



COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DE GESTION
2023





**COMPTES ANNUELS
ET RAPPORT DE GESTION
2023**



SOMMAIRE

05

Audit

13

Informations Économiques
Concernant le
Groupe Elecnor

21

Rapport

133

Rapport de Gestion 2022
Groupe Elecnor

313

Informations Économiques
Concernant la Société



AUDIT





Rapport d'audit des comptes annuels consolidés délivré par un commissaire aux comptes indépendant

Aux Actionnaires d'Ecnor, S.A. :

Rapport sur les comptes annuels consolidés

Opinion

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels consolidés d'Ecnor, S.A. (la Société dominante) et ses sociétés dépendantes (le Groupe), qui incluent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, l'état de résultat global, l'état de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et le rapport, tous dans leur version consolidée, correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints expriment, dans tous les aspects significatifs, l'image fidèle des capitaux propres et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie, tous dans leur version consolidée, pour l'exercice comptable clos à la date susvisée, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière adoptées par l'Union européenne (NIIF-UE) et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables en Espagne.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités établies au titre de ces normes sont décrites plus loin, dans la section *Responsabilités du commissaire aux comptes par rapport à l'audit des comptes annuels consolidés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants de la Société, conformément aux exigences de l'éthique, y compris celle de l'indépendance, qui sont applicables à notre mission d'audit des comptes annuels consolidés en Espagne conformément aux obligations établies par les normes d'exercice professionnel en matière d'audit des comptes. En ce sens, nous n'avons fourni aucun service autre que ceux liés à l'audit des comptes, et il ne s'est produit aucune situation ou circonstance qui, conformément aux dispositions des normes d'exercice professionnel susmentionnées, aurait pu affecter l'indépendance requise d'une manière qui aurait risqué de la compromettre.

Nous considérons que les preuves d'audit que nous avons obtenues fournissent une base suffisante et adéquate à notre opinion.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus significatives pour notre audit des comptes annuels consolidés de la période actuelle. Ces questions ont été traitées dans le cadre de notre audit des comptes annuels consolidés dans l'ensemble pour la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons aucune opinion sur ces questions prises séparément.

PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L., Torre PwC, Paseo de la Castellana 259 B, 28046 Madrid, Espagne
Tél. : +34 915 684 400 / +34 902 021 111, Télécopie : +34 915 685 400, www.pwc.es

Registre du Commerce et des Sociétés de Madrid,
Feuille M-63 988, folio 75, volume 9.267, livre 8.054, 3^e section
Inscrite au R.O.A.C. sous le numéro S0242 - Numéro d'identification Fiscale : B-79031290

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

1



Ecnor, S.A. et sociétés dépendantes

Question clé de l'audit

Comment la question a été abordée lors de l'audit

Reconnaissance des recettes en fonction du degré d'avancement

Le Groupe reconnaît les recettes liées à l'exécution des projets et à la prestation des services en appliquant la méthode des ressources ou méthode du pourcentage d'avancement, sur la base des coûts encourus par rapport aux coûts prévisionnels totaux.

Lors de l'application de la méthode du pourcentage d'avancement, le Groupe utilise des estimations significatives en retenant des jugements significatifs portant sur les coûts totaux nécessaires à l'exécution du contrat.

Le Groupe a mis en place des processus et des contrôles visant à comptabiliser d'une manière adéquate les comptes annuels consolidés de l'exercice 2023 ci-joints.

En raison de l'importance des estimations retenues pour reconnaître ces recettes et de l'importance quantitative de celles-ci, cette question a été jugée essentielle dans le cadre de notre audit.

Notre travail d'audit était fondé sur la compréhension de la conception et des contrôles qui accompagnent la reconnaissance des recettes. Nous avons mis en œuvre des processus qui comprennent, entre autres, la réalisation de tests sur la conception, la mise en place et l'efficacité opérationnelle de certains contrôles importants qui ont pour but de mitiger les risques liés au processus de reconnaissance des recettes des contrats.

Par ailleurs, nous avons sélectionné un échantillon des projets en tenant compte de facteurs quantitatifs et qualitatifs, soit sur la base du prix de vente total du contrat, soit sur la base des recettes ou des marges reconnues au cours de l'exercice, entre autres facteurs.

Pour les autres projets, nous les avons sélectionnés sur la base de l'imprévisibilité.

Pour les projets retenus, nous avons obtenus les contrats pour les lire et comprendre leurs clauses les plus importantes et leurs implications, ainsi que les budgets et les rapports de suivi de l'exécution des projets. En outre, nous avons mis en place les procédures suivantes, centrées sur les aspects principaux :

- Analyse de l'évolution des marges des projets par rapport aux variations des prix de vente et des coûts.
- Évaluation de la cohérence des estimations effectuées par les dirigeants au cours de l'exercice précédent avec les données réelles des contrats au cours de l'exercice 2023.
- Recalcul du degré d'avancement des projets et comparaison avec les calculs effectués par le Groupe.
- Obtention d'évidences justificatives concernant les coûts encourus, les accords conclus en matière de liquidation et de clôture finale des projets et autres accords ayant une incidence sur le coût ou le prix de vente des projets.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

2

Ecnor, S.A. et sociétés dépendantes

Question clé de l'audit**Comment la question a été abordée lors de l'audit**

Par ailleurs, nous avons obtenu des preuves externes concernant la facturation auprès de certains clients importants, et circularisé d'autres clients sur la base de l'imprévisibilité.

Le résultat des procédures mises en œuvre nous a permis d'atteindre d'une manière raisonnable les objectifs d'audit pour lesquels ces procédures ont été conçues.

Autres questions

Le 24 février 2023, d'autres commissaires aux comptes ont délivré leur rapport d'audit sur les comptes annuels consolidés de l'exercice 2022, dans lequel ils ont fourni une opinion favorable.

Autres informations : le rapport de gestion consolidé

Les autres informations concernent exclusivement le rapport de gestion consolidé de l'exercice comptable 2023, dont l'établissement incombe aux administrateurs de la Société dominante et qui ne fait pas partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels consolidés ne couvre pas le rapport de gestion consolidé. Notre responsabilité liée aux informations que contient le rapport de gestion consolidé, conformément aux exigences prévues par la réglementation régissant l'activité d'audit des comptes, consiste à :

- Vérifier exclusivement que l'état des informations non financières consolidé et certaines informations comprises dans le rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise et le rapport annuel sur les rémunérations des administrateurs, auxquels se réfère la loi relative aux audits des comptes, ont été fournis de la manière prévue par la réglementation applicable et, si ce n'est pas le cas, signaler cette circonstance.
- Évaluer et rendre compte sur la concordance du reste des informations comprises dans le rapport de gestion consolidé avec les comptes annuels consolidés, sur la base des connaissances du Groupe obtenues lors de la réalisation de l'audit des comptes susvisés, ainsi qu'à évaluer et à signaler si le contenu et la présentation de cette partie du rapport de gestion consolidé sont conformes à la réglementation applicable. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'anomalies significatives, nous sommes tenus de les signaler.

Sur la base du travail effectué selon les modalités exposées ci-dessus, nous avons constaté que les informations mentionnées dans le paragraphe a) précédent ont bien été fournies de la manière prévue par la réglementation applicable et que le reste des informations que contient le rapport de gestion consolidé concorde avec celles des comptes annuels consolidés de l'exercice comptable 2023, leur contenu et leur présentation étant conformes à la réglementation applicable.

Responsabilité des administrateurs et de la commission d'audit par rapport aux comptes annuels consolidés

Il incombe aux administrateurs d'arrêter les comptes annuels consolidés ci-joints, de manière à ce que ces derniers reflètent une image fidèle des capitaux propres, de la situation financière et des résultats consolidés du Groupe, conformément aux normes NIIF-UE et autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicables au Groupe en Espagne, ainsi que de mettre en place en interne les contrôles qu'ils jugent utiles de manière à ce que les comptes annuels consolidés arrêtés soient exempts de toute anomalie significative, que cela résulte d'une fraude ou d'une erreur.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

3

Ecnor, S.A. et sociétés dépendantes

Dans le cadre de la préparation des comptes annuels consolidés, il incombe aux administrateurs de la Société dominante d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, et de révéler, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et à appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les administrateurs susmentionnés ont l'intention de liquider le Groupe ou de mettre fin à son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne se présente.

La commission d'audit de la Société dominante est responsable de la supervision du processus d'élaboration et de présentation des comptes annuels consolidés.

Responsabilités du commissaire aux comptes par rapport à l'audit des comptes annuels consolidés

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et à délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Espagne permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques à prendre par les utilisateurs des comptes annuels consolidés en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Espagne, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables effectuées par les administrateurs de la Société dominante et des informations y afférentes révélées par ces derniers.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par les administrateurs de la Société dominante du principe comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces révélations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à mettre fin à son exploitation.

JEAN-MARC SIMON
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

5



Ecnor, S.A. et sociétés dépendantes

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations révélées, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des preuves suffisantes et adéquates concernant les informations financières des établissements ou des activités commerciales réalisées au sein du Groupe afin d'exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Il nous incombe d'assurer la direction, la supervision et la réalisation de l'audit du Groupe. Nous sommes les seuls responsables de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec la commission d'audit de la Société dominante pour signaler, entre autres questions, la portée et l'opportunité planifiées de la réalisation de l'audit et les conclusions significatives de l'audit, ainsi que toute défaillance significative du contrôle interne que nous avons identifiée au cours de l'audit.

Nous fournissons également à la commission d'audit de la Société dominante une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes, concernant notamment l'indépendance, et nous signalons également à cette commission toutes les questions qui peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles de supposer une menace pour notre indépendance, ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées à la commission d'audit de la Société dominante, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée, et qui sont donc les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la révélation publique.

Rapport sur les autres exigences légales et réglementaires

Format électronique unique européen

Nous avons examiné le fichier numérique du format électronique unique européen (ESEF) d'Ecnor, S.A. et sociétés dépendantes de l'exercice 2023, qui comprend un fichier XHTML qui contient les comptes annuels consolidés de l'exercice et les fichiers XBRL avec le balisage effectué par l'établissement, qui feront partie du rapport financier annuel.

Il incombe aux administrateurs d'Ecnor, S.A. de présenter le rapport financier annuel de l'exercice 2021 conformément aux exigences de format et de balisage établies par le Règlement délégué UE 2019/815, du 17 décembre 2018, de la Commission européenne (ci-après, le Règlement ESEF).

Notre responsabilité consiste à examiner le fichier numérique préparé par les administrateurs de la Société dominante, conformément à la réglementation régissant l'activité d'audit des comptes qui est en vigueur en Espagne. Cette réglementation nous oblige à planifier et à mettre en œuvre nos procédures d'audit dans le but de vérifier si le contenu des comptes annuels consolidés compris dans les fichiers numériques susmentionnés correspond intégralement à celui des comptes annuels consolidés dont nous avons effectué l'audit, et si le format et le balisage de ces derniers a été respecté dans tous les aspects significatifs, conformément aux exigences établies par le Règlement ESEF.

À notre avis, les fichiers numériques examinés correspondent intégralement aux comptes annuels consolidés que nous avons vérifiés, et ces derniers ont été présentés et balisés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences établies par le Règlement ESEF.

 **JEAN-MARC SIMON**
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

5



Ecnor, S.A. et sociétés dépendantes

Rapport supplémentaire pour la commission d'audit de la Société dominante

L'opinion exprimée dans ce rapport est cohérente avec les déclarations contenues dans notre rapport supplémentaire délivré à la commission d'audit de la Société dominante en date du 27 février 2024.

Période d'engagement

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai 2022, nous avons été retenus comme commissaires aux comptes du Groupe pour une période de 3 ans, à compter de la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Services fournis

Les services autres que l'audit des comptes qui ont été fournis au Groupe audité sont détaillés à la note 29 du rapport concernant les comptes annuels consolidés.

PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L. (S0242)

[Signature illisible]

Goretty Alvarez González (20208)

Le 28 février 2024

COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSTITUTO DE CENSORES JURADOS DE CUENTAS DE ESPAÑA
(Institut des experts-comptables agréés d'Espagne)

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDITORES, S.L.
Année 2024 N° 03/24/00935
SCEAU D'ENTREPRISE : 96,00 EUR
Rapport d'audit des comptes soumis à la réglementation
espagnole ou internationale d'audit des comptes

 **JEAN-MARC SIMON**
Traductor/Intérprete Jurado de Inglés y Francés
Nº 2705

6



INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LE GROUPE ELECNOR

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Bilan consolidé

au 31 décembre 2023 (Milliers d'euros)

ACTIF	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (Note 10)	248 474	901 088
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 11)	46 685	80 327
Actif incorporel-		
Fonds de commerce (Note 8)	17 242	27 688
Autres actifs incorporels (Note 9)	18 332	16 383
	35 574	44 071
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 12)	598 925	628 150
Actifs financiers non courants (Note 13)		
Autres actifs financiers	12 459	38 279
Instruments financiers dérivés (Note 17)	170	9 639
	12 629	47 918
Actifs pour impôt différé (Note 20)	84 673	100 364
Total actifs non courants	1 026 960	1 801 918
Actifs courants :		
Stocks (Note 3.n)	8 648	10 308
Actifs pour contrats conclus avec des clients (Note 23)	464 143	393 954
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer (Note 14.a)	990 567	855 689
Créances commerciales, sociétés liées (Note 28)	23 113	19 341
Administrations Publiques débitrices	46 836	49 727
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices	21 030	16 259
Autres créances	37 343	24 571
Investissements dans des sociétés liées, à court terme	318	761
Autres investissements financiers à court terme	19 531	12 076
Instruments financiers dérivés (Note 17)	2 136	3 905
Autres actifs courants	12 155	13 938
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 14.b)	317 019	372 525
Actifs non courants maintenus pour la vente (Note 7)	1 105 994	2 976
Total actifs courants	3 048 833	1 776 030
Total actif	4 075 793	3 577 948

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des Comptes Annuels Consolidés de l'exercice.

Passif et capitaux propres	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capitaux propres (Note 15) :		
Patrimoine attribué aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère -		
Capital	8 700	8 700
Actions propres (Note 15)	(23 422)	(22 430)
Autres réserves	1 067 823	993 509
Écarts de conversion (Note 15)	(249 111)	(251 254)
Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation (Note 15)	(1 878)	(17 783)
Résultat de l'exercice - Société mère	110 058	102 813
Acompte sur dividende versé dans l'exercice (Note 5)	(5 718)	(5 446)
	906 452	808 109
Participations ne donnant pas le contrôle (Note 15)	19 107	26 046
Total capitaux propres	925 559	834 155
Passifs non courants :		
Subventions officielles (Note 3.p)	2 015	4 642
Provisions pour risques et charges (Note 18)	66 977	53 993
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 16)	29 672	50 793
Passifs financiers auprès des établissements de crédit (Note 16)	315 184	726 902
Instruments financiers dérivés (Notes 16 et 17)	.	17 128
Passifs de location (Note 11)	33 946	69 065
Autres passifs non courants	1 703	5 348
Passif pour impôt différé (Note 20)	30 069	46 646
Total passifs non courants	479 566	974 517
Passifs courants :		
Provisions pour risques et charges (Note 18)	86 269	80 807
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables (Note 16)	238 818	125 158
Passifs financiers auprès des établissements de crédit (Note 16)	35 642	52 780
Instruments financiers dérivés (Notes 16 et 17)	646	37 425
Passifs de location (Note 11)	15 174	18 929
Dettes commerciales, entreprises associées et liées (Note 28)	38	7
Dettes commerciales et autres comptes à payer -		
Dettes pour achats ou prestation de services	763 352	762 822
Avances de clients (Note 19)	205 903	172 927
	969 255	935 749
Passifs pour contrats conclus avec des clients (Note 23)	412 803	276 032
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	48 894	59 251
Autres dettes-		
Administrations Publiques créditrices	66 985	60 626
Autres passifs courants (Notes 10 et 23)	91 280	122 512
	158 265	183 138
Passifs non courants maintenus pour la vente (Note 7)	704 864	.
Total passifs courants	2 670 668	1 769 276
Total passif et capitaux propres	4 075 793	3 577 948

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des Comptes Annuels Consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Compte de résultat consolidé

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023 (Milliers d'euros)

	2023	2022 (*)
Opérations continues :		
Montant net du chiffre d'affaires (Note 23)	3 792 906	3 393 260
Variation des stocks de produits finis et en cours de fabrication	(428)	374
Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même (Note 3.g)	89 303	28 081
Approvisionnements (Note 23)	(2 132 882)	(1 810 534)
Autres produits d'exploitation (Notes 3.p et 23)	57 584	41 407
Charges de personnel (Note 23)	(1 046 083)	(974 586)
Autres charges d'exploitation (Note 23)	(601 147)	(565 951)
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions (Note 23)	(83 717)	(51 503)
Résultat net de cession d'actifs non courants et sociétés dépendantes (Notes 2.f et 10)	29 090	12 848
Résultats des entités intégrant l'activité ordinaire via la méthode de la mise en équivalence (Note 12)	16 519	22 665
Résultat d'exploitation	121 145	96 061
Produits financiers (Note 23)	11 902	4 935
Charges financières (Note 23)	(27 732)	(19 263)
Écarts de change	(7 554)	(1 579)
Résultat avant impôts	97 761	80 154
Impôts sur les bénéfices (Note 21)	(27 284)	(22 062)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	70 477	58 092
Résultat de l'exercice issu des activités abandonnées (Note 7)	47 349	57 815
Résultat de l'exercice	117 826	115 907
Résultat des opérations continues attribuable aux intérêts minoritaires	(4)	(4)
Résultat des activités abandonnées attribuables à des intérêts minoritaires	7 772	13 098
Résultat attribuable à des intérêts minoritaires	7 768	13 094
Résultat des opérations continues attribuable aux actionnaires de la Société mère	70 481	58 096
Résultat des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la Société mère	39 577	44 717
Résultat attribuable aux actionnaires de la Société mère	110 058	102 813
Bénéfice par action des opérations continues (en euros) (Note 30)		
De base	0,83	0,69
Dilué	0,83	0,69
Bénéfice par action (en euros) (Note 30)		
De base	1,30	1,21
Dilué	1,30	1,21

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des Comptes Annuels Consolidés de l'exercice.

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État du résultat global consolidé

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023 (Milliers d'euros)

	Notes de l'annexe	2023	2022
SOLDE CONSOLIDÉ DU COMPTE DE RÉSULTAT		117 826	115 907
Autres éléments du résultat global			
Postes non reclassés dans le résultat		-	-
Postes reclassés dans le résultat			
- Couverture des flux de trésorerie	15.b	37 585	54 876
- Écarts de conversion des états financiers des entreprises du Groupe à l'étranger	15.f	4 992	24 355
- Participation dans autres éléments du résultat global des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	12	(5 498)	62 610
- Effet fiscal	15.b	(9 730)	(14 255)
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôt		27 349	127 586
Résultat global total attribuable à :		145 175	243 493
a) Détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société mère		136 439	228 963
Opérations continues		59 378	136 258
Activités abandonnées		77 061	92 705
b) Participations ne donnant pas le contrôle		8 736	14 530

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des Comptes Annuels Consolidés de l'exercice.

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État des variations des capitaux propres consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023 (Milliers d'euros)

	Capital	Réserves cumulées	Actions propres	Acompte sur dividende versé dans l'exercice	Couverture des flux de trésorerie	Écarts de conversion	Résultat net de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Soldes au 31 décembre 2021	8 700	937 156	(22 110)	(5 187)	(73 326)	(321 856)	85 883	24 405	633 665
Application de l'IAS 12 - Modification (Note 2.b)	-	900	-	-	-	-	-	-	900
	8 700	938 056	(22 110)	(5 187)	(73 326)	(321 856)	85 883	24 405	634 565
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2022	-	-	-	-	55 543	70 602	102 813	14 535	243 493
Application du résultat :									
Aux réserves	-	76 687	-	-	-	-	(76 687)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	(21 554)	-	-	-	-	(4 009)	(10 165)	(35 728)
À l'acompte sur dividende exercice 2020	-	-	-	5 187	-	-	(5 187)	-	-
Mouvements d'actions propres (Note 15)	-	308	(320)	-	-	-	-	-	(12)
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2021 (Note 5)	-	-	-	(5 446)	-	-	-	-	(5 446)
Restitution de fonds	-	-	-	-	-	-	-	(2 816)	(2 816)
Autres	-	12	-	-	-	-	-	87	99
Soldes au 31 décembre 2022	8 700	993 509	(22 430)	(5 446)	(17 783)	(251 254)	102 813	26 046	834 155
Total produits et charges reconnus de l'exercice 2023	-	-	-	-	15 905	10 476	110 058	8 736	145 175
Application du résultat :									
Aux réserves	-	66 001	-	-	-	-	(66 001)	-	-
Au dividende complémentaire (Note 5)	-	-	-	-	-	-	(31 366)	(4 978)	(36 344)
À l'acompte sur dividende exercice 2021	-	-	-	5 446	-	-	(5 446)	-	-
Mouvements d'actions propres (Note 15)	-	1 366	(992)	-	-	-	-	-	374
Acompte sur dividende versé dans l'exercice 2022 (Note 5)	-	-	-	(5 718)	-	-	-	-	(5 718)
Restitution de fonds	-	-	-	-	-	-	-	(2 299)	(2 299)
Variation dans le périmètre de consolidation (Note 2.f)	-	6 845	-	-	-	(8 333)	-	(8 396)	(9 884)
Autres	-	102	-	-	-	-	-	(2)	100
Soldes au 31 décembre 2023	8 700	1 067 823	(23 422)	(5 718)	(1 878)	(249 111)	110 058	19 107	925 559

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

État des flux de trésorerie consolidé

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023 (Milliers d'euros)

	2023	2022 (*)
Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat consolidé de l'exercice des activités continues et abandonnées	117 826	115 907
Ajustements pour-		
Amortissements (Note 23)	70 942	62 791
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations corporelles et autres actifs incorporels	(1 668)	(3 501)
Variation des provisions pour risques et charges et autres provisions (Note 23)	12 760	(10 395)
Imputation des subventions pour l'acq. d'immobilisations	(231)	(220)
Participation aux (bénéfices)/pertes de l'exercice d'investissements comptabilisés par la méthode de mise en équivalence (Note 12)	(16 519)	(22 665)
Dépréciation et Résultat net pour cession d'instruments financiers et autres immobilisations (Note 2.f)	(27 385)	(10 240)
Produits et charges financiers (Note 23)	15 830	14 328
Écarts de change	7 553	1 580
Autres produits et charges	(44 345)	(53 952)
Impôt sur les sociétés	27 284	22 062
	162 047	115 695
Ressources issues des opérations		
Variation de capital circulant :		
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	(241 818)	(56 359)
Stocks	1 660	755
Dettes commerciales et autres comptes à payer	231 817	58 959
Variation des autres actifs et passifs courants	(11 933)	20 055
Impôt sur les bénéfices payé	(53 280)	(25 500)
	117 510	113 269
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation des activités abandonnées (Note 7)		
Flux nets de trésorerie d'activités d'exploitation (I)	206 003	226 874
Flux de trésorerie pour activités d'investissement :		
Paiements effectués pour l'acquisition de sociétés du Groupe (Note 8)	(2 107)	-
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs incorporels (Note 9)	(8 987)	(6 555)
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs financiers	(9 856)	(4 487)
Paiements effectués pour l'acquisition des immobilisations corporelles (Note 10)	(85 506)	(76 526)
Paiements effectués pour des apports à des entreprises associées (Note 12)	(1 027)	-
Perception de dividendes des entreprises associées (Note 12)	-	728
Perception d'intérêts	11 901	4 935
Recouvrements pour cession de sociétés du groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement (Note 2.f)	79 595	9 102
Recouvrements pour vente d'actifs incorporels et d'immobilisations corporelles (Notes 9 et 10)	2 967	3 592
Recouvrements pour vente d'actifs financiers, net	-	5 236
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement des activités abandonnées (Note 7)	(255 039)	(64 573)
	(268 059)	(128 548)
Flux nets de trésorerie des activités d'investissement (II)		
Flux de trésorerie pour activités de financement :		
Entrées de trésorerie pour dette financière et pour dettes à long terme (Note 16)	1 494 251	1 183 074
Intérêts payés	(24 139)	(16 537)
Remboursement de dette financière et autre dette à long terme (Note 16)	(1 384 559)	(1 186 078)
Paiements provenant des passifs de location (Note 11)	(18 574)	(14 164)
Dividendes payés (Note 5)	(37 084)	(31 010)
Entrées de trésorerie pour cession d'actions propres (Note 15)	4 260	2 479
Sorties de trésorerie pour l'achat d'actions propres (Note 15)	(3 886)	(2 491)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement des activités abandonnées (Note 7)	43 433	(49 179)
	73 702	(113 906)
Flux nets de trésorerie des activités de financement (III)		
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie (I+II+III)	11 646	(15 580)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	372 525	388 105
	317 019	372 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période		
Trésorerie et équivalents de trésorerie classés comme des activités abandonnées (Note 7)	67 152	-

L'annexe consolidée ci-jointe fait partie intégrante des Comptes Annuels Consolidés de l'exercice.

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.



RAPPORT

Dressés conformément aux Normes
Internationales d'Information Financière
adoptées par l'Union européenne

Elecnor, S.A. et Sociétés dépendantes

Annexe aux comptes consolidés

correspondant à l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023

1 • NATURE, ACTIVITÉS ET COMPOSITION DU GROUPE

Elecnor, S.A. (ci-après, la « Société mère ») a été constituée en Espagne pour une durée indéfinie le 6 juin 1958, et son siège social et domicile fiscal se trouve à calle Marqués de Mondéjar 33, Madrid (28028).

La Société mère a pour objet, selon ses statuts ;

- l'activité commerciale la plus étendue en matière d'ingénierie, projet, construction, montage, réparation, maintenance et conservation de toutes sortes de travaux et installations de tout genre ou espèce, dans le sens le plus large du terme, c'est-à-dire, leur exécution complète, avec ou sans fourniture de matériel, pour le propre compte ou pour celui de tiers, sous forme exclusive ou par le biais d'association dans n'importe quelle modalité ;
- la fabrication, commercialisation, construction d'ouvrages associée et vente de préfabriqués en béton armé et précontraint et produits dans des matériaux composites, ainsi que tous les produits liés à l'industrie et au bâtiment ;
- la prestation de services publics et privés de ramassage de toutes sortes de déchets, balayage et nettoyage des rues, transfert et transport des déchets jusqu'au lieu de dépôt final, leur déchargement final, recyclage, traitement et dépôt des déchets publics, privés, industriels, hospitaliers, pathologiques, nettoyage, maintenance et conservation des égouts et, en général, services d'assainissement urbain et tout autre service complémentaire en rapport direct ou indirect avec tous les autres, entendu dans son sens le plus large ;
- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la

commercialisation d'usines et installations de traitement, récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;

- la conception, la recherche, le développement, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation d'usines et d'installations de traitement des eaux et épuration des eaux usées et des déchets, la récupération et élimination de déchets, ainsi que l'achat et la vente de sous-produits générés par ces traitements ;

- l'exploitation, la transformation et la commercialisation de toutes sortes d'eaux ;

Les activités énumérées pourront aussi être menées par la Société mère, totalement ou en partie, indirectement, moyennant la participation dans d'autres sociétés ayant un objet analogue. À cet égard, la gestion du groupe constitué par les participations des sociétés dans le capital social entre également dans l'objet social, avec par exemple la prestation de services d'assistance ou de soutien aux sociétés et entreprises détenues. À cet effet, le Groupe pourra offrir les garanties et cautions pertinentes à ces sociétés. Le Groupe Elecnor ne mènera aucune activité pour laquelle les lois exigent des conditions ou des contraintes spécifiques, tant qu'elle ne les remplira pas strictement.

Les sociétés dépendantes mènent essentiellement les différentes activités qui composent l'objet social indiqué plus haut, ainsi que l'exploitation de parcs de génération d'énergie éolienne, la prestation de services de recherche, conseil et développement de logiciels aéronautiques et aérospatiaux et la fabrication et la distribution de panneaux solaires et stations d'exploitation photovoltaïque.

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2021, la scission par division de l'activité Services et projets par la Société mère Elecnor, S.A. au profit d'Elecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. était approuvée avec prise d'effet le 1er janvier 2021 au niveau comptable. Cette opération est décrite dans les comptes annuels de l'exercice 2021 d'Elecnor, S.A. et n'avait aucun impact sur les états financiers consolidés de l'exercice 2021 du Groupe Elecnor.

Les Statuts sociaux et autre information publique concernant la Société peuvent être consultés sur sa page Web www.elecnor.es et à son siège social.

Elecnor, S.A. est la Société mère d'un groupe composé de sociétés dépendantes qui se consacrent à différentes activités et qui constituent à ses côtés le Groupe Elecnor (ci-après dénommé le « Groupe » ou le « Groupe Elecnor »). Par ailleurs, le Groupe a des placements dans des entreprises associées et des coentreprises, et il participe à des opérations conjointes aux côtés d'autres intervenants conjoints.

Les actions d'Elecnor, S.A. sont cotées à la bourse de Madrid et de Bilbao.

L'Annexe I inclut les informations relatives aux entités dépendantes, associées et gérées à la fois par le groupe et un tiers, comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et incluses dans la consolidation du Groupe Elecnor.

2 • BASES DE PRÉSENTATION

A) Bases de présentation et cadre réglementaire d'information financière applicable au Groupe

Les comptes annuels consolidés ont été formulés à partir des registres comptables d'Elecnor, S.A. et des entités consolidées. Les comptes annuels consolidés de l'exercice 2023 ont été élaborés conformément aux Normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne (IFRS-UE) et aux autres dispositions du cadre réglementaire d'information financière applicable, dans le but de montrer l'image fidèle des capitaux propres consolidés et de la situation financière consolidée d'Elecnor, S.A. et des sociétés dépendantes au 31 décembre 2023 et des résultats financiers consolidés, des flux de trésorerie consolidés et des changements dans les capitaux propres consolidés correspondant à l'exercice annuel clos à cette date.

Le Groupe a adopté les normes IFRS-UE le 1er janvier 2004 et a appliqué à cette date la norme IFRS 1 « Première application des Normes internationales d'information financière ».

Les Administrateurs de la Société mère considèrent que les comptes annuels consolidés de l'exercice 2023, qui ont été établis le 28 février 2024, seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires sans aucune modification.

Les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor correspondant à l'exercice 2022 ont été approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires d'Elecnor, S.A. du 17 mai 2023.

Ces comptes annuels consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, en utilisant la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers (y compris les dérivés) évalués à la juste valeur avec des changements dans le compte de résultat et des actifs détenus en vue de la vente (évalués à la juste valeur diminuée des coûts de vente).

Il convient de mentionner que les soldes provenant des sociétés argentines et vénézuéliennes du Groupe ont été exprimés au coût courant avant d'être inclus dans les comptes annuels consolidés du Groupe Elecnor, selon l'IAS 29 « Informations financières dans les économies hyperinflationnistes », du fait de considérer que ces pays ont une économie hyperinflationniste (voir paragraphe g).

La préparation des comptes annuels consolidés conformément aux normes IFRS-UE nécessite l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines impliquant un jugement plus poussé ou davantage de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations ont beaucoup de poids en vue de dresser les comptes annuels consolidés sont présentés à la section d) de la présente Note.

B) Application des Normes internationales d'information financière (IFRS)

NORMES APPLIQUÉES POUR LA PREMIÈRE FOIS

Au cours de l'exercice 2023, les normes et interprétations suivantes sont entrées en vigueur, à caractère obligatoire lors dudit exercice 2023, déjà adoptées par l'Union européenne et qui, le cas échéant, ont été utilisées par le Groupe pour dresser les comptes annuels consolidés :

- **IFRS 17 « Contrats d'assurances »** : La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », qui permettait une grande variété de pratiques comptables. Cette nouvelle norme modifie fondamentalement la comptabilité de toutes les sociétés émettant des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec des éléments de participation discrétionnaire. En juin 2020, l'IASB a modifié la norme, en introduisant des changements spécifiques et des clarifications visant à faciliter la mise en œuvre de la nouvelle norme, bien que les principes fondamentaux en soient restés inchangés. Cette norme s'applique aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2023. Toutefois, une application anticipée est permise dans la mesure où IFRS 9 « Instruments financiers »

a également été appliquée à la date d'application initiale de l'IFRS 17 ou avant.

Compte tenu de l'activité du Groupe Ecnor, il n'existe pas de contrats susceptibles d'être affectés par cette norme.

- IFRS 17 (modification) « Première application des normes IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » : L'IASB a publié une modification à l'IFRS 17 qui introduit des changements d'une portée limitée aux exigences de transition de l'IFRS 17 « Contrats d'assurance » et n'affecte aucune autre exigence de l'IFRS 17. Les normes IFRS 17 et IFRS 9 « Instruments financiers » contiennent des exigences différentes en matière de transition. Pour certains assureurs, ces différences peuvent entraîner des non-concordances comptables ponctuelles entre les actifs financiers et les passifs des contrats d'assurance, dans les informations comparatives qu'ils présentent dans leurs états financiers lorsqu'ils appliquent l'IFRS 17 et l'IFRS 9 pour la première fois. La modification aidera les assureurs à éviter ces non-concordances et améliorera donc l'utilité des informations comparatives pour les investisseurs.

Cette modification prend effet pour les exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2023.

Compte tenu du type d'activité du Groupe Ecnor, cette modification n'a pas eu d'impact sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

- IAS 1 (modification) « Informations à fournir sur les méthodes comptables » : L'IAS 1 a été modifiée pour améliorer les informations sur les méthodes comptables fournies aux investisseurs et aux autres utilisateurs principaux des états financiers, de sorte à les rendre plus utiles. La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 1er janvier 2023.

Elles n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

- IAS 8 (modification) « Définition des estimations comptables » : L'IAS 8 a été modifiée pour faciliter la distinction entre les changements d'estimation comptable et les changements de méthode comptable. La date d'entrée en vigueur de ces modifications est le 1er janvier 2023.

Elles n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

- IAS 12 (modification) « Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une transaction unique » : Dans certaines circonstances, l'IAS 12 dispense les entreprises de comptabiliser les impôts différés lors de la première comptabilisation d'un actif ou d'un passif (« exemption de comptabilisation initiale »). Auparavant, il existait une

certaine incertitude quant à l'application de l'exemption à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement, dans le cadre desquelles un actif et un passif sont comptabilisés au moment de la comptabilisation initiale. La modification permet de préciser que l'exemption ne s'y applique pas et qu'il y a donc obligation de comptabiliser des impôts différés sur ces transactions.

Cette modification est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, bien qu'une application anticipée soit autorisée.

Cette modification a entraîné la reconnaissance d'actifs et de passifs pour impôts différés d'un montant de 20 033 milliers d'euros et de 19 133 milliers d'euros, ainsi qu'un impact de 900 milliers d'euros sur le solde d'ouverture des résultats non distribués du Groupe Ecnor.

- IAS 12 (modification) « Réforme fiscale internationale : modèle de règles du Pilier 2 » : En octobre 2021, plus de 130 pays, représentant plus de 90 % du PIB mondial, ont accepté de mettre en œuvre un régime fiscal minimum pour les entreprises multinationales, le « Pilier 2 ». En décembre 2021, l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE ») a publié le modèle de règles du Pilier 2 pour la réforme de la fiscalité internationale des entreprises. Les grandes entreprises multinationales concernées doivent calculer leur taux d'imposition effectif GloBE (acronyme de Global Anti-Base Erosion) pour chaque juridiction dans laquelle elles opèrent. Ces sociétés devront payer un impôt complémentaire au titre de la différence entre leur taux d'imposition GloBE effectif par juridiction et le taux minimum de 15 %.

En mai 2023, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 12 d'une portée limitée. Une exemption temporaire est prévue pour l'obligation de comptabiliser et de fournir des informations sur les impôts différés découlant d'une loi fiscale adoptée ou pratiquement adoptée qui met en œuvre le modèle de règles du Pilier 2 publié par l'OCDE.

Ces modifications introduisent également les exigences spécifiques d'information suivantes pour les entreprises concernées :

1. Le fait d'avoir appliqué l'exception temporaire à la comptabilisation et aux informations à fournir sur les actifs et passifs d'impôt différé liés à l'impôt sur le revenu découlant du Pilier 2 ;
2. La charge d'impôt actuelle (le cas échéant) liée à l'impôt sur le revenu découlant du Pilier 2 ; et
3. Au cours de la période comprise entre l'adoption ou la quasi-adoption de la législation et l'entrée en vigueur

de celle-ci, les entités sont tenues de fournir des informations connues ou raisonnablement estimables pour aider les utilisateurs des états financiers à comprendre l'exposition de l'entité à l'impôt sur le revenu découlant du Pilier 2.

D'une part, la modification de l'IAS 12 doit être appliquée immédiatement (sous réserve d'une éventuelle procédure d'approbation locale) et rétrospectivement conformément à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », y compris l'obligation d'indiquer le fait que l'exception temporaire a été appliquée, le cas échéant. En outre, les informations relatives à la charge d'impôt actuelle et à l'exposition connue ou raisonnablement estimable à l'impôt sur le revenu au titre du Pilier 2 sont obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 ou après cette date. Toutefois, aucune information de ce type n'est requise dans les comptes annuels consolidés pour toute période intermédiaire se terminant au plus tard le 31 décembre 2023.

À la date de préparation des présents comptes annuels consolidés, le processus de transposition de la directive dans le droit espagnol était toujours en cours. Toutefois, d'après les dispositions de l'avant-projet de loi soumis à la formalité d'information du public, il est prévu qu'elle prenne effet pour les périodes fiscales commençant à partir du 31 décembre 2023 et, par conséquent, en ce qui concerne le Groupe Ecnor, à partir du prochain exercice commençant le 1er janvier 2024.

Dans les autres juridictions les plus significatives pour le Groupe, la législation correspondante est toujours en attente de promulgation et il n'est pas certain, à la date de préparation des présents comptes annuels consolidés, que cette législation sera adoptée et, le cas échéant, à quelle date elle entrera en vigueur.

À la clôture de l'exercice 2023, le Groupe est en train d'évaluer son exposition à la législation du Pilier 2. À la date de présentation, cette évaluation a été réalisée en tant qu'exercice préliminaire concernant l'exposition du Groupe au Pilier 2, sur la base des chiffres consolidés du Groupe dans chacune des juridictions qui le composent et de l'analyse de l'application potentielle des régimes de protection transitoires prévus par l'OCDE, également envisagés dans l'avant-projet de loi susmentionné.

Cette évaluation préliminaire a montré que le taux d'imposition effectif dans la plupart des juridictions dans lesquelles le Groupe Ecnor opère est supérieur à 15 %, à l'exception d'un très petit nombre de pays non significatifs, représentant un faible pourcentage du bénéfice avant impôts du Groupe. Par conséquent, sur la base de l'analyse effectuée, le Groupe n'anticipe pas, à la clôture

de l'exercice 2023, d'impact économique substantiel de l'impôt complémentaire qui résulterait de l'application du Pilier 2, une fois que la législation pertinente sera entrée en vigueur. Ceci sans préjudice de l'augmentation significative de la charge administrative liée au respect formel de ces nouvelles règles fiscales.

Le Groupe reste attentif à l'évolution du travail législatif dans les juridictions où il est présent, et il analyse les implications des réglementations, en étant actuellement plongé dans le projet de mise en œuvre du Pilier 2.

Enfin, il convient de souligner qu'aux fins des dispositions de l'article 53 de l'avant-projet susmentionné, l'annexe IV des présents comptes annuels consolidés présente la ventilation et le détail de la valeur des bases fiscales, des déductions et des actifs et passifs dus aux différences temporaires des sociétés du Groupe Ecnor existant au 31 décembre 2023.

NORMES ET MODIFICATIONS ÉMISES QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR MAIS DONT L'ADOPTION PEUT ÊTRE ANTICIPÉE

- IFRS 16 (modification) « Obligation locative découlant d'une cession-bail » : L'IFRS 16 contient des dispositions sur la manière de comptabiliser une cession-bail à la date à laquelle la transaction a lieu. Toutefois, elle ne précise pas comment enregistrer la transaction après cette date. Cette modification explique comment une entreprise doit comptabiliser une cession-bail après la date de la transaction.

La date d'entrée en vigueur de cette modification est le 1er janvier 2024, bien qu'une adoption anticipée soit autorisée.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'avenir.

- IAS 1 (modification) « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » et IAS 1 (modification) « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » : Les modifications, adoptées simultanément par l'Union européenne, précisent que les passifs sont classés comme courants ou non courants, en fonction des droits qui existent à la fin de la période de référence. La classification n'est pas affectée par les attentes de l'entité ou les événements postérieurs à la date de clôture (par exemple, l'obtention d'une renonciation ou la rupture de l'accord). Cette modification clarifie également le terme « règlement » d'un passif utilisé par l'IAS 1.

En outre, elle vise à améliorer les informations fournies lorsque le droit de différer le paiement d'un passif est

subordonné au respect de certaines conditions (« covenants ») dans les douze mois suivant la période de référence.

Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024 et est appliqué de manière rétrospective conformément à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». L'adoption anticipée est autorisée.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'avenir.

NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS DES NORMES EXISTANTES QUI N'ONT PAS ÉTÉ ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, l'IASB et le Comité d'interprétation des IFRS ont publié les normes, modifications et interprétations détaillées ci-dessous, qui sont en attente d'adoption par l'Union européenne :

- IFRS 10 (modification) et IAS 28 (modification) « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » : Ces modifications clarifient le traitement comptable des ventes et des apports d'actifs entre un investisseur et ses associés et coentreprises selon que les actifs non monétaires vendus ou apportés à un associé ou à une coentreprise constituent ou non une « entreprise ». L'investisseur doit comptabiliser la totalité du profit ou de la perte lorsque les actifs non monétaires constituent une « entreprise ». Si les actifs ne répondent pas à la définition d'une entreprise, l'investisseur comptabilise le profit ou la perte à concurrence des intérêts des autres investisseurs. Les modifications ne s'appliquent que lorsqu'un investisseur vend ou apporte des actifs à son entreprise associée ou à sa coentreprise.

À l'origine, ces modifications de l'IFRS 10 et de l'IAS 28 étaient prospectifs et s'appliquaient aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 ou après cette date. Toutefois, fin 2015, l'IASB a décidé de reporter la date d'entrée en vigueur (sans fixer de nouvelle date spécifique), car il prévoit un examen plus large qui pourrait aboutir à une simplification de la comptabilisation de ces transactions et d'autres aspects de la comptabilisation des entreprises associées et des coentreprises.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'avenir.

- IAS 7 (modification) et IFRS 7 (modification) « Ententes de financement de fournisseurs (affacturage inversé) » : L'IASB a modifié l'IAS 7 et l'IFRS 7 afin d'améliorer les informations à fournir sur les accords de financement de fournisseurs (« affacturage inversé ») et leurs effets sur les passifs, les

flux de trésorerie et l'exposition au risque de liquidité d'une entreprise. Cette modification répond aux préoccupations des investisseurs qui estiment que les accords de financement de fournisseurs de certaines entreprises ne sont pas suffisamment transparents.

Cette modification est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. L'application anticipée de la modification est autorisée, mais elle est soumise à l'approbation de l'Union européenne.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'avenir.

- IAS 21 (modification) « Absence de convertibilité » : L'IASB a modifié l'IAS 21 afin d'ajouter des exigences pour aider les entités à déterminer si une monnaie est convertible dans une autre monnaie et le cours de change au comptant à utiliser si ce n'est pas le cas. Lorsqu'une monnaie n'est pas convertible dans une autre monnaie, il est nécessaire d'estimer le cours de change au comptant à une date d'évaluation donnée, afin de déterminer le taux auquel une opération de change ordonnée aurait lieu à cette date entre les intervenants du marché dans les conditions économiques en vigueur. Lorsqu'une entité applique pour la première fois les nouvelles exigences, elle n'est pas autorisée à retraiter les informations comparatives. Au lieu de cela, les montants concernés doivent être convertis aux cours de change au comptant estimés à la date de l'application initiale de la modification, avec un ajustement des réserves. Cette modification est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'application anticipée de la modification est autorisée, mais elle est soumise à l'approbation de l'Union européenne. Cette modification ne devrait pas avoir d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'avenir.

Ces modifications ne devraient pas avoir d'effet sur les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'avenir.

C) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les comptes annuels consolidés sont présentés en milliers d'euros, arrondis au millier le plus proche, l'euro étant la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société mère.

D) Estimations comptables importantes et hypothèses et jugements importants lors de l'application des méthodes comptables

L'information contenue dans ces Comptes Annuels Consolidés relève de la responsabilité du Conseil d'Administration d'Ecnor, S.A..

La préparation des comptes annuels consolidés conformément à la norme IFRS-UE exige l'application d'estimations comptables

importantes et l'élaboration de jugements, d'estimations et d'hypothèses durant le processus d'application des méthodes comptables du Groupe. Dans ce sens, un résumé est fourni ci-après sur le détail des aspects qui ont impliqué le niveau le plus élevé de jugement, de complexité ou pour lesquels les hypothèses et estimations sont significatives pour la préparation des comptes annuels consolidés.

ESTIMATIONS COMPTABLES IMPORTANTES ET HYPOTHÈSES

- L'analyse de la dépréciation des comptes à recouvrer liée aux opérations auprès de tiers comprend l'estimation des recouvrements futurs dépendant de la situation de chaque client, de chaque pays et de l'économie en général (Note 14).
- Le Groupe réalise une partie significative de ses activités dans le cadre de contrats de construction avec des clients. Cette méthode repose sur la réalisation d'estimation du degré de progression des projets. En fonction de la méthodologie utilisée pour déterminer la progression des projets, les estimations significatives correspondent aux coûts en attente d'être encourus de chaque contrat. À titre supplémentaire, le Groupe comptabilise des provisions pour marges négatives lorsque l'estimation des coûts totaux dépasse les produits attendus par contrat. Ces estimations sont soumises à modification en raison de l'apparition de nouvelles informations au fur et à mesure de la progression.
- Le calcul des provisions pour litiges et inspections est soumis à un niveau élevé d'incertitude. Face à la possibilité de l'existence à la clôture de l'exercice d'une obligation impliquant une sortie de ressources, une provision est comptabilisée dans le cas où le montant peut être estimé de manière fiable. Les procédures légales impliquent habituellement des questions légales complexes et font l'objet d'une incertitude importante. Le Groupe se fonde sur le conseil de tiers pour estimer la probabilité d'aboutissement des litiges et inspections.

De même, malgré le fait que les estimations effectuées par les Administrateurs de la Société mère ont été calculées en fonction de la meilleure information disponible au 31 décembre 2023, il est possible que des événements qui pourraient surgir dans le futur obligent à les modifier dans les prochains exercices. L'effet sur les comptes annuels consolidés des modifications qui, le cas échéant, dériveraient des ajustements à effectuer durant les prochains exercices serait alors enregistré d'une façon prospective.

JUGEMENTS IMPORTANTS LORS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Le 17 décembre 2019, le Groupe Ecnor a partagé le contrôle du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones avec le fonds

d'investissement APG. Il détenait dès lors une participation de 51 % dans ce sous-groupe, contre 100 % auparavant.

Le raisonnement ayant mené le Groupe Ecnor à décider de cette perte de contrôle dans la participation qu'il détenait dans Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., et qu'il conserve encore à la date d'établissement de ces comptes annuels consolidés, est principalement le suivant :

- La composition égalitaire du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale avec des droits homogènes.
- Les décisions prises par l'Assemblée générale devront être approuvées à la majorité renforcée d'au moins 75 %, les seules matières demandant une majorité simple étant les suivantes :
 - Modification des statuts de la société lorsque celle-ci est exigée par la loi, à condition de ne pas aller à l'encontre des clauses de la convention entre les associés.
 - Affectation du résultat dans le but de doter la réserve légale exigée par la loi.
- Le contrôle et la dépendance fonctionnelle de la direction de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L., qui gère les aspects significatifs de l'activité et qui cesse de dépendre du Groupe Ecnor pour dépendre directement du Conseil d'administration de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.
- L'existence d'un système d'arbitrage neutre en cas d'absence de consensus. Tout différend entre les associés demande l'intervention d'un médiateur en vue de sa résolution, et si cela n'était pas suffisant, il devrait être soumis à l'arbitrage de trois arbitres, les deux premiers nommés par les associés et le troisième et président sur décision de ces deux premiers arbitres.

E) Comparaison de l'information

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a reclassé les actifs nets du sous-groupe Enerfin, les conditions exigées dans l'IFRS 5 pour la classification de ce sous-groupe comme « Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente » (Note 7) étant remplies. Cette reclassification a eu les conséquences suivantes sur les comptes annuels consolidés :

- Le bénéfice après impôt du sous-groupe, s'agissant d'un secteur d'activité complet, a été classé dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2023 sous la rubrique « Résultat de l'exercice issu des activités abandonnées », conformément aux principes comptables en vigueur. En outre, les informations comparatives pour l'année 2022 ont été retraitées pour des raisons de comparabilité (Note 7).

• Les mouvements présentés dans l'annexe aux comptes consolidés incluent les actifs nets au 31 août 2023 en tant que transfert vers les activités abandonnées. Une ventilation des actifs et passifs transférés aux activités abandonnées est fournie dans la Note 7.

• Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, le Groupe a inclus séparément les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de l'activité abandonnée pendant l'exercice 2023. En outre, les informations comparatives pour l'exercice 2022 ont été retraitées à des fins de comparabilité. Les détails des flux de trésorerie des activités abandonnées sont inclus dans la Note 7.

Par ailleurs, à la suite de l'entrée en vigueur de la norme IAS 12 (modification) « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction », le Groupe Ecnor a reconnu des actifs et passifs d'impôt différé d'un montant de 20 033 milliers d'euros et de 19 133 milliers d'euros, ainsi qu'un impact de 900 milliers d'euros sur le solde d'ouverture des résultats non distribués (Note 20).

F) Variations dans le périmètre de consolidation

Les variations les plus significatives produites dans le périmètre de consolidation dans l'exercice 2023 ont été les suivantes :

- Au cours de l'exercice 2023, l'opération d'entreprise la plus importante correspond à la cession de la participation de 50 % dans les sociétés mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V. dans le cadre d'une vente conjointe avec Enagas, propriétaire des 50 % restants. La plus-value obtenue lors de cette opération a été de 21 519 milliers d'euros, enregistrée dans la rubrique « Résultat net de cession d'actifs non courants et société dépendantes » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2023 (voir Note 12).
- En outre, au cours de l'année 2023, le Groupe a augmenté sa participation de 10 % dans les sociétés dépendantes Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos Dos Indios Energía, S.A., Ventos da Lagoa, S.A. et Ventos do Litoral Energía, S.A. pour un montant total de 9,9 millions d'euros. Cela a conduit à une diminution à hauteur du même montant dans diverses rubriques des capitaux propres consolidés. La participation du Groupe dans ces filiales est passée de 80 % à 90 % au 31 décembre 2023.
- Le 28 septembre 2023, le Groupe Ecnor a concrétisé la vente de la société dépendante Eresma Solar, S.L.U., enregistrée le 31 décembre 2022, en tant qu'actifs non courants détenus en vue de leur vente en vertu de l'accord signé lors de l'exercice 2020. La valeur de la vente réalisée par le Groupe a été de 9 055 milliers d'euros. La plus-value

associée au paragraphe « Résultat net de cession d'actifs non courants et société dépendantes » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2023 (Note 7).

Au cours de l'exercice 2022, la variation la plus significative produite dans le périmètre de consolidation a été la suivante :

- Le 17 février 2022, le Groupe Ecnor a concrétisé la vente de la société dépendante Stonewood Desarrollos, S.L.U., enregistrée le 31 décembre 2021, en tant qu'actifs non courants détenus en vue de leur vente en vertu de l'accord signé lors de l'exercice 2021. La valeur de la vente réalisée par le Groupe a été de 13 986 milliers d'euros. La plus-value associée au paragraphe « Résultat net de cession d'actifs non courants et société dépendantes » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2022.

G) Entreprises établies dans des pays à taux d'inflation élevé

Au vu de la situation économique du Venezuela et de l'Argentine, et conformément à la définition d'économie hyperinflationniste de l'IAS 29, ces pays ont été considérés comme hyperinflationnistes à partir de 2009 et 2018, respectivement, situation qui perdure à la clôture de l'exercice 2023.

Le Groupe Ecnor maintient un investissement au Venezuela et un autre en Argentine, les soldes en cours au 31 décembre 2023 et 2022 étant peu significatifs, tout comme le volume de transactions des exercices 2023 et 2022.

Pendant les exercices 2023 et 2022, le Groupe a enregistré l'impact correspondant, la situation économique étant considérée comme hyperinflationniste dans les deux pays. Cet impact a été peu significatif pour le Groupe Ecnor.

Le reste des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond pas à des économies considérées comme hautement inflationnistes selon les critères établis à ce sujet par les Normes internationales d'information financière. En conséquence, à la clôture comptable des exercices 2023 et 2022, il n'a été nécessaire d'ajuster les états financiers d'aucune autre entité consolidée ou associée pour corriger les effets de l'inflation.

H) Réglementation sur l'activité de production électrique

L'activité de génération électrique des sociétés dépendantes espagnoles intégrées dans le sous-groupe Enerfin classés comme détenues en vue de la vente est réglementée par la Loi 24/2013, du 26 décembre, qu'abroge la Loi 54/1997, du 27 novembre, du secteur électrique, ainsi que par les dispositions réglementaires postérieures qui la développent.

Le 28 décembre 2012 a été promulguée la Loi 15/2012, du 27 décembre, de mesures fiscales pour la durabilité énergétique, qui établit un impôt de 7 % sur la valeur totale à percevoir par la contribuable au titre de la production et l'incorporation au système d'énergie électrique.

Par ailleurs, cette loi établit un amendement à la Loi 54/1997, en vertu duquel l'énergie électrique imputable à l'utilisation d'un combustible dans une installation de génération qui utilise comme énergie primaire l'une des énergies renouvelables non consommables, ne fera pas l'objet d'un régime économique primé, aspect qui pourrait affecter les centrales solaires thermodynamiques actuellement exploitées par le Groupe.

Le 13 juillet 2013 a été publié le Décret-loi royal 9/2013, du 12 juillet, portant adoption de mesures urgentes afin de garantir la stabilité financière du système électrique :

Le Gouvernement est habilité afin d'approuver un nouveau régime juridique et économique des installations de production d'énergie électrique existantes à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets. Ce régime se basera sur la perception de produits dérivant de la participation sur le marché, avec une rétribution complémentaire qui, si elle était nécessaire, couvrira les coûts d'investissements qu'une entreprise efficiente et bien gérée ne récupérerait pas sur le marché.

Le 10 juin 2014, le Décret royal 403/2014, du 6 juin 2014, a été édicté, portant réglementation de l'activité de production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelable, de cogénération et de déchets. Le 21 juin 2014, l'Arrêté ministériel IET/1045/2014 du 16 juin a été édicté, portant approbation des paramètres de rétribution des dites installations.

Selon ce qui est exposé ci-dessus, et compte tenu du fait que l'objectif du Gouvernement était de réduire les primes au secteur des énergies renouvelables, le Groupe Ecnor a effectué une réévaluation des flux futurs de tous les actifs liés à cette réglementation, du fait qu'il estime que celle-ci pourrait constituer un indice de dépréciation de ces derniers.

L'Arrêté ministériel sur les paramètres IET/1045/2014 a été mis à jour pour la période 2017-2019 par l'Arrêté ETU/130/2017 du 17 février et pour la période 2020-2022 par l'Arrêté TED/171/2020 du 24 février.

Le 23 juillet 2020, l'Arrêté ministériel TED/668/2020, revoyant les rétributions des investissements des années 2018 et 2019, est entré en vigueur, étant donné que l'exonération d'impôt de 7 % pendant le dernier trimestre 2018 et le premier trimestre 2019 (Décret-loi royal 15/2018 du 5 octobre) n'a pas été pris en compte par le gouvernement dans le calcul des paramètres de rétribution.

Le 15 septembre 2021, le Décret-loi royal 17/2021 sur les mesures urgentes pour réduire l'impact de l'escalade des prix du gaz naturel sur les marchés de détail de gaz et d'électricité a été édicté, en incluant les dispositions suivantes :

- Du 16 septembre 2021 au 31 mars 2022, la rémunération de l'activité de production d'énergie électrique des installations non émettrice de gaz à effet de serre fait l'objet d'une minoration, hormis dans le cas des installations en territoires non péninsulaires, de celles d'une puissance installée égale ou inférieure à 10 MW et de celles bénéficiant d'un cadre de rémunération réglementé dans la loi 24/2013 du 26 décembre, sur le secteur électrique. Cette minoration est proportionnelle à la hausse de revenus obtenue en raison de l'augmentation du prix du gaz naturel.
- L'exonération de l'impôt de 7 % sur la valeur de l'énergie électrique est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 aux installations de production d'électricité (cette exonération était au début limitée au troisième trimestre 2021, selon le Décret-loi royal du 24 juin). Quoi qu'il en soit, dans les parcs recevant une rémunération spécifique (selon le Décret-loi royal 9/2013, du 12 juillet), la Commission nationale des Marchés et de la Concurrence (Comisión Nacional de los Mercados y la Competencia ou CNMC) déduira postérieurement les sommes non versées en vertu de l'application de ces Décrets royaux.

Le 27 octobre 2021, le Décret-loi royal 23/2021 sur les mesures urgentes en matière d'énergie pour la protection des consommateurs et l'introduction de la transparence sur les marchés de l'électricité et du gaz naturel, aussi bien de gros que de détail, a été édicté.

Il y est stipulé que l'énergie électrique produite par les installations de production, se trouvant couverte par un instrument relatif aux marchés à terme signé avant l'entrée en vigueur du Décret royal est exclue du mécanisme de minoration, dès que le prix de cette couverture est fixe.

Par ailleurs, il est précisé que l'énergie couverte par un instrument relatif aux marchés à terme signé avant l'entrée en vigueur du Décret royal est exclue du mécanisme de minoration, lorsque le prix de cette couverture est fixe et que la période d'application de l'instrument est égale ou supérieure à un an.

Le 22 décembre 2021, le Décret-loi royal 29/2021 a été édicté, portant adoption de mesures urgentes dans le domaine de l'énergie pour la promotion de la mobilité électrique, l'autoconsommation et le déploiement des énergies renouvelables. Il prévoit la prolongation jusqu'au 31 mars 2022 de l'exonération de l'impôt de 7 % sur la production.

Le 29 mars 2022, le Décret-loi royal 6/2022 a été édicté, approuvant la mise à jour du régime de rétribution de la

production d'énergie électrique à partir de sources d'énergie renouvelables, de cogénération à haute performance et de déchets. La rémunération des investissements des parcs s'inscrivant dans ledit régime a été mise à jour, avec prise d'effet le 1er janvier 2022. L'effet de cette mise à jour a été pris en compte à la clôture de l'exercice précédent. En outre, les effets du mécanisme de minoration de la rétribution au titre des prix du gaz (prenant fin le 31/3/22) ont été prolongés et il a été établi que le coût du mécanisme de financement du tarif social et de l'approvisionnement du consommateur en risque d'exclusion sociale serait assumé par les générateurs et les négociants.

Le 14 mai 2022, le Décret-loi royal 10/2022 a été édicté, établissant à titre temporaire un mécanisme d'ajustement des coûts engagés par les technologies fossiles marginales (cycle combiné, thermique au charbon, cogénération), dans le but de réduire le prix de l'électricité sur le marché de gros. En vertu de ce Décret-loi royal, lesdites technologies devaient être offertes sur tous les marchés, en intégrant la valeur de l'ajustement à leurs offres, et lesdites valeurs sont financées par les consommateurs qui bénéficient de cette réduction dans le prix de l'électricité. Le 14 juin, ce mécanisme d'ajustement est entré en fonctionnement (tel que prévu dans l'Arrêté ministériel TED/517/2022, approuvé par l'Union européenne) et il prenait fin le 31 mai 2023.

Le 25 juin 2022, le Décret-loi royal 11/2022 a été édicté, portant adoption et prolongation de certaines mesures en réponse aux conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine. L'objectif était de faire face aux situations de vulnérabilité sociale et économique et de permettre le redressement social et économique de l'île de La Palma. Ce Décret royal prolonge du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2022 la période d'effet du mécanisme de minoration au titre des prix élevés du gaz, la suspension de l'impôt de 7 % sur la production et la réduction à 0,5 % de l'impôt spécial du gouvernement espagnol sur l'électricité. Par la suite, le Décret-loi royal 18/2022, qui prolonge jusqu'au 31/12/2023 le mécanisme de minoration au titre des prix élevés du gaz a été édicté le 18 octobre et le 27 décembre, le gouvernement a approuvé le Décret-loi royal 20/2022 sur les mesures en réponse aux conséquences économiques et sociales de la guerre en Ukraine, prolongeant jusqu'au 31/12/2023 l'exonération de l'impôt de 7 % sur la production.

Le 6 octobre 2022, l'UE a approuvé le Règlement 2022/1854 établissant une intervention d'urgence pour atténuer les effets de la flambée des prix de l'énergie. Ce Règlement établit un plafond de 180 €/MWh produit sur les revenus de marché des technologies inframarginales (éolienne, solaire, hydroélectrique sans réservoir, nucléaire, etc.), en excluant les projets de démonstration et de stockage. D'autre part, il a été établi que les États peuvent intervenir dans la fixation des prix de fourniture d'électricité aux PME, en autorisant à titre exceptionnel et temporaire des prix inférieurs au coût. Ce Règlement est entré en vigueur le 8 octobre 2022. Les articles relatifs au plafond de revenus de marché sont applicables du 1er décembre 2022 au

30 juin 2023. L'intervention dans la fixation de prix pour les PME pourra être appliquée jusqu'au 31 décembre 2023.

Le 2 décembre 2022, l'Arrêté ministériel TED/1232/2022 a été approuvé, mettant à jour pour 2022 la rémunération de l'investissement des parcs placés sous le régime RECORE.

Le 28 mars 2023, le Décret-loi royal 3/2023 a été édicté, prolongeant jusqu'au 31 décembre 2023 le mécanisme d'ajustement des coûts engagés par les technologies fossiles marginales approuvé par le Décret-loi royal 10/2022 du 13 mai.

Le 30 juin 2023, l'Arrêté ministériel TED/741/2023 a été approuvé, établissant les paramètres de rétribution des installations RECORE pour la période 2023-2025.

En ce qui concerne les parcs situés à l'étranger, les parcs éoliens au Brésil conservent des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (20 ans) auprès de différents acheteurs (Eletrobras, la Chambre de commercialisation de l'énergie électrique - CCEE, Cemig et entreprises de distribution), ces contrats ayant été signés dans le cadre mis en place par le gouvernement fédéral et par le biais d'enchères privées. Par ailleurs, le premier projet 100 % hors contrat a été lancé au Brésil (24,2 MW), impliquant la vente d'énergie sur le marché libre. Le parc du Canada a signé un contrat d'achat avec Hydro-Québec pour une période de 20 ans.

Les Administrateurs considèrent qu'il n'existe pas d'autres réglementations sur les énergies renouvelables pouvant avoir un impact significatif dans les Comptes Annuels Consolidés au 31 décembre 2023.

3 • PRINCIPES COMPTABLES

A) Entités dépendantes

Sont considérées comme entités dépendantes les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce un contrôle. La Société contrôle une entité dépendante lorsque, de par son implication dans celle-ci, elle est exposée, ou a le droit, à des rendements variables et elle a également la capacité d'influer sur lesdits rendements grâce au pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Société détient le pouvoir lorsqu'elle possède des droits fondamentaux en vigueur qui lui permettent de mener les activités pertinentes. La Société est exposée, ou a le droit, à des rendements variables de par son implication dans l'entité dépendante lorsque les rendements qu'elle obtient en vertu de cette implication peuvent varier en fonction de l'évolution économique de l'entité.

Les produits, les charges et les flux de trésorerie des entités dépendantes sont inclus dans les comptes annuels consolidés à compter de la date d'acquisition ; c'est-à-dire, la date à laquelle le Groupe obtient le contrôle de celles-ci. Les entités dépendantes sont exclues de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle a été perdu.

Les transactions et soldes maintenus avec des entreprises du Groupe, de même que les bénéfices ou pertes non réalisés, ont été éliminés du processus de consolidation. Cependant, les pertes non réalisées ont été considérées comme un indicateur de la dépréciation de la valeur des actifs transmis.

Les méthodes comptables des entités dépendantes ont été adaptées aux méthodes comptables du Groupe, pour des transactions et d'autres événements qui, tout en étant similaires, se sont produits dans des circonstances semblables.

Les comptes annuels ou les états financiers des entités dépendantes utilisés lors du processus de consolidation se réfèrent à la même date de présentation et à la même période que celles de la Société mère.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets des sociétés dépendantes sont identifiées dans les capitaux propres de manière distincte des capitaux propres de la Société mère. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les résultats consolidés de l'exercice (et dans le résultat global total consolidé de l'exercice) sont également présentées de manière séparée dans les comptes de résultats consolidés.

Les changements dans la participation d'une société dépendante qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions de capitaux propres, c'est-à-dire que toute différence est reconnue directement dans les capitaux propres.

Pour la réduction de la prise de participation dans une entité dépendante impliquant la perte du contrôle de cette dernière, le Groupe constate un résultat à hauteur de l'écart entre la contrepartie reçue plus la juste valeur de tout investissement conservé dans l'entité plus la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle et la valeur comptable des actifs nets consolidés. « Autres éléments du résultat global » correspondant à l'entité dépendante est transféré intégralement aux résultats ou aux réserves en fonction de leur nature. Les actifs nets consolidés incluent le fonds de commerce, dans la mesure où l'entité cédée constitue une société. Si l'entité cédée constitue une société, qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie ou d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie auxquelles un fonds de commerce avait été assigné, celui-ci est assigné à la partie cédée et à la partie conservée en fonction de la juste valeur et de la valeur récupérable, respectivement.

La juste valeur de l'investissement conservé constitue le coût d'acquisition en vue de son évaluation postérieure conformément à son classement.

Les états financiers utilisés dans le processus de consolidation sont, dans tous les cas, ceux correspondant à l'exercice clos le 31 décembre de chaque année. Une ventilation des données d'identification des sociétés dépendantes figure dans l'annexe I ci-jointe.

MODIFICATIONS DE LA PARTICIPATION DANS DES SOCIÉTÉ DÉPENDANTES SANS CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Le Groupe comptabilise les transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle comme des transactions avec les propriétaires des capitaux propres du Groupe. Lors de l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle, la différence entre la juste valeur de la contrepartie payée et la proportion correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la société dépendante est comptabilisée dans les capitaux propres. Les gains ou pertes sur la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

b) Entreprises associées

Sont considérées comme entreprises associées les entités sur lesquelles la Société, directement ou indirectement par l'intermédiaire des entités dépendantes, exerce une influence significative. L'influence significative est le pouvoir d'intervenir dans les décisions de politique financière et d'exploitation d'une entité, sans que cela suppose l'existence d'un contrôle ou d'un contrôle conjoint sur celle-ci. L'évaluation de l'existence d'une influence significative tient compte des droits de vote pouvant être exercés ou convertibles à la date de clôture de chaque exercice ainsi que les droits de vote potentiels détenus par le Groupe ou par une autre entité.

Les investissements dans des entreprises associées sont enregistrés selon la méthode de la mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'influence significative commence à être exercée jusqu'à la date à laquelle la société n'est plus en mesure de justifier l'existence de celle-ci. Toutefois, si à la date d'acquisition, la totalité ou une partie de l'investissement remplit les conditions pour être classé comme actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés et détenus en vue de la vente, il est comptabilisé à sa juste valeur moins les coûts de cession ou disposition sous toute autre forme.

Les investissements dans des entreprises associées sont initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition, en incluant à titre supplémentaire n'importe quel coût directement attribuable à l'acquisition et toute contrepartie contingente active ou passive dépendant d'événements futurs ou de l'accomplissement de certaines conditions.

L'excédent entre le coût de l'investissement et le pourcentage correspondant au Groupe dans les justes valeurs des actifs nets identifiables est comptabilisé comme fonds de commerce, qui est inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Le défaut, une fois évalués les montants du coût de l'investissement, et l'identification et évaluation des actifs nets de l'entité associée, est enregistré en tant que produit dans la détermination de la participation de l'investisseur dans les résultats de l'entité associée de l'exercice où il a été acquis.

Si l'investissement résulte de la perte de contrôle d'une société dépendante qui n'était pas constitutive d'une entreprise, le coût de l'investissement correspond à la juste valeur, nette des éliminations des résultats dérivés de la perte de contrôle.

Les méthodes comptables des entreprises associées ont fait l'objet d'une homogénéisation temporelle et de valeur dans les mêmes conditions auxquelles il est fait référence aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes.

La participation du Groupe aux bénéfices ou pertes des entreprises associées engrangés à partir de la date d'acquisition est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements en les portant au crédit ou au débit du poste « Résultat des entités intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence » du compte de résultat consolidé. De la même façon, la participation du Groupe dans « Autres éléments du résultat global » des entités associées obtenu à partir de la date d'acquisition, est enregistrée comme une augmentation ou une baisse de la valeur des investissements dans les entités associées, en reconnaissant la contrepartie par nature dans « Autres éléments du résultat global » de l'état du résultat global consolidé. Les distributions de dividendes sont enregistrées comme des dépréciations de la valeur des investissements. Pour déterminer la participation du Groupe aux bénéfices ou aux pertes, y compris les pertes pour dépréciation comptabilisées par les associés, il est tenu compte des produits ou des charges dérivés de la méthode d'acquisition.

La participation du Groupe dans les bénéfices ou les pertes des entreprises associées et dans les changements des capitaux propres, est déterminée sur la base de la participation dans la propriété à la clôture de l'exercice, sans tenir compte de l'éventuel exercice ou conversion de droits de vote potentiels. Toutefois, la participation du Groupe est déterminée en prenant en compte l'exercice éventuel de droits de vote potentiels et d'autres instruments financiers dérivés qui, en substance, donnent actuellement accès aux bénéfices économiques associés aux participations dans la propriété, c'est-à-dire, le droit de participer à des dividendes futurs et à des changements dans la valeur des entreprises associées.

Les pertes dans les entités associées qui correspondent au Groupe se limitent à la valeur de l'investissement net, à l'exception des cas où des obligations légales ou implicites aient été assumées par le Groupe ou qu'il ait effectué des paiements au nom des entreprises associées. Aux fins de comptabilisation des pertes pour dépréciation dans des entreprises associées, on considère comme investissement net le résultat obtenu en

ajoutant à la valeur comptable découlant de l'application de la méthode de la mise en équivalence à celle qui correspond à toute autre rubrique qui, en substance, fait partie de l'investissement dans des entreprises associées. L'excédent des pertes sur les investissements dans des instruments de capitaux propres est appliqué au reste des postes dans l'ordre inverse à la priorité de liquidation. Les bénéfices obtenus ultérieurement par les entreprises associées pour lesquels la comptabilisation des pertes a été limitée à la valeur de l'investissement, sont enregistrés dans la mesure où ils sont supérieurs aux pertes non comptabilisées auparavant.

Dans ce sens, si la part des pertes d'une entité associée est égale ou supérieure à sa participation dans cette associée, le Groupe ne reconnaîtra plus la part qui pourrait lui correspondre lors de pertes ultérieures. À ces effets, la participation dans l'associée sera égale au montant comptable de l'investissement, calculé selon la méthode de la mise en équivalence, auquel sera ajouté le montant de toute autre part à long terme qui, en substance, ferait partie de l'investissement net du Groupe dans l'entité associée.

Les bénéfices et pertes non réalisés dans les transactions effectuées entre le Groupe et les entreprises associées ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils correspondent à des participations d'autres investisseurs non liés. Ce critère n'est pas appliqué à la reconnaissance de pertes non réalisées constituant un indicateur de la dépréciation de la valeur de l'actif transmis. Cependant, les bénéfices et pertes dérivés de transactions entre le Groupe et les entreprises associées d'actifs nets constitutifs d'une entreprise, sont comptabilisés dans leur totalité.

Pour la réduction de la participation dans une entité dépendante n'impliquant pas de perte d'influence significative sur cette dernière ou lorsque le Groupe perd le contrôle conjoint d'une coentreprise et conserve une influence significative, le Groupe constate un résultat à hauteur de l'écart entre la contrepartie reçue et la partie proportionnelle de la valeur comptable de la participation cédée. Les autres éléments du résultat global correspondant à la partie proportionnelle de l'entité associée cédée est reclassé dans les résultats ou réserves comme si la société liée avait vendu directement les actifs ou passifs en lien avec celui-ci. Si la transaction implique une perte, le Groupe vérifie la dépréciation de la valeur de l'investissement résiduel conservé.

DÉPRÉCIATION DE LA VALEUR

Après avoir appliqué la méthode de la mise en équivalence, le Groupe évalue s'il existe un indicateur objectif de dépréciation de l'investissement net dans l'entité associée.

Le calcul de la dépréciation est déterminé en tant que résultat de la comparaison de la valeur comptable associée à l'investissement net dans l'entité associée avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant entendue comme la valeur d'usage

ou juste valeur la plus élevée moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme. Dans ce sens, la valeur d'usage est calculée en fonction de la participation du Groupe dans la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés des opérations courantes et des montants pouvant résulter de la vente finale de l'entité associée.

Le montant récupérable de l'investissement dans une société liée est évalué en lien avec chaque société associée, sauf si elle ne constitue pas une unité génératrice de trésorerie (UGE).

c) Partenariats

Sont considérées comme partenariats les partenariats où il existe un accord contractuel afin de partager le contrôle sur une activité économique, de telle sorte que les décisions sur les activités pertinentes exigent le consentement unanime du Groupe et des autres participants ou acteurs/opérateurs. L'évaluation de l'existence d'un contrôle conjoint s'effectue en examinant la définition de contrôle des entités dépendantes.

- Coentreprises : Les investissements réalisés dans les coentreprises sont enregistrés en appliquant la méthode de la mise en équivalence exposée à la lettre antérieure.
- Opérations conjointes : dans les opérations conjointes, le Groupe reconnaît, dans les comptes annuels consolidés, ses actifs, y compris sa participation dans les actifs contrôlés conjointement ; ses passifs, notamment sa participation dans les passifs engagés conjointement avec les autres opérateurs ; les produits obtenus de la vente de sa part de la production découlant de l'opération conjointe, sa part des produits obtenus de la vente de la production découlant de l'opération conjointe, ses charges, y compris la part des charges conjointes lui correspondant.

Le Groupe a le contrôle conjoint des différentes Unions temporaires d'entreprises, en raison de l'existence d'arrangements contractuels demandant le consentement unanime des parties en vue de prendre des décisions sur les activités importantes. Le Groupe a classé les investissements comme opérations conjointes, étant donné que les parties possèdent des droits sur les actifs et des obligations concernant les passifs. Il s'agit de droits principaux et non de droits subsidiaires. De plus, le Groupe inclut dans cette catégorie certaines sociétés étrangères qui sont considérées comme des instruments similaires à des UTE (différents types de joint-ventures), à travers lesquelles il mène une partie de son activité.

d) Transactions et soldes en monnaie étrangère

TRANSACTIONS, SOLDES ET FLUX EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties à la monnaie fonctionnelle selon le taux de change entre la

monnaie fonctionnelle et la monnaie étrangère à la date à laquelle ces transactions sont effectuées.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont changés en euros selon le taux en vigueur à la clôture de l'exercice, alors que ceux non monétaires évalués selon le coût historique, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date à laquelle la transaction a eu lieu. Enfin, la conversion en euros des actifs non monétaires évalués à leur juste valeur a été réalisée en appliquant le taux de change en vigueur à la date à laquelle l'évaluation a été réalisée.

CONVERSION DES ENTREPRISES À L'ÉTRANGER

Le Groupe a invoqué l'exemption figurant dans la norme IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS » relative aux montants cumulés des Écarts de conversion. De ce fait, les Écarts de conversion comptabilisés dans les comptes annuels consolidés générés avant le 1er janvier 2004 ont été inclus dans les résultats non distribués. À partir de cette date, la conversion en euros des entreprises à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas celle d'un pays hyperinflationniste a été réalisée selon les critères suivants :

- les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce et les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon le taux de change à la date de clôture de chaque bilan ;
- les produits et les charges, y compris les soldes comparatifs, sont convertis selon les taux de change en vigueur à la date de chaque transaction ; et
- Les écarts de change découlant de l'application des critères susvisés sont considérés comme des Écarts de conversion en autres éléments du résultat global ;

Ce même critère s'applique à la conversion des états financiers des sociétés appliquant la méthode de mise en équivalence, étant donné que les Écarts de conversion correspondent à la participation du Groupe en « Autres éléments du résultat global ».

Les écarts de conversion enregistrés dans « Autres éléments du résultat global » sont comptabilisés dans les résultats en tant qu'un ajustement sur le résultat de la vente, en suivant les critères exposés aux paragraphes relatifs aux entités dépendantes et associées.

ENTREPRISES ÉTRANGÈRES DANS LES ÉCONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est celle d'une économie hyperinflationniste sont exprimés selon l'unité de mesure courante à la date du bilan.

Les résultats et la situation financière des entreprises du Groupe à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle appartient à une économie hyperinflationniste sont convertis en euros de la manière suivante :

- Les actifs et passifs, y compris le fonds de commerce, les ajustements des actifs nets dérivés de l'acquisition des entreprises, les postes des capitaux propres, les charges et les produits et les flux de trésorerie, sont convertis selon le taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan le plus récent.
- Les soldes comparatifs sont ceux qui ont été présentés dans les comptes annuels consolidés de l'exercice antérieur et ne sont pas ajustés en fonction des variations ultérieures des prix ou des taux de change. L'effet de l'ajustement sur les soldes de l'exercice antérieur est comptabilisé en tant que réserve dans les capitaux propres consolidés.

Aucune des monnaies fonctionnelles des entités consolidées et associées établies à l'étranger ne correspond à des économies considérées comme hyper inflationnistes selon les critères établis à ce sujet dans les Normes internationales d'information financière, sauf dans le cas du Venezuela et de l'Argentine, (voir le point g de la Note 2).

e) Actifs non courants (ou groupes d'éléments destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Une activité abandonnée est une composante du Groupe qui a été cédée ou classée comme détenue en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique distincte. Les résultats des activités abandonnées sont présentés séparément dans le compte de résultat.

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés, dont la valeur comptable va être récupérée fondamentalement à travers une transaction de vente, sont classés en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente » au lieu d'« Actifs pour usage continu ». Afin de classer les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente, ils doivent être disponibles sous leurs conditions actuelles pour être cédés, en étant exclusivement assujettis aux termes usuels et habituels des transactions de vente. Il est également nécessaire qu'il soit estimé que la transaction est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'éléments destinés à être cédés classés en tant qu'éléments détenus en vue de la vente ne sont pas amortis et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur moins les coûts de vente ou disposition sous toute autre forme.

Le Groupe classe à la date d'acquisition un actif non courant ou groupe d'éléments destinés à être cédés, comprenant des entités

dépendantes, et une partie ou la totalité des investissements dans des entreprises associées ou des coentreprises acquises exclusivement en vue de leur cession ou d'échange, comme celles détenues en vue de leur vente, lorsqu'il pense que la transaction prévue va à être réalisée pendant l'année suivante et que la vente respecte les conditions pour être considérée comme hautement probable dans un court délai postérieur à l'acquisition. Lors de la comptabilisation initiale de ce type d'actifs, leur évaluation initiale est déterminée en retenant la valeur la plus basse entre la valeur à laquelle ils ont été comptabilisés dans le cas de ne pas avoir été classés comme disponibles pour la vente et leur juste valeur moins les coûts de cession ou de disposition sous toute autre forme.

Le Groupe évalue les actifs non courants qui ne sont plus classés en tant qu'éléments détenus en vue de leur vente ou qui ne font plus partie d'un groupe d'éléments destinés à être cédés, au plus bas de leur valeur comptable avant leur classement moins les amortissements, dépréciations ou revalorisations qui auraient été comptabilisées s'ils n'avaient pas été classés en tant que tel et la valeur récupérable à la date de leur reclassement. Les ajustements dans l'évaluation à la suite de ce reclassement sont comptabilisés dans les résultats des activités poursuivies ou dans « Autres éléments du résultat global ». À cet effet, le Groupe considère qu'un changement dans le plan impliquant de vendre au lieu de distribuer aux actionnaires, ou l'inverse, n'interrompt pas la continuité du plan d'origine, en comptabilisant l'impact dérivé du changement d'évaluation dans les résultats consolidés.

Le Groupe retraite les comptes annuels consolidés des exercices précédents à compter de la date de classement d'une entité dépendante, associée ou coentreprise comme groupe d'éléments destinés à être cédés ou actif non courant détenu en vue de la vente, comme si elle n'avait jamais été classée comme telle. En conséquence, les actifs et passifs des entités dépendantes sont présentés par nature et, le cas échéant, le Groupe constate les amortissements ou revalorisations qui auraient été comptabilisées s'ils n'avaient pas été classés comme groupes d'éléments détenus en vue de la vente. Les entités associées ou coentreprises sont évaluées rétroactivement via la méthode de la mise en équivalence.

f) Actifs incorporels

FONDS DE COMMERCE

Le fonds de commerce représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la participation du Groupe à aux actifs nets identifiables, aux passifs et aux passifs éventuels identifiables de la société dépendante acquise à la date d'acquisition. Le fonds de commerce lié à l'acquisition de sociétés dépendantes est inclus dans les immobilisations incorporelles. Le fonds de commerce est soumis chaque année à un test de dépréciation sur la base des critères énoncés au paragraphe h) et est comptabilisé à son coût diminué du cumul des pertes de

valeur ; cette dépréciation ne peut être reprise postérieurement. Les gains et pertes sur la vente d'une entité comprennent la valeur comptable du fonds de commerce relatif à l'entité vendue.

Pour les besoins du test de dépréciation, le fonds de commerce acquis lors d'un regroupement d'entreprises est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie, ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Chaque unité ou groupe d'unités auquel le fonds de commerce est affecté représente le niveau le plus bas de l'entité auquel le fonds de commerce est contrôlé à des fins de gestion interne.

La dépréciation du fonds de commerce est revue annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances laissent présager une perte de valeur potentielle. La valeur comptable de l'unité génératrice contenant le fonds de commerce est comparée à la valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte pour dépréciation est immédiatement comptabilisée comme une charge.

AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les immobilisations incorporelles sont inscrites dans le bilan consolidé pour leur valeur de coût minorée dans le montant des amortissements et pertes pour dépréciation cumulés.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement tout au long de leur durée de vie.

DÉPRÉCIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur de l'actif incorporel conformément aux critères mentionnés au paragraphe h).

g) Immobilisations corporelles

RECONNAISSANCE INITIALE

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, la perte cumulée pour dépréciation de la valeur. Toutefois, avant le 1er janvier 2004, le Groupe Ecnor a actualisé la valeur de certains actifs des immobilisations corporelles en vertu de diverses dispositions légales à ce sujet. Le Groupe Ecnor, conformément aux IFRS, a considéré le montant de ces revalorisations comme une part du coût de ces actifs parce qu'il entend qu'elles équivalaient à l'évolution des indices des prix.

En ce qui concerne les projets d'énergie éolienne pour lesquels le Groupe Ecnor, par l'intermédiaire du sous-groupe Enerfín, a signé des contrats à long terme de vente de l'énergie électrique (voir Note 4). Jusqu'au dernier exercice, le Groupe Ecnor

enregistrait les actifs en tant qu'immobilisations corporelles dans la mesure où il conservait tous les risques et bénéfices inhérents à la propriété de ces actifs et que la durée des contrats de vente ne couvrait pas toute leur durée de vie. Lors de l'exercice actuel, ils sont classés sous la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé (voir Note 7).

Le coût des immobilisations corporelles inclut les coûts estimés de démantèlement ou de sortie, ainsi que la réhabilitation du lieu où celles-ci sont situées, à condition qu'elles constituent des obligations encourues en raison de leur utilisation et à des fins autres que la production de stocks.

Les coûts capitalisés incluent les charges financières relatives au financement externe, exigibles durant la période de construction sur des chantiers dont la période de construction dépasse un an.

Les travaux réalisés par le Groupe pour ses propres immobilisations corporelles sont reflétés au coût cumulé qui résulte de l'addition des coûts externes et des coûts internes, déterminés en fonction des propres consommations de matériels d'entrepôt et des coûts de fabrication, déterminés selon les taux horaires d'absorption similaires à ceux utilisés pour évaluer les stocks. Durant l'exercice 2023, le montant enregistré à ce titre s'élève à environ 89 303 milliers d'euros (28 081 milliers d'euros en 2022) et est enregistré à la rubrique « Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même » du compte de résultat consolidé, correspondant principalement à des parcs éoliens et photovoltaïques sis en Espagne, au Brésil et en Colombie dans les deux exercices.

COÛTS POSTÉRIEURS

Postérieurement à la comptabilisation initiale de l'actif, seuls sont capitalisés les coûts encourus qui généreront des bénéfices économiques futurs pouvant être considérés comme étant probables et dont il est possible d'évaluer le montant de manière fiable. Dans ce sens, les coûts dérivés de la maintenance quotidienne des immobilisations corporelles s'enregistrent au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les remplacements d'éléments des immobilisations corporelles susceptibles d'être capitalisés impliquent de réduire la valeur comptable des éléments remplacés. Dans les cas où le coût des éléments remplacés n'ait pas été amorti de façon indépendante, et où il ne serait pas réalisable de déterminer leur valeur comptable, on utilise le coût du remplacement à titre indicatif du coût des éléments au moment de leur acquisition ou construction.

AMORTISSEMENTS

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles se réalisent en répartissant leur montant amortissable de manière linéaire tout au long de leur durée de vie.

Les amortissements des éléments des immobilisations corporelles sont déterminés au moyen de l'application des critères mentionnés ci-dessous :

	Années suivantes de durée de vie	
	2023	2022
Constructions	33 - 50	33 - 50
Installations techniques et machines (*)	20 - 30	20 - 30
Outils	3-10	3-10
Mobilier et objets	3-10	3-10
Équipements pour le traitement de l'information	3-5	3-5
Éléments de transport	2-10	2-10
Autres immobilisations	3-10	3-10

(*) Il inclut les machines et les installations liées aux projets éoliens, principalement des aérogénérateurs.

Le Groupe révisé la valeur résiduelle, la durée de vie et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles à la clôture de chaque exercice. Les modifications des critères initialement établis sont reconnues comme un changement d'estimation.

DÉPRÉCIATION DE LA VALEUR DES ACTIFS

Le Groupe évalue et détermine les pertes et les reprises des pertes en raison de la dépréciation de la valeur des immobilisations corporelles conformément aux critères mentionnés au paragraphe h).

h) Détérioration de la valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation

Le Groupe applique le critère d'évaluer l'existence d'indices permettant de mettre en évidence la détérioration potentielle de valeur des actifs non financiers assujettis à amortissement ou dépréciation, dans le but de vérifier si la valeur comptable des actifs mentionnés dépasse la valeur récupérable.

En outre, et indépendamment de l'existence d'un quelconque indice de dépréciation, le Groupe vérifie, au moins avec une périodicité annuelle, la potentielle dépréciation de la valeur qui pourrait affecter le fonds de commerce et les actifs incorporels avec une durée de vie indéfinie.

La valeur récupérable des actifs est constituée par la valeur la plus élevée entre leur juste valeur moins les coûts de vente et leur valeur d'usage.

Le calcul de la valeur d'usage de l'actif est effectué en fonction des flux de trésorerie futurs attendus qui dériveront de l'utilisation de l'actif, des attentes relatives à d'éventuels ajustements dans le montant ou la distribution temporelle des flux, de la valeur temporelle de l'argent, du prix à payer pour

supporter l'incertitude associée à l'actif, et en fonction d'autres facteurs dont les acteurs du marché tiendraient compte lors de l'évaluation des flux de trésorerie futurs associés à cet actif. Lorsque le montant récupérable est inférieur à la valeur nette comptable de l'actif, la perte correspondante pour dépréciation est enregistrée en charge de la rubrique « Amortissements, dépréciation et dotations aux provisions » du compte de résultat consolidé ci-joint.

À chaque clôture d'exercice le Groupe évalue s'il existe un quelconque indice que la perte pour dépréciation de la valeur comptabilisée dans des exercices antérieurs n'existe plus ou a diminué. Les pertes pour dépréciation de la valeur de l'écart des fonds de commerce ne sont pas réversibles. Les pertes pour dépréciation du reste des actifs ne sont compensées que s'il s'est produit un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur récupérable de l'actif.

i) Location

IDENTIFICATION DES LOCATIONS

Le Groupe évalue au début du contrat si celui-ci inclut une location. Un contrat constitue une location ou en contient une lorsqu'il accorde le droit de contrôler l'utilisation de l'actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La période pendant laquelle le Groupe utilise un actif inclut les périodes consécutives et non consécutives. Le Groupe ne procède à revoir les conditions que lorsqu'une modification est introduite dans le contrat.

COMPTABILITÉ DU PRENEUR

Dans les contrats comprenant un ou plusieurs composants de location et des composants de non-location, le Groupe considère tous ces composants comme un seul et unique composant de location.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer les méthodes comptables indiquées ci-après aux locations à court terme ni à celles dont l'actif sous-jacent présente une valeur inférieure à 5 mille euros, soit principalement les locations de machines utilisées dans le cadre de travaux car il est estimé que leur durée est inférieure à ou proche d'un an, étant donné qu'en raison de l'activité à laquelle ils sont destinés, ils sont loués pour la durée des travaux. Au 31 décembre 2023, et à la suite de la classification du sous-groupe Enerfin comme actif non courant détenu en vue de sa vente, la rubrique « Actif au titre du droit d'utilisation » correspond principalement à la location des locaux. Lors de l'exercice 2022, elle correspondait principalement à la location des locaux et des terrains sur lesquels sont situés les parcs éoliens.

Pour ce type de contrat, le Groupe comptabilise les paiements de manière linéaire au cours de la durée de location.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif de location au commencement de la location. L'actif au titre du droit d'utilisation est composé du montant du passif de location, de tout paiement de la location effectué à la date de commencement ou antérieurement, moins les avantages reçus, les coûts directs de départ engagés et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état à assumer, en fonction de ce qui figure dans la politique comptable relative aux provisions.

Le Groupe évalue le passif de location à la valeur actuelle des paiements de location dus à la date de commencement. Le Groupe déduit les paiements de location au taux d'emprunt marginal correspondant, à moins de pouvoir établir de manière fiable le taux d'intérêt implicite du bailleur. À cet égard, pour la mesure initiale du passif de location le taux d'emprunt marginal a été utilisé, lequel représente le taux d'intérêt qu'un preneur devrait payer pour emprunter, pendant une période de temps similaire et avec une garantie semblable, les fonds nécessaires pour obtenir un actif d'une valeur similaire à l'actif au titre du droit d'utilisation dans un contexte économique semblable. Le Groupe utilise différents taux d'escompte pour chaque pays et en fonction des périodes de location restantes. Les taux d'escompte appliqués vont de 2,95 % à 6,85 % pour les locations en Espagne en fonction de la durée des contrats, la majorité des contrats de location soumis à cette norme étant localisés dans ce pays.

Le Groupe évalue les actifs au titre du droit d'utilisation au coût moins les amortissements et pertes cumulées pour dépréciation, ajustées à l'aide de toutes les éventuelles réestimations du passif de location.

Si le contrat transfère la propriété de l'actif au Groupe à la fin du contrat de location ou si l'actif au titre du droit d'utilisation inclut le prix de l'option d'achat, les critères d'amortissement indiqués dans la section sur les immobilisations corporelles sont appliqués entre la date de commencement de la location et la fin de la durée de vie de l'actif. Dans le cas contraire, le Groupe amortit l'actif au titre du droit d'utilisation entre la date de commencement et la date la plus ancienne entre la fin de la durée de vie du droit ou la fin du contrat de location.

Le Groupe évalue le passif de location en l'augmentant de la charge financière générée et en y soustrayant les paiements réalisés et en réestimant la valeur comptable au titre des modifications de la location ou pour refléter les mises à jour des paiements fixes en substance.

Le Groupe enregistre les réestimations du passif, le cas échéant, en tant qu'ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation, jusqu'à le réduire à zéro, et il les enregistre alors dans les résultats.

Le Groupe réestime le passif de location en déduisant les paiements de location à un taux actualisé, si un changement

s'est produit dans la période de location ou dans les attentes concernant l'exercice de l'option d'achat de l'actif sous-jacent.

Le Groupe réestime le passif de location en cas de changement dans les montants dont le paiement est attendu au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou de changement dans l'indice ou le taux utilisé pour déterminer les paiements, y compris un changement pour refléter les variations dans les loyers du marché après la révision de ces derniers.

j) Instruments financiers

COMPTABILISATION ET CLASSIFICATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument des capitaux, en conformité avec le fonds économique de l'accord contractuel et les définitions de l'actif financier, du passif financier ou de l'instrument des capitaux, conformément aux dispositions de l'IAS 32 « Instruments financiers : présentation ».

Les instruments financiers sont comptabilisés quand le Groupe devient une partie obligée du contrat ou d'une relation conformément aux dispositions de celle-ci.

Aux fins de leur évaluation, le Groupe classe les instruments financiers dans les catégories d'actifs et passifs financiers à la juste valeur avec des variations dans les résultats, en séparant ceux désignés initialement de ceux détenus pour négocier ou évalués obligatoirement à la juste valeur avec des changements dans les résultats, les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers évalués à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global », en séparant les instruments de capitaux propres désignés en tant que tels du reste des actifs financiers. Le Groupe classe les actifs financiers, distincts de ceux désignés à la juste valeur avec des variations dans les résultats, et les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur avec des variations dans « Autres éléments du résultat global », conformément au modèle d'activité et aux caractéristiques des flux contractuels. Le Groupe classe les passifs financiers comme étant évalués au coût amorti, sauf ceux désignés à la juste valeur avec des changements dans les résultats et ceux détenus pour la négociation.

Le Groupe classe un actif financier au coût amorti, s'il est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour obtenir des flux de trésorerie contractuels et les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement paiement du principal et des intérêts (SPPI) sur le montant du principal en attente.

Le Groupe classe un actif financier à la juste valeur avec des changements dans « Autres éléments du résultat global » s'il

est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint en obtenant des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont des SPPI.

Le modèle d'activité est déterminé par le personnel clé du Groupe et à un niveau qui reflète la façon dont il gère conjointement des groupes d'actifs financiers pour atteindre un objectif d'activité concret. Le modèle d'activité du Groupe représente la façon dont ce dernier gère ses actifs financiers pour générer des flux de trésorerie.

Les actifs financiers qui font partie d'un modèle d'activité dont l'objectif est de détenir des actifs pour percevoir des flux de trésorerie contractuels sont gérés pour générer des flux de trésorerie sous la forme de recouvrements contractuels pendant la durée de vie de l'instrument. Le Groupe gère les actifs détenus dans le portefeuille pour percevoir ces flux de trésorerie contractuels concrets. Pour déterminer si les flux de trésorerie sont obtenus au moyen de la perception de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers, le Groupe tient compte de la fréquence, de la valeur et du calendrier des ventes durant les exercices antérieurs, des motifs de ces ventes et des attentes en relation avec l'activité de ventes future. Cependant, les ventes en elles-mêmes ne déterminent pas le modèle d'affaires et, pour cela, elles ne peuvent pas être prises en compte de façon isolée. Au lieu de cela, ce sont les informations sur les ventes passées et sur les attentes de ventes futures qui offrent les données indicatives sur la façon d'atteindre l'objectif déclaré du Groupe pour ce qui a trait à la gestion des actifs financiers et, plus spécifiquement, sur la façon dont les flux de trésorerie sont obtenus. Le Groupe tient compte des informations sur les ventes passées dans le contexte des motifs de ces ventes et des conditions qui existaient à ce moment-là en comparaison avec les conditions actuelles. À ces effets, le Groupe considère que les créances commerciales et autres comptes à recouvrer qui vont faire l'objet d'une cession à des tiers et qui ne vont pas représenter la sortie de ceux-ci sont détenus dans ce modèle d'activité.

Bien que l'objectif du modèle d'activité du Groupe est de détenir des actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, le Groupe ne détient pas pour autant tous les instruments jusqu'à leur échéance. Pour cette raison, le Groupe a pour modèle d'activité le maintien d'actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels même lorsqu'il s'est produit, ou il est prévu qu'il se produise à l'avenir, des ventes de ces actifs. Le Groupe considère que cette condition est remplie, à condition que les ventes se produisent pour une augmentation du risque de crédit des actifs financiers. Dans les autres cas, au niveau individuel et agrégé, les ventes doivent être peu significatives bien qu'elles soient fréquentes, ou peu fréquentes dans le cas où elles seraient significatives.

Les flux de trésorerie contractuels qui sont des SPPI sont cohérents avec un accord de prêt de base. Dans un accord de

prêt de base, les éléments les plus significatifs de l'intérêt sont généralement la contrepartie pour la valeur temporaire de l'argent et le risque de crédit. Toutefois, dans un accord de ce type, l'intérêt inclut également la contrepartie pour d'autres risques, comme celui de liquidité et des coûts, comme les coûts administratifs d'un prêt de base associés au maintien de l'actif financier pendant une période déterminée. En outre, l'intérêt peut inclure une marge de bénéfice cohérente avec un accord de prêt de base.

Le Groupe désigne un passif financier au moment initial à la juste valeur avec des changements dans les résultats, si en procédant ainsi il élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou dans la reconnaissance qui surgirait d'une autre façon, si l'évaluation des actifs ou passifs ou la reconnaissance des résultats de ces derniers étaient effectuées sur des bases différentes ou un groupe de passifs financiers ou d'actifs financiers et de passifs financiers est géré, et son rendement est évalué, sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie d'investissement ou de gestion du risque documentée, et des informations sont fournies au niveau interne en relation avec ce groupe sur cette même base au personnel clé de la direction du Groupe.

Le Groupe classe le reste des passifs financiers, sauf les contrats de garantie financière, les engagements d'octroi d'un prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché et les passifs financiers résultant d'un transfert d'actifs financiers qui ne remplissent pas les conditions pour leur sortie des comptes ou qui sont comptabilisés en utilisant l'approche de l'implication continue, en tant que passifs au coût amorti.

CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS À JUSTE VALEUR

Nous donnons ci-après une analyse des instruments financiers qui sont évalués aux 31 décembre 2023 et 2022 à la juste valeur après leur reconnaissance initiale, regroupés par niveau du 1 au 3, selon le système de calcul de la juste valeur :

- Niveau 1 : leur juste valeur est obtenue par l'observation directe de leur cours sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Niveau 2 : leur juste valeur est déterminée par l'observation sur le marché d'inputs différents des prix inclus dans la catégorie 1, qui sont observés pour les actifs et passifs, soit directement (prix) ou indirectement (c'est-à-dire, obtenus des prix).

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Le Groupe Ecnor utilise diverses méthodes telles que l'estimation des flux de trésorerie escomptés et formule des hypothèses basées sur les conditions du marché existant à chaque date de bilan.

Si toutes les données significatives nécessaires au calcul de la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est inclus dans le niveau 2.

Les instruments inclus dans le niveau 2 correspondent aux instruments financiers dérivés (Note 17).

- Niveau 3 : leur juste valeur est déterminée par des techniques d'évaluation qui incluent des inputs pour les actifs et passifs non observés directement sur les marchés.

	Juste valeur au 31 décembre 2023			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	170	-	170
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	2 136	-	2 136
Passifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	-	-	-
Passifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(646)	-	(646)
	-	1 660	-	1 660

À l'issue de l'abandon de l'activité énergétique, le Groupe Ecnor dispose d'instruments financiers dérivés d'actifs et de passifs financiers classés dans les rubriques Actifs et Passifs non courants détenus en vue de la vente (Note 7). Ils appartiennent tous au niveau 2.

	Juste valeur au 31 décembre 2022			
	Milliers d'euros			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	9 639	-	9 639
Actifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	3 905	-	3 905
Passifs financiers non courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(17 128)	-	(17 128)
Passifs financiers courants				
Instruments financiers dérivés (Note 17)	-	(37 425)	-	(37 425)
	-	(41 009)	-	(41 009)

Aucun transfert d'un niveau à un autre ne s'est produit pendant les exercices 2023 et 2022.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti sont reconnus initialement à leur juste valeur, en incluant ou soustrayant les coûts de transaction encourus. Ils sont évalués postérieurement au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

DÉPRÉCIATION DE LA VALEUR

La Direction du Groupe Ecnor applique l'approche simplifiée prévue par l'IFRS 9, qui exige de comptabiliser les pertes attendues à partir de la comptabilisation initiale des actifs financiers à risque (comptes à recouvrer de clients et actifs sur contrat), quelle que soit leur date d'échéance et en évaluant s'il existe une augmentation significative du risque de crédit.

En évaluant s'il existe une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe tient compte de toutes les informations prospectives raisonnables et supportables, en particulier :

- Notations de risque de crédit internes et externes ;
- Changements adverses actuels ou attendus dans l'activité, conditions financières ou économiques pouvant provoquer un changement significatif dans la capacité du prestataire pour accomplir ses obligations ;
- Changements significatifs actuels ou attendus dans le résultat d'exploitation du prestataire ;
- Augmentations significatives du risque de crédit dans d'autres instruments financiers du même prestataire ;
- Changements significatifs dans la valeur de la garantie qui supporte l'obligation ou dans la qualité des garanties ou améliorations de crédit d'un tiers ;

De même, pour estimer la perte de crédit attendue sur ces actifs financiers, on tient compte du pourcentage que représente la dépréciation enregistrée dans le compte de résultat lors de ces 5 dernières années sur les ventes de chaque exercice.

INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

Le Groupe comptabilise les intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux de mise à jour qui ajuste la valeur comptable d'un instrument financier sur les flux de trésorerie estimés tout au long de la durée de vie attendue de l'instrument, en fonction de ses conditions contractuelles et sans tenir compte des pertes ultérieures pour risques de crédit, sauf pour les actifs financiers acquis ou générés avec des pertes encourues.

Les produits de dividendes provenant d'investissements dans des instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les résultats à la naissance des droits pour le Groupe de les percevoir, quand il est probable qu'il reçoive les bénéfices économiques et le montant peut être estimé de façon fiable.

SORTIES ET MODIFICATIONS DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe annule un passif financier ou une partie de ce dernier lorsqu'elle a accompli l'obligation contenue dans le passif, ou qu'elle est légalement exemptée de la responsabilité principale contenue dans le passif, que ce soit en vertu d'un procès judiciaire ou par le créancier.

L'échange d'instruments de dette entre le Groupe et la contrepartie, ou les modifications substantielles des passifs reconnus initialement, sont comptabilisés comme une annulation du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier, à condition que les instruments aient des conditions sensiblement différentes.

Le Groupe considère que les conditions sont sensiblement différentes si la valeur actuelle des flux de trésorerie escomptés selon les nouvelles conditions, y compris toute commission payée nette de toute commission reçue, et en utilisant pour effectuer l'escompte le taux d'intérêt effectif initial, diffère d'au moins 10 % de la valeur actuelle escomptée des flux de trésorerie restants du passif financier initial. De plus, le Groupe effectue une analyse qualitative visant à évaluer si les conditions sont sensiblement différentes.

Si l'échange est enregistré en tant qu'une annulation du passif financier initial, les coûts ou commissions sont comptabilisés dans les résultats comme faisant partie du résultat de celle-ci. Dans le cas contraire, les flux modifiés sont escomptés au taux d'intérêt effectif initial, en comptabilisant tout écart avec la valeur comptable préalable dans les résultats. Par ailleurs, les frais ou commissions ajustent la valeur comptable du passif financier et sont amortis selon la méthode du coût amorti sur la durée résiduelle du passif modifié.

Le Groupe comptabilise l'écart entre la valeur comptable du passif financier ou d'une partie de celui-ci annulé ou cédé à un tiers et la contrepartie payée, y compris tout actif cédé différent de la trésorerie ou du passif assumé dans les résultats.

Le Groupe a souscrit auprès de divers établissements financiers des contrats d'opérations d'affacturage inversé pour la gestion des paiements aux fournisseurs. Étant donné que cette initiative ne constitue aucun type de financement accordé au Groupe, lequel réalise le paiement à la date établie avec le fournisseur, les passifs dont la liquidation est gérée par les établissements financiers sont considérés comme de type commercial et ils figurent donc dans la rubrique « Dettes commerciales et autres

comptes à payer » du bilan consolidé jusqu'au moment de leur liquidation, annulation ou expiration.

Au 31 décembre 2023 et 2022, le montant des transactions en attente au titre d'affacturage inversé enregistrées dans leur totalité comme dettes commerciales s'élève à 232 053 milliers d'euros et 256 152 milliers d'euros, respectivement.

k) Comptabilité des opérations de couverture

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés selon les critères exposés antérieurement pour les actifs et passifs financiers. Les instruments financiers dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture décrits ci-dessous sont classés et évalués en tant qu'actifs ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les instruments financiers dérivés, qui remplissent les critères de la comptabilité de couverture, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, plus, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur contrat, ou moins, le cas échéant, les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission. Toutefois, les coûts de transaction sont inscrits postérieurement dans les résultats, dans la mesure où ils ne font pas partie de l'ajustement effectif de la couverture.

Au début de la couverture le Groupe désigne et documente formellement les opérations de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie qu'il assume par rapport à ces dernières. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, le poste couvert, la nature du risque couvert et la façon dont le Groupe mesure l'efficacité de la couverture.

La comptabilisation des opérations de couverture n'est applicable que lorsqu'il existe une relation économique entre le poste couvert et l'instrument de couverture, le risque de crédit n'a pas un effet dominant sur les changements de valeur résultant de cette relation économique et le ratio de couverture est le même que celui qui résulte du montant du poste couvert que le Groupe utilise réellement pour couvrir ce montant du poste couvert. Cependant, cette désignation ne doit pas refléter un déséquilibre entre les pondérations du poste couvert et de l'instrument de couverture susceptible de générer une inefficacité de couverture, indépendamment du fait qu'il soit comptabilisé ou non, pouvant donner lieu à un résultat comptable contraire à la finalité de la comptabilité de couvertures.

De la même façon, dans les couvertures des flux de trésorerie des transactions prévues ou d'une composante de ces dernières, le Groupe évalue si ces transactions sont hautement probables ou si elles présentent une exposition aux variations des flux de trésorerie qui pourraient finalement avoir un impact sur le résultat de l'exercice.

Le Groupe évalue au début de la relation de couverture et de façon continue si la relation remplit les conditions de l'efficacité de façon prospective. Le Groupe évalue l'efficacité à chaque clôture comptable ou lorsqu'il se produit des changements significatifs affectant les conditions de l'efficacité.

Le Groupe effectue une évaluation qualitative de l'efficacité, pour autant que les conditions fondamentales de l'instrument et du poste couvert coïncident. Lorsque les conditions fondamentales ne coïncident pas pleinement, le Groupe utilise un dérivé hypothétique avec des conditions fondamentales équivalant au poste couvert pour évaluer et mesurer l'inefficacité.

Le Groupe désigne uniquement comme postes couverts les actifs, passifs, engagements fermes et les transactions prévues hautement probables. Le poste couvert peut être un poste individuel ou un groupe de postes.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés, essentiellement des contrats à terme et des options en monnaie étrangère et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir les différents risques.

COUVERTURES DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le Groupe inscrit dans « Autres éléments du résultat global » les pertes ou gains provenant de l'évaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture qui correspondent à la partie qui a été identifiée comme couverture efficace. La partie de la couverture qui est considérée inefficace, ainsi que la composante spécifique de la perte ou du gain ou des flux de trésorerie liés à l'instrument de couverture, exclus de l'évaluation de l'efficacité de la couverture, sont inscrites au débit ou au crédit des comptes de frais et charges financiers.

Dans les couvertures de transactions prévues donnant lieu à la reconnaissance d'un actif ou passif financier, les pertes ou gains associés qui ont été reconnus dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés dans les résultats dans le ou les mêmes exercices durant lesquels l'actif acquis ou le passif assumé ont un impact sur le résultat et dans le même poste du compte de résultat consolidé.

INTERRUPTION DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURES

Si la relation de couverture ne remplit plus les conditions d'efficacité liées au ratio de couverture, mais l'objectif de gestion du risque est toujours le même pour cette relation, le Groupe ajuste le ratio de couverture afin que les critères des relations de couverture soient toujours remplis (rééquilibré). Ce rééquilibré se réfère aux ajustements effectués dans les montants désignés du poste couvert ou de l'instrument de couverture d'une relation existante dans le but de maintenir

Le ratio de couverture qui remplit les conditions de l'efficacité des couvertures. Le Groupe comptabilise le rééquilibrage comme une continuation de la relation de couverture. À la date du rééquilibrage, le Groupe détermine l'inefficacité de la relation et comptabilise toute inefficacité dans les résultats.

Le Groupe n'interrompt le ratio de couverture de façon prospective que lorsque toute ou une partie de la relation de couverture cesse de remplir les conditions qualifiées. Cela inclut les situations dans lesquelles l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, a pris fin ou a été exercé. À ces effets, le remplacement ou renouvellement d'un instrument de couverture n'est pas une expiration ou une fin, pour autant que l'opération soit cohérente avec l'objectif documenté de gestion du risque du Groupe.

Dans les couvertures des flux de trésorerie le montant cumulé dans « Autres éléments du résultat global » n'est comptabilisé dans les résultats que lorsque la transaction prévue se produit. Nonobstant ce qui précède, les montants cumulés dans « Autres éléments du résultat global » sont reclassés comme produits ou charges financiers au moment où le Groupe ne s'attend pas à ce que la transaction prévue se produise.

l) Émission et acquisition d'instruments de capitaux propres et comptabilisation de dividendes

L'acquisition par le Groupe d'instruments de capitaux propres de la Société mère est présentée au coût d'acquisition de façon séparée comme une diminution des capitaux propres dans le bilan consolidé, indépendamment du motif qui a justifié leur acquisition. Dans les transactions réalisées avec des instruments de capitaux propres aucun résultat n'est comptabilisé.

L'amortissement postérieur des instruments de la Société mère donne lieu à une réduction du capital social pour le montant de la valeur nominale de ces actions, et la différence positive ou négative entre le prix d'acquisition et la valeur nominale des actions est débitée ou créditée dans les comptes de réserve.

Les dividendes, que ce soit en espèces ou en nature, sont comptabilisés en tant qu'une réduction des capitaux propres au moment où ils sont approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

m) Bénéfices par action

Le bénéfice de base par action est calculé comme le quotient de la division du bénéfice net de la période attribuable à Ecnor, S.A. par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant cette période, sans inclure le nombre moyen d'actions d'Ecnor, S.A. en portefeuille.

De son côté, le bénéfice par action dilué est calculé comme le quotient de la division du résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré

d'actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté par la moyenne pondérée des actions ordinaires qui seraient émises si toutes les actions ordinaires potentielles étaient converties en actions ordinaires de la société.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le bénéfice de base par action coïncide avec le dilué, puisqu'il n'y a pas eu d'actions potentielles en circulation durant cet exercice.

n) Stocks

Cette rubrique du bilan consolidé reprend les actifs que Groupe Ecnor :

- A en cours de production, de construction ou de développement dans ce but sauf en ce qui concerne les travaux en cours, pour lesquels la reconnaissance de produits est réalisée comme indiqué au paragraphe s.1) ; ou
- Prévoit de les consommer dans le processus de production ou dans la prestation de services.

Les stocks sont évalués à la plus petite des deux valeurs suivantes : leur coût et leur valeur nette réalisable. Le coût inclut toutes les charges dérivées de leur acquisition et de leur transformation, y compris celles encourues pour les placer dans leurs conditions et leur emplacement actuels.

La composition de la rubrique « Stocks » du Groupe Ecnor pour les exercices 2023 et 2022 est la suivante :

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Matières premières et autres approvisionnements	4 995	4 960
Stocks commerciaux	3 227	2 798
Produits semi-finis et finis	426	2 550
	8 648	10 308

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les dépôts bancaires à vue auprès des établissements de crédit. Sont également inclus à ce titre les autres investissements à court terme très liquides, à condition qu'ils soient facilement convertibles en montants en numéraire et que le risque de changement de la valeur auquel ils sont exposés soit insignifiant. Sont compris à cet effet, les investissements dont l'échéance est inférieure à trois mois à partir de la date d'acquisition.

Le Groupe classe les flux de trésorerie correspondant aux intérêts reçus et payés et aux dividendes reçus et payés en tant qu'activités de financement et d'investissement.

p) Subventions officielles d'Administrations publiques

Les subventions officielles d'Administrations publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable de l'accomplissement des conditions associées à leur octroi et à l'encaissement de ces dernières.

SUBVENTIONS DE CAPITAL

Les subventions de capital accordées sous la forme d'actifs monétaires sont comptabilisées en les portant au crédit de la rubrique « Passif non courants – subventions officielles » du bilan consolidé, et sont imputées dans la rubrique « Autres produits » au fur et à mesure que les actifs financiers correspondants sont amortis.

Au 31 décembre 2023, le Groupe Ecnor a reçu des subventions de capital pour un montant de 2 015 milliers d'euros (4 642 milliers d'euros en 2022), non encore imputées aux résultats. Le montant des subventions officielles de capital imputé au résultat dans l'exercice 2023 a été de 231 milliers d'euros environ (221 milliers d'euros en 2022) et sont enregistrés à la rubrique « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé ci-joint.

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions d'exploitation sont imputées aux résultats dans l'exercice au cours duquel se produisent les charges subventionnées correspondantes, en les portant au crédit du poste « Autres produits d'exploitation ».

La rubrique « Autres produits d'exploitation » des comptes de résultats consolidés correspondant aux exercices 2023 et 2022 inclut respectivement à ce titre des montants d'environ 4 117 milliers d'euros et 3 613 milliers d'euros, respectivement. La plupart des subventions d'exploitation reçues par le Groupe Ecnor dans les exercices 2023 et 2022 se rapportent aux coûts supportés par Ecnor Servicios y Proyectos, S.L.U. et par Deimos Space, S.L.U. et ses filiales dans le développement de leurs activités.

q) Provisions

La politique du Groupe est celle de constituer des provisions pour le montant estimé nécessaire pour faire face efficacement aux responsabilités, légales ou implicites, probables ou certaines, issues de contingences, de litiges en cours ou d'obligations, qui surgissent comme résultat d'événements passés, à condition que soit probable le fait de se défaire de ressources et qu'il soit possible de faire une estimation raisonnable de leur montant. Leur dotation est effectuée à la naissance de la responsabilité ou de l'obligation (Note 18) en charge de la rubrique du compte de résultat correspondante selon la nature de l'obligation pour la valeur présente de

la provision quand l'effet de l'actualisation de l'obligation est significatif.

Les montants comptabilisés dans le bilan consolidé correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture des déboursments nécessaire pour annuler l'obligation présente, après avoir tenu compte des risques et incertitudes liés à la provision.

Les provisions sont annulées dans les résultats lorsqu'une sortie de ressources pour annuler ladite obligation n'est pas probable.

Par ailleurs, les passifs contingents ne sont pas comptabilisés s'ils correspondent à des obligations possibles (qui dépendent du fait que se produisent ou non des événements futurs incertains) ou à des obligations présentes qui ne remplissent pas la condition de reconnaissance de provision (parce qu'elles ne sont pas probables ou parce que leur montant ne peut être quantifié avec fiabilité) (Notes 18 et 22).

PROVISIONS POUR DÉMANTÈLEMENT

Les provisions auxquelles il est fait référence dans ce paragraphe sont comptabilisées selon les critères généraux de comptabilisation des provisions et sont enregistrées en tant que valeur la plus élevée du coût des éléments des immobilisations corporelles avec lesquels elles sont associées (voir le paragraphe g)).

Les variations dans les provisions dérivées de changements dans la valeur, dans la structure temporelle des déboursments ou dans le taux d'escompte, augmentent ou réduisent la valeur du coût des immobilisations, dans la limite de leur valeur comptable, en comptabilisant l'excédent dans les résultats.

r) Indemnités de licenciement

Les indemnités de licenciement sont comptabilisées à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où sont comptabilisés les coûts d'une restructuration que représente le versement d'indemnités de licenciement.

Dans le cas des indemnités de licenciement découlant de la décision des employés d'accepter une offre, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre à la date antérieure entre celle où le Groupe ne peut plus retirer son offre et celle où prend effet une restriction sur la capacité du Groupe à retirer son offre.

Dans le cas des indemnités de licenciement involontaire, il est considéré que le Groupe ne peut plus retirer son offre quand il a communiqué le plan aux employés concernés ou aux représentants syndicaux, et les actions nécessaires afin de le compléter indiquent qu'il est improbable qu'il se produise des changements significatifs dans ce plan, et quand le nombre d'employés qui vont être licenciés a été identifié, ainsi que la catégorie de l'emploi ou des fonctions et le lieu de travail et la date de licenciement prévue, le Groupe établissant

alors les indemnités de licenciements que les employés vont percevoir, avec suffisamment de détails afin que les employés puissent déterminer le type et le montant des rétributions qu'ils recevront au moment du licenciement.

s) Reconnaissance de produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Les produits sont calculés à la juste valeur de la contrepartie touchée ou à toucher au titre de la fourniture des biens et/ou de la prestation de service dans le cadre ordinaire de l'activité, moins les remises, la TVA et autres impôts liés aux ventes.

Les produits sont enregistrés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est à dire lorsque le flux réel de biens et services qu'ils représentent a lieu, quel que soit le moment où le flux monétaire ou financier correspondant se produit. En application de l'IFRS 15, le Groupe identifie et sépare les différents engagements de transfert d'un bien ou service prévus dans le cadre d'un contrat. Cela implique une comptabilisation séparée des produits pour chacune des obligations individuellement identifiables dans le cadre d'un même contrat principal.

En outre, le Groupe estime le prix de chaque contrat identifié en prenant en compte, outre le prix initial convenu dans le contrat, le montant de la contrepartie variable, la valeur temporaire de l'argent (lorsqu'une composante financière significative est considérée comme existante) et la contrepartie non monétaire.

Voici quelques-unes des spécificités des activités du Groupe :

s.1 Produits pour l'exécution de projets et la prestation de services

Le Groupe met en œuvre différents projets et fournit différents services à ses clients. Les projets sont considérés comme une unique obligation d'exécution satisfaite au fil du temps. Cela se doit au fait que les projets sont conçus spécifiquement pour les clients et qu'il s'agit de projets avec un niveau élevé d'intégration. Les produits des projets sont comptabilisés au fil du temps du fait que l'exécution de la part du Groupe produit un actif contrôlé par les clients et, de plus, sans usage alternatif pour le Groupe, qui a droit à l'encaissement pour l'exécution complète jusqu'à la clôture de l'exercice.

Le Groupe inscrit le produit des contrats par la méthode des ressources, ou méthode du pourcentage d'exécution, basée sur les coûts encourus sur les coûts totaux attendus. Le Groupe effectue des ajustements en fonction de la progression pour des inefficacités non prévues dans les contrats.

Le Groupe ajuste la mesure de la progression en fonction de la modification des circonstances et enregistre l'impact comme un changement d'estimation de façon prospective.

Le produit comptabilisé pour la mesure de la progression est comptabilisé comme un actif pour contrat, dans la mesure où le montant n'est pas exigible, et comme un compte à recouvrer, s'il existe un droit inconditionnel d'encaissement. Si l'encaissement reçu pour le client est supérieur au produit comptabilisé, un passif pour contrat est comptabilisé. Si la période de temps écoulé entre l'exigibilité du produit et la date prévue de recouvrement est supérieure à douze mois, le Groupe comptabilise le produit pour la valeur actuelle attendue du montant à recouvrer, escompté à un taux d'intérêt reflétant le risque de crédit du client. Par la suite, le Groupe comptabilise un produit financier. Si la période de temps écoulé entre le recouvrement du montant du client et l'enregistrement du produit pour la mesure de la progression est supérieure à douze mois, le Groupe inscrit une charge financière au crédit du passif dès le moment où l'avance est encaissée jusqu'à ce que le produit soit inscrit. Le taux d'intérêt utilisé pour comptabiliser la charge financière est déterminé par le taux d'emprunt marginal du Groupe.

s.2 Ventes d'énergie

Les produits de la vente d'énergie sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'énergie est produite et transférée.

Les ventes d'énergie correspondent au sous-groupe Enerfín, qui est classé comme détenu en vue de la vente dans l'exercice 2023, et ce type de produits est donc classé dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ».

s.3 Modifications contractuelles

Le Groupe inscrit les modifications contractuelles lorsqu'elles ont été approuvées par les parties.

Le Groupe inscrit une modification contractuelle comme un contrat séparé lorsque :

- 1) La portée du contrat augmente en raison de l'ajout de biens ou services qui sont différents et
- 2) Le prix du contrat augmente d'un montant reflétant le prix individuel des biens ou services additionnels, plus tout ajustement pour refléter les circonstances particulières du contrat.

S'il n'existe pas de contrat séparé, il existe une fin du contrat original, dans la mesure où les biens ou services résiduels sont distincts de ceux qui ont préalablement été remis. Dans ce cas, le Groupe inscrit la contrepartie résiduelle et la nouvelle, de façon prospective avec les obligations ou biens ou services distincts dans une obligation, en attente de remise.

Dans le cas contraire, le montant de la modification est assigné à toutes les obligations, y compris celles qui peuvent avoir été remises préalablement, en inscrivant un ajustement dans les produits exigibles jusqu'à cette date.

Le Groupe assigne les changements dans le prix de la transaction aux obligations du contrat de la même façon qu'au début du contrat, raison pour laquelle le Groupe ne réassigne pas le prix de la transaction pour refléter les changements dans les prix de vente indépendants depuis le début du contrat. Les montants assignés aux obligations satisfaites sont inscrits comme produit ou réduction du produit lorsque la modification intervient. Le Groupe enregistre un changement dans le prix de la transaction, en appliquant les critères antérieurs sur les modifications contractuelles.

Cependant, en cas de changement dans le prix de la transaction intervenu postérieurement à une modification contractuelle, le Groupe assigne l'effet du changement aux obligations identifiées antérieurement à la modification, dans la mesure où le changement du prix est attribuable à un montant de contrepartie variable promis antérieurement à la modification, et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé mais comme une fin du contrat initial. Dans les autres cas où la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat séparé, le Groupe assigne le changement du prix de la transaction aux obligations du contrat modifié, c'est-à-dire, aux obligations qui étaient en attente d'exécution ou partiellement en attente d'exécution après la modification.

Dans les modifications contractuelles acceptées par les parties, mais dans lesquelles il manque l'approbation du prix de la transaction, le Groupe inscrit la modification pour le montant dont il est attendu qu'il est hautement probable qu'il ne se produise pas une réversion significative du produit. Le Groupe ajuste les estimations du prix de la transaction à chaque clôture comptable.

t) Impôt sur les bénéfices

La charge ou le produit au titre d'impôt sur les bénéfices comprend tant l'impôt courant que l'impôt différé.

L'impôt courant est le montant à payer ou à récupérer de l'impôt sur les bénéfices, celui-ci étant lié au gain ou à la perte fiscale consolidée de l'exercice. Les actifs ou passifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices sont évalués d'après les montants dont on prévoit qu'ils seront à verser ou à récupérer auprès des autorités fiscales, en utilisant la législation et aux taux d'imposition approuvés et en attente d'être approuvés à la date de clôture de l'exercice.

Les passifs pour impôt différé sont les montants à payer à l'avenir à titre d'impôt sur les sociétés qui sont liés à des différences temporaires imposables, tandis que les actifs pour impôt différé sont les montants à récupérer au titre de l'impôt sur les sociétés en raison de l'existence de différences temporaires déductibles, d'assiettes imposables négatives compensables ou de déductions en attente d'application. À ces effets, l'on entend par différence temporaire la différence existante entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur assiette fiscale.

L'impôt courant ou différé sur les bénéfices est inscrit aux résultats, sauf s'il découle d'une transaction ou événement économique inscrit dans le même exercice ou un autre exercice différent, dans la valeur nette ou un regroupement d'entreprises.

COMPTABILISATION DE PASSIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Le Groupe comptabilise les passifs pour impôt différé dans tous les cas sauf :

- lorsqu'ils découlent de la comptabilisation initiale du fonds de commerce ou d'un actif ou passif d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables ni sur l'assiette imposable à la date de la transaction ;
- lorsqu'ils correspondent à des différences liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, liées et des coentreprises et que le Groupe a la capacité de contrôler le moment de leur reprise et qu'il n'est pas probable que cette dernière se produise dans un avenir proche.

COMPTABILISATION D'ACTIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Le Groupe comptabilise tous les actifs pour impôt différé hormis si :

- il est probable qu'il existe des bénéfices imposables dans l'avenir suffisants pour les compenser ou lorsque la législation fiscale prévoit la possibilité d'une conversion future d'actifs pour impôt différé en un crédit exigible face à l'Administration publique. Toutefois, les actifs découplant de la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs issus d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a pas de conséquences sur les résultats comptables et sur l'assiette imposable à la date de la transaction, ne sont pas comptabilisés ;
- ils correspondent à des différences temporaires liées à des investissements dans des sociétés dépendantes, associées et des coentreprises, dans la mesure où les différences temporelles seront inversées dans un avenir prévisible et que des bénéfices imposables sont attendus à l'avenir pour compenser les différences.

Il est considéré probable que le Groupe dispose de bénéfices imposables suffisants pour récupérer les actifs pour impôt différé comptabilisés dans le bilan consolidé, pourvu qu'il existe des différences temporaires imposables en quantité suffisante auprès de la même autorité fiscale et pour le même contribuable dont la reprise est attendue dans le même exercice fiscal que celui lors duquel il est prévu que soient reprises les différences temporaires déductibles, ou pour les exercices lors desquels une perte fiscale, due à une différence

temporaire déductible, peut être compensée par des bénéfices antérieurs ou postérieurs.

Afin de déterminer les bénéfices imposables futurs, le Groupe tient compte des possibilités de planification fiscale, à condition qu'il ait l'intention de les adopter ou qu'il est probable qu'il va les adopter.

ÉVALUATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Les actifs et passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt à appliquer lors des exercices au cours desquels il est prévu de réaliser les actifs ou payer les passifs, conformément à la réglementation et aux taux en vigueur ou approuvés et en attente d'être publiés et après avoir pris en compte les conséquences fiscales découlant de la façon dont le Groupe pense récupérer les actifs ou régler les passifs. À cet effet, le Groupe a considéré l'abattement pour reprise de mesures temporelles développé dans la trente-septième disposition transitoire de la loi 27/2014, du 27 novembre 2014, relative aux impôts sur les sociétés, comme une régularisation au taux d'imposition applicable à la différence temporaire déductible associée à la non-déductibilité des amortissements effectués pendant les exercices 2013 et 2014 et à la mise à jour des comptes de résultat de la Loi 16/2012, du 27 décembre.

Le Groupe révisé, à la date de clôture de l'exercice, la valeur comptable des actifs pour impôt différé dans le but de réduire cette valeur dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera des assiettes imposables positives futures suffisantes pour les compenser.

Les actifs pour impôt différé qui ne remplissent pas les conditions antérieures ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Le Groupe révisé de nouveau, à la clôture de l'exercice, si les conditions sont remplies pour comptabiliser les actifs pour impôt différé qui n'avaient préalablement pas été comptabilisés.

INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX

Un traitement fiscal incertain est tout traitement fiscal appliqué par une entité lorsqu'il existe une incertitude quant au fait qu'une telle approche sera acceptée par l'autorité fiscale. L'interprétation analyse :

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain doit être considéré séparément ou dans son ensemble, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude.
- Que l'entité doit assumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations liées, c'est-à-dire, il faut ignorer le risque de détection.

- Que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans sa comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent le traitement.
- Que l'impact de l'incertitude doit être évalué en utilisant la méthode du montant le plus probable ou la valeur attendue, en fonction de quelle méthode prédit le mieux la résolution de l'incertitude, et que les jugements et estimations effectués doivent être de nouveau évalués dans tous les cas où les circonstances ont changé ou il existe de nouvelles informations affectant les jugements.

Si le Groupe estime qu'il n'est pas probable que les autorités fiscales acceptent un traitement fiscal incertain ou un groupe de traitements fiscaux incertains, elle évalue cette incertitude dans la détermination de l'assiette de l'impôt, les bases imposables, les crédits pour bases imposables négatives, déductions ou taux d'imposition. Le Groupe évalue l'effet de l'incertitude dans la déclaration de l'impôt sur les sociétés via la méthode du montant attendu, lorsque le spectre des résultats possibles est très ample ou via la méthode du résultat le plus probable lorsque le résultat est binaire ou concentré sur une valeur. Dans les cas où l'actif ou le passif par impôt calculé selon ces critères est supérieur au montant présenté dans les déclarations, celui-ci est présenté comme courant ou non courant dans le bilan consolidé en fonction de la date attendue pour la récupération ou liquidation, en tenant compte, le cas échéant, du montant des intérêts de retard correspondants sur le passif au fur et à mesure qu'ils sont dus dans le compte de résultat. Le Groupe enregistre les changements dans les faits et circonstances sur les incertitudes relatives aux traitements fiscaux en tant que changement d'estimation.

Le Groupe inscrit et présente les sanctions conformément à la politique comptable relative aux provisions indiquées.

CLASSIFICATION

Les actifs et passifs pour impôt différé sont comptabilisés dans le bilan consolidé en tant qu'actifs ou passifs non courants, quelle que soit leur date attendue de réalisation ou liquidation.

u) État des flux de trésorerie

Le Groupe présente l'état des flux de trésorerie par la méthode indirecte, en utilisant les expressions suivantes dans les sens suivants :

- Flux de trésorerie. Entrées et sorties d'argent liquide et de ses équivalents, ceux-ci étant entendus comme les investissements à court terme de grande liquidité et sans risque significatif d'altération de leur valeur.

- Activités d'exploitation. Activités typiques des entités qui forment le Groupe Ecnor, et autres activités qui ne peuvent pas être qualifiées d'investissement ou de financement. Le Groupe présente les activités d'affacturage inversé de dettes commerciales comme une activité d'exploitation.
- Activités d'investissement. Celles d'acquisition, cession ou disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements non inclus dans la trésorerie et ses équivalents. Le Groupe classe les intérêts et les dividendes perçus comme activités d'investissement.
- Activités de financement. Activités qui produisent des changements dans la taille et la composition des capitaux propres et des passifs qui ne font pas partie des activités d'exploitation.

Les flux de trésorerie issus de l'activité d'exploitation des exercices 2023 et 2022 correspondent à l'activité ordinaire du Groupe et se sont élevés à 206 003 milliers d'euros.

Les flux nets de trésorerie issus des activités d'investissement en 2023 sont principalement dus à de nouveaux investissements en immobilisations corporelles (voir Note 10) et au produit de la vente des sociétés dépendantes Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Eresma Solar, S.L.U. (Note 2.f) (en 2022, principalement en raison de nouveaux investissements en immobilisations corporelles).

Les flux nets de trésorerie des activités d'investissement des activités abandonnées des exercices 2023 et 2022 sont principalement motivés par les nouveaux investissements dans les immobilisations corporelles de parcs éoliens et photovoltaïques en construction (voir Notes 7 et 10).

Enfin, les principaux mouvements dans les flux de trésorerie des activités de financement pendant les exercices 2023 et 2022 correspondent principalement aux nouvelles émissions et amortissements de billets à ordre émis sur le Marché alternatif de revenus fixes et aux remboursements des dettes souscrites lors d'exercices précédents (voir Note 16).

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement des activités abandonnées lors de l'exercice 2023 sont principalement dus aux nouveaux tirages de la dette du parc éolien de Rivera de Navarra et de la centrale photovoltaïque de Portón del Sol et aux remboursements des dettes souscrites lors des exercices précédents sur la base de l'échéancier de paiements (en 2022, ils étaient dus aux nouvelles dettes du parc éolien de Rivera de Navarra et aux remboursements des dettes souscrites lors des exercices précédents sur la base de l'échéancier de paiements) (voir les Notes 7 et 16).

v) Informations financières par segment

Un segment d'exploitation et une composante du Groupe qui réalise des activités qui peuvent fournir des produits ordinaires et entraîner des dépenses, dont les résultats d'exploitation sont révisés régulièrement par la plus haute autorité en matière de prises de décision portant sur l'exploitation du Groupe, afin de se prononcer sur les ressources qui doivent être assignées au segment, évaluer ses performances et pour lequel des informations financières distinctes sont disponibles.

Les informations financières relatives aux segments sont détaillées dans la Note 6.

w) Environnement

Le Groupe effectue des opérations dans le but principal de prévenir, réduire ou réparer les dégâts susceptibles d'être provoqués par ses activités sur l'environnement.

Les charges liées aux activités environnementales sont inscrites en tant qu'Autres charges d'exploitation durant l'exercice où elles sont encourues.

Les éléments des immobilisations corporelles acquis dans le but d'être utilisés de façon durable durant son activité et dont la finalité principale est de minimiser l'impact environnemental et de protéger et améliorer l'environnement, y compris la réduction ou élimination de la pollution future des opérations du Groupe, sont inscrits en tant qu'actifs au moyen de l'application de critères d'évaluation, présentation et ventilation cohérents avec ceux qui sont mentionnés au paragraphe g).

4 • POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe Ecnor est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

La responsabilité ultime quant à l'identification des principaux risques et à la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et d'information incombe au Conseil d'administration du Groupe, lequel s'appuie sur la Commission d'audit pour exercer sa fonction de supervision et d'évaluation des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Sans préjudice de ce qui précède, la gestion ordinaire et la direction efficace des affaires et activités du Groupe Ecnor

est assumée par le Directeur général et l'équipe de direction, qui dans le cadre de l'exercice ordinaire de ces responsabilités et via leurs différentes unités d'activité et structures organisationnelles, identifient, évaluent, estiment et gèrent les différents risques affectant le déploiement des activités du Groupe.

Afin d'assurer la bonne identification des risques et l'intégration et la coordination de leur gestion à tous les niveaux et dans toutes les sphères de l'organisation, le Groupe Ecnor possède une Cartographie des risques de l'entreprise, prenant la forme d'une liste structurée des risques, chacun d'entre eux étant évalué en fonction de son impact potentiel (mesuré en termes de chiffres d'affaires, rentabilité et efficacité, réputation et durabilité) et de la probabilité de sa survenance. Cela permet d'aboutir à la mesure du risque inhérent associé à chaque événement et de l'efficacité des mesures de contrôle établies. Le résultat final obtenu correspond à l'évaluation du risque résiduel. Le résultat de cet exercice d'évaluation, réexaminé au moins annuellement, permet de bien prioriser ces risques et de destiner les ressources de l'organisation à la supervision des risques les plus significatifs et à l'amélioration de leur gestion.

Risque de taux de change-

Le Groupe Ecnor est exposé au risque de variation des taux de change en raison de ses activités sur les marchés internationaux. Une partie des produits et des charges encourus est libellée dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle du Groupe (l'euro) et, dans certains projets, les entrées et les sorties économiques et financières sont libellées

dans des devises différentes, de sorte que le résultat de ces projets est exposé au risque de change.

Pour gérer et atténuer le risque lié aux variations des taux de change, et lorsqu'il n'est pas possible de concevoir et de mettre en œuvre des structures de couverture naturelles, telles que l'utilisation de financements référencés à la devise de recouvrement du contrat, le Groupe a recours à d'autres stratégies de couverture, telles que la souscription d'assurances de change et les opérations de swap de type « cross currency swaps ».

Le Groupe est principalement exposé à un risque de taux de change du dollar pour des opérations avec cette devise. Voici une analyse de sensibilité, sans tenir compte des couvertures de taux de change du Groupe à la clôture de chaque exercice, concernant l'impact de la fluctuation de cette monnaie sur le bénéfice consolidé avant impôts du Groupe, principalement en raison de la conversion des dettes et créances commerciales :

Milliers d'euros		2023		2022	
Monnaie fonctionnelle	Devise	10%	-10%	10%	-10%
EUR	USD	(2 621)	3 203	(4 252)	5 197

Les principales expositions du Groupe au risque de taux de change aux 31 décembre 2023 et 2022 sont détaillées ci-dessous. Les tableaux ci-joints reflètent la valeur comptable des instruments financiers ou des classes d'instruments financiers du Groupe libellés en devise étrangère :

EXERCICE 2023

Milliers d'euros	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
EUR		29 383	5 801	(10 674)
DOP	-	-	-	-
DZD	-	124	-	(13 126)
GMD	-	585	-	(612)
GNF	-	1 308	-	(1 816)
HTG	-	14 061	-	(4 101)
OMR	-	12 953	-	(11 970)
USD	55	73 005	32 608	(76 835)
XOF	-	1 756	-	(1 002)
Autres	-	175	-	(715)
Total	55	133 350	38 409	(120 851)

EXERCICE 2022

Milliers d'euros	Crédits à entreprises du Groupe à long terme	Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Dettes commerciales et autres comptes à payer
EUR	-	1 520	8 228	(1 877)
DOP	-	36	-	(554)
DZD	-	12 292	-	(3 925)
GMD	-	657	-	(446)
GNF	-	4 043	-	(5 213)
HTG	-	7 627	-	(11 502)
OMR	-	17 188	-	(18 186)
USD	4 437	37 388	16 704	(11 757)
XOF	-	1 918	-	(903)
Autres	-	822	128	(2 502)
Total	4 437	83 491	25 060	(56 865)

Risque de taux d'intérêt-

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Le Groupe Ecnor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, aussi bien au niveau de l'entreprise qu'en rapport avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets solaires et des concessions d'infrastructures électriques. La garantie de ces financements spécifiques de projet (« project finance ») est fournie par les projets eux-mêmes.

En ce qui concerne la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments de couverture pour couvrir le risque de variation des taux d'intérêt dans les opérations de financement à taux d'intérêt variable. D'autre part, et en fonction des conditions de marché prévalant selon le moment, le Groupe évalue et met en place, le cas échéant, des financements à taux d'intérêt fixe, en fonction de ses besoins financiers et des objectifs de la structure de financement établie, met en place.

Si les taux d'intérêt au 31 décembre 2023 avaient été supérieurs ou inférieurs de 50 points de base en maintenant les autres variables constantes (après isolement de la dette liée à l'IPCH), le bénéfice consolidé avant impôts aurait été de 2 707 milliers d'euros et de 2 707 milliers d'euros inférieur/supérieur, respectivement, (dont 1 316 milliers d'euros se verraient reflétés dans la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé) en raison d'une charge financière inférieure/supérieure pour les dettes à taux variable (1 713 milliers d'euros et 1 713 milliers d'euros inférieur/supérieur, respectivement, en 2022, dont 678 milliers d'euros se verraient reflétés dans la rubrique « Résultat des activités abandonnées » du compte de résultat consolidé).

En outre, face aux variations de 500 points de base dans l'inflation du Brésil (IPCH), sur laquelle sont référencées certaines dettes avec des garanties couvertes par les projets de sociétés situées au Brésil, appartenant à l'entreprise Enerfin, (voir Notes 16 et 7), le bénéfice consolidé avant impôts aurait été de 7 341 milliers d'euros et 7 341 milliers d'euros inférieur/supérieur, respectivement, en raison d'une charge financière supérieure/inférieure pour les dettes référencées sur l'inflation du Brésil (7 313 milliers d'euros et 7 313 milliers d'euros inférieur/supérieur, respectivement, en 2022). Ces impacts seraient reflétés dans le compte de résultat consolidé sous la rubrique « Résultat des activités abandonnées ». En ce qui concerne l'évolution de l'IPCH au Brésil, les prix de vente sont également mis à jour selon la variation de cet indicateur.

Risque de liquidité-

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières à court terme dans les délais établis.

Pour atténuer le risque de liquidité, le Groupe surveille en permanence son capital d'exploitation afin d'en optimiser la gestion et conserve une position solide de liquidité sur des comptes courants et des lignes de crédit assortis de limites suffisantes.

Risque de crédit-

Le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe Ecnor est celui découlant des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où le partenaire ou client n'honore pas ses engagements contractuels.

Compte tenu de l'activité et des secteurs dans lesquels il opère, le Groupe Ecnor a généralement des clients de haute qualité

de crédit. En tout état de cause, et principalement dans les projets internationaux avec des clients non récurrents, le Groupe renforce les mesures visant à atténuer le risque de crédit (non-paiement ou défaillance), en effectuant des analyses exhaustives de la solvabilité du partenaire et en établissant des conditions contractuelles spécifiques pour garantir le recouvrement de la contrepartie, ainsi qu'en utilisant d'autres mécanismes tels que le versement d'avances, des lettres de crédit irrévocables ou la couverture par le biais de polices d'assurance.

En lien avec le sous-groupe Enerfin classé comme actifs non courants détenus en vue de la vente pendant l'exercice 2023, dans le cas des parcs éoliens nationaux, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission nationale des Marchés et de la Concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. P.E. Cofrentes a conclu avec CEPSA un contrat de vente d'énergie à long terme en vue d'une énergie fixe annuelle. En ce qui concerne les parcs situés à l'étranger, les parcs éoliens au Brésil conservent des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (20 ans) auprès de différents acheteurs (Eletrobras, la Chambre de commercialisation de l'énergie électrique - CCEE, Cemig et entreprises de distribution). De plus, les parcs du complexe de São Fernando dans le nord-est du Brésil vendent une partie de l'énergie produite sur le marché à court terme (MCP) et dans le cadre de contrats bilatéraux à court terme signés avec des entreprises, jusqu'à l'entrée en vigueur des contrats de vente d'énergie électrique à long terme (la plupart sur 20 ans, avec entrée en vigueur en 2022 et en 2024). De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession via de Celeo CI, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système. Il indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire.

En ce qui concerne les lignes de transmission du Chili, Celeo CI participe à la fois au système de transmission national et au système de transmission par zone. Le Coordinateur électrique

national (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission pour les deux systèmes. Le régime dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération était appliqué jusqu'en décembre 2018. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées comme les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus robuste de responsables du paiement. La garantie de paiement se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Au Chili, nous participons également aux lignes de transmission dédiées, engagées avec des partenaires à la solvabilité avérée, dont la plupart sont classés dans la catégorie investissement. Dans ces cas, la rémunération que nous recevons est réglementée dans chaque contrat à long terme que nous avons signé avec ces entreprises qui utilisent nos infrastructures, que ce soit pour évacuer l'énergie produite ou pour garantir leur alimentation en électricité.

Le Groupe procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation.

Risque de marché-

Les produits et les résultats correspondant à l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, que le Groupe Ecnor exploite par l'intermédiaire du sous-groupe Enerfin, sont exposés aux variations des prix de l'énergie.

Afin de réduire à un niveau acceptable l'exposition du Groupe aux variations du prix de l'énergie, celui-ci maintient une politique de couverture du prix de l'énergie pour un certain pourcentage de la production estimée de ses actifs en Espagne, en contractant les instruments financiers dérivés correspondants. En ce qui concerne la production de ses actifs situés hors d'Espagne, la majeure partie de sa production est vendue à des prix déterminés dans le cadre de contrats d'achat d'énergie à long terme, et n'est donc pas affectée par les variations du prix de l'énergie sur le marché.

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, le Groupe mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultat consolidé.

Dans le contexte actuel de forte inflation au niveau mondial, le Groupe analyse les risques liés à la hausse des prix des approvisionnements et des coûts de main d'œuvre susceptibles d'affecter les projets qu'il exécute, en prenant les mesures nécessaires à les minimiser.

Risque environnemental-

Cette catégorie comprendrait les risques découlant d'événements associés au changement climatique, qu'il s'agisse de risques climatiques physiques, susceptibles d'entraîner une discontinuité ou d'affecter de manière significative certaines opérations, ou de risques de transition, qui seraient liés à de nouvelles exigences légales et/ou de marché dans ce domaine (réglementations, émission de rapports, attentes des tiers, etc.).

Les risques environnementaux sont principalement gérés dans le cadre du Système de gestion environnementale, qui est intégré au Système de gestion intégrale du Groupe et certifié selon la norme ISO 14001. Ce système repose sur les piliers suivants :

- Identification et vérification des exigences légales grâce à l'utilisation d'outils spécifiques permettant de gérer le respect des obligations administratives et des autres engagements pris, en plus de ceux requis par la loi.
- Conception et déploiement de politiques et de procédures visant à identifier les impacts environnementaux des projets et à atténuer, compenser et éviter, dans la mesure du possible, leurs effets négatifs sur l'environnement, en promouvant des aspects tels que l'économie circulaire et la protection et préservation de la biodiversité et du milieu naturel.
- Intégration du volet environnemental aux processus de décision, en faisant en sorte qu'il soit pris en compte dans les analyses coût/bénéfice.
- Impliquer toutes parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupe est doté d'une Stratégie de changement climatique qui établit les objectifs en la matière pour la période 2020-2035 et pose le cadre dans lequel s'inscrivent toutes ses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux impacts du changement climatique et d'exploitation des opportunités associées. Une partie essentielle de la conception et de la mise en œuvre de cette stratégie a été l'identification par le Groupe des risques et des opportunités liés au changement climatique dans le cadre de ses activités, d'après les recommandations de Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Deux scénarios ont été envisagés dans cette étude : la première partie de l'étude est axée sur l'impact du changement climatique sur les actifs corporels du Groupe Ecnor, tandis que la seconde partie se concentre sur l'impact du changement climatique sur la construction d'infrastructures dans les pays où le Groupe Ecnor est actuellement présent ou a d'importantes opportunités d'affaires à moyen et long terme. À l'issue de

cette analyse, il a été déterminé que le degré d'exposition du Groupe Ecnor aux principaux risques associés au changement climatique est bas, mais qu'il existe d'importantes opportunités en lien avec les plans ambitieux de transition énergétique et de décarbonisation à l'échelle mondiale.

D'autre part, le Groupe Ecnor a progressé dans son engagement de décarbonisation en rejoignant l'initiative Science Based Targets (SBT) et en se fixant des objectifs de réduction des émissions reposant sur la science, lesquels ont été approuvés en 2022 par l'initiative.

5 • DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition d'affectation du résultat de 2023 de la Société mère en vue de sa présentation à l'Assemblée générale des actionnaires est exposée ci-dessous :

Euros	
Bases de l'affectation	
Bénéfices de l'exercice	43 237 686,68
Total	43 237 686,68
Distribution	
Réserves libres	3 828 896,65
Acompte sur dividende	5 718 389,77
Dividende complémentaire	33 690 400,26
Total	43 237 686,68

La répartition des bénéfices et réserves de la Société mère lors de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires le 17 mai 2023, a été la suivante :

Euros	
Bases de l'affectation	
Bénéfices de l'exercice	36 882 215,70
Total	36 882 215,70
Distribution	
Réserves libres	69 963,56
Acompte sur dividende	5 446 085,16
Dividende complémentaire	31 366 166,98
Total	36 882 215,70

Lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 17 mai 2023 il a été approuvé de distribuer un dividende complémentaire, pour un montant de 31 366 milliers d'euros, correspondant à un dividende par action de 0,42 euros compte tenu de l'acompte sur dividende de l'exercice 2022 versé en décembre 2022 pour un montant de 5 446 milliers d'euros.

Le Conseil d'administration de la Société mère a approuvé à sa réunion du 13 décembre 2023 la distribution d'un acompte sur dividende de l'exercice 2023 pour un montant de 5 718 milliers d'euros (5 446 milliers d'euros en 2022), lequel a été enregistré en diminuant les capitaux propres à la rubrique « Acompte sur dividende de l'exercice » du passif du bilan consolidé ci-joint, qui a été versé le 20 décembre 2023.

Ces montants à distribuer ne dépassaient pas les résultats obtenus depuis la fin du dernier exercice par la Société, après avoir déduit l'estimation de l'impôt sur les sociétés à payer sur ces résultats, conformément aux dispositions de l'article 277 du texte remanié de la Loi espagnole sur les sociétés de capitaux.

L'état comptable prévisionnel présenté conformément aux exigences légales antérieures, qui mettait en évidence l'existence de suffisamment de liquidités pour distribuer le dividende susmentionné, était le suivant :

SITUATION DU CIRCULANT AU 31 OCTOBRE 2023

Milliers d'euros

PRÉVISION DE BÉNÉFICE À AFFECTER D'EENOR, S.A L'EXERCICE 2023

Prévision des résultats après impôts jusqu'au 31/12/2023	43 059
Moins, dotation exigée de la réserve légale	-
Moins, pertes des exercices précédents	-
Acompte sur dividendes estimés à distribuer	5 718

PRÉVISION TRÉSORERIE D'EENOR, S.A DE LA PÉRIODE ALLANT DU 31 OCTOBRE 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Solde de trésorerie le 31/10/2023	8 689
Après les recouvrements et paiements prévus jusqu'au 31/12/2023	33 382
Soldes de trésorerie prévus au 31/12/2023	42 071

Le versement de l'acompte sur dividende inclus dans les prévisions de trésorerie ci-dessus ne compromet pas la capacité de la société holding à respecter ses engagements de paiement prévus dans les 12 mois suivant ledit versement.

6 • INFORMATIONS FINANCIÈRES PAR SEGMENT

L'IFRS 8 requiert que les segments opérationnels soient identifiés d'après l'information que la gérance de l'entité utilise pour prendre des décisions au sujet de questions concernant les opérations. La plus haute autorité dans la prise de décisions opérationnelles du Groupe Ecnor est le PDG, auquel rendent compte le PDG de la branche Services et projets, ainsi que le PDG du Sous-groupe Enerfin et le PDG du Groupe Celeo.

- Ecnor (Services essentiels et projets durables)
- Enerfin et Celeo (Investissements en infrastructures et Énergies renouvelables)

Enerfin et Celeo réalisent des investissements en infrastructures et Énergies renouvelables : promotion, financement, construction, investissement et gestion d'actifs énergétiques. Depuis l'exercice précédent, des objectifs ont été individuellement établis pour chacune des branches afin d'analyser leur activité, et les informations sur leurs principaux résultats sont présentées séparément pour une meilleure compréhension des activités du Groupe.

a) Information sur les segments d'activité-

Les actifs et passifs d'usage général, ainsi que les résultats générés par eux n'ont pas fait l'objet d'une assignation aux autres segments. De même, les postes de conciliation qui surgissent de la comparaison du résultat de l'intégration des états financiers des différents segments d'opération (qui sont dressés selon des critères de gestion) avec les états financiers consolidés du Groupe Ecnor n'ont pas fait non plus l'objet d'une assignation. Dans les informations fournies ci-après ces éléments apparaissent sous la rubrique « Gestion du Groupe et autres ajustements ».

Pendant l'exercice 2021, suite à l'opération de scission par division de l'activité Services et projets par la Société mère au profit de la société dépendante Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., une analyse détaillée des actifs et passifs associés au segment intitulé « Gestion du Groupe et autres ajustements » était réalisée. Il s'agit d'actifs et de passifs non divisés conservés par la Société mère Ecnor, S.A., qui sont au service du Groupe, avec par exemple le financement syndiqué ou les droits d'utilisation découlant des contrats de location de bureaux qui accueillent le personnel d'Ecnor, S.A. et les applications informatiques à la disposition du Groupe à travers la Société.

L'information relative aux segments d'opération est détaillée ci-après :

a) Le détail des rubriques du compte de résultat par segment aux 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

EXERCICE 2023

Milliers d'euros	Ecnor	Enerfin(*)	Celeo	Gestion du Groupe et autres ajustements	Opérations entre segments	Total au 31/12/2023
Compte de résultat						
Montant net du chiffre d'affaires	3.886.590	-	-	-	(93.684)	3.792.906
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	(84.244)	-	-	527	-	(83.717)
Résultat d'exploitation	136.753	-	15.390	(23.072)	(7.926)	121.145
Produits financiers	11.887	-	-	15	-	11.902
Charges financières	(18.437)	-	-	(9.295)	-	(27.732)
Écarts de change	(7.601)	-	-	47	-	(7.554)
Impôt sur les bénéfices	(38.191)	-	-	9.074	1.833	(27.284)
Résultat des opérations continues	84.411	-	15.390	(23.231)	(6.093)	70.477
Résultat des activités abandonnées	-	47.349	-	-	-	47.349
Résultat de l'exercice	84.411	47.349	15.390	(23.231)	(6.093)	117.826
Résultats minoritaires	4	(7.772)	-	-	-	(7.768)
Résultat consolidé Société mère	84.415	39.577	15.390	(23.231)	(6.093)	110.058
EBITDA(**)	220.997	-	15.390	(23.599)	(7.926)	204.862

(*) La composition du compte de résultat d'Enerfin, qui est classée comme activités abandonnées, est présentée dans la Note 7.

(**) L'EBITDA (résultat brut d'exploitation) est obtenu en ajoutant les amortissements et dépréciations de l'exercice au résultat d'exploitation.

Les charges du segment « Gestion du Groupe et autres ajustements » figurant dans la rubrique Résultat d'exploitation correspondent principalement à des charges de personnel affectées à la Société, ainsi qu'aux charges associées à son

activité, telles que les voyages, bureaux, logiciel, etc. (17,8 millions d'euros), frais d'administrateurs (5,4 millions d'euros), frais de conseil et de commissaires aux comptes du Groupe et contribution à la Fondation Ecnor.

EXERCICE 2022 (RETRAITÉ)

Milliers d'euros	Ecnor	Enerfin(*)	Celeo	Gestion du Groupe et autres ajustements	Opérations entre segments	Total au 31/12/2022
Compte de résultat (**)						
Montant net du chiffre d'affaires	3.422.866	-	-	-	(29.606)	3.393.260
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	(50.116)	-	-	(1.386)	(1)	(51.503)
Résultat d'exploitation	118.812	-	17.153	(30.955)	(8.949)	96.061
Produits financiers	4.935	-	-	-	-	4.935
Charges financières	(14.204)	-	-	(5.059)	-	(19.263)
Écarts de change	(3.629)	-	-	54	1.996	(1.579)
Impôt sur les bénéfices	(28.458)	-	-	5.338	1.058	(22.062)
Résultat des opérations continues	77.456	-	17.153	(30.622)	(5.895)	58.092
Résultat des activités abandonnées	-	57.815	-	-	-	57.815
Résultat de l'exercice	77.456	57.815	17.153	(30.622)	(5.895)	115.907
Résultats minoritaires	4	(13.098)	-	-	-	(13.094)
Résultat consolidé Société mère	77.460	44.717	17.153	(30.622)	(5.895)	102.813
EBITDA(***)	168.928	-	17.153	(29.569)	(8.948)	147.564

(*) La composition du compte de résultat d'Enerfin, qui est classée comme activités abandonnées, est présentée dans la Note 7. (**) Chiffres retraités, voir Note 7.

(***) L'EBITDA (résultat brut d'exploitation) est obtenu en ajoutant les amortissements et dépréciations de l'exercice au résultat d'exploitation.

Les charges du segment « Gestion du Groupe et autres ajustements » figurant dans la rubrique Résultat d'exploitation correspondent principalement à des charges de personnel affectées à la Société, ainsi qu'aux charges associées à son activité, telles que les voyages, bureaux, logiciel, etc. (20 millions d'euros), frais d'administrateurs (4,6 millions d'euros), frais de conseil et de commissaires aux comptes du Groupe et contribution à la Fondation Ecnor.

Les transactions entre les différentes sociétés composant le Groupe à un moment donné sont effectuées au prix du marché.

b) Le détail des actifs et passifs par segment aux 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

EXERCICE 2023

Milliers d'euros	Ecnor	Enerfin(*)	Celeo	Gestion du Groupe et autres ajustements	Opérations entre segments	Total au 31/12/2023
Actif-						
Actifs incorporels	23 013	-	-	12 561	-	35 574
Actifs au titre du droit d'utilisation	45 548	-	-	1 137	-	46 685
Immobilisations corporelles	238 149	-	-	10 325	-	248 474
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	46	-	598 879	-	-	598 925
Actifs financiers non courants	12 360	-	1	268	-	12 629
Impôts différés actifs	61 961	-	-	22 712	-	84 673
Stocks	8 648	-	-	-	-	8 648
Actifs pour contrats conclus avec clients	464 143	-	-	-	-	464 143
Créances et administrations publiques	1 109 294	-	-	9 595	-	1 118 889
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2 046	1 122 676	-	-	(18 728)	1 105 994
Autres actifs (*)	335 716	-	-	15 443	-	351 159
Total actif	2 300 924	1 122 676	598 880	72 041	(18 728)	4 075 793
Passif-						
Passifs financiers non courants	73 071	-	-	271 785	-	344 856
Provisions pour risques et charges	64 339	-	-	2 638	-	66 977
Subventions officielles	2 015	-	-	-	-	2 015
Passifs non courants pour location	33 482	-	-	464	-	33 946
Autres passifs non courants	1 703	-	-	-	-	1 703
Impôts différés passifs	27 833	-	-	2 236	-	30 069
Provisions à court terme	86 239	-	-	30	-	86 269
Dette financière courante	34 943	-	-	240 163	-	275 106
Passifs courants pour locations	14 369	-	-	805	-	15 174
Dettes non financières courantes	1 568 457	-	-	34 377	(13 579)	1 589 255
Passifs non courants détenus en vue de la vente	-	704 864	-	-	-	704 864
Total Passif	1 906 451	704 864	-	552 498	(13 579)	3 150 234
Entrées des actifs incorporels, actifs au titre du droit d'utilisation des immobilisations corporelles	89 711	156 092	-	8 374	-	254 177
Entrée des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	-	566	1 027	-	-	1 593
Total des entrées	89 711	156 658	1 027	8 374	-	255 770

(*) La composition des actifs et des passifs d'Enerfin, qui est classée comme activité abandonnée, est présentée dans la Note 7.

EXERCICE 2022

Milliers d'euros

	Ecnor	Enerfin(*)	Celeo	Gestion du Groupe et autres ajustements	Opérations entre segments	Total au 31/12/2023
Actif-						
Actifs incorporels	22 662	12 832	-	8 577	-	44 071
Actifs au titre du droit d'utilisation	50 830	27 960	-	1 537	-	80 327
Immobilisations corporelles	218 491	687 885	-	10 566	(15 854)	901 088
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	39 660	2 330	586 160	-	-	628 150
Actifs financiers non courants	15 430	26 350	1	6 137	-	47 918
Impôts différés actifs	61 323	21 901	-	13 636	3 504	100 364
Stocks	10 308	-	-	-	-	10 308
Actifs pour contrats conclus avec clients	393 954	-	-	-	-	393 954
Créances et administrations publiques	927 782	26 518	-	13 443	(2 156)	965 587
Actifs non courants détenus en vue de la vente	2 976	-	-	-	-	2 976
Autres actifs (*)	335 880	60 195	-	7 130	-	403 205
Total actif	2 079 296	865 971	586 161	61 026	(14 506)	3 577 948
Passif-						
Passifs financiers non courants	70 228	414 579	-	310 016	-	794 823
Provisions pour risques et charges	38 513	11 442	-	4 038	-	53 993
Subventions officielles	2 974	1 668	-	-	-	4 642
Passifs non courants pour location	38 096	29 893	-	1 076	-	69 065
Autres passifs non courants	3 202	2 146	-	-	-	5 348
Impôts différés passifs	20 184	23 610	-	2 852	-	46 646
Provisions à court terme	78 639	2 041	-	127	-	80 807
Dette financière courante	18 530	80 519	-	116 314	-	215 363
Passifs courants pour locations	14 996	3 152	-	781	-	18 929
Dettes non financières courantes	1 366 353	46 296	-	48 736	(7 208)	1 454 177
Total Passif	1 651 715	615 346	-	483 940	(7 208)	2 743 793
Entrées des actifs incorporels, actifs au titre du droit d'utilisation des immobilisations corporelles	108 737	90 950	-	5 965	(4 910)	200 742
Entrée des investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	-	520	-	-	-	520
Total des entrées	108 737	91 470	-	5 965	(4 910)	201 262

(*) Il inclut essentiellement la rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Les montants inclus dans les « Opérations entre segments » concernent principalement les immobilisations corporelles développées par le segment Ecnor pour l'exploitation des centrales d'énergie renouvelable du segment Enerfin en cours de construction.

b) Information relative aux produits et services-

Les principaux domaines d'activité du Groupe Ecnor correspondent à l'activité Construction et prestation de services présentée sous le segment Services et projets, et à l'activité Production d'énergie présentée sous les segments Enerfin et Celeo.

L'activité Construction et prestation de services exercée par le Groupe Ecnor est divisée en sous-activités, tel qu'indiqué ci-dessous. La Sous-direction générale rend compte de ces sous-activités au PDG du segment Services et projets, lequel en rend compte à son tour au PDG du Groupe Ecnor, qui représente la plus haute autorité dans la prise de décisions opérationnelles. Dans tous les cas, ces activités ne sont pas développées en exclusivité par l'une ou l'autre des Sous-directions générales :

- Électricité
- Génération d'énergie
- Télécommunications et spatiale

- Installations
- Construction, environnement et eau
- Maintenance
- Oil & Gas
- Chemins de fer

La génération d'énergie électrique à travers les parcs éoliens et centrales solaires thermodynamiques, principalement, est une des activités du Groupe Ecnor réalisée à travers du sous-groupe Enerfin, en ce qui concerne les parcs éoliens, et Celeo Termosolar, S.L. (Groupe Celeo Concesiones e Inversiones), en ce qui concerne les centrales solaires thermodynamiques.

Les ventes sont ventilées par activité au 31 décembre 2023 et 2022 dans les Notes 7 et 23.

c) Information géographique-

Ci-après les produits ordinaires provenant de clients externes pour les principaux pays et les actifs non courants n'étant pas des instruments financiers, aux 31 décembre 2023 et 2022 :

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Milliers d'euros Pays	2023	2022 retraité
Espagne	1 489 435	1 403 651
Brésil	420 351	459 557
Angola	98 314	87 932
ÉTATS-UNIS	379 593	323 410
Australie	428 536	336 984
Chili	97 436	93 872
Mexique	39 154	12 940
Panama	44 345	28 215
République Dominicaine	132 199	69 142
Lituanie	165 289	52 301
Italie	145 107	105 889
Ghana	1 911	12 550
Oman	19 575	53 604
Royaume-Uni	34 435	30 214
Autres	297 226	322 999
	3 792 906	3 393 260

À la suite de la cession du sous-groupe Enerfin lors de l'exercice 2023, les informations relatives à ce segment sont présentées dans la Note 7 des présents comptes annuels consolidés.

À la suite de la cession du sous-groupe Enerfin lors de l'exercice 2023, les informations relatives à ce segment sont présentées dans la Note 7 des présents comptes annuels consolidés.

ACTIFS NON COURANTS

Milliers d'euros Pays	2023			
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation
Canada	-	-	138 843	2 899
Brésil	80	-	364 282	3 222
Cameroun	69	-	5 021	-
Chili	-	-	4 610	-
Royaume-Uni	-	5 690	431	2 061
Équateur	25	1 377	42 271	5
ÉTATS-UNIS	117	288	17 577	20 766
Oman	-	-	15 046	-
Espagne	15 647	17 531	241 810	49 869
Lituanie	101	-	22 441	-
Angola	-	-	7 226	-
Australie	8	1 693	10 053	1 350
Italie	53	782	10 274	-
Colombie	30	204	9 364	-
Autres	253	123	11 839	155
	16 383	27 688	901 088	80 327

ACTIFS NON COURANTS

Milliers d'euros Pays	2023			
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation
Canada	-	-	-	-
Brésil	24	-	14 039	1 945
Cameroun	-	-	4 736	-
Chili	-	-	6 305	-
Royaume-Uni	-	5 690	359	1 771
Équateur	17	1 377	37 979	25
ÉTATS-UNIS	-	288	24 846	16 972
Oman	-	-	1 259	-
Espagne	17 132	6 081	97 588	23 376
Lituanie	-	-	19 000	-
Angola	-	-	3 041	-
Australie	5	1 693	18 767	747
Italie	1 022	-	4 328	-
Colombie	-	2 114	16	-
République Dominicaine	-	-	5 064	-
Autres	132	(1)	11 147	1 849
	18 332	17 242	248 474	46 685

7 • ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES D'ÉLÉMENTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS) DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

a) Sous-groupe Enerfin

A fecha 2 de junio Ecnor, S.A. comunicó, como Información Privilegiada a la CNMV, el inicio de un proceso de búsqueda de Le 2 juin, Ecnor, S.A. a signalé à la CNMV, en tant

qu'information privilégiée, le lancement d'un processus de recherche d'un investisseur en vue d'une prise de contrôle de sa filiale Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U. (« Enerfin »). Le 31 août 2023, les administrateurs de la Société mère ont considéré que les conditions requises par la norme IFRS 5 pour la classification de cette activité en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » étaient remplies, la cession de cette activité à court terme étant considérée comme probable.

À la suite de cette décision, le Groupe Ecnor a reclassé les actifs et les passifs associés à cette activité en tant que groupe d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente, en reclassant en activités abandonnées le compte de résultat de toutes les entreprises qui s'y consacraient. Au moment de la reclassification, le Groupe a évalué le bien-fondé d'ajuster la juste valeur des actifs nets consolidés du sous-groupe Enerfin. Conformément à la réglementation comptable, le Groupe n'a pas eu besoin de comptabiliser les ajustements de valeur des actifs nets.

Les détails des actifs et des passifs en lien avec cette activité classés en vue de la vente au 31 août 2023 sont les suivants :

Milliers d'euros ACTIF	31 août 2023
Actifs non courants :	
Immobilisations corporelles (Note 10)	817 786
Actifs au titre du droit d'utilisation (Note 11)	32 244
Fonds de commerce (Note 8)	13 113
Actifs incorporels (Note 9)	321
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence (Note 12)	2 342
Actifs financiers non courants	28 081
Actifs pour impôt différé (Note 20)	21 149
Total actifs non courants	915 036
Actifs courants :	
Stocks	16
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	16 649
Administrations Publiques débitrices	3 740
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices	1 345
Autres créances	257
Autres investissements financiers à court terme	17 951
Instruments financiers dérivés	2 553
Autres actifs courants	2 638
Trésorerie et équivalents de trésorerie	95 762
Total actifs courants	140 911
Total actif	1 055 947

Milliers d'euros PASSIF	31 août 2023
Passifs non courants :	
Provisions pour risques et charges (Note 18)	11 916
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	17 099
Passifs financiers auprès des établissements de crédit	484 390
Instruments financiers dérivés	15 918
Passifs de location (Note 11)	33 913
Autres passifs non courants	5 157
Passif pour impôt différé (Note 20)	24 830
Total passifs non courants	593 223
Passifs courants :	
Provisions pour risques et charges (Note 18)	2 027
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	10 950
Passifs financiers auprès des établissements de crédit	26 577
Instruments financiers dérivés	9 680
Passifs de location (Note 11)	3 586
Dettes commerciales et autres comptes à payer	15 523
Passifs pour contrats conclus avec clients	25 879
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	1 748
Autres dettes	8 432
Total passifs courants	104 402
Total passif	697 625

Le 17 novembre 2023, Ecnor, S.A. a notifié en tant qu'information privilégiée à la CNMV la signature de l'accord de vente de 100 % du capital social d'Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U. à Statkraft European Wind and Solar Holding AS (« Statkraft »), société appartenant au groupe Statkraft. La transaction a fait l'objet d'un contrat de cession de parts sociales, signé à la même date, dans les conditions habituelles pour ce type d'opérations. Le prix de cession est d'environ 1,8 milliard d'euros à la date de clôture de la transaction de cession, qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre de l'exercice suivant.

Le compte de résultat consolidé des activités abandonnées pour les années 2023 et 2022 est présenté ci-dessous :

Milliers d'euros	2023	2022
Montant net du chiffre d'affaires	193 814	220 412
Travaux réalisés par l'entreprise pour elle-même	9 737	4 810
Approvisionnements	(1 940)	(247)
Autres produits d'exploitation	3 935	2 701
Charges de personnel	(13 819)	(9 508)
Autres charges d'exploitation	(66 137)	(65 352)
Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	(32 023)	(37 808)
Résultat net de cession d'actifs non courants et sociétés dépendantes	239	1 841
Résultat de sociétés intégrées dans l'activité ordinaire par la méthode de la mise en équivalence	(781)	(167)
Résultat d'exploitation	93 025	116 682
Produits financiers	9 837	5 637
Charges financières	(33 254)	(36 142)
Écarts de change	(229)	(400)
Résultat avant impôts	69 379	85 777
Impôts sur les bénéfices (Note 21)	(22 030)	(27 962)
Résultat de l'exercice issu des opérations continues des activités abandonnées	47 349	57 815

Le chiffre d'affaires net des activités abandonnées pour 2023 et 2022, qui correspond entièrement aux ventes d'énergie, pour est le suivant par zone géographique :

Milliers d'euros Pays	2023	2022
Espagne	67 689	87 912
Brésil	97 180	100 046
Canada	26 839	32 454
Colombie	2 106	-
	193 814	220 412

Au 31 décembre 2023, les informations sur les actifs et passifs du groupe d'éléments destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, d'activité décrite ci-dessus relatives à ce sous-groupe sont les suivantes :

Milliers d'euros ACTIF	31 décembre 2023
Actifs non courants :	
Immobilisations corporelles	910 518
Actifs au titre du droit d'utilisation	32 286
Fonds de commerce	13 113
Actif incorporel	383
Investissements comptabilisés par la méthode de la mise en équivalence	2 237
Actifs financiers non courants	
Compte de réserve du service de la dette	14 627
Instruments financiers dérivés	5 746
Autres actifs financiers non courants	3 046
Actifs pour impôt différé	16 139
Total actifs non courants	998 095
Actifs courants :	
Stocks	34
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	26 788
Administrations Publiques débitrices	3 404
Actifs liés à l'impôt courant sur les bénéfices	657
Autres créances	1 039
Autres investissements financiers à court terme	13 606
Instruments financiers dérivés	10 050
Autres actifs courants	1 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	67 152
Total actifs courants	124 581
Total actif	1 122 676

Milliers d'euros PASSIF	31 décembre 2023
Passifs non courants :	
Provisions pour risques et charges	19 800
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	11 673
Passifs financiers auprès des établissements de crédit	495 656
Instruments financiers dérivés	10 589
Passifs de location	32 997
Autres passifs non courants	3 942
Passifs d'impôts différés	23 893
Total passifs non courants	598 550
Passifs courants :	
Provisions pour risques et charges	2 031
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	10 540
Passifs financiers auprès des établissements de crédit	27 704
Instruments financiers dérivés	10 391
Passifs de location	3 743
Dettes commerciales et autres comptes à payer	20 932
Passifs pour contrats conclus avec clients	23 028
Passifs pour impôt courant sur les bénéfices	7 606
Autres dettes	339
Total passifs courants	106 314
Total passif	704 864

La rubrique « Immobilisations corporelles » comprend principalement les parcs éoliens exploités par le Groupe au Brésil, en Espagne et au Canada, soit une valeur nette comptable de 574 millions d'euros, ainsi que les immobilisations corporelles en cours de construction correspondant à des investissements dans des parcs éoliens en Espagne et au Canada et dans une centrale photovoltaïque en Colombie et au Brésil, pour un montant de 333 millions d'euros. Les principales entrées d'immobilisations corporelles en termes de valeur correspondent à des investissements dans des parcs éoliens en Espagne (77 millions d'euros) et au Canada (57 millions d'euros), ainsi que dans une centrale photovoltaïque en Colombie (87 millions d'euros) et au Brésil (6 millions d'euros). En outre, les rubriques « Immobilisations corporelles » et « Provisions pour risques et charges » dans les passifs non courants des activités abandonnées ont augmenté de 6,8 millions à la suite de la mise à jour des provisions pour démantèlement dans le cadre de l'actualisation des budgets de coûts.

Les détails des « Passifs financiers auprès des établissements de crédit » et des « Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables » sont fournis dans la Note 16.

Ci-après, pour les principaux pays, les actifs non courants n'étant pas des instruments financiers, aux 31 décembre 2023 et 2022 :

Milliers d'euros Pays	2023			
	Immobilisations incorporelles	Fonds de commerce	Immobilisations corporelles	Actifs au titre du droit d'utilisation
Espagne	348	12 333	238 944	28 370
Brésil	33	-	376 932	1 085
Canada	-	-	186 254	2 831
Colombie	2	-	107 658	-
Autres	-	780	730	-
	383	13 113	910 518	32 286

L'état des flux de trésorerie des activités abandonnées pour les exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022
Flux de trésorerie des activités d'exploitation :		
Résultat consolidé de l'exercice	47 349	57 815
Ajustements pour-		
Amortissements et dépréciations	32 018	48 852
Résultat financier	23 417	30 505
Autres ajustements sur le résultat	752	(12 191)
Impôt sur les sociétés	22 030	27 962
Variation de capital circulant :		
Variations dans le capital circulant	5 561	(27 854)
Impôt sur les bénéfices payé	(13 617)	(11 820)
Flux nets de trésorerie d'activités d'exploitation	117 510	113 269
Flux de trésorerie pour activités d'investissement :		
Paiements effectués pour l'acquisition de sociétés du Groupe, associées et d'entités contrôlées conjointement	(9 884)	-
Paiements effectués pour l'acquisition d'actifs corporels, incorporels et financiers	(260 335)	(74 689)
Paiements effectués pour des apports à des entreprises associées	(716)	(520)
Perception d'intérêts	9 837	5 637
Recouvrements pour vente d'actifs corporels, incorporels et financiers	6 059	4 999
Flux nets de trésorerie des activités d'investissement	(255 039)	(64 573)
Flux de trésorerie pour activités de financement :		
Entrées de trésorerie pour dette financière et autres dettes à long terme	133 750	53 501
Intérêts payés	(34 782)	(32 710)
Remboursement de dette financière et dettes à long terme	(44 437)	(52 681)
Paiements provenant des passifs de location	(3 814)	(4 308)
Dividendes payés (Note 15)	(4 978)	(10 165)
Recouvrements/paiements nets dérivés des apports/restitutions de fonds des associés non dominantes (Note 15)	(2 306)	(2 816)
Flux nets de trésorerie des activités de financement	43 433	(49 179)
Flux de trésorerie avec les sociétés du Groupe	106 057	(9 430)
Augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	11 961	(9 913)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	55 191	65 104
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	67 152	55 191

b) Autres

Le 28 septembre 2023, le Groupe Ecnor a concrétisé la vente de la société dépendante Eresma Solar, S.L.U., enregistrée le 31 décembre 2022, en tant qu'actif non courant détenu en vue de sa vente en vertu de l'accord signé avec l'acheteur lors de l'exercice 2020. Au 31 décembre 2022, le Groupe avait perçu un acompte de 2,4 millions d'euros au titre de ce contrat.

La valeur de cette vente réalisée par le Groupe Ecnor au cours de l'exercice 2023 a été de 9 055 milliers d'euros. La plus-value correspondante, d'une valeur de 5,7 millions d'euros, a été enregistrée dans la rubrique « Résultat net de cession d'actifs non courants et société dépendantes » du compte de résultat consolidé de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a encaissé 5,4 millions d'euros. 1,2 million d'euros demeurent en attente de recouvrement,

enregistrés sous la rubrique « Autres créances » du bilan consolidé et correspondant à des retenues sur le prix de la transaction pour assurer le respect des obligations du Groupe (escrow) ainsi qu'à d'autres éléments mineurs.

En outre, au 31 décembre 2023, le Groupe a d'autres soldes mineurs en attente de cession dans les actifs détenus en vue de la vente.

EXERCICE 2023

Milliers d'euros	Solde au 31/12/2022	Entrées/(sorties)	Activités abandonnées (Note 7)	Solde au 31/12/2023
Sociétés consolidées par intégration globale (UGE)				
Parcs éoliens :				
Galicia Vento, S.L.	8 702	-	(8 702)	-
Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	(3 630)	-
Autres activités :				
Deimos Space, S.L.U.	158	-	-	158
Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	-	1 932
Hidroambiente, S.A.U.	388	-	-	388
Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. (sociedad fusionada)	1 031	-	-	1 031
Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	-	1 647
Los LLanos Fotovoltaica de Castilla la Mancha, S.L.U.	-	100	-	100
Belco Eecnor Electric, Inc	288	-	-	288
Xuenergy FV SAS	-	2 113	-	2 113
IQAOperationsGroupLimited	5 690	-	-	5 690
Wayraenergy, S.A.	1 377	-	-	1 377
Parque Eólico Montañas, S.L.	10	-	-	10
Timco Transmission Lines PTY LTD	1 693	-	-	1 693
Montajes Eléctricos Arranz, S.L.	815	-	-	815
Promoción Renovables del Bajío, S.a. de CV	123	-	(123)	-
La Cayena Solar, S.A.S.	113	89	(202)	-
El Roble Solar, S.A.S.	91	72	(163)	-
Planta Solar Sahagun, S.A.S.	-	293	(293)	-
	27 688	2 667	(13 113)	17 242

8 • FONDS DE COMMERCE

Le détail du solde de la rubrique « Actif incorporel - Fonds de commerce » du bilan consolidé des exercices 2023 et 2022, en fonction des sociétés qui le génèrent, ainsi que le mouvement enregistré durant ces exercices, sont les suivants :

EXERCICE 2022

Milliers d'euros

	Solde au 31/12/2021	Entrées/(sorties)	Solde au 31/12/2022
Sociétés consolidées par intégration globale (UGE)			
Parcs éoliens :			
Galicia Vento, S.L.	8 702	-	8 702
Aerogeneradores del Sur, S.A.	3 630	-	3 630
Autres activités :			
Deimos Space, S.L.U.	158	-	158
Ehisa Construcciones y Obras, S.A.	1 932	-	1 932
Hidroambiente, S.A.U.	388	-	388
Instalaciones y Proyectos de Gas, S.A.U. (sociedad fusionada)	1 031	-	1 031
Jomar Seguridad, S.L.U.	1 647	-	1 647
Belco Eecnor Electric, Inc.	288	-	288
IQA Operations Group Limited	5 690	-	5 690
Wayraenergy, S.A.	1 377	-	1 377
Parque Eólico Montañas, S.L.	10	-	10
Timco Transmission Lines PTY LTD	1 693	-	1 693
Montajes Eléctricos Arranz, S.L.	815	-	815
Promoción Renovables del Bajío, S.a. de CV	-	123	123
La Cayena Solar, S.A.S.	-	113	113
El Roble Solar, S.A.S.	-	91	91
	27 361	327	27 688

Comme indiqué à la Note 3.h le Groupe évalue annuellement la dépréciation de ses fonds de commerce.

Les unités génératrices de trésorerie considérées aux effets des tests de dépréciation correspondants des fonds de commerce inclus dans le tableau précédent sont identifiées aux sociétés auxquelles ils ont été assignés puisque, en règle générale, ces sociétés sont configurées comme des entités mono-projet.

Le montant récupérable est la valeur la plus grande entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et la valeur d'usage, cette dernière étant entendue comme la valeur actuelle des flux de caisse futurs estimés, approuvés par la Direction et considérés raisonnables. Pour calculer la valeur d'usage, les hypothèses utilisées incluent les taux d'escompte, les taux de croissance et de change attendus dans les prix de vente et dans les coûts. Les Administrateurs de la Société mère estiment les taux d'escompte qui reprennent la valeur de l'argent dans le temps et les risques associés à l'unité génératrice de trésorerie.

En particulier, les tests de dépréciation des fonds de commerce assignés aux parcs ou projets éoliens sis en Espagne, qui ont été classés en tant qu'actifs non courants détenus en vue de la vente pendant le présent exercice, étaient réalisés en considérant la valeur desdits parcs ou projets conjointement avec la

valeur enregistrée des actifs immobilisés correspondants, qui s'élevaient à 31 millions d'euros en 2022. Les estimations relatives au chiffre d'affaires sont faites en tenant compte des prévisions sectorielles concernant le prix pool et de la législation applicable (Note 6.b), en considérant des augmentations annuelles conformes à une estimation prudente de l'évolution de l'indice des prix, ainsi que les niveaux de production moyens obtenus dans des exercices antérieurs ou estimés d'après les études menées à cet effet. Les principales hypothèses utilisées par les Administrateurs de la Société mère dans la réalisation des tests de dépréciation dans l'exercice 2022 étaient les suivantes :

- Produits : pour l'année immédiatement postérieure, le prix de marché selon des sources extérieures a été pris en compte, soit 104 €/MWh, et pour les années suivantes, la courbe de prix stable a été appliquée.

Les prix appliqués dans les tests de dépréciation réalisés lors de l'exercice 2022 sont détaillés ci-dessous :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
104,2	75,5	65,7	63,0	62,1	61,8	61,8	62,1

• Taux d'escompte : 5,54 % en 2022 (*).

• Période des projections : en fonction de la vie utile restante des immobilisations (Note 3.g).

(*) Taux d'escompte après impôts étant donné que dans ce genre de projet la composante fiscale est très importante et une variable fondamentale au moment de décider d'investir. En outre, les tests de dépréciation élaborés par la Direction utilisent des flux nets d'impôts.

variations de 50 points de base dans les principaux scénarios, n'ont montré aucune dépréciation.

9 • AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les résultats obtenus à l'issue des tests de dépréciation et les analyses de sensibilité réalisées par la Direction, incluant des

Le mouvement enregistré à ce chapitre du bilan consolidé dans les exercices 2023 et 2022 a été le suivant :

Milliers d'euros	Charges de développement	Propriété industrielle	Applications informatiques	Concessions administratives	Autres actifs incorporels	Total
Solde au 1 janvier 2022	407	3 102	27 365	1 806	27 506	60 186
Entrées	-	-	5 790	34	867	6 691
Sorties	(26)	(2 087)	(412)	-	-	(2 525)
Écarts de conversion	-	59	127	2	-	188
Solde au 31 décembre 2022	381	1 074	32 870	1 842	28 373	64 540
Entrées (*)	-	-	8 694	-	510	9 204
Sorties	-	(3)	(81)	-	(49)	(133)
Variations du périmètre	80	-	-	-	-	80
Activités abandonnées (Note 7)	(152)	-	(969)	(57)	(78)	(1 256)
Écarts de conversion	-	(28)	(75)	-	-	(103)
Solde au 31 décembre 2023	309	1 043	40 439	1 785	28 756	72 332
Amortissement cumulé						-
Solde au 1 janvier 2022	133	2 834	19 262	850	20 611	43 690
Dotations (Note 23) (*)	2	104	3 930	157	2 206	6 399
Sorties	-	(2 088)	(9)	-	(6)	(2 103)
Variations du périmètre	15	-	-	-	-	15
Écarts de conversion	-	47	107	2	-	156
Solde au 31 décembre 2022	150	897	23 290	1 009	22 811	48 157
Dotations (Note 23) (*)	21	102	4 683	156	1 967	6 929
Sorties	(1)	(3)	(45)	-	-	(49)
Activités abandonnées (Note 7)	(152)	-	(740)	(43)	-	(935)
Écarts de conversion	-	(25)	(77)	-	-	(102)
Solde au 31 décembre 2023	18	971	27 111	1 122	24 778	54 000
Coût net, au 31 décembre 2022	231	177	9 580	833	5 562	16 383
Coût net, au 31 décembre 2023	291	72	13 328	663	3 978	18 332

(*) Inclut 217 milliers d'entrées provenant d'activités abandonnées de l'exercice 2023. Par ailleurs, les charges d'amortissement classées dans les activités abandonnées au 31 décembre 2023 se sont élevées à 48 milliers d'euros (85 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Le chapitre « Autres actifs incorporels » du tableau précédent pour un montant brut de 27 506 milliers d'euros correspond intégralement à la juste valeur estimée des contrats avec les

administrations publiques pour la maintenance et l'entretien de routes de la société dépendante Audeca, S.L.U. à la date de son acquisition par le Groupe Ecnor, qui a eu lieu en 2010. Le Groupe amortit cet actif sur une période de 15 ans, qui est la période moyenne de durée estimée desdits contrats, d'après l'expérience historique, et compte tenu des renouvellements correspondants. L'amortissement des exercices 2023 et 2022 pour ce concept s'est élevé à 1 972 milliers d'euros environ et respectivement.

Le coût des actifs incorporels en exploitation totalement amortis aux 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

	Terrains	Constructions, installations techniques et machines	Outils	Mobilier et objets	Équipements pour le traitement de l'information	Éléments de transport	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
COÛT :									
Solde au 1 janvier 2022	17 733	1 315 365	23 764	10 757	16 610	44 468	18 119	14 498	1 461 314
Entrées	-	55 032	7 395	486	7 356	10 342	407	88 593	169 611
Sorties	(2 519)	(11 538)	(5 378)	(354)	(875)	(1 606)	(1 362)	(1 546)	(25 178)
Transferts	-	(3 591)	8 913	31	1 405	3 596	1 054	(2 497)	8 911
Écarts de conversion	(190)	59 877	390	263	197	1 598	1 059	(1 633)	61 561
Solde au 31 décembre 2022	15 024	1 415 145	35 084	11 183	24 693	58 398	19 277	97 415	1 676 219
Entrées (*)	225	44 501	2 238	781	2 199	17 070	323	158 744	226 081
Sorties	(4)	(12 752)	(8 455)	(1 323)	(2 985)	(1 760)	(200)	(738)	(28 217)
Transferts	-	18 433	96	22	(3 927)	1 813	(3 495)	(12 942)	-
Activités abandonnées (Note 7)	(120)	(1 154 545)	(183)	(1 470)	(2 279)	(167)	(7 721)	(244 471)	(1 410 956)
Écarts de conversion	260	23 429	(461)	(100)	17	(1 254)	416	7 004	29 311
Solde au 31 décembre 2023	15 385	334 211	28 319	9 093	17 718	74 100	8 600	5 012	492 438
AMORTISSEMENT CUMULÉ :									
Solde au 1 janvier 2022	-	617 314	7 788	7 593	12 510	22 970	5 981	-	674 156
Dotations (Note 23) (*)	-	74 321	1 402	492	2 055	7 015	1 122	-	86 407
Sorties	-	(7 773)	(1 275)	(280)	(847)	(1 275)	(6)	-	(11 456)
Transferts	-	4 208	(44)	(4)	3 403	1 030	319	-	8 912
Écarts de conversion	-	14 797	324	190	(97)	1 489	278	-	16 981
Solde au 31 décembre 2022	-	702 867	8 195	7 991	17 024	31 229	7 694	-	775 000
Intégrations au périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dotations (Note 23) (*)	-	65 050	867	806	1 563	10 362	803	-	79 451
Sorties	-	(9 354)	(6 802)	(1 384)	(2 976)	(1 352)	(128)	-	(21 996)
Transferts	-	37	3 456	(494)	(277)	(777)	(1 945)	-	-
Activités abandonnées (Note 7)	-	(588 647)	(151)	(911)	(1 832)	(150)	(1 479)	-	(593 170)
Écarts de conversion	-	5 789	(353)	(92)	(25)	(852)	60	-	4 527
Solde au 31 décembre 2023	-	175 742	5 212	5 916	13 477	38 460	5 005	-	243 812
DÉPRÉCIATION									
Solde au 1 janvier 2022	-	2 492	-	-	-	-	-	-	2 492
Sorties	-	(2 361)	-	-	-	-	-	-	(2 361)
Solde au 31 décembre 2022	-	131	-	-	-	-	-	-	131
Dotations	-	21	-	-	-	-	-	-	21
Solde au 31 décembre 2023	-	152	-	-	-	-	-	-	152
Coût net, au 31 décembre 2022	15 024	712 147	26 889	3 192	7 669	27 169	11 583	97 415	901 088
Coût net, au 31 décembre 2023	15 385	158 317	23 107	3 177	4 241	35 640	3 595	5 012	248 474

(*) Inclut 149 578 milliers d'entrées provenant d'activités abandonnées de l'exercice 2023. Par ailleurs, les charges d'amortissement classées dans les activités abandonnées au 31 décembre 2023 se sont élevées à 30 391 milliers d'euros (45 763 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

10 • IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le mouvement enregistré à ce chapitre du bilan consolidé dans les exercices 2023 et 2022 a été le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022
Propriété industrielle	2 122	2 088
Applications informatiques	21 555	17 014
	23 677	19 102

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Constructions, installations techniques et machines » incluait principalement les actifs des parcs éoliens exploités par le Groupe au Brésil, en Espagne et au Canada, soit une valeur nette comptable de 588 101 milliers d'euros, lesquels ont été reclassés lors de l'exercice 2023 dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » du bilan consolidé (Note 7).

Au 31 décembre 2022, la rubrique « Immobilisations en cours » du tableau précédent correspondait principalement à des investissements dans des parcs éoliens en Espagne pour une valeur de 81 959 milliers d'euros et une centrale photovoltaïque en Colombie pour 9 129 milliers d'euros, appartenant à l'entreprise Enerfin (Note 7).

La rubrique « Autres passifs courants » inclut au 31 décembre 2023 un montant de 17 952 milliers d'euros de fournisseurs d'immobilisations, dont 10 974 milliers d'euros correspondent à des investissements en infrastructures d'extraction pétrolière (au 31 décembre 2022 cette rubrique incluait un montant de 36 394 milliers d'euros de fournisseurs d'immobilisations, dont 19 245 milliers d'euros correspondaient à des investissements en infrastructures d'extraction pétrolière et 9 436 milliers d'euros à des actifs éoliens en Espagne).

Les principales entrées d'immobilisations corporelles de l'exercice 2023 correspondent à des machines, des installations techniques et des éléments de transport nécessaires au déploiement de l'activité Services et projets et des infrastructures d'extraction pétrolière en Équateur (en 2022 elles correspondaient à des investissements dans des parcs éoliens en Espagne pour un montant de 69 329 milliers d'euros, une centrale photovoltaïque en Colombie pour un montant de 10 478 milliers d'euros, tous deux liés à l'entreprise Enerfin, et des infrastructures d'extraction pétrolière en Équateur pour un montant de 19 888 milliers d'euros).

Les sorties de l'exercice 2023 correspondent principalement à des régularisations d'outillage à hauteur de 4 632 milliers d'euros (elles correspondaient en 2022 à des régularisations d'outillage à hauteur de 4 473 milliers d'euros et à la mise à jour de la valeur des provisions pour démantèlement des parcs au Brésil et au Canada).

La quasi-totalité des actifs corporels des projets éoliens du Brésil abordés par le Groupe et reclassés en 2023 en tant qu'actifs détenus en vue de la vente sont affectés comme garantie du respect des obligations dérivées de certains prêts bancaires en lien avec lesdits projets, dont la valeur nette comptable au 31 décembre 2023 et 2022 s'élève à 367 258 milliers d'euros et 357 011 milliers d'euros, respectivement.

Les bureaux utilisés par le Groupe dans le déroulement de son activité, sauf ceux acquis dans l'exercice 2007 moyennant le contrat de leasing, correspondent pour la plupart à des locaux loués.

Le coût des éléments des immobilisations corporelles du Groupe qui au 31 décembre 2023 et 2022 est totalement amorti et en usage est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022
Constructions, installations techniques et machines	71 50	272 201
Mobilier et objets et outillage	5 864	4 579
Équipements pour le traitement de l'information	9 382	8 925
Éléments de transport et autres	18 039	19 921
	104 787	105 626

La politique du Groupe est de signer des polices d'assurance pour couvrir les risques possibles auxquels sont exposés les divers éléments de ses immobilisations corporelles, ainsi que les réclamations possibles qui peuvent être présentées pour l'exercice de son activité, étant entendu que ces polices couvrent suffisamment les risques auxquels elles sont soumises.

L'impact du changement climatique sur les actifs corporels du Groupe Ecnor a été examiné et il a été conclu que le degré d'exposition du Groupe Ecnor aux principaux risques associés au changement climatique est faible. Aucune durée de vie utile n'a été modifiée et aucune dépréciation n'a été enregistrée à la suite de cette analyse.

11 • ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION ET PASSIFS DE LOCATION

Les détails et les mouvements par classes d'actifs au titre du droit d'utilisation au cours des exercices 2023 et 2022 ont été les suivants :

a) Nature des contrats de location-

EXERCICE 2023

Milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations	Éléments de transport	Autres	Total
Solde au 1 janvier 2023	40 095	46 713	13 122	21 479	4 861	126 270
Entrées (*)	5 364	4 091	4 559	1 741	470	16 225
Sorties	-	(5 514)	-	(862)	-	(6 376)
Activités abandonnées (Note 7)	(45 453)	-	-	(271)	(5 326)	(51 050)
Écarts de conversion	(6)	117	(61)	(598)	(5)	(553)
Solde au 31 décembre 2023	-	45 407	17 620	21 489	-	84 516
Amortissement cumulé le 1er janvier 2023	14 623	19 297	4 133	5 495	2 395	45 943
Dotations (Note 23) (*)	1 319	6 734	3 402	5 135	227	16 817
Sorties	-	(5 434)	71	(602)	-	(5 965)
Activités abandonnées (Note 7)	(15 929)	-	-	(261)	(2 616)	(18 806)
Écarts de conversion	(13)	50	14	(203)	(6)	(158)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2023	-	20 647	7 620	9 564	-	37 831
Coût net au 31 décembre 2023	-	24 760	10 000	11 925	-	46 685

EXERCICE 2022

Milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations	Éléments de transport	Autres	Total
Solde au 1 janvier 2022	35 875	53 157	3 032	22 308	2 236	116 608
Entrées	4 118	153	10 738	6 481	2 623	24 113
Sorties	-	(6 352)	(886)	(8 751)	-	(15 989)
Écarts de conversion	102	(245)	238	1 441	2	1 538
Solde au 31 décembre 2022	40 095	46 713	13 122	21 479	4 861	126 270
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	12 863	14 459	1 556	8 179	2 030	39 087
Dotations (Note 23) (*)	1 760	7 150	3 372	5 590	365	18 237
Sorties	-	(1 934)	(886)	(8 751)	-	(11 571)
Amortissement cumulé au 31 décembre 2022	14 623	19 297	4 133	5 495	2 395	45 943
Coût net au 31 décembre 2022	25 472	27 416	8 989	15 984	2 466	80 327

(*) Inclut 5 844 milliers d'entrées provenant d'activités abandonnées de l'exercice 2023. Par ailleurs, les charges d'amortissement classées dans les activités abandonnées au 31 décembre 2023 se sont élevées à 1 566 milliers d'euros (2 404 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les entrées de l'exercice 2023 correspondent principalement à des locations de pavillons, locaux et bureaux.

Les entrées de l'exercice 2022 correspondaient principalement à des locations de terrains de nouveaux parcs éoliens et à des éléments de transport.

Il existe des actifs loués dans le cadre de contrats de location hors du champ d'application de l'IFRS 16, s'agissant de locations à court terme ou de contrats reconduits annuellement. Chaque contrat de location fait l'objet d'une analyse visant à établir s'il est raisonnablement sûr de le signer. Au 31 décembre 2023, les montants dus au titre de ces contrats ont été comptabilisés comme charge dans la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat consolidé, à hauteur de 161 544 milliers d'euros (contre 128 255 milliers d'euros au 31 décembre 2022) des actifs mentionnés.

b) Détail des paiements et passifs de location-

Le mouvement des passifs de location dans cette rubrique durant les exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1er janvier	87 994	85 652
Entrées	16 225	24 114
Sorties	(1 043)	(7 372)
Charges financières (*)	4 524	4 072
Paiements	(21 081)	(18 472)
Activités abandonnées (Note 7)	(37 499)	-
Solde au 31 décembre	49 120	87 994

(*) Les charges financières relatives aux activités abandonnées au 31 décembre 2023 se sont élevées à 1 107 milliers d'euros (1 711 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

L'analyse de l'échéance contractuelle des passifs de location, y compris des futurs intérêts à payer aux 31 décembre 2023 et 2022, est la suivante :

Milliers d'euros	2023	2022
Jusqu'à six mois	7 822	10 039
De six mois à un an	7 352	8 890
D'un à deux ans	12 943	15 952
De deux à trois ans	10 337	13 423
De trois à quatre ans	6 063	11 937
Plus de quatre ans	4 603	27 753
	49 120	87 994

12 • INVESTISSEMENTS COMPTABILISÉS PAR LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises du Groupe Ecnor qui ont été évaluées par la méthode de la mise en équivalence (Note 3.b et c) sont les suivantes :

Milliers d'euros	2023	2022
Woolsthorpe Holding TRUST	-	86
Cosemel Ingeniería, A.I.E	46	3
Gestión de Evacuación la Serna, S.L.	-	2 244
Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V.	-	39 430
Morelos O&M, SAPI de C.V.	-	226
Morelos EPC, SAPI de C.V.	1	1
Subgrupo Celeo Concesiones e Inversiones	598 878	586 160
	598 925	628 150

L'Annexe III ci-jointe reprend les principaux résultats des sociétés principales comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Au vu de l'importance du sous-groupe Celeo Concesiones e Inversiones, dans la Note 32 contient à titre supplémentaire les informations de certaines valeurs de ce sous-groupe non reflétées dans le bilan consolidé ni dans le compte de résultat consolidé du Groupe Ecnor en raison de la méthode de la mise en équivalence.

Les mouvements qui se sont produits dans les exercices 2023 et 2022 à cette rubrique du bilan consolidé ont été les suivants :

Milliers d'euros	2023	2022
Solde initial	628 150	517 203
Augmentation du capital/Apports	1 593	520
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente (Note 7)	(2 342)	28 285
Sorties dans le périmètre de consolidation	(40 744)	-
Participation aux bénéfices/(pertes) (*)	15 99	22 498
Écarts de conversion	6 452	47 665
Dividendes perçus	-	(728)
Participation dans autres éléments du résultat global	(10 264)	14 945
Autres mouvements	84	(2 238)
Solde final	598 925	628 150

(*) Inclut 523 milliers d'euros de pertes provenant d'activités abandonnées jusqu'au 31 août 2023.

Les écarts de conversion de l'exercice 2023 correspondent principalement à l'appréciation du réal brésilien par rapport à l'euro pendant le présent exercice, lequel est passé de 5,62 BRL/€ au 31 décembre 2022 à 5,36 BRL/€ au 31 décembre 2023 (en 2022 il s'agissait de l'appréciation du réal brésilien par rapport à l'euro, passé de 6,43 BRL/€ au 31 décembre 2021 à 5,62 BRL/€ au 31 décembre 2022), ce qui affecte de manière significative les sociétés dépendantes du Groupe Celeo Concesiones e Inversiones dans ledit pays.

Le 24 avril 2023, la Société mère et Enagás Internacional, S.L.U., en tant que parties vendeuses, et MIP V International AIV, L.P., en tant qu'acheteur, après avoir rempli les conditions suspensives, ont réalisé une transaction de cession d'actions, portant sur les actions détenues par les parties vendeuses dans le capital social des sociétés mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V., soit une participation de 50 % chacune. La conciliation de la valeur de ces investissements, comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence, au cours de l'année 2023, jusqu'à leur cession, est la suivante :

Milliers d'euros	
1 janvier 2023	39 656
Participation au résultat	1 088
Sorties	(40 744)
31 décembre 2023	-

Le prix de la transaction s'est élevé à environ 190 millions de dollars américains (172,5 millions d'euros), calculé en fonction d'un prix de base ajusté de sorte à tenir compte de certains ajustements du capital circulant et, pour ce qui est attribuable à la société mère, en fonction du montant correspondant à sa participation. Le Groupe Ecnor a comptabilisé une provision de 26 millions de dollars (23,7 millions d'euros) car il prévoit de devoir faire face à certaines obligations dans le futur, comme stipulé dans le contrat.

Au 31 décembre 2023, un montant de 10,8 millions de dollars américains (9,9 millions d'euros) reste à régler, comptabilisé sous la rubrique « Autres créances » dans l'actif courant du bilan consolidé.

À la suite de cette transaction, le Groupe Ecnor a enregistré une plus-value de 21,5 millions d'euros, portés au crédit de la rubrique « Résultat net de cession d'actifs non courants et société dépendantes » dans le compte de résultat

consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel que détaillé ci-dessous :

Milliers d'euros	
Prix de vente attribuable au Groupe Ecnor	86 273
Faible participation	(40 744)
Autres actifs (*)	(4 938)
Coûts de transmission	(1 006)
Provision pour litiges ou réclamations	(23 696)
Transfert au compte de résultat des écarts de conversion	3 944
Transfert au compte de résultat des ajustements pour changements de valeur	1 686
Resultado de la venta	21.519

(*) Le Groupe Ecnor avait accordé des crédits à la société cédée Gasoducto de Morelos S.A.P.I. de C.V., relatifs à divers apports à la société dépendante lors de l'exercice 2012 au titre de futures augmentations de capital et qui portaient un taux d'intérêt annuel de 7,5 %, ainsi que d'autres soldes à recouvrer mineures.

13 • ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

La classification des actifs financiers non courants par catégories et classes est indiquée ci-dessous :

Milliers d'euros	2023	2022
Actifs financiers à la juste valeur		
Dérivés de couverture (Note 17)	170	9 639
Total actifs financiers à la juste valeur	170	9 639
Actifs financiers au coût amorti		
Prêts à long terme (Note 28)	-	4.437
Autres actifs non courants	12 459	33 842
Total actifs financiers au coût amorti	12 459	38 279
Total actifs financiers non courants	12 629	47 918

a) Prêts à long terme-

Le chapitre « Prêts à long terme » du tableau précédent, au 31 décembre 2022, correspond principalement au montant en attente de recouvrement en lien avec divers prêts accordés à la société associée Gasoducto de Morelos, S. A. P. I. de C.V. Ces prêts sont remboursés dans le cadre de la transaction de vente expliquée dans les Notes 2.f et 12.

b) Autres actifs non courants-

La composition du chapitre solde « Autres actifs non courants » du tableau précédent est la suivante :

Milliers d'euros	2023	2022
Compte de réserve du service de la dette	-	17 825
Cautions	8 953	8 127
Autres	3 506	7 890
Total	12 459	33 842

Le chapitre « Compte de réserve du service de la dette » aux 31 décembre 2022 correspond dans sa totalité aux montants que les sociétés dépendantes espagnoles et brésiliennes dédiées à l'exploitation de parcs éoliens doivent maintenir dans des dépôts bancaires en vertu des contrats de financement souscrits par celles-ci (Notes 7 et 16). Au 31 décembre 2023, en raison de l'abandon de l'activité d'Enerfín, ces actifs, d'un montant de 14 154 milliers d'euros, ont été reclassés en « Actifs non courants détenus en vue de la vente » dans le bilan consolidé ci-joint.

Ces dépôts produisent un taux d'intérêt de marché.

14 • ACTIFS FINANCIERS COURANTS

a) Créances commerciales et autres comptes à recouvrer-

Le chapitre « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » de l'actif courant du bilan consolidé est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer		
Contrats de ventes et de prestation de services	1 056 351	904 922
Moins les pertes de valeur	(91 803)	(92 406)
Acomptes de fournisseurs	26 019	43 173
Total	990 567	855 689

Le solde non déprécié de la rubrique « Créances commerciales et autres comptes à recouvrer » est ventilé tel que suit par ancienneté :

Milliers d'euros	2023	2022
Soldes non échus	742 545	705 030
Jusqu'à 6 mois	102 628	74 325
Entre 6 et 12 mois	66 183	16 971
Plus de 12 mois	53 192	16 190
Total	964 548	812 516

Par ailleurs, le Group dote une provision pour couvrir les dettes en situation irrégulière pour arriérés de paiement, suspension de paiements, insolvabilité ou autres causes, après une étude individualisée de leur possibilité de recouvrement. Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 - Instruments financiers, le Groupe procède à une estimation de la perte attendue sur ses comptes à recouvrer pour des opérations commerciales.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2023 et 2022 et la composition de la rubrique « Dépréciation des comptes à recouvrer » aux 31 décembre 2023 et 2022, sont les suivants :

Milliers d'euros	2023	2022
Solde au 1er janvier	92 406	98 762
Dotation (Note 23)	6 190	4 012
Application	(799)	(7 338)
Reprise (Note 23)	(6 194)	(2 554)
Autres	-	(995)
Écarts de conversion	200	519
Solde au 31 décembre	91 803	92 406

Aux 31 décembre 2023 et 2022 la totalité des actifs financiers du Groupe correspond à des actifs financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés de couverture qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie-

La composition de ce chapitre du bilan consolidé ci-joint est la suivante :

Milliers d'euros	2023	2022
Équivalents de trésorerie	86 124	60 126
Trésorerie	230 895	312 399
Total	317 019	372 525

Le solde de la rubrique « Équivalents de trésorerie » au 31 décembre 2023 comprend principalement les titres à revenu fixe et les dépôts à terme de moins de trois mois souscrits par les sociétés Ecnor do Brasil, S.A. et Ecnor Chile, S.A. et qui produisent des intérêts conformes au marché (en 2022, il comprenait principalement les titres à revenu fixe et les dépôts à terme de moins de trois mois souscrits par Ecnor do Brasil, S.A. produisant des intérêts conformes au marché).

Au 31 décembre 2022, cette rubrique incluait un montant de 43 503 milliers d'euros apportés principalement par les parcs éoliens. (Voir Note 16). Au 31 décembre 2023, le montant qu'apporteraient les parcs éoliens (42 758 milliers d'euros) est classé en tant qu'Actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Note 7)

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le Groupe n'a pas de soldes de Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles pour leur utilisation.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le capital social d'Ecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions représentées par des inscriptions en compte d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions d'Ecnor, S.A. sont cotées sur le marché continu espagnol.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la composition de l'actionnariat de la Société mère, ainsi que sa participation, était la suivante :

	% Participation	
	2023	2022
Cantiles XXI, S.L.	52,76%	52,76%
Francisco García Paramés	-%	3,01%
Autres (*)	47,24%	44,23%
Total	100,00 %	100,00 %

(*) Tous avec un % de participation inférieur à 3 %.

b) Ajustements dans les capitaux propres pour évaluation-

Le mouvement produit dans cette rubrique durant les exercices 2023 et 2022 est le suivant :

15 • CAPITAUX PROPRES

a) Capital social-

Milliers d'euros	31/12/2021	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	31/12/2022	Variation dans la valeur de marché	Liquidation de dérivés	Variations dans le périmètre de consolidation (Note 12)	31/12/2023
Par intégration globale-								
Couverture de flux de trésorerie :								
Swaps des taux d'intérêts IRS (Note 17)	(6 048)	14 138	1 243	9 333	(299)	(4 637)	-	4 397
Assurances de taux de change (Note 17)	(5 227)	(3 190)	5 227	(3 190)	(2 833)	(384)	-	(6 407)
Prix de l'énergie (Note 17)	(84 610)	(18 673)	56 131	(47 152)	46 711	(1 074)	-	(1 515)
Autres:	1 560	-	-	1 560	-	-	-	1 560
	(94 325)	(7 725)	62 601	(39 449)	43 579	(6 095)	-	(1 965)
Impôts différés pour ajustements (Note 20)	24 882	2 256	(16 511)	10 627	(8 206)	(1 524)	-	897
Total des ajustements dans les capitaux propres en vertu de l'évaluation par la méthode e l'intégration globale	(69 443)	(5 469)	46 090	(28 822)	35 373	(7 619)	-	(1 068)
Sociétés par la méthode de mise en équivalence (Note 12)	(3 805)	14 945	-	11 140	(10 264)	-	(1 686)	(810)
Minoritaires	(78)	(23)	-	(101)	101	-	-	-
Total des ajustements dans les capitaux propres en vertu de l'évaluation	(73 326)	9 453	46 090	(17 783)	25 210	(7 619)	(1 686)	(1 878)

c) Autres réserves-

Au 31 décembre, les montants des réserves non distribuables de la Société mère sont les suivants :

Milliers d'euros	2023	2022
Réserve légale	1 743	1 743
Réserve pour actions propres	23 422	22 430
Réserve capitalisation	7 809	7 809
Réserve de reconversion à l'euro	15	15
Total	32 989	31 997

RÉSERVE LÉGALE-

Conformément à l'article 274 du Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux espagnole, un montant égal à 10 % du bénéfice de l'exercice doit être destiné à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne au moins 20 % du capital social, limite qui est atteinte.

La réserve légale pourra être utilisée pour augmenter le capital dans la part de son solde qui dépasse 10 % du capital une fois augmenté. Sauf aux fins mentionnées antérieurement, et tant qu'elle ne dépassera pas les 20 % du capital social, cette réserve ne pourra pas être destinée qu'à la compensation de pertes, à condition qu'il n'y ait pas d'autres réserves disponibles suffisantes à cette fin.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société mère a pourvu cette réserve conformément au montant minimum établi par le Texte Remanié de la Loi sur les sociétés de capitaux.

RÉSERVES POUR ACTIONS PROPRES-

La réserve pour actions propres a été dotée conformément à l'article 149 de la loi espagnole sur les sociétés de capitaux. Cette réserve peut être utilisée à condition que la Société mère aient suffisamment de réserves disponibles pour couvrir le solde des actions propres sans réduire les capitaux propres en dessous du montant du capital social plus les réserves légales ou les réserves non disponibles en vertu des statuts.

RÉSERVE CAPITALISATION-

La réserve de capitalisation a été pourvue conformément à l'article 25 de la Loi relative à l'impôt sur les sociétés, qui établit que la réserve doit être pourvue à hauteur du montant du droit d'abattement associé à la base imposable de l'exercice. Le droit d'abattement sur la base imposable s'élève à 10 % de l'augmentation des fonds propres, telles que définies dans l'article cité, sans pouvoir en aucun cas être supérieur

au montant équivalent à 10 % de la base imposable positive pour la période d'imposition antérieure à la réduction et à l'intégration à laquelle fait référence l'alinéa 12 de l'article 11 de la loi et à la compensation des bases imposables négatives. Cependant, si la base imposable n'est pas suffisante pour appliquer l'abattement, ce dernier peut être appliqué aux reliquats lors des périodes d'imposition qui se terminent au cours des deux années suivantes à la clôture de la période d'imposition lors de laquelle est né le droit à l'abattement en question, conjointement avec l'abattement qui pourrait être appliqué lors de cet exercice et dans les limites indiquées. La réserve n'est pas disponible et assujettie au maintien de l'augmentation des capitaux propres pendant une période de 5 ans à compter de la clôture de la période d'imposition à laquelle correspond l'abattement, hormis en cas de pertes comptables.

d) Actions propres-

Selon le procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2022, le Conseil d'administration a été autorisé à acquérir, en vertu d'un titre de vente ou de tout acte entre vifs à titre onéreux, des actions propres de la Société mère, de la part de celle-ci ou des sociétés dépendantes, conformément aux dispositions des articles 146.1a) et 509 de la loi sur les sociétés de capitaux. Il a été autorisé à acquérir, au maximum, le nombre d'actions prévu à tout moment par la loi et/ou les dispositions légales obligatoires, et qui à l'heure actuelle, ajoutées à celles que possède déjà la Société, directement ou indirectement, n'excèdent pas de plus de 10 % son capital social, avec un prix d'acquisition minimum équivalent à la valeur nominale des actions, et un prix maximum n'excédant pas de plus de 30 % de leur valeur cotée en bourse et pour un terme de cinq ans.

Cette autorisation pourra être utilisée, en partie ou dans sa totalité, en vue de l'acquisition d'actions propres à remettre ou transmettre aux administrateurs exécutifs ou aux membres de l'équipe de direction de la Société mère ou des sociétés du Groupe, ou dans le cadre de l'exercice du droit d'option leur revenant, pouvant s'inscrire, le cas échéant, dans des programmes de rachat d'actions. De même, les actions acquises en vertu de la présente autorisation pourront être destinées, en partie ou dans leur totalité, aussi bien à la cession ou à l'amortissement qu'à l'obtention d'opérations ou de décisions d'entreprise, ainsi qu'à toute autre finalité légalement possible.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société mère détenait des actions propres pour une valeur de 23 422 milliers d'euros et de 22 430 milliers d'euros, respectivement, qui sont comptabilisées dans la rubrique « Actions et participations propres dans les capitaux propres » des capitaux propres du bilan consolidé.

Le détail et le mouvement des actions propres durant les exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

	N° d'actions
Actions propres au 1 janvier 2022	2 320 749
Acquisition d'actions propres	227 935
Vente d'actions propres	(226 300)
Actions propres au 31 décembre 2022	2 322 384
Acquisition d'actions propres	271 026
Vente d'actions propres	(293 881)
Actions propres au 31 décembre 2023	2 299 529

Au 31 décembre 2023, la vente et l'achat des actions propres ont supposé respectivement des montants de 3 886 milliers d'euros et 2 894 milliers d'euros (2 491 milliers d'euros et 2 171 milliers d'euros, respectivement, au 31 décembre 2022), avec une plus-value de 1 366 milliers d'euros qui a été enregistrée directement à la rubrique « Réserves » (plus-value de 309 milliers d'euros en 2022).

La totalité des actions propres que possédait la Société mère aux 31 décembre 2023 et 2022 représentent, respectivement, 2,64 % et 2,67 % du total d'actions qui composent le capital social d'Ecnor, S.A. à ces dates.

e) Participations ne donnant pas le contrôle-

La composition de la rubrique « Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle » du passif du bilan consolidé ci-joint durant les exercices 2023 et 2022 est la suivante :

Milliers d'euros	2023	2022
Ventos do Sul Energía, S.A.	3 610	2 491
Parque Eólico Malpica, SA	544	555
Galicia Vento, S.L	863	287
Páramo de Poza, SA	3 496	4 084
Parques Eólicos Palmares, SA	2 700	4 943
Ventos do Litoral Energia, SA	2 273	4 162
Ventos da Lagoa, SA	2 150	4 039
Eoliennes de L'erable, SEC	1 471	2 156
Ventos dos Indios Energia, SA	1 525	2 864
Autres	475	465
	19 107	26 046

Étant donné qu'aucune des participations ne donnant pas le contrôle indiqué précédemment n'est importante pour le

Groupe, les informations résumées sur les actifs, les passifs, le résultat de l'exercice et les flux de trésorerie des sociétés dépendantes ne sont pas incluses.

Le mouvement enregistré durant les exercices 2023 et 2022 à cette rubrique du bilan consolidé, est détaillé ci-dessous :

Milliers d'euros	
Solde au 31 décembre 2021	24 405
Participation aux bénéfices/(pertes)	13 094
Variation de la valeur de marché des instruments de couverture	25
Dividendes distribués	(10 165)
Écarts de conversion	1 418
Réductions du capital	(2 816)
Autres	85
Solde au 31 décembre 2022	26 046
Participation aux bénéfices/(pertes)	7 768
Dividendes distribués	(4 978)
Écarts de conversion	968
Réductions du capital	(2 299)
Variations dans le périmètre de consolidation (Note 2 f)	(8 396)
Autres	(2)
Solde au 31 décembre 2023	19 107

f) Écarts de conversion-

Les écarts de conversion cumulés des capitaux propres aux 31 décembre 2023 et 2022 pour chaque monnaie importante sont les suivants :

Milliers d'euros	2023	2022
Écarts de conversion		
Brésil	(191 098)	(208 810)
Canada	(1 287)	(726)
Chili	(10 175)	(8 719)
États-Unis	4 107	14 969
Argentine	(9 274)	(6 669)
Venezuela	(42 536)	(42 995)
Autres	1 152	1 696
Total	(249 111)	(251 254)

Tel qu'indiqué dans la Note 6, le Groupe conserve des investissements significatifs dans des entreprises libellées en réales brésiliens. Les variations de taux de change de cette monnaie face à l'euro ont donc un impact significatif sur le poste Écarts de conversion (Note 12). Étant donné la nature même de ces actifs, la récupération de ces investissements,

ainsi que les revenus des entreprises associées, sont aussi conditionnées par les taux d'inflation locaux, tout portant à penser qu'à long terme les impacts de ces variations de taux de change seront compensés.

16 • PASSIFS FINANCIERS

Comme part essentielle de sa stratégie, le Groupe suit une politique de prudence financière maximum. La structure de capital objectif est définie par cet engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

Toutefois, certains projets, essentiellement la construction et l'exploitation des parcs éoliens, sont majoritairement financés via des prêts syndiqués dont la garantie est couverte par lesdits projets d'investissement. En vertu de ces prêts, les sociétés dépendantes titulaires de ces projets, appartenant pour la plupart à l'entreprise Enerfin, assument certaines contraintes à la distribution de dividendes, qui est soumise à certaines conditions, comme la constitution d'un compte de réserve pour le service de la dette (Notes 7 et 13). Par ailleurs, ces sociétés dépendantes devront maintenir un ratio Fonds Externes/Ressources Propres et une structure de ressources propres déterminées.

Bien qu'analysant et surveillant l'évolution de la dette financière nette totale, le Groupe Ecnor prête une attention toute particulière à la dette financière nette avec recours, étant donné que la dette restante est couverte par les projets d'investissement bénéficiant de ce financement.

La quantification de la structure de capital objectif, hormis l'effet des projets financés par financement sans recours, s'établit comme un rapport entre le financement net et ceux des capitaux propres, selon la formule :

$$\frac{\text{Dette financière nette}}{\text{Dette financière nette} + \text{Capitaux propres}}$$

La dette financière nette avec recours inclut les rubriques suivantes du bilan consolidé (après élimination de l'effet de

la dette financière nette des financés par financement sans recours) :

Milliers d'euros	2023	2022
Passifs non courants – Dette financière avec recours	318 615	346 424
Passifs courants – Dette financière avec recours	266 283	121 276
Actifs financiers courants – Autres investissements financiers	(20 198)	(11 849)
Instruments financiers dérivés des taux d'intérêt	(170)	(6 039)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(317 019)	(329 021)
Actifs financiers et trésorerie avec recours reclassés dans les actifs non courants détenus en vue de la vente	(24 898)	-
Dette financière nette avec recours	222 613	120 791

Au 31 décembre 2023, les paragraphes « Trésorerie et équivalents de trésorerie » correspondent au total de Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan consolidé ci-joint. Lors de l'exercice précédent, ces paragraphes correspondaient au total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du bilan consolidé, hormis la trésorerie des projets financés par un financement sans recours pour un montant de 43 503 milliers d'euros (voir Note 14.b). Au 31 décembre 2023, la trésorerie des activités abandonnées diminuée de la trésorerie des projets financés par un financement sans recours, d'un montant de 42 758 milliers d'euros, est incluse dans les « Actifs financiers et trésorerie avec recours reclassés dans les actifs non courants détenus en vue de la vente ».

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers dérivés du taux d'intérêt correspondent au total des instruments financiers dérivés non courants du le bilan consolidé ci-joint. Lors de l'exercice précédent, la part de ceux dérivés de projets financés par un financement sans recours, soit un montant de 3 600 milliers d'euros, avait été exclue.

En outre, au 31 décembre 2023, « Actifs financiers courants - Autres investissements financiers » correspond à la somme des investissements dans des sociétés liées, à court terme, « Autres investissements financiers à court terme » et « Instruments financiers dérivés à court terme » du bilan consolidé ci-joint, en excluant le montant d'autres investissements financiers à court terme des projets financés par un financement sans recours, soit 1 718 milliers d'euros. Par ailleurs, au 31 décembre 2022, « Actifs financiers courants - Autres investissements financiers » correspondaient à la somme des investissements dans des sociétés liées, à court terme, « Autres investissements financiers à court terme » et « Instruments financiers dérivés à court

terme » du bilan consolidé ci-joint, en excluant le montant d'autres investissements financiers à court terme des projets financés par un financement sans recours pour un montant de 988 milliers d'euros et les instruments financiers dérivés du taux de change et du prix de l'énergie pour un montant de 3 905 milliers d'euros.

De même, la rubrique « Actifs financiers et trésorerie avec recours reclassés dans les actifs non courants détenus en vue de la vente » comprend les autres investissements financiers à

court terme des activités abandonnées (Note 7), à l'exclusion du montant d'autres investissements financiers à court terme des projets financés par un financement sans recours pour un montant de 13 102 milliers d'euros et du dérivé de couverture du prix de l'énergie pour un montant de 10 050 milliers d'euros.

Nous présentons ci-dessous un rapprochement entre la dette financière du Groupe Ecnor et la dette financière de l'entreprise à l'aide des informations fournies dans le tableau suivant :

Milliers d'euros	2023		2022	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Total de la dette financière et dérivés	344 856	275 106	794 823	215 363
Prêts syndiqués parcs éoliens (*)	-	-	(376 964)	(34 566)
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - parcs éoliens (*)	-	-	(20 793)	(9 720)
Intérêts produits non payés - parcs éoliens (*)	-	-	-	(4 362)
Instruments dérivés de couverture - Parcs éoliens (*)	-	-	(16 822)	(10 295)
Instruments dérivés de couverture - Prix énergie et assurance de taux de change (Note 17) (*)	-	(646)	-	(27 130)
Autres passifs - Titrisation	(18 854)	(7 250)	(25 911)	(7 250)
Autres dettes - Forfaiting Efficiency Solutions	(3 103)	(1 289)	(4 392)	(1 319)
Autres dettes - Fonds European Energy Efficiency Fund, SA	(5 479)	(444)	(6 140)	(427)
Autres	1 195	806	2 623	982
Passifs non courants et courants – Dette financière avec recours	318 615	266 283	346 424	121 276

(*) Les prêts syndiqués pour les parcs éoliens et les dérivés de couverture des prix de l'énergie ont été reclassés dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » lors de l'exercice 2023 (Note 7)

« Autres » dans le tableau précédent correspond à des prêts accordés par des entités publiques assortis d'un taux d'intérêt et comptabilisés dans la rubrique Autres passifs non courants et courants du bilan consolidé ci-joint.

L'évolution et l'analyse de la Dette financière avec recours à l'actionnaire sont faits de manière continue, en réalisant à titre supplémentaire des estimations à futur de cette dernière comme facteur clé et limitatif dans la stratégie d'investissements et dans la politique de dividendes du Groupe.

La composition des rubriques « Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables, Passifs financiers auprès des établissements de crédit et Instruments financiers dérivés » du passif non courant et du passif courant des bilans consolidés aux 31 décembre 2023 et 2022 ci-joints est la suivante :

Milliers d'euros	2023		2022	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - billets à ordre	29 672	238 818	30 000	115 438
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - parcs éoliens	-	-	20 793	9 720
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	29 672	238 818	50 793	125 158
Prêts et crédits syndiqués	203 970	-	235 311	-
Prêts syndiqués parcs éoliens (*)	-	-	376 964	34 566
Prêts avec garantie personnelle	1 897	1 133	40	14
Autres dettes	96 823	28 644	105 656	9 206
Parcs éoliens (*)	-	-	-	4 362
Autres	-	1 292	-	1 122
Dettes pour contrats de location-financement	12 494	4 573	8 931	3 510
Passifs financiers auprès des établissements de crédit	315 184	35 642	726 902	52 780
Instruments dérivés de couverture (Note 17)				
Parcs éoliens (*)	-	-	16 822	10 295
Autres	-	646	306	27 130
Instruments financiers dérivés	-	646	17 128	37 425
Total dette financière et dérivés	344 856	275 106	794 823	215 363

(*) Les prêts syndiqués pour les parcs éoliens et les dérivés de couverture des prix de l'énergie ont été reclassés dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » lors de l'exercice 2023 (Note 7).

Aux 31 décembre 2023 et 2022 la totalité des passifs financiers du Groupe correspond à des passifs financiers au coût amorti, à l'exception des dérivés de couverture qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les administrateurs considèrent qu'étant donné que la majorité des prêts sont référencés à un taux d'intérêt variable, il n'existe pas d'écarts significatifs entre les valeurs comptables enregistrées et leur juste valeur.

Les principales caractéristiques des passifs financiers pour émission d'obligations et de valeurs négociables et des passifs financiers auprès des établissements de crédit les plus importants aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

Taux	Société	Monnaie	Taux d'intérêt	2023		Non courant
				Année échéance	Valeur nominale	
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables						
	Ecnor, S.A.	EUR	-	2024	240 000	-
	Ecnor, S.A.	EUR	3,15%	30/09/2035	30 000	29 672
						238 818
Passifs financiers auprès des établissements de crédit						
Prêts et crédits syndiqués						
	Ecnor, S.A. (*)	EUR	EURIBOR + différentiel	30/09/2026	285 000	170 401
	Ecnor, S.A. (*)	USD	SOFR/Libor + différentiel	30/09/2026	75 000	-
	Electrificaciones del Ecuador, S.A. (*)	USD	SOFR/Libor + différentiel	30/09/2026	75 000	33 569
Autres dettes						
	Fondo European Energy Efficiency Fund, S.A.	EUR	4,1%	03/09/2031	9 200	5 478
	Fondo Efficiency Solutions	EUR	4,9%	30/06/2027	11 500	3 103
	Prêt avec l'ICO	EUR	2,55%	30/09/2031	20 000	19 906
	Prêt Banca March	EUR	2,55%	30/09/2031	50 000	49 704
	Ecnor Eficiencia Energética 2020, Fondo de Titulización	EUR	2,81%	31/12/2027	50 000	18 854
	Autres					26 659
						35 642
						315 184

Taux	Société	Monnaie	Taux d'intérêt	2022		
				Année échéance	Valeur nominale	Non courant
Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables						
	Ecnor, S.A.	EUR	-	2023	115 900	-
	Ecnor, S.A.	EUR	3,16%	30/09/2035	30 000	30 000
	Ventos do Sul, S.A.	BRL	70% au prix du CDI + 0,75% 30% sur l'IPCH + 3,25%	31/12/2025	50 000	20 793
					125 158	50 793
Passifs financiers auprès des de crédit établissements						
Prêts et crédits syndiqués						
	Ecnor, S.A. (*)	EUR	EURIBOR + différentiel	30/09/2026	285 000	203 111
	Ecnor, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	30/09/2026	75 000	4 519
	Electrificaciones del Ecuador, S.A. (*)	USD	Libor + différentiel	30/09/2026	75 000	27 681
Prêts syndiqués parcs éoliens						
	Ventos do Litoral Energía, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15/07/2029	18 739	9 333
	Ventos do Indios Energía, S.A.	BRL	TJLP + 2,45%	15/02/2032	22 585	11 085
	Parque Eólico Palmares, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	31/07/2029	19 958	9 172
	Ventos do Lagoa, S.A.	BRL	TJLP + 2,34 %	15/02/2029	19 178	9 463
	Parque Eoliennes de L'Erable, SEC	CAD	5,015%	31/03/2033	173 094	94 493
	Parque Eoliennes de L'Erable, SEC	CAD	7,123%	18/04/2033	24 234	18 829
	Galicia Vento, S.L.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	38 500	2 694
	Aerogeneradores del Sur, S.A.	EUR	1,75% + Euribor	31/12/2024	16 500	1 155
	Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	EUR	Euribor + 2,25%	30/06/2038	35 775	28 984
	Ventos dos São Fernando I Energia	BRL	IPCH + 2,18%	31/12/2039	47 625	44 897
	Ventos dos São Fernando II Energia	BRL	IPCH + 1,94%	15/07/2043	39 552	37 404
	Ventos dos São Fernando III Energia	BRL	IPCH + 1,24%	15/07/2043	12 198	14 378
	Ventos dos São Fernando IV Energia	BRL	IPCH + 0,79%	31/12/2040	33 496	43 076
	Renovables del Cierzo, S.L.U.	EUR	Obligation espagnole + 4,5%	30/06/2047	136 000	52 000
Autres dettes						
	Fondo European Energy Efficiency Fund, S.A.	EUR	3,93%	30/09/2031	9 200	6 140
	Fondo Efficiency Solutions	EUR	4%	30/06/2027	11 500	4 392
	Prêt avec l'ICO	EUR	2,54%	30/09/2031	20 000	19 894
	Prêt Banca March	EUR	2,54%	30/09/2031	50 000	49 670
	Ecnor Eficiencia Energética 2020, Fondo de Titulización	EUR	2,81%	31/12/2027	50 000	25 911
	Autres				6 603	8 621
					52 780	726 902

(*) Font référence au même prêt dans les deux exercices. Voir prêts et crédits syndiqués.

Le détail par échéances de la dette non courant antérieure est le suivant pour les exercices 2023 et 2022 :

Milliers d'euros	31/12/2023
Dettes dont l'échéance est en :	
2025	13 160
2026	216 460
2027	10 348
2028 et années suivantes	104 888
Total	344 856

Milliers d'euros	31/12/2022
Dettes dont l'échéance est en :	
2024	61 365
2025	51 669
2026	275 303
2027 et années suivantes	406 486
Total	794 823

Prêts et crédits syndiqués-

Le 21 juillet 2014, Ecnor, S.A. a signé un Contrat de financement syndiqué pour un montant de 600 millions d'euros avec un groupe de 19 établissements financiers. Ce financement est structuré en deux tranches : une tranche-prêt, d'un montant de trois cents millions d'euros avec amortissements partiels, et une tranche crédit revolving, d'un plafond de trois cents millions d'euros arrivant à échéance en juillet 2019. Ce financement fait l'objet de novations successives.

Le 30 septembre 2021, Ecnor, S.A. a signé une sixième et dernière novation de ce contrat de financement syndiqué qui a été souscrite par 12 des 13 établissements prêteurs existant alors. Cette novation a entraîné les changements suivants :

- Adhésion, en tant que garant, d'Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. ;
- Réduction du montant maximum total à 350 millions d'euros, la tranche-prêt (tranche A) étant fixé à 50 millions d'euros, ainsi qu'une sous-tranche Crédit en euros (sous-tranche B1) avec un plafond de 236 millions d'euros et une sous-tranche Crédit en USD (sous-tranche B2) avec un plafond de 75 millions de dollars américains ;
- Prolongement de l'échéance d'un peu plus de 2 ans (jusqu'à septembre 2026), l'amortissement étant terminé à l'échéance ;

- Modification de la marge applicable en incluant une tranche supplémentaire avec une marge inférieure si le ratio DFN/EBITDA est inférieur à 1,25x.

La Direction du Groupe a analysé l'existence de modifications substantielles des conditions, en parvenant à la conclusion qu'il ne se produit d'extinction des passifs originaux dans aucun exercice.

Ce financement syndiqué produit un taux d'intérêt référencé au taux Euribor ou SOFR (Libor jusqu'au 30 juin 2023) (en fonction de si les dispositions sont en euros ou en USD) pendant la période d'intérêt choisie par les accréditées (1, 3 ou 6 mois) plus une marge applicable, laquelle est référencée au niveau du ratio Dette Financière Nette/ (EBITDA avec recours + Dividendes des projets). La Société s'est engagée à respecter pendant la durée du contrat de financement bancaire différents ratios ((Dette financière nette avec recours/EBITDA avec recours) et (EBITDA avec recours/ Charges financières nettes)), calculés sur la base des chiffres consolidés correspondants du Groupe Ecnor et en excluant les chiffres des projets garantissant leur financement sans recours à leur actionnaire. Le non-respect pourrait constituer une cause de résiliation du contrat, bien qu'au 31 décembre 2023 aucun manquement ne soit à déplorer.

Au 31 décembre 2023, le solde utilisé du contrat de financement syndiqué s'élève à 205,6 millions d'euros, soit 50 millions d'euros de la tranche-prêt, 122 millions d'euros de la tranche crédit en euros utilisée par Ecnor, S.A. et 33,6 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecdor (contre 238,1 millions d'euros en 2022, soit 50 millions d'euros de la tranche-prêt, 156 millions d'euros de la tranche Crédit en euros, 4,5 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Ecnor, S.A. et 27,6 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Elecdor au 31 décembre 2022) à valeur nominale.

Prêts parcs éoliens-

Concernant les prêts obtenus en monnaie locales par les sociétés dépendantes brésiliennes Parques Eólicos Palmares, S.A., Ventos da Lagoa, S.A., Ventos do Litoral, S.A. et Ventos dos Indios, S.A. auprès de la BNDES (Banque nationale de développement économique et social) classés en tant que passifs non courants détenus en vue de la vente pendant l'exercice 2023, il existe l'obligation de maintenir dans certaines limites des ratios de couverture pour le service de la dette, ainsi que de déposer sur un compte de réserve un montant couvrant au moins trois mois de paiement du principal et des intérêts. Au 31 décembre 2023, il ne s'est produit aucun manquement aux ratios financiers indiqués précédemment.

En ce qui concerne les prêts pour le financement des projets construits dans le nord du Brésil (Complejo Vento do São Fernando), il existe l'obligation de maintenir des ratios de couverture pour le service de la dette dans certaines limites, ainsi que de déposer la trésorerie sur un compte de réserve, sauf pour la société dépendante Ventos do São Fernando IV qui, en 2022, remplacé l'obligation du compte de réserve par l'établissement d'une garantie bancaire. En garantie des financements avec BNB, obtenus pour les projets de São Fernando I, II y III, il était nécessaire d'établir une garantie bancaire avec Bradesco depuis le début de son financement en 2020.

Quant au prêt syndiqué accordé à la société dépendante canadienne Éoliennes de l'Érable, SEC, classé en tant que passifs non courants détenus en vue de la vente pendant l'exercice 2023, il est lié au respect d'un ratio de couverture annuelle du service de la dette principale (R.C.S.D.P.) qui doit être supérieur à un certain coefficient pendant toute la durée du prêt. Au 31 décembre 2023, il ne s'est produit aucun manquement à ce ratio.

En Espagne, la société dépendante P.E. Cofrentes, S.L.U. a signé un prêt en régime de « Project finance », classé en tant que passifs non courants détenus en vue de la vente lors de l'exercice 2023. En garantie du prêt de cette société, un droit réel de gage a été constitué sur les actions de la société dépendante correspondante, ainsi que sur les indemnités, les compensations et/ou les pénalisations qu'il pourrait générer en sa faveur, en ce qui concerne les contrats d'exécution des travaux, d'exploitation, de maintenance et de gestion de l'exploitation et sur tous les comptes de trésorerie de cette société.

Lors de l'exercice 2023, les sociétés dépendantes Aeroeneradores del Sur, S.A., Galicia Vento, S.L. auxquelles avaient été accordé un prêt en régime de « Project finance », ont procédé au remboursement anticipé de leur dette. Lors de l'exercice 2022, la société dépendante Parque Eólico Malpica, S.A., à laquelle avait été accordé un prêt en régime de « Project finance », a procédé au remboursement anticipé de sa dette.

Lors de l'exercice 2023, le Groupe a conclu un nouveau prêt pour le financement d'une centrale photovoltaïque en construction en Colombie (Portón del Sol) pour une valeur totale de 68,7 millions d'euros, dont 62 millions avaient été utilisés au 31 décembre. Par ailleurs, lors de l'exercice 2022, le Groupe a conclu un nouveau prêt pour le financement d'un parc éolien en construction en Espagne (Renovables del Cierzo) pour une valeur totale de 136 millions d'euros, dont 127 millions d'euros (contre 52 millions lors de l'exercice précédent) avaient été utilisés au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, ces prêts sont classés sous la rubrique « Passifs non courants détenus en vue de la vente » du bilan consolidé ci-joint (Note 7).

Les sociétés dépendantes nationales ont assumé, en vertu de ces prêts, diverses contraintes à la liberté de cession de leurs immobilisations corporelles et de distribution de dividendes. Ces restrictions sont soumises à l'accomplissement de certaines conditions, telles que la maintenance du Ratio de Couverture de la Dette et la constitution du compte de réserve pour le service de la dette (Notes 13 et 7).

Les administrateurs considèrent que les sociétés ont respecté toutes les conditions établies pour les prêts et que le financement dont la garantie est couverte par des projets d'investissement sera réalisé avec normalité, via les produits générés par l'activité de chaque projet.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - billets à ordre

D'autre part, Ecnor, S.A. a commencé l'exercice 2023 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif obligataire (MARF) de 115 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2023 pour un total de 1 459 millions d'euros et les échéances ont représenté 1 335 millions d'euros, l'encours avec échéance à court terme étant au 31 décembre 2023 de 239 millions d'euros (1 459 et 1 335 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros respectivement avec échéance à court terme).

Ecnor, S.A. a commencé l'exercice 2022 avec un solde émis en billets à ordre sur le Marché alternatif des revenus fixes (MARF) de 70 millions d'euros. De nouvelles émissions ont été réalisées pendant l'exercice 2022 pour un total de 1 169 millions d'euros et les échéances ont représenté 1 124 millions d'euros, l'encours avec échéance à court terme étant au 31 décembre 2022 de 115 millions d'euros (1 169 et 1 124 titres d'une valeur nominale unitaire de 100 milliers euros respectivement).

En plus de la dette précédente, le 27 septembre 2021, la Société mère a émis des obligations vertes senior non garanties pour une valeur de 30 millions d'euros intégrés au Marché alternatif de revenus fixes (MARF), dont l'échéance est le 30 septembre 2035 et qui sont assorties d'un taux d'intérêt annuel de 3 %.

Les programmes de billets à ordre en vigueur au cours des exercices 2023 et 2022 prévoient une limite d'émission d'encours de 400 millions.

Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables - parcs éoliens

Pendant l'exercice 2019, la société dépendante Ventos do Sul Energia, S.A. a émis des obligations à hauteur de 325 millions de BRL en 2 tranches ; une tranche indexée sur le CDI plus une marge de marché à hauteur de 227 millions de BRL et une

autre tranche indexée sur l'IPCA plus une marge de marché à hauteur de 98 millions de BRL. Au 31 décembre 2023, ces passifs financiers sont classés sous la rubrique « Passifs non courants détenus en vue de la vente » du bilan consolidé ci-joint (Note 7).

Cette émission dont l'échéance est en décembre 2025 (émission sur 6,5 ans) dispose de garantie de projet et a été destinée à des fins commerciales de la société d'émission ou de ses associés.

Autres dettes-

La rubrique « Autres dettes » comprend un contrat de financement via cession de droits de recouvrement futurs de 9,2 millions d'euros signé le 18 août 2017 avec le fonds European Energy Efficiency Fund, S.A., SICAV-SIF, avec échéance pendant l'exercice 2031. Le montant nominal à rembourser au 31 décembre 2023 s'élève à 5,9 millions d'euros (6,6 millions d'euros en 2022).

En outre, en date du 13 mars 2018 le Groupe a formalisé un contrat de financement au moyen d'une police de cession de droits de crédits avec le fonds Efficiency Solutions SV SARL pour un montant de 11,5 millions d'euros et une échéance finale en juin 2027. Le montant nominal à rembourser au 31 décembre 2023 s'élève à 4,4 millions d'euros (5,7 millions d'euros en 2022).

Pendant l'exercice 2021, la Société mère a conclu un prêt pour une valeur nominale de 20 millions d'euros, assorti d'un taux d'intérêt nominal fixe annuel de 2,4 %, qui sera entièrement amorti le 30 septembre 2031. À cette même date, la Société mère a signé un second prêt au nominal de 50 millions d'euros, assorti d'un taux d'intérêt nominal fixe annuel de 2,4 %, qui arrivera totalement à échéance lors de l'exercice 2031. Enfin, pendant l'exercice 2020, le Groupe a constitué un fonds de titrisation sous le nom d'« Ecnor Eficiencia Energética 2020, Fondo de Titulización », auquel ont été cédés les futurs droits de créance découlant des marchés de gestion de services énergétiques et entretien d'installations d'éclairage public qu'Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. exécute pour 43 communes et entités publiques espagnoles pour un montant de 107,7 millions d'euros. Cette dette a été totalement remboursée lors de l'exercice 2021 et le montant nominal en attente de remboursement au 31 décembre 2023 s'élève à 26,1 millions d'euros (33,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Les principales caractéristiques de cette structure financière sont les suivantes :

- Constitution d'un fonds de titrisation achetant les droits de créance à Ecnor pour une valeur de 50 millions

d'euros. Le fonds de titrisation a obtenu les fonds en émettant des obligations (référéncées sur le MARF), qui ont été complètement souscrites par des investisseurs institutionnels et totalement versées.

- L'écart entre le solde nominal des droits de créance (107,7 millions d'euros) et leur prix d'achat, s'élevant à 57,7 millions d'euros, est utilisé pour surcollatéraliser les obligations. Ce procédé est habituel dans ce type de structures et, à condition d'être importante, il améliore le rating du financement, en réduisant le risque des porteurs d'obligations, et donc leur rentabilité exigée.

- Le Groupe récupère ce surcollatéral année après année, via le remboursement par le fonds de titrisation de l'écart entre le montant effectivement touché par celui-ci (le Groupe transfère chaque semaine sur le compte de trésorerie du fonds de titrisation le solde du compte sur lequel les administrations publiques effectuent les versements) au titre des contrats cédés et les paiements que le fonds de titrisation doit affronter.

Le taux d'intérêt effectif annuel de ce financement est de 2,81 %, avec le calendrier d'amortissement suivant :

Année	Milliers d'euros
2024	6 750
2025	6 700
2026	5 750
2027	-
2028	-
Total	19 200

Autres financements-

Aux 31 décembre 2023, Ecnor, S.A. et Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. disposent, en excluant la tranche B du financement syndiqué, de 14 lignes de crédit (contre 13 lignes en 2022) auprès de différents établissements pour un montant maximum total de 175 millions d'euros, qui ont été utilisées à la date actuelle 19,7 (montant maximum de 163 millions d'euros en 2022, qui n'ont pas été utilisés à la date). Les lignes bilatérales de crédit sont assorties d'un taux d'intérêt variable indexé, en fonction de la devise de la ligne de crédit, sur l'EURIBOR/SOFR (le LIBOR jusqu'au 30 juin 2023) plus un différentiel de marché, la plupart de ces lignes ayant une échéance d'un an, et certaines de jusqu'à trois ans, avec des renouvellements tacites annuels.

17 • INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le Groupe Ecnor utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques auxquels sont exposées ses activités,

ses opérations et ses flux de trésorerie futurs dérivés des variations des taux de change, des taux d'intérêt et des prix de l'énergie, lesquels affectent les résultats du Groupe. Les détails des compositions des soldes qui reprennent l'évaluation de dérivés du bilan consolidé aux 31 décembre 2023 et 2022 sont les suivants :

Milliers d'euros	2023				2022			
	Actif non courant (Note 13)	Actif courant	Passif non courant (Note 16)	Passif courant (Note 16)	Actif non courant (Note 13)	Actif courant	Passif non courant (Note 16)	Passif courant (Note 16)
COUVERTURE DE TAUX D'INTÉRÊT								
Couverture de flux de trésorerie :								
Taux d'intérêt swap	170	2 067	-	-	9 639	-	306	-
COUVERTURE DE TAUX DE CHANGE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Assurances de change	-	69	-	646	-	2 361	-	5 551
COUVERTURE DE PRIX ÉNERGIE								
Couverture de flux de trésorerie :								
Prix de l'énergie	-	-	-	-	-	1 544	16 822	31 874
	170	2 136	-	646	9 639	3 905	17 128	37 425

Au cours de l'exercice 2023, les dérivés correspondant au sous-groupe Enerfin ont été reclassés dans les rubriques Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente (Note 7).

Taux de change-

Le Groupe Ecnor utilise des instruments de couverture de taux de change, principalement pour mitiger l'effet négatif possible que les variations des taux de change pourraient entraîner dans les flux de caisse futurs correspondant à deux types de transactions :

- Paiements correspondant à des contrats de travaux et fourniture exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.
- Recouvrements correspondant à des contrats de travaux exprimés dans une monnaie distincte de la monnaie fonctionnelle.

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur nominale totale objet de couverture de taux de change est la suivante :

Monnaies	31/12/2023	31/12/2022
Milliers de dollars américains (*)	10 111	35 129
Milliers de pesos chiliens (*)	-	20 190 297
Milliers de rands (*)	3 446	22 757
Milliers d'euros (*)	5 689	11 735

(*) Données exprimées dans la devise correspondante.

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2023 :

- 4 026 milliers d'euros correspondent à des assurances de vente de dollars américains contre des euros pour couvrir les flux à venir dans cette devise.
- 783 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des dollars australiens pour couvrir les recouvrements futurs fixes dans cette devise.
- 4 906 milliers d'euros correspondent aux achats d'euros contre des dollars américains pour couvrir les recouvrements futurs fixes de cette devise.
- 5 494 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des pesos colombiens pour couvrir les flux à venir dans cette devise.
- 189 milliers d'euros correspondent aux achats de rands contre des euros pour couvrir les flux à venir dans cette devise.

Du total de nominaux couverts au 31 décembre 2022 :

- 3 898 milliers d'euros correspondent à des assurances de vente de dollars américains contre des euros pour couvrir les flux à venir dans cette devise.

- 21 729 milliers d'euros correspondaient à des achats de pesos chiliens contre des dollars américaines pour couvrir le risque de paiements à des fournisseurs en pesos chiliens
- 2 884 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des dollars australiens pour couvrir les recouvrements futurs fixes dans cette devise.
- 5 425 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des dollars australiens pour couvrir les recouvrements futurs fixes dans cette devise.
- 6 310 milliers d'euros correspondent aux achats d'euros contre des dollars américains pour couvrir les recouvrements futurs fixes de cette devise.
- 24 480 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des pesos colombiens pour couvrir les flux à venir dans cette devise.
- 1 813 milliers d'euros correspondent aux achats de dollars américains contre des euros pour couvrir les flux à venir dans cette devise.
- 1 247 milliers d'euros correspondent aux achats de rands contre des euros pour couvrir les flux à venir dans cette devise.

Le montant de la contrepartie en euros de la valeur nominale objet de couverture de taux de change au 31 décembre 2023 s'élève à environ 15 398 milliers d'euros (environ 67 786 milliers d'euros en 2022).

Il est prévu que l'échéance de ces assurances de change coïncide avec le flux programmé des paiements et des recouvrements qu'elles couvrent, le risque de variations des flux de trésorerie attendus étant faible.

Le détail des échéances des nominaux objet de couverture des instruments financiers dérivés du taux de change au 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

	Échéance 31/12/2023					Total
	2024	2025	2026	2027	2028 et années suivantes	
Couverture de taux de change :						
Vente d'USD (*)	4 276	-	-	-	-	4 276
Achat d'USD (*)	5 835	-	-	-	-	5 835
Achat de rands (*)	3 446	-	-	-	-	3 446
Achat d'euros (*)	5 689	-	-	-	-	5 689

(*) Données exprimées en milliers dans la devise correspondante.

	Échéance 31/12/2022					Total
	2024	2025	2026	2027	2028 et années suivantes	
Couverture de taux de change:						
Vente d'USD (*)	4 140	-	-	-	-	4 140
Achat d'USD (*)	30 989	-	-	-	-	30 989
Achat de pesos chiliens (*)	20 190 297	-	-	-	-	20 190 297
Achat de rands (*)	22 757	-	-	-	-	22 757
Achat d'euros (*)	11 735	-	-	-	-	11 735

(*) Données exprimées en milliers dans la devise correspondante.

Taux d'intérêt-

Le Groupe Ecnor réalise des opérations de couverture de taux d'intérêt conformément à sa politique de gestion de risques. Ces opérations ont pour objet de mitiger l'effet que la variation des taux d'intérêt peut avoir sur les flux de caisse futurs de certains crédits et prêts à long terme référencés à taux d'intérêt variable, associés au financement corporatif de la Société mère et aux

financements des projets. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la valeur nominale totale des passifs objets de couverture de taux d'intérêt est, respectivement, de 152 767 milliers d'euros et 223 052 milliers d'euros.

L'échéance des nominaux des divers instruments financiers dérivés des taux d'intérêt décrits antérieurement est la suivante :

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2023					Total
	2024	2025	2026	2027	2028 et années suivantes	
Couverture de taux d'intérêt	150 495	518	543	1 211	-	152 767

Milliers d'euros	Échéance 31/12/2022					Total
	2023	2024	2025	2026	2027 et années suivantes	
Couverture de taux d'intérêt	39 727	160 083	3 586	2 813	16 843	223 052

En ce qui concerne les couvertures de taux de change et de taux d'intérêt, il ne s'est produit dans les exercices 2023 et 2022 aucune circonstance qui oblige à modifier la politique de comptabilité de couvertures, lors de la comptabilisation des dérivés, initialement adoptée. Au cours des exercices 2023 et 2022, le Groupe Ecnor n'a pas conservé de produits dérivés ne respectant pas les conditions permettant de les considérer comme couverture comptable.

Prix de l'énergie-

Le Groupe Ecnor, par l'intermédiaire du sous-groupe Enerfín, classé comme détenu en vue de la vente lors de l'exercice, utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de variations dans le prix du marché journalier

espagnol en fonction de ses prévisions, étant donné sa grande influence sur le résultat du Groupe. Dans le cadre de ces opérations, le Groupe signe des contrats de swaps pour garantir un prix fixe de l'énergie pour un certain nombre de mégawatts-heure (MWh), liquidés mois par mois, dans le respect des conditions nécessaires à être considérés en tant que couverture comptable. Le détail des instruments financiers dérivés souscrits par le Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que leurs caractéristiques principales, figurent ci-dessous :

EXERCICE 2022

Échéance	Nominal (MWh)	Juste valeur Actif / (Passif)
2023	350 400	(30 330)
2024	78 840	(8 052)
2025	78 840	(3 469)
2026	78 840	(1 932)
2027	78 840	(1 616)
2028 et plus	190 296	(1 753)
		(47 152)

Durante el ejercicio 2022 el precio de la energía sufrió unos incrementos significativos, lo que supuso que los contratos formalizados con anterioridad, a precios muy inferiores, el registro de unos pasivos significativos. Debido a esto, el Grupo registró en el epígrafe "Resultado de operaciones interrumpidas" de la cuenta de resultados consolidada del ejercicio 2022 adjunta un importe de 56.131 miles euros de menores ingresos por los derivados liquidados durante el ejercicio, al considerarlos instrumentos de cobertura. En el ejercicio 2023, el Grupo ha registrado en el epígrafe "Resultado de operaciones interrumpidas" de la cuenta de resultados consolidada unos mayores ingresos por los derivados liquidados de 1.074 miles de euros.

Évaluation-

La valeur de marché des différents instruments financiers est calculée selon les procédures suivantes :

- La valeur de marché des dérivés cotés sur un marché organisé est leur cours à la clôture de l'exercice.

- Pour l'évaluation des dérivés non négociables sur des marchés organisés, le Groupe Ecnor utilise des hypothèses basées sur les conditions de marché à la date de clôture de l'exercice. Plus concrètement
- la valeur de marché des swaps de taux d'intérêt est calculée via l'actualisation au taux d'intérêt de marché de la différence de taux du swap ;
- la valeur de marché des contrats de taux de change à terme est déterminée en déduisant les flux à terme estimés via l'utilisation des taux de change à terme existants à la clôture de l'exercice ;
- la juste valeur des contrats d'achat d'éléments non financiers auxquels l'IFRS 9 est applicable est calculée à partir de la meilleure estimation des courbes de prix à terme pour lesdits éléments non financiers existant à la date de clôture des comptes annuels consolidés, en utilisant dans la mesure du possible les prix établis sur les marchés à terme.

18 • PROVISIONS

Le détail de la rubrique « Provisions pour risques et charges », ainsi que sa classification entre courante et non courante aux 31 décembre 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023		2022	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Litiges et responsabilités	38 487	47 430	15 953	37 309
Démantèlement	770	265	9 050	505
Autres	27 720	38 574	28 990	42 993
Total	66 977	86 269	53 993	80 807

Le mouvement et la composition des rubriques « Provisions pour risques et charges » du bilan consolidé ci-joint durant les exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

Milliers d'euros	Litiges et responsabilités	Démantèlement	Autres	Total
Solde au 31 décembre 2021	55 263	12 124	68 821	136 208
Dotations aux pertes et gains (Note 23) (*)	13 603	573	26 960	41 136
Écarts de conversion	2 107	564	183	2 854
Application	(102)	-	(19 864)	(19 966)
Transferts	(5 562)	-	5 562	-
Reprises (Note 23) (*)	(12 047)	(3 706)	(9 679)	(25 432)
Solde au 31 décembre 2022	53 262	9 555	71 983	134 800
Dotations aux pertes et gains (Note 23) (*)	60 131	810	21 451	82 392
Écarts de conversion	(544)	86	(158)	(616)
Application	(562)	81	157	(324)
Transferts	1	4	(5)	-
Reprises (Note 23) (*)	(25 641)	(348)	(23 074)	(49 063)
Activités abandonnées (Note 7)	(730)	(9 153)	(4 060)	(13 943)
Solde au 31 décembre 2023	85 917	1 035	66 294	153 246

(*) Comprend 202 milliers d'euros de provisions et 6 milliers d'euros de reprises classées dans le compte de résultat consolidé en tant qu'activités abandonnées au 31 décembre 2023 (respectivement 2 868 milliers d'euros et 5 559 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Le Groupe procède à une estimation de la valeur des passifs générés pour litiges et similaires. À l'exception de certains éléments du passif dans lesquels le Groupe peut estimer que la sortie des flux se produira à court terme, le Groupe ne peut pas estimer de façon fiable le moment exact de la sortie des flux et, par conséquent, n'inclut pas l'effet de la mise à jour dans ces passifs.

Compte tenu de ses activités, le Groupe est exposé à de nombreuses réclamations et litiges. La rubrique « Provisions pour litiges et responsabilités » du tableau précédent présente la meilleure estimation du Groupe sur les éventuelles pénalisations et autres éventualités relatives à l'exécution des différents projets mis en œuvre principalement à l'étranger. Les Administrateurs ont estimé que la provision dotée couvre raisonnablement les futurs déboursements probables qui auront lieu, dérivés de faits passés.

En date du 31 mai 2017, la Commission nationale des Marchés et de la Concurrence (ci-après « CNMC ») a notifié à la Société mère et à 15 autres entreprises, l'ouverture d'une procédure de sanction pour une possible infraction dans le domaine de la construction et de la maintenance de systèmes d'électrification et des équipements électromécaniques de lignes ferroviaires. Le Conseil de la CNMC a émis le 14 mars 2019 une décision établissant la réduction de la sanction prévue dans la proposition de décision du 31 août 2018 à 20,4 millions d'euros. La société a interjeté au mois de mai 2019 un appel qui a été

admis en vue de son traitement, et le 16 juillet 2019, l'Audiencia Nacional, tribunal de compétence nationale, a prononcé la suspension de l'exécution de la décision de la CNMC du 14 mars 2019, à condition de présenter des garanties, et plus précisément des garanties bancaires.

Le 26 septembre 2019, la Société mère a reçu une citation à comparaître de la part de l'Audiencia Nacional, l'invitant à engager son action, le mémoire en demande correspondant ayant ainsi été présenté en bonne et due forme le 11 novembre 2019.

Au vu de ces faits et d'après les évaluations des conseillers juridiques de la Société mère, bien que considérant qu'il existe encore des arguments solides pour contester l'inspection réalisée par la CNMC, suite aux récents événements dans le cadre d'autres recours contre cette décision, ainsi qu'au déroulement d'autres procédures de l'Audiencia Nacional au cours de ces dernières années, soldées par le rejet des arguments présentés par les parties et de la confirmation de la décision de la CNMC, le Groupe a procédé à comptabiliser en 2019 une provision pour couvrir ce risque à hauteur de 20,4 millions d'euros, après avoir estimé que les probabilités qu'il soit fait droit au recours sont inférieures à 50 %. Étant donné l'absence de changements au cours du présent exercice, cette provision est maintenue au 31 décembre 2023 dans la catégorie « Autres ».

En outre, le 16 juillet 2019, la CNMC a ouvert une procédure de sanction contre la société dépendante Audeca, sa société mère, et contre d'autres entreprises et leurs sociétés mères, en raison de possibles pratiques restrictives de concurrence, interdites par l'article 1 de la loi de défense de la concurrence (LDC) et par l'article 101 du TFUE. Le 28 août 2021, la CNMC a notifié sa décision de déclarer Audeca responsable d'une infraction visée à l'article 1 de la LDC et à l'article 101 du TFUE et a infligé à Audeca et, à titre solidaire, à Ecnor, une amende totale de 2 639 milliers d'euros. Audeca et Ecnor ont engagé un recours administratif contentieux à l'encontre de cette décision auprès de l'Audiencia Nacional et ont demandé, à titre de mesure conservatoire, la suspension de l'exécution de la décision, aussi bien en ce qui concerne le paiement de l'amende infligée que l'interdiction de conclure des marchés avec l'administration. Le recours a été déclaré recevable. Sur la base des évaluations des conseillers juridiques du Groupe, au vu des récents événements dans le cadre d'autres recours, les Administrateurs ont procédé à comptabiliser une provision de 2,6 millions d'euros lors de l'exercice 2022 dans la catégorie « Autres », car il a été estimé que les probabilités que le tribunal fasse droit au recours sont inférieures à 50 %. Étant donné l'absence de changements au cours du présent exercice, cette provision est maintenue au 31 décembre 2023.

En outre, la catégorie « Autres » inclut les provisions pour marges négatives de travaux pour un valeur totale de

28 942 milliers d'euros (contre 31 446 milliers d'euros au 31 décembre 2022), la plus significative étant la provision dotée lors de l'exercice 2023 dérivée de l'estimation d'une marge négative en lien avec les projets en Australie, pour un montant d'environ 13,4 millions d'euros. Au cours de cet exercice, les coûts estimés du contrat ont augmenté sous l'effet de certaines circonstances, notamment les retards d'exécution résultant du COVID 19 et l'instabilité économique mondiale qui a entraîné une hausse fulgurante des prix des matières premières et de la main-d'œuvre, de la logistique et des coûts locaux en raison des taux d'inflation élevés. Dans ce contexte, des solutions sont recherchées en collaboration avec les clients pour faire avancer malgré tout ces projets, qui sont stratégiques pour l'Australie. Nous avons la conviction que ce travail conjoint permettra d'inverser la situation prévue pour l'exercice 2024.

Les autres provisions pertinentes sont celle enregistrée lors de l'exercice 2019 pour le projet « Mataquito Transmisora de Energía » au Chili, s'élevant au 31 décembre 2023 à 8 005 milliers d'euros (5 467 milliers d'euros en 2022), celle enregistrée pendant l'exercice 2022 pour le projet Kwanza Norte en Angola (3 742 milliers d'euros), libérée lors de l'exercice 2023, et celle enregistrée lors de l'exercice 2022 pour un projet solaire en Espagne d'un montant de 7 500 milliers d'euros, libérée lors de l'exercice 2023. Les applications de ces provisions au fur et à mesure de l'exécution des travaux sont enregistrées dans la section « Application » du tableau précédent.

D'autre part, au 31 décembre 2022, la rubrique « Autres provisions » incluait un montant de 1 312 milliers d'euros en lien avec des garanties constituées face à différents organismes publics, nécessaires pour le traitement administratif des demandes de connexion. Au 31 décembre 2023, elles sont classées dans la rubrique « Passifs non courants détenus en vue de la vente ». Au cours de l'année 2022, 5 793 milliers d'euros ont été récupérés en lien avec des garanties constituées au cours des exercices précédents pour garantir l'achèvement des installations engagées dans le cadre de projets de construction de parcs éoliens en cours d'exécution par le Groupe, provisionnées face à l'éventualité d'une exécution par l'administration dans le cas où le projet ne serait pas réalisé. Ces provisions ont été reprises, la viabilité des projets ayant été établie au fil de leur développement ou d'autres projets ayant été interrompus pour des motifs dont le Groupe ne peut être tenu responsable.

Les reprises de l'exercice 2023 et 2022 correspondent aux pénalisations et autres éventualités/litiges concernant l'exécution des différents projets conclus au cours de l'exercice 2023 et 2022, respectivement, et qui se sont terminés de manière favorable pour le Groupe.

Les provisions pour démantèlement au 31 décembre 2022 correspondaient à la provision pour le parc éolien que le

Groupe possède au Canada et celle des parcs éoliens au Brésil. Ces provisions ont été reclassées pendant l'exercice 2023 dans la rubrique « Passifs non courants détenus en vue de la vente » du budget ci-joint (Note 7). Elles sont calculées en estimant la valeur de l'obligation pour démantèlement lors de l'année prévue pour le démontage (à la fin de la durée de vie des actifs) d'après les devis reçus de fournisseurs externes et avec l'approbation des techniciens du Groupe. Ces montants sont déduits au taux d'escompte de marché et constatés dans les immobilisations des parcs sous forme de valeur plus élevée des actifs et ils sont amortis sur la période menant à leur démantèlement (notes 7 et 11).

19 • ACOMPTES CLIENTS

Les acomptes de clients correspondent essentiellement aux montants versés en acompte par les clients avant le début de l'exécution des contrats respectifs. Ces avances sont déduites de la facturation au cours du développement de ces contrats.

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2023 reflète un acompte reçu par Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. en lien avec des travaux qu'elle va exécuter avec un autre partenaire (80 % Ecnor – 20 % l'autre partenaire) à l'étranger pour une valeur de 50 891 milliers d'euros (58 096 milliers d'euros 31 décembre 2022). Le Groupe a reçu 100 % de cet acompte en 2020, soit 72 620 milliers d'euros, celui-ci ayant présenté toutes les garanties (les siennes et celles de l'autre partie) et le Groupe verse progressivement sa part à l'autre associé, au fur et à mesure que celui-ci présente les garanties correspondantes.

20 • ACTIFS ET PASSIFS POUR IMPÔT DIFFÉRÉ

Le mouvement et la composition des rubriques « Actifs pour impôts différés » et « Passifs pour impôts différés » du bilan consolidé ci-joint durant les exercices 2023 et 2022 sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31 décembre 2021	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat (*)	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Application de l'IAS 12 - Modification (Note 2.b)	Écarts de conversion
Impôts différés actifs :						
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 17)	23 485	-	(3 160)	(10 222)	-	1
Immobilisations corporelles / incorporelles	5 505	-	(137)	-	-	(1)
Crédits fiscaux	18 240	186	(5 102)	-	-	117
Déductions et allègements en attente d'application	3 584	(479)	(766)	-	-	52
Pertes succursales extérieur	29	-	15	-	-	-
Provisions non déductibles (Note 18)	33 631	(207)	3 311	-	-	935
Autres impôts différés actifs	4 939	500	5 660	-	20 033	215
	89 413	-	(179)	(10 222)	20 033	1 319
Impôts différés passifs :						
Immobilisations corporelles / incorporelles	14 111	-	(362)	-	-	455
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 17)	2 317	14	-	976	-	66
Autres impôts différés passifs	11 101	(758)	(112)	-	19 133	(295)
	27 529	(744)	(474)	976	19 133	226

(*) Comprend 637 milliers d'euros au crédit du compte de résultat et 4 983 milliers d'euros au crédit des comptes de réserves des activités abandonnées au 31 décembre 2023 (respectivement 7 124 milliers d'euros et 10 532 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Suite à la page suivante

	31 décembre 2022	Transferts	Crédit / débit au compte de résultat (*)	Crédit / débit à la réserve d'évaluation des actifs et passifs	Activités abandonnées (Note 7)	Écarts de conversion	31 décembre 2023
Impôts différés actifs :							
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 17)	10 104	-	1 374	(5 225)	(4 617)	(2)	1 634
Immobilisations corporelles / incorporelles	5 367	-	(726)	-	(4 532)	-	109
Crédits fiscaux	13 441	1 197	(4 545)	-	(375)	13	9 731
Déductions et allègements en attente d'application	2 391	-	(549)	-	(1 514)	-	328
Pertes succursales extérieur	44	-	269	-	-	-	313
Provisions non déductibles (Note 18)	37 670	-	12 803	-	(494)	(73)	49 906
Autres impôts différés actifs	31 347	(1 197)	2 286	-	(9 617)	(167)	22 652
	100 364	-	10 912	(5 225)	(21 149)	(229)	84 673
Impôts différés passifs :							
Immobilisations corporelles / incorporelles	14 204	-	1 733	(739)	(12 571)	(16)	2 611
Évaluation des instruments financiers dérivés (Note 17)	3 373	-	150	-	(790)	(5)	2 728
Autres impôts différés passifs	29 069	744	5 655	769	(11 469)	(38)	24 730
	46 646	744	7 538	30	(24 830)	(59)	30 069

(*) Comprend 637 milliers d'euros au crédit du compte de résultat et 4 983 milliers d'euros au crédit des comptes de réserves des activités abandonnées au 31 décembre 2023 (respectivement 7 124 milliers d'euros et 10 532 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les actifs et passifs pour impôts différés dont le délai de réalisation ou reprise est inférieur à 12 mois sont peu significatifs, hormis en ce qui concerne l'actif pour impôts différés relatif à l'évaluation des instruments financiers dérivés, la reprise de la quasi-totalité de cet actif étant attendue au cours des 12 prochains mois.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » et « Impôts différés passifs – Immobilisations corporelles/incorporelles » du tableau précédent incluent principalement les différences temporaires dues aux écarts entre la valeur comptable et la valeur fiscale des différents éléments des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les différences temporaires dérivées des écarts entre l'amortissement comptable et fiscal de ces éléments de l'actif non courant.

Les chapitres « Impôts différés actifs – Crédits fiscaux » et « Impôts différés actifs – Déductions et allègements en attente d'application » du tableau précédent incluent respectivement les crédits fiscaux pour bases imposables négatives et pour déductions en attente de compensation par diverses

sociétés dépendantes du Groupe, qui ont été activés car les Administrateurs de la Société mère ont considéré qu'ils seront récupérables moyennant les produits prévus qui en seront tirés dans les prochains exercices.

Le chapitre « Impôts différés actifs – Provisions non déductibles » du tableau précédent comprend principalement l'impact fiscal des ajustements sur le résultat comptable en conséquence des diverses provisions qui n'ont pas été considérées déductibles au moment de leur enregistrement comptable (Notes 14.a et 18).

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les crédits fiscaux pour bases imposables négatives activées ainsi que le total des actifs et passifs pour impôts différés par des entités/sous-groupes sont indiqués ci-après :

Milliers d'euros	2023		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Ecnor, S.A.	-	23 950	7 109
Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U	6 437	25 933	11 642
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	1 875	2 592	-
Audeca, S.L.U.	-	72	1 224
Ecnor do Brasil, Ltda	-	9 876	661
Ecnor Chile, S.A.	-	5 999	-
Ecnor Inc	-	11 936	8 411
Autres	1 419	4 315	1 022
Total	9 731	84 673	30 069

Milliers d'euros	2022		
	Crédits fiscaux	Actifs pour impôt différé	Passifs d'impôts différés
Ecnor, S.A.	-	15 549	7 809
Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U	9 736	27 750	6 689
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	2 200	3 146	-
Subgrupo Enerfin	1 075	25 394	23 585
Audeca, S.L.U.	-	104	1 673
Ecnor do Brasil, Ltda	-	9 410	756
Ecnor Chile, S.A.	-	9 465	-
Ecnor Inc	-	3 269	5 570
Autres	430	6 277	564
Total	13 441	100 364	46 646

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les détails des bases imposables négatives en attente de compensation en milliers d'euros non activées des entités/groupes fiscaux

les plus importants ainsi que leur date de validité sont (en milliers d'euros) :

2023	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	1 720	à échéance indéterminée
Deimos Engineering and Systems, S.L.U	2 471	à échéance indéterminée
Dunor Energía, Sapi de Cv	12 563	2029; 2031 et 2033
Ecnor Australia Holdings, PTY, LTD	91 444	à échéance indéterminée
Ecnor Cameroun, S.A.	2 878	2027
Ecnor Perú, S.A.C.	6 157	2025
Til Til Consorcio Spa	2 854	à échéance indéterminée
	120 087	

2022	Bases imposables négatives en attente de compensation et non activées	Année de validité
Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.A.	4 302	à échéance indéterminée
Deimos Engineering and Systems, S.L.U	2 692	à échéance indéterminée
Enerfin Enervento, S.L.U.	4 003	à échéance indéterminée
Ecnor Perú, S.A.C.	4 389	2025
Enervento Exterior, S.L.U.	2 155	à échéance indéterminée
Ecnor Energie Und	1 718	à échéance indéterminée
Proyectos Electricos Agua Prieta, Sapi de Cv	7 929	à échéance indéterminée
Dunor Energía, Sapi de Cv	13 456	2029; 2031 à échéance; indéterminée
	40 644	

Au 31 décembre 2023, le Groupe Ecnor dispose de 29 436 milliers d'euros de bases imposables négatives non activées provenant des succursales (25 209 milliers d'euros au 31 décembre 2022), dont le délai de prescription dépend de la législation fiscale applicable à chaque base.

En outre, le Groupe possède des déductions générées et non activées pour une valeur de 2 322 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (3 777 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Par ailleurs, au 31 décembre 2023, le Groupe a un solde de 78 056 milliers d'euros au titre de l'exonération des bénéficiaires obtenus à l'étranger étranger non activés (73 998 milliers d'euros au 31 décembre 2022).

Les bases imposables totales du Groupe, les déductions et les autres différences temporaires sont détaillées à l'annexe IV.

Les bases imposables négatives en attente de compensation et les crédits fiscaux pour déductions et autres concepts en attente d'application décrits antérieurement ont été générés par diverses sociétés appartenant au Groupe Ecnor et leur future récupération est conditionnée à l'obtention de bases imposables positives suffisantes par les sociétés qui les ont générés.

Comme conséquence des différentes interprétations qui peuvent être faites des normes fiscales en vigueur, il pourrait exister certains passifs de caractère contingent non susceptibles de quantification objective. Toutefois, de l'avis des Administrateurs de la Société mère, la possibilité que se matérialisent ces passifs contingents dans les sociétés du Groupe lors de futures inspections est peu probable et, quoi qu'il en soit, la dette tributaire qui pourrait en dériver n'affecterait pas significativement les Comptes Annuels Consolidés du Groupe Ecnor.

21 • IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Les exercices suivants de la Société mère sont en attente d'un contrôle de la part des autorités fiscales en relation avec les principaux impôts qui leur sont applicables :

	Exercices soumis à inspection
Impôt sur les sociétés (*)	2017 - 2022
Taxe sur la valeur ajoutée	2019 - 2023
Impôt sur le revenu des personnes physiques	2019 - 2023
Sécurité sociale	2020 - 2023
Revenus des capitaux mobiliers	2019 - 2023
Non-résidents	2019 - 2023

(*) Le délai de présentation de l'impôt sur les sociétés est de 25 jours calendaires à compter des six mois postérieurs à la conclusion de la période d'imposition, raison pour laquelle l'impôt sur les sociétés correspondant à l'exercice 2023 ne sera pas le cas échéant soumis à inspection avant le 25 juillet 2024.

Le 10 février 2021, la Société mère, suite à sa demande du 28 décembre 2020, a reçu la communication du Bureau des impôts, l'informant de son passage au régime de consolidation fiscale à compter du 1er janvier 2021 avec les sociétés suivantes : Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U., Area 3 Equipamiento Diseño e Interiorismo, S.L.U., Jomar Seguridad, S.L.U., Ehsa Construcciones y Obras, S.A.U., Ecnor Seguridad, S.L.U.,

Audeca, S.L.U., Deimos Engineering and Systems, S.L.U., Deimos Space, S.L., Montajes Eléctricos Arranz, S.L.U., Aerogeneradores del Sur, S.A., Enerfin Enervento Exterior, S.L., Enerfin Enervento, S.L.U., Enerfin Sociedad de Energía, S.L., Galicia Vento, S.L., Parque Eólico Cofrentes, S.L.U., Parque Eólico de Malpica, S.A., Parque Eólico Cernégula, S.L.U., Enerfin Renovables, S.L.U., Enerfin Renovables II, S.L., Enerfin Renovables IV, S.L.U., Parque Eólico Volandin, S.L.U., Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., Elecred Servicios, S.A.U., Internacional de Desarrollo Energético, S.A.U., Parque Eólico Montañas, S.L.U., Enerfin Renovables VI, S.L., Solar 3 Rayas, S.L., Enerfin Renovables VIII, S.L., Enerfin Renovables IX, S.L., Enerfin Renovables X, S.L., Enerfin Renovables XI, S.L., Luzy Energía Renovable, S.L.U. et Eresma Solar S.L.U. (cette dernière étant sortie du périmètre lors de l'exercice 2023).

Les inspections menées par la Délégation centrale des grands contribuables du Bureau des impôts sur la Société mère, dont l'ouverture s'est produite au moyen d'une notification datée du 1er juillet 2016, s'étaient terminées au cours de l'exercice 2018 et englobaient tous les impôts applicables à la Société mère pour la période 2012-2014, sauf en ce qui concerne l'impôt sur les Sociétés, lequel portait sur la période 2011-2013.

Les inspections indiquées précédemment ont pris fin durant l'exercice 2018 suite à la signature en non-conformité de rapports d'inspection dont les accords de liquidation représentent une obligation de paiement pour un montant total de 14 208 milliers d'euros.

En date du 28 décembre 2018, la Société mère a introduit à l'encontre des accords de liquidation découlant des rapports signés en non-conformité des réclamations économique-administratives devant le Tribunal económico-administratif central, ayant motivé une demande de suspension le temps de la procédure.

Le 23 novembre 2020, la notification de la mise à disposition des dossiers a été transmises à la Société, ainsi que le délai de présentation des allégations. Présentées le 17 décembre 2020, elles ont été rejetées pendant l'exercice 2021. Face à ces débouchements, les recours correspondants ont été présentés auprès de l'Audiencia Nacional, dans l'attente d'un jugement.

Face à cette situation, les administrateurs de la Société mère, en collaboration avec leurs conseillers fiscaux, bien que considérant qu'il existe des arguments de poids pour soutenir le positionnement de la Société mère, ont décidé lors de l'exercice 2019 de doter une provision à hauteur des sommes réclamées dans les accords de liquidation visés relatifs aux divergences dans l'interprétation en matière d'opérations liées, pour une valeur de 7 559 milliers d'euros, ceux-ci ayant considéré que pendant l'exercice 2019 la voie de la rétroaction d'inspection était écartée, et donc qu'il existait une plus grande probabilité que les organes de révision valident le point de vue de l'administration fiscale, ainsi qu'en raison de l'impact sur le

reste des années ouvertes à inspection au vu de la possibilité que l'administration conserve le même critère pour les exercices ouverts à inspection.

Outre ce qui a été exposé précédemment, le 2 octobre 2019, la Société a reçu une communication sur le lancement d'inspections relatives aux impôts applicables à la Société pour la période 2015-2016, hormis en ce qui concerne l'impôt sur les sociétés qui englobe en plus 2014.

Les inspections indiquées précédemment ont pris fin durant l'exercice 2021 à la suite de la signature en conformité de rapports d'inspection ayant entraîné un paiement total de 5 691 milliers d'euros.

Enfin, le 21 décembre 2022, la Société mère a reçu une notification du Bureau des impôts sur le début de la vérification et de l'enquête en lien avec l'impôt sur les sociétés des exercices 2017 à 2020 et avec le reste des impôts des exercices 2019 à 2020.

Toutefois, le droit de l'Administration de vérifier ou d'examiner les assiettes fiscales négatives compensées ou en attente de compensation, les abattements pour double imposition et les abattements pour promouvoir la réalisation de certaines activités, appliqués ou en attente d'application, se prescrivent

par 10 ans à compter du lendemain du jour où le délai imparti prend fin pour présenter la liquidation ou l'autoliquidation correspondant à la période d'imposition durant laquelle le droit à leur compensation ou application a été généré. Une fois ce délai écoulé, le Groupe devra apporter la preuve des assiettes imposables négatives ou des abattements au moyen de la présentation de la liquidation ou autoliquidation et de la comptabilité, en accréditant qu'elles ont été déposées dans ledit délai au Registre du commerce.

Le Groupe a évalué l'impact du récent arrêt de la Cour constitutionnelle espagnole relatif à la nullité de plusieurs dispositions du Décret-loi royal 3/2016 portant modification de l'impôt sur les sociétés, en ce qui concerne l'établissement de limites plus strictes sur la compensation des bases imposables négatives pour les grandes entreprises, la limitation de l'application des abattements pour double imposition et l'obligation d'inclure automatiquement dans la base imposable la perte de valeur des participations déduite au cours des exercices précédents. Bien que, en vertu de cet arrêt, la rectification des déclarations concernées ait été demandée, ces impacts ne sont pas considérés comme significatifs.

Le tableau suivant établit la détermination de la charge générée par l'Impôt sur les gains dans les bénéfices 2023 et 2022, à savoir :

Milliers d'euros	2023	2022
Résultat consolidé avant impôt des opérations continues et des activités abandonnées	167 140	165 931
Gastos no deducibles	3 005	13 971
Produits non imposables (**)	(57 479)	(22 566)
Ajustement pour dividendes (***)	2 832	10 575
Résultats des entités intégrant l'activité ordinaire via la méthode de la mise en équivalence (Note 12)	(15 738)	(22 498)
Autres	(12 165)	(6 260)
Crédits fiscaux appliqués (****)	(3 795)	(21 667)
Bases imposables négatives non activées (***)	103 468	11 691
Résultat comptable ajusté	187 268	129 177
Impôt brut calculé au taux d'imposition en vigueur en chaque pays (*)	57 115	42 716
Déductions du montant pour stimulants fiscaux et autres	(2 609)	(1 029)
Régularisation de la charge pour Impôt sur les Sociétés de l'exercice antérieur	(1 594)	(1 961)
Autres ajustements	(3 598)	10 298
Charge générée par les impôts sur les bénéfices des opérations continues et des activités abandonnées	49 314	50 024

(*) Les différentes succursales et sociétés étrangères dépendantes consolidées par la méthode de l'intégration globale calculent la charge pour l'impôt sur les Sociétés, ainsi que les montants résultant des différents impôts qui lui sont applicables, conformément à leurs législations correspondantes et aux taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

(**) Les produits non imposables correspondant à l'exercice 2023 incluent principalement les ajustements sur le résultat comptable en raison des produits obtenus des ventes de participations financières exonérées d'impôts pour un montant de millions d'euros (10 millions d'euros en 2022).

(***) Principalement, en 2023 correspond aux sociétés Green Light Contractors PTY, LTD pour un montant de 87 millions d'euros et Enerfin Energy Company of Canada pour un montant de 2,3 millions d'euros et Enerfin Renovables, LLC pour un montant de 1,4 million d'euros en 2022.

(****) Le 31 décembre 2020, la loi 11/2020, du 30 décembre sur les budgets généraux de l'État pour l'année 2021 (LPGE) a été édictée, introduisant entre autres certaines modifications de la loi sur l'impôt sur les sociétés (LIS) en Espagne. La principale modification de la LIS concerne l'élimination de l'exonération totale de l'imposition des dividendes et plus-values, à hauteur de 95 %.

(*****) Correspondaient en 2022, principalement, aux sociétés Ecnor Perú, S.A.C. pour un montant de 14 millions d'euros et Eledepa pour un montant de 5 millions d'euros.

Les principales composantes de la charge générée par l'impôt sur les bénéfices dans les exercices 2023 et 2022 sont :

Milliers d'euros	2023	2022
Impôt courant		
de l'exercice	55 718	41 982
Ajustements des exercices antérieurs	(1 912)	(1 961)
Autres ajustements	(1 120)	10 298
Impôt différé		
Montant de la charge (produit) pour impôts différés relative à la naissance et à la reprise de différences temporaires	(3 372)	(295)
Charge générée par les impôts sur les bénéfices des opérations continues et des activités abandonnées	49 314	50 024

22 • GARANTIES ENGAGÉES VIS-À-VIS DE TIERS ET CONTINGENCES

Garanties engagées vis-à-vis de tiers-

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le risque pour sûretés remises et cautions de soumission, de bonne exécution ou de garantie de travaux était ventilé tel que suit :

Milliers d'euros	2023	2022
D'exécution de travaux	1 002 950	971 601
D'avances de contrats :		
En vigueur	339 016	563 638
En attente d'annulation	4 177	3 243
En garantie de travaux	362 583	313 486
De licitation de travaux	46 110	63 671
Autres	128 860	94 884
Total	1 883 696	2 010 523

Le tableau ci-dessus inclut les données du sous-groupe Enerfin, reclassé dans les activités abandonnées lors de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a accordé des sûretés au client Casablanca Transmisora de Energía (Chili) pour une valeur de 29,2 millions d'euros dans le cadre du Contrat spécial d'ingénierie, fourniture, permis, servitudes et construction

de nouvelles lignes de transmission et sous-stations selon la modalité des livraisons partielles (2022 : 30 millions d'euros).

D'autre part, en Australie, le Groupe a accordé des sûretés au client NSW Electricity Networks pour une valeur de 78 millions d'euros dans le cadre du projet de lignes de transmission Energy Connect en Australie, au client Goyder Wind Farm 1 Pty Ltd pour une valeur de 28 millions d'euros dans le cadre du contrat d'acquisition et d'ingénierie, en vue de la conception, la fabrication, l'installation, la mise en marche et la construction du projet dénommé EPC (41 millions d'euros en 2022). Et il a accordé des sûretés au client Flyers Creek Wind Farm Pty Ltd., pour une valeur de 17 millions d'euros en vue de la construction du Parc éolien Flyers Creek (20 millions d'euros en 2022).

De même, le Groupe a accordé des sûretés au client Mataquito Transmisora de Energía, S.A. au Chili pour une valeur de 66 millions d'euros dans le cadre du Contrat spécial d'ingénierie, fourniture, permis, servitudes et construction de nouvelles lignes de transmission et sous-stations selon la modalité des livraisons partielles. Et parmi les sûretés les plus significatives se trouvent celles accordées au client AB Lietuvos Geležinkeliu pour le projet de Lituanie « Electrification of the railway section Vilnius-Klaipėda (Draugystės st.) », pour une valeur de 93 millions d'euros (68 et 96 millions d'euros respectivement de l'exercice précédent).

Au cours de l'exercice 2023, des sûretés ont été accordées pour une valeur de 23 millions d'euros au client Blyth Battery Pty Ltd en vue de la construction d'un projet éolien en Australie ainsi que pour une valeur de 19 millions d'euros au client Parintins Amazonas Transmisora de Energía en vue de la construction et l'exploitation d'une ligne de transmission au Brésil.

Le montant restant des sûretés aux 31 décembre 2023 et 2022 est formé par de nombreuses sûretés d'un montant peu significatif individuellement.

Les Administrateurs de la Société mère estiment que les passifs que pourraient générer les sûretés accordées, le cas échéant, ne représenteraient pas des pertes significatives dans les états financiers consolidés ci-joints.

Contingences-

Le 17 janvier 2020, le tribunal central d'instruction no 5 a rendu une ordonnance décrétant l'ouverture du procès concernant un ancien employé du Groupe et la société Deimos Space, S.L., au motif supposé de sa responsabilité pénale en tant que personne morale pour de possibles délits de corruption dans les transactions commerciales internationales et blanchiment de capitaux, une caution de 1 460 milliers d'euros lui étant exigée à titre de responsabilité civile, ainsi que des cautions supplémentaires de 10 240 milliers d'euros et

2 625 milliers d'euros, pour faire face à de possibles responsabilités financières et confiscations.

Le Groupe a présenté les actions qu'il détient dans le Groupe Deimos pour couvrir la caution précédente.

À l'issue du procès qui s'est déroulé entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023, une ordonnance a été rendue en avril 2023 confirmant le caractère définitif du jugement prononcé en février 2023 par la chambre pénale de l'Audiencia Nacional (tribunal de compétence nationale), dans lequel Deimos Space, S.L.U. et son ancien employé ont été acquittés de tous les chefs d'accusation portés à leur encontre.

23 • PRODUITS ET CHARGES

Montant net du chiffre d'affaires-

La totalité du chiffre d'affaires du Groupe des exercices 2023 et 2022 correspond à l'exécution de projets et à la prestation de services.

La ventilation du chiffre d'affaires du Groupe correspondant aux exercices 2023 et 2022, tant par zones géographiques que par activités, figurent ci-dessous :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Par zone géographique		
National	1 489 436	1 403 651
Extérieur	2 303 470	1 989 609
Total	3 792 906	3 393 260
Par activités		
Électricité	1 560 084	1 352 435
Génération d'énergie	688 013	724 734
Télécommunications et spatiale	273 314	242 133
Construction, environnement et eau	326 502	285 849
Maintenance	393 128	287 998
Installations	184 624	232 520
Oil & Gas	142 222	165 724
Chemins de fer	225 019	101 867
Total	3 792 906	3 393 260

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

mouvement des actifs et passifs dans le cadre de contrats avec des clients pendant les exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2022	393 954	276 032
Produits reconnus	3 792 906	-
Facturation	-	3 855 476
Reclassés comme produits	(3 720 352)	(3 720 352)
Écarts de conversion	(2 365)	1 647
Au 31 décembre 2023	464 143	412 803

Milliers d'euros	Actifs	Passifs
Au 31 décembre 2021	399 621	411 529
Produits reconnus	3 393 260	-
Facturation	-	3 272 434
Reclassés comme produits	(3 403 508)	(3 403 508)
Écarts de conversion	4 581	(4 423)
Au 31 décembre 2022	393 954	276 032

Pendant les exercices 2023 et 2022, des modifications de contrats se sont produites, s'inscrivant dans le cours normal de l'activité, y compris celles concernant un différend relatif à leur champ d'application et/ou leur prix (voir Note 3.s.3). Le Groupe inscrit les modifications contractuelles lorsqu'elles ont été approuvées par les parties.

Pendant les exercices 2023 et 2022, il n'y a eu aucun produit significatif issu d'obligations de performance satisfaites lors de périodes précédentes.

Compte tenu de la nature des contrats du Groupe Ecnor, les acomptes sont reçus à des dates proches de l'exécution des jalons auxquels ils sont associés. La quasi-totalité du solde du passif pour contrats à la fin de chaque exercice est donc inscrite dans les produits l'année suivante.

Approvisionnements-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 602 230	1 311 966
Travaux réalisés par d'autres entreprises	530 187	499 897
Variation des stocks commerciaux, de matières premières et autres stocks	465	(1 329)
Total	2 132 882	1 810 534

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Autres charges d'exploitation-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Location	161 544	128 255
Réparation et conservation	32 520	45 574
Services professionnels indépendants	107 540	87 360
Transports	28 746	27 910
Primes d'assurance	22 817	20 943
Services bancaires	20 351	20 907
Publicité et informations publicitaires	1 747	1 128
Fournitures	52 662	67 007
Impôts et contributions	34 481	34 266
Autres charges	138 739	132 601
Total	601 147	565 951

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Autres produits d'exploitation-

Le détail du solde d'« Autres produits d'exploitation » des comptes consolidés des exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Subventions (Note 3.p)	4 348	3 834
Autres produits	53 236	37 573
Total	57 584	41 407

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Lors de l'exercice 2023, le poste « Autres produits » reflète un montant de 32 millions d'euros provenant de la succursale lituanienne. Pour l'exercice 2022, le poste « Autres produits » a reflété un montant de 18 603 milliers d'euros au titre du versement de l'assurance à la suite des dommages subis lors d'un sinistre sur le gazoduc de Batinah à Oman.

Charges de personnel-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Traitements et salaires	776 393	741 155
Indemnités	4 201	6 013
Sécurité sociale à la charge de l'entreprise	177 864	148 306
Autres charges sociales	87 625	79 112
Total	1 046 083	974 586

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Au 31 décembre 2023 la rubrique « Autres passifs courants » inclut un montant d'environ 45 millions d'euros correspondant à des rémunérations en attente de paiement (48 millions d'euros au 31 décembre 2022).

Amortissements et provisions-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Dotations pour amortissements d'immobilisations corporelles (Note 10)	49 060	40 644
Dotations pour amortissements d'actifs incorporels (Note 9)	6 881	6 314
Variation des provisions pour risques et charges sans démantèlement (Note 18)	9 171	29 882
Dotations pour amortissements d'actifs au titre du droit d'utilisation (Note 11)	15 251	15 833
Variation des dépréciations des comptes à recouvrer (Note 14)	(4)	(14 354)
Autres (Note 18)	3 358	(26 816)
Total	83 717	51 503

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

La rubrique « Autres » aux 31 décembre 2023 et 2022 correspond principalement aux applications des provisions pour marges négatives que le Groupe enregistre dans cette rubrique en inscrivant les charges pour les paiements provisionnés aux 31 décembre 2023 et 2022 par leur nature dans le compte de résultat consolidé ci-joint.

La rubrique « Variation des dépréciations des comptes à recouvrer » pour l'exercice 2022 comprenait un montant de 16 millions d'euros enregistré au titre de la récupération d'une dépréciation comptabilisée au cours de l'exercice 2019. En 2018, Consorcio Constructor Ductos del Sur, client de la société dépendante Ecnor Perú, S.A.C., après avoir résilié le contrat de construction en raison de la finalisation du contrat Gasoducto Sur Peruano, et ayant fait l'objet d'une procédure d'arbitrage, a reconnu une dette de 24 millions de dollars à payer à la société Ecnor Perú, S.A.C., avec une échéance principale en 2021, dont doit s'acquitter Odebrecht (partenaire du Consorcio susmentionné). En 2019, en raison de la mauvaise situation économique d'Odebrecht, la Direction du Groupe n'estimait pas comme probable la récupération de ce solde. Elle a donc procédé à enregistrer une dépréciation sur celui-ci. Pendant l'exercice 2022, le Groupe est parvenu à un accord qui lui a permis de recouvrer 16 millions de dollars, en convenant d'une remise de 8 millions de dollars. Ceci a donc entraîné l'enregistrement d'un produit sur le compte de résultat au titre d'une reprise de dépréciation de 16 millions d'euros.

Produits financiers-

Les produits financiers correspondent à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux actifs financiers dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

Charges financières-

Le détail de ce solde des comptes de résultats consolidés des exercices 2023 et 2022 est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Charges financières au coût amorti (Note 16)	24 534	10 958
Charges financiers dérivés des taux d'intérêt	(4 036)	1 133
Charges financières de passifs de location (Note 11)	3 417	2 361
Autres charges financières	3 817	4 811
Total	27 732	19 263

(*) Chiffres retraités, voir Note 7.

Les charges financières correspondent dans leur quasi-totalité à l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif aux passifs financiers dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût amorti.

24 • PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

Lors de l'exercice 2023 et 2022, le bilan et le compte de résultat des Unions temporaires d'entreprises et de certaines sociétés étrangères considérées comme des instruments similaires à des UTE (différents types de Joint Venture) (voir Note 3.c) auxquelles participent Groupe Ecnor sont intégrés en fonction de leur participation à chaque opération conjointe, conformément aux dispositions de l'IFRS 11.

En ce qui concerne ces instruments, le pourcentage de participation du Groupe, aux 31 décembre 2023 et 2022, ainsi que le montant de travaux exécutés en 2023 et 2022 et le carnet de commandes à la clôture est incluse à l'Annexe II de ces Comptes Annuels Consolidés.

L'apport de ces coentreprises aux différentes rubriques de l'état de situation financière consolidé et du bilan consolidé ci-joints aux 31 décembre 2023 et 2022 a été le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022	PASSIF	2023	2022
ACTIF					
Immobilisations incorporelles	575	660	Résultat de l'exercice	13 457	7 662
Immobilisations corporelles	38 401	42 745			
Immobilisations financières	1 338	1 341	Autres passifs à long terme	7 151	11 322
Stocks	9 852	3 642	Créditeurs et dettes à court terme	143 896	144 441
Créances	65 932	80 477			
Investissements financiers temporaires	3 152	(504)			
Trésorerie	45 116	35 064			
Compte de régularisation	138	-			
Total	164 504	163 425	Total	164 504	163 425

Milliers d'euros	2023	2022 (*)
Compte de résultat		
Montant net chiffre d'affaires	145 876	145 705
Approvisionnements	(86 501)	(94 801)
Produits accessoires	1 049	736
Charges de personnel	(15 252)	(10 572)
Services extérieurs	(16 819)	(18 799)
Impôts et contributions	(1 792)	(815)
Pertes, dépréciation et variation des provisions pour opérations commerciales	715	3 873
Autres charges de gestion	42	(3)
Dotations à l'amortissement	(11 925)	(11 718)
Dépréciation et résultat pour cession des immobilisations	(1)	(7)
Produits financiers	1 386	85
Charges financières	(2 341)	(1 530)
Écarts de change	(72)	(1 964)
Impôts étrangers	(908)	(2 528)
Total	13 457	7 662

25 • CARNET DE COMMANDES

Le carnet de commandes en attente d'exécution aux 31 décembre 2023 et 2022 par Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U., hormis les Unions temporaires d'entreprises (Note 24), détaillé par ligne d'activité, est le suivant :

Milliers d'euros	2023	2022
Par zone géographique		
National	687 941	589 546
Extérieur	688 443	864 997
Total	1 376 384	1 454 543
Par activités		
Génération d'énergie	153 719	23 923
Télécommunications et spatiale	301 097	265 470
Construction, environnement et eau	119 654	101 304
Maintenance	54 711	4 704
Installations	23 303	52 762
Oil & Gas	97 560	103 907
Chemins de fer	177 689	183 260
Total	1 376 384	1 454 543

En outre, au 31 décembre 2023 le carnet des commandes en attente d'exécution pour le reste des sociétés dépendantes s'élève à 1 201 268 milliers d'euros (953 860 milliers en 2022), en rapport essentiellement avec celles réalisées pour des sociétés du secteur électrique.

26 • INFORMATION SUR LE DÉLAI MOYEN DE PAIEMENT AUX FOURNISSEURS DEUXIÈME DISPOSITION FINALE DE LA LOI 31/2014, DU 3 DÉCEMBRE

Les informations sur les reports de paiement accordés aux fournisseurs par les sociétés consolidées espagnoles sont les suivantes :

	Jours	
	2023	2022
Délai moyen de paiement aux fournisseurs	59	59
Ratio des opérations payées	63	64
Ratio des opérations en attente de paiement	44	40
Montant en milliers d'euros		
Total des paiements effectués	1 391 750	1 248 539
Total des paiements en attente	291 013	333 507

Les informations sur les factures payées dans des délais inférieurs à ceux prévus par la réglementation sur les retards de paiement sont indiquées ci-dessous :

	2023	2022
Montant payé en euros (milliers d'euros)	711 282	540 093
Pourcentage du montant total des paiements aux fournisseurs que cela représente	51 %	43 %
Nombre de factures payées	227 951	152 408
Pourcentage du nombre total de factures payées aux fournisseurs	48 %	32 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus sur des paiements aux fournisseurs font référence à des créanciers commerciaux pour des dettes avec les fournisseurs de biens et de services, de sorte qu'elles incluent les données relatives aux rubriques « Dettes commerciales et autres comptes à payer - Dettes pour achats ou prestations de services ».

Les tableaux ci-dessus incluent les données du sous-groupe Enerfin, reclassé dans les activités abandonnées lors de l'exercice 2023.

27 • INFORMATIONS SUR LES EMPLOYÉS

Le nombre moyen de personnes employées durant les exercices 2023 et 2022, distribué par catégories sans inclure les coentreprises, est le suivant :

Catégories	Nombre moyen d'employés	
	2023	2022
Adresse	161	161
Cadres	1 513	1 396
Techniciens	5 185	4 861
Base	16 119	16 542
Total	22 978	22 960

Des effectifs moyens du Groupe durant 2023 et 2022, 5 025 y 6 252, respectivement, avaient des contrats à caractère temporaire.

De plus, la distribution par sexe à la fin des exercices 2023 et 2022, détaillée par catégories, du personnel et des Administrateurs, sans inclure les coentreprises, est la suivante :

Catégories	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	11	3	11	3
Adresse	140	19	142	18
Cadres	1 270	261	1 184	225
Techniciens	3 340	1 913	3 220	1 782
Base	14 828	791	14 900	876
Total	19 589	2 987	19 457	2 904

Le nombre moyen de personnes dont le handicap est égal ou supérieur à 33 %, décomposé par catégorie, est le suivant :

Catégories	2023	2022
Adresse	2	1
Cadres	4	6
Techniciens	19	15
Base	67	68
Total	92	90

Les tableaux ci-dessus incluent les données du sous-groupe Enerfin, reclassé dans les activités abandonnées lors de l'exercice 2023.

28 • SOLDES ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

28.1 • Soldes et transactions du Groupe avec des parties liées

Les conditions des transactions avec les parties liées sont équivalentes à celles établies pour les transactions faites dans des conditions de marché. Les transactions réalisées par le Groupe avec les sociétés dépendantes non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation durant les exercices 2023 et 2022 sont les suivantes :

Milliers d'euros	2023		2022	
	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers	Ventes et autres produits d'exploitation	Produits financiers
Par la méthode de la mise en équivalence :				
Gasoducto de Morelos, S.A.	23	98	-	475
Grupo Celeo Concesiones e Inversiones	89 463	948	78 037	-
Total	89 486	1 046	78 037	475

Aux 31 décembre 2023 et 2022, la composition des soldes à recouvrer et à payer à ces sociétés dépendantes non consolidées par intégration globale ou proportionnelle et avec les sociétés non incluses dans le périmètre de consolidation, dérivés des opérations antérieures, est la suivante :

Milliers d'euros	2023		2022		
	Comptes à recouvrer	Comptes à payer	Comptes à recouvrer	Comptes à payer	
	Autres investissements financiers (Note 14)	Créances commerciales, sociétés liées	Autres investissements financiers (Note 14)	Créances commerciales, sociétés liées	Dettes commerciales, empresas asociadas y vinculadas
Par la méthode de la mise en équivalence :					
Dioxipe Solar, S.L.	-	4 782	-	2 328	-
Aries Solar Termoelectrica, S.L.	-	6 288	-	2 553	-
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A	-	-	-	46	-
Gasoducto Morelos S.A.P.I. de CV	-	-	4 437	174	-
Casablanca Transmisora de Energía, S.A.	-	2 288	-	4 489	-
Mataquito Transmisora de Energía, S.A.	-	2 271	-	8 147	-
Parintins Amazonas Transmisora de Energía, S.A.	-	6 557	-	-	-
Nirivilo Transmisora de Energía, S.A.	-	-	-	1 347	-
Celeo Apolo FV, S.L.	300	-	-	-	-
Autres	18	927	-	257	7
	318	23 113	4 437	19 341	7

En outre, aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société mère conservait un compte courant à payer aux administrateurs pour un montant de 2 369 milliers d'euros et 2 410 milliers d'euros, respectivement, comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs courants » du bilan consolidé.

28.2 • Rétributions au Conseil d'Administration

a) Rétributions et autres prestations au Conseil d'Administration-

Durant l'exercice 2023, il a correspondu aux membres du Conseil d'Administration de la Société mère des rétributions d'un montant de 5 404,6 milliers d'euros à tous les titres (4 809,8 milliers d'euros dans l'exercice 2022). Ces rétributions incluent celles dérivées de la qualité du personnel dirigeant.

La Société mère a versé un montant de 4,7 milliers d'euros, environ, à titre d'assurances vie souscrites en faveur des membres anciens et actuels du Conseil d'administration dans l'exercice 2023 (4,5 milliers d'euros dans l'exercice 2022).

Par ailleurs, aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société mère n'avait pas d'obligations en matière de pensions ni de garanties avec les membres anciens ou actuels de cet organe d'Administration, ni aucun acompte ou crédit accordé.

Au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration de la Société mère est composé de 14 membres, parmi lesquels se trouvent 3 femmes (14 membres dont 3 femmes, durant l'exercice 2022).

Aux 31 décembre 2023 et 2022, le montant versé par la Société mère à titre de prime d'assurance de responsabilité civile pour tous les administrateurs ou pour certains d'entre eux pour des dommages causés par des actions ou omissions dans l'exercice de leurs fonctions, n'est pas significatif.

b) Situation de conflit d'intérêt des Administrateurs-

Les membres du Conseil d'Administration de Ecnor, S.A. et les personnes liées à ces derniers ne se sont trouvées dans aucune situation de conflit d'intérêt ayant dû faire l'objet d'une communication conformément aux dispositions de l'article 229 du texte révisé de la Loi sur les sociétés de capitaux.

c) Transactions ne faisant pas partie des activités ordinaires ou réalisées dans des conditions de marché différentes par les Administrateurs-

Au cours des exercices 2023 et 2022, les administrateurs de la Société mère n'ont réalisé, avec cette société ni avec aucune autre société du Groupe, aucune opération ne faisant pas partie des activités ordinaires ou dans des conditions autres que celles de marché.

28.3 • Rémunération de l'équipe de direction

Pendant l'exercice 2023, la rémunération de l'équipe de direction du Groupe Ecnor s'est élevée à 6 483 milliers d'euros (4 609 milliers d'euros pendant l'exercice 2022).

La rémunération totale comprend la rémunération fixe et la rémunération variable annuelle.

Par ailleurs, aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société mère n'avait pas d'obligations significatives en matière de pensions ni de garanties avec l'équipe de direction, ni aucun acompte ni crédit accordé.

29 • HONORAIRES POUR SERVICES PRÊTÉS PAR LES AUDITEURS AUX COMPTES

Les honoraires pour les services d'audit et autres services distincts fournis en 2023 aux sociétés du Groupe Ecnor par PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L. et les sociétés de son réseau (PwC), ainsi que ceux fournis par d'autres cabinets d'audit, sont présentés ci-dessous :

Milliers d'euros Description	2023	2022 (*)
Services d'audit - Commissaire aux comptes principal		
Espagne	359	262
Autres pays	549	230
Autres services distincts		
Commissaire aux comptes principal	55	126
Autres sociétés du réseau du commissaire aux comptes principal	160	143
Total	1.123	761

(*) Précédemment KPMG Auditores, S.L.

Milliers d'euros Description	2023	2022 (*)
Par des service d'audit - Autres sociétés	488	815
Autres services - Autres sociétés	2 359	485
Total	2 847	1 300

(*) Précédemment KPMG Auditores, S.L.

La rubrique « Services d'audit - Commissaire aux comptes principal » comprend les honoraires au titre de l'audit des comptes annuels individuels et consolidés d'Ecnor, S.A. et des sociétés de son Groupe.

Les « Autres services distincts » fournis par PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L. et d'autres cabinets associés à la marque PwC en 2023 se sont élevés à 215 milliers d'euros (269 milliers d'euros en 2022 pour les services fournis par KPMG Auditores, S.L. et d'autres cabinets associés). Parmi ces autres services, ceux fournis au Groupe par PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L., autres que l'audit des comptes, se sont élevés à 55 milliers d'euros, correspondant à la vérification limitée des états financiers intermédiaires. Au cours de l'exercice précédent, les services fournis au Groupe par KPMG Auditores, S.L. autres que l'audit des comptes correspondaient à des services de vérification d'un montant de 105 milliers d'euros correspondant à l'examen limité des états financiers intermédiaires et des procédures convenues en matière de SCIIF (Système espagnol de contrôle interne sur les informations financières), ainsi qu'à d'autres services d'un montant de 21 milliers d'euros concernant principalement des rapports sur les procédures convenues en matière de respect des ratios financiers.

Par ailleurs, les honoraires rendus en 2023 par d'autres sociétés du réseau PwC au titre des vérifications et autres services rendus au Groupe s'élèvent respectivement à 79 milliers EUR et 81 milliers EUR (respectivement 40 milliers EUR et 103 milliers EUR en 2022 rendus par d'autres sociétés du réseau KPMG).

30 • BÉNÉFICES PAR ACTION

Les bénéfices de base par action correspondant aux exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

	2023	2022
Bénéfice net attribuable (milliers d'euros)	110 058	102 813
Nombre total d'actions en circulation	87 000 000	87 000 000
Moins - Actions propres (Note 15.d)	(2 299 529)	(2 322 384)
Nombre moyen d'actions en circulation	84 700 471	84 677 616
Bénéfices de base par action (euros)	1,30	1,21
Bénéfices de base par action des opérations continues (euros)	0,83	0,69
Bénéfices de base par action des activités abandonnées (euros)	0,47	0,53

Aux 31 décembre 2023 et 2022, Ecnor, S.A., Société mère du Groupe Ecnor, n'a pas émis d'instruments financiers ni d'autres contrats qui donnent droit à leur propriétaire de recevoir des actions ordinaires de la Société. Par conséquent, les bénéfices dilués par action coïncident avec les bénéfices de base par action.

31 • INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

L'engagement du Groupe Ecnor pour la durabilité environnementale est indissociable de l'exercice de ses activités et de sa stratégie d'entreprise. D'une part, il contribue à l'avènement d'un avenir durable et à faible émission de carbone via ses activités de production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, eau ou environnement et, d'autre part, via la réduction de son empreinte carbone et sa bonne gestion environnementale.

Dans cette perspective, et dans le but de contribuer à l'Objectif de développement durable 13 « Lutte contre les changements climatiques » du Pacte mondial des Nations unies, le Groupe Ecnor a encouragé le développement de son activité de manière durable et adaptée aux nouvelles conditions climatiques, avec l'implication et l'engagement systématique de toutes les personnes faisant partie du Groupe.

Ainsi, le déploiement des activités du Groupe Ecnor s'inscrit dans le cadre de son Système de gestion environnemental et son Système de gestion énergétique, respectivement certifiés selon les normes ISO 14001:2015 e ISO 50001:2018, ainsi que dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique.

Avec le système de gestion environnementale, une systématique est définie, permettant d'identifier, d'évaluer

et d'enregistrer les aspects environnementaux associés à ses activités, dans le but de déterminer ceux qui sont significatifs et de pouvoir agir dessus pour minimiser leurs éventuels impacts. Les aspects les plus significatifs ainsi identifiés ont été la production de déchets, l'impact sur le cadre naturel, l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques et l'impact sur la flore et la faune.

Les principes de la gestion environnementale du Groupe Ecnor sont énoncés dans la Politique intégrée du système de gestion, dont la portée a été mise à jour courant 2023. Lesdits principes d'action sont décrits ci-dessous :

- Intégrer le volet environnemental aux processus de décision sur les investissements et à la planification et l'exécution des activités, en faisant en sorte qu'il soit pris en compte dans les analyses coût/bénéfice.
- Promouvoir la protection et de la conservation de la biodiversité et de l'environnement, en mettant en place les mesures nécessaires à réduire, compenser et même éviter les impacts négatifs produits par les activités du Groupe, et en favorisant les mesures produisant un impact positif.
- Faire une utilisation durable des ressources, en promouvant une consommation responsable, la prévention des déchets et l'économie circulaire.
- Gérer de manière responsable et efficace les ressources en eau, en tenant compte de la totalité de son cycle complet, en favorisant le développement social et la conservation des écosystèmes.
- Impliquer toutes parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le Groupe Ecnor contribue activement et résolument à la construction d'une société à faible émission de carbone. Le changement climatique est un défi sur lequel l'entreprise travaille depuis des années à travers différentes initiatives qui contribuent à atténuer son empreinte environnementale :

- Calcul de son empreinte carbone d'après les standards reconnus internationalement et mise en marche d'initiatives de réduction de l'émission des gaz à effet de serre dans son domaine d'activité.
- Vérification de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre en utilisant la méthodologie établie par le Protocole des GES et en appliquant les principes établis

dans le document « The Corporate Value Chain (Scope 3), Accounting and Reporting standard ».

- Obtention du label « Calculo y Reduzco » (Je calcule et je réduis) accordé par l'Office espagnol du changement climatique (OECC).
- Participation à l'initiative du CDP (Carbon Disclosure Project), en présentant volontairement un rapport sur le changement climatique. En 2023, le Groupe Ecnor a conservé la note A- décrochée en 2022, ce qui la place au niveau le plus haut en matière de durabilité, d'adaptation au changement climatique et son atténuation.
- Après avoir rejoint l'initiative *Science Based Targets* (SBTi), ce qui constitue un pas en avant dans son engagement pour la décarbonisation, l'entreprise a établi des objectifs de réduction des émissions reposant sur la science, approuvés par ladite initiative.
- Révision de son analyse des risques et opportunités liés au climat, d'après les recommandations de TCFD, en étendant et enrichissant l'analyse des risques et opportunités réalisée lors de l'exercice précédent, en couvrant un plus large éventail d'activités, en augmentant la couverture des scénarios utilisés et en analysant un éventail plus large et plus varié de risques et d'opportunités.

Le chapitre Engagement pour l'environnement de l'information non financière contenue dans le Rapport de gestion joint à ces comptes présente les objectifs, les stratégies et toutes les initiatives établis en 2023 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la gestion environnementale du Groupe.

32 • AUTRE INFORMATION

Dans cette Note sont détaillés les principaux projets de l'activité Concessions (celle du groupe Enerfin étant consolidée via la méthode de l'intégration globale et ayant été classée comme détenue, en vue de la vente lors de l'exercice 2023 et celle du groupe Celeo étant consolidée via la méthode de la mise en équivalence) avec leur EBITDA (excédent brut d'exploitation) et la dette couverte par lesdits projets (en milliers d'euros) :

GRUPO CELEO Concesiones e Inversiones		2023						% participation (**)
		EBITDA (*)	Dette brute	Trésorerie	Dette brute	Km	Mw	
REDES BRASIL								
Celeo Redes Transmissão de Energia, S.A.	(2)	26 486	66 354	10 958	55 396	-	-	51%
		26 486	66 354	10 958	55 396	-	-	
Lt Triangulo, S.A.	(1)	18 717	-	3 068	(3 068)	695	-	51%
Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A.	(1)	9 045	-	5 843	(5 843)	324	-	51%
Pedras Transmissora de Energia, S.A.	(1)	2 958	246	1 361	(1 115)	357	-	51%
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A.	(1)	1 187	197	884	(687)	453	-	51%
Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A.	(1)	2 695	2 432	1 020	1 412	220	-	51%
Linha de Transmissão Corumba, S.A.	(1)	5 326	4 786	2 464	2 322	279	-	51%
Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A.	(1)	8 176	7 640	2 687	4 953	365	-	26%
Caiua Transmissora de Energia, S.A.	(1)	4 419	5 426	4 387	1 039	142	-	26%
Cantareira Transmissora de Energia, S.A.	(1)	23 238	84 631	11 992	72 639	342	-	26%
Serra de Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE	(1)	18 332	168 531	13 206	155 325	366	-	51%
Brilhante Transmissora de Energia SA	(1)	9 531	32 715	5 263	27 452	581	-	51%
Jauru Transmissora de Energia, S.A.	(1)	12 625	20 245	5 186	15 059	940	-	34%
Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A.	(1)	11 007	42 757	17 197	25 560	181	-	25,50%
Parintins Amazonas Transmissora de Energia, S.A.	(1)	16 654	191 570	2 477	189 093	240	-	25,50%
		143 910	561 176	77 035	484 141	5 485	-	
REDES CHILE								
Celeo Redes Operación Chile, S.A.	(2)	22 217	476 867	19 400	457 467	-	-	51%
CRC Transmisión, SPA	(2)	17 264	237 581	10 872	226 709	-	-	25,50%
		39 481	714 448	30 272	684 176	-	-	
Nirivilo Transmisora de Energía, S.A.	(1)	(97)	-	46	(46)	115	-	51%
Alto Jahuel Transmisora de Energía, S.A.	(1)	26 720	-	1 947	(1 947)	256	-	51%
Charrua Transmisora de Energía, S.A.	(1)	18 121	-	1 755	(1 755)	198	-	51%
Casablanca Transmisora de Energía, S.A.	(1)	1 412	3 877	7 650	(3 773)	110	-	25,50%
Mataquito Transmisora de Energía, S.A.	(1)	1 384	141	612	(471)	387	-	25,50%
Diego de Almagro Transmisora de Energía, S.A.	(1)	8 803	-	999	(999)	52	-	25,50%
Celeo Redes Chile Expansión, SPA	(1)	1 571	21 741	414	21 327	-	-	51%
Alfa Transmisora de Energía, S.A.	(1)	76 771	943 531	35 547	907 984	899	-	10,20%
Transquillota Electrica de Quillota Limitada	(1)	1 662	-	174	(174)	8	-	10,20%
		136 347	969 290	49 144	920 146	2 025	-	
REDES PERÚ								
Puerto Maldonado Transmisora de Energía, S.A.C.	(209)	(209)	24 177	1 981	22 196	432	-	51%
		(209)	24 177	1 981	22 196	432	-	
REDES ESPAÑA								
Celeo Redes, S.L	(2)	28 614	4 264	700	3 564	-	-	51%
		28 614	4 264	700	3 564	-	-	
RENOUVELABLES ESPAGNE								
Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	(1)	5 135	29 423	3 322	26 101	-	15	51%
Dioxipe Solar, S.L.	(1)	18 468	155 170	8 743	146 427	-	50	49,76%
Aries Solar Termoelectrica, S.L.	(1)	38 049	311 133	9 641	301 492	-	100	51%
RENOUVELABLES BRÉSIL								
Celeo São João do Piauí FV I, S.A.(6)	(1)	5 272	68 429	4 133	64 296	-	180	51%
		66 924	564 155	25 839	538 316	-	345	
AUTRES								
	(2)	70 615	-	78 181	-	-	-	
		70 615	-	78 181	-	-	-	
TOTAL		512 168	2 903 864	274 110	2 707 935	7 942	345	

(*) Sans inclure de normes IFRS ni IFRIC 12 (EBITDA sans tenir compte de l'impact de l'IFRIC 12, s'agissant de ce qui reflète le mieux la génération de trésorerie de chaque projet).

(**) % attribué Groupe Ecnor. (1) Sociétés vectrices de projet opérationnels. (2) Sociétés holding.

GRUPO CELEO Concesiones e Inversiones		2022						
		EBITDA (*)	Dettes brute	Trésorerie	Dettes nette	Km	Mw	% participation (**)
REDES BRASIL								
Celeo Redes Transmissão de Energia,S.A.	(2)	24 657	60 357	1 491	58 866	.	.	51%
		24 657	60 357	1 491	58 866	-	-	
Lt Triangulo,S.A	(1)	20 934	.	4 050	(4 050)	695	.	51%
Vila do Conde Transmissora de Energia SA	(1)	9 009	.	6 257	(6 257)	324	.	51%
Pedras Transmissora de Energia, S.A.	(1)	2 668	1 234	3 312	(2.078)	.	.	51%
Coqueiros Transmissora de Energia, S.A.	(1)	1 069	504	467	37	65	.	51%
Encruzo Novo Transmissora de Energia,S.A.	(1)	2 301	3 013	601	2 412	220	.	51%
Linha de Transmissão Corumba,S.A.	(1)	5 062	5 898	1 215	4 683	279	.	51%
Integração Maranhense Transmissora de Energia,S.A.	(1)	6 026	9 433	5 963	3 470	365	.	26%
Caiua Transmissora de Energia,S.A.	(1)	4 108	6 381	3 971	2 410	142	.	26%
Cantareira Transmissora de Energia,S.A.	(1)	21 838	85 645	20 066	65 579	342	.	26%
Serra de Ibiapa Transmissora de Energia,S.A. - SITE	(1)	16 894	154 685	18 522	136 163	366	.	51%
Brilhante Transmissora de Energia SA	(1)	9 335	29 181	5 245	23 936	581	.	51%
Jauru Transmissora de Energia,S.A.	(1)	11 697	23 565	5 965	17 600	940	.	34%
Cachoeira Paulista Transmissora de Energia,S.A.	(1)	11 939	43 932	19 605	24 327	181	.	25,50%
Parintins Amazonas Transmissora de Energia,S.A.	(1)	(28)	184 483	33 599	150 885	240	.	25,50%
		122 852	547 954	128 838	419 117	4 740	-	
REDES CHILE								
Celeo Redes Operación Chile,S.A.	(2)	42 767	505 434	27 312	478 122	.	.	51%
CRC Transmisión, SPA	(2)	14 562	181 421	4 616	176 805	.	.	25,50%
		57 329	686 855	31 928	654 927	-	-	
Alto Jahuel Transmisora de Energia,S.A.	(1)	21 581	(1 212)	7 374	(8 586)	256	.	51%
Charrua Transmisora de Energia,S.A.	(1)	16 892	.	7 003	(7 003)	198	.	51%
Casablanca Transmisora de Energia,SA	(1)	771	1 491	3 231	(1 740)	110	.	25,50%
Mataquito Transmisora de Energia,S.A.	(1)	849	1 969	1 099	869	387	.	25,50%
Diego de Almagro Transmisora de Energia,SA	(1)	4 521	.	637	(637)	52	.	25,50%
Alfa Transmisora de Energia,S.A.	(1)	64 097	979 196	54 447	924 749	899	.	10,20%
Transquillota Electrica de Quillota Limitada	(1)	2.234	.	2 529	.	8	.	10,20%
		110 945	981 444	76 320	907 652	1 910	-	
REDES PERÚ								
Puerto Maldonado Transmisora de Energia, S.A.C.	(1)	(186)	4 086	70	4 016	162	.	51%
		(186)	4 086	70	4 016	162	-	
REDES ESPAÑA								
Celeo Redes, S.L	(1)	(81)	4 284	195	4 089	.	.	51%
		(81)	4 284	195	4 089	-	-	
RENOUVELABLES ESPAGNE								
Celeo Fotovoltaico, S.L.U.	(1)	5 725	30 942	4 906	26 036	.	15	51%
Dioxipe Solar, S.L	(1)	16 864	157 062	12 888	144 174	.	50	49,76%
Aries Solar Termoelectrica, S.L.	(1)	30 791	325 533	18 731	306 802	.	100	51%
RENOUVELABLES BRÉSIL								
Celeo São João do Piaui FV I, S.A.(6)	(1)	8 614	69 685	4 437	65 248	.	180	51%
		61 994	583 222	40 962	542 260	-	345	
AUTRES								
	(2)	53 240	.	55 083	-	-	-	-
		53 240	.	55 083	.	.	.	
TOTAL		430 750	2 868 202	334 887	2 590 927	6 812	345	

(*) Sans inclure de normes IFRS ni IFRIC 12 (EBITDA sans tenir compte de l'impact de l'IFRIC 12, s'agissant de ce qui reflète le mieux la génération de trésorerie de chaque projet).

(**) % attribué Groupe Eecnor. (1) Sociétés vectrices de projet opérationnels. (2) Sociétés holding.

Sous-groupe Enerfin	2023					
	EBITDA (*)	Dettes brute	Trésorerie	Dettes nette	Mw	% participation
Projets nationaux :						
Eólica Montes del Cierzo,S.L	3 886	.	1 242	1 242	60	100%
Eólica Páramo de Poza,S.A	4 365	.	1 497	1 497	100	70%
Parque Eólico Malpica, S.A.	3 190	.	964	964	17	96%
Aerogeneradores del Sur, S.A.	7 495	.	588	588	54	100%
Galicia Vento, S.L.	16 118	.	1 105	1 105	128	91%
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	4 317	(40 781)	4 609	(36 172)	50	100%
Renovables del Cierzo, S.L.U.	(16)	(127 261)	8 242	(119 019)	139	100%
Couverture de prix énergie souscrite par Enerfin Sociedad de Energía, S.L.	4 662	(7 961)	13 636	5 675	.	-
Projets Brésil :						
Ventos del Sul, S.A.	30 953	(22 214)	11 614	(10 600)	150	80%
Parques Eólicos Palmarés, S.A.	6 312	(9 731)	5 047	(4 684)	58	90%
Ventos da Lagoa, S.A.	5 384	(10 463)	2 114	(8 349)	58	90%
Ventos do Litoral Energia, S.A.	4 617	(10 518)	5 356	(5 162)	58	90%
Ventos dos Índios Energia, S.A.	2 551	(14 230)	3 641	(10 589)	53	90%
Ventos do São Fernando I Energia, S.A.	2 217	(47 282)	2 260	(45 022)	76	100%
Ventos do São Fernando II Energia, S.A.	3 121	(39 153)	1 864	(37 289)	73	100%
Ventos do São Fernando III Energia, S.A.	984	(14 934)	4 078	(10 856)	24	100%
Ventos do São Fernando IV Energia, S.A.	3 146	(45 442)	3 784	(41 658)	83	100%
Projets Canada :						
Eoliennes de L'Erable, SEC	19 558	(113 348)	6 019	(107 329)	100	51%
Projet Colombie :						
Parque Solar Portón, SAS	1 698	(63 236)	13 548	(49 688)	129	100%
Structure	138	.	9 211	9 211	-	-
Promotions et autres sociétés dépendantes	351	.	10 289	10 289	324	-
	125 047	(566 554)	110 708	(455 846)	1 734	

(*) EEBITDA tel que défini à la Note 16.

Sous-groupe Enerfin	2022					% participation
	EBITDA (*)	Dettes brutes	Trésorerie	Dettes nettes	Mw	
Projets nationaux :						
Eólica Montes del Cierzo, S.L.	15 529	-	1 607	1 607	60	100 %
Eólica Páramo de Poza, S.A.	14 825	-	1 067	1 067	100	70 %
Parque Eólico Malpica, S.A.	9 370	-	469	469	17	96 %
Aerogeneradores del Sur, S.A.	20 911	(3 671)	2 694	(977)	54	100 %
Galicia Vento, S.L.	44 160	(8 565)	7 482	(1 083)	128	91 %
Parque Eólico Cofrentes, S.L.U.	8 853	(57 950)	6 741	(51 209)	50	100 %
Renovables del Cierzo, S.L.U.	(20)	(52 000)	2 395	(49 605)	139	100 %
Couverture de prix énergie souscrite par Enerfin Sociedad de Energía, S.L.	(46 235)	(21 579)	1 544	(20 035)	.	-
Projets Brésil :						
Ventos del Sul, S.A.	31 155	(30 513)	9 313	(21 200)	150	80 %
Parques Eólicos Palmarés, S.A.	6 465	(11 038)	3 676	(7 362)	58	80 %
Ventos da Lagoa, S.A.	5 484	(11 787)	2 218	(9 569)	58	80 %
Ventos do Litoral Energia, S.A.	4 692	(11 757)	3 829	(7 959)	58	80 %
Ventos dos Índios Energia, S.A.	2 854	(15 205)	3 026	(12 179)	53	80 %
Ventos do São Fernando I Energia, S.A.	3 072	(46 014)	3 140	(42 874)	76	100 %
Ventos do São Fernando II Energia, S.A.	6 379	(39 524)	4 062	(35 462)	73	100 %
Ventos do São Fernando III Energia, S.A.	1 878	(15 031)	4 513	(10 518)	24	100 %
Ventos do São Fernando IV Energia, S.A.	2 878	(45 692)	5 435	(40 257)	83	100 %
Projets Canada :						
Eoliennes de L'Erable, SEC	25 630	(124 775)	6 645	(118 130)	100	51 %
Structure	(161)	.	2 579	2 579	.	-
Promotions et autres sociétés dépendantes	(3 229)	.	7 749	7 779	271	-
	154 490	(495 101)	80 184	(414 918)	1 552	

(*) EBITDA tel que défini à la Note 16.

33 • ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

Une assemblée générale extraordinaire d'actionnaires s'est tenue postérieurement à la clôture de l'exercice, le 24 janvier 2024, au cours de laquelle la vente de 100 % du capital social d'Enerfin à la société norvégienne Statkraft European Wind and Solar Holding AS a été approuvée, tel qu'expliqué dans la Note 7 « Actifs non courants (ou groupes d'éléments destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et activités abandonnées » de cette annexe aux comptes.

À la date de présentation de ces Comptes Annuels Consolidés, aucun événement important ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2023, susceptible d'altérer ou d'avoir un quelconque effet sur les états financiers du période annuel clos le 31 décembre 2023.

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode Intégration globale					
ELECNOR, S.A.					
	Elecdal, URL	ALGÉRIE	Construction et montage	100,00 %	100,00 %
	Ecnor Cameroun Société Anonyme	CAMEROUN	Construction et montage	100,00 %	100,00 %
	Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U.	ESPAGNE	Les plus amples activités commerciales	100,00 %	100,00 %
	Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U.	ESPAGNE	Administration et gestion des entreprises	100,00 %	100,00 %
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.					
	Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U. (ATERSA)	ESPAGNE	Énergie solaire	100,00%	100,00%
	Area 3 Equipamiento y Diseño Interiorismo, S.L.U.	ESPAGNE	Travaux de conception d'intérieur	100,00%	100,00%
	Audeca, S.L.U.	ESPAGNE	Restauration et reboisement du milieu naturel et exploitation de routes	100,00%	100,00%
	Central Solar de Muantaia, S.A. (****)	MOZAMBIQUE	Développement et promotion de nouveaux projets liés à la production d'énergie solaire	100,00%	-
	Deimos Space, S.L.U.	ESPAÑA	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%	100,00%
	Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U.	ESPAGNE	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Elecdor, S.A.	ÉQUATEUR	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Elecen, S.A.	HONDURAS	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor Argentina, S.A.	ARGENTINE	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor Australia PTY LTD	AUSTRALIE	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Ecnor Chile, S.A.	CHILI	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor Côte D'Ivoire, S.A.	CÔTE D'IVOIRE	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor de Mexico, S.A.	MEXIQUE	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor do Brasil, L.T.D.A.	BRÉSIL	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor Energie and Bau, GmbH	ALLEMAGNE	Les plus amples activités commerciales d'ingénierie, projection, construction, montage, réparation, mouvement et conservation de tout type, en particulier d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	-	100,00%
	Ecnor Infrastruttre e Aerospaziale, S.R.L.	ITALIE	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor Infrastrutture, LLC	OMAN	Construction et maintenance	100,00%	100,00%
	Ecnor Peru, S.A.C	PÉROU	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor Philippines Corporation	PHILIPPINES	Les plus amples activités commerciales	100,00%	100,00%
	Ecnor Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	Installation et maintenance de systèmes de sécurité contre les incendies	100,00%	100,00%
	Ecnor Senegal, SASU	SÉNÉGAL	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Ecnor, INC	ÉTATS-UNIS	Installations	100,00%	100,00%
	Elecrod Servicios, S.A.U.	ESPAGNE	Prestation de tout type de services, promotion, administration, gestion d'entreprises	100,00%	100,00%
	Electrolneas de Ecuador, S.A.	ÉQUATEUR	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Elecven Construcciones, S.A.	VENEZUELA	Construction et montage	99,88%	99,88%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode Intégration globale					
	ELEDEPA,S.A.	PANAMA	Les plus amples activités commerciales	100,00%	100,00%
	Enertel, S.A. de C.V.	MEXIQUE	Construction et montage	99,99%	99,99%
	Guercif Solar Farm, S.A.R.L. (****)	MAROC	Production, transport et distribution d'électricité	100,00%	-
	Hidroambiente, S.A.U.	ESPAGNE	Activités environnementales	100,00%	100,00%
	DDE, S.A.U.	ESPAGNE	Commercial	100,00%	100,00%
	IQA Operatios Group LTD	ÉCOSSE	Installations électriques	100,00%	100,00%
	Jomar Seguridad, S.L.U.	ESPAGNE	Vente, installation et maintenance de systèmes de lutte contre les incendies et de sécurité	100,00%	100,00%
	Kafironda Solar Energy Limited (****)	ZAMBIE	Approvisionnement, distribution et production d'énergie électrique, de gaz, etc.	95,00%	-
	Los Llanos Fotovoltaica de Castilla La Mancha, S.L.U.	ESPAGNE	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00%	100,00%
	Montajes Electricos Arranz, S.L.	ESPAGNE	Installations électriques et divers	100,00%	100,00%
	Montelecno, S.A.	URUGUAY	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Omninstal Electricidade, S.A.	PORTUGAL	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Parque Eólico Montañas, SLU	ESPAGNE	Construction et exploitation du parc éolien	100,00%	100,00%
	TDS, S.A.	ARGENTINE	Sans activité/en processus de dissolution	100,00%	100,00%
	Xunergy FVSAS (****)	COLOMBIE	Développement et promotion de nouveaux projets liés à la production d'énergie	100,00%	-
ATERSA	Atersa Senegal, SASU (*)	SÉNÉGAL	Production d'énergie solaire	100,00%	100,00%
DEIMOS SPACE, S.L.U.	Deimos Atlantic Launchers,S.A.	ITALIE	Transport spatial, lancement de satellites et de véhicules spatiaux	-	100,00%
	Deimos Engenharia, S.A.	PORTUGAL	Prestation de services en matière de télécommunications, énergie, aéronautique et spatiale	100,00%	100,00%
	Deimos Engineering and Systems, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Développement de logiciels, ingénierie et assistance technique en matière de télédétection	100,00%	100,00%
	Deimos Space UK,Limited (*)	ROYAUME-UNI	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%	100,00%
	S.C. Deimos Space,S.R.L. (*)	ROUMANIE	Analyse, ingénierie et développement de missions spatiales et logiciels	100,00%	100,00%
ELECNO AUSTRALIA	Green Light Contractors PTY, LTD(*)	AUSTRALIE	Construction et montage	100,00%	100,00%
ELECNO INC	Belco Eecnor Electric, INC (*)	ÉTATS-UNIS	Installations électriques	100,00%	100,00%
	Eecnor Energy Services LLC (*)	ÉTATS-UNIS	Installations	100,00%	100,00%
	Eecnor Hawkeye, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	Installations électriques	100,00%	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode Intégration globale					
ENERFÍN DO BRASIL SOCIEDAD DE ENERGÍA LTDA	Solar Serrita Energia, S.A. (*) (****)	BRÉSIL	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
ENERFÍN ENERGY COMPANY OF CANADA, INC	Investissements Eoliennes de L'Érable, INC. (*)	CANADA	Administration et assistance	100,00%	100,00%
	Investissements Eoliennes de L'Érable, SEC. (*)	CANADA	Administration et assistance	100,00%	100,00%
	Lambton Enerwind General Partner Inc (Gp) (*)	CANADA	Administration et assistance	100,00%	100,00%
	Lambton Enerwind Limited Partnership (Sec) (*)	CANADA	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Winnifred Wind Project GP Inc (*) (****)	CANADA	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	-
	Winnifred Wind Project LP (*) (****)	CANADA	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	-
ENERFÍN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.U.	Éoliennes des Prairies Commandité Inc (GP) (*)	CANADA	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Guajira Eolica I,S.A.S. (*)	COLOMBIE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Moose Mountain Wind Projet GP (*)	CANADA	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Moose Mountain Wind Projet LP (*)	CANADA	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Rio Grande Energias Renovaveis, LTDA (*)	BRÉSIL	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00%	100,00%
	Rio Sul 2 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	SEC Eoliennes des Prairies (LP) (*)	CANADA	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Ventos de São Fernando V Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Ventos de São Fernando VI Energia, .A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Vientos de Panaba, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
ENERFÍN ENERVENTO, S.L.U.	Aerogeneradores del Sur, S.A.(*)	ESPAGNE	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%	100,00%
	Eólica Montes de Cierzo, S.L.(*)	ESPAGNE	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Eólica Páramo de Poza, S.A. (*)	ESPAGNE	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	70,00%	70,00%
	Galicia Vento, S.L. (*)	ESPAGNE	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,60%	90,60%
	Parque Eólico Cofrentes,S.L.U.(*)	ESPAGNE	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Parque Eólico Malpica,S.A. (*)	ESPAGNE	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	95,55%	95,55%
ENERFÍN RENEWABLES, INC	Dry Branch Solar, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfin Renewables, Llc (*)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Hickory Grove Wind, LLC (*) (****)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	-

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode Intégration globale					
	Mantle Rock Star, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Tater Creek Wind, LLC (*)****	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	-
	Walnut Creek Solar, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	West Fork RiverSolar, LLC (*)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
ENERFÍN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.U.					
	Bookar Wind Farm PTY LTD (*)	AUSTRALIE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Córdoba Solar 2, S.A.S. (*)	COLOMBIE	Promotion, construction, production, vente et commercialisation d'énergie électrique ou toute autre activité licite	100,00%	100,00%
	El Roble Solar, S.A.S. (*)	COLOMBIE	Projet de production d'énergie solaire photovoltaïque El Roble de 19,5 Mw	100,00%	100,00%
	Enerfera, S.R.L. (*)	ITALIE	Construction, exploitation et utilisation des ressources éoliennes	100,00%	100,00%
	Enerfín do Brasil Sociedad de Energía LTDA (*)	BRÉSIL	Promotion et direction d'activités éoliennes	100,00%	100,00%
	Enerfín Energy Company of Canada, INC (*)	CANADA	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Enerfín Energy Services, Pty Ltda (*)	AUSTRALIE	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Enerfín Energy Services, Pty Ltda (*)****	AFRIQUE DU SUD	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	-
	Enerfín Enervento Exterior, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Enerfín Enervento, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Administration et assistance	100,00%	100,00%
	Enerfín Québec Services, INC (*)	CANADA	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Enerfín Renewables, Inc (*)	ÉTATS-UNIS	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables II, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables IV, S.L. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables IX, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables VI, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables VIII, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables X, SLU (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables XI, SLU (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Renovables, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Enerfín Servicios, S.A.S (*)	COLOMBIE	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Enermex Gestión, S.A. de C.V. (*)	MEXIQUE	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Eólica Alta Guajira, S.A.S. (*)	COLOMBIE	Promotion, construction et génération d'énergie électrique	100,00%	100,00%
	Eolica La Vela (*)	COLOMBIE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Eolica Los Lagos (*)	CHILI	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Eolica Musichi (*)	COLOMBIE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Girasol 1 SAS (*)	COLOMBIE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Guajira Eolica II, S.A.S. (*)	COLOMBIE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Harbour Atlantis Green Energy 16 (*)	ESPAGNE	Production, fourniture, commercialisation et vente de tout type d'énergie issue de sources renouvelables	-	51,00%
	Harbour Atlantis Green Energy 17 (*)	ESPAGNE	Production, fourniture, commercialisation et vente de tout type d'énergie issue de sources renouvelables	51,00%	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode Intégration globale					
	Harbour Atlantis Green Energy 8 (*)	ESPAGNE	Production, fourniture, commercialisation et vente de tout type d'énergie issue de sources renouvelables	-	51,00%
	La Cayena Solar, S.A.S. (*)	COLOMBIE	Promotion, construction, production, vente et commercialisation d'énergie électrique ou toute autre activité licite	100,00%	100,00%
	Luzy Energía Renovable, S.L.U. (*)**	ESPAGNE	Production d'énergie éolienne, photovoltaïque, et de tout autre type d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Parque Eólico Cernégula, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Parque Eólico Volandín, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Parque Solar Porton, SAS	COLOMBIE	Génération d'énergie	100,00%	100,00%
	Planta Solar Sahagun, SAS (*)	COLOMBIE	Promotion, construction, production, vente et commercialisation d'énergie électrique ou toute autre activité licite	100,00%	100,00%
	Promoción Renovables del Bajío, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	Construction et montage	100,00%	100,00%
	Renovables del Cierzo, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Solar 3 Rayas, SLU (antes Enerfín Renovables VII, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Solar São Fernando I Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération d'énergie renouvelable	100,00%	100,00%
	Ventos do São Fernando IX Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Ventos do São Fernando VII Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Ventos do São Fernando VIII Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Ventos do São Fernando X Energía, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Vientos de Sucilá, S.A. de CV (*)	MEXIQUE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Vientos de Yucatan, S.A. de Cv (*)	MEXIQUE	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
EOLIENNES DE L'ERABLE COMMANDITAIRE					
	Boliennes de L'Érable, SEC. (*)	CANADA	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%	51,00%
	Eoliennes de L'Érable Commandite Inc (*)	CANADA	Administration et assistance	100,00%	100,00%
GREEN LIGHT CONTRACTORS PTY, LTD					
	Eecnor New Zealand, Ltd (*)****	NEW ZEALAND	Construction et montage	100,00%	-
	Secure Energy JV (es una ute) (*)****	AUSTRALIE	Il s'agit d'une Joint Venture de Green Light et de Clough, pour les projets de transmission d'énergie à haute tension et de sous-stations	50,00%	-
	Timco Transmission Lines PTY LTD (*)	AUSTRALIE	Construction et montage	100,00%	100,00%
HIDROAMBIENTE, S.A					
	Everblue Private Limited	INDE	Activités environnementales	100,00%	100,00%
INVESTISSEMENTS EOLIENNES DE L'ERABLE SEC					
	Eoliennes L'Érable Commanditaire Inc (*)	CANADA	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode d'intégration globale					
RIO GRANDE ENERGIAS RENOVAVEIS, LTDA	Gran Sul Geração de Energia (*)	BRÉSIL	Promotion de parcs éoliens	100,00%	100,00%
	Rio Norte I Energia, LTDA (*)	BRÉSIL	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Rio Norte II Energia, LTDA (*)	BRÉSIL	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	Rio Sul 1 Energia, Ltda (*)	BRÉSIL	Administration et gestion des entreprises	100,00%	100,00%
	RIO NORTE I ENERGIA, LTDA				
	Ventos do São Fernando I Energia(*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Ventos do São Fernando II Energia(*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
	Ventos do São Fernando III Energia(*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
RIO NORTE II ENERGIA, LTDA					
	Ventos de São Fernando IV Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	100,00%	100,00%
RIO SUL 1 ENERGIA, Ltda					
	Parques Eólicos Palmares, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services de transmission d'énergie électrique	90,00%	80,00%
	Ventos da Lagoa, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,00%	80,00%
	Ventos do Litoral Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,00%	80,00%
	Ventos do Sul, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	80,00%	80,00%
	Ventos Dos Índios Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	90,00%	80,00%
Méthode de la mise en équivalence (Note 12)					
ELECNOR, S.A.					
	Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.U.	ESPAGNE	Administration et gestion des entreprises	51,00%	51,00%
	GASODUCTO DE MORELOS, S.A.P.I. (Sdad Anónima Promotora de Inversión) DE C.V.	MEXIQUE	Exploitation et maintenance du gazoduc Morelos	0,00%	50,00%
	Morelos Epc S.A.P.I. de Cv	MEXIQUE	Construction, ingénierie et fourniture au gazoduc Morelos	50,00%	50,00%
	Morelos O&M, Sapi, Cv	MEXIQUE	Maintenance du gazoduc Morelos	0,00%	50,00%
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.					
	Cosemel ingeniería, AIE	ESPAGNE	Promotion, construction et développement d'installations et électrifications ferroviaires à grande vitesse	33,33%	33,33%
CELEO CONCESIONES E INVERSIONES, S.L.U.					
	Celeo Apolo FV, S.L. (*)	ESPAGNE	Promotion	51,00%	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode de la mise en équivalence (Note 12)					
	Celeo Desarrollo Termosolar, S.L. (*) (****)	ESPAGNE	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie solaire et photovoltaïque	51,00%	-
	Celeo Energia, S.L. (*)	ESPAGNE	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00%	51,00%
	Celeo Redes, SLU (*)	ESPAGNE	Administration et gestion des entreprises	51,00%	51,00%
	Celeo Termosolar, S.L. (*)	ESPAGNE	Construction et exploitation postérieure de centrales solaires thermodynamiques	51,00%	51,00%
	Helios Inversión y Promoción Solar, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Promotion, construction et exploitation de centrales photovoltaïques	51,00%	51,00%
CELEO ENERGIA, SLU					
	Alwa II SpA (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Celeo Energia Brasil, LTDA (*)	BRÉSIL	Promotion, construction et exploitation de toute forme d'énergies et services, fournitures, traitement des déchets, etc.	51,00%	51,00%
CELEO REDES BRASIL, S.A.					
	Brilhante Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Caiua Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%	26,01%
	Cantareira Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%	26,01%
	Celeo Barreiras FV I, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV II, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV III, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV IV, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV IX, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV V, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV VI, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV VII, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV VIII, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Barreiras FV X, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo Redes Expansoes, S.A. (*)	BRASIL	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	25,50%	25,50%
	Celeo Redes Transmissao de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Participation dans d'autres sociétés nationales ou étrangères et participer à des consortiums	51,00%	51,00%
	Celeo Redes Transmissao e Renovaveis, S.A. (*)	BRÉSIL	Commercialisation d'énergie d'origine solaire et maintenance de lignes de transmission	51,00%	51,00%
	Coqueiros Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Encruzo Novo Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Integração Maranhense Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	26,01%	26,01%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode de la mise en équivalence (Note 12)					
	Estreito Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Linha de Transmissao Corumba, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Pedras Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
CELEO REDES CHILE EXPANSION, SPA	Alfa Transmisora de Energia, S.A. (*) (**)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	10,20%	10,20%
	Tranquillota Electrica de Quillota Limitada (*) (**)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	10,20%	10,20%
CELEO REDES CHILE LTDA	Celeo Obras de Ampliación SpA(*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Celeo Redes Operación Chile, S.A. (*)	CHILI	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%	51,00%
	CRC Transmisión, SPA (*)	CHILI	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	25,50%	25,50%
	Goyo Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	-
	Reactiva Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	-	51,00%
	Ruil Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	-	51,00%
	Nirivilo Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
CELEO REDES EXPANSOES, S.A.	Cachoeira Paulista Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%	25,50%
	Jauru Transmissora De Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	34,00%	34,00%
	Parintins Amazonas Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	25,50%	25,50%
CELEO REDES OPERACIÓN CHILE, S.A.	Alto Jahuel Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Charrua Transmisora de Energia, S.A.	CHILI	Montage, installation et exploitation de la nouvelle ligne 2 x 5 00 Charrúa - Ancoa	51,00%	51,00%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode de la mise en équivalence (Note 12)					
CELEO REDES T. DE ENERGIA, S.A.	Lt Triangulo, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Vila do Conde Transmissora de Energia, S.A. (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
CELEO REDES T. E RENOVAVEIS, S.A.	Celeo São Joao do Piaui FV I, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo São Joao do Piaui FV II, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo São Joao do Piaui FV III, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo São Joao do Piaui FV IV, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo São Joao do Piaui FV V, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Celeo São Joao do Piaui FV VI, S.A. (*)	BRÉSIL	Génération et commercialisation de l'énergie solaire	51,00%	51,00%
	Serra de Ibiapa Transmissora de Energia, S.A. - SITE (*)	BRÉSIL	Exploitation de concessions de services publics de transmissions d'énergie électrique	51,00%	51,00%
CELEO REDES, S.L.U.	Celeo Redes Brasil, S.A. (*)	BRÉSIL	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Celeo Redes Chile Expansión, SPA (*)	CHILI	Le plus ample activité	51,00%	51,00%
	Celeo Redes Chile Ltda (*)	CHILI	Exploitation d'installations d'utilisation énergétique	51,00%	51,00%
	Celeo Redes Perú, S.A.C (*)	PÉROU	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
	Puerto Maldonado Transmisora de Energia, S.A.C (*)	PÉROU	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	51,00%	51,00%
CELEO TERMOSOLAR	Aries Solar Termoelectrica, S.L. (*)	ESPAGNE	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00%	51,00%
	Dioxipe Solar, S.L. (*)	ESPAGNE	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	49,76%	49,76%
	Solar Renewables Spain, S.A.R.L. (*)	LUXEMBURGO	Développement, construction et exploitation de centrales solaires d'énergie thermoélectrique	51,00%	51,00%
CRC TRANSMISION, SPA	Casablanca Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	25,50%	25,50%
	Diego de Almagro Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	25,50%	25,50%
	Mataquito Transmisora de Energia, S.A. (*)	CHILI	Promotion, construction et exploitation des installations d'énergie électrique	25,50%	25,50%

Suite à la page suivante

Annexe I: Données des entreprises

Société mère	Société	Siège	Activité	% de participation directe ou indirecte 31/12/2023	% de participation directe ou indirecte 31/12/2022
Méthode de la mise en équivalence (Note 12)					
ENERFÍN ENERVENTO EXTERIOR, S.L.U.	Woolsthorpe Holding Trust (*)	AUSTRALIE	Administration et gestion des entreprises	50,00%	50,00%
HELIOS INVERSION	Celeo Fotovoltaico, S.L.U. (*)	ESPAGNE	Promotion, construction et exploitation de centrales photovoltaïques	51,00%	51,00%
RENOVABLES DEL CIERZO, S.L.U.	Gestión de Evacuación La Serna, S.L. (Gelaserna) (*)	ESPAGNE	Promotion de parcs éoliens	17,93%	17,93%
WOOLSTHORPE ASSET PTY, LTD	Woolsthorpe Development PTY (*)	AUSTRALIE	Administration et gestion des entreprises	50,00%	50,00%
WOOLSTHORPE HOLDING TRUST	Woolsthorpe Asset Trust (*)	AUSTRALIE	Promotion de parcs éoliens	50,00%	50,00%

(*) Sociétés participées indirectement.

(**) Incorporées au périmètre

Annexe II : Liste UTE intégrées

Milliers d'euros. Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations

		Production année 2023	Portefeuille sans production 2023	Production année 2022	Portefeuille sans production 2022
UTE PUENTE MAYORGA (*)	50,00%	--	--	--	--
UTE ELNR-CONSTUCA E. HIDROGENO	50,00%	--	--	--	--
UTE PARQUESUR OCIO	90,00%	--	--	--	--
UTE INSTALACIONES ELECTRICAS SINCROTRON ALBA	50,00%	--	--	--	--
UTE ROTA HIGH SCHOOL	50,00%	--	--	--	--
UTE VILLASEQUILLA - VILLACAÑAS	21,00%	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA 07-A (*)	60,00%	--	--	--	--
CONSORCIO ELCNOR DYNATEC	100,00%	--	--	2 324	--
UTE ZONA P-2	50,00%	--	--	--	--
UTE SUBESTACION JUNCARIL	50,00%	--	--	--	--
UTE CASA DE LAS ARTES	50,00%	--	--	--	--
UTE CENTRO DE PROSPECTIVA RURAL	20,00%	7	--	--	--
UTE CENTRO MAYORES BAENA	20,00%	--	--	--	--
UTE TERMINAL DE CARGA	50,00%	--	--	--	--
UTE LED MOLLET	70,00%	--	--	--	--
UTE GALINDO	100,00%	--	--	--	--
UTE EXPLOTACION ZONA P2	50,00%	--	--	--	--
UTE AS SOMOZAS	50,00%	--	--	--	--
UTE JARDINES MOGAN	50,00%	--	--	--	--
UTE ELCNOR ONDOAN SERVICIOS	50,00%	1296	1 000	1 306	--
UTE PATRIMONIO SEGURIDAD	33,33%	--	--	--	--
UTE PLAZAS COMERCIALES T4	50,00%	--	--	--	--
UTE TRANVIA OUARGLA	49,50%	--	--	--	--
UTE ENERGIA GALICIA	20,00%	--	--	--	--
UTE AEROPUERTO DE PALMA	45,00%	--	--	--	--
GRUPEMENT INTERNATIONAL SANTE POUR HAITI	100,00%	7675	--	(516)	--
UTE ENERGIA GRANADA	33,34%	--	--	33	--
UTE MOBILIARIO HUCA	50,00%	--	--	--	--
UTE ANILLO GALINDO	25,00%	--	--	--	--
CONSORCIO NUEVA POLICLINICA DE CHITRE	100,00%	--	--	--	--
CONSORCIO NUEVA POLICLINICA DE CHEPO	100,00%	607	--	159	--
UTE CAMPO DE VUELO TF NORTE (*)	70,00%	--	--	--	--
UTE VOPI4-ELNR CA L'ALIER	50,00%	55	205	50	260
UTE MANTENIMIENTO AVE ENERGIA	12,37%	19 509	13563	20 184	33 747
UTE ASEGOP IBIZA	32,50%	--	--	(4)	21
UTE ELCNOR BUTEC BELLARA	60,00%	--	--	17 308	--
UTE EDARES SEGOVIA (*)	40,00%	--	--	--	--
UTE SICA	50,00%	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA	50,00%	--	--	--	--
UTE CUETO DEL MORO	25,00%	--	--	--	--
UTE ELCNOR ALGHANIM	60,00%	68	--	700	812
UTE MANTENIMIENTO VALEBU (*)	50,00%	--	--	--	--
UTE EMBARQUE DESEMBARQUE T4	50,00%	--	--	--	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTE intégrées

Milliers d'euros. Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations

		Production année 2023	Portefeuille sans production 2023	Production année 2022	Portefeuille sans production 2022
UTE CONTAR	95,00%	49	--	173	--
UTE INST. RECERCA SANT PAU	50,00%	--	--	141	--
UTE INST. MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	--	--	66	--
UTE TUNELES ABDALAJIS	100,00%	172	--	2	--
UTE TORRENTE - XATIVA	50,00%	--	--	--	--
UTE EMPALME II	50,00%	12	--	(674)	--
UTE AEROPUERTO TERUEL	50,00%	--	--	--	--
UTE NAVE SESTAO	50,00%	--	--	--	--
UTE ENERGIA GALICIA MANTENIMIENTO	20,00%	2 550	20 604	2 433	23 154
URBANIZADORA RIODEL	50,00%	0	--	10	--
ELECNOR TARGET LLC, JV (QURAYAT)	60,00%	17 512	1 124	52 274	19 194
UTE TERMINAL E	50,00%	--	--	--	--
UTE HERNANI-IRUN	50,00%	4	--	--	--
UTE CARPIO Y POLLOS	50,00%	128	--	126	--
UTE CAMPO DE VUELOS ASTURIAS	70,00%	33	287	0	319
UTE BIOMASA HUERTA DEL REY	50,00%	--	--	--	--
UTE MOPAEL	80,00%	--	--	4 139	3 000
UTE OFICINAS GENCAT	60,00%	--	--	--	--
UTE UYUNI-YUNCHARA	49,00%	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO SIGMA AENA	50,00%	0	--	135	--
UTE EQUIPAMIENTO AGENTE UNICO	100,00%	180	495	156	683
UTE EQUIPAMIENTO DE CCTV	30,00%	--	--	--	--
UTE UCA	50,00%	88	--	68	34
UTE SIPA AENA	50,00%	30	--	326	--
JV ELECNOR AL OWN	70,00%	--	--	--	--
UTE BILBOPORTUA	50,00%	238	--	443	--
UTE BIZKAIKO ARGIAK	23,00%	--	--	--	--
ELECNOR AND RAY, J.V.	60,00%	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO LOTE 1	50,00%	--	--	--	--
UTE ELECNOR - EIFFAGE	50,00%	2 051	--	--	--
UTE TIL TIL	50,00%	--	--	--	--
UTE EDAR LAGUNA DE NEGRILLOS	80,00%	--	--	--	--
UTE PORTUKO ARGIAK	23,00%	35	180	47	215
UTE URBANITZACIÓ MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	--	--	--	--
UTE ING PUY DU FOU(*)	50,00%	--	--	--	--
UTE SICA 2018-2021	100,00%	0	--	42	--
UTE ELECTRIFICACIÓN VILAFRANCA	90,00%	956	637	11	--
UTE TREBALLS PREVIS 1 CAMP NOU	22,50%	0	--	177	--
UTE CLINICA EUGIN BALMES (*)	50,00%	0	--	20	--
UTE SALAS VIP AEROP BCN	50,00%	--	--	--	--
JV TAFILAH	70,00%	--	--	--	--
UTE ACCESOS BANCO DE ESPAÑA	50,00%	--	--	--	--
VARIANTE PAJARES UTE	20,00%	--	--	--	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTE intégrées

Milliers d'euros. Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations

		Production année 2023	Portefeuille sans production 2023	Production année 2022	Portefeuille sans production 2022
CONSORCIO CHIELEC DOMINICANA	100,00%	--	--	--	--
UTE CASETAS AEROPUERTO DE MALAGA (*)	77,00%	--	--	--	--
UTE AMPLIACIÓN TRANVÍA VITORIA	50,00%	--	--	--	--
ELECNOR - EIFFAGE JV	50,00%	763	395	236	--
UTE MANTENIMIENTO AEROPUERTO DE PALMA II	50,00%	1121	52	2 182	--
UTE MONTETORRERO	25,00%	--	--	191	--
UTE MONLORA	30,00%	--	--	--	--
UTE MONCAYO	10,00%	--	--	--	--
SEP ELECNOR-EIFFAGE GUINEA CONAKRY	50,00%	504	--	11 825	--
UTE ALSTOM RENOVABLES-ELECNOR II	25,64%	--	--	--	--
SEP ELECNOR-EIFFAGE GUINEA BISSAU	50,00%	975	2104	1 106	--
UTE PEDRALBA-OURENSE	50,00%	1763	1163	3 048	--
UTE EDIFICIO LA PEDROSA	50,00%	--	--	379	--
UTE BOMBEOS BAKIO-GANDIAS	50,00%	--	--	--	70
UTE ELECTRIFICACIÓN RECOLETOS	50,00%	--	--	--	370
UTE PRESA DE L'ALBAGÉS	50,00%	--	--	--	--
UTE LIMPIEZA AEROPUERTO DE PALMA	50,00%	382	118	365	--
UTE SICA 2020-2022	100,00%	109	--	283	--
UTE SEG ESTACIONES MADRID	50,00%	--	--	105	--
UTE NOVA ESCOLA BRESSOL	50,00%	70	--	238	35
UTE MANT MERCAT DE SANT ANTONI	60,00%	271	29	226	--
UTE LINEA 4	20,00%	--	--	--	--
UTE INSTAL. TUNEL GLORIES	40,00%	1 798	40	3 143	--
UTE EDAR ARRIANDI	50,00%	191	--	128	--
UTE SIPA 2020-2022	50,00%	1 716	560	1 157	--
UTE UCA 2020-2022	50,00%	91	6	13	--
UTE REGADIO VALORIA FASE I	50,00%	--	23	--	--
UTE PALMEROLA	56,68%	(111)	--	8 557	73
UTE GALILEO	100,00%	--	--	--	--
UTE COMEDOR BANCO DE ESPAÑA	100,00%	--	--	--	--
UTE M.I. MUNDACA GERNIKA (*)	51,00%	0	--	69	--
UTE LA ESCOCESA	25,00%	2 481	140	23 779	--
UTE SEGURETAT L'AMPOLLA	50,00%	--	--	--	--
UTE MANTENIMIENTO NORESTE	50,00%	10 519	18 999	9 598	29 518
UTE MANTENIMIENTO CENTRO	50,00%	5 537	13 628	5 200	19 166
UTE OBSOLESCENCIA SISTEMES L9	50,00%	581	38	1 153	262
UTE LOMA DE LOS PINOS	55,63%	1 355	--	4 642	--
UTE CATENARIA ATXURI-BOLUETA	50,00%	--	--	30	--
UTE CIERRE EL MUSEL	100,00%	--	--	(19)	--
UTE SEGURIDAD FONTSANTA ITAM	100,00%	209	26	1 052	235
UTE LA COMETA I Y II	5,00%	--	--	599	--
UTE EL FRESNO	50,00%	324	10	2 015	--
UTE EDAR ELORRIO	50,00%	145	130	170	275

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTE intégrées

Milliers d'euros. Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations

		Production année 2023	Portefeuille sans production 2023	Production année 2022	Portefeuille sans production 2022
UTE MÁLAGA MANTENIMIENTO SICA	50,00%	--	--	--	--
UTE BRINKOLA SAN SEBASTIAN	50,00%	0	--	199	--
UTE SEGRISOL	50,00%	107	165	347	272
UTE SOLANS	8,00%	218	--	4 223	660
UTE ZARATE	33,34%	5 627	25 689	2 997	--
UTE AMPLIACION EDAR XERESA (*)	20,00%	--	--	84	--
UTE ILLA FARGI 22@	25,00%	38 154	526	20 392	34 608
AGRUPACIÓN SABANITAS	100,00%	34 646	26 938	14 618	65 973
UTE EDAR TRASPINEDO	50,00%	1 479	291	27	1 769
UTE CAMBRE	50,00%	220	465	750	685
UTE MICROINFORMÁTICA	50,00%	18	5 232	--	5 250
UTE MONITORES TWR MAD	50,00%	134	--	--	134
UTE RENOVACIÓN CATENARIA LOTE 3	50,00%	2 205	1 139	546	3 344
UTE RENOVACIÓN CATENARIA LOTE 1	50,00%	1 670	1 188	477	2 858
UTE MTO SCADA AENA	50,00%	30	--	78	30
UTE BOMBEO GALDAMES	40,00%	294	134	--	428
UTE REFORMA EDIFICIO DIAGONAL 471	50,00%	25 243	4 573	1 552	29 816
UTE CENTRE PENITENCIARI Z.F.	50,00%	321	9 920	--	10 241
UTE EDAR ALCARAZ Y SAN PEDRO	70,00%	104	3 684	23	3 788
UTE ENERGÍA LÍNEA 9	20,00%	318	--	2 287	--
S.E.I. UTE (ELECTNOR,S.A.-TERRES)	50,00%	--	--	--	--
UTE REMOLAR	47,02%	--	--	--	--
UTE ELECTNOR GONZALEZ SOTO	50,00%	-60	--	99	--
UTE VILLAGONZALO, Z - 3	35,00%	--	--	--	--
UTE TARAGUILLA	25,00%	--	--	--	--
ACCIONA INFRAESTRUCTURAS- ELECTNOR HOSPITAL DAVID,S.A.	25,00%	14 351	--	--	--
DUNOR ENERGIA,SAPI DE CV	50,00%	--	--	--	--
PROYECTOS ELECTRICOS AGUA PRIETA, SAPI DE CV.	50,00%	--	--	--	--
WAYRA	50,00%	31 388	36 634	25 945	33 320
PROYECTOS ELECTRICOS AQUAPRIETA, SAPI DE CV (*)	50,00%	--	--	--	--
UTE ALIMENTACIÓN L-6 MM	50,00%	--	2 156	--	--
UTE SAN BLAS-CANILLEJAS	60,00%	121	--	--	--
UTE UCA 2023-2026	50,00%	--	--	--	--
UTE SICA 2022-2024	50,00%	--	--	--	--
UTE SIPA 2023-2026	50,00%	--	--	--	--
UTE FV CENTELLES	50,00%	915	247	--	--
UTE EDARS ALCOSOL	100,00%	1 851	--	--	--
UTE EXPLOTACION PRESAS ACUAES	50,00%	1 764	3 540	--	--
UTE CORDOBA NORTE III	100,00%	1 063	306	--	--
UTE SET ATALAYA	50,00%	--	9 106	--	--
UTE NUEVOS CARGADORES PMI	50,00%	145	901	--	--
UTE MANTENIMIENTO PMI	50,00%	1 126	3 472	--	--
UTE EDIFICIO ESTEL	35,00%	10 602	21 559	--	--

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTE intégrées

Milliers d'euros. Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations

		Production année 2023	Portefeuille sans production 2023	Production année 2022	Portefeuille sans production 2022
UTE EDAR BAIX LLOBREGAT	50,00%	521	1 472	--	--
ADAP SCADAS AENA A NTS	32,00%	2	18 899	--	--
UTE CCVC	33,33%	--	--	--	--
UTE ELEC.ESTACIONES BARCELONA	40,00%	528	1 189	--	--
UTE CAIXARESEARCH	50,00%	1 153	59 839	--	--
UTE PUENTE ALAMILLO	50,00%	--	845	--	--
UTE AMER-ELECTNOR LIMPIEZA PMI	50,00%	49	723	--	--
UTE MONTELLANO	80,00%	38	1 796	--	--
UTE SANTOS DE LA PIEDRA	51,51%	--	14 301	--	--
UTE BARCIAL PRADILLO Y ORGAS	60,00%	550	844	--	--
UTE TUNELES SECTOR 3	34,00%	--	34 158	--	--
UTE BOXES CIRCUIT	60,00%	--	2 523	--	--
UTE EASO	24,01%	--	13 835	--	--
UTE TELEMANDO CANTABRIA	50,00%	1	11 542	--	--
UTE CATENARIA MURCIA LORCA	33,33%	1	31 818	--	--
UTE FLIX	50,00%	--	984	--	--
UTE BOVERA	50,00%	--	173	--	--
UTE BELLAGUARDA	50,00%	--	398	--	--
UTE COGENERACION EDAR COSTA DEL SOL	75,00%	--	5 028	--	--
AUCOSTA CONSERVACION UTE	50,00%	--	--	--	--
PARQUE PATERNA UTE	50,00%	--	--	--	--
HUELVA SURESTE II UTE	50,00%	--	--	--	--
MANZANARES II UTE	50,00%	2 770	1 667	2 827	4 132
PONTENORTE UTE	50,00%	1 093	544	566	726
TALAVERA UTE	50,00%	2 520	929	2 374	3 398
SMA OLVEGA UTE	60,00%	1 009	14 103	992	1 840
GUADIX-BAZA UTE	51,00%	46	--	537	60
PET-TAC ARRIXACA UTE	20,00%	618	--	--	--
CENTRO DR QUESADA UTE	20,00%	732	--	--	--
SEVILLA A66 UTE	50,00%	2 082	1 193	1 712	2 054
SAN CIPRIANO UTE	70,00%	3 318	1 722	3 258	2 521
MAQUEDA II UTE	50,00%	2 785	1 808	2 739	2 000
UTE CIRCUNVALACION LUCENTUM	50,00%	1 634	697	1 400	344
UTE AUDECA CIVISGLOBAL SECTOR O-03	70,00%	3 014	196	2 845	3 167
UTE MADRID SURESTE	67,00%	2 712	230	2 360	1 839
UTE SANTA ELENA	60,00%	2 483	2 549	2 641	1 041
UTE PONTENORTE II	50,00%	687	330	591	372
UTE LA CAMPANETA	50,00%	--	--	--	--
RESIDUOS PUERTO ALICANTE UTE	50,00%	353	253	428	606
PONTESUR II UTE	50,00%	2 146	4 028	2 469	6 174
UTE RSU ALMAZÁN	60,00%	376	2 869	343	3 245
UTE POSTRASVASE MD	50,00%	110	--	453	59
UTE LEON ESTE	70,00%	1 851	4 343	801	6 194

Suite à la page suivante

Annexe II : Liste UTE intégrées

Milliers d'euros. Information fournie à 100 % et sans tenir compte des éliminations

		Production année 2023	Portefeuille sans production 2023	Production année 2022	Portefeuille sans production 2022
UTE PORTOS GALICIA	70,00%	2 026	740	74	2 766
UTE SEGURIDAD VIAL DIP C	50,00%	520	700	--	--
UTE LOTE 2 CANAL PISUERGA	50,00%	433	3 559	--	--
UTE ESTRUCTURAS MADRID 1	30,00%	1 836	500	--	--
UTE DICIDO	50,00%	141	914	--	--
UTE ESTACIONES ABRERA-IGUALADA	60,00%	--	--	6	--
UTE SEG, ESTACIONES MADRID	50,00%	--	--	105	--
UTE EQUIPAMIENTO CCTV	70,00%	--	--	--	--
UTE EST. MOLÍ NOU -QUATRE CAMINS	85,00%	--	--	3	--
UTE PATRIMONIO SEGURIDAD	33,00%	--	--	--	--
UTE SEGUR L'AMPOTLLA	50,00%	--	--	47	--
UTE MALAGA MTO SICA	50,00%	--	--	122	--
UTE AGENTE UNICO INETUM	50,00%	2 535	--	708	--
UTE PRESONS	65,00%	--	--	--	--
UTE BINACED	50,00%	--	--	--	--
UTE ALBERO BAJO	50,00%	1 271	--	3 311	--
UTE CERTEST	50,00%	4 615	--	12 095	4 290
UTE MEDIALABS	55,00%	--	--	--	--
UTE NAVENTO DEIMOS, EXPEDIENTE 2017-02371	27,46%	--	--	112	--
UTE DEIMOS-INETUM (SIVE) (AUPARAVANT DÉNOMMÉ UTE DEIMOS-IECISA)	50,00%	--	--	2 072	--
DEIMOS-INETUM (RENFE)	50,00%	3 565	--	1 529	--
DEIMOS-INETUM (SIVE CANARIAS)	50,00%	147	--	1 725	--
UTE INETUM-DEIMOS - SANT ANDREU BCN	50,00%	--	--	229	--
UTE INETUM- DEIMOS CRONOMETRÍA RENFE_ EXPTE 2021- 00688	50,00%	1 047	--	--	--
UTE INETUM-DEIMOS CARTELERIA	50,00%	1 587	--	--	--
UTE DEIMOS-DOMOBILITY	80,00%	--	--	--	--
UTE DEIMOS-AXPE	55,00%	--	--	--	--

(*) UTE liquidées au cours de l'exercice 2023.

Annexe III: Ecnor, S.A. et Sociétés Dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence 31 décembre 2023 (exprimées en milliers d'euros)

	Sous-groupe Celeo Concesiones
Information du bilan	
Actifs non courants	3 027 536
Passifs non courants	1 752 718
Passifs financiers non courants	1 379 074
Total actifs nets non courants	1 274 818
Actifs courants	2 677 704
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 614 555
Passifs courants	240 271
Passifs financiers courants	160 227
Total actifs nets courants	27 433
Intérêts Minoritaires	127 857
Actifs nets	1 174 394
Pourcentage de participation	0,51
Participations dans des actifs nets	598 941
Valeur comptable de la participation (*)	598 878
Informations relatives au compte de résultat	
Produits des activités ordinaires	291 880
Dépréciation et amortissement	-61 265
Produits d'intérêts	20 262
Charges d'intérêts	-83 259
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	-29 443
Résultat de l'exercice des activités	32 391
Résultat de l'exercice	32 391
Autres éléments du résultat global (**)	-11 821
Résultat global total	20 570
Dividendes reçus	-

(*) La valeur comptable est la valeur de la société dans le cadre de la consolidation (valeur de la mise en équivalence).

(**) Autres éléments du résultat global désigne la variation dans les capitaux propres des dérivés et de l'écart de conversion (et des subventions, le cas échéant).

Annexe III: Ecnor, S.A. et Sociétés Dépendantes

Informations financières résumées des sociétés consolidées par la méthode de la mise en équivalence 31 décembre 2023 (exprimées en milliers d'euros)

	Gasoducto de Morelos, S.A. Promotora de Inversión de C.V.	Sous-groupe Celeo Concesiones
Information du bilan		
Actifs non courants	250 308	2 983 425
Passifs non courants	182 609	1 578 724
Passifs financiers non courants	112 516	1 329 270
Total actifs nets non courants	67 699	1 404 701
Actifs courants	23 137	256 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 885	168 366
Passifs courants	11 976	390 378
Passifs financiers courants	394	159 922
Total actifs nets courants	11 161	-133 483
Intérêts minoritaires	-	121 522
Actifs nets	78 860	1 149 696
Pourcentage de participation	50 %	51 %
Participations dans des actifs nets	39 430	586 345
Valeur comptable de la participation (*)	39 430	586 160
Informations relatives au compte de résultat		
Produits des activités ordinaires	40 874	306 575
Dépréciation et amortissement	-13 057	-61 461
Produits d'intérêts	90	15 597
Charges d'intérêts	-8 499	-86 805
Charge/(produit) par les impôts sur les bénéfices	-4 760	-51 391
Résultat de l'exercice des activités	11 107	33 815
Résultat de l'exercice	11 107	33 815
Autres éléments du résultat global (**)	11 181	119 234
Résultat global total	22 288	153 049
Dividendes reçus	-	-

(*) La valeur comptable est la valeur de la société dans le cadre de la consolidation (valeur de la mise en équivalence).

(**) Autres éléments du résultat global désigne la variation dans les capitaux propres des dérivés et de l'écart de conversion (et des subventions, le cas échéant).

Annexe IV: Information Fiscale

Bases imposables négatives (information sur la base des milliers d'euros)

	Juridiction	Montant en milliers d'euros
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.-NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND	Allemagne	261
ELECNOR, S.A.	Algérie	469
ELECNOR AUSTRALIA PTY. LTD	Australie	91 444
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.	Belgique	196
ELECNOR CAMEROUN SOCIETE ANONYME	Cameroun	2 878
TIL TIL CONSORCIO SPA	Chili	2 854
XUENERGY FV, S.A.S.	Colombie	13
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U. SUCCURSALE DE CÔTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	1 642
ELECNOR COTE D'IVOIRE SOCIÉTÉ ANONYME	Côte d'Ivoire	420
ELECTRIFICACIONES DEL ECUADOR, S.A. (ELEDOR)	Équateur	119
WAYRAENERGY, S.A.	Équateur	4 729
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.	Espagne	25 822
DEIMOS ENGINEERING AND SYSTEMS, S.L.U.	Espagne	2 471
PARQUE EÓLICO MONTAÑÉS, S.L.U.	Espagne	198
ELECRED SERVICIOS, S.A.U.	Espagne	1
APLICACIONES TÉCNICAS DE LA ENERGÍA, S.L.U.	Espagne	9 228
HIDROAMBIENTE, S.A.U.	Espagne	401
ELECNOR, INC.	États-Unis	626
ELECNOR PHILIPPINES CORPORATION	Philippines	236
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U. SUCCURSALE GUINÉE	Guinée	352
GROUPEMENT INTERNATIONAL SANTÉ POUR HAÏTI	Haïti	6 606
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.	Jordanie	2 035
ELECNOR S.A. SUCCURSALE	Maroc	220
GUERCIF SOLAR FARM, SARLAU	Maroc	16
DUNOR ENERGIA, S.A.P.I. DE C.V.	Mexique	12 563
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.	Mozambique	3 535
CENTRAL SOLAR DE MUANTUAIA, S.A.	Mozambique	401
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.	Norvège	2 704
ELECNOR S.A. OMAN BRANCH	Oman	4 712
ELECNOR INFRASTRUCTURE SPC	Oman	185
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U.	Panama	91
ELECNOR PERÚ, S.A.C.	Pérou	6 157
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U. - SUCURSAL EM PORTUGAL	Portugal	6 324
ELECNOR SÉNÉGAL, SASU	Sénégal	139
ELECNOR PLC	Zambie	289
KAFIRONDA SOLAR ENERGY LIMITED	Zambie	62
		190 399

Annexe IV: Information Fiscale

Déductions (milliers d'euros)

	Jurisdiction	IT	R&D	DONS
DEIMOS SPACE, S.L.	Espagne	141	1 932	-
APLICACIONES TÉCNICAS DE LA ENERGÍA, S.L.U	Espagne	97	221	-
HIDROAMBIENTE, S.A.U.	Espagne	-	119	73
DEIMOS SPACE UK LTD	Royaume-Uni	-	57	-
		237	2 329	73

Différences temporaires succursales (information sur la base des milliers d'euros)

	Jurisdiction	Provisions	Prospetto Manutenzioni	Écarts de taux de change	Amortissements
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U- SUCURSAL EM ANGOLA	ANGOLA	1 164	-	(4 393)	-
ELECNOR, S.A.	ALGÉRIE	145	-	(15 351)	-
ELECNOR, S.A.- SUCCURSALE CAMEROUN	CAMEROUN	126	-	-	526
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U SUCURSAL COLOMBIANA	COLOMBIE	603	-	(28)	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U SUCCURSALE DE COTE D'IVOIRE	CÔTE D'IVOIRE	1 639	-	-	17
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	GHANA	-	-	(1 205)	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	HONDURAS	1 239	-	-	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	ITALIE	-	498	-	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	JORDANIE	149	-	-	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	MOZAMBIQUE	-	-	274	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	NORVÈGE	3	-	-	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	PANAMA	4	-	-	-
ELECNOR SERVICIOS Y PROYECTOS, S.A.U	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	169	-	-	-
ELECNOR, S.A.- ELECNOR PLC	ZAMBIE	-	-	(42)	(36)
		8 171	498	(20 746)	507

Annexe IV: Information Fiscale

Différences temporaires filiales nationales (information sur la base des milliers d'euros)

	Ecnor, S.A.	Ecnor Servicios y Proyectos S.A.U	Deimos Space, S.L.	Deimos Engineering and Systems S.L.U.	Area 3 Equipamiento Diseño e Interiorismo S.L.U.	Audeca, S.L.U.
Crédits à compenser DA 19°	17 383	-	-	-	-	-
Exonération des bénéfices obtenus à l'étranger (art. 22 LIS)	5 551	71 471	395	-	-	-
Groupement d'intérêt économique (Ch. II du tit. VII LIS)	-	(135)	-	-	-	-
Déduction de 30% des charges d'amortissement comptable (à l'exclusion des petites entreprises) (art. 7 de la loi 16/2012)	-	23	-	10	-	-
Pertes pour dépréciation selon l'article 13.1 LIS non affectées par l'article 11.12 ni par DT 33°.1 LIS	5 484	3 169	-	-	-	-
Pertes de valeur sur les immobilisations corporelles, les placements immobiliers et II, y compris le fonds de commerce (art. 13.2 a) et DT 15 LIS	22 893	1 458	-	478	-	-
Autres provisions non fiscalement déductibles (art. 14 LIS) non affectées par l'art. 11.12 LIS	2 235	13 079	292	284	-	278
Amortissement accéléré	-	(65)	-	-	-	-
Autres provisions non fiscalement déductibles (art. 14.1 LIS)	34 414	33 205	-	-	-	-
Location-financement : régime spécial (art. 106 LIS)	-	-	-	-	-	(1 944)
Ajustements pour pertes de valeur de titres représentatifs de participations dans le capital ou dans les fonds propres (art. 13.2 b) LIS)	-	1 768	-	-	-	-
Pertes de valeur de titres représentatifs de participations dans le capital ou dans les fonds propres (art. 15 k) LIS)	-	-	50	-	-	-
Différences entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal (art. 12.1 LIS)	-	-	-	-	-	11
Amortissement des immobilisations incorporelles et du fonds de commerce (art. 12.2 LIS) et amortissement de la DT 13°.1 LIS	-	-	-	-	-	-
Éliminations consolidation	-	-	(14)	(74)	(62)	-

Suite à la page suivante

Annexe IV: Information Fiscale

Différences temporaires filiales nationales (information sur la base des milliers d'euros)

	Parque Eolico Montañés, S.L.U	Jomar Seguridad S.L.U	Ehisa Construcciones y Obras, S.A.U	Ecnor Seguridad S.L.U	Aplicaciones Técnicas de la Energía, S.L.U	Total
Crédits à compenser DA 19°	-	-	-	-	-	17 383
Exonération des bénéfices obtenus à l'étranger (art. 22 LIS)	-	-	-	-	640	78 056
Groupement d'intérêt économique (Ch. II du tit. VII LIS)	-	-	-	-	-	(135)
Déduction de 30 % des charges d'amortissement comptable (à l'exclusion des petites entreprises) (art. 7 de la loi 16/2012)	-	-	2	-	37	72
Pertes pour dépréciation selon l'article 13.1 LIS non affectées par l'article 11.12 ni par DT 33°.1 LIS	-	-	-	-	-	8 653
Pertes de valeur sur les immobilisations corporelles, les placements immobiliers et II, y compris le fonds de commerce (art. 13.2 a) et DT 15 LIS	-	-	-	-	4.279	29 108
Autres provisions non fiscalement déductibles (art. 14 LIS) non affectées par l'art. 11.12 LIS	383	75	160	374	544	17 704
Amortissement accéléré	-	-	-	-	-	(65)
Autres provisions non fiscalement déductibles (art. 14.1 LIS)	-	-	-	-	-	67 619
Location-financement : régime spécial (art. 106 LIS)	-	-	-	-	-	(1 944)
Ajustements pour pertes de valeur de titres représentatifs de participations dans le capital ou dans les fonds propres (art. 13.2 b) LIS)	-	-	-	-	-	1 768
Pertes de valeur de titres représentatifs de participations dans le capital ou dans les fonds propres (art. 15 k) LIS)	-	-	-	-	-	50
Différences entre l'amortissement comptable et l'amortissement fiscal (art. 12.1 LIS)	-	-	-	-	-	11
Amortissement des immobilisations incorporelles et du fonds de commerce (art. 12.2 LIS) et amortissement de la DT 13°.1 LIS	-	-	-	-	1.062	1 062
Éliminations consolidation	-	-	(14)	-	-	(164)



RAPPORT DE GESTION 2023 GROUPE EECNOR

INDEX

1 • OBJET ET MODÈLE D’AFFAIRES	<u>136</u>	11 • PERSPECTIVES POUR L’EXERCICE 2024	<u>151</u>
2 • CONTEXTE ÉCONOMIQUE	<u>136</u>	11.1 Contexte économique	151
3 • PERFORMANCES ÉCONOMIQUES FINANCIÈRES LORS DE LA PÉRIODE	<u>137</u>	11.2 Groupe Ecnor	151
3.1 Principaux résultats consolidés de l’exercice	137	12 • CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D’ACTIONS PROPRES	<u>151</u>
3.2 Évolution des activités	138	13 • OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES	<u>152</u>
3.3 Situation financière	143	14 • MESURES ALTERNATIVES DE RÉSULTAT	<u>152</u>
3.4 Changements significatifs dans les méthodes comptables	144	14.1 Mesures alternatives de résultat du Groupe Ecnor	152
3.5 Résultat de la société holding du Groupe Ecnor	145	14.2 Mesures alternatives d’endettement du Groupe Ecnor	154
3.6 Délai moyen de paiement	145	15 • ÉTAT DE L’INFORMATION NON FINANCIÈRE	<u>156</u>
3.7 Chiffre d’affaires par Activités	145	15.1 Sur ce rapport	156
4 • INFORMATIONS BOURSIÈRES	<u>146</u>	15.2 Progression en lien avec notre engagement pour la durabilité	156
5 • POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL	<u>146</u>	15.3 Modèle d’entreprise	169
6 • POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES	<u>146</u>	15.4 Nos personnes, notre meilleur atout	169
6.1 Risques de taux de change	146	15.5 Nous prenons soin des personnes	182
6.2 Risque de taux d’intérêt	147	15.6 Excellence opérationnelle	189
6.3 Risque de liquidité	147	15.7 Engagement pour l’environnement	193
6.4 Risque de crédit	147	15.8 Technologie et innovation	216
6.5 Risque de marché	148	15.9 Gestion responsable	227
6.6 Risque climatique	148	15.10 Impact social	253
7 • DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE	<u>149</u>	ANNEXE I	<u>270</u>
8 • RESSOURCES HUMAINES	<u>150</u>	ANNEXE II	<u>298</u>
9 • R&D&I	<u>150</u>	ANNEXE III	<u>302</u>
10 • ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L’EXERCICE	<u>151</u>	ANNEXE IV	<u>307</u>

1 • OBJET ET MODÈLE D'AFFAIRES

Le Groupe Ecnor est un groupe de sociétés espagnol présent dans plus de 50 pays, leader international en intégration de concessions d'énergies renouvelables, de projets d'infrastructures durables et de services essentiels pour la transition énergétique et la numérisation des villes, caractérisés par leur rentabilité, leur stabilité et leur risque modéré.

Il s'agit d'une entreprise internationale qui met en œuvre son objet dans le cadre d'un modèle d'affaires basé sur les personnes et qui a à cœur la création de valeur partagée et la durabilité.

Les activités du Groupe s'articulent autour de trois grands axes stratégiques :

- **Services essentiels** : Intégration de services de distribution d'énergie, de télécommunications, de maintenance et d'installations, tous essentiels pour favoriser le changement et le bien-être dans les villes et avec des retombées pour les activités axées sur projets durables.
- **Projets durables** : Promotion, construction, fonctionnement et maintenance des infrastructures de génération et de transmission d'énergie propre dans le monde entier en vue d'une amélioration des conditions de vie des communautés locales et du développement durable.
- **Concessions et projets propres** : Élaboration et déploiement de projets dans une optique de stabilité et de rentabilité à long terme dans le cadre de contrats de concession et, s'agissant des projets du Groupe, d'investissements stratégiques, de manière à étoffer le portefeuille d'énergies renouvelables et d'infrastructures énergétiques et à accroître la valeur du Groupe à long terme.

L'efficacité, la diversification, la solidité financière et l'engagement de ses équipes sont les leviers de la croissance et de l'expansion du Groupe Ecnor.

2 • CONTEXTE ÉCONOMIQUE¹

Dans sa dernière édition des Perspectives de l'économie mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) estime une

croissance mondiale de 3 % en 2023, qui baissera à 2,9 % en 2024, ralentissant pour la troisième année consécutive, avant de remonter à 3,2 % en 2025.

En 2023, le conflit au Moyen-Orient est venu s'ajouter à celui d'Ukraine, d'où une augmentation des risques géopolitiques. À l'instar du conflit en Ukraine, les hostilités entre Israël et la Palestine pourraient entraîner une augmentation des coûts de l'énergie et faire grimper l'inflation en flèche à l'échelle mondiale. Le FMI estime que l'inflation mondiale passera de 6,9 % en 2023 à 5,8 % en 2024.

Pour l'avenir, le FMI indique que, dans un contexte de désinflation et de croissance stable, les risques mondiaux en matière de croissance sont équilibrés. Entre autres facteurs positifs, il retient la perspective d'assouplissement des conditions financières grâce à une désinflation rapide et le dynamisme des réformes structurelles. À court terme, l'économie mondiale est confrontée au défi de la gestion de la désinflation et du resserrement de la politique monétaire.

En **Espagne**, l'activité économique est restée soutenue en 2023, avec une croissance de 2,5 % selon le FMI, corroborée par l'Institut national des statistiques (INE). Toutefois, pour 2024, les prévisions du FMI annoncent une croissance de 1,7 %. Dans un contexte de forte inflation et d'incertitude causée par la guerre en Ukraine, le coût de la vie a augmenté, sous l'effet de la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, au point d'atteindre une inflation de 3,5 % en 2023, l'inflation étant estimée à 3,9 % pour 2024. Dans ces circonstances, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) placerait à nouveau l'Espagne en tête de la croissance de la zone euro, avec une progression moyenne de 1,5 % en 2024, devant ses trois grandes puissances, la France, l'Italie et l'Allemagne, qui atteindraient 1,2 %. Tel qu'indiqué dans son rapport : « La croissance de l'économie espagnole se tasse un peu, mais elle restera solide ». L'OCDE met également en avant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires afin de maîtriser la dette.

Dans l'**Union européenne**, le FMI prévoit que la croissance de la région passera de 0,7 % en 2023 à 1,5 % en 2024. L'année prochaine, les principaux moteurs de cette croissance seront la consommation privée, soutenue par la réduction de la pression inflationniste (qui devrait passer de 6,5 % en 2023 à 3,6 % en 2024), et les exportations, sous l'influence de la reprise progressive de la zone euro. Toutefois, « l'incertitude autour de l'évolution de l'invasion russe de l'Ukraine a un poids important dans l'élaboration des perspectives régionales », précise la Banque mondiale.

Aux **États-Unis**, la Réserve fédérale (Fed) a commencé à préparer la baisse des taux d'intérêt. Les membres du comité de politique monétaire de la Fed prévoient une baisse de 0,75 point de base du prix de l'argent dans le courant de l'année, sans pour autant indiquer à ce jour quand et à quel moment de l'année aura lieu le premier mouvement en ce sens. Le FMI, qui a estimé la croissance américaine à 2,1 % en 2023, prévoit une croissance de 1,5 % en 2024, tandis que l'inflation devrait passer de 4,1 % en 2023 à 2,8 % en 2024.

En **Ibéro-Amérique**, les perspectives économiques du FMI indiquent une reprise progressive dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, avec une croissance prévue de 2,3 % en 2024 (similaire à celle de 2023) et de 2,5 % en 2025. Les effets persistants du précédent resserrement monétaire devraient continuer à peser sur la croissance à court terme, mais leur impact devrait s'estomper. Les banques centrales devraient également baisser leurs taux d'intérêt à mesure que l'inflation diminue (de 13,8 % en 2023 aux 10,7 % prévus en 2024), réduisant ainsi les obstacles à l'augmentation des investissements.

Les prévisions par pays révèlent des différences significatives. Dans le cas du **Brésil**, la croissance devrait ralentir à 1,5 % en 2024 (3,1 % en 2023), puis remonter à 2,2 % en 2025, grâce à la baisse de l'inflation (de 4,7 % de 2023 aux 4,5 % attendus en 2024) et des taux d'intérêt.

Selon les projections du FMI, la croissance au **Mexique** devrait s'essouffler jusqu'à atteindre 2,1 % en 2024 (3,2 % en 2023), en raison d'une baisse de l'inflation et d'un affaiblissement de la demande extérieure. L'**Argentine** devrait reprendre la voie du redressement avec une croissance de 2,8 % en 2024 (-2,5 % en 2023), après l'impact de la sécheresse de 2023. Suivant la même tendance, les projections pour la **Colombie** reflètent une amélioration de la croissance de son économie, qui passe de 1,4 % en 2023 à 2 % en 2024. Au **Chili**, un taux de croissance de 1,6 % est estimé pour 2024 (-0,5 % en 2023), avec une accélération jusqu'à 2,3 % en 2025. Par ailleurs, le FMI prévoit que **Pérou** se remettra de la contraction enregistrée en 2023, avec une croissance de 2,7 % en 2024, soutenue par l'augmentation de la production minière.

En **Australie**, la Commonwealth Bank of Australia prévoit une croissance du PIB de 1,9 % par an d'ici à la fin de 2024. Ces chiffres contredisent les prévisions du FMI pour l'Australie, qui anticipent un ralentissement de la croissance du PIB de 1,8 % en 2023 à 1,2 % en 2024 en raison de la hausse des coûts d'emprunt. En ce qui concerne les conditions financières, l'inflation australienne a ralenti à 5,8 % en 2023 (6,6 % en 2022), ce qui a permis d'atténuer les pressions persistantes sur les prix, défavorables à l'économie. Elle devrait atteindre 4 %

en 2024. Par ailleurs, la Banque de réserve d'Australie (RBA) a annoncé en décembre son intention de maintenir ses taux à 4,35 %, après les avoir relevés de 25 points de base (pb) le mois précédent.

D'autre part, la Banque mondiale souligne l'essor économique de l'Afrique subsaharienne. Les trois plus grandes économies de cette zone – **l'Angola, l'Afrique du Sud et le Nigeria** – ont enregistré une croissance de 1,3 %, 0,9 % et 2,9 % en 2023 selon le FMI. Dans ces trois économies, les experts de cette institution prévoient que le taux de croissance en 2024 sera respectivement de 3,3 %, 1,8 % et 3,1 %. Pour sa part, le FMI prévoit que le taux de croissance de **l'Afrique du Nord** passe de 4,2 % en 2023 à 3,6 % en 2024, avant de connaître un redressement à 4,3 % en 2025.

3 • PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES LORS DE LA PÉRIODE

3.1 Principaux résultats consolidés de l'exercice

Le 17 novembre 2023, Ecnor, S.A. a notifié à la CNMV, en tant qu'information privilégiée, la signature de l'accord de vente de 100 % du capital de sa filiale ENERFÍN SOCIEDAD DE ENERGÍA, S.L.U. (« Enerfín ») à la société Statkraft European Wind and Solar Holding AS. À la date de présentation de ces comptes annuels consolidés, les administrateurs de la Société mère considèrent que les conditions requises par la norme IFRS 5 en vue de la classification de cette activité en tant qu'« Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » sont remplies depuis le 31 août 2023.

Par conséquent, étant donné que le sous-groupe Enerfín constitue un segment d'activité complet au sein du Groupe, sa contribution à chacun des postes du compte de résultat est classée sous la rubrique « *Résultat des activités abandonnées* ». De même, à des fins de comparaison, le compte de résultat de l'année 2022 a été retraité. Par conséquent, le sous-groupe Enerfín n'apporte pas de chiffre d'affaires ni d'EBITDA dans le compte de résultat consolidé pour 2023 et 2022.

(1) Sources :
 - Fonds monétaire international (FMI). World Economic Outlook (WEO) (octobre de 2023).
 - Banque mondiale. Perspectives économiques mondiales (janvier 2024)
 - Institut de statistique espagnol. Comptes nationaux trimestriels de l'Espagne : principaux agrégats. Quatrième trimestre 2023 (janvier 2023)

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les principaux résultats du compte de résultat du Groupe sont les suivants :

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Opérations continues :			
Montant net du chiffre d'affaires	3 792 906	3 393 260	11,8 %
National	1 489 436	1 403 651	6,1 %
International	2 303 470	1 989 609	15,8 %
EBITDA	204 862	147 564	38,8 %
Résultat avant impôts	97 761	80 154	22,0 %
Impôts sur les bénéfices	(27 284)	(22 062)	23,7 %
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	70 477	58 092	21,3 %
Résultat des opérations continues attribuable aux intérêts minoritaires	(4)	(4)	- %
Résultat des opérations continues attribuable aux actionnaires de la Société mère	70 481	58 096	21,3 %
Activités abandonnées :			
Résultat des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la Société mère	39 577	44 717	(11,5) %
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	110 058	102 813	7,0 %

Le **montant net du chiffre d'affaires net** des opérations continues du Groupe Ecnor pour cet exercice est de 3 792,9 millions d'euros, soit une augmentation de 11,8 % par rapport à l'exercice précédent. Aussi bien le marché national (représentant 39 % du total) qu'international (représentant 61 %) affiche une remarquable progression (6,1 % et 15,8 % respectivement). Cette évolution positive a été possible grâce à l'augmentation du volume des activités liées aux services essentiels que le Groupe réalise aux États-Unis et dans les pays européens, principalement en Espagne et en Italie, et grâce à l'exécution de projets durables des activités d'Ecnor, notamment en Australie, au Brésil et au Chili.

L'**EBITDA** des opérations continues s'élève à 204,9 millions d'euros, soit une augmentation de 38,8 % par rapport à l'année précédente, grâce à la contribution de l'activité Services essentiels et projets durables développée par le Groupe.

Ce bon comportement de l'EBITDA s'est traduit par un **bénéfice net des opérations continues** de 70,5 millions d'euros lors

de l'exercice 2023, contre 58,1 millions d'euros l'exercice précédent (soit une hausse de 21,3 %).

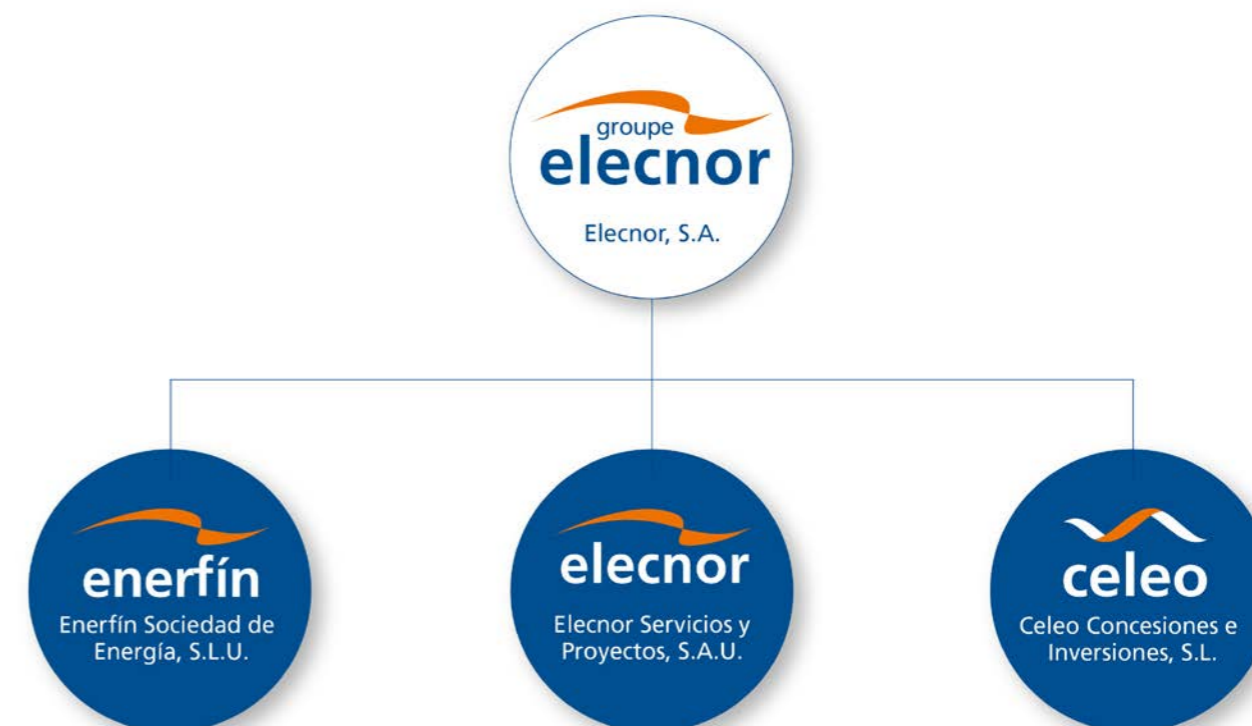
Les **activités abandonnées**, constituées par les opérations du sous-groupe Enerfin et classées dans le bilan en tant qu'actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente, ont contribué au résultat du groupe à hauteur de 39,6 millions d'euros, soit 11,5 % de moins que lors de l'exercice précédent (principalement en raison de la baisse des prix de l'énergie en Espagne).

Le Groupe évalue en permanence ses dépenses opérationnelles dans le but de réduire les dépenses discrétionnaires, en appliquant une politique de maîtrise et de contrôle des dépenses, de manière récurrente, à travers toutes les sociétés du Groupe.

3.2 Évolution des activités

En 2023, le Groupe a exercé ses activités par l'intermédiaire de trois sous-groupes d'entreprises qui se renforcent et se complètent mutuellement et qui fixent leurs objectifs

individuellement. Ces segments informent de leurs principaux résultats séparément pour une meilleure compréhension des activités du Groupe.



Ecnor (Services essentiels et projets durables)

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Chiffre d'affaires	3 886 590	3 422 866	13,5 %
National	1 507 384	1 422 090	6,0 %
International	2 379 206	2 000 776	18,9 %
EBITDA (*)	220 997	168 928	30,8 %
Bénéfice avant impôts	122 602	105 914	15,8 %
Bénéfice net consolidé attribuable	84 415	77 460	9,0 %

(*) L'EBITDA, après déduction du résultat de la vente de 50 % des entreprises mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V. (comme expliqué dans la note 12 de l'annexe des comptes annuels consolidés) s'élève à 199 478 milliers d'euros, soit une augmentation de 18,1 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette activité déployée par le Groupe via sa filiale Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. et ses sociétés dépendantes a eu une performance positive lors de la période.

Le chiffre d'affaires de 2023 s'est élevé à 3 886,6 millions d'euros, soit 13,5 % de plus que l'année précédente.

Sur le **marché national**, l'activité a poursuivi sa croissance grâce aux **services essentiels** offerts aux secteurs de l'électricité, des télécommunications, de l'eau, du

transport et distribution d'énergie, en travaillant pour tous les utilities. Il convient également de souligner l'activité de maintenance réalisée aussi bien pour le secteur public que pour le secteur privé. En outre, au cours de cet exercice, la branche d'activité **Projets durables** a contribué à la croissance du chiffre d'affaires et des résultats du Groupe, avec la construction de parcs éoliens et centrales photovoltaïques, et les projets en lien avec l'autoconsommation et l'efficacité énergétique.

Sur le **marché international**, l'évolution favorable du chiffre d'affaires est principalement liée aux **projets durables** développés par le Groupe en Australie, au Brésil et au Chili (notamment en matière d'énergies renouvelables et de lignes de transmission d'énergie électrique). La construction de centrales photovoltaïques en Colombie, en République dominicaine et au Ghana, de parcs éoliens au Brésil, de centrales hydroélectriques au Cameroun, de sous-stations au Cameroun, au Mozambique et en Gambie et de lignes de transmission en Zambie, entre autres, a également contribué à la croissance du chiffre d'affaires et des résultats du groupe. Parmi ces résultats, l'activité des **services essentiels** des filiales américaines (Hawkeye, Belco et Energy Services) est tout particulièrement significative.

L'**EBITDA**, après déduction de la valeur correspondant à l'opération de vente de 50 % des entreprises mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V. (tel que détaillé à la note 12 de l'annexe des comptes annuels consolidés ci-joints) s'élève à 199,5 millions d'euros. Ce chiffre représente une croissance de 18,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, reflétant ainsi l'évolution positive des services essentiels et des projets durables.

Le **bénéfice net consolidé attribuable** atteint 84,4 millions d'euros, soit 9 % de plus que pour la même période de l'exercice précédent. Cette augmentation du résultat après impôts pour 2023 s'explique par les bonnes performances générales des différentes activités réalisées par Ecnor Servicios y Proyectos, mais également par les événements suivants :

Le 24 avril 2023, la Société mère et Enagás Internacional, S.L.U., en tant que vendeuses, et MIP V Internacional AIV, L.P., en tant qu'acheteur, après avoir rempli les conditions suspensives, ont réalisé une opération de cession des

actions détenues par les parties vendeuses dans le capital social des sociétés mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V., chacune à hauteur de 50 %. Le prix de la transaction s'est élevé à environ 190 millions de dollars américains (172,5 millions d'euros), calculé en fonction d'un prix de base ajusté de sorte à tenir compte de certains ajustements du capital circulant et, pour ce qui est attribuable à la société mère, en fonction du montant correspondant à sa participation. Le Groupe Ecnor a déduit du résultat de la vente un montant de 26 millions de dollars américains (23,7 millions d'euros), qui correspond à certains passifs établis dans le contrat, et la provision correspondante a été comptabilisée. À la suite de cette transaction, le Groupe Ecnor a comptabilisé une plus-value de 21,6 millions d'euros en la portant au crédit de la rubrique « Résultat net de cession d'actifs non courants et sociétés dépendantes » dans le compte de résultat consolidé de l'exercice 2023.

Le Groupe Ecnor a poursuivi son activité d'exécution de projets en Australie. Au cours cet exercice, certaines circonstances ont entraîné une augmentation des coûts estimés de certains des contrats menés par le groupe dans ce pays. Citons notamment les retards d'exécution liés au COVID 19 et à l'instabilité économique mondiale ayant provoqué une hausse disproportionnée des prix des matières premières et de la main-d'œuvre, de la logistique et des coûts locaux en raison d'un taux d'inflation élevé. En conséquence, des marges négatives ont été enregistrées dans le cadre de ces contrats. Dans ce contexte, en collaboration avec les clients, des solutions sont recherchées conjointement pour faire avancer ces projets stratégiques pour le pays. Nous avons l'assurance que ce travail conjoint permettra d'améliorer, lors des exercices à venir, la situation reflétée dans les états financiers consolidés de l'exercice 2023.

montant de 1 828,1 millions d'euros, et 29 % correspond au marché national, soit un montant de 749,6 millions d'euros. Le portefeuille du marché national est composé des contrats d'activité de services essentiels ainsi que de projets durables de construction de centrales d'énergie renouvelable pour les montants qui devraient être exécutés au cours des 12 prochains mois. Le portefeuille international est alimenté aussi bien par les pays européens (Italie et Royaume-Uni), dans lesquels sont déployées des activités de services, que par d'autres pays (Australie, États-Unis et Brésil, essentiellement), dans lesquels d'importants projets de construction de centrales de production d'énergie issue de sources renouvelables et de transmission d'énergie ont été signés.

Enerfín

Dans le cadre de la stratégie de rotation des investissements à forte consommation de capital du Groupe Ecnor, et comme expliqué au début du paragraphe 3.1 *Principaux résultats consolidés de l'exercice*, Ecnor, S.A. (en tant que vendeur) a conclu avec Statkraft (en tant qu'acheteur) le 17 novembre 2023 un contrat d'achat et de vente de 100 % des parts sociales d'Enerfín.

Un prix a été fixé dans ce contrat, qui fait l'objet de divers ajustements habituels dans ce type de transaction. Les principales valeurs estimées pour cette opération sont les suivantes :

- une valeur d'entreprise de 1,8 milliard d'euros ;
- une rentrée de fonds de 1,4 milliard d'euros (dont une partie couvrirait les obligations fiscales et autres frais de transaction) ; et
- une plus-value nette consolidée de 0,8 milliard d'euros.

La Société estime que cette opération sera conclue à la moitié de l'exercice 2024. Jusqu'à cette date, les actifs et passifs du sous-groupe Enerfín seront classés dans la catégorie Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente, et leur résultat sera classé comme Résultat des activités abandonnées du compte de résultat du Groupe, de la même manière que lors de cet exercice.

Les chiffres de ce sous-groupe, qui sont classés dans le compte de résultat du Groupe dans la rubrique *Résultat des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la société mère* sont indiqués ci-dessous :

PRINCIPAUX RÉSULTATS D'ENERFÍN :

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Chiffre d'affaires	193 814	220 412	(12,1)%
EBITDA	125 048	154 490	(19,1)%
Bénéfice avant impôts	69 379	85 777	(19,1)%
Impôt sur les bénéfices	(22 030)	(27 962)	(21,2)%
Résultat des activités attribuable aux intérêts minoritaires	(7 772)	(13 098)	(40,7)%
Bénéfice net consolidé attribuable	39 577	44 717	(11,5)%

Ces chiffres s'expliquent par les prix élevés de l'énergie qui ont marqué l'exercice 2022, ce qui a permis de dégager un chiffre d'affaires pour cette période de 220,4 millions d'euros, bien supérieur aux prévisions budgétaires. Ces prix ont atteint des niveaux nettement plus élevés qu'en 2023. En outre, lors de cet exercice, la production d'électricité attribuée en Espagne, au Brésil et au Canada s'est élevée à 2 678 GWh.

Enerfín participe à hauteur de 1 734 MW (1 552 MW à la fin de l'année dernière) d'énergie renouvelable dans le cadre des activités d'exploitation et de construction en Espagne, au Brésil, au Canada et en Colombie. En outre, elle dispose d'un portefeuille de projets qui dépasse actuellement 10 GW. Au cours de cet exercice, elle a continué à miser fortement sur l'activité de développement de projets, ce qui lui a permis

PORTEFEUILLE DE PRODUCTION EXÉCUTABLE AU COURS DES 12 MOIS À VENIR D'EENOR

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
National	749 580	633 939	18,2%
International	1 828 073	1 774 464	3,0%
Total	2 577 653	2 408 403	7,0%

Le portefeuille de production exécutable au cours des 12 mois à venir atteint 2 577,7 millions d'euros (contre 2 408,4 millions d'euros à la clôture de 2022). 71 % de ce chiffre du portefeuille correspond au marché international, soit un

d'augmenter sa réserve de projets dans toutes les zones géographiques où elle opère : Espagne, Brésil, Canada, États-Unis, Australie, Mexique, Colombie et Chili.

Enerfin augmente actuellement ses actifs via la construction de Solar Serrita, une centrale solaire photovoltaïque au Brésil. D'une capacité de production de 68 MWp, il devrait entrer au fonctionnement au dernier trimestre 2024. Au Canada, la construction du parc éolien de Winnifred, d'une capacité de production de 136 MW, a débuté en 2023 et sa mise en service est prévue pour le dernier trimestre 2024. En Espagne, la construction du complexe éolien de Ribera Navarra (139,2 MW), composé de quatre parcs éoliens (24 générateurs d'une puissance unitaire de 5,8 MW) a débuté en 2022, pour une mise en service en janvier 2024 ; la construction du parc éolien de Cernégula (46 MW) a également débuté en 2023, pour une mise en service prévue au premier trimestre 2025.

Celeo

Celeo, société détenue à 51 % par le Groupe Ecnor et gérée conjointement avec APG, l'un des fonds de pension les plus importants au monde, participe à 7 942 km de lignes de transmission électrique au Chili, au Brésil et au Pérou, en cours d'exploitation et de construction (6 891 km fin 2002), ainsi qu'à 345 MW d'énergie renouvelable (photovoltaïque et solaire thermodynamique en Espagne et au Brésil (345 MW fin 2022)). L'ensemble des actifs en exploitation qu'elle gère avoisine les 6 317 millions d'euros à la clôture de l'exercice (5 924 millions d'euros à la fin de l'année dernière).

En termes d'attribution de nouveaux projets, 2023 a été une année historique pour Celeo, qui s'est vu attribuer 5 nouveaux projets de concession :

- Celeo Redes **Brésil** s'est vu attribuer le lot 6 de l'appel d'offres de l'ANEEL (Leilao 1/2023) tenu le 30 juin à São Paulo. Ce marché inclut le financement, la construction et l'exploitation d'une ligne de transmission de 500 kV SE Xingó - SE Camaçari II, qui s'étend sur 357 km en double circuit, et inclut l'équipement de connexion aux sous-stations respectives. La ligne traversera 18 municipalités dans les États de Bahia et de Sergipe, dans la région nord-est du pays. La durée de la concession est de 30 ans et l'investissement d'ANEEL est estimé à 1 203 millions de reais brésiliens. Une fois la concession mise en service, elle recevra une rémunération annuelle de 99,9 millions de reais brésiliens, qui sera indexée chaque année sur l'IPCH. La période de construction réglementaire est fixée à 60 mois.
- Lors du prochain appel d'offres, en décembre, Leilao 2/2023, Celeo **Brésil** a remporté le lot 3, avec le projet de ligne de transmission de 500 kV Marimondo 2-Campinas. Ce projet

consiste en une ligne simple de 388 km dans les États de Minas Gerais et de São Paulo.

- Dans le cas du **Chili**, Celeo s'est vu attribuer **deux** nouveaux travaux d'extension des sous-stations de Hualqui et de La Pólvara, dans le cadre de l'appel d'offres international pour des travaux d'agrandissement prévu par le décret d'exemption no 200/2022.
- En outre, Celeo a consolidé sa présence au **Pérou** en obtenant le troisième contrat de concession dans le pays. Il s'agit de Piura Nueva-Frontera, un projet comprenant l'agrandissement d'une sous-station existante et la construction de 270 km de ligne de 500 kV, qui reliera le Pérou à l'Équateur pour l'échange d'énergie électrique.

EBITDA² AGRÉGÉ DES PROJETS CELEO :

Milliers d'euros EBITDA ²	2023	2022
Réseaux de transmission Brésil	143 910	122 852
Réseaux de transmission Chili	136 347	110 945
Réseaux de transmission Pérou	(209)	(186)
Énergies renouvelables	66 924	61 994
	346 972	295 605

(2) Il s'agit de l'EBITDA agrégé pour 100 % des projets auxquels Celeo participe, sans tenir compte de l'impact de l'IFRIC 12, s'agissant de ce qui reflète le mieux la génération de trésorerie de chaque projet (voir la note 32 de l'annexe des comptes annuels consolidés).

Les projets de l'activité de réseaux de transmission de Celeo au Brésil ont atteint un EBITDA (à 100 %) de 143 910 milliers d'euros lors de cet exercice (122 852 milliers d'euros l'année précédente) et ceux de Celeo au Chili ont atteint un EBITDA (à 100 %) de 136 347 milliers d'euros lors de cet exercice (110 945 milliers d'euros l'année précédente). Cette bonne performance a été favorisée par la hausse des indices de prix affectant les tarifs de vente applicables aux lignes de transmission, avec un impact particulier sur les projets brésiliens. En outre, la charge financière des entreprises brésiliennes s'est améliorée par rapport à l'année précédente.

L'EBITDA des projets de centrales d'énergie renouvelable que Celeo gère en Espagne et au Brésil s'est élevé à 66 924 milliers d'euros lors de cet exercice (61 994 milliers d'euros l'exercice précédent) grâce à une hausse de la production (265 466 MWh) par rapport à l'année dernière (210 808 MWh). En outre, au début de l'année dernière, ces projets ont dû enregistrer un passif réglementaire dans leurs comptes annuels consolidés en raison des prix élevés de l'énergie au cours des premiers mois de 2022, circonstance qui ne s'est pas répétée en 2023. Des économies sur les coûts d'exploitation et de maintenance ont également été réalisées au cours de l'exercice.

Celeo est consolidée dans les états financiers du Groupe en utilisant la **méthode de mise en équivalence**, et ne contribue donc pas au chiffre d'affaires consolidé. Au cours de cet exercice, elle a réalisé un bénéfice net consolidé attribuable de 15,4 millions d'euros (17,2 millions d'euros pour l'exercice précédent) après application du pourcentage de participation et des ajustements de consolidation correspondants. En raison de la méthode de consolidation utilisée, ce bénéfice est inclus dans l'EBITDA du Groupe.

3.3 Situation financière

Pendant l'exercice 2023, le Groupe a réussi à générer dans le cadre de son activité d'exploitation un flux de trésorerie de 206,0 millions d'euros (contre 226,9 millions d'euros l'année précédente) et il a réalisé un effort d'investissement net à hauteur de 268,1 millions d'euros (contre 128,5 millions d'euros l'année précédente).

La dette financière nette totale (735,1 millions d'euros) augmente de 34,4 % par rapport à l'exercice précédent (546,9 millions d'euros), en raison de la construction de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable dans le sous-groupe Enerfin.

La **dette financière nette avec recours** s'élève à 222,6 millions d'euros, contre 120,8 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022. Ceci est principalement dû aux efforts d'investissement continus du Groupe, tels que décrits dans le paragraphe précédent.

À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement, calculé comme la dette financière nette de l'entreprise divisée par l'EBITDA avec recours, atteint 0,91x (contre 0,63x à la clôture de l'exercice précédent). Ce ratio est à présent solidement établi en dessous de 1x et respecte donc largement le niveau de ratio de référence prévu dans le contrat de financement syndiqué (2,75x).

Les ratios positifs dette financière nette/EBITDA qui perdurent lors de ces derniers exercices ont été possibles grâce à l'évolution positive des activités en termes de génération de flux de trésorerie. Ce dernier aspect a permis de financer l'activité d'investissement du Groupe (268,1 en 2023 et 128,5 en 2022), la croissance du chiffre d'affaires consolidé (11,8 % et 15,7 % en 2023 et en 2022 respectivement), ainsi que le paiement de dividendes à nos actionnaires (37,1 millions et 31,0 millions en 2023 et 2022 respectivement).

La dette financière nette avec recours comprend la dette et ses coûts, aussi bien auprès d'établissements financiers que les émissions de billets à ordre sur le marché alternatif obligataire (MARF), les émissions d'obligations et les opérations de location-financement, en excluant la dette de projets

disposant d'un financement spécifique sans recours à son actionnaire pour ce projet particulier.

Bien qu'analysant et surveillant l'évolution de la dette financière nette totale, le Groupe prête une attention toute particulière à la dette financière nette avec recours, étant donné que la dette restante est couverte par les projets d'investissement bénéficiant de ce financement.

RATIOS D'ENDETTEMENT

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	2023	2022
Dette financière nette avec recours	222 613	120 791
EBITDA avec recours + dividendes de projet	243 525	193 196
Ratio dette/EBITDA avec recours + dividende projets	0,91	0,63
Dette financière nette total	735 056	546 913
EBITDA des opérations continues + EBITDA des activités	329 910	302 054
Ratio dette financière nette totale / EBITDA	2,23	1,81

Note: L'EBITDA avec recours ne comprend pas l'EBITDA correspondant aux projets d'investissement financés à travers la dette garantie par ces projets (EBITDA sans recours) et comprend à la fois l'EBITDA correspondant aux opérations continues et aux activités abandonnées (classées dans la rubrique Résultats des activités abandonnées dans le compte de résultat des comptes annuels consolidés ci-joints) ; les dividendes des projets correspondent également aux projets d'investissement financés à travers la dette garantie par ces projets des sociétés du sous-groupe Enerfin (classés dans la rubrique Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente). De même, la dette financière nette totale comprend la dette correspondant aux projets exploités par le sous-groupe Enerfin.

Le ratio dette financière nette totale/EBITDA est un ratio utilisé sur le marché pour comparer le niveau d'endettement avec la génération de trésorerie des opérations, ce qui permet d'évaluer le niveau de solvabilité des entreprises.

Pour obtenir un ratio reflétant la solvabilité du Groupe, il convient de présenter la dette financière nette avec recours par rapport à l'EBITDA avec recours, en excluant de ces deux valeurs l'apport des projets d'investissement financés à travers la dette garantie par lesdits projets. Dans le même temps, les dividendes répartis au titre desdits projets sont ajoutés à l'EBITDA avec recours. Ce ratio prétend mesurer la capacité du Groupe à affronter la dette avec recours.

À cet effet, le Groupe élimine du calcul de l'EBITDA l'effet de l'IFRS 16 sur les contrats de location, compensant ainsi les impacts de cette norme qui impliquent une hausse dans les valeurs d'EBITDA et de la dette, en plus d'assurer la conformité avec la méthode de calcul de cette valeur figurant dans les contrats de financement.

Quant à la **stratégie financière** du Groupe, nous pouvons souligner les points suivants :

- Le Groupe Ecnor conserve un **contrat de financement syndiqué** qu'il avait conclu en 2014. Depuis la dernière novation en 2021, la limite du financement est désormais de 350 millions, répartis en une tranche-prêt de 50 millions et une tranche crédit de 300 millions d'euros, arrivant à échéance en septembre 2026. Ce financement respecte les conditions fixées par les « Sustainability Linked Loan Principles », et a donc **été reconnu comme durable**. Au 31 décembre 2023, le solde utilisé de ce contrat s'élève à 205,6 millions d'euros, soit 50 millions d'euros de la tranche-prêt, 122 millions d'euros de la tranche crédit en euros, 4,5 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Ecnor, S.A. et 33,6 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Ecnor (contre 238,1 millions d'euros en 2022, soit 50 millions d'euros de la tranche-prêt, 156 millions d'euros de la tranche crédit en euros, 4,5 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Ecnor, S.A. et 27,6 millions d'euros de la tranche crédit en dollars utilisée par Ecnor au 31 décembre 2022) à valeur nominale.

- En 2023, le Groupe a publié un nouveau programme de billets à ordre multidevises sur le **Marché alternatif des revenus fixes** (MARF) avec un plafond de 400 millions d'euros, soit l'un des plus élevés du marché, afin de financer les besoins en Working Capital et de nouveaux projets, en Espagne et à l'international, dans les domaines de l'ingénierie, du développement et de la construction d'infrastructures, des énergies renouvelables et des nouvelles technologies. Ce programme reste **en lien avec la durabilité**, dans la mesure où il inclut des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des accidents du travail, assortis d'un engagement de contribution à des projets durables dans le cas de ne pas être atteints. L'opération s'inscrit dans la stratégie de diversification et d'optimisation des coûts de ses sources de financement du Groupe Ecnor. Via ce nouveau programme, le Groupe a accès à un financement, aussi bien en euros qu'en dollars américains, avec des échéances de jusqu'à 24 mois. La solidité du modèle d'affaires et de la réputation du Groupe Ecnor sont bien reconnues sur ce marché, ce qui lui permet des émissions dans des conditions avantageuses. Lors de ces neuf dernières années, le Groupe a réalisé 303 émissions pour un total de 8 505 millions d'euros, ce qui en fait l'un des principaux émetteurs de billets à ordre du marché espagnol. À la fin de l'année 2023, le Groupe dispose encore de 239 millions d'euros dans le cadre de ce programme (115 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022).

- Depuis 2021, le Groupe Ecnor a signé trois placements privés à long terme, soit un total de 100 millions d'euros :

- 50 millions d'euros sur 10 ans, sous forme de **prêt durable**, placés par Banca March.

- 20 millions d'euros sur 10 ans, qui respecte également les principes des « Green Loan Principles », les fonds étant destinés à des projets « **verts** », placés par B. Sabadell.

- 30 millions d'euros sur 14 ans, sous forme d'**obligations vertes**, également placés par B. Sabadell, intégrés au MARF. Obtention du rating BBB- du Groupe Ecnor (Investment Grade) émis par Axesor.

- Le Groupe a constitué un **fonds de titrisation** sous le nom d'« ELECINOR EFICIENCIA ENERGÉTICA 2020, Fondo de Titulización » depuis décembre 2020, auquel ont été cédés les droits de créance découlant des contrats de gestion de services énergétiques et entretien d'installations d'éclairage public qu'Ecnor exécute pour 43 communes et entités publiques espagnoles. Par le biais de cette structure, Ecnor obtient un financement pour les investissements dans les contrats cédés pour une valeur de 50 millions d'euros. Le fonds de titrisation a émis des obligations à hauteur de ladite valeur, lesquelles seront souscrites et versées dans leur totalité, et cotées sur le Marché alternatif des revenus fixes espagnol (MARF). Ces obligations respectent les exigences établies par les « **Green Bond Principles** » et ont donc reçu la qualification d'obligations vertes de la part de G-advisory, cabinet de conseil du Groupe Garrigues. Les obligations émises par le fonds de titrisation se sont vu attribuer la note « A+ » par Axesor Rating, indiquant leur haute capacité de remplir leurs obligations de crédit. Il s'agit de la première opération de titrisation de futurs droits de créances liés à des marchés avec l'administration publique ayant été réalisée en Espagne.

Le Groupe Ecnor aborde ses projets d'investissement en souscrivant des financements dont la garantie est supportée par lesdits projets, tel que décrit au paragraphe 6.2 « Risque de taux d'intérêt » de ce rapport, tandis qu'il finance son Equity avec les ressources générées par les activités qui composent le Groupe.

L'activité d'investissement du Groupe (268,1 millions d'euros nets d'investissements), ainsi que la croissance de l'activité Services et projets, ont entraîné un besoin accru de fonds. Ce besoin, notamment en capital circulant, est concentré autour de certains projets externes en cours du Groupe.

3.4 Changements significatifs dans les méthodes comptables

Les conventions et méthodes comptables utilisées dans la préparation des Comptes Annuels Consolidés de l'exercice

2023 sont les mêmes que celles appliquées dans les comptes annuels consolidés de l'exercice 2022.

Il n'existe aucun principe comptable ou critère d'évaluation qui, ayant un effet significatif sur les comptes annuels consolidés ou individuels, n'ait pas été appliqué lors de leur élaboration.

3.5 Résultat de la société holding du Groupe Ecnor

Ecnor, S.A. est la société holding du Groupe, tel qu'exposé au point 3.2 du présent rapport. Son activité fondamentale est la prise de participation et la prestation de services d'entreprise.

Dans le compte de résultat d'Ecnor, S.A., les ventes sont principalement composées des dividendes reçus des sociétés filiales, ainsi que de la facturation des services et des intérêts financiers aux sociétés du Groupe et le résultat inclut également les frais de la structure d'Ecnor, S.A. lors de l'exercice 2023, les ventes ont principalement diminué en raison de la baisse des dividendes reçus d'Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. (17 millions d'euros contre 55 millions d'euros l'année précédente), bien que la plus-value générée pour la

Société mère du Groupe par la vente de Gasoducto Morelos (42 millions d'euros) ait permis une hausse du résultat.

Les principaux résultats du compte de résultat sont indiqués ci-dessous :

PRINCIPAUX RÉSULTATS

Milliers d'euros	2023	2022
Chiffre d'affaires	63 816	102 237
Résultat d'exploitation	48 357	40 894
Bénéfice avant impôts	33 391	31 606
Bénéfice après impôts	43 238	36 882

3.6 Délai moyen de paiement

Le délai moyen de paiement aux fournisseurs de la Société holding du Groupe, Ecnor, S.A., calculé conformément à la troisième disposition additionnelle de la loi espagnole 15/2010, du 15 juillet, est de 29 jours. Le délai moyen de paiement aux fournisseurs du Groupe Ecnor, calculé de la même manière, est de 59 jours.

3.7 Chiffre d'affaires par Activités

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Électricité	1 560 084	1 352 435	15,4%
Génération d'énergie	688 013	724 734	(5,1)%
Télécommunications et spatiale	273 314	242 133	12,9%
Installations	184 624	232 520	(20,6)%
Construction, eau et environnement	326 502	285 849	14,2%
Maintenance	393 128	287 998	36,5%
Oil & Gas	142 222	165 724	(14,2)%
Chemins de fer	225 019	101 867	120,9%
Total	3 792 906	3 393 260	11,8%

Cette année encore, la principale activité en termes de chiffre d'affaires a été l'électricité, à hauteur de 1 560 millions d'euros, soit 15,4 % de plus qu'en 2022. Soulignons également l'augmentation d'autres activités telles que la maintenance, qui, avec un chiffre d'affaires de 393 millions d'euros, enregistre une augmentation de 36,5 % par rapport à 2022, et les chemins de fer, qui, avec 225 millions d'euros, ont dépassé de 120,9 % le chiffre de l'année précédente. Cette intensification importante des activités principales s'explique aussi bien par la solidité

du marché des **services essentiels**, intérieur et extérieur (États-Unis, Italie, Royaume-Uni...), que par les **projets durables** de construction de centrales d'énergie renouvelable.

4 • INFORMATIONS BOURSIÈRES

	31/12/2023	31/12/2022
Prix de l'action à la clôture (€)	19,55	10,60
Volume total des titres (en millions)	8,5	6,1
Total du volume d'échanges (en millions €)	122,7	66,6
Nombre d'actions (millions)	87	87
Capitalisation boursière (en millions €)	1 700,9	922,2
PER	15,5	9,0
Rendement des dividendes	4,1 %	3,5 %

Le 31 mai 2023, les **dividendes complémentaires imputés aux résultats de l'exercice 2022** ont été versés à hauteur d'un montant brut par action de 0,36053065 euros (0,37040598 euros en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle). Le 20 décembre 2023, **l'acompte sur dividendes des résultats de l'exercice 2023** a été versé à hauteur d'un montant brut par action de 0,06572862 euros (0,06751654 euros en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle).

Les titres d'Ecnor, S.A. ont clos l'année à un prix de **19,55 euros par action** et la capitalisation boursière s'est située à 1 700,9 millions d'euros. Le volume d'échange des actions a été d'un montant de 122,7 millions d'euros.

5 • POLITIQUE DE GESTION DU CAPITAL

Comme part essentielle de sa stratégie, le Groupe Ecnor suit une politique de prudence financière. La structure du capital est définie par l'engagement de solvabilité et l'objectif de maximiser la rentabilité de l'actionnaire.

6 • POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe Ecnor est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

La responsabilité ultime quant à l'identification des principaux risques et à la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et d'information incombe au Conseil d'administration du Groupe, lequel s'appuie sur la Commission d'audit pour exercer sa fonction de supervision et d'évaluation des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Sans préjudice de ce qui précède, la gestion ordinaire et la direction efficace des affaires et activités du Groupe Ecnor est assumée par le Directeur général et l'équipe de direction, qui dans le cadre de l'exercice ordinaire de ces responsabilités et via leurs différentes unités d'activité et structures organisationnelles, identifient, évaluent, estiment et gèrent les différents risques affectant le déploiement des activités du Groupe.

Afin d'assurer la bonne identification des risques et l'intégration et la coordination de leur gestion à tous les niveaux et dans toutes les sphères de l'organisation, le Groupe Ecnor possède une Cartographie des risques de l'entreprise, prenant la forme d'une liste structurée des risques, chacun d'entre eux étant évalué en fonction de son impact potentiel (mesuré en termes de chiffres d'affaires, rentabilité et efficacité, réputation et durabilité) et de la probabilité de sa survenance. Cela permet d'aboutir à la mesure du risque inhérent associé à chaque événement et de l'efficacité des mesures de contrôle établies. Le résultat final obtenu correspond à l'évaluation du risque résiduel. Le résultat de cet exercice d'évaluation, réexaminé au moins annuellement, permet de bien prioriser ces risques et de destiner les ressources de l'organisation à la supervision des risques les plus significatifs et à l'amélioration de leur gestion.

6.1 Risques de taux de change

Le Groupe Ecnor est exposé au risque de variation des taux de change en raison de ses activités sur les marchés internationaux. Une partie des produits et des charges encourus est libellée dans des devises autres que la monnaie fonctionnelle du Groupe (l'euro) et, dans certains projets, les entrées et les sorties économiques et financières sont libellées dans des devises différentes, de sorte que le résultat de ces projets est exposé au risque de change.

Pour gérer et atténuer le risque lié aux variations des taux de change, et lorsqu'il n'est pas possible de concevoir et de mettre en œuvre des structures de couverture naturelles, telles que l'utilisation de financements référencés à la devise de recouvrement du contrat, le Groupe a recours à d'autres stratégies de couverture, telles que la souscription d'assurances de change et les opérations de swap de type « cross currency swaps ».

6.2 Risque de taux d'intérêt

Les variations dans les taux d'intérêt modifient la juste valeur des actifs et passifs qui produisent un intérêt à taux fixe ainsi que les flux futurs des actifs et passifs référencés à un taux d'intérêt variable. Le Groupe Ecnor bénéficie d'un financement externe pour la réalisation de ses opérations, aussi bien au niveau de l'entreprise qu'en rapport avec la promotion, la construction et l'exploitation des parcs éoliens, des projets solaires et des concessions d'infrastructures électriques. La garantie de ces financements spécifiques de projet (« project finance ») est fournie par les projets eux-mêmes.

En ce qui concerne la gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des instruments de couverture pour couvrir le risque de variation des taux d'intérêt dans les opérations de financement à taux d'intérêt variable. D'autre part, et en fonction des conditions de marché prévalant selon le moment, le Groupe évalue et met en place, le cas échéant, des financements à taux d'intérêt fixe, en fonction de ses besoins financiers et des objectifs de la structure de financement établie, met en place.

6.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations financières à court terme dans les délais établis.

Pour atténuer le risque de liquidité, le Groupe surveille en permanence son capital d'exploitation afin d'en optimiser la gestion et conserve une position solide de liquidité sur des comptes courants et des lignes de crédit assortis de limites suffisantes.

6.4 Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe Ecnor est celui découlant des comptes à recouvrer pour des opérations commerciales, dans la mesure où le partenaire ou client n'honore pas ses engagements contractuels.

Compte tenu de l'activité et des secteurs dans lesquels il opère, le Groupe Ecnor a généralement des clients de haute qualité de crédit. En tout état de cause, et principalement dans

les projets internationaux avec des clients non récurrents, le Groupe renforce les mesures visant à atténuer le risque de crédit (non-paiement ou défaillance), en effectuant des analyses exhaustives de la solvabilité du partenaire et en établissant des conditions contractuelles spécifiques pour garantir le recouvrement de la contrepartie, ainsi qu'en utilisant d'autres mécanismes tels que le versement d'avances, des lettres de crédit irrévocables ou la couverture par le biais de polices d'assurance.

En lien avec le sous-groupe Enerfin classé comme actifs non courants détenus en vue de la vente pendant l'exercice 2023, dans le cas des parcs éoliens nationaux, l'énergie produite selon le cadre réglementaire électrique en vigueur, est vendue sur le Marché Ibérique d'Électricité (MIBEL), en recouvrant les produits de l'opérateur du marché OMIE, avec un système de garantie de paiements et de la Commission nationale des Marchés et de la Concurrence (CNMC), entité régulatrice des marchés énergétiques en Espagne, dépendant du ministère espagnol de l'Industrie. P.E. Cofrentes a conclu avec CEPSA un contrat de vente d'énergie à long terme en vue d'une énergie fixe annuelle. En ce qui concerne les parcs situés à l'étranger, les parcs éoliens au Brésil conservent des contrats d'achat d'énergie électrique à long terme (20 ans) auprès de différents acheteurs (Eletrobras, la Chambre de commercialisation de l'énergie électrique - CCEE, Cemig et entreprises de distribution). De plus, les parcs du complexe de São Fernando dans le nord-est du Brésil vendent une partie de l'énergie produite sur le marché à court terme (MCP) et dans le cadre de contrats bilatéraux à court terme signés avec des entreprises, jusqu'à l'entrée en vigueur des contrats de vente d'énergie électrique à long terme (la plupart sur 20 ans, avec entrée en vigueur en 2022 et en 2024). De la même façon, Éoliennes de l'Érable a signé un contrat de vente avec la compagnie électrique canadienne Hydro-Québec, qui porte sur l'énergie électrique qu'elle générera durant une période de 20 ans.

En outre, en ce qui concerne les lignes de transmission pour lesquelles le Groupe fournit ses services au Brésil selon un régime de concession via de Celeo CI, l'Opérateur national des systèmes électriques (Operador Nacional do Sistema Elétrico - ONS) est chargé de coordonner les recouvrements et les paiements du système. Il indique tous les mois à la société concessionnaire les entreprises qui doivent la payer : productrices, grands consommateurs et entreprises de distribution connectés au système. Ces sociétés ont déposé avant même de se connecter au système une garantie qui est exécutée en cas de défaut de paiement, suite à quoi elles sont immédiatement déconnectées du système, puis l'obligation de paiement est répartie automatiquement entre le reste des utilisateurs du système. De cette manière, le système électrique national garantit le paiement à la concessionnaire.

En ce qui concerne les lignes de transmission du Chili, Celeo CI participe à la fois au système de transmission national et au système de transmission par zone. Le Coordinateur électrique national (CEN) est responsable de la coordination des flux de paiements aux sociétés de transmission pour les deux systèmes. Le régime dans lequel les responsables d'effectuer le paiement aux entreprises de transmission sont les entreprises de génération était appliqué jusqu'en décembre 2018. À partir de l'année 2019, les entreprises de distribution sont intégrées comme les responsables d'effectuer le paiement, raison pour laquelle à partir de cette date il existe un portefeuille plus robuste de responsables du paiement. La garantie de paiement se base sur une procédure du CEN qui établit que, face à de possibles défauts de paiement de la part d'une entreprise coordonnée (assujettie à la coordination du CEN), ce défaillant sera déconnecté du système et l'obligation de paiement sera répartie entre les entreprises coordonnées restantes.

Au Chili, nous participons également aux lignes de transmission dédiées, engagées avec des partenaires à la solvabilité avérée, dont la plupart sont classés dans la catégorie investissement. Dans ces cas, la rémunération que nous recevons est réglementée dans chaque contrat à long terme que nous avons signé avec ces entreprises qui utilisent nos infrastructures, que ce soit pour évacuer l'énergie produite ou pour garantir leur alimentation en électricité.

Le Groupe procède à des analyses périodiques de son exposition au risque de crédit, en dotant les corrections opportunes de la valeur dues à la dépréciation.

6.5 Risque de marché

Les produits et les résultats correspondant à l'activité de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne, que le Groupe Ecnor exploite par l'intermédiaire du sous-groupe Enerfin, sont exposés aux variations des prix de l'énergie.

Afin de réduire à un niveau acceptable l'exposition du Groupe aux variations du prix de l'énergie, celui-ci maintient une politique de couverture du prix de l'énergie pour un certain pourcentage de la production estimée de ses actifs en Espagne, en contractant les instruments financiers dérivés correspondants. En ce qui concerne la production de ses actifs situés hors d'Espagne, la majeure partie de sa production est vendue à des prix déterminés dans le cadre de contrats d'achat d'énergie à long terme, et n'est donc pas affectée par les variations du prix de l'énergie sur le marché.

Quant au risque régulateur et, en particulier, celui qui est lié aux énergies renouvelables, le Groupe mène un suivi détaillé afin de recueillir de façon adéquate son impact dans le compte de résultat consolidé.

Dans le contexte actuel de forte inflation au niveau mondial, le Groupe analyse les risques liés à la hausse des prix des

approvisionnements et des coûts de main d'œuvre susceptibles d'affecter les projets qu'il exécute, en prenant les mesures nécessaires à les minimiser.

6.6 Risque climatique

Cette catégorie comprendrait les risques découlant d'événements associés au changement climatique, qu'il s'agisse de risques climatiques physiques, susceptibles d'entraîner une discontinuité ou d'affecter de manière significative certaines opérations, ou de risques de transition, qui seraient liés à de nouvelles exigences légales et/ou de marché dans ce domaine (réglementations, émission de rapports, attentes des tiers, etc.).

Les risques environnementaux sont principalement gérés dans le cadre du Système de gestion environnementale, qui est intégré au Système de gestion intégrale du Groupe et certifié selon la norme ISO 14001. Ce système repose sur les piliers suivants :

- Identification et vérification des exigences légales grâce à l'utilisation d'outils spécifiques permettant de gérer le respect des obligations administratives et des autres engagements pris, en plus de ceux requis par la loi.
- Conception et déploiement de politiques et de procédures visant à identifier les impacts environnementaux des projets et à atténuer, compenser et éviter, dans la mesure du possible, leurs effets négatifs sur l'environnement, en promouvant des aspects tels que l'économie circulaire et la protection et préservation de la biodiversité et du milieu naturel.
- Intégration du volet environnemental aux processus de décision, en faisant en sorte qu'il soit pris en compte dans les analyses coût/bénéfice.
- Impliquer toutes parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Groupe est doté d'une Stratégie de changement climatique qui établit les objectifs en la matière pour la période 2020-2035 et pose le cadre dans lequel s'inscrivent toutes ses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux impacts du changement climatique et d'exploitation des opportunités associées. Une partie essentielle de la conception et de la mise en œuvre de cette stratégie a été l'identification par le Groupe des risques et des opportunités liés au changement climatique dans le cadre de ses activités, d'après les recommandations de Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Deux scénarios ont été envisagés dans cette étude : la première partie de l'étude est axée sur l'impact du changement climatique sur

les actifs corporels du Groupe Ecnor, tandis que la seconde partie se concentre sur l'impact du changement climatique sur la construction d'infrastructures dans les pays où le Groupe Ecnor est actuellement présent ou a d'importantes opportunités d'affaires à moyen et long terme. À l'issue de cette analyse, il a été déterminé que le degré d'exposition du Groupe Ecnor aux principaux risques associés au changement climatique est bas, mais qu'il existe d'importantes opportunités en lien avec les plans ambitieux de transition énergétique et de décarbonisation à l'échelle mondiale.

D'autre part, le Groupe Ecnor a progressé dans son engagement de décarbonisation en rejoignant l'initiative Science Based Targets (SBT) et en se fixant des objectifs de réduction des émissions reposant sur la science, lesquels ont été approuvés en 2022 par l'initiative.

7 • DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'engagement du Groupe Ecnor pour la durabilité environnementale est indissociable de l'exercice de ses activités et de sa stratégie d'entreprise. D'une part, il contribue à l'avènement d'un avenir durable et à faible émission de carbone via ses activités de production d'énergie renouvelable, efficacité énergétique, eau ou environnement et, d'autre part, via la réduction de son empreinte carbone et sa bonne gestion environnementale.

Dans cette perspective, et dans le but de contribuer à l'Objectif de développement durable 13 « Lutte contre les changements climatiques » du Pacte mondial des Nations unies, le Groupe Ecnor a encouragé le développement de son activité de manière durable et adaptée aux nouvelles conditions climatiques, avec l'implication et l'engagement systématique de toutes les personnes faisant partie du Groupe.

Ainsi, le déploiement des activités du Groupe Ecnor s'inscrit dans le cadre de son Système de gestion environnemental et son Système de gestion énergétique, respectivement certifiés selon les normes ISO 14001:2015 e ISO 50001:2018, ainsi que dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique.

Avec le système de gestion environnementale, une systématique est définie, permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés à ses activités, dans le but de déterminer ceux qui sont significatifs et de pouvoir agir dessus pour minimiser leurs éventuels impacts. Les aspects les plus significatifs ainsi identifiés ont été la production de déchets, l'impact sur le cadre naturel, l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques et l'impact sur la flore et la faune.

Les principes de la gestion environnementale du Groupe Ecnor sont énoncés dans la Politique intégrée du système de gestion, dont la portée a été mise à jour courant 2023. Lesdits principes d'action sont décrits ci-dessous :

- Intégrer le volet environnemental aux processus de décision sur les investissements et à la planification et l'exécution des activités, en faisant en sorte qu'il soit pris en compte dans les analyses coût/bénéfice.
- Promouvoir la protection et de la conservation de la biodiversité et de l'environnement, en mettant en place les mesures nécessaires à réduire, compenser et même éviter les impacts négatifs produits par les activités du Groupe, et en favorisant les mesures produisant un impact positif.
- Faire une utilisation durable des ressources, en promouvant une consommation responsable, la prévention des déchets et l'économie circulaire.
- Gérer de manière responsable et efficace les ressources en eau, en tenant compte de la totalité de son cycle complet, en favorisant le développement social et la conservation des écosystèmes.
- Impliquer toutes parties prenantes (employés, actionnaires, clients, fournisseurs et la société en général) dans la recherche commune de solutions utiles face aux défis de la conservation et du développement de l'environnement et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Le Groupe Ecnor contribue activement et résolument à la construction d'une société à faible émission de carbone. Le changement climatique est un défi sur lequel l'entreprise travaille depuis des années à travers différentes initiatives qui contribuent à atténuer son empreinte environnementale :

- Calcul de son empreinte carbone d'après les standards reconnus internationalement et mise en marche d'initiatives de réduction de l'émission des gaz à effet de serre dans son domaine d'activité.
- Vérification de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre en utilisant la méthodologie établie par le Protocole des GES et en appliquant les principes établis dans le document « The Corporate Value Chain (Scope 3), Accounting and Reporting standard ».
- Obtention du label « Calculo y Reduzco » (Je calcule et je réduis) accordé par l'Office espagnol du changement climatique (OECC).
- Participation à l'initiative du CDP (Carbon Disclosure Project), en présentant volontairement un rapport sur le changement climatique. En 2023, le Groupe Ecnor a

conservé la note A- décrochée en 2022, ce qui la place au niveau le plus haut en matière de durabilité, d'adaptation au changement climatique et son atténuation.

- Après avoir rejoint l'initiative Science Based Targets (SBTi), ce qui constitue un pas en avant dans son engagement pour la décarbonisation, l'entreprise a établi des objectifs de réduction des émissions reposant sur la science, approuvés par ladite initiative.
- Révision de son analyse des risques et opportunités liés au climat, d'après les recommandations de TCFD, en étendant et enrichissant l'analyse des risques et opportunités réalisée lors de l'exercice précédent, en couvrant un plus large éventail d'activités, en augmentant la couverture des scénarios utilisés et en analysant un éventail plus large et plus varié de risques et d'opportunités.

Le chapitre Engagement pour l'environnement de l'information non financière contenue dans ce Rapport de Gestion présente les objectifs, les stratégies et toutes les initiatives établis en 2023 dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la gestion environnementale du Groupe.

8 • RESSOURCES HUMAINES

EFFECTIFS GROUPE ELCNOR (*)

Au 31 décembre de chaque année	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
National	11 746	11 210	4,8%
International	10 817	11 138	(2,9)%
	22 563	22 348	1,0%

(*) Les Administrateurs qui ne font pas partie des effectifs du Groupe ne sont pas inclus dans ce calcul.

Les personnes sont le principal actif d'Ecnor qui fonde sa stratégie globale sur des valeurs telles que le talent, la transparence et le travail en équipe dans des conditions de sécurité maximale. À cet égard, la prévention des risques professionnels et un dénominateur commun pour toutes les activités entreprises par le Groupe. L'engagement envers la prévention fait partie de sa culture d'entreprise. Il s'agit d'un engagement qui va au-delà des lois et des exigences de nos clients et qui fixe des objectifs exigeants et très clairs : aucun accident et tolérance zéro en ce qui concerne les infractions aux mesures de prévention prise par l'entreprise.

À la clôture de l'exercice 2023, l'effectif du Groupe restait stable, avec une augmentation de 215 personnes (1 %) qui le situait à 22 563 employés. Sur le marché intérieur, l'augmentation a été de 4,8 %. À l'international, la baisse globale est de -2,9 %.

L'effectif de la Société mère à la clôture de l'exercice 2023 est de 456 personnes (à l'exclusion des administrateurs non exécutifs), contre 402 personnes à la clôture de l'exercice précédent.

Toutes les informations relatives aux effectifs du Groupe sont détaillées dans la rubrique « Nos personnes, notre meilleur atout », dans l'information non financière de ce Rapport de gestion.

9 • R&D&I

En encourageant l'innovation, le Groupe Ecnor apporte davantage de valeur ajoutée aux services qu'elle fournit à ses clients, avec une garantie de durabilité, la compétitivité et la différenciation de l'entreprise. En 2023, le chiffre du total des investissements de l'ensemble des projets de R&D&I du Groupe pour 2022 a été reflété, lequel a atteint 23,3 millions d'euros.

L'innovation fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Aujourd'hui, Ecnor, S.A. et la filiale Audeca sont certifiées selon la norme UNE 166002.

En 2023, les principales initiatives menées à bien ont été les suivantes :

- Lancement de l'appel INNOVA 2023 pour le financement de projets de R&D&I.
- Standardisation des KPI en R&D&I pour le Groupe Ecnor et ses organisations.
- Internationalisation des avantages fiscaux liés à la R&D&I dans les filiales étrangères.
- Réalisation d'ateliers sur l'innovation collaborative/ouverte aux côtés de Tecnia, le plus grand centre de recherche appliquée et de développement technologique d'Espagne.
- Approbation par la Députation du Fuero de Bizcaye de deux projets innovateurs dans le cadre de la convocation Hazitek : les projets Aria de Ferrocarriles (lancé en 2023) et Popin de Sistemas.
- Présentation de nouvelles propositions d'Ecnor Deimos, filiale technologique du Groupe, dans le cadre de programmes nationaux et européens.

• Présence sur le marché des installations de production d'hydrogène vert.

• Développement de projets d'hybridation éolienne et photovoltaïque, et de systèmes de stockage.

• Mise en place du système freecooling en salles FTTH à 150 emplacements répartis dans la moitié nord de l'Espagne, avec des analyseurs de réseau pour comptabiliser les économies d'énergie, tout ceci avec une connexion de commande à distance et la visualisation des salles.

• Finalisation de la conception du système de contrôle Sigidel 4.0, basé sur le système historique Sigidel tout en étant à la pointe des innovations technologiques et conforme aux standards de cybersécurité.

• Finalisation du projet de viabilité relatif à un véhicule autonome, subventionné par l'Agence publique catalane pour la compétitivité des entreprises (Acció), en partenariat avec l'UPC et l'entreprise Sorigué.

• Avancées de la plateforme d'optimisation des processus des infrastructures sportives par le biais de modèles prédictifs et de solutions de valorisation énergétique, aux côtés de Tecnia, Tecman, Sedical et Laenk, et subventionnée par Hazitek.

L'Information Non Financière de ce Rapport de gestion, et concrètement le chapitre Technologie et innovation, fournit des informations sur la R&D&I du Groupe Ecnor.

10 • ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Après la clôture de l'exercice, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 24 janvier 2024, au cours de laquelle les actionnaires ont approuvé la vente de 100 % du capital social d'Enerfin à la société norvégienne Statkraft European Wind and Solar Holding AS, tel qu'expliqué dans la note 7 « Actifs non courants (ou groupes destinés à être cédés) détenus en vue de la vente et activités abandonnées » des comptes annuels consolidés ci-joints.

À la date de présentation de ce rapport, aucun événement important ne s'est produit depuis la clôture de l'exercice 2023, susceptible d'altérer ou d'avoir un quelconque effet sur les états financiers consolidés de l'exercice annuel clos le 31 décembre 2023.

11 • PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024

11.1 Contexte économique

Comme expliqué dans la section 2 « Contexte économique » du présent rapport, face à un scénario économique mondial incertain marqué par l'augmentation des risques géopolitiques, 2024 devrait connaître une désinflation et un ralentissement de la croissance mondiale pour la troisième année consécutive, avant le redressement prévu pour 2025.

11.2 Groupe Ecnor

Les activités du Groupe Ecnor bénéficieront des trois grandes tendances appelées à favoriser le développement économique mondial :

- Durabilité environnementale et sociale
- Transition énergétique et électrification de l'économie
- Urbanisation et numérisation de la société

Au vu des bonnes performances enregistrées lors de cet exercice, du solide portefeuille de contrats, de la diversification géographique et de l'excellence des équipes qui composent le Groupe Ecnor, il est prévu que le Groupe augmente son chiffre d'affaires lors du prochain exercice, ainsi que les résultats des opérations continues de l'année précédente, tel que cela a été le cas année après année au fil de la dernière décennie.

12 • CAPITAL SOCIAL ET ACQUISITION D' ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Ecnor, S.A. est représenté par 87 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées, ce qui représente un capital social de 8 700 000 euros.

Les actions d'Ecnor, S.A. sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentrent les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

Au 31 décembre 2022, Ecnor, S.A. détenait 2 322 384 actions d'autocontrôle. Au cours de l'exercice, un total de 271 026 titres a été acquis, tandis que 293 881 autres titres ont été vendus. Cela étant, au 31 décembre 2023, un total de 2 299 529 actions propres a été atteint, soit un pourcentage d'actions d'autocontrôle de 2,64 %, (2,67 % à la clôture de l'exercice précédent).

13 • OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

En ce qui concerne les informations relatives aux opérations avec les parties liées, nous renvoyons aux détails indiqués dans les notes explicatives des comptes annuels individuels et consolidés au 31 décembre 2023, conformément à l'article 15 du Décret royal 1362/2007.

14 • MESURES ALTERNATIVES DE RÉSULTAT

Le Groupe Ecnor présente les Mesures alternatives de résultat, conformément aux lignes directrices publiées par l'ESMA (European Securities and Markets Authority). Ces mesures sont utilisées de manière généralisée par les investisseurs, les analystes financiers et autres acteurs à titre de mesures complémentaires de performance. Elles doivent être considérées à ce titre, et en aucun cas comme des mesures de substitution.

14.1 Mesures alternatives de résultat du Groupe Ecnor

a) Principaux résultats

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Opérations continues :			
Montant net du chiffre d'affaires	3 792 906	3 393 260	11,8%
National	1 489 436	1 403 651	6,1%
International	2 303 470	1 989 609	15,8%
EBITDA	204 862	147 564	38,8%
Résultat avant impôts	97 761	80 154	22,0%
Impôts sur les bénéfices	(27 284)	(22 062)	23,7%
Résultat de l'exercice issu des opérations continues	70 477	58 092	21,3%
Résultat des opérations continues attribuable aux intérêts minoritaires	(4)	(4)	-%
Résultat des opérations continues attribuable aux actionnaires de la Société mère	70 481	58 096	21,3%
Activités abandonnées :			
Résultat des activités abandonnées attribuable aux actionnaires de la Société mère	39 577	44 717	(11,5)%
RÉSULTAT ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	110 058	102 813	7,0%

b) Chiffre d'affaires par segments

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Ecnor	3 886 590	3 422 866	13,5%
National	1 507 384	1 422 090	6,0%
International	2 379 206	2 000 776	18,9%
Sous-total activités	3 886 590	3 422 866	13,5%
Opérations entre segments	(93 684)	(29 606)	-%
	3 792 906	3 393 260	11,8%

c) EBITDA

L'EBITDA est défini comme le bénéfice d'exploitation plus les dotations aux amortissement, dépréciation et provisions. Le Groupe estime que l'EBITDA est un indicateur complémentaire utile pouvant être utilisé dans l'évaluation du résultat d'exploitation du Groupe.

	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
EBITDA = Excédent brut d'exploitation :	204 862	147 564	38,8%
Résultat d'exploitation	121 145	96 061	
- Charges d'amortissement, dépréciation et dotations aux provisions	83 717	51 503	

d) EBITDA par segments

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Ecnor (*)	220 997	168 928	30,8%
Celeo	15 390	17 153	-10,3%
Sous-total activités	236 387	186 081	27,0%
Gestion du Groupe et autres ajustements	(23 599)	(29 569)	
Opérations entre segments	(7 926)	(8 948)	
	204 862	147 564	38,8%
(*) EBITDA corrigé de la plus-value sur la vente de 50 % des entreprises mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V. (I) + (II)	199 478	168 928	18,1%
EBITDA de l'activité d'Ecnor (I)	220 997	168 928	30,8%
Plus-value résultant de la vente de 50 % des sociétés mexicaines Gasoducto de Morelos, S.A.P.I. de C.V. et Morelos O&M, S.A.P.I. de C.V. (II)	21 519	-	

e) Bénéfice avant impôts par segments

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Ecnor	122 602	105 914	15,8%
Celeo	15 390	17 153	-10,3%
Sous-total activités	137 992	123 067	12,1%
Gestion du Groupe et autres ajustements	(32 305)	(35 960)	
Opérations entre segments	(7 926)	(6 953)	
	97 761	80 154	22,0%

f) Bénéfice net consolidé attribuable par segments

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Ecnor	84 415	77 460	9,0%
Enerfin	39 577	44 717	-11,5%
Celeo	15 390	17 153	-10,3%
Sous-total activités	139 382	139 330	- %
Gestion du Groupe et autres ajustements	(23 231)	(30 622)	-
Opérations entre segments	(6 093)	(5 895)	-
	110 058	102 813	7,0%

g) Portefeuille d'Ecnor (Servicios y Proyectos)

Milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
National	749 580	633 939	18,2%
International	1 828 073	1 774 464	3,0%
Total	2 577 653	2 408 403	7,0%

14.2 Mesures alternatives de résultat du Groupe Ecnor

a) Dette financière nette avec et sans recours :

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	31/12/2023	31/12/2022	Var. (%)
Avec recours	222 613	120 791	84,3%
Sans recours	512 442	426 122	20,3%
Dette financière nette total	735 056	546 913	34,4%

b) Calcul de la dette financière nette total :

En 2023, la dette financière nette totale du Groupe est calculée sur la base des postes du bilan indiqués dans le tableau ci-dessous, ainsi que des mêmes postes du sous-groupe Enerfin qui sont reclassés à la clôture de l'exercice en actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente, ceux-ci faisant partie de la dette financière nette du groupe.

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2022
	Postes de dettes à l'actif et au passif du bilan	Actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente	Total	
+ Passif non courant. Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	29 672	11 673	41 345	50 793
+ Passif courant Passifs financiers pour émission d'obligations et autres valeurs négociables	238 818	10 540	249 358	125 158
+ Passif non courant Passifs financiers auprès des établissements de crédit	315 184	495 656	810 840	726 902
+ Passif courant Passifs financiers auprès des établissements de crédit	35 642	27 704	63 346	52 780
+ Passif non courant Instruments financiers dérivés	-	10 589	10 589	17 128
+ Passif courant Instruments financiers dérivés	646	10 391	11 037	37 425
+ Prêts accordés par des entités publiques	2 256	-	2 256	3 801
- Passif courant Instruments financiers dérivés de couverture de taux de change	(646)	(5 830)	(6 476)	(5 551)
- Passif non courant Instruments financiers dérivés de couverture de taux de change	-	-	-	-
- Passif non courant Instruments financiers dérivés de couverture du prix de l'énergie	-	(10 589)	(10 589)	(16 822)
- Passif courant Instruments financiers dérivés de couverture du prix de l'énergie	-	-	-	(31 874)
	621 572	550 134	1 171 706	959 740
- Investissements dans des entreprises liées à CT	(318)	-	(318)	(761)
- Instruments financiers dérivés de l'Actif Courant	(2 136)	(10 050)	(12 186)	(3 905)
- Instruments financiers dérivés de l'Actif non Courant	(170)	(5 746)	(5 916)	(9 639)
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	(317 019)	(67 152)	(384 171)	(372 525)
- Autres investissements financiers à court terme	(19 531)	(13 606)	(33 137)	(12 076)
- Compte de réserve du service de la dette sous « Équivalents de trésorerie »	-	(14 627)	(14 627)	(17 826)
+ Instruments financiers dérivés (de l'Actif courant du Bilan consolidée) de couverture de taux de change	69	-	69	2 361
+ Instruments financiers dérivés (de l'Actif courant de l'état de situation u bilan consolidée) de couverture du prix	-	10 050	10 050	1 544
+ Instruments financiers dérivés (de l'Actif non courant du Bilan consolidée) de couverture du prix	-	3 586	3 586	-
	(339 105)	(97 545)	(436 650)	(412 827)
Dette financière nette total			735 056	546 913
(augmentation par rapport à la clôture de l'exercice précédent)			34,4%	5,8%

c) Ratio d'endettement :

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	31/12/2023	31/12/2022
Dette financière nette avec recours	222 613	120 791
EBITDA avec recours + dividendes de projet	243 525	193 196
EBITDA Opérations continues	204 862	147 564
EBITDA des activités abandonnées (ENERFIN)	125 048	154 490
Avec recours ¹	40 220	-9 901
Sans recours ²	84 828	164 391
Dividendes de projets	20 367	73 495
Reprise de l'effet sur l'EBITDA avec recours de l'application de l'IFRS 16	-21 924	-17 962
Ratio dette/EBITDA avec recours + dividende projets	0,91	0,63

(1) L'EBITDA avec recours est l'EBITDA du Groupe, en excluant l'EBITDA sans recours (celui correspondant aux projets d'investissement financés à travers la dette garantie par ces projets).

(2) L'EBITDA sans recours est celui correspondant aux projets d'investissement financés à travers une dette garantie par lesdits projets.

d) Ratio sur dette financière nette totale / EBITDA :

Milliers d'euros à la clôture de l'exercice	31/12/2023	31/12/2022
Dette financière nette totale	735 056	546 913
EBITDA des opérations continues + EBITDA des activités abandonnées	329 910	302 054
Ratio dette financière nette totale / EBITDA	2,23	1,81

15 • ÉTAT DE L'INFORMATION NON FINANCIÈRE

15.1 Sur ce rapport

GRI 2-1, GRI 2-2, GRI 2-5

Cette section du Rapport de gestion répond aux conditions établies dans la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité (en liaison avec le Décret-loi royal 18/2017, du 24 novembre).

Dans ce cadre, des informations sur les activités et les principaux impacts économiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance du Groupe Ecnor sont incluses, ainsi que

sur les aspects jugés pertinents pour les principales parties prenantes de l'entreprise durant l'exercice 2023. Tel que cela figure à l'annexe II, « Index des contenus exigés par la loi espagnole 11/2018 du 28 décembre, en matière d'information non financière et diversité », dans le processus d'élaboration, ce sont les standards internationaux de la Global Reporting Initiative (GRI) sélectionnés, conformément à l'option essentielle, qui ont été pris comme référence, en tenant compte des conditions identifiées comme matérielles pour l'activité.

Les informations présentées dans ce Rapport portent sur l'ensemble du Groupe Ecnor (Ecnor, S.A. et ses sociétés dépendantes), et le cas échéant, les informations relatives à la société codépendante Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. sont également incluses. En ce qui concerne les données sur l'environnement, seules celles des pays dans lesquels l'organisation a une présence permanente sont indiquées. Et concernant les informations en lien avec la société, ce sont celles concernant le Groupe Ecnor, la Fondation Ecnor et la société codépendante Celeo Concesiones e Inversiones, S.L. qui ont été incluses.

15.2 Progression en lien avec notre engagement pour la durabilité

GRI 2-23, GRI 2-24

Chez le Groupe Ecnor, la durabilité est considérée comme inhérente aux activités et à la stratégie d'entreprise, ainsi qu'aux relations avec ses parties prenantes.

Le Groupe Ecnor possède différentes politiques, approuvées par le sommet de l'organisation, qui définissent et expliquent ses principes, ses valeurs et ses engagements, aussi bien à destination des employés que dans le cadre de ses affaires et de la Société en général. Parmi ces politiques, outre le Code éthique et de conduite et la Politique de conformité, il convient de citer la Politique de durabilité, la Politique du système intégré de gestion, la Politique de lutte contre la corruption, la Politique en matière de défense de la concurrence, la Politique des droits de l'homme, la Politique relative aux relations avec les communautés locales, le Plan d'égalité et la Politique fiscale, entre autres. Toutes ces politiques peuvent être consultées sur les sites web du Groupe Ecnor et sur l'intranet Buenos Dias.

En 2023, le Groupe Ecnor a approuvé la politique du Dispositif d'alerte interne en matière d'intégrité et de conformité réglementaire et la Procédure de traitement des signalements effectués via le canal d'alerte éthique du Groupe. Par ailleurs, des mises à jour ont été introduites dans la Politique du Système intégré de gestion et la Politique de transmission des informations, contacts et implication auprès des actionnaires, investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, intermédiaires financiers, conseillers en vote et autres parties prenantes.

À son tour, le Groupe transpose ces engagements dans sa gestion opérationnelle, aussi bien via son Plan stratégique de durabilité que via les différents systèmes de gestion qu'il a établis, et notamment le Système de gestion de la responsabilité sociale de l'entreprise, le Système de conformité et le Système intégré de gestion, dans lequel sont intégrés les systèmes de qualité, environnement, sécurité et santé, gestion de l'énergie, gestion de la R&D&I, sécurité des informations et gestion des risques.

GOUVERNANCE DE LA DURABILITÉ

GRI 2-13, GRI 2-14, GRI 2-16

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Ecnor Holding est l'organe jouissant des pouvoirs les plus vastes pour administrer et représenter la Société. Il exerce ses fonctions avec une unité d'action et une indépendance de jugement, en se fondant sur l'intérêt de la Société, compris comme l'exercice d'une activité rentable et durable à long terme, permettant d'assurer sa continuité et l'optimisation de sa valeur économique.

En vertu de l'art. 14 des statuts et de l'art. 5 du Règlement du Conseil d'administration, la politique du Conseil d'administration est de se consacrer à la fonction générale de définition des directrices stratégiques et de gestion de la Société et de son Groupe, mais aussi à la supervision de leur mise en œuvre, en prenant des décisions sur de sujets revêtant une importance stratégique au niveau du Groupe et en confiant aux organes d'administration et à la direction des sociétés intégrées dans le Groupe les fonctions de gestion ordinaire et de direction efficace de celles-ci, en veillant à concilier l'intérêt social d'Ecnor et celui desdites sociétés.

Plus concrètement, en matière de durabilité, il revient au Conseil d'administration, entre autres fonctions et responsabilités, de déterminer et d'approuver la Politique de Durabilité en matière environnementale et sociale, la supervision du processus d'élaboration et représentation des informations financières et du rapport de gestion, incluant les informations non financières obligatoires et la présentation de l'état de l'information non financière à destination de l'Assemblée générale. Et il approuve les initiatives du Plan stratégique de durabilité du Groupe Ecnor, qui contribuent à sa stratégie d'affaires, à ses intérêts et sa pérennité à long terme.

Par ailleurs, le Conseil supervise le bon fonctionnement et intervention du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité, laquelle a assumé les fonctions de lancement, suivi et évaluation de toutes les interventions et politiques en lien avec l'ESG qui seront développées au sein de l'entreprise.

Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité

Concernant l'examen de la gouvernance d'entreprise et de la durabilité, le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a la responsabilité de :

- Évaluer et examiner périodiquement le système de gouvernance d'entreprise et la Politique de durabilité en matière environnementale et sociale, qui doivent remplir leur mission de promotion de l'intérêt social et de la prise en compte des intérêts légitimes des parties prenantes.
- S'assurer que les pratiques en matière environnementale et sociale sont conformes à la stratégie et aux politiques définies.
- Superviser et évaluer les processus de relation avec les différentes parties prenantes.

Les membres du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité sont désignés dans la mesure du possible sur la base de leurs connaissances, compétences et expérience, qui doivent être en adéquation avec les fonctions qu'ils sont appelés à exercer. Parmi les dynamiques et pratiques établies pour renforcer la connaissance des administrateurs en matière d'ESG, soulignons que lors des réunions du Conseil d'administration, de la Commission exécutive et des autres comités significatifs, un point spécifique est inclus à l'ordre du jour pour aborder les aspects de la durabilité.

La Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a désigné le Comité de durabilité en tant qu'organe principal du Groupe au niveau opérationnel en matière de durabilité.

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité tient trimestriellement des réunions de suivi et d'évaluation des interventions réalisées dans le domaine de la durabilité du Groupe.

Comité de durabilité

Constitué en 2020, le Comité de durabilité du Groupe Ecnor est un organe transversal dans lequel sont représentés les différents domaines de l'entreprise et de son activité. Son objectif est de concevoir les outils nécessaires à la gestion de la durabilité à l'échelle du Groupe, de créer une stratégie coordonnée, de veiller à l'adoption et au suivi de celle-ci, ainsi que de surveiller les progrès réalisés en vue de promouvoir les bonnes pratiques.

Pendant cet exercice, le Comité de durabilité s'est réuni 4 fois.

Les interventions réalisées au sein du Comité de durabilité sont supervisées par la Direction et transmises au Comité

des nominations, des rémunérations et de la durabilité du Conseil d'administration.

STRATÉGIE DE DURABILITÉ DU GROUPE EECNOR

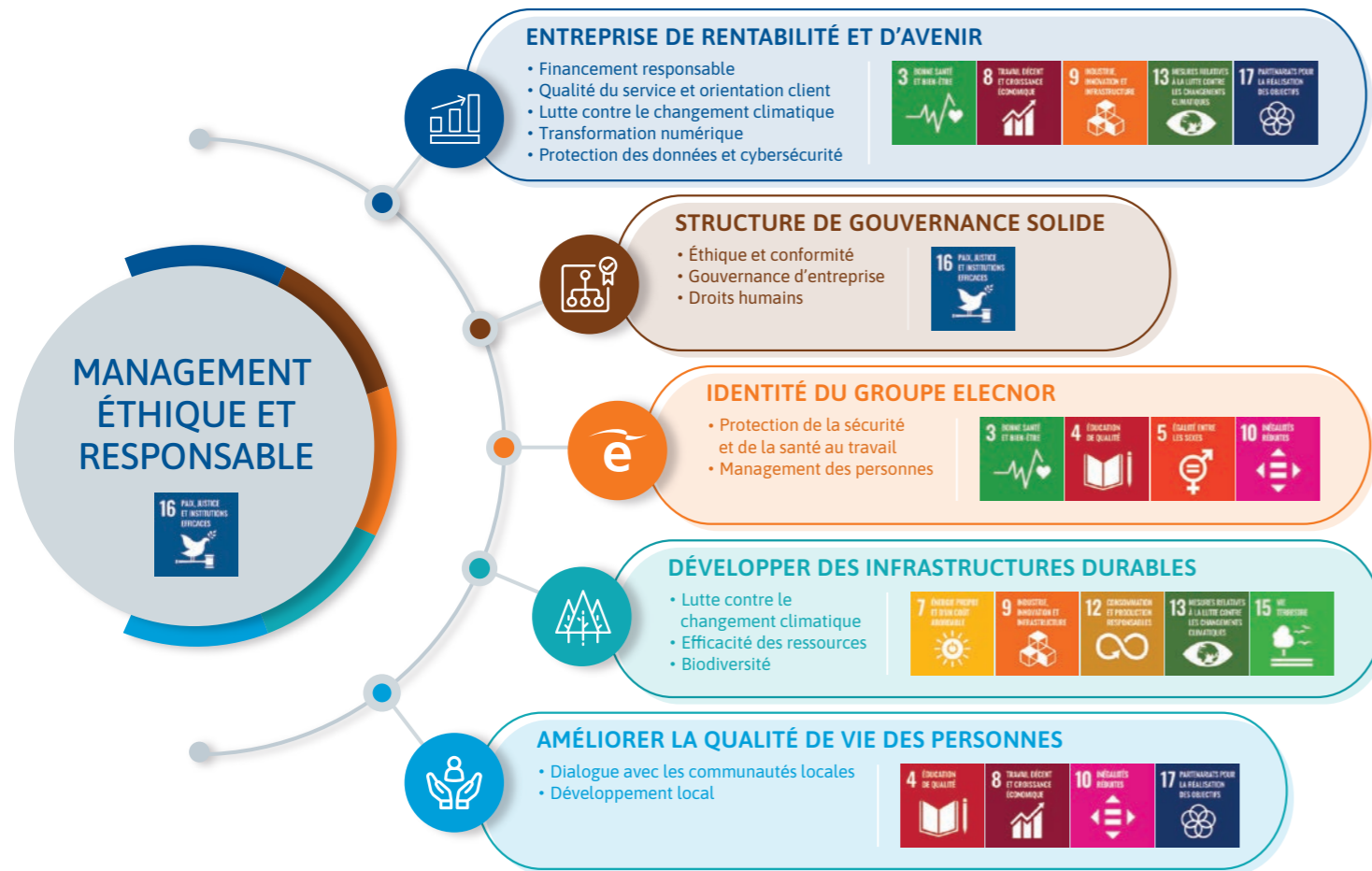
Chez Groupe Eecnor, la durabilité est considérée essentiel et inhérente au développement des activités et à la stratégie d'entreprise, ainsi qu'aux relations avec ses parties prenantes. Cet engagement est recueilli dans son Plan stratégique pour la durabilité, où sont posés les principaux axes de sa responsabilité sociale et les jalons de l'amélioration continue de la gestion de la durabilité.

Le nouveau Plan stratégique de durabilité 2023-2025 du Groupe Eecnor, soumis au Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité et approuvé par le Conseil d'administration, s'inscrit dans la continuité du précédent Plan stratégique de durabilité 2021-2022. Le nouveau plan reflète, par le biais de différents objectifs et initiatives, les

défis stratégiques du Groupe Eecnor, à savoir : l'excellence de la gestion, le renforcement de l'identité de l'entreprise, l'élargissement des sources de financement, le renforcement des systèmes de contrôle, l'efficacité, la technologie, la cybersécurité, la qualité, l'environnement, la communication et la réputation. Cette stratégie transmet aux parties prenantes l'engagement du Groupe envers les personnes, la société et l'environnement, et sa volonté d'exercer une gestion éthique et responsable à tout moment.

Les cinq piliers du Plan stratégique précédent ont été maintenus dans le plan actuel, « Promotion de la culture de l'appartenance et du respect » ayant toutefois été rebaptisé « Identité du Groupe Eecnor » pour mieux s'aligner sur la stratégie du Groupe. En outre, deux nouvelles lignes d'action ont été ajoutées concernant la chaîne d'approvisionnement et la biodiversité, ainsi que des initiatives liées aux droits de l'homme et à la taxonomie environnementale.

Le Plan stratégique de durabilité 2023-2025 et la traçabilité de ses axes stratégiques avec les questions à caractère significatif du Groupe sont présentés ci-dessous :



Principales lignes stratégiques

UNE ENTREPRISE RENTABLE, UNE ENTREPRISE D'AVENIR

C'est l'un des piliers essentiels de la durabilité axée sur la projection de l'entreprise à long terme, en ce qui concerne la solvabilité financière, l'efficacité et la compétitivité. Voici ses lignes d'action :

- > Financement durable associé à la réalisation d'objectifs et aux indicateurs ESG
- > Qualité du service et satisfaction du client
- > Chaîne d'approvisionnement responsable
- > Technologie et innovation

STRUCTURE SOLIDE DE GOUVERNANCE

Il s'agit de continuer à progresser dans le sens des principes de bonne gouvernance et à renforcer la structure de bonne gouvernance et le modèle de conformité. Voici ses lignes d'action :

- > Gouvernement d'entreprise
- > Conformité

IDENTITÉ DU GROUPE EECNOR

La sécurité et la santé des personnes, ainsi que tout ce qui garantit la motivation et le développement personnel et professionnel des équipes, s'inscrivent tout spécialement dans l'ADN de l'entreprise. Voici ses lignes d'action :

- > Sécurité et santé
- > Renforcer l'engagement et la fidélisation des équipes

DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DURABLES

L'importance d'être un agent clé dans le développement et le progrès social grâce à des projets d'infrastructures, d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, d'eau ou d'environnement et grâce à l'engagement de devenir une entreprise « net zéro » à l'horizon 2050. Voici ses lignes d'action :

- > Développer des projets et des services qui contribuent à la décarbonisation de l'économie
- > Entreprise neutre en carbone
- > Biodiversité

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES

Soucieux d'être un acteur de changement et de bien-être, le Groupe Eecnor s'engage à promouvoir le développement et le progrès de la société. Voici ses lignes d'action :

- > Dialogue permanent avec les parties prenantes
- > Soutien aux communautés dans lesquelles intervient le Groupe

De même, dans le domaine de l'amélioration continue, l'entreprise a défini des actions visant à une **gestion plus efficace de la durabilité**, qui renforcent l'engagement du Groupe en cette matière et parviennent à son intégration complète dans l'activité.

Jalons du Plan stratégique 2022-2023

Certaines réalisations du Plan stratégique 2023-2025 sont détaillées ci-dessous :

- La progression dans le domaine du financement durable a suivi son cours, avec l'enregistrement d'un Programme de billets à ordre multidevises de jusqu'à 400 millions d'euros sur le Marché alternatif de revenus fixes (MARF). Il s'agit du second programme du Groupe Eecnor lié à la durabilité, qui inclut des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des accidents du travail.
- Les projets d'énergie renouvelable relatifs à l'accroissement de la capacité de parcs éoliens et le projet pilote d'hydrogène vert ont connu des avancées significatives.
- L'indice de transformation numérique des projets 2023 a atteint 97 %.
- Dans le cadre de la stratégie de changement climatique, l'empreinte carbone associée aux Scope 1, 2 et 3 a été vérifiée et l'analyse des risques et opportunités liés au climat a été mise à jour conformément aux recommandations du TCFD.
- La note A- obtenue dans le classement CDP a été maintenue. Le renouvellement de ce score confirme le leadership d'Eecnor en matière de durabilité, d'adaptation au changement climatique et son atténuation.
- Des progrès ont été réalisés dans le déploiement du Système de qualité et d'environnement, avec notamment la certification d'Eecnor Pérou.
- Des progrès ont été réalisés dans le déploiement du Système de qualité et d'environnement, avec notamment la certification d'Eecnor Pérou.

ENJEUX SIGNIFICATIFS DU GROUPE ELECNR GRI 2-29, GRI 3-1, GRI 3-2

Pour identifier les aspects ayant un caractère significatif, le Groupe Ecnor élabore une étude propre en la matière, réalisée avec la collaboration d'un conseiller externe. Fin 2022, cette étude a été réalisée dans le but de définir les enjeux du Groupe ayant un caractère significatif en matière de durabilité, sur lesquels ont reposé le nouveau Plan stratégique de durabilité 2023-2025. Il s'agissait également de définir des priorités dans les contenus inclus dans la section correspondante du Rapport de gestion.

Pour la première fois, cet exercice a été réalisé selon la notion de double caractère significatif, qui implique d'évaluer à la fois les risques et opportunités associés aux enjeux ESG susceptibles d'avoir des conséquences sur la valeur du Groupe (caractère significatif financier) et les impacts liés aux enjeux ESG sur les personnes et la planète (caractère significatif des impacts).

Le processus suivi pour déterminer les enjeux à caractère significatif a été le suivant :

1. Identification des enjeux ESG susceptibles de revêtir un caractère significatif.

Un benchmark sectoriel a été réalisé, via l'analyse des informations publiques disponibles sur les entreprises du secteur et de la réglementation et des actualités en lien avec les enjeux ESG. En outre, les questions à caractère significatif pour les secteurs des infrastructures et de l'énergie renouvelable ont été analysées selon SASB, Sustainalytics et S&P Global. À l'issue de ce processus, 24 enjeux ESG ont été mis au jour.

2. Consultation des parties prenantes internes et externes.

Les principales parties prenantes ont été consultées pour connaître leur avis sur le niveau de significativité que devrait avoir pour le Groupe Ecnor chacun des 24 enjeux ESG identifiés. Par ailleurs, pour évaluer la notion de double caractère significatif auprès des parties prenantes, des questions ont été ajoutées pour identifier leur perception des impacts positifs et négatifs du Groupe Ecnor sur les personnes et la planète, ainsi que des risques et opportunités financières pour la compagnie associés à chacun des enjeux ESG.

Au cours de cette phase, 175 enquêtes en ligne ont été envoyées à toutes les parties prenantes : les actionnaires et les investisseurs, les clients, les employés, les fournisseurs et sous-traitants, les organismes de réglementation et l'administration, les financeurs et les assureurs, les partenaires, les syndicats, l'environnement social et les faiseurs d'opinion.

3. Évaluation des enjeux ESG par le Comité de durabilité d'après la notion de double caractère significatif.

Chacun des 24 enjeux ESG identifiés dans la première phase en vertu de la double vision a été soumis à évaluation :

- Caractère significatif financier. L'analyse des risques et des opportunités susceptibles d'affecter la valeur de l'entreprise a été menée à bien.

- Risque financier en fonction de variables comme l'importance (en analysant les impacts potentiels sur le compte de résultat, sur la réputation, sur la survie, etc.) et la probabilité.

- Opportunité financière en fonction de leur potentielle affectation sur le compte de résultat et de leur réputation.

- Caractère significatif des impacts. Les impacts positifs et négatifs réels et potentiels du Groupe Ecnor sur les personnes et la planète ont été évalués :

- Impacts négatifs selon des variables comme la gravité (analyse de l'échelle, de l'étendue et le caractère irréversible) et la probabilité.

- Impacts positifs selon leur contribution au développement durable.

Définition de priorités dans les enjeux ESG. Conformément aux critères précédents, à l'issue de l'analyse, les enjeux ESG ont été classés par ordre d'impact : élevé, moyen et faible). Sur la base de ces résultats, les enjeux à fort impact sont ensuite classés comme critiques ou comme prioritaires. En outre, parmi les enjeux à impact moyen, certains enjeux importants sont identifiés, s'agissant de ceux considérés comme tout spécialement stratégiques pour l'entreprise.

4. Élaboration de la matrice de matérialité à partir des résultats obtenus lors du processus d'évaluation réalisé par le Comité de durabilité et à l'issue de la consultation des parties prenantes. Les résultats ont été validés par le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité en 2023.

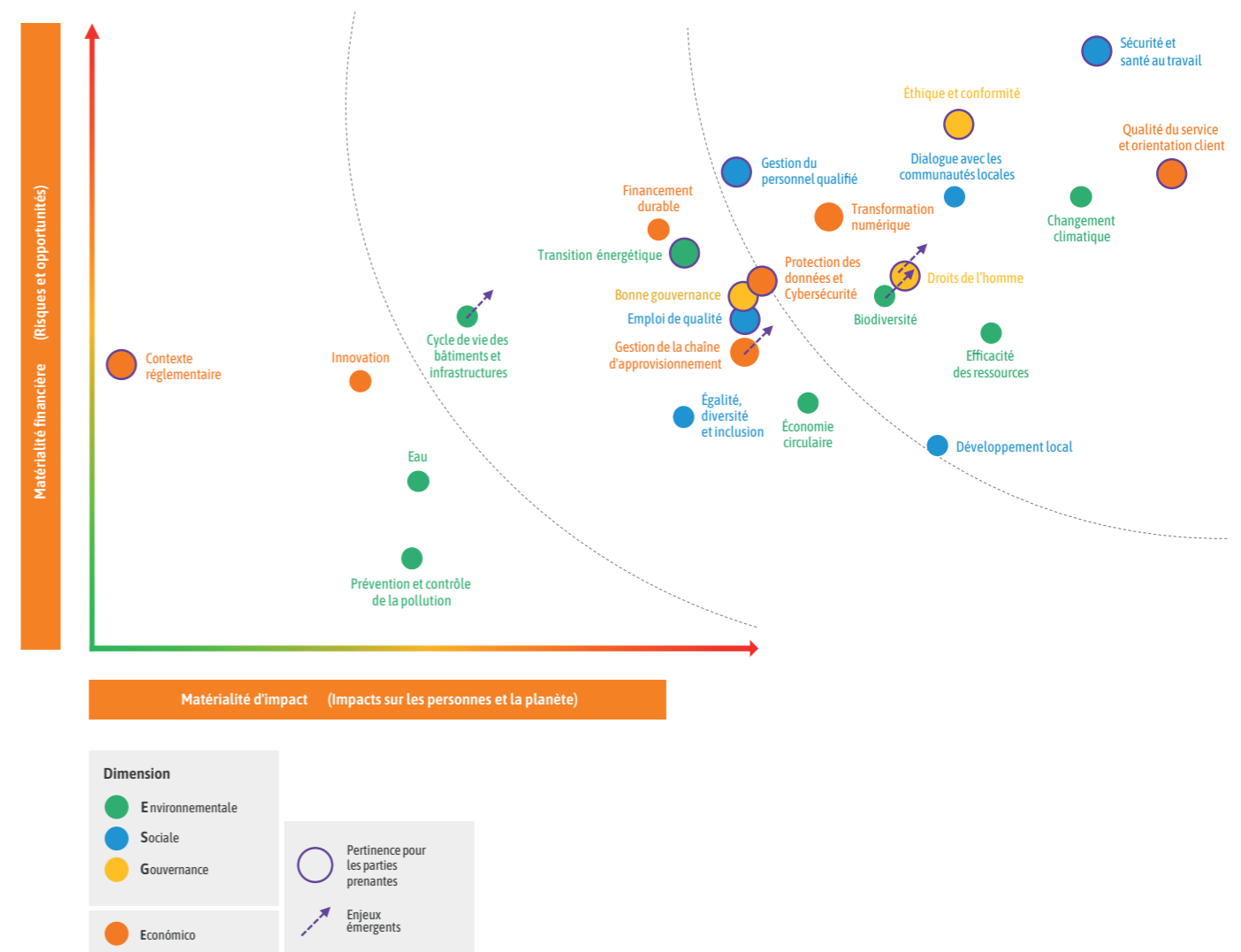
Sur l'axe Y de la matrice figurent les résultats de l'évaluation du caractère significatif financier (risques et opportunités affectant ou pouvant affecter la création de valeur du Groupe Ecnor). Sur l'axe X se situent les résultats du caractère significatif des impacts (impacts réels et potentiels du Groupe Ecnor sur les personnes et la planète).

Le point de vue des parties prenantes est reflété selon la taille de la bulle qui représente visuellement chaque enjeu ESG, en fonction du caractère significatif attribué par les parties interrogées.

Pour finir, certains enjeux susceptibles de gagner en importance à moyen et long terme ont été identifiés : droits de l'homme, chaîne d'approvisionnement et biodiversité. Ils ont

donc été inclus dans la nouvelle stratégie. Et le cycle de vie des bâtiments et infrastructures est également considéré comme un aspect auquel il faudrait accorder davantage d'attention à l'avenir, en raison de la demande potentielle de ce type de projets sur le marché.

MATRICE DE DOUBLE MATÉRIALITÉ DU GROUPE ELECNR









RÉSULTATS OBTENUS

ESG	Classification	Caractère Thèmes matériels	Materialidad significatif financier	Caractère significatif des impacts
O	Critiques	Sécurité et santé au travail	X	X
G		Qualité du service et orientation client	X	X
G		Éthique et conformité	X	X
A	Prioritaires	Changement climatique	X	X
O		Dialogue avec les communautés locales	X	X
G		Transformation numérique	X	X
O		Gestion du personnel qualifié	X	
O		Droits de l'homme		X
A		Efficacité des ressources		X
A	Pertinents	Biodiversité		X
O		Développement local		X
G		Gouvernement d'entreprise	X	
E		Protection des données et cybersécurité	X	
E		Financement durable	X	

Dans cet exercice, en plus des enjeux à caractère significatif identifiés en 2022 (critiques et prioritaires), les enjeux importants ont été considérés comme présentant une significativité.

Les impacts associés aux enjeux à caractère significatifs sont détaillés dans les tableaux suivants :

IMPACTS POSITIFS

Enjeu significatif	Description	Horizon temporel	Niveau	ODD	Lien avec l'impact
Qualité du service et orientation client	Développer des infrastructures fiables, durables, résilientes et de qualité qui contribuent au développement économique et au bien-être humain	À court terme	Critique	  	Directe/indirecte
Changement climatique	Les projets du Groupe Ecnor en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables, ainsi que sa stratégie en matière de changement climatique, contribuent à l'avènement d'une société à faible émission de carbone.	Moyen terme	Critique	 	Directe/indirecte
Dialogue avec les communautés locales	facilite l'identification des impacts ESG (positifs et négatifs) et leur gestion.	À court terme	Prioritaire		Directe
Transformation numérique	La mise en œuvre des technologies numériques est essentielle au développement du modèle d'affaires et à l'identification des améliorations à apporter aux processus en vue d'une plus grande efficacité pour les personnes et l'environnement.	Moyen terme	Prioritaire		Directe
Développement local	Les projets d'infrastructure contribuent à améliorer le développement économique et social des zones d'influence des projets.	À court terme	Prioritaire		Directe

Directe : l'organisation est directement liée à l'impact

Indirecte : l'organisation est liée à l'impact par ses relations d'affaires

IMPACTS NÉGATIFS

Enjeu significatif	Description	Horizon temporel	Niveau	Lien avec l'impact
Sécurité et santé au travail	Conséquences sur la sécurité et la santé des employés, des sous-traitants et des clients si des accidents se produisent et/ou des maladies du travail font leur apparition.	À court terme	Critique	Directe/indirecte
Éthique et conformité	Le non-respect des réglementations applicables et/ou des principes éthiques de l'entreprise peut impliquer une infraction aux réglementations en matière de travail, d'environnement, etc.	À court terme	Critique	Directe
Changement climatique	Contribution au changement climatique en raison des gaz à effet de serre produits.	Moyen terme	Critique	Directe/indirecte
Dialogue avec les communautés locales	Génération d'impacts négatifs sur l'environnement et les communautés locales lors du développement des projets.	À court terme	Prioritaire	Directe
Droits de l'homme	Violation potentielle de certains droits et libertés fondamentaux des parties prenantes (par exemple, les droits des communautés autochtones, la non-discrimination...)	À court terme	Prioritaire	Directe/indirecte
Efficacité des ressources	La consommation d'eau dans les zones de stress hydrique contribue à l'épuisement de l'eau/La consommation d'énergie génère des gaz à effet de serre.	Moyen terme	Prioritaire	Directe
Biodiversité	Impacts sur la biodiversité à un moment ou à un autre du cycle de vie des projets.	À court terme	Prioritaire	Directe/indirecte

Directe : l'organisation est directement liée à l'impact

Indirecte : l'organisation est liée à l'impact par ses relations d'affaires

ALIGNEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE DE DURABILITÉ, DES ENJEUX À CARACTÈRE SIGNIFICATIF ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axes du Plan stratégique de durabilité	Questions au caractère significatif	Contenu GRI	ODD	Chapitre de ce rapport fournissant la réponse
Identité du Groupe Ecnor	Sécurité et santé au travail	403-1 403-2 403-3 403-4 403-5 403-6 403-7 403-8 403-9 403-10	 	Nous prenons soin des personnes
Une entreprise rentable, une entreprise d'avenir	Qualité du service et orientation client	Indicateur propre au Groupe Ecnor	  	Excellence opérationnelle
Structure solide de gouvernance	Éthique et conformité	2-9 2-23 2-27 201-4 205-1 205-2 205-3 206-1 207-1 207-2 207-3 207-4 415-1	 	Gestion responsable
Développement d'infrastructures durables	Changement climatique	201-2 305-1 305-2 305-3 305-4 305-5	 	Engagement pour l'environnement
Amélioration de la qualité de vie des personnes	Dialogue avec les communautés locales	203-2 413-2		Impact social
Une entreprise rentable, une entreprise d'avenir	Transformation numérique	Indicateur propre au Groupe Ecnor	 	Technologie et innovation
Identité du Groupe Ecnor	Gestion du personnel qualifié	401-1 401-3 404-1 404-2 404-3	  	Nos personnes, notre meilleur atout

Suite à la page suivante

ALIGNEMENT DU PLAN STRATÉGIQUE DE DURABILITÉ, DES ENJEUX À CARACTÈRE SIGNIFICATIF ET DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axes du Plan stratégique de durabilité	Questions au caractère significatif	Contenu GRI	ODD	Chapitre de ce rapport fournissant la réponse
Structure solide de gouvernance	Droits de l'homme	2-23 406-1 407-1 408-1 409-1 411-1	  	Gestion responsable
Développement d'infrastructures durables	Efficacité des ressources	302-1 302-2 302-3 302-4 302-5 303-1 303-3 303-5 306-1 306-2 306-3 306-4 306-5	 	Engagement pour l'environnement
Développement d'infrastructures durables	Biodiversité	304-1 304-2 304-3 304-4		Engagement pour l'environnement
Amélioration de la qualité de vie des personnes	Développement local	201-1 203-1 204-1 413-1	  	Impact social
Structure solide de gouvernance	Gouvernement d'entreprise	2-9 jusqu'à 2-21	 	Gestion responsable
Une entreprise rentable, une entreprise d'avenir	Protection des données et cybersécurité	Indicateur propre au Groupe Ecnor	 	Technologie et innovation
Une entreprise rentable, une entreprise d'avenir	Financement durable	Indicateur propre au Groupe Ecnor	 	Engagement pour l'environnement

Les informations relatives aux politiques, mesures et indicateurs de suivi associés à chaque enjeu à caractère significatif sont incluses dans les chapitres consacrés à ces enjeux.

DIALOGUE SOCIAL AVEC LES PARTIES PRENANTES

GRI 2-25, GRI 2-29

Le Groupe Ecnor entretient avec ses principales parties prenantes un dialogue fluide et constant par le biais de

différents canaux de communication, avec lesquels le Groupe s'efforce de connaître et répondre à leurs besoins et attentes.

Les principales parties prenantes et les canaux de communication correspondants sont détaillés ci-dessous :

Partie prenante	Canaux de communication
Actionnaires et investisseurs	Assemblée des actionnaires Page web officielle de l'entreprise (Canal actionnaires et investisseurs) E-mail (réponse aux actionnaires) Réseaux sociaux Le site web de la CNMV Comité de direction, commissions, conseils d'administration et assemblée des actionnaires Canaux informels (réponse au personnel, réunions one-to-one) Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, EINF, Rapport intégré, etc. Tournées et forums Présentations des résultats Réunions Formulaires ESG
Clients	Réunions et présentations Sites web des entreprises Salons sectoriels Enquêtes de satisfaction Réseaux sociaux Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, EINF, Rapport intégré, etc. Canal du Code éthique
Employés	Réunions périodiques Groupes de travail Journées et cours de formation Sites web des entreprises Réseaux sociaux Intranet Buenos días eTalent Affiches Campagnes de sensibilisation Campagnes de participation aux initiatives/projets collectifs Rapports d'entreprise et financiers : Rapport intégré, etc. Canal du Code éthique
Fournisseurs et sous-traitants	Réunions et groupes de travail Sites web des entreprises Réseaux sociaux Canal du Code éthique Audits Plateformes de gestion Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, EINF, Rapport intégré, etc.
Administrations publiques et organismes de réglementation	Communications officielles Réunions Site web officiel Sièges virtuels Réseaux sociaux Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, EINF, Rapport intégré, etc.

Suite à la page suivante

Partie prenante	Canaux de communication
Financiers/Assureurs	Réunions Site web officiel Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, EINF, Rapport intégré, etc. Formulaires ESG
Partenaires	Réunions Accords de collaboration Forums, salons et congrès Sites web des entreprises Réseaux sociaux Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, comptes annuels, EINF, rapport intégré, mémoire Fondation Ecnor, etc. Formulaire ESG
Syndicats	Réunions Rencontres d'information Sites web des entreprises Réseaux sociaux Canal du Code éthique Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, Rapport intégré, etc.
Environnement social	Projets sociaux Rapports d'entreprise et financiers : Rapports annuels, EINF, Rapport intégré, Mémoire de la Fondation Ecnor Parrainages et mécénats Sites web des entreprises Réseaux sociaux Sites web spécifiques de projets Canal du Code éthique
Environnement et organisations liées	Projets dans le domaine de l'environnement Rapports d'entreprise et financiers : Rapports annuels, EINF, Rapport intégré, Mémoire de la Fondation Ecnor Sites web des entreprises Réseaux sociaux Sites web spécifiques de projets Canal du Code éthique
Opinion générée	Communiqués de presse Accords de partenariat avec les médias Réunions Site web officiel Rapports d'entreprise et financiers : Rapport sur la bonne gouvernance, Comptes annuels, EINF, Rapport intégré, etc. Réseaux sociaux Formulaires ESG

Les canaux de communication externe du Groupe Ecnor reposent sur ses plus de 400 000 abonnés sur les réseaux sociaux et ses plus de 20 sites web officiels à travers le monde. L'objectif est de diffuser la culture d'entreprise, d'entrer en contact avec les stakeholders et de sensibiliser les clients, les actionnaires et les autres parties prenantes aux valeurs de l'entreprise.

Voici quelques données significatives concernant la communication du Groupe Ecnor avec les différentes parties prenantes en 2023 :



15.3 Modèle d'affaires

GRI 2-6

L'information relative au modèle d'activité de la société est recueillie dans la section Objet et modèle d'affaires de ce Rapport de gestion. Et celle portant sur les perspectives pour l'exercice 2024, dans la même section.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La stratégie du Groupe Ecnor s'inscrit dans le cadre de son objet et repose sur une équipe multi-disciplinaire, qualifiée et

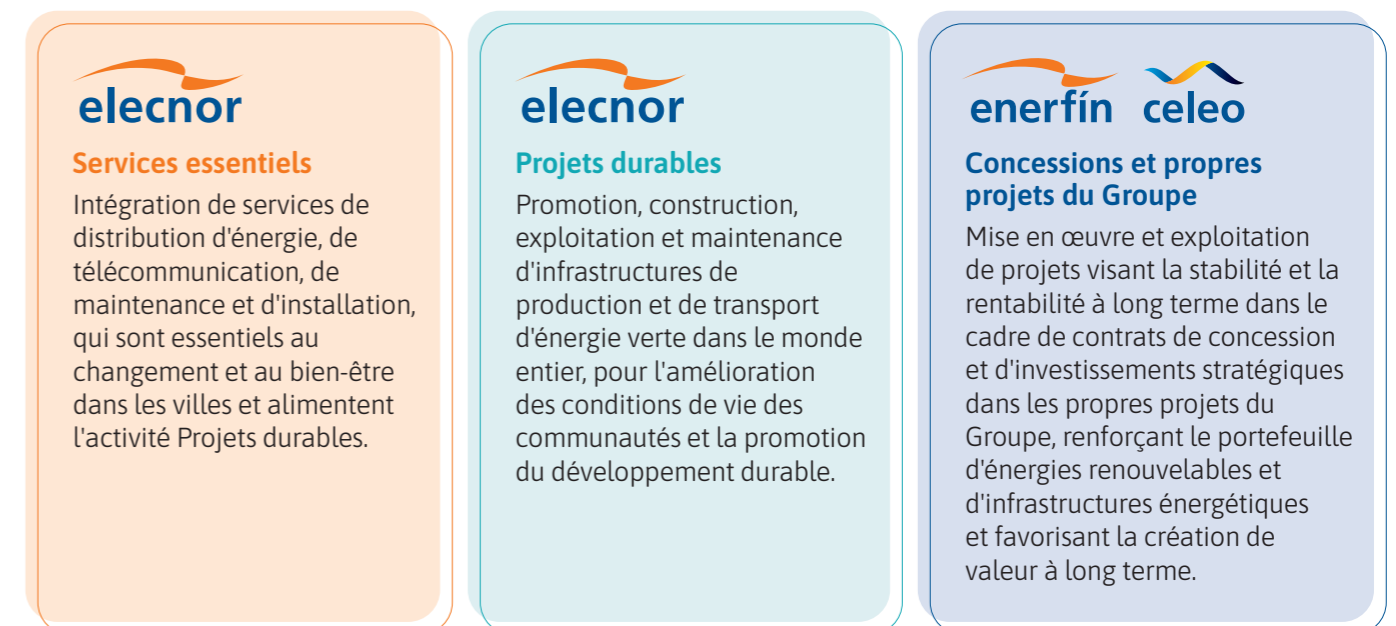
d'une grande diversité, qui lui permet de saisir les opportunités et de croître.

Grâce à un modèle d'affaires solide, résilient, autour d'activités en profonde synergie, le Groupe Ecnor mise sur la diversification, l'internationalisation et l'excellence technique pour encourager le développement de services essentiels, de projets durables et de concessions et projets propres.

Dans ce contexte, le Groupe base sa stratégie sur la protection et la sécurité de ses personnes et de son activité, ainsi que sur la solidité technique et financière, l'efficacité et le contrôle. Tout ceci en privilégiant la création de valeur pour toutes ses parties prenantes et l'expansion du Groupe Ecnor.

Notre objet, notre raison d'être

Porteurs de changement et bien-être, nous dotons d'infrastructures, d'énergie et de services des territoires du monde entier leur permettant de développer leur potentiel.



LEVIERS DE CROISSANCE

Efficacité, Diversification et Solidité

BASE DIFFÉRENTIELLE

Personnes et valeurs

15.4 Nos personnes, notre meilleur atout

La gestion des personnes est un domaine clé pour le Groupe Ecnor. Maintenir l'engagement de l'équipe, attirer les meilleurs talents et miser sur leur développement professionnel, mais aussi encourager les bonnes pratiques

professionnelles, l'égalité des chances et un environnement de travail sûr et sain, telles sont les clés de la gestion intégrale des ressources humaines.

À la clôture de l'exercice 2023, le Groupe comptait plus de 22 500 employés de 92 nationalités différentes. Elles forment toutes une équipe engagée, professionnelle et plurielle.

Système de Gestion intégrale des ressources humaines

GRI 3-3

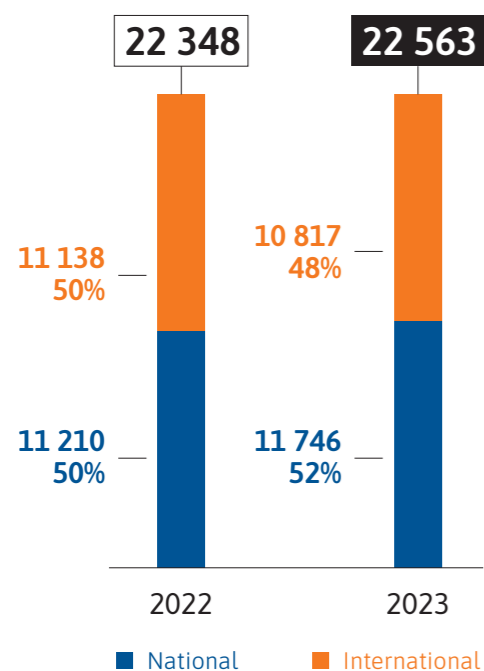
La gestion intégrale des ressources humaines du Groupe a pour mission d'attirer le meilleur talent disponible, et de déployer, encourager et développer le talent existant au sein de l'organisation, tel que décrit plus bas dans les points consacrés au recrutement, à la formation, aux performances et au développement.

Profil du personnel GRI 2-7

Le Groupe Ecnor a un profil international, multiculturel et diversifié et est présent dans plus de 50 pays sur les cinq continents. Les effectifs internationaux représentent 48 % du total et les nationaux 52 %.

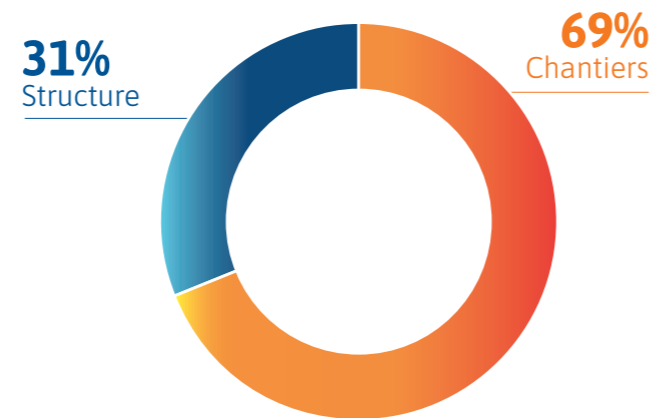
À la clôture de l'exercice 2023, les effectifs du Groupe Ecnor étaient formés par 22 563 employés, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'exercice antérieur (22 348 employés).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR MARCHÉS



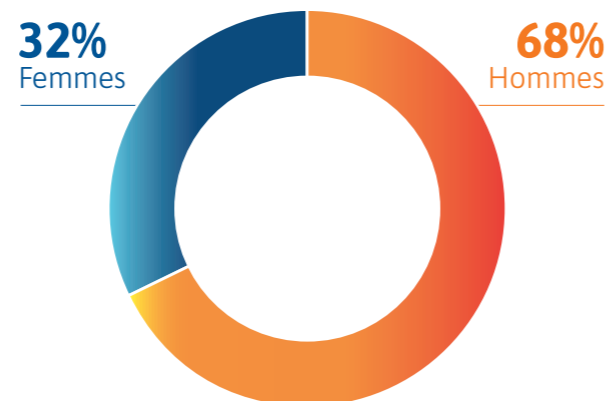
Les effectifs du Groupe Ecnor sont constitués du personnel de Structure et du personnel de Chantiers, qui représentent respectivement 31 % et 69 % du total.

DÉTAIL DES EFFECTIFS



Comme c'est traditionnellement le cas dans le secteur, la présence des hommes est plus forte dans le Groupe, leurs poids étant plus importants au niveau du personnel des Chantiers et les femmes ne constituant que 5 % de ce collectif. Par contre, le personnel de Structure affiche un meilleur équilibre, avec 32 % de femmes.

PERSONNEL DE STRUCTURE PAR SEXE



L'engagement de l'entreprise pour l'égalité et la diversité permet le développement du profil féminin dans l'organisation. Les femmes ont ainsi augmenté leur présence de 3 % dans le Groupe lors du dernier exercice. Par ailleurs, soulignons que 46 % des employées femmes sont diplômées et qu'elles occupent de plus en plus de postes à responsabilité dans le Groupe.

Il convient également de mentionner l'effort que représente pour l'entreprise le recrutement d'ingénieures, profil le plus demandé au sein du Groupe. À l'heure actuelle, en Espagne,

41 % des diplômées du Groupe sont ingénieure ou architecte, ces cursus ne représentant pourtant que 27 % de l'ensemble des diplômées des universités espagnoles.

La répartition par sexe pour les différents types d'employés figure dans ce chapitre et à l'annexe I de ce rapport (Structure et Chantiers) afin d'offrir une représentation fidèle du profil des effectifs.

PERSONNEL DE STRUCTURE

	2022	2023	Var. (%)
Total	6 572	6 944	6%
Hommes	4 547	4 751	4%
Femmes	2 025	2 193	8%

PERSONNEL DE CHANTIERS

	2022	2023	Var. (%)
Total	15 776	15 619	-1%
Hommes	14 900	14 828	0%
Femmes	876	791	-10%

Le personnel de Structure est détaillé ci-dessous par zone géographique et par sexe :

Zone géographique	2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne	2 684	1 225	2 866	1 337
Europe	317	155	309	151
Amérique du Nord	229	46	275	51
Amérique latine	886	432	811	424
Afrique	51	8	15	4
Asie	232	113	213	103
Océanie	148	46	262	123
Total	4 547	2 025	4 751	2 193

Le Groupe Ecnor mise sur l'amélioration de la qualité de l'emploi. Cet engagement est illustré par l'augmentation de 2 % du nombre de contrats à durée indéterminée par rapport aux chiffres de l'exercice 2022, ce type de contrat représentant actuellement 79 % du total.

Par ailleurs, 99 % des contrats du Groupe sont à temps complet. Toutes les informations sur le personnel, ventilées par type de contrat et d'emploi, figurent à l'annexe I de ce rapport.

Par ailleurs, le Groupe Ecnor fait appel à du personnel sous-traitant pour la réalisation des projets. **GRI 2-8**

En 2023, le nombre d'heures d'absentéisme au sein du Groupe Ecnor s'est élevé à 1 937 342 (2 651 853 heures en 2022), ce qui représente un taux d'absentéisme¹ de 3,77 % (5,09 % en 2022). Pour des raisons de protection des données, ce ratio n'inclut pas les informations provenant des États-Unis.

ROULEMENT DE PERSONNEL²

GRI 401-1

Lors de cet exercice, le roulement de personnel a atteint 51 %. Ce chiffre de roulement est principalement dû aux contrats arrivés à termes pour cause de fin de projet au cours de l'exercice. Soulignons d'autre part que le roulement volontaire du personnel de Structure en 2023 est de 8,5 %, contre 11,1 % en 2022.

Toutes les données concernant le roulement total de personnel sont détaillées à l'annexe I de ce rapport.

NOUVELLES EMBAUCHES

GRI 401-1

Pour le déploiement des projets, 12 001 nouvelles embauches ont été réalisées en 2023, soit une baisse de 3 % par rapport à 2022 (12 412).

Ces données incluent le personnel faisant l'objet d'un transfert de contrat de travail et les stagiaires qui ont rejoint le Groupe au cours de l'année.

Par sexe et type d'employé

	Structure		Total	Chantiers	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
2022	1 316	614	12 412	9 865	617
2023	1 226	587	12 001	9 565	623

(1) Le taux d'absentéisme est calculé comme les heures d'absence comprenant la totalité des absences (absences injustifiées, congé rémunéré et non rémunéré, maladies, accidents, maternité et paternité)/heures réelles travaillées.

(2) Le roulement est calculé comme le total des départs (somme des départs volontaires, congés de convenance, départs à la retraite, décès, licenciement, fins de contrat et autres types de départ)/effectifs moyens*100.

Sélection

Le Groupe Ecnor recherche la plus grande équité dans les fonctions, la rémunération et la reconnaissance pour les postes de même valeur, quelles que soient les caractéristiques de ceux ou celles qui les occupent. En ce sens, elle a adopté des modèles de sélection visant à atteindre un maximum d'égalité. L'objectif est d'attirer et recruter les meilleurs talents du marché, en donnant la priorité au talent interne et en suivant la Politique de sélection et mobilité interne du Groupe.

Lors de cet exercice, la sélection de profils qualifiés dans les différents domaines d'activité du Groupe a été renforcée. Il s'agissait d'attirer les talents en fonction des besoins particuliers de chaque domaine. L'objectif est d'aboutir à une équipe multi-disciplinaire jouissant d'une vision globale de l'activité.

Conscients de la difficulté des processus de sélection internationaux et du niveau de concurrence de certains pays en raison du faible nombre de profils qualifiés, nous continuons à travailler en vue de renforcer les marques du Groupe, en tant qu'entreprises de référence en termes de développement professionnel. Un profil de LinkedIn est principalement utilisé à cet effet, sous le nom d'Ecnor Talento, servant à coordonner les publications d'offres d'emploi. En 2023, comme lors de l'exercice précédent, des campagnes ponctuelles de recrutement de personnel qualifié ont été lancées sur LinkedIn et d'autres sites web pour l'emploi dans le but d'identifier le talent chez les personnes qui ne recherchent pas activement du travail.

Cet exercice a de nouveau été marqué par le besoin de sélectionner des profils nationaux et internationaux pour des projets d'énergie renouvelable, aussi bien éolienne que photovoltaïque.

Par ailleurs, afin d'attirer étudiants et jeunes diplômés, le Groupe Ecnor collabore activement avec le monde universitaire et les établissements de formation professionnelle, en participant à différents forums de l'emploi, en présentiel ou virtuels. En 2023, 633 stagiaires ont rejoint l'équipe du Groupe Ecnor.

En ce qui concerne le programme de bourses internationales, le Groupe poursuit son partenariat avec le gouvernement du Pays Basque. Et les bourses ICEX sont maintenues dans différents pays.

Tel que décrit plus en détail dans la section Égalité et diversité de cet État de l'information non financière, le Groupe Ecnor est engagé pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Cet engagement s'est reflété dans le soutien au programme #EmpleoParaTodos (L'emploi pour tous) de la fondation Adecco, qui travaille depuis plus de 20 ans à favoriser l'employabilité des personnes en risque d'exclusion. Par ailleurs, il collabore au projet Aflora, avec l'objectif de

normaliser le handicap au sein de l'entreprise en informant et orientant les personnes qui, en raison de leur état de santé, sont susceptibles d'obtenir le certificat de handicap.

Développement du capital humain

L'un des principaux axes d'intervention du Groupe Ecnor dans le domaine des ressources humaines est le développement de son capital humain, en mettant l'accent sur sa formation, sa fidélisation et son épanouissement.

Créé lors de l'exercice précédent, le **Projet Renforcement de l'identité définit** des lignes de travail pour la gestion des personnes, dans une optique d'attraction, de développement et de fidélisation des talents au sein du Groupe Ecnor.

En 2023, ce projet a continué sur sa lancée grâce à des initiatives s'inscrivant dans ses principaux axes d'intervention :

- Premières étapes d'intégration des nouvelles recrues, de l'accueil au suivi et à l'évaluation à l'issue de la période d'essai.
 - Nouvelles recrues diplômées (première année) : 229 participants.
 - Techniques de négociation (deuxième année) : 113 participants.
 - Négociation autour de la propriété (troisième année) : 84 participants.
- Réunions de suivi des projets mensuelles et trimestrielles, mettant l'accent sur la communication entre les responsables et leurs équipes et le suivi de la réalisation des objectifs.
- Organisation de journées axées sur la motivation et sur l'écoute des besoins du personnel :
 - tous les deux ans, les Journées de continuité s'adressent aux diplômés de 4 à 5 ans d'ancienneté des sous-directions générales et des directions des activités Cette année, ces Journées baptisées Tune In ont rassemblé 254 participants.
- Compensation/Plan d'évaluation et de suivi des performances. En 2023, un nouvel organigramme et un nouveau processus d'évaluation des performances ont été mis en place pour le personnel de Structure.

- Plans de carrière. Valence a rejoint le Plan de développement/carrière pour les nouvelles recrues titulaires d'un diplôme universitaire. Ce plan définit les conditions salariales des trois premières années, dépendant des performances annuelles.
- Formation. Les professionnels ont toujours la possibilité de demander une formation plus personnalisée.
- Salaire émotionnel. Le Groupe Ecnor soutient l'organisation d'activités qui favorisent le bien-être du personnel, comme indiqué au paragraphe Conciliation du présent rapport.
- Écoute active avec l'élaboration d'un questionnaire de départ de l'entreprise qui permet de recueillir des informations à ce sujet et avec l'organisation d'entretiens entre les responsables et leurs équipes, afin d'aborder individuellement les différents besoins.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT GRI 3-3, GRI 404-2

Le Groupe Ecnor s'est doté d'une politique dénommée Procédure de gestion de la formation, définissant la manière de détecter et de satisfaire les besoins en formation des effectifs. Les besoins en formation ainsi identifiés sont recueillis dans le plan de formation avec les initiatives de formation et sensibilisation.

Le plan de formation est conçu par le service Formation à partir des besoins détectés par les délégués, responsables et chefs de service de chaque direction ou sous-direction générale.

Les formations privilégiées sont celles destinées à donner conscience au personnel de l'utilité et de l'importance de son activité et de la mesure dans laquelle il contribue aux objectifs de croissance, compétitivité et rentabilité du Groupe, ainsi que les formations autour des aspects de prévention des risques professionnels, qualité, gestion environnementale, gestion énergétique, sécurité de l'information, R&D&I et gestion de la conformité.

En 2023, le Groupe Ecnor a continué de miser sur la formation et le développement de ses employés, facteurs indispensables au succès de l'organisation, en élargissant la formation et les possibilités d'ascension professionnelle.

Citons tout spécialement les itinéraires de formation ci-dessous, conçus en fonction des postes et besoins existants.

> Itinéraires executive

La troisième édition du Programme de développement dans le domaine de la gestion d'entreprise de l'ESADE a été organisée à l'intention des personnes occupant un poste de délégué, et le Programme de gestion d'entreprise pour cadres

dirigeants (PADE) de l'IESE s'est poursuivi avec la formation « Communication à fort impact », destinée aux directeurs.

> Itinéraires sur les habilités de gestion

Ils englobent tous les cours dans le domaine du leadership, des finances, du commerce, de la communication, de la négociation et des stratégies, du droit du travail, de la gestion de projets, de la qualité, entre autres, ainsi que l'École des responsables. Un total de 1 223 personnes y a participé.

> Itinéraires spécialisés

Il s'agit de cours liés aux aspects les plus caractéristiques de chaque poste, auxquels ont assisté 802 personnes (598 via l'outil de formation en ligne Pharos).

> Bureautique/Informatique technique

68 personnes ont suivi un cours d'actualisation ou apprentissage de nouveaux outils de bureautique. Par ailleurs, 30 séances de formation à Office ont été organisées pour 1 059 personnes et 12 séances de Google Workspace pour 420 participants.

En plus de la formation en présentiel, des cours de formation peuvent être suivis dans le Groupe Ecnor avec les modalités suivantes :

- **Virtuel présentiel** : formation en direct au cours de laquelle les assistants interagissent avec l'intervenant et entre eux.
- **En ligne** : il existe différents contenus de formation hébergés sur des plateformes numériques. Par le biais de la plateforme en ligne Pharo, 598 assistants ont suivi et terminé l'un des cours de formation technique ou spécifique proposés.

L'intranet Buenos Días permet aux employés du Groupe Ecnor d'accéder à un catalogue de cours de formation.

Par ailleurs, l'initiative École des responsables du Groupe Ecnor suit son cours, afin de doter les personnes occupant ou allant occuper un poste à responsabilité des connaissances nécessaires à bien exercer leurs fonctions et à atteindre les objectifs fixés.

À cette fin, un plan de formation a été établi vue de l'acquisition des compétences suivantes : fonctions de dirigeant, compétences numériques, techniques, de prévention des risques professionnels et de systèmes de gestion. En 2023, les cours suivants ont été dispensés aux contremaîtres et aux ouvriers qualifiés chefs d'équipe :

- « Cela dépend aussi de moi ». Séances abordant la prévention des risques professionnels destinées aux

contremaîtres, avec une participation de 110 personnes réparties sur 7 séances.

- « Être chef chez Ecnor ». Séance abordant les questions clés, les défis à relever et les compétences en matière de performance. Neuf séances ont été organisées, avec un total de 144 participants.

Les formations du personnel de Structure et Chantiers s'adaptent aux besoins des postes de travail correspondants :

- **Structure.** En 2023, 9 257 personnes ont assisté à différentes initiatives de formation dans les domaines suivants : gestion, technologie, informatique, langues, qualité et environnement, prévention des risques professionnels.

- **Chantiers.** Le personnel de chantiers reçoit des formations en matière d'électricité, installations, entretien, gaz, télécommunications, opération de véhicules et machines, qualité et environnement, prévention des risques professionnels. Cette formation continue permet d'obtenir et de conserver les qualifications nécessaires à l'exercice de tâches spécialisées et dont l'exécution implique un risque. Au total, 26 657 personnes ont assisté à l'une des formations indiquées.

INDICATEURS DE FORMATION

	2022	2023	Variación
Investissements dans la formation (€)	9 839 989	11 413 657	16%
Heures de formation	344 005	393 607	14%
Nombre de participants*	35 123	35 914	2%
Heures formation / employé	15,39	17,44	13%

(*) Le nombre de participants recense les personnes ayant reçu une formation, une même personne pouvant avoir réalisé plusieurs cours.

2022

Département	N° de cours	Personnes participantes			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	98	666	226	892	5 846	2 101	7 947
Technologie	156	1 133	469	1 602	10 880	2 930	13 810
Informatique	42	166	119	285	2 112	1 328	3 440
Langues	378	321	185	506	5 420	3 826	9 246
Qualité et environnement	129	422	265	687	1 877	1 987	3 864
Prévention	325	2 954	1 110	4 064	26 363	9 123	35 486
Total	1 128	5 662	2 374	8 036	52 498	21 294	73 792

Département	N° de cours	Personnes participantes			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	18	173	3	176	1 430	23	1 453
Technologie	1 222	8 507	28	8 535	117 906	411	118 317
Informatique	2	24	3	27	268	31	299
Langues	0	4	0	4	3	0	3
Qualité et environnement	22	426	31	457	735	53	787
Prévention	1 951	17 598	290	17 888	147 520	1 836	149 355
Total	3 215	26 732	355	27 087	267 861	2 353	270 214

2023

Département	N° de cours	Personnes participantes			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	137	1 268	581	1 849	17 800	6 123	23 922
Technologie	386	1 474	659	2 133	13 106	3 910	17 016
Informatique	18	70	38	108	927	505	1 432
Langues	643	402	258	660	9 772	6 713	16 484
Qualité et environnement	119	439	238	677	2 347	1 592	3 938
Prévention	938	2 897	933	3 830	34 792	9 961	44 753
Total	2 241	6 550	2 707	9 257	78 743	28 802	107 544

Département	N° de cours	Personnes participantes			Heures		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	46	441	15	456	7 980	1 871	9 851
Technologie	1 455	9 922	56	9 978	124 492	412	124 904
Informatique	9	27	3	30	294	60	354
Langues	9	13	1	14	226	21	247
Qualité et environnement	31	374	9	383	1 622	26	1 648
Prévention	2 045	15 583	213	15 796	146 548	2 512	149 060
Total	3 595	26 360	297	26 657	281 162	4 902	286 064

HEURES DE FORMATION ET ASSISTANTS PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET TYPE D'EMPLOYÉ

Catégorie professionnelle	2022		2023	
	Personnes participantes	Heures	Personnes participantes	Heures
Structure	8 036	73 791	9 257	107 545
Adresse	133	1 638	143	2 111
Cadres	1 520	13 056	1 649	21 161
Techniciens	6 383	59 098	7 465	84 273
Chantiers	27 087	270 214	26 657	286 063
Base	27 087	270 214	26 657	286 063
Total	35 123	344 005	35 914	393 608

HEURES DE FORMATION PAR SEXE ET TYPE D'EMPLOYÉ

	Structure		Total	Chantiers	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
2022	52 498	21 294	73 792	267 861	2 353
2023	78 743	28 802	107 545	281 162	4 901

MOYEN D'HEURES DE FORMATION PAR CATÉGORIE ET SEXE GRI 404-1 2022

Catégorie	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Effectifs	Moyenne
Structure	4 547	11,55	2 025	10,52	6 572	11,23
Adresse	143	10,02	18	11,39	161	10,17
Cadres	1 184	8,11	225	15,33	1 409	9,26
Techniciens	3 220	12,88	1 782	9,90	5 002	11,82
Chantiers	14 900	17,98	876	2,69	15 776	17,13
Base	14 900	17,98	876	2,69	15 776	17,13
Total	19 447	16,47	2 901	8,51	22 348	15,39

2023

Catégorie	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Moyenne	Nombre	Moyenne	Effectifs	Moyenne
Structure	4 751	16,57	2 193	13,13	6 944	15,49
Adresse	141	13,84	19	8,37	160	13,19
Cadres	1 270	13,51	261	15,36	1 531	13,82
Techniciens	3 340	17,86	1 913	12,88	5 253	16,04
Chantiers	14 828	18,96	791	6,20	15 619	18,32
Base	14 828	18,96	791	6,20	15 619	18,32
Total	19 579	18,38	2 984	11,29	22 563	17,44

Dans une visée d'amélioration permanente, le Groupe évalue chaque itinéraire de formation en recueillant l'avis des assistants via un questionnaire anonyme.

Il faut également mettre en avant dans ce domaine le programme de formation et de mise à jour des connaissances spécifiques et personnalisées destiné au Conseil d'administration du Groupe.

GESTION DES PERFORMANCES GRI 404-3

La gestion des performances et le processus d'analyse des actions et résultats de chacun à son poste de travail, ainsi que d'identification des aspects à améliorer. Il s'agit de miser au maximum sur le potentiel existant au sein du Groupe, afin d'offrir des opportunités de croissance et d'amélioration de la carrière professionnelle.

Le Groupe mise sur une gestion du talent afin d'identifier les postes clés et les groupes de talent (hauts potentiels, personnes clés et successeurs), aidant ainsi à concrétiser des plans spécifiques de développement et de carrière.

En 2023, l'application du processus de gestion des performances aux diplômés universitaires fraîchement intégrés a été poursuivie à Madrid et Barcelone, dans le cadre du Plan

de carrière. Et les diplômés universitaires de Valence ont rejoint cette initiative. Au total, 259 diplômés ont participé au processus d'évaluation.

Des progrès ont également été réalisés dans la conception du nouveau modèle de gestion des performances du Groupe, basé sur la réalisation des objectifs d'affaires et de compétences.

Au cours de l'exercice 2023, 4 015 personnes ont été évaluées (processus achevé en janvier 2024), en tenant compte de l'accomplissement de leur mission et de leurs attitudes à l'égard de la clientèle, du travail en équipe et de la communication/interaction.

Catégorie professionnelle	Hommes	Femmes	Total	% d'évaluations*
Structure	2 707	1 258	3 965	57%
Adresse	114	14	128	80%
Cadres	761	166	927	61%
Techniciens	1 832	1 078	2 910	55%
Chantiers	35	11	46	0,3%
Base	35	11	46	0,3%
Total	2 742	1 269	4 011	18%

(* Calculé sur le total de chaque catégorie professionnelle. Le Groupe Ecnor procède sur une base proportionnelle à l'évaluation des performances des hommes et des femmes. En 2023, l'évaluation a été réalisée principalement sur le Personnel de Structure, où 57 % des hommes et 58 % des femmes ont été évalués.

Avantages et bénéfices

L'organigramme du Groupe Ecnor éclaircit et simplifie la structure organisationnelle, les responsabilités et les profils demandés. Grâce à cette définition des postes et des responsabilités, les rémunérations s'ajustent de manière plus objective et juste, et le mérite est reconnu et récompensé. En 2023, un nouvel organigramme a été mis en place pour le personnel de Structure.

Le Groupe Ecnor offre à ses employés les avantages sociaux décrits plus en détail au paragraphe Conciliation du présent chapitre.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION GRI 2-19

Dans le cadre de la gestion intégrale des ressources humaines, la politique de rémunération du Groupe Ecnor est conforme aux critères d'objectivité, équité et non-discrimination. Elle veille à reconnaître et récompenser le mérite.

Le Groupe Ecnor fait appel à des enquêtes salariales en tant que benchmarking pour recueillir des informations sur les salaires et avantages sociaux du secteur ou d'entreprises semblables. Ces enquêtes constituent un outil permettant de mesurer la compétitivité des postes par rapport aux mêmes postes sur le marché. De plus, le Groupe accède également à d'autres études de marché pour satisfaire cet objectif.

L'outil SAP Success Factors a été mis en place en 2021, dans l'objectif de rassembler de manière homogène, rapide et efficace toutes les informations nécessaires sur les salaires des employés. Il permet d'obtenir de manière automatisée les informations des systèmes de paie des filiales et succursales sur le marché extérieur.

Le Groupe Ecnor dispose d'un registre des rémunérations en conformité avec le Décret royal espagnol 902/2020 du 13 octobre sur l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes.

La politique salariale du Groupe Ecnor rémunère au même niveau les hommes et les femmes qui occupent des postes comportant des responsabilités identiques. Tel qu'indiqué dans son Plan d'égalité, le Groupe applique un système de rémunération qui garantit en permanence la neutralité, en évitant dans tous les cas une quelconque influence du sexe, et prétend poursuivre de la sorte sur le long terme.

Dans le tableau suivant, figure le taux d'écart salarial, qui représente la différence de salaire entre les femmes et les hommes par catégorie professionnelle et type d'employé, à travers tout le Groupe Ecnor. L'écart salarial a été calculé comme la différence entre la moyenne salariale fixe des hommes et des femmes, sur la moyenne des autres.

Catégorie	2022	2023
Adresse	13%	14%
Cadres	17%	16%
Techniciens	21%	22%
Base	47%	38%

Type d'employé	2022	2023
Structure	33%	32%
Chantiers	47%	38%

Par ailleurs, il faut refléter l'écart salarial en Espagne, pays dans lequel se trouvent 52 % des effectifs.

ESPAGNE

Catégorie	2022	2023
Adresse	8%	9%
Cadres	2%	3%
Techniciens	10%	10%
Base	0,3%	3%

Type d'employé	2022	2023
Structure	21%	21%
Chantiers	0,3%	3%

Les rémunérations moyennes et leur évolution ventilées par sexe, âge et classification professionnelle sont présentées dans l'annexe I.

Conciliation

Le Groupe Ecnor organise le temps de travail en appliquant les normes du secteur et les conventions auxquelles il est soumis, et en négociant avec les représentants des travailleurs de chaque centre de travail, de sorte à aboutir à différents calendriers de travail négociés et approuvés avec chaque Représentation légale des travailleurs.

L'entreprise estime que le concept de conciliation englobe des mesures d'amélioration de la qualité de l'emploi, de soutien à la famille, de développement professionnel, d'égalité des chances et de flexibilité en conformité avec les cadres de référence Entreprise familialement responsable. Par ailleurs, ce concept figure dans le Code éthique et de conduite du Groupe, dans lequel il s'engage à introduire des mesures facilitant la conciliation des obligations professionnelles et de la vie privée et familiale. En ce sens, le Groupe s'efforce d'améliorer

chacune d'entre elles en tenant compte des circonstances de l'entreprise, du pays et du travailleur.

Bien qu'à l'heure actuelle il n'existe pas de politique officielle pour faciliter la déconnexion, le Groupe encourage, dans les emplois où cela est possible, la mise en œuvre de pratiques qui facilitent la conciliation, comme éviter les réunions de travail en fin de journée, la formation pendant la journée de travail, la flexibilité horaire, la journée intensive tous les vendredis de l'année et pendant la période estivale ou, le cas échéant, la réduction de la journée de travail, en introduisant toutes les mesures définies dans les différentes normes applicables.

En ce qui concerne le droit à la déconnexion, le Groupe Ecnor dispose d'un système d'agenda sur lequel sont inscrites les périodes de repos et de disponibilité du personnel, afin de ne pas programmer de réunions ou d'interventions au mauvais moment. Et dans la boîte mail, l'« envoi programmé » a été mis en place, de manière à ce que le destinataire d'un mail envoyé en dehors de ses heures de travail ne le reçoive que pendant celles-ci. Le canal de signalement et la boîte postale mise à la disposition des travailleurs par l'entreprise servent à recueillir les plaintes, signalements ou observations liées.

Le Groupe Ecnor dispose d'un Plan de rémunération flexible accessible au personnel de Structure avec un contrat à durée indéterminée sur le marché national. Ce plan inclut une assurance santé (l'employé peut inclure son conjoint et ses enfants), des tickets et cartes restaurant, l'assurance retraite, le pass transport, le régime de retraite et la crèche. En 2023, 1 071 personnes y ont adhéré.

En outre, un programme d'aide aux études s'adresse à tous les membres du personnel du Groupe en Espagne ayant des enfants âgés de 4 à 16 ans. La seule condition est d'avoir un an d'ancienneté au sein de l'entreprise. 3 215 employés ont bénéficié en 2023 de cette aide chiffrée à 584 913 euros. De même, il existe des aides à l'étude pour les enfants handicapés, en fonction de la classe.

D'autres avantages sociaux accordés par l'entreprise sont l'assurance vie et accidents, l'assurance d'assistance voyage pour les employés qui se déplacent, l'assurance santé pour les employés occupant un poste à responsabilité, une visite médicale pour tous les employés, une assurance auto pour les déplacements et un plan retraite pour les dirigeants.

Le Groupe Ecnor organise également des activités pour favoriser la santé et le bien-être des travailleurs. Les initiatives les plus représentatives en 2023 ont été les suivantes :

- Accords avec les cliniques de masso-kinésithérapie et les compagnies d'assurance.
- Bulletin hebdomadaire incluant des conseils et recommandations en lien avec la santé.

- Afin de promouvoir et d'encourager la pratique du sport, l'entreprise subventionne la participation à des activités sportives et à des courses d'entreprise. Au total, 224 personnes ont participé aux courses de Bilbao, Madrid, Palma de Majorque, Séville et Valence.
- Appartements. Un tirage au sort a été organisé parmi les employés de Structure et Travaux en Espagne, avec à la clé 108 séjours de 15 jours dans des appartements touristiques en été.
- Colonie de vacances surf « Moana » dans la province de Biscaye. 47 enfants d'employés du Groupe Ecnor ont participé à cette colonie d'une semaine.

En outre, il faut souligner que la plateforme numérique Más Ecnor regroupe des offres et remises sur des produits et services pour tous les employés et les membres directs de leur famille.

Égalité et diversité **GRI 2-25 GRI 401-3 GRI 406-1**

Le Groupe dispose d'un Plan d'égalité qui reflète son engagement avec l'égalité des chances entre hommes et femmes et la non-discrimination dans ses principes d'action.

Par ailleurs, son engagement pour l'égalité des chances figure dans son Code d'éthique et de conduite : « Tant dans ses processus de sélection que lors du développement des carrières professionnelles de ses employés, le Groupe Ecnor applique des critères de non-discrimination et d'égalité des chances. Des facteurs dévaluation professionnelle tels que la race, la couleur, la nationalité, l'origine sociale, l'âge, le sexe, l'état civil, l'orientation sexuelle, l'idéologie, la religion ou la parenté sont exclus. Seuls le mérite, l'effort, les résultats des performances, la formation, l'expérience et le potentiel d'avenir sont utilisés comme éléments de différenciation professionnelle entre les personnes. La promotion de l'égalité de traitement comporte une section spéciale consacrée à l'équilibre entre les hommes et les femmes, comme en témoignent les procédures de sélection et recrutement, de promotion, de formation et d'établissement de conditions de travail.

Le plan d'égalité établit différents domaines de travail pour favoriser l'égalité homme-femme, autour des axes suivants : recrutement et embauche, classification professionnelle, formation, promotion, conditions de travail, conciliation, représentation féminine et rémunération.

Le Groupe possède également une Politique de conformité et de contrôles internes pour garantir la non-discrimination avec, par exemple, un protocole contre le harcèlement au travail, contre le harcèlement sexuel et un protocole de risques pour les femmes enceintes, entre autres.

Par ailleurs, dans le cadre de sa Politique de sélection, le Groupe exige que toutes les candidatures soient prises en compte de la même façon, que l'égalité des chances et la confidentialité maximum du processus soient respectées et que les postes de travail dans les différentes branches soient occupés par les personnes les plus adéquates, selon le principe de l'égalité de traitement et sans aucune discrimination basée sur le sexe.

Pour toute suggestion ou conflit à régler, une boîte aux lettres électronique est mise à la disposition des employés, en tant que canal de communication : codigoetico@ecnor.com. En 2023, aucune réclamation n'a été reçue en matière d'égalité ou de différence de traitement pour cause de discrimination fondée sur le sexe, ou autres problèmes assimilés. **GRI 406-1**

Comme c'est traditionnellement le cas dans le secteur, les hommes sont plus nombreux au sein du Groupe, tout spécialement en ce qui concerne le personnel de Chantiers. En revanche, le personnel de Structure est plus équilibré : le 31 décembre 2023, 32 % du personnel était féminin et 68 % masculin, alors que celui de Chantiers était féminin à 5 % et masculin à 95 %.

Au cours de cet exercice, 381 salariés (524 en 2022) ont eu droit à un congé de paternité et 85 salariées (110 en 2022) ont eu droit à un congé de maternité. 100 % d'entre eux (98 % en 2022) ont pris ledit congé.

En Espagne, sur les 327 personnes ayant pris le congé (265 hommes et 62 femmes), 320 ont regagné leur poste au terme du congé (261 hommes et 59 femmes), soit un taux de retour de 98 % (98 % des hommes et 95 % des femmes).

Par ailleurs, sur les 320 employés ayant regagné leur poste, 310 personnes étaient en activité à la clôture de l'exercice (255 hommes et 55 femmes), soit une rétention de 97 % (98 % des hommes et 93 % des femmes).



Le Groupe Ecnor a conservé le label « Entreprise adhérente de l'alliance #CEOPorLaDiversidad ». Cette certification atteste que le Groupe Ecnor est une entreprise qui s'est engagée pour la recherche, le partage, le développement et le lancement de stratégies et de bonnes pratiques en matière de diversité, équité et inclusion, afin de faire de l'Espagne, de ses entreprises et de ses dirigeants les promoteurs d'un modèle innovant

promouvant la dignité de chacun, les droits fondamentaux et les avantages et opportunités que la gestion de la diversité peut offrir aux entreprises et à ses différentes parties prenantes.

DIVERSITÉ DANS LES ORGANES DE GOUVERNEMENT

Le Groupe Ecnor possède une « Politique de diversité du conseil d'administration et de sélection des administrateurs », consultable sur le site web du Groupe, recueillant toutes les mesures relatives à la sélection des administrateurs, les politiques de diversité des sexes, d'âge, d'expérience, etc. Dans le cadre des procédures de sélection, il faut veiller à favoriser la diversité des expériences, connaissances, compétences et sexes ; et en général, à ne pas reproduire de biais implicites susceptibles d'impliquer des discriminations.

Ladite politique a été modifiée en décembre 2020 en vue de son adaptation à la réforme du Code de bonne gouvernance approuvée en juin 2020 par la CNMV, elle est régulièrement revue par le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité afin de progresser dans ce domaine.

La politique est soumise aux principes fondamentaux suivants :

- Composition adéquate du Conseil d'administration. À cet effet, les processus de sélection des administrateurs doivent être fondés sur une analyse préalable des compétences requises au sein du Conseil d'administration.
- Encouragement de la diversité dans la composition du conseil et ses commissions, entre autres aspects, au niveau des connaissances, de l'expérience, de l'âge et du sexe.
- Non-discrimination et égalité de traitement, que ce soit pour des motifs de race, de sexe, d'âge, de handicap ou pour toute autre raison.
- Transparence dans la sélection des candidats administrateurs, le conseil d'administration étant tenu de fournir toutes les informations pertinentes à ce sujet, en laissant une trace écrite des processus de sélection et en faisant figurer ses principales conclusions dans les rapports et propositions des organes compétents, lesquels doivent être mis à la disposition des actionnaires en vue de la tenue de l'assemblée générale.
- Respect de la réglementation applicable et des principes de bonne gouvernance de l'entreprise.

Les organes responsables de veiller à la diversité du Conseil d'administration et de ses commissions ainsi que des processus de sélection des membres du Conseil seront le Conseil d'administration et le Comité des nominations, des

rémunérations et de la durabilité, sans préjudice des pouvoirs de nomination de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, le Groupe dispose d'un Plan d'égalité, applicable au Conseil d'administration, à l'équipe de direction et à tout le personnel du Groupe, dans lequel sont définies des mesures particulières à développer par les personnes aux postes de responsabilité, dans chaque domaine d'activité.

Ce Plan d'égalité est l'une des principaux outils utilisés par le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité en vue de promouvoir l'inclusion et la diversité chez les employés du Groupe, y compris les dirigeants.

En ce qui concerne la recommandation du Code de bonne gouvernance d'atteindre un nombre d'administratrices représentant au moins 40 % des membres du Conseil d'administration la société a l'intention de continuer à agir en vue de l'augmentation de la présence féminine au sein du Conseil d'administration. Il s'agit de satisfaire la recommandation sans altérer le fonctionnement normal du Conseil et l'adéquation de ses membres en vue du bon exercice de leurs fonctions.

Représentation des femmes aux postes de direction*	2022	2023
% femmes aux postes de direction *	11,2%	11,9%
% femmes aux Conseils d'administration **	21,4 %	21,4%

(*) En tenant compte de la catégorie Direction du Groupe Ecnor.
 (**) Conseil de décembre de l'année de l'information.

La Politique de diversité du conseil d'administration et de sélection des administrateurs et le Plan d'égalité peuvent être consultés sur la page web du Groupe.

HANDICAP

Le Groupe Ecnor s'est engagé à former des équipes diverses et inclusives composées de personnes aux compétences, habilités, perspectives et expériences différentes.

En Espagne, 92 personnes ayant des capacités différentes sont employées (90 en 2022), soit 0,78 % des effectifs nationaux et 0,4 % du total des effectifs du Groupe. Le Groupe allie l'embauche de personnel handicapé à l'adoption de mesures alternatives en vue du respect de la loi espagnole générale sur les personnes handicapées et leur inclusion sociale (LGD).

Pour des motifs de confidentialité des données, aucune information sur les personnes aux capacités différentes du reste des pays dans lesquels le Groupe est présent ne peut être transmise.

Plus concrètement, en Espagne, l'entreprise a pris des mesures alternatives consistant en l'achat de matières premières, outils, EPI et la souscription de différents services auprès de centres d'emploi spéciaux pour une valeur de plus de 5,4 millions d'euros.

Fournisseurs	Montant
Protec & Marti, S.L.	3 817 262 €
Comercial M. Unceta	282 989 €
Integra PMC	57 860 €
Gelim	146 358 €
I.L. Sijalon	334 574 €
Apunts	1 427 €
Cemi Norte	118 776 €
S.Arza	716 131 €
Total	5 475 377 €

Depuis 2021, le Groupe Ecnor possède un accord de partenariat avec la Fondation Adecco afin de soutenir l'engagement de l'entreprise pour l'insertion professionnelle des personnes en risque d'exclusion, dans le cadre du programme #EmpleoParaTodos. Dans ce contexte, le Plan Aflora a été mis en marche dans l'objectif de normaliser le handicap au sein du Groupe, en tentant d'identifier les employés susceptibles d'obtenir le certificat de handicap.

En outre, l'entreprise a à cœur de créer des espaces inclusifs et sans obstacles qui facilitent la participation.

Au plus près des personnes

La communication interne est essentielle au sein du Groupe Ecnor, car c'est par elle que se construit le lien entre l'entreprise et son personnel. Son objectif principal est de favoriser le dialogue, la collaboration et l'entente entre les différents secteurs du Groupe, ainsi que l'implication du personnel.

Au cours de l'année 2023, de nouvelles initiatives ont vu le jour, qui viennent s'ajouter à celles lancées par le Groupe lors de l'exercice précédent. De cette façon, les plus de 22 000 personnes qui composent aujourd'hui le Groupe Ecnor peuvent rester connectées à travers les différents canaux de communication, aussi bien internes (Buenos días) qu'externes (réseaux sociaux).

Initiatives les plus significatives

Rentrer chez nous

À l'occasion de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, le Groupe Ecnor a organisé un événement annuel

numérique sur la prévention des risques professionnels, afin de sensibiliser, d'encourager et de récompenser les mesures préventives dans tous les domaines et services.

Retransmis dans tous les pays dans lesquels le Groupe est présent, cet événement placé sous le slogan « Rentrer chez nous » avait pour mission de souligner l'importance de respecter les règles de sécurité pour pouvoir rentrer chez soi sain et sauf, et retrouver sa famille.

Hackers vs Locky

Le département Cybersécurité a lancé une campagne visant à sensibiliser à l'importance d'améliorer les compétences en matière de sécurité numérique. Sous forme de jeu, elle permettait au public d'en savoir plus sur la réalité de la cybersécurité de manière ludique.

GoodBye Plastic

Cette année, la Journée mondiale de l'environnement a mis l'accent sur l'importance d'apporter des solutions à la pollution plastique, en encourageant chacun à sensibiliser son entourage et en mettant à disposition un canal pour soumettre des vidéos autour d'initiatives zéro plastique. Il s'agissait aussi de démontrer l'impact considérable des choix individuels.

The Q team

À l'occasion de la Semaine mondiale de la qualité, le pôle Services d'entreprise a lancé la campagne The Q Team, dans le but de faire connaître les leçons tirées par le Groupe Ecnor au fil de son chemin vers l'excellence et de sensibiliser à l'importance de la qualité dans tous ses processus.

Cap sur la santé

Cette initiative des ressources humaines vise à contribuer au bien-être physique et émotionnel des personnes qui composent le Groupe Ecnor. Ce programme santé mise sur la diffusion de contenus en différents formats (audiovisuel, graphisme d'information, reportages, etc.) dans trois domaines : nutrition, bien-être émotionnel et activité physique.

Course des entreprises

Le Groupe Ecnor encourage les habitudes saines sur le lieu de travail et en dehors, afin de mettre en place un cadre professionnel sûr, sain et plein d'énergie. La participation à la Course des entreprises est une initiative qui favorise d'autre part le travail en équipe, l'instauration d'une bonne ambiance de travail et la camaraderie.

Calendrier de l'Avent

Cette initiative a permis de découvrir, en ouvrant chaque jour une fenêtre du calendrier, un message inspirant sur le développement durable, ainsi que des informations connexes sur le Groupe. Tous les employés ayant ouvert la fenêtre participaient ensuite à un jeu-concours par tirage au sort.

Et si on parlait de sécurité ?

Dans le cadre de l'engagement du groupe Ecnor en matière de santé et de sécurité, une vidéo était envoyée chaque semaine pour exposer, de manière simple et accessible, une leçon tirée d'un accident ou d'un incident spécifique survenu dans le passé. L'objectif était de sensibiliser à l'importance d'apprendre de ces regrettables événements afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent.

Dialogue social GRI 2-30

En Espagne, 100 % des effectifs bénéficient de la couverture des conventions collectives. La figure de la convention collective s'inscrit dans la Constitution espagnole et est développée dans le statut des travailleurs. Elle est donc locale et difficilement transposable. Dans le reste des pays où le groupe est présent, les employés ne sont pas couverts par de telles conventions, mais sont tous soumis au cadre des relations de travail défini dans la législation locale correspondante. Des législations comparables existent en Argentine, au Brésil, au Cameroun, en Lituanie, au Portugal, en Italie, en Uruguay et aux États-Unis, qui bien que sans être de la même nature qu'en Espagne, assurent une couverture aux salariés.

De plus, le Groupe Ecnor dispose de départements de ressources humaines qui veillent au respect et à l'application de la législation en vigueur dans tous les pays où il intervient.

En Espagne les centres de travail avec des effectifs de 10 à 49 travailleurs disposent de délégués du personnel, les Comités d'entreprise étant les organes de représentation dans les centres de travail avec de plus de 50 travailleurs.

Les représentants syndicaux et les membres des Comités sont élus à travers des élections syndicales, auxquelles se présentent des syndicats et des groupes indépendants. Actuellement le syndicat majoritaire est Comisiones Obreras (CCOO), d'autres syndicats étant également présents : UGT, ELA, CGT, LAB, USO, ESK et des groupes indépendants. Le reste des pays respecte ce qui est prévu par la loi.

La gestion des relations de travail au sein du Groupe est effectuée sur la base des conventions collectives provinciales du secteur. Pour certains cas, des accords concrets sont

signés avec des collectifs spécifiques. L'entreprise rencontre périodiquement chaque Représentation légale des travailleurs (RLT), à laquelle elle remet les informations exigées par le Statut des travailleurs et par la loi organique espagnole de la liberté syndicale. Et des réunions extraordinaires peuvent être organisées à la demande du Groupe ou des RLT.

En 2023, deux accords ont été signés avec les représentants des travailleurs pour améliorer leurs conditions de travail (gardes et astreintes, primes, temps de travail, etc.), pour l'Andalousie orientale et l'activité Distribution dans la province de Biscaye. Par ailleurs, la convention collective du métal de Cordoue, Castellón, Valence, Baléares, Valladolid, Albacete, Pontevedra, Murcie, Palencia, Soria, Grenade, Lérida, Lugo, Cáceres, Gipuzkoa, Biscaye, Jaén, Almería, Navarre, Barcelone, Gérone, Saragosse et Burgos a été mise à jour.

Le Groupe dispose de différents canaux permettant le dialogue et la participation des employés comme les réunions avec les représentants des travailleurs, le comité de suivi du Plan d'égalité, l'intranet Buenos Días, la plateforme eTalent et les adresses e-mail codigoetico@ecnor.com et subdireccionrhh@ecnor.com, entre autres.

15.5 Nous prenons soin des personnes

GRI 403-1

L'engagement pour la sécurité et la santé des travailleurs a depuis toujours été une priorité pour Ecnor. Dans cette ligne, nous travaillons à atteindre l'objectif du zéro accident, avec une tolérance zéro concernant le non-respect des mesures de prévention, et l'encouragement permanent des comportements respectueux de la sécurité chez les employés.

Cet engagement est illustré par le Système intégré de gestion du Groupe, consacré à l'environnement, la qualité, la sécurité et la santé, la gestion énergétique, la gestion R&D&I, la sécurité de l'information et gestion des risques. Ces sept vecteurs composent la Politique intégrée du Système de gestion du Groupe Ecnor. Chacun est associé à des objectifs et stratégies spécifiques, mais autour d'une mission commune, à savoir l'amélioration permanente de l'organisation.

En matière de sécurité et de santé, les principes d'intervention reflétés dans la Politique intégrée du système de gestion sont les suivants :

- Mise en place des moyens matériels nécessaires.
- Accent porté sur la formation en techniques de prévention.
- Éliminer les dangers et réduire les risques

- Développement de campagnes de sensibilisation pour tout le Groupe.
- Réalisation permanente d'inspections et d'audits sur les chantiers et adoption des mesures correctives pertinentes, pour corriger les déficiences en amont.

Et la Politique intégrée du Système de gestion invite les employés à respecter les normes, consignes et procédures établies, à utiliser les équipements de protection individuelle ou collective fournis, à faire une utilisation adéquate des équipements, outils et véhicules, à s'abstenir de réaliser des travaux impliquant un risque grave imminent pour les travailleurs et à informer leur supérieur du danger, et à collaborer avec l'entreprise dans l'optique d'une amélioration continue.

Chez le Groupe Ecnor, le département de la sécurité et de la santé est structuré à partir du Service commun de prévention, divisé en Service central et Techniciens de sécurité et de santé, ces derniers étant présents dans les différents pays où le Groupe intervient.

À la clôture de l'exercice, le SPM central est composé de 14 personnes, réparties de la manière suivante :

- Département du bureau technique. Élabore et tient les documents de prévention des risques professionnels du Groupe, campagnes, etc., en plus de s'assurer de la réalisation des audits internes en Espagne et certains des pays du marché international.
- Départements d'audits internes des travaux. Réalise ce type de contrôles dans les marchés nationaux, ainsi que dans certains pays du marché international.
- Coordinateur international de la prévention des risques professionnels. Mise en œuvre des tâches de coordination avec toutes les organisations du Groupe du marché international, via le réexamen de rapports, l'organisation de réunions, le suivi de la mise en place du Plan d'excellence en sécurité, le déploiement d'outils informatiques, entre autres.
- Coordinateurs d'activité, télécommunications et utilities (électricité et gaz). Ils sont en charge des tâches de coordination avec les clients et les organisations du Groupe sur le marché national, ils dressent des rapports, ils assurent un suivi, etc.

Les techniciens de sécurité et de santé fournissent leurs services aux différentes unités au quotidien. Entre autres fonctions, citons le soutien technique face aux clients, la réalisation d'inspections et de formations et la coordination de l'application du Système de gestion dans son unité d'activité, entre autres.

Sur le marché national, il y a 132 techniciens³, de différents niveaux et différentes spécialités (la majorité d'entre eux couvrent les trois spécialités prévues dans la législation espagnole), principalement consacrés à des tâches de sécurité et de santé. Sur le marché international, il y a 253 techniciens de différentes catégories, en fonction de la législation de chaque pays, et 59 personnes avec un profil de professionnel de la santé (y compris les médecins, les infirmiers, les paramédicaux, etc.).

Un budget total de 26,6 millions d'euros (14,6 millions d'euros en Espagne et 12 millions d'euros sur le marché international) a été alloué au développement des activités de sécurité et santé en 2023.

Gestion de la sécurité et de la santé

GRI 3-3, GRI 403-2, GRI 403-3, GRI 403-7, GRI 403-8

La gestion de la sécurité et de la santé chez le Groupe Ecnor s'inscrit dans la volonté de réduire ou éliminer le principal risque associé au développement des projets : le risque d'accident grave ou mortel. Ce risque est principalement associé aux travaux en hauteur, aux risques électriques, à la manipulation de lourdes charges, aux espaces confinés, etc. Le risque d'accidents de la circulation est également non négligeable étant donné le grand nombre de véhicules habituellement en circulation.

Chacune des activités du Groupe Ecnor implique différents types de risques, qui sont identifiés, atténués/éliminés grâce aux mesures préventives prévues dans les procédures d'évaluation des risques.

À cet effet, le Groupe Ecnor a mis en place un système de gestion de la sécurité et de la santé englobé dans le système intégré de gestion et appliqué à tous les travailleurs, activités et lieux de travail. Il a pour mission d'éliminer ou de minimiser les situations de risque auxquelles les personnes peuvent être exposées dans le cadre de leur activité. Dans cette optique, les mesures suivantes sont adoptées :

- Inspections de sécurité et audits internes des chantiers pour contrôler les conditions dans lesquelles les travaux sont exécutés.
- Information et formation de tous les travailleurs en matière de santé et de sécurité.
- Réunions de suivi et de sensibilisation.
- Campagnes de sensibilisation et changement de comportement.

Toutes les activités du système de gestion se sont vues renforcées pendant l'année, avec la mise en place des projets Transformation numérique et Excellence en sécurité, qui connaissent une évolution.

Le système de gestion recueille les procédures d'évaluation des risques de départ (adaptées aux exigences légales de chaque pays), identifiant les risques associés aux activités, la probabilité de réalisation de ces risques et la gravité de leurs conséquences, le cas échéant. Les mesures de correction/prévention pour éliminer ou réduire le risque sont définies ci-dessous :

À travers les contrôles des conditions de travail (inspection de sécurité, audits internes des travaux, audits du système, permis de risque principal ou observations spontanées), un contrôle de l'environnement dans lequel les activités sont déployées est réalisé et les mesures correctives nécessaires sont appliquées, pouvant inclure la réévaluation des travaux à exécuter. Dans le cas où la réévaluation ne se serait pas produite, l'évaluation des risques est revue et, le cas échéant, elle est modifiée à des intervalles de 3-5 ans.

Les évaluations des risques sont réalisées par les techniciens de sécurité et de santé. La totalité de la structure hiérarchique est impliquée dans les inspections de sécurité, afin de favoriser l'intégration de la sécurité et la santé dans le quotidien de tous. Les cadres directs des projets sont en charge des permis de risque principal, des observations et autres activités. En outre, un suivi de tous les aspects est réalisé avec les dirigeants du Groupe.

La politique de sécurité et santé du Groupe Ecnor prévoit le droit des travailleurs à ne pas réaliser de travaux impliquant un risque grave ou imminent. Ils doivent alors interrompre les travaux et consulter leur supérieur hiérarchique ou le technicien de sécurité de manière à pouvoir les exécuter de manière sûre, sans que cela n'entraîne de pénalisation d'aucun type. Le travailleur dispose de différentes procédures pour signaler ce type de situation : observations spontanées de risques, PRP, inspections de sécurité, etc.

À l'intérieur du système de gestion, il existe une procédure pour la recherche autour des incidents et accidents du travail définissant les responsabilités et les mesures à prendre, et notamment l'application de mesures correctives visant à éviter que l'évènement ne se reproduise ou à minimiser ses conséquences. Les résultats de la recherche autour des incidents et accidents sont analysés tous les mois, et la pertinence d'un examen du système est étudiée.

Il existe par ailleurs deux autres procédures. D'une part, la procédure de gestion de l'amélioration, qui définit la manière dont introduire des opportunités d'amélioration et, d'autre part,

(3) Ces données ne comprennent pas les techniciens de santé spécifiquement recrutés pour les grands chantiers.

la procédure Gestion des idées+, qui fixe des récompenses pour inciter les employés à participer à l'amélioration continue.

En 2023, l'Espagne, l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Italie, le Mexique, le Royaume-Uni et l'Uruguay ont été soumis à un audit et ont conservé la certification de la norme ISO 45001:2018. Le pourcentage de chiffre d'affaires certifié selon la norme internationale ISO 45001 a été de 59 % (65 % en 2022).

Au cours de l'année 2023, 37 audits internes (28 en 2022) ont été effectués en Espagne, conformément aux exigences d'ISO 45001. Les audits externes suivants ont été réalisés pour Ecnor et les filiales comprises dans le certificat Multisite : Ecnor Servicios y Proyectos, Adhorna, Atersa, Deimos Space, Deimos Engineering, Ehis, Ecnor Infrastructure, Ecnor Seguridad et Jomar Seguridad. Ils se sont tous soldés par un avis favorable. De même, Audeca et Enerfín, soumises à une certification indépendante, ont obtenu un avis favorable à l'issue de leurs audits.

Sur le marché international, 28 audits internes (20 en 2022) et 14 audits externes (13 en 2022) ont été menés à bien dans différents pays, selon les exigences d'ISO 45001, en obtenant également des avis favorables.

Entre autres interventions, 99 297 inspections de sécurité (95 116 en 2022) ont été menées à bien dans tout le Groupe, à l'issue desquelles 78 277 mesures correctives (75 413 en 2022) ont été réalisées, et 1 233 audits internes de travaux (1 057 en 2022) ont été menés à bien à titre de mesure de contrôle et d'analyse en profondeur de l'environnement de sécurité du chantier.

COMITÉS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ

GRI 403-4, GRI 403-8

89 % des travailleurs du Groupe se trouvent représentés dans des comités officiels de sécurité et santé (93 % en 2022), qui abordent des aspects comme les procédures de travail, les équipements de protection, etc. En Espagne, les comités sont

mis en place au niveau du centre de travail, et dans le reste des pays, du centre de travail ou chantier.

À titre général, dans presque la totalité des principaux pays dans lesquels le Groupe Ecnor est présent, il existe des comités de participation des travailleurs dans lesquels interviennent des représentants élus par ces derniers, aux côtés de représentants de l'entreprise. Il s'agit d'organes paritaires de consultation et de participation. La fréquence des réunions correspond aux stipulations de la législation applicable, celles-ci étant généralement mensuelles ou trimestrielles.

Sur les lieux de travail ou dans les pays dans lesquels il n'existe pas de représentation des travailleurs, la consultation et la participation ont lieu via d'autres mécanismes (réunion de sensibilisation, tableau d'affichage, circulaires, e-mails, etc.).

FORMATION DES TRAVAILLEURS À LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL

GRI 403-5

En 2023, le Groupe Ecnor a poursuivi ses activités de formation à la sécurité et à la santé, afin de renforcer la culture de la prévention au travail. En fonction de l'activité, la formation porte sur les aspects suivants :

- Systèmes de gestion.
- Aspects de départ ou de sensibilisation au moment de l'intégration à l'entreprise/projet.
- Risques spécifiques significatifs : hauteur, risque électrique, machine, espaces confinés, etc.
- Interventions en cas d'urgence : premiers secours, évacuation, lutte contre l'incendie, etc.

Le détail des participants à la formation sur la sécurité et santé et des heures consacrées par type de marché figure ci-dessous :

	Personnes participantes			Heures		
	2022	2023	Variation	2022	2023	Variation
Espagne	16 390	16 606	1%	163 644	179 077	9%
International	66 967	760 652	1036%	377 613	523 238	39%
Total	83 357	777 258	832%	541 257	702 315	30%

En Espagne, un collectif de 16 606 participants (15 639 hommes et 967 femmes) a bénéficié d'une initiative de formation, la plupart ayant assisté à plus d'une initiative. Le nombre total

d'heures de formation dispensées s'est élevé à 179 077 heures (168 823 suivies par des hommes et 10 254 par des femmes), ce qui représente une augmentation de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Il existe d'autres domaines de formation technologique et de gestion qui ont également un impact important sur la prévention, mais qui ne sont pas pris en compte dans ce total (qualifications/autorisations électriques, opérateurs de machines, etc.).

L'augmentation des heures de formation est largement due au redressement de l'activité. D'autre part, l'augmentation significative du nombre de participants et d'heures de formation sur le marché international trouve s'explique par la multiplication des formations de sensibilisation dans le cadre des grands projets et par le renforcement de leur contrôle.

Certaines des initiatives de formation les plus significatives en Espagne ont été :

Cours	Participants	Heures
Niveau élémentaire	934	56 040
Premier cycle TPC (carte professionnelle de la construction)	2 023	16 184
Deuxième cycle TPC (carte professionnel de la construction)	3 995	24 174
Travaux en hauteur	3 196	27 076
Espaces confinés	1 858	14 534
Premiers secours	1 219	5 318
Cours de Leadership	1 075	8 487
Cours Le facteur risque	617	4 305
Total	14 917	156 118

Au niveau international, un collectif de 760 652 participants (702 957 hommes et 57 695 femmes) a bénéficié d'une initiative de formation, la plupart ayant assisté à plus d'une initiative. Le total des heures de formation s'est élevé à 523 238 (481 506 d'heures suivies par des hommes et 41 732 suivies par des femmes). Ces données incluent les initiatives de sensibilisation lors de l'intégration à des grands projets.

L'une des initiatives les plus significatives en 2023 a concerné la campagne de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, sous le nom de « Rentrer chez nous », tenue le 28 avril à l'occasion de cette date anniversaire. Cette année, l'acte de présentation de la campagne a eu lieu en streaming pour tous les pays, plus de 4 600 membres de l'organisation de tous les profils y ayant ainsi assisté, avec la participation de la Direction et d'autres parties prenantes. Et la vidéo a été vue plus de 30 000 fois au cours des mois postérieurs, via les réseaux sociaux du Groupe.

Dans le cadre de la sensibilisation de tous les employés à la sécurité et la santé, citons également les dénommés Contacts de sécurité. En vertu de cette initiative, lors de toutes les réunions, formations, etc., l'intervenant commence par parler de sécurité et de santé. Les thèmes abordés peuvent aller de la sécurité au travail, dans le cadre non professionnel, l'objectif étant d'augmenter le niveau de perception des risques en général et d'amorcer un changement de comportement pour l'avènement d'une culture de la sécurité interdépendante.

Services de santé au travail

GRI 403-3, GRI 403-6

Le Groupe Ecnor s'engage pour la santé de ses travailleurs en leur fournissant l'accès aux services de santé au travail, ce qui permet d'identifier et d'éliminer les dangers et de minimiser les risques. Dans le cadre du suivi de ces services, les mesures estimées nécessaires sont prises, lesquelles, dans les cas les plus extrêmes, peuvent entraîner le changement de service.

Le type de service offert dépend de l'endroit où l'activité a lieu :

- Existence sur le chantier d'un service médical adapté (médecin, infirmier, paramédical ou personnel formé).
- Si nécessaire, le travailleur est transféré à l'hôpital le plus proche dans un véhicule particulier lorsque la lésion le permet ou à défaut, en ambulance.
- Si le travailleur se déplace par ses propres moyens, les frais liés à ce déplacement lui sont remboursés.

Dans tous les cas, les informations nécessaires sont fournies aux travailleurs dans la langue du pays, ou le cas échéant, dans la langue dans laquelle les travailleurs peuvent comprendre ces indications.

Les travailleurs situés dans d'autres pays (expatriés/détachés) bénéficient d'un service de réception d'avis d'urgence, permettant de canaliser la procédure pour transmettre des informations sur l'endroit où se rendre en cas d'incident. Cela comprend également un service de prise en charge pour d'autres urgences non médicales : événements menaçant la sécurité, catastrophes naturelles etc. Dans les cas extrêmes, ce service inclut les interventions nécessaires au rapatriement individuel ou collectif.

Indices de sinistralité GRI 403-9, GRI 403-10

En 2023, l'indice de fréquence est resté le même que l'année précédente, soit le meilleur de l'histoire du Groupe. Et l'indice de gravité a été le deuxième meilleur jamais obtenu depuis

la création de cet indicateur. Plus concrètement, l'indice de fréquence a été de 1,70 et celui de gravité de 0,10.

Indice de sinistralité	2022	2023
Indice de fréquence	1,70	1,70
Indice de gravité	0,08	0,10

Indice de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet/heures travaillées) x 10⁶
Indice de gravité = (nombre de jours perdus/heures travaillées) x 10³

En Espagne, l'indice de fréquence est de 2,30, meilleur chiffre de l'histoire, contre 2,60 en 2022. L'indice de gravité a été de 0,16 contre 0,14 en 2022. En 2023, aucun accident mortel du travail n'a été à déplorer pour la septième année, ce qui représente assurément une très grande victoire. Le nombre d'accidents a également baissé (54 accidents contre 58 en 2022).

Sur le marché extérieur, l'indice de fréquence a été de 1,2, contre 1,1 en 2022. Par ailleurs, l'indice de gravité s'est élevé à 0,05, contre 0,03 lors de l'exercice précédent. Lors de cet exercice, 35 accidents se sont produits (32 l'exercice précédent).

TAUX D'ACCIDENTS CHEZ LES EMPLOYÉS

Localisation	Nombre enregistrable de lésions pour cause d'accident du travail			Nombre de lésions dues à des accidents du travail ayant eu des conséquences graves ¹			Heures travaillées		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	54	0	54	2	0	2	20 162 632	3 079 595	23 242 227
Europe	11	0	11	0	0	0	3 142 903	383 716	3 526 619
Amérique du Nord	0	0	0	0	0	0	1 561 753	126 274	1 688 027
Amérique latine	19	1	20	0	0	0	14 826 088	2 052 311	16 878 399
Afrique	3	1	4	0	0	0	4 352 370	651 252	5 003 622
Asie	0	0	0	0	0	0	271 242	13 101	284 343
Océanie	0	0	0	0	0	0	518 027	222 012	740 039
Total extérieur	33	2	35	0	0	0	24 672 383	3 448 666	28 121 049
Total	87	2	89	2	0	2	44 835 015	6 528 261	51 363 276

(1) Lésion produite par un accident du travail entraînant un décès ou des dommages empêchant le travailleur de retrouver totalement ou partiellement l'état de santé antérieur à l'accident, ou suite auquel il est attendu que le travailleur ne retrouve pas totalement l'état de santé antérieur à l'accident dans un délai de 6 mois.

Seuls sont inclus les accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet.

Aucun accident mortel n'est à déplorer, contrairement à 2022 où un accident mortel du personnel propre d'Ecnor s'était produit en Amérique latine. Cela a renforcé encore plus l'engagement ferme du Groupe de continuer à travailler en vue de l'objectif zéro accident.

INDICES VENTILÉS PAR SEXE

	2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Indice de fréquence	1,95	0,00	1,94	0,31
Indice de gravité	0,09	0,00	0,11	0,01
Indice de maladies professionnelles*	0,04	0,00	0,08	0,00

(*) **Indice de maladies professionnelles** = (nombre de maladies professionnelles/heures travaillées) x 10⁶

En règle générale, les données sont collectées via des outils informatiques, allant des applications de salaires, intranet, outils gestion de la sécurité et la santé (Notific@, SegurT, PRPs, e-coordina, etc.), aux feuilles de calcul, rapports mensuels, réunions de suivi, etc.

Les dangers au travail lourds en conséquence les plus significatifs sont définis d'après l'historique des accidents de l'entreprise :

- Travaux en hauteur : risque de chute à différents niveaux, dans de nombreux cas de grande hauteur.

- Travaux impliquant un risque électrique : risque de contact électrique, arc électrique, incendie ou projection de matières incandescentes.
- Manipulation de lourdes charges : risque de chute d'objet ou d'écrasement.
- Travail dans un espace confiné : risque d'asphyxie ou d'explosion.
- Accidents de la circulation (sur le trajet ou pendant le travail) : risque de heurt, piéton renversé, incendie...

Les lésions les plus graves résultant des risques professionnels décrits ci-dessus sont principalement les suivantes : décès, amputations, hémiplégie, paraplégie, fractures graves et brûlures, entre autres.

L'annexe I du présent rapport contient une comparaison détaillée du taux d'accidents chez les employés par rapport à l'année précédente.

TAUX D'ACCIDENT CHEZ LES SOUS-TRAITANTS

Zone géographique	No de lésions pour cause d'accident du travail			Heures travaillées		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	38	0	38	10 759 546	0	10 759 546
Europe	4	0	4	821 915	0	821 915
Amérique du Nord	0	0	0	4 446	0	4 446
Amérique latine	9	0	9	5 112 837	0	5 112 837
Afrique	1	0	1	2 338 001	0	2 338 001
Asie	0	0	0	435 004	0	435 004
Océanie	0	0	0	680 236	0	680 236
Total extérieur	14	0	14	9 392 439	0	9 392 439
Total	52	0	52	20 151 985	0	20 151 985

Sur le nombre total d'accidents, cinq ont été enregistrés en tant qu'accidents du travail ayant eu des conséquences graves. Seuls sont inclus les accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet.

Engagement en faveur de la prévention chez les sous-traitants

Le Groupe Ecnor étend sa culture et son engagement pour la santé et la sécurité aux sous-traitants, via un suivi de leur taux d'accidents. Plus concrètement, l'indice de fréquence a été de 2,58 et celui de gravité de 0,08.

Indice de sinistralité	2022	2023
Indice de fréquence	2,53	2,58
Indice de gravité	0,04	0,08

Indice de fréquence = (nombre d'accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet/heures travaillées) x 10⁶
Indice de gravité = (nombre de jours perdus/heures travaillées) x 10³

INDICES VENTILÉS PAR SEXE

	2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Indice de fréquence	2,53	0,00	2,58	0,00
Indice de gravité	0,04	0,00	0,08	0,00

Ecnor déplore profondément un accident mortel de son personnel sous-traitant survenu en Espagne et un autre en Amérique latine. L'engagement ferme du Groupe à poursuivre ses efforts en vue d'atteindre l'objectif zéro accident s'en trouve renforcé.

L'annexe I du présent rapport contient une comparaison détaillée du taux d'accidents des sous-traitants par rapport à l'exercice précédent.

SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL AVEC LES CLIENTS ET LES SOUS-TRAITANTS

GRI 403-7, GRI 403-8

Le Groupe Ecnor applique au personnel des sous-traitants les mêmes contrôles et mesures de sécurité et santé utilisés avec ses propres travailleurs, par le biais d'inspections, de formations, de réunions, etc.

Dans le cadre du projet Excellence en sécurité, il existe une ligne d'action spécifique pour les sous-traitants.

Sur le marché national, une procédure d'évaluation des entreprises de sous-traitance et un modèle de suivi de leur activité en matière de sécurité et santé ont été mis en place et fonctionnent à l'aide d'une application informatique baptisée Evalu@.

Cette procédure permet d'analyser les activités des sous-traitants et d'élaborer des plans d'intervention dans les cas où les normes de sécurité et santé établies par le Groupe Ecnor ne sont pas suivies.

Dans le cas des clients et autres acteurs (par exemple, les tiers présents sur le lieu de travail, qu'ils aient ou non une relation contractuelle avec le client), les tâches de coordination des activités en matière de sécurité et santé sont réalisées de manière à éliminer ou réduire au maximum les éventuels risques d'interférence.

Dans le cas du public en général, une délimitation, signalisation et surveillance sont mises en œuvre pour éviter tout dommage aux tiers.

Surveillance de la santé GRI 403-10

En général, les professionnels du Groupe Ecnor n'exercent pas d'activités présentant une incidence ou un risque élevé de maladies professionnelles. Dans les activités où il peut exister une possibilité de développer une maladie professionnelle (travail dans les centrales nucléaires, avec de l'amiante, des produits phytosanitaires, etc.), les mesures préventives nécessaires sont prises et le département de surveillance de la santé procède à un contrôle des paramètres physiologiques permettant de détecter un problème lors de l'exécution des tâches qui pourrait nuire à la sécurité et à la santé des travailleurs. En 2023, aucun cas significatif ne s'est produit. En d'autres mots, il n'y a pas eu de blessures grave permanente ou mettant en danger la vie des employés.

Dans le cas des travailleurs qui exécutent leurs tâches dans des régions où il existe des maladies endémiques locales (paludisme, dengue, fièvre jaune, typhoïde, SIDA, etc.), celles-ci sont combattues par des vaccinations ou par des mesures préventives ou prophylactiques, promues par les campagnes d'information correspondantes. Ainsi, tous les travailleurs qui vont être expatriés/déplacés doivent suivre un cours relatif à la santé via la plateforme d'e-learning d'Internacional SOS.

En 2023, les initiatives de sensibilisation restent concentrées sur les campagnes de la lutte contre le SIDA et les maladies vénériennes dans différents pays, ainsi que sur des actions et des campagnes de promotion des habitudes saines (prévention des affections cardio-pulmonaires, troubles musculo-squelettiques, alimentation saine et équilibrée, etc.), écoles du dos et prévention des maladies endémiques dans des pays du marché international, entre autres.

Et des campagnes de lutte contre le cancer du sein et de la prostate ont été menées, à l'occasion des journées mondiales de ces deux maladies. Le programme de masso-kinésithérapie a été maintenu dans différentes villes d'Espagne pour prévenir l'apparition de troubles musculo-squelettiques.

Les dangers professionnels les plus significatifs impliquant un risque d'affection ou de maladie sont déterminés sur la base de l'historique du Groupe :

- Maladies endémiques dans certains pays dans lesquels l'entreprise est présente : paludisme, dengue, etc.
- Asbestose en cas de présence d'amiante (risque résiduel, qui ne s'est jamais matérialisé).
- Troubles musculo-squelettiques sur les chantiers.

En 2023, il n'y a pas eu de cas de paludisme ou de dengue ayant entraîné un arrêt de travail du personnel dans les pays où ce type de maladie est reconnu comme maladie professionnelle.

Ainsi, 4 cas de maladies professionnelles se sont produits en Espagne, uniquement chez des hommes, d'origine musculo-squelettique. Ces données sont toutefois incomplètes, car dans certains pays ces cas ne sont pas enregistrés en tant que tels en raison de la législation. En 2023, aucun décès lié à une maladie professionnelle n'a été à déplorer.

Les cas concernant le personnel local des pays touchés par les maladies endémiques ne sont pas considérés comme des maladies professionnelles.

En fonction du type d'activité et du risque, le Groupe Ecnor prend les mesures nécessaires à réduire l'apparition de maladies professionnelles : application de procédures, formation, contrôle, etc. De même, dans le cadre de l'accord avec SOS International, des activités d'information et de formation sont menées.

L'annexe I du présent rapport contient une comparaison détaillée des maladies professionnelles chez les employés par rapport à l'exercice précédent.

En 2023, des initiatives s'inscrivant dans le cadre du projet de Transformation numérique du Groupe ont été lancées et consolidées. En voici certains parmi les plus significatifs :

- L'outil « Permis de risque principal » (PRP) a été mis en place à 100 % en Espagne. Lors de cet exercice, un total de 356 741 PRP a été mené à bien sur ce marché.
- Développement de plusieurs modules du nouvel outil CORE, regroupant les processus du Système de gestion intégrée : planification, objectifs, risques et plans d'action, gestion de l'amélioration, audits internes, suivi de mesures correctives, etc.
- Progression dans le processus de mise en place des différents outils informatiques de sécurité et santé (SegurT, Notific@, PRP, e-coordina) dans différents pays (Australie, Brésil, Mexique, etc.), en s'adaptant à la législation en vigueur et à ses caractéristiques concrètes, le processus étant appelé à conclure lors des années à venir sur tout le marché international.
- Un projet d'application de l'intelligence artificielle et du Big Data a été développé, pour améliorer le suivi et l'utilisation des différentes applications (SegurT, Notific@ et PRP), en tirant parti du potentiel de l'immense quantité de données qu'elles contiennent et en détectant et corrigeant les éventuelles mauvaises utilisations des outils.
- Le premier module du projet de formation reposant sur la réalité virtuelle a été achevé. Portant sur un centre de transformation de cellules SF6 en béton précontraint, il va permettre d'améliorer la formation des travailleurs opérant localement sur les réseaux à moyenne et basse tension.

MALADIES PROFESSIONNELLES CHEZ LES EMPLOYÉS

Zone géographique	No d'affections et maladies du travail			Heures travaillées		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	4	0	4	20 162 632	3 079 595	23 242 227
Europe	0	0	0	3 142 903	383 716	3 526 619
Amérique du Nord	0	0	0	1 561 753	126 274	1 688 027
Amérique latine	0	0	0	14 826 088	2 052 311	16 878 399
Afrique	0	0	0	4 352 370	651 252	5 003 622
Asie	0	0	0	271 242	13 101	284 343
Océanie	0	0	0	518 027	222 012	740 039
Total extérieur	0	0	0	24 672 383	3 448 666	28 121 049
Total	4	0	4	44 835 015	6 528 261	51 363 276

Projet Excellence en sécurité (PES)

Au cours de l'année, la mise en place du PES a été achevée au Mexique et des progrès significatifs ont été réalisés en ce sens au Brésil, en Italie, au Portugal, en République dominicaine et au Royaume-Uni. Dans d'autres pays, la création de différentes lignes d'intervention progresse, visant à unifier l'action au sein du Groupe.

La transformation numérique de la prévention

La transformation numérique en matière de sécurité et santé permet d'optimiser les processus, d'appliquer la technologie la mieux adaptée et de gagner en efficacité.

15.6 Excellence opérationnelle

GRI 3-3 GRI 2-23 GRI 2-24

Tel que mentionné précédemment, le Groupe Ecnor dispose d'un Système intégré de gestion, qui comprend les aspects relatifs à l'environnement, la qualité, la sécurité et la santé, la gestion de l'énergie, la R&D&I, la sécurité de l'information et gestion des risques. Tous ces aspects composent la Politique intégrée de gestion du Groupe et englobent l'objectif commun d'amélioration continue de l'organisation.

En 2023, le Conseil d'administration a approuvé la mise à jour de la Politique intégrée du système de gestion, destinée à renforcer l'engagement du Groupe Ecnor pour les principes qui régissent le fonctionnement de toute l'organisation. Ils servent de socle pour définir et revoir les objectifs permettant d'améliorer en permanence l'efficacité de ses systèmes de gestion.

Sur la base de ces principes, des engagements et des lignes d'action spécifiques sont établis pour chaque domaine :

- Le strict respect des lois applicables et d'autres exigences auquel Ecnor s'engage sur tous les marchés où elle opère.
- La satisfaction de ses clients.
- La prévention des problèmes de santé et de la détérioration de celle-ci chez les travailleurs du Groupe, en améliorant leurs conditions de travail afin de renforcer le niveau de protection de leur sécurité et santé.
- La prévention et la contamination.
- L'utilisation et la consommation efficace de l'énergie.
- L'impact favorable de ses activités sur l'environnement social.
- L'amélioration de la compétitivité grâce à la R&D&I.
- L'efficacité de la protection, dans une approche préventive, de détection, réactive et dynamique pour l'utilisation de l'information.
- Intégration de la gestion du risque dans les activités de l'organisation en adoptant une approche préventive afin d'anticiper, de gérer et de contrôler les risques auxquels le Groupe est exposé.

Au cours de l'année 2023, des audits de certification Multisite ont été réalisés selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations du Groupe Ecnor qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail. Lors de cet exercice, la portée de cette certification a été élargie aux activités de conception et de construction de parcs d'énergie renouvelable dans la Sous-direction générale de l'ingénierie. Sur le plan international, Ecnor Pérou a été intégrée à la certification Multisite du Groupe.

Il s'agit de la deuxième année de la mise en place du Système de gestion de la responsabilité sociale de l'entreprise en Espagne, en Angola et au Brésil, conformément à la norme IQNet SR10:2015. Parmi les avancées et les améliorations introduites, citons principalement le lancement du Plan stratégique de durabilité 2023-2025, qui constitue la base du Système de gestion RSE.

Lors de cet exercice, Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. a décroché la certification de son Système de gestion des risques selon la norme ISO 31000.

L'information relative au reste des certifications du Système de gestion intégrée est détaillée dans les paragraphes correspondants de ce rapport (Nous prenons soin des personnes, Engagement pour l'environnement et Technologie et innovation).

Gestion de la qualité

La stratégie de qualité du Groupe Ecnor consiste principalement à renforcer la gestion de la satisfaction du client, à consolider l'amélioration continue dans les processus de l'organisation via la gestion des risques et opportunités, à saisir les opportunités de s'améliorer et de tirer des leçons, en impliquant le personnel dans ce tout processus.

En 2023, différentes activités et initiatives ont été abordées, visant à renforcer à la fois la gestion de la satisfaction du client et le processus d'amélioration continue. Citons notamment les initiatives suivantes :

- Le déploiement de Systèmes de gestion :
 - *Alignement du Système de gestion d'Ecnor Hawkeye et élargissement de la portée du certificat multisite* à la Sous-direction générale d'ingénierie.
 - Obtention de nouvelles certifications :
 - Certification du Système de gestion des risques
 - Certification d'Ecnor Pérou
- Optimisation des processus via l'outil CORE, permettant la numérisation des processus du système intégré de gestion. Modules actuellement disponibles : audit, gestion de l'amélioration, objectifs, risques et plans d'action, et planificateur.
- Mesures pour augmenter l'échantillon de clients servant aux enquêtes de satisfaction et pour traiter les enquêtes ayant recueilli de mauvais résultats.
- Élaboration des documents sur les leçons tirées et les opportunités d'amélioration, en identifiant, documentant et mettant à disposition 411 opportunités d'amélioration et 71 leçons tirées.
- Inclusion dans le Plan stratégique du groupe d'objectifs de qualité liés à la satisfaction des clients et aux coûts de non-qualité.
- Première rendez-vous international des responsables qualité et environnement du Groupe, auquel ont participé 12 pays et qui a permis d'établir des lignes de travail conformes aux objectifs du Plan stratégique du groupe.

Le pourcentage de chiffre d'affaires certifié selon la norme internationale ISO 9001 a été de 63 %.

LE CLIENT, AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ

GRI 2-25

La satisfaction des clients étant un objectif prioritaire du Groupe Ecnor, différentes activités et initiatives sont engagées pour renforcer sa gestion.

Le Groupe Ecnor continue à mesurer la satisfaction de ses clients à l'aide d'enquêtes, lui permettant de prendre connaissance du degré de satisfaction face aux services offerts, ainsi que d'identifier les points forts et les aspects à améliorer.

Lors de 2023, 2 141 enquêtes de satisfaction ont été envoyées aux clients, avec un taux de réponse de 70 % (1 495 réponses). Les résultats obtenus montrent que l'avis moyen des clients du Groupe Ecnor s'est amélioré par rapport à 2022, passant ainsi de 8,62 à 8,71.

Enquête de satisfaction	2022	2023
Nombre d'enquêtes	1 217	1 495
Note moyenne	8,62	8,71

Les aspects les plus appréciés en 2022 et 2023 sont le respect des exigences en matière de sécurité, la formation et la compétence technique, ainsi que la prise en charge et la communication.

Afin de refléter l'engagement du Groupe Ecnor pour la satisfaction de ses clients, une méthodologie a été établie dans l'optique de connaître les causes des notes inférieures à 7,5 obtenues dans les enquêtes et d'analyser les améliorations à introduire. Des rapports de gestion de l'amélioration sont ainsi dressés, définissant les mesures correctives nécessaires à rectifier la cause du mauvais score obtenu. Ces mesures mises en place, l'enquête est de nouveau soumise au client, pour évaluer sa satisfaction concernant les plans d'action.

Les réclamations et plaintes des clients sont quant à elles générées selon les procédures « Communication interne et externe » et « Gestion de l'amélioration », détaillant la manière de les gérer, d'analyser leurs causes et de définir des actions correctives efficaces.

En outre, le Groupe Ecnor intervient avec la rapidité nécessaire face aux réclamations, via les actions suivantes :

- Désignation de responsables pour évaluer les réclamations de clients et coordonner leur résolution à partir de rapports de gestion de l'amélioration.

- Décompte, gestion et surveillance annuelle du nombre de réclamations reçues.
- Mesure du degré de résolution des réclamations fermées/en attente et du temps qui leur a été consacré.
- Définition de plans d'action et/ou des mesures d'amélioration, si nécessaire.
- Évaluation de la satisfaction du client après la mise en place de la mesure d'amélioration en réponse à la réclamation.

En 2023, 408 réclamations de clients ont été enregistrées, les plus significatives ayant été en matière de gestion technique (39 %), matériel et équipements (25 %) et main d'œuvre (15 %). Toutes les réclamations ont été prises en charge dans les délais stipulés (une semaine maximum) et 54 % d'entre elles ont été closes de manière satisfaisante.

Pendant l'année 2022, 194 réclamations de clients ont été enregistrées, les plus significatives ayant été en matière de gestion technique (60 %), matériel et équipements (18 %) et main d'œuvre (15 %). Toutes les réclamations ont été prises en charge dans les délais stipulés et 66 % d'entre elles ont été closes de manière satisfaisante.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

GRI 2-6

Le Groupe Ecnor garantit à ses clients les niveaux de qualité les plus élevés, en œuvrant à une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi Ecnor mise sur les fournisseurs de matériel et les prestataires de services à la hauteur de la qualité finale offerte par le Groupe à ses clients.

Dès que possible, la priorité est accordée aux contrats avec des fournisseurs implantés dans la zone, afin de promouvoir l'économie locale. Dans le chapitre Impact social du présent rapport sont détaillés les achats réalisés par le Groupe auprès des fournisseurs locaux.

Les principaux risques affectant la chaîne d'approvisionnement sont analysés depuis trois perspectives bien différenciées. Tout d'abord, une analyse de haut niveau est réalisée par la direction : puis l'analyse est effectuée au niveau opérationnel après l'identification des responsables des différents processus ; et enfin, elle est effectuée au niveau du projet par les responsables de projet.

Dans ce domaine, en 2023, à la fois pour les risques de haut niveau et les risques opérationnels, le principal risque identifié a été la livraison hors délais des fournitures, aussi bien concernant les équipements que le matériel. Afin de réduire au maximum ces risques et de disposer d'un réseau de fournisseurs

et partenaires plus résilient, le Groupe Ecnor a développé un plan d'action reposant sur la transformation numérique du processus d'achats.

Ainsi, au cours de cet exercice, la mise en place de la plateforme d'achat Fullstep a débuté pour les filiales au niveau national. Elle permet à toutes les parties impliquées dans le processus d'achat de consulter son état en temps réel. Voici quelques données significatives de 2023 :

- Plus de 3 390 fournisseurs ont été enregistrés dans Fullstep et ont accepté les conditions générales d'achat, lesquelles comportent entre autres des critères en matière éthique, professionnelle, sociale, environnementale, par exemple, via le Code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs et la Politique de sécurité de l'information. Par conséquent, à la clôture de l'exercice 2023, un total de 19 310 fournisseurs enregistrés avaient accepté ces exigences.

- Plus de 3 500 utilisateurs internes sur la plateforme d'achat.

- Plus de 13 séances de formation ont été dispensées à plus de 400 utilisateurs internes.

- Plus de 350 000 commandes d'achat ont été réalisées pour une valeur d'environ 1 802 millions d'euros.

La gestion de la chaîne d'approvisionnement est décrite dans la procédure de Gestion des fournisseurs de matériaux/services.

En 2023, les conditions générales d'achat et les conditions générales de contrat, ainsi que les contrats types avec les sous-traitants, ont été mis à jour pour refléter les changements introduits dans ces processus.

En fonction de la nature et de l'importance de ses fournisseurs, le Groupe Ecnor leur exige le respect des exigences suivantes :

- Pour tous les fournisseurs : acceptation des conditions générales d'achat ou acceptation des conditions générales de contrat.
- Pour les fournisseurs importants : processus d'homologation.
- Pour les fournisseurs pertinents ; processus d'audit sur la base de critères ESG.

Le Groupe Ecnor considère comme des fournisseurs importants tous ceux dont les matériaux et services affectent sérieusement la continuité du service et la qualité des installations réalisées par Ecnor, en raison de leur impact sur la sécurité de celles-ci.

L'homologation comme fournisseur important est accordée à l'issue d'une analyse documentaire sur la base de critères de qualité, environnementaux, de gestion énergétique, de sécurité et santé au travail, de conformité, de R&D&I, de sécurité des informations et de durabilité.

À l'heure actuelle, le Groupe Ecnor possède au total 7 069 fournisseurs homologués, 5 781 en Espagne et 1 288 à l'international, dans 19 pays différents. En 2023, 1 489 nouveaux fournisseurs ont été homologués, dont 727 (49 %) ont démontré satisfaire les exigences environnementales et 120 (8 %) les exigences de durabilité du Groupe.

En 2022, le Groupe Ecnor possédait au total 7 844 fournisseurs homologués, 6 927 en Espagne et 917 à l'international, dans 16 pays différents. 2 287 fournisseurs ont été homologués, dont 730 (32 %) ont démontré satisfaire aux exigences environnementales et 114 (5 %) aux exigences de durabilité du Groupe.

Les fournisseurs font l'objet d'une réévaluation continue, en utilisant 3 outils : enquêtes d'évaluation des achats, réclamations aux fournisseurs et audits des fournisseurs pertinents.

Le Groupe Ecnor a sélectionné ses fournisseurs pertinents, qui représentent 58 % du volume d'achat. Ils ont été audités sur la base de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, l'objectif étant non seulement de détecter les risques éventuels, mais aussi d'améliorer leurs points faibles de sorte à les aligner sur les politiques du Groupe. À cet effet, les fournisseurs pertinents sont audités tous les 3 ans, ce qui permet d'actualiser en permanence les informations sur leurs performances.

En 2023, 7 audits ont été menés à bien auprès de fournisseurs pertinents (même chiffre qu'en 2022), tous avec une issue favorable. Le résultat affecte directement leur homologation comme fournisseur important. En ce sens, le Groupe est constamment en relation avec les fournisseurs pertinents, et des plans d'action corrective leur sont demandés si cela s'avère nécessaire. Par conséquent, le Groupe Ecnor est conscient qu'il est nécessaire d'insister sur la résolution des non-conformités détectées au cours de l'audit, pour aider ses distributeurs à s'améliorer en tant qu'entreprise et pour atténuer les risques associés à la chaîne d'approvisionnement. Le choix de fournisseurs respectueux des standards contribue à augmenter les performances et à générer de la valeur partagée.

À tel point qu'en 2023, le Groupe Ecnor n'a suspendu sa relation commerciale avec aucun de ses fournisseurs pour cause d'irrégularités détectées dans l'achat de matériels ou dans la gestion des services fournis.

Désireux d'entretenir d'excellentes relations et de conserver des processus optimaux avec les fournisseurs, le Groupe dispose de plusieurs canaux de communication :

- Fullstep (plateforme d'achats)

- soproteproveedores@ecnor.es

- Manuel sur le processus d'achat et manuel de qualité du fournisseur

- E-coordina (Plateforme de coordination des activités de l'entreprise)

- soprote@e-coordina.com

- Bibliothèque pour les fournisseurs

- Canal de signalement

- codigoetico@ecnor.com

- Boîte postale n° 77-48008.

15.7 Engagement pour l'environnement

Lutte contre le changement climatique GRI 3-3

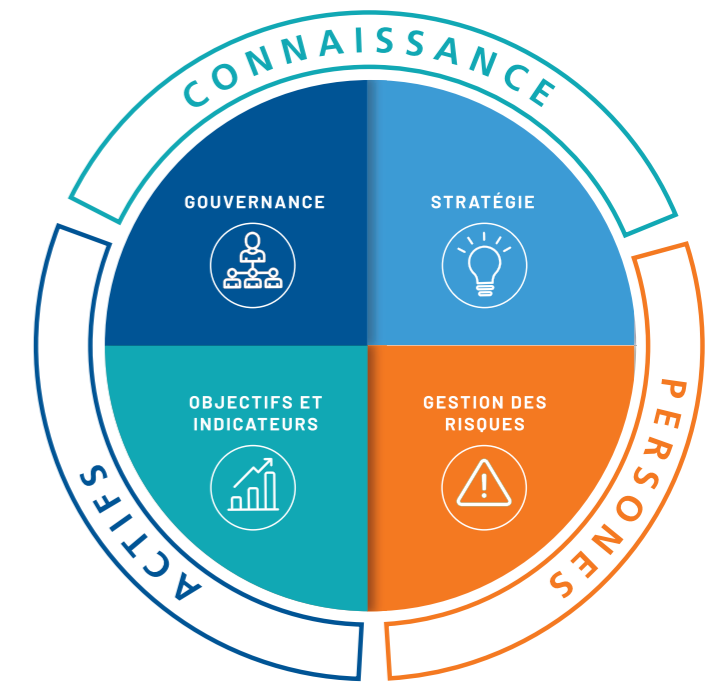
STRATÉGIE EN MATIÈRE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Groupe Ecnor souhaite contribuer activement et résolument à la construction d'un avenir durable et à faible émission de carbone. Le changement climatique est un défi à relever et une priorité stratégique reflétée dans le **Plan stratégique de durabilité 2023-2025** et dans la **Stratégie en matière de changement climatique 2020-2035**. Ces derniers contiennent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre alignés sur l'initiative *Science Based Targets* (SBT) et sur l'objectif « net zéro » à l'horizon 2050.

Dans le cadre de son approche globale, l'organisation analyse et gère efficacement les risques physiques et de transition associés au changement climatique, tout en identifiant et en exploitant les nouvelles opportunités. Grâce à cette approche, alliée à la diversification de ses activités, le Groupe Ecnor se positionne fermement en faveur de la réduction des émissions, la décarbonisation de son modèle d'affaires et le renforcement de sa résilience aux impacts climatiques.

La Stratégie de changement climatique fait figure de cadre intégrateur qui oriente les mesures du Groupe visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à s'adapter aux impacts du changement climatique et à tirer parti des opportunités

associées. Son objectif est de jeter les bases d'une activité décarbonée, rentable et en développement permanent, qui consoliderait le Groupe Ecnor en tant qu'entreprise leader sur la voie d'un avenir plus durable et à faible émission de carbone.



Cette stratégie, basée sur la structure du Task Force on *Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD), s'articule autour de quatre domaines d'action généraux : gouvernance, Stratégie, Gestion des risques, Mesures et objectifs. Ces domaines s'organisent à leur tour autour de trois axes transversaux : Personnes, actifs et connaissance, dans le but de s'aligner sur les meilleures pratiques divulgation.

En promouvant la qualité des rapports financiers sur les impacts potentiels du changement climatique, l'initiative TCFD prétend améliorer la capacité des investisseurs à évaluer les risques et opportunités associés au climat.

En 2022, l'initiative SBT a validé les objectifs de réduction des émissions présentés par le Groupe Ecnor en 2021, année où il a rejoint cette initiative lancée par le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, l'Institut des ressources mondiales (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Avec l'année 2020 comme point de référence, le Groupe Ecnor s'est engagé à réduire de 38 % les émissions absolues de Scope 1 et 2 à l'horizon 2035. Cet objectif s'inscrit dans la droite ligne de l'accord de Paris, concernant le maintien de l'augmentation de la température mondiale en-dessous de 2 °C. En outre, au cours de la même période, et avec la même référence et le même horizon temporel, il s'est engagé à réduire de 18 % ses émissions du Scope

3 issues de l'achat de biens et services, ainsi que ses activités liées aux carburants et à l'énergie. Dans ce contexte, compte tenu que le Groupe Ecnor a défini pendant cet exercice l'année de référence (2023), les objectifs de réduction des émissions seront revalidés par l'initiative SBT au cours de l'année 2024.

Ecnor a participé pour la cinquième année d'affilée, à l'initiative du CDP (Carbon Disclosure Project), en présentant volontairement un rapport sur le changement climatique, renforçant ainsi son engagement pour la durabilité. En 2023, l'organisation a conservé la note A déjà obtenue lors des deux années précédentes, ce qui la place au niveau le plus haut en matière de durabilité, d'adaptation au changement climatique et son atténuation.

Ce travail s'articule autour de quatre lignes principales d'action :

- > Carburants :
 - Renouvellement de la flotte au profit de véhicules plus performants et à moindre intensité de carbone.
 - Développement de projets par pays en vue du passage à des carburants plus durables.
 - Optimisation des itinéraires de collecte des déchets de sorte à réduire au minimum les trajets.
- > Renouvelables :
 - Acquisition d'électricité provenant à 100 % d'énergies renouvelables pour 2035 au niveau du Groupe.
 - Encouragement de l'autoconsommation dans les installations.
 - Utilisation d'engins de chantier équipés de panneaux solaires intégrés.
- > Chaîne de valeur :
 - Établissement d'un programme de partenariat carbone avec les principaux fournisseurs, en matière de gaz à effet de serre, axé dans un premier temps sur l'obtention d'informations essentielles puis sur l'accompagnement sur la voie de la réduction.
- > Gestion des risques :
 - Gestion des risques et des opportunités associés au changement climatique à court, moyen et long terme.

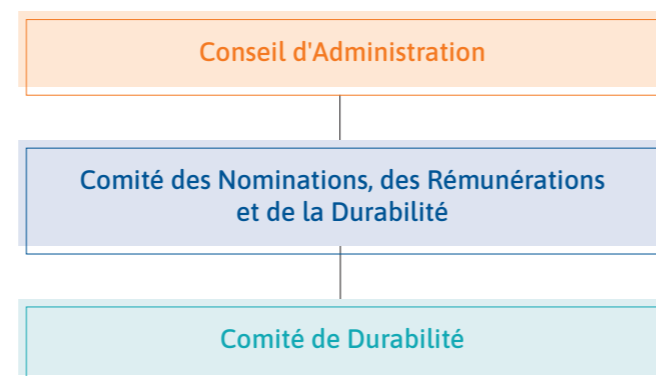
Gouvernance

La gouvernance climatique du Groupe Ecnor constitue une responsabilité transversale à tous les niveaux de l'entreprise. Cela implique que l'engagement de traiter et de gérer les

impacts du changement climatique est partagé et intégré par tous les services et branches de l'organisation.

Le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité du Conseil d'administration du Groupe, auquel rend compte le Comité de durabilité, endosse la responsabilité la plus grande en matière de climat.

Ce comité réalise un suivi trimestriel du Plan stratégique de durabilité de l'entreprise. Son évaluation est ensuite soumise au conseil d'administration. Ce Plan stratégique de durabilité aborde les enjeux liés au changement climatique par le biais d'un certain nombre d'initiatives stratégiques.



Soulignons qu'en février 2023, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle Politique intégrée de gestion environnementale, qualité, sécurité et santé, gestion de l'énergie, gestion de la R&D&I, sécurité de l'information et gestion des risques.

Le paragraphe Progression de notre engagement pour la durabilité du présent rapport décrit plus en détails la manière dont le Groupe Ecnor articule la gouvernance de la durabilité.

Gestion des risques et des opportunités climatiques

GRI 201-2

En 2023, le Groupe Ecnor a procédé à une révision de son analyse des risques et opportunités liés au climat conformément aux recommandations du TCFD.

L'analyse des risques et des opportunités réalisée en 2022 est ainsi élargie et approfondie, en couvrant une plus grande diversité d'activités, en augmentant la couverture des scénarios utilisés et en analysant un éventail plus large et plus varié de risques et d'opportunités.

Cette étude porte, d'un côté, sur la manière dont le changement climatique affecte les actifs corporels du Groupe (les centrales de production d'énergie renouvelable d'Enerfín) et de l'autre sur la manière dont il affecte la construction d'infrastructures de lignes

de transmission en Angola, en Australie, au Brésil, au Cameroun, au Chili, en Colombie, en Espagne, en Gambie, en Guinée-Bissau, en Guinée-Conakry, au Ghana, en Lituanie, au Mexique, au Mozambique, au Panama et en République dominicaine.

Pour le Groupe Ecnor, l'analyse des risques et des opportunités climatiques dans les projets de construction s'avère essentielle, dans la mesure où elle permet une planification plus précise, renforce la résilience et favorise l'exécution de projets plus durables. Cette approche bénéficie à la fois au Groupe et à ses clients en fournissant des solutions plus solides, adaptées aux enjeux climatiques actuels et futurs.

L'analyse effectuée est en adéquation avec les critères génériques du principe consistant à ne pas causer de préjudice important en vue de l'adaptation au changement climatique figurant à l'appendice A du règlement délégué 2021/2139 de la Commission relatif à la taxonomie européenne.

Conformément aux recommandations du TCFD, et afin de pouvoir analyser un éventail représentatif des différents scénarios futurs, le Groupe Ecnor a travaillé en 2023 avec trois scénarios climatiques, analysés dans chaque cas selon trois horizons temporels : à court terme (2021-2040), à moyen terme (2041-2060) et à long terme (2081-2100) :

- a. SSP1-2.6 : augmentation d'environ 1,5 °C d'ici le milieu du siècle et d'environ 2,6 °C d'ici la fin du siècle.
 - b. SSP2-4.5 : augmentation d'environ 2,0 °C d'ici le milieu du siècle et d'environ 4,5 °C d'ici la fin du siècle.
 - c. SSP5-8.5 : augmentation nettement plus importante, dépassant 3 °C d'ici le milieu du siècle et atteignant 8,5 °C ou plus d'ici la fin du siècle.
- L'analyse est basée sur des données historiques allant de 1995 à 2014.

Ces scénarios fournissent différents contextes pour évaluer les risques et les opportunités, établissant ainsi une base solide pour la prise de décision. Le SSP1 prévoit un avenir durable et équitable ; le SSP2 représente une trajectoire intermédiaire qui suit des modèles historiques ; et le SSP5 illustre un développement rapide alimenté par les combustibles fossiles et la technologie.

Le processus d'identification, d'analyse et de gestion des risques associés au changement climatique s'inscrit dans une approche collaborative et interfonctionnelle, avec l'implication étroite des différentes organisations et des départements de l'entreprise.

La gestion des risques physiques dans les installations a été étudiée au niveau local, étant donné la nature spécifique de ces risques, qui sont directement liés à des conditions

climatiques, géographiques et environnementales particulières. D'autre part, les risques de transition ont été traités au niveau national, en réponse à l'influence cruciale des gouvernements et des organismes de réglementation dans la structuration des marchés et des secteurs publics. Ce choix stratégique est dû à la nécessité de se conformer aux cadres réglementaires et aux politiques gouvernementales spécifiques à chaque pays dans lequel le Groupe Ecnor intervient.

a. Risques physiques : pour identifier ces risques, une analyse détaillée de l'évolution des variables climatiques sur les sites d'activité du Groupe Ecnor (chantiers et actifs fixes) a été réalisée. À l'aide d'un logiciel SIG, nous avons travaillé avec des couches SIG spécifiques pour chaque variable climatique, chaque type de scénario et chaque horizon temporel. L'interprétation de l'évolution des variables climatiques dans les différents scénarios a permis de déterminer la probabilité de la survenance d'événements climatiques pouvant présenter un risque pour les activités de l'organisation. Cette approche analytique tient également compte de tous les risques physiques pertinents identifiés dans l'appendice A du règlement délégué 2021/2139 de la Commission européenne sur la taxonomie européenne.

b. Risques transitoires et opportunités : une analyse complète de la réglementation climatique actuelle et à venir a été réalisée, en évaluant son impact potentiel sur le groupe Ecnor à court, moyen et long terme. En outre, les tendances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique au niveau mondial et dans le secteur d'activité de l'entreprise ont été examinées. Cette analyse englobe les aspects technologiques et commerciaux, en tenant compte des changements potentiels dans le comportement des clients et des consommateurs finaux, ainsi que des variations dans les prix des matériaux liées aux initiatives de lutte contre le changement climatique.

Au cours de cette phase, 29 risques physiques, 19 risques transitoires et 21 opportunités ayant une certaine probabilité de survenance ont été identifiés.

Un processus de définition de priorités a ensuite été mis en œuvre par le biais d'une évaluation réalisée par le groupe de travail, en tenant compte des impacts que les risques et les opportunités pourraient avoir sur les sites d'activité du Groupe Ecnor ou sur l'organisation dans son ensemble. Ce processus s'est déroulé en utilisant des questionnaires et en réalisant des entretiens avec le groupe de travail. Un niveau de gravité a pu ainsi être attribué aux impacts des risques et des opportunités, selon des critères préétablis.

Les risques et les opportunités dont la probabilité est plus élevée et la gravité plus importante ont été soumis à une évaluation plus approfondie de leur impact financier sur le Groupe.

Les risques et opportunités les plus importants de l'étude sont exposés dans les tableaux suivants :

RISQUES À HAUTE GRAVITÉ

Risques transitoires

Description	Impact potentiel, champ d'application et gestion des risques	Plan d'action
Renforcement de la rigueur ou des obligations de la législation et de la réglementation en matière d'environnement	<p>L'augmentation des mécanismes de tarification du carbone dans les différentes régions où Ecnor ou Enerfin opèrent et l'augmentation des prix des mécanismes actuels sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les coûts d'exploitation du Groupe. Ce scénario pourrait déboucher sur des coûts plus élevés pour l'organisation, en raison de l'augmentation du prix de la fourniture de matériels nécessaires à son activité.</p> <p>C'est le cas dans des pays comme le Mexique ou l'Espagne, où un marché réglementaire du carbone est déjà en place. Il est encore en cours de développement en Colombie et sa mise en œuvre est envisagée au Brésil.</p> <p>Horizon : À court terme.</p> <p>Activités affectées : Ecnor – Projets en Espagne, Mexique, Colombie et Brésil. Enerfin - Activités au Brésil et en Espagne.</p>	<p>Pour atténuer les risques et réduire les émissions, le Groupe Ecnor privilégiera l'amélioration de l'efficacité énergétique et un recours accru aux technologies propres dans ses activités. Son objectif SBT est de réduire de 38 % les émissions absolues de gaz à effet de serre de Scope 1 et 2. En outre, l'organisation s'est engagée à adopter des pratiques durables pour atteindre l'objectif SBT de réduire de 18 % les émissions de scope 3 d'ici à 2035, en prenant 2020 comme année de référence.</p>
Mécanisme d'ajustement aux frontières	<p>Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) de l'UE est l'un des principaux instruments du Pacte vert pour l'Europe. Il vise à empêcher que les exigences en matière de réduction des émissions imposées à l'industrie européenne n'entraînent une fuite des entreprises vers des juridictions dotées d'une législation plus laxiste en matière de climat et à encourager une plus grande ambition climatique au niveau mondial.</p> <p>Ce mécanisme pourrait entraîner une hausse des coûts d'exploitation de l'organisation, laquelle serait contrainte de payer davantage pour l'importation de matériaux tels que le fer, l'acier, le ciment, l'aluminium, les engrais, l'électricité et l'hydrogène.</p> <p>Horizon : À court terme.</p> <p>Activités affectées : Achats de l'organisation depuis l'Union européenne à des pays extérieurs.</p>	<p>Face au risque représenté par le MACF de l'Union européenne, le Groupe Ecnor prévoit de mettre en œuvre un ensemble de mesures stratégiques entre 2024 et 2035. Elles comprendront notamment la diversification des fournisseurs, l'optimisation des processus et une collaboration étroite avec des partenaires stratégiques. L'objectif principal sera de réduire la dépendance à l'égard des matériaux soumis au « tarif vert », de sorte à s'adapter en permanence aux nouvelles réglementations climatiques et d'améliorer l'efficacité opérationnelle.</p>

Risques physiques

Description	Impact potentiel, champ d'application et gestion des risques	Plan d'action
Vague de chaleur	<p>Les scénarios SSP1-2.6, SSP2-4.5 et SSP5-8.5 prévoient une augmentation progressive du nombre de jours où la température dépasse 35 °C. Ces températures extrêmes peuvent affecter la qualité du travail, le bien-être et la sécurité des travailleurs, ainsi que les délais de livraison ou l'achèvement des projets. En outre, certains pays, comme l'Espagne, prévoient des sanctions pour les risques professionnels liés aux températures extrêmes. Dans le cas particulier de l'Espagne, par exemple, des températures comprises entre 14 °C et 25 °C sont préconisées pour les travaux légers, ainsi qu'une humidité comprise entre 45 % et 60 %, avec des sanctions en cas de non-respect.</p> <p>Faute de prendre des mesures d'atténuation des risques, il existe un risque d'arrêt de la production en application de la réglementation sur les risques professionnels ou de perte d'employés en raison de départs liés aux conditions de travail.</p> <p>Horizon : À court terme.</p> <p>Activités affectées : Ecnor - Certains projets au Panama, au Brésil, au Mozambique, en Norvège, en Australie, en République dominicaine et en Espagne.</p>	<p>Pour atténuer le risque de températures extrêmes au travail, l'adoption de mesures spécifiques est envisagée, telles que la surveillance constante des conditions de travail et la mise en place de protocoles de sécurité, avec notamment des pauses régulières, une hydratation fréquente et la présence d'ombre. En outre, il serait possible d'augmenter les investissements en infrastructures pour garantir des conditions de travail optimales (2024-2035).</p>

Risques physiques

Description	Impact potentiel, champ d'application et gestion des risques	Plan d'action
Tempêtes et événements extrêmes (y compris les bourrasques, les tempêtes de neige, de poussière et de sable)	<p>La survenance de tempêtes et d'événements météorologiques extrêmes expose Enerfin à un risque financier important. Ce risque se décompose en plusieurs aspects :</p> <p>a. Réduction de la production d'énergie : pendant et après ces événements, la nécessité de mettre temporairement les turbines hors service pour éviter leur endommagement entraîne une perte de recettes directes.</p> <p>b. Coûts de réparation et d'entretien : les installations touchées demanderont des réparations supplémentaires, ce qui entraînera des coûts d'entretien supplémentaires. Par exemple, la réparation de pales d'éoliennes cassées lors d'une tempête.</p> <p>c. Coûts d'assurance et d'atténuation : une augmentation des coûts d'assurance est attendue pour couvrir les dommages potentiels, en plus des frais liés à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et de résilience.</p> <p>Horizon : À court terme.</p> <p>Activités affectées : Enerfin - Quelques parcs éoliens situés en Espagne et au Brésil.</p>	<p>En vue d'atténuer le risque de tempêtes et d'événements météorologiques extrêmes, Enerfin envisagera des mesures telles que l'amélioration des infrastructures pour résister aux conditions climatiques défavorables, la diversification géographique des projets, et l'examen et la mise à jour des polices d'assurance pour couvrir les dommages éventuels. Il est également prévu de développer de plans d'urgence et des systèmes de surveillance pour une réponse plus rapide et plus efficace aux événements climatiques défavorables (2024-2035).</p>
Tempêtes et événements extrêmes (y compris les bourrasques, les tempêtes de neige, de poussière et de sable)	<p>Les tempêtes et les événements météorologiques extrêmes constituent un risque important pour les activités du Groupe Ecnor. L'impact financier que ces événements pourraient avoir est décrit ci-dessous :</p> <p>a. Arrêts de chantier : les tempêtes et les événements extrêmes peuvent entraîner un arrêt temporaire des chantiers en cours, ce qui se traduit par une baisse de la productivité et une augmentation de la durée des travaux. Cela pourrait affecter les recettes et la rentabilité attendues des projets ou la réputation de l'entreprise.</p> <p>b. Coûts de réparation et de remplacement : la construction d'infrastructures est exposée aux dommages causés par ces conditions climatiques défavorables, avec des coûts supplémentaires liés aux réparations et, dans certains cas, la nécessité de remplacer les structures affectées.</p> <p>c. Les coûts d'assurance et d'atténuation : face à la probabilité de dommages causés par ces conditions climatiques. Les coûts d'assurance devraient augmenter pour couvrir ces risques.</p> <p>Horizon : À court terme.</p> <p>Activités affectées : Ecnor – plusieurs projets de construction au Ghana, au Brésil, en Gambie, en Guinée Bissau, en Guinée Conakry, au Mozambique, en Colombie, au Cameroun, en Angola, en Australie, au Mexique et en Espagne.</p>	<p>Pour gérer le risque de tempêtes et d'événements climatiques extrêmes, Ecnor envisagera l'adoption de mesures visant à renforcer la construction des infrastructures (2024-2028) et l'examen et la mise à jour des polices d'assurance de sorte à couvrir les dommages éventuels (2024-2025). La priorité sera également accordée à la mise en place d'une méthodologie de suivi des variables climatiques (2024-2035) et de systèmes d'alerte rapide (2030-2035) afin de minimiser les conséquences sur l'activité.</p>

Suite à la page suivante

Risques physiques

Description	Impact potentiel, champ d'application et gestion des risques	Plan d'action
Incendies de forêts	<p>Les incendies de forêt représentent un risque important pour la production et l'exploitation des parcs éoliens d'Enerfin. L'impact financier que ces événements pourraient avoir est détaillé ci-dessous :</p> <p>a. Coûts de réparation et d'entretien : les éventuels réparations et entretien supplémentaires engendreraient des coûts additionnels qui pourraient affecter les marges de bénéfice et la rentabilité de l'entreprise.</p> <p>b. Perte de recettes due à l'indisponibilité : l'interruption temporaire de l'exploitation des parcs éoliens en raison d'incendies entraînerait une perte directe des recettes de la production d'électricité. Cette perte de recettes affecterait la capacité d'Enerfin à atteindre ses objectifs financiers et commerciaux.</p> <p>c. Coûts d'assurance et d'atténuation : la probabilité des dommages causés par les incendies de forêt devrait entraîner une augmentation des coûts d'assurance pour couvrir ces risques.</p> <p>Horizon : À court terme</p> <p>Activités affectées : Enerfin - Quelques parcs éoliens situés dans le sud et l'est de l'Espagne.</p>	<p>Enerfin envisage de réaliser une surveillance constante des variables climatiques et d'adopter de mesures préventives, telles que des systèmes de détection précoce et des zones coupe-feu, pour atténuer les risques dans les parcs éoliens (2024-2035).</p>

OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES

Description	Impact potentiel, champ d'application et gestion opportunités	Plan d'action
Retour sur investissement des technologies à faibles émissions	<p>En plus de générer un impact significatif, l'adoption de pratiques durables et la fabrication de produits respectueux de l'environnement par le Groupe Eecnor peuvent également offrir un certain nombre d'avantages concrets et stratégiques. Voici quelques-uns de ces avantages :</p> <p>a. Amélioration de la perception de la marque : l'engagement pour la durabilité et la production de produits éco-responsables renforcent l'image d'Eecnor en tant qu'entreprise fiable et engagée pour l'environnement.</p> <p>b. Ouvrir de nouvelles perspectives sur les marchés durables en expansion : Eecnor pourrait profiter de cette tendance pour étendre sa présence sur des marchés durables en expansion et diversifier son portefeuille de produits.</p> <p>c. Augmentation des ventes et élargissement de la part de marché : la demande grandissante en produits éco-responsables pourrait stimuler la croissance de l'entreprise et renforcer sa position concurrentielle dans le secteur de la construction.</p> <p>Horizon : à long terme</p> <p>Activités affectées : Eecnor - Projets réalisés par le Groupe Eecnor sur tous les sites.</p>	<p>Eecnor prévoit de mettre en œuvre des pratiques durables et de développer des produits éco-responsables afin d'améliorer la perception de sa marque, de fidéliser ses clients et de tirer parti des opportunités offertes par les marchés durables en pleine expansion. Avec à l'arrivée, le renforcement de sa position concurrentielle et l'augmentation de sa part dans le marché de la construction.</p>

Suite à la page suivante

OPPORTUNITÉS CLIMATIQUES

Description	Impact potentiel, champ d'application et gestion opportunités	Plan d'action
Accès à de nouveaux marchés, à de nouveaux sites et à de nouvelles installations	<p>L'opportunité climatique représente un scénario favorable pour Enerfin, car la conscience écologique des consommateurs étant une tendance à la hausse, ceux-ci sont à la recherche d'une énergie durable. Associée à un renforcement des réglementations et des exigences en matière d'environnement, cette évolution des préférences des consommateurs élargit le potentiel de marché d'Enerfin et lui ouvre de nouvelles perspectives commerciales.</p> <p>En répondant à cette demande croissante en énergie durable, Enerfin a la capacité d'augmenter sa production et d'engranger des bénéfices plus importants. L'expansion sur des marchés plus vastes et le positionnement en tant que fournisseur d'énergie renouvelable de premier plan renforcent la position concurrentielle de l'entreprise et sa capacité à tirer pleinement parti de cette opportunité.</p> <p>Horizon : à moyen terme</p> <p>Activités affectées : Enerfin - Tous les sites.</p>	<p>Afin de tirer parti de la demande croissante d'énergie durable et de renforcer sa position concurrentielle, Enerfin prévoit de stimuler l'innovation technologique, d'accroître sa production, de diversifier ses produits et de renforcer son image de marque.</p>

Mesures et objectifs

Dans ce rapport, le Groupe Eecnor présente des indicateurs essentiels qui fournissent des informations détaillées sur le climat et la stratégie de lutte contre le changement climatique. Ces indicateurs sont essentiels pour le suivi continu des objectifs de décarbonisation du groupe et la résilience de sa stratégie face aux événements climatiques analysés.

Certains aspects clés sont détaillés dans la suite de ce rapport, comme le calcul de l'empreinte carbone du Groupe Eecnor, les émissions évitées grâce à la production d'énergie renouvelable et les résultats de la mise en place de la Stratégie en matière de changement climatique.

Ces indicateurs sont complétés par d'autres aspects en lien avec le climat, comme la consommation d'énergie et d'eau ou la gestion des déchets. Ils sont décrits dans la section « Performances environnementales » de ce rapport.

Suivi, évaluation et révision de la stratégie du changement climatique 2023 GRI 302-4, GRI 305-5

Les principales initiatives menées à bien en 2023 dans le cadre de la Stratégie de changement climatique du Groupe Eecnor sont décrites ci-dessous.

Ligne stratégique	Investissement (€)	Actions	Émissions évitées tCO ₂ e
Carburants	5 153 193	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le recours aux téléconférences afin d'éviter les déplacements. Acquisition de véhicules et de machines consommant moins de carburant. Optimisation des itinéraires de collecte des déchets municipaux et autres services. Développement d'une maintenance préventive de véhicules. 	796
Énergie	482 753	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation d'énergie renouvelable Acquisition d'outils informatiques efficaces (ordinateurs, tablettes, etc.). Installation de minuteriers pour tous les appareils électriques et systèmes automatiques pour éteindre la lumière. Changement des luminaires par des LED Amélioration de l'isolation thermique des bâtiments. 	1 962
Eau	8 580	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un plan de réduction de la consommation et/ou optimisation d'eau. Mise en œuvre de technologies, de pratiques ou de systèmes qui réduisent, optimisent, recyclent ou réutilisent l'eau. 	8
Autres actions	33 096	<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un plan de réduction de l'utilisation du plastique. Valorisation des matières résiduelles des chantiers pour des projets sur place. 	0,6
Total	5 677 622		2 767

EMPREINTE CARBONE

L'un des principaux objectifs de la gestion environnementale du Groupe Ecnor est de réduire l'empreinte carbone générée par l'activité de l'organisation.

Depuis maintenant 10 ans, le Groupe Ecnor calcule son empreinte carbone d'après les standards reconnus internationalement et met en marche des initiatives de réduction de l'émission des gaz à effet de serre dans son domaine d'activité. Chaque année, le Groupe Ecnor calcule son empreinte grâce à un outil permettant à chaque organisation de l'entreprise de transmettre ses données de consommation associées aux Scope 1, 2 et 3.

L'inventaire 2023 a été vérifié par Aenor en utilisant la méthodologie établie par le Protocole des GES et en appliquant les principes énoncés dans le document « *The Corporate Value Chain (Scope 3), Accounting and Reporting standard* ». Ce changement de méthodologie par rapport aux années précédentes (la norme ISO 14064-1:2018 était jusqu'alors utilisée comme norme de référence) répond à l'adhésion du Groupe Ecnor à l'initiative *Science Based Target (SBT)*, qui utilise comme référence le Protocole des GES.

De même, Ecnor a obtenu le label « *Calculo y Reduzco* » (Je calcule et je réduis) accordé par l'Office espagnol du changement climatique (OECC), dans le cadre du processus d'enregistrement de l'empreinte carbone, de compensation et des projets de captage du CO₂ établi par le ministère espagnol pour la Transition écologique et le Défi démographique.

Fait important, une collaboration a été engagée entre Ecnor et l'Agence espagnole de la qualité (AEC) au sein d'un groupe de travail consacré au changement climatique, avec un échange d'expériences et la préparation de documents utiles pour tous les membres et associés de l'agence. Les thèmes traités ont concerné les mesures de lutte contre le changement climatique (empreinte carbone, efficacité énergétique, décarbonisation, etc.) et les nouveautés en la matière sur le plan légal.

ÉMISSIONS (t CO₂e) GRI 305-1, GRI 305-2, GRI 305-3

Champ d'application	2022	2023	Variation (%)
Champ d'application 1 Combustion des sources fixes et mobiles	76 084	82 322	8%
Champ d'application 2 Consommation d'électricité	1 647	1 511	-8%
Total Scope 1 et 2	77 731	83 833	8%
Émissions de Scope 3	1 079 714	760 603	-30%
Total	1 157 445	844 436	-27%

(*) Les émissions fugitives ont été comptabilisées dans le Scope 1.

Dans le calcul de l'empreinte carbone de cet exercice, les facteurs d'émission de Scope 1 et 2 ont été mis à jour en utilisant des sources provenant d'organisations reconnues telles que le DEFRA, l'Agence internationale de l'énergie, le ministère espagnol de la Transition écologique et du Défi démographique (MITECO)...

Étant donné la modification de la méthode de calcul de l'empreinte carbone (en particulier pour le Scope 3), les variations des données des exercices 2022 et 2023 ne sont pas comparables.

Sous l'influence de l'intensification de l'activité du Groupe, son empreinte carbone en 2023 a été de 83 833 tCO₂e pour le Scope 1 et le Scope 2 (contre 77 731 en 2022). En ajoutant les émissions associées au Scope 3 (découlant de la chaîne de valeur), les émissions totales du Groupe s'élèvent à 844 436 tCO₂e (contre 1 157 445 en 2022), selon la méthode Market-based⁴.

À titre indicatif pour les parties prenantes du Groupe Ecnor, les émissions de gaz à effet de serre ont également été calculées à l'aide de la méthode location-based⁵, avec un résultat de 846 176 tCO₂e.

Pour le calcul de l'empreinte carbone, l'approche retenue est celle du contrôle opérationnel. Toutefois, une approche de participation actionnaire a été utilisée pour les émissions incluses dans la catégorie d'investissement Scope 3, celles-ci correspondant aux émissions de Celeo, société dépendante du Groupe Ecnor.

Les gaz à effet de serre pris en compte dans le calcul de l'empreinte carbone sont ceux qui, parmi les gaz à effets de serre inclus dans le Protocole de Kyoto, sont produits par l'activité de l'organisation. Il s'agit du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄) et de l'oxyde nitreux (N₂O), mais également des hydrofluorocarbures (HFC) associés aux fuites de fluide frigorigène dans les équipements de climatisation et refroidissement.

Dans un premier temps, le Groupe Ecnor a pris 2014 comme année de référence. Elle a ensuite été remplacée par 2020, s'agissant de la première année au cours de laquelle l'organisation

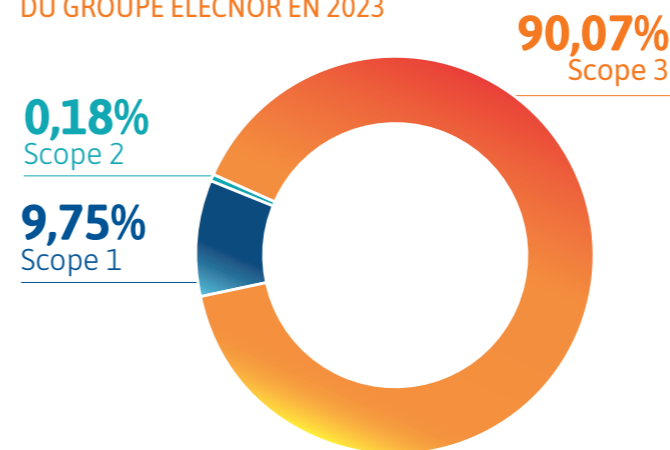
(4) **Market-based** signifie que si les sites disposent de garanties d'origine, leur facteur d'émission est nul. Pour les sites qui n'ont pas de garanties d'origine, le facteur correspondant du négociant spécifique est utilisé, s'il est disponible, ou, à défaut, le facteur résiduel du pays spécifique.

(5) **Location-based**. Ce scénario ne tient pas compte des garanties d'origine que chaque organisation peut avoir acquises auprès de son négociant. Les facteurs d'émission utilisés sont ceux du mix électrique de chaque pays.

a calculé l'ensemble de ses émissions dans toutes les catégories pertinentes. Actuellement, il a été décidé de choisir 2023 comme année de référence pour aller dans le sens du changement de méthodologie et de l'initiative *Science Based Target (SBT)*.

Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe Ecnor en 2023 étaient de 844 436 tCO₂e. 90,07 % des émissions correspondent au Scope 3, 9,75 % s'inscrivent dans le Scope 1 et les 0,18 % restantes relèvent du Scope 2.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES DU GROUPE ELCNOR EN 2023



Scope 1 (émissions directes de GES)

Scope 2 (émissions indirectes de GES liées à l'électricité achetée)

Scope 3 (autres émissions indirectes de GES)

Sur le total des émissions de Scope 1 et 2, 98 % correspondent à des émissions directes (Scope 1) et les 2 % restantes à des émissions indirectes provenant de l'achat d'électricité (Scope 2).

À la clôture de l'exercice 2023, pour les Scopes 1 et 2, le ratio d'émissions générées par heure travaillée a été de 1,67 kgCO₂e/heure, soit un chiffre identique à celui enregistré en 2022. Toutefois, la comparaison avec l'année de référence 2014 et l'année de référence 2020 reflète une amélioration

Émissions de Scope 3*	2022	2023	Variation (%)
Achat de biens et services	971 355	587 893	-39%
Biens capitaux	-	50 959	-
Activités liées aux carburants et à l'énergie en amont	18 976	19 624	3%
Transport et distribution en amont	25 732	9 208	-64%
Génération des déchets	942	3 328	253%
Voyages d'affaires	21 318	15 964	-25%
Trajets domicile - travail	23 243	39 114	68%
Actifs loués en amont	5 563	9 135	64%
Fin de vie de produits vendus	104	43	-58%
Investissements**	12 481	25 334	103%
Total	1 067 233	760 603	-29%

(*) Étant donné la modification de la méthode de calcul de l'empreinte carbone, les données des exercices 2022 et 2023 ne sont pas comparables.

(**) Les investissements correspondent à Celeo.

bien claire du ratio, avec une baisse respective de 30 % et de 10 %, (2,4 kgCO₂e/heure en 2014, 1,86 KgCO₂e/heure en 2020 et 1,67 kgCO₂e/heure en 2023). En lien avec le Scope 3, le ratio d'émissions générées par heure travaillée a été de 15,60 kgCO₂e/heure, contre 23,19 kgCO₂e/heure lors de l'exercice précédent. **GRI 305-4**

Le Scope 3 de l'empreinte carbone porte sur les processus associés à la chaîne de valeur du Groupe Ecnor, mais correspondant à des sources qui ne lui appartiennent pas et sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle. Les catégories sont calculées conformément au « *The Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting & Reporting Standard* ». Ce protocole divise les émissions de Scope 3 en 15 sous-catégories. Voici les catégories applicables et pertinentes pour Ecnor :

- Chaîne d'approvisionnement (achat de produits et services).
- Biens capitaux (indiqués conjointement avec la chaîne d'approvisionnement).
- Cycle de vie des carburants et énergie consommée.
- Transport et distribution de biens.
- Gestion des déchets produits.
- Voyages d'affaires en avion, train et voiture (particulière, de location et taxi) ainsi que les nuits d'hôtels.
- Déplacement des employés sur leur lieu de travail et vers leur domicile.
- Location.
- Fin de vie de produits vendus.
- Investissements.

Les émissions du Scope 3 sont détaillées ci-dessous par catégories : **GRI 302-2**

Émissions liées à la consommation de bioénergie

En outre, 547 tCO₂ d'émissions biogéniques issues des biocarburants consommés par le Groupe Ecnor (biogazole et éthanol) sont déclarées en dehors du périmètre de calcul de l'empreinte carbone. Ainsi, les émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1), combustion des sources fixes provenant de la consommation de biogazole étaient de 107 tCO₂e, et les émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1), combustion des sources mobiles provenant de la consommation d'éthanol étaient de 440 tCO₂e.

ATTÉNUATION DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS. ÉMISSIONS ÉVITÉES

GRI 302-5

Grâce à son activité de production d'énergie via des sources renouvelables, le Groupe évite l'émission de gaz à effet de serre. L'entreprise exécute des projets dans le domaine de l'énergie éolienne, l'énergie photovoltaïque et thermoélectrique, les centrales hydro-électriques et les usines de biomasse.

Misant sur la diversification, Enerfin, la filiale renouvelable du Groupe, développe des projets innovateurs avec, par exemple, l'hybridation de l'énergie éolienne avec l'énergie photovoltaïque et son stockage ou encore la génération, le stockage et l'approvisionnement en hydrogène vert. Lors d'une première phase, ces projets se concentrent en Espagne dans le cadre de la nouvelle réglementation (Décret-loi royal 23/2020) et du Plan national de redressement et résilience.

Cette typologie de projets s'inscrit dans le besoin de décarboner l'économie, en permettant d'un côté un poids plus grand des énergies renouvelables dans le système électrique (hybridation, stockage), et de l'autre d'atteindre des secteurs affichant des taux d'émissions élevés comme le transport par poids lourd ou la cogénération. Les démarches administratives concernant deux projets d'hybridation et un projet innovateur de production d'hydrogène vert ont été engagées dans ce sens. Il s'agit plus concrètement des projets d'hybridation éolienne solaire des parcs Corral del Molino I et El Montecillo, avec une puissance solaire installée de 3,4 et 6,2 MWp, respectivement, par le biais de sa filiale Renovables del Cierzo, S.L.

Il est intéressant d'indiquer que la production d'énergie renouvelable chez Enerfin s'est élevée à 2 660 309 MWh en 2023 (2 875 260 MWh en 2022), en incluant les projets réalisés en Espagne, au Brésil et au Canada. Les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à la production d'énergie renouvelable s'élèvent à 444 156 tCO₂e (429 620 tCO₂e en 2022).

Dans le cadre de son activité de concession et projets propres, le Groupe participe à hauteur de 2 079 MW d'énergie renouvelable pour les activités d'exploitation et

de construction en Espagne, au Brésil, au Canada et en Colombie (contre 1 897 MW en 2022), ventilées de la manière suivante :

Énergie renouvelable MW	2022	2023
Énergie éolienne	1 355	1 538
Énergie solaire thermodynamique	150	150
Énergie solaire photovoltaïque	392	391
Total	1 897	2 079

Performances environnementales

GRI 3-3, GRI 2-23, GRI 2-24

La Direction de Services d'entreprise du Groupe Ecnor est en charge de la gestion du Système intégré de gestion, qui englobe les systèmes de gestion de la qualité, gestion environnementale, prévention des risques professionnels, gestion énergétique, R&D&I, sécurité de l'information et gestion des risques de toutes les organisations de l'entreprise.

Pour le suivi des domaines Qualité et Gestion environnementale, il existe une équipe de 132 personnes réparties entre le service Qualité et environnement de la Direction des services d'entreprise et les différentes organisations du Groupe, aussi bien au niveau national qu'international, dans le but de faire respecter les systèmes de Gestion établis par l'entreprise. Au cours de l'année 2023 s'est tenue la première réunion internationale des responsables qualité et environnement du Groupe Ecnor, avec la participation de 12 pays.

Les principes de la gestion environnementale du Groupe Ecnor sont énoncés dans la Politique intégrée du système de gestion, mise à jour en 2023.

Ainsi, le déploiement des activités du Groupe Ecnor s'inscrit dans le cadre de son Système de gestion environnemental et son Système de gestion énergétique, respectivement certifiés selon les normes ISO 14001:2015 e ISO 50001:2018, ainsi que dans le cadre de sa Stratégie en matière de changement climatique. Avec le système de gestion environnementale, une systématique est définie, permettant d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer les aspects environnementaux associés à ses activités, dans le but de déterminer ceux qui sont significatifs et de pouvoir agir dessus pour minimiser leurs éventuels impacts. Les aspects les plus significatifs ainsi identifiés ont été la production de déchets, l'impact sur le cadre naturel, l'utilisation des ressources naturelles et énergétiques et l'impact sur la flore et la faune.

Au cours de l'année 2023, des audits de certification Multisite ont été réalisés selon les normes ISO 9001:2015 et 14001:2015. Il s'agit d'une certification unique pour toutes les organisations du Groupe Ecnor qui englobe toutes les branches des différentes activités et tous les centres de travail. Lors de cet exercice la portée de cette certification a été élargie aux

activités de conception et de construction de parcs d'énergie renouvelable dans la Sous-direction générale de l'ingénierie. Sur le plan international, Ecnor Pérou a été intégrée à la certification Multisite du Groupe.

Le pourcentage de chiffre d'affaires certifié selon la norme internationale ISO 14001 a été de 63 %.

Ecnor a renouvelé le certificat Aenor Environment CO₂ Vérifié, attestant de manière indépendante et rigoureuse de la quantité de gaz à effet de serre dans ses activités, ce qui contribue à l'amélioration de sa gestion environnementale et énergétique.

De même, la certification de son système de gestion énergétique (GE-2013/0033) selon la norme UNE-EN ISO 50001:2018 a été renouvelée, ce qui renforce l'engagement du Groupe en matière de durabilité.

Dans le nouveau Plan stratégique de durabilité 2023-2025 du Groupe ont été inclus des objectifs de qualité et d'environnement en lien avec la satisfaction des clients, les coûts de non-qualité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En 2023, le Groupe Ecnor a destiné un total de 11 400 000 euros (11 254 000 euros en 2022) à la gestion des impacts sur l'environnement, ventilés tel que suit :

Activité (investissement)	2022	2023
Mesures de minimisation de l'impact environnemental (stratégie en matière de changement climatique, gestion des déchets, etc.)	6 916 500	7 207 000
Sensibilisation environnementale	12	9 000
Personnes consacrées à l'activité Environnement	4 200 000	3 960 000
Certifications environnementales	20	25 000
Conseil et assistance en matière environnementale	105,5	199 000
Total	11 254 000	11 400 000

Pour 2023, le Groupe Ecnor a été couvert par une police de responsabilité environnementale. Cette police couvre Ecnor, S.A., Ecnor Servicios y Proyectos, Celeo et Enerfin, dans tous les pays où le Groupe opère, avec un plafond général de 20 millions d'euros.

GESTION DE LA CONSOMMATION

Consommation d'énergie GRI 302-1, GRI 302-3

Lors de l'exercice 2023, la consommation d'énergie atteint un total de 1 196 TJ, soit une hausse de 4 % par rapport à l'exercice précédent (1 146 TJ). D'autre part, le taux d'énergie consommée

par l'organisation par heure travaillée a été de 2,5 J/heure, soit un chiffre identique à celui de 2022.

Soulignons que 100 % de l'énergie électrique consommée par les installations du Groupe Ecnor en Espagne depuis le 2021 est issue de sources renouvelables.

Les différentes consommations énergétiques sont présentées ci-dessous :

CONSOMMATION D'ÉNERGIE (TJ)

	2022	2023
Gaz naturel	0,21	0,57
Gazole	75	69
Essence	90	72
Gasoil	906	978
Biodiesel	0,03	1,48
Électricité	71	66
Source non renouvelable	30	24
Source 100% renouvelable	41	42
Autres combustibles	3	8
Total	1 146	1 196

Note. L'énergie électrique consommée par les installations du Groupe Ecnor en Espagne en 2023 est issue à 100 % de sources renouvelables.

Initiatives d'efficacité énergétique GRI 302-5

La gestion de l'énergie est l'un des domaines d'activité du Groupe Ecnor, certifié comme entreprise de services énergétiques (ESE), ce qui lui permet de développer des projets d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public, dans les bâtiments et installations. À l'heure actuelle, Ecnor gère 293 411 points de lumière de 102 communes espagnoles, soit une augmentation de 4 % par rapport à l'exercice précédent.

De son côté, tout au long de 2023, le Groupe a continué à mettre en place au niveau interne diverses actions visant à réaliser des économies d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique, et notamment :

- Achat d'électricité disposant d'un certificat d'origine renouvelable et amélioration des installations d'autoconsommation d'énergie renouvelable.
- Acquisition d'outils écologiques (ordinateurs, tablettes, etc.).
- Changement de flotte, intégration de nouveaux véhicules hybrides dans l'entreprise.
- Encourager le recours aux téléconférences afin d'éviter les déplacements.
- Installation de minuteries pour tous les appareils électriques et systèmes automatiques pour éteindre la lumière.

- Remplacement des luminaires existants par des LED basse consommation (bureaux, éoliennes de certains parcs éoliens, etc.).
- Conception du nouveau siège du Groupe selon des critères de durabilité, d'optimisation de la consommation et de réduction de la production de déchets (par exemple, compteurs électriques individuels, écrans LED et capteurs de luminosité, stores solaires, plafond microperforé et panneaux d'isolation acoustique, parking pour vélos et bornes de recharge de véhicules électriques dans le parking).
- Autoconsommation d'électricité grâce à des panneaux solaires photovoltaïques chez Atersa.
- Intégration de véhicules hybrides dans la flotte d'Audeca.
- Modifications ponctuelles dans des stations de traitement de l'eau pour réduire la consommation électrique, à travers l'installation de machines avec une plus grande efficacité énergétique, planifiées et mises en place conformément à la certification ISO 50001.

Financement durable GRI 3-3

Ecnor a enregistré en juin 2023 un programme de billets à ordre multidevises sur le Marché alternatif des revenus fixes (MARF), pour un montant maximum de 400 millions d'euros. Il s'agit de permettre un financement à court et moyen terme dans des conditions avantageuses par rapport aux sources de financement alternatives.

Il s'agit du second programme du Groupe Ecnor lié à la durabilité, qui inclut des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des accidents du travail. Ils sont assortis d'un engagement de contribution à des projets durables dans le cas de ne pas être atteints.

Le programme, qui s'étend jusqu'en juin 2024, permettra un financement en euros et en dollars américains, avec des termes de jusqu'à 24 mois, grâce à l'émission de billets à ordre d'une valeur nominale de 100 000 euros à l'intention d'investisseurs institutionnels.

Le programme s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement du fonds de roulement et d'optimisation des coûts du Groupe. Au vu de tout ce qui précède, la solidité du modèle d'affaires et la réputation d'Ecnor sont bien reconnues par le MARF, ce qui permet à Ecnor d'être l'une des entreprises ayant le montant de billets à ordre émis le plus élevé et les coûts les plus bas du marché. Au cours des douze derniers mois, la société a procédé à 70 émissions et conserve un encours moyen de 226 millions d'euros.

Pour ce programme de billets à ordre, Ecnor fera appel à Banca March, Banco de Sabadell, Renta 4 et Norbolsa comme

établissements placeurs, en charge de répartir les émissions auprès des investisseurs qualifiés. Banca March est également le conseiller agréé et l'agent payeur. Cuatrecasas a assuré le conseil juridique et le cabinet de conseil G-Advisory a émis les rapports sur la durabilité.

Ce programme de billets à ordre vient s'ajouter à d'autres opérations de financement durable conclues par le Groupe Ecnor en 2021 :

- Trois placements privés à long terme, pour un montant de 100 millions d'euros :
 - 50 millions d'euros sur 10 ans, sous forme de prêt durable, coordonnés par Banca March.
 - 20 millions sur 10 ans, qui respecte également les principes des « Green Loan Principles », les fonds étant destinés à des projets qualifiés de « verts », signés par ICO, avec l'intervention de Banco Sabadell comme coordinateur.
 - 30 millions sur 14 ans, sous forme d'obligations vertes émises sur le MARF avec rating du Groupe Ecnor (Investment Grade ; BBB-, émis par Axesor) et structurés et placés par Banco Sabadell.
- L'entreprise a signé une novation du contrat de financement syndiqué, qualifié de durable car remplissant les conditions établies dans les « Sustainability Linked Loan Principles ».

Consommation d'énergie renouvelable

L'énergie électrique consommée par les installations du Groupe Ecnor en Espagne en 2023 est 100 % issue de sources renouvelables.

Par ailleurs, la filiale Audeca a mis en place deux installations de production d'énergie solaire dans des centres d'entretien routier du ministère des Transports et de la Mobilité durable. Et l'autoconsommation d'Atersa grâce au système photovoltaïque de 100 kWp installé sur son toit est tout spécialement significative.

De son côté, Celeo au Brésil, dans sa base de maintenance d'Uberlândia, génère de l'énergie photovoltaïque destinée à sa propre consommation. Par ailleurs, Celeo au Chili possède dispose de panneaux photovoltaïques dans la base de maintenance Atacama.

Consommation d'eau GRI 303-1

Les types de consommation d'eau du Groupe Ecnor dans le cadre de ses activités sont les suivants :

- Consommation propre. L'eau utilisée dans la consommation des installations et la réalisation des différentes activités du Groupe.

- Traitement d'eau pour les clients. L'eau issue de stations de potabilisation, de services d'approvisionnement ou des stations d'épuration exploitées par Ecnor, traitée de manière à atteindre une qualité la rendant apte à la consommation humaine ou un niveau de dépollution conforme aux dispositions légales.

Bien que ses activités ne générant pas d'impact significatif sur les ressources en eau et que son empreinte en eau ait la considération d'enjeu significatif peu critique, la société connaît l'importance de cette ressource limitée et a conscience que certaines de ses activités sont réalisées dans des zones présentant un risque de stress hydrique élevé. C'est pourquoi elle lance des initiatives pour réduire et optimiser la consommation de cette ressource.

De même, la gestion environnementale établit des mesures de prévention pour atténuer les effets sur les espèces des écosystèmes fluviaux et autres masses d'eau, et assurer le respect du régime des débits écologiques et des conditions techniques établies dans le cadre de cette gestion. Les processus qui garantissent le respect des conditions de captage et rejet des eaux sont inclus dans les systèmes de gestion environnementale implantés, vérifiés par l'entreprise et certifiés selon la norme internationale ISO 14001.

Dans le cadre du système de gestion environnementale, le Groupe identifie sa consommation d'eau comme un aspect environnemental non significatif. Malgré tout, dans les installations fixes et sur les chantiers, les éventuels impacts liés à la consommation d'eau dans les activités réalisées sont évalués et suivis et des bonnes pratiques visant à réduire sa consommation sont mises en place.

Ce suivi est réalisé par le biais des éléments suivants :

- La surveillance de la consommation.
- L'identification et le respect des exigences légales.
- Les procédures standardisées de gestion environnementale.
- La localisation des zones présentant un risque élevé de stress hydrique (liste WRI).

Ecnor dispose de plans d'urgence et de protocoles, en plus de personnel dûment formé, pour qu'en cas de déversement ou fuite dans une quelconque étendue d'eau, les mesures pertinentes soient rapidement appliquées, afin de minimiser tout effet négatif pour le milieu naturel. Ces plans indiquent comment collaborer et les moyens de communication à utiliser avec les parties prenantes impliquées. D'autre part, elle tient à garantir le moins d'impact possible sur l'eau, en veillant à respecter strictement la législation.

Tel qu'indiqué précédemment, Ecnor veille au respect de la législation dans toutes les zones où elle réalise ses activités. Le volet relatif à la consommation d'eau est intégré dans le système de gestion de l'organisation et il existe des moyens appropriés et du personnel dûment formé en cas d'urgence susceptible d'affecter une étendue d'eau. Lorsque ses activités sont déployées dans des zones où le stress hydrique est élevé, Ecnor évite d'y capter de l'eau.

GRI 303-3, GRI 303-5	2022	2023
Consommation d'eau de réseau (Ml)	96	188
Consommation d'eau dans des zones sans stress hydrique (Ml)	28	121
Consommation d'eau dans des zones de stress hydrique (Ml)	68	67

Note. Les zones en situation de stress hydrique ont été identifiées sur la base de l'étude « WRI Aqueduct 2023 ».

L'augmentation de la consommation d'eau est principalement due à l'inclusion de nouveaux pays et organisations dans le rapport (Australie, République dominicaine et Cameroun), ainsi qu'à l'augmentation des activités du Groupe.

Le Groupe Ecnor veille à respecter la législation, garantissant ainsi que les rejets restent dans les limites indiquées dans les autorisations ou permis, sans avoir détecté aucune circonstance anormale susceptible d'affecter significativement les ressources hydriques et les habitats associés.

Autres consommations

Le Groupe Ecnor considère que la consommation de matières premières ne revêt pas de caractère significatif, en raison du secteur auquel il appartient. Les principales matières premières utilisées par le Groupe sont l'acier, les câbles, les isolateurs, les panneaux électriques, les cellules, les pompes et les tuyaux. L'entreprise mène actuellement des initiatives de recyclage et de réutilisation avec certains d'entre elles, comme les câbles et l'acier. Dans une perspective d'avenir, le Groupe travaille à établir une méthodologie permettant de consolider et de rendre compte de ces informations.

GESTION DES DÉCHETS

GRI 306-1, GRI 306-2

Le Groupe Ecnor possède une procédure de gestion des déchets, laquelle définit la méthode de gestion des déchets générés par les activités propres à Ecnor, afin d'assurer une protection adéquate de la santé humaine et de l'environnement, ainsi que le respect de la législation applicable. Les déchets générés sont traités conformément à la législation en vigueur par des gestionnaires autorisés, en recherchant les meilleures techniques disponibles pour

leur valorisation dans tous les cas où cela est possible et en optimisant les ressources utilisées sur tous les chantiers et lieux de travail. Ainsi, en 2023, l'entreprise a généré un total de 94 312 288 kilos de déchets (contre 35 904 107 tonnes en 2022), dont 79 % ont été destinés à la valorisation (réutilisation, recyclage, traitement des sols ou autres modalités), soit 3 % de moins que l'exercice précédent.

Malgré une légère diminution de la valorisation des déchets, il convient de noter que le Groupe Ecnor a toujours à cœur d'améliorer en permanence ses pratiques de gestion des déchets, tel que reflété par les pourcentages de valorisation en Espagne (93 %), en Italie (100 %) et au Portugal (100 %).

De plus, le Groupe Ecnor contribue à la valorisation des déchets via la gestion des points de collecte municipaux et la valorisation des boues dans les stations d'épuration (épuration des eaux usées et traitement de l'eau potable) qu'elle gère.

GRI 306-4, GRI 306-5

2022 (kilos)	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Déchets non destinés à être éliminés	181 369	29 352 884
Réutilisation/Préparation en vue de la réutilisation	54 006	11 855 993
Recyclage	2 316	14 627 130
Autres opérations de valorisation	125 047	2 869 760
Déchets destinés à être éliminés	157 298	6 212 556
Incinération (avec récupération énergétique)	8 415	11 761
Incinération (sans récupération énergétique)	8 950	19 676
Transfert à la décharge	71 188	5 897 587
Autres opérations d'élimination	68 745	183 532
Destinés à la valorisation	82%	
Total	35 904 107	

2023 (kilos)	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Déchets non destinés à être éliminés	260 712	74 268 584
Réutilisation / Préparation en vue de la réutilisation	29 596	37 592 255
Recyclage	53 244	27 585 512
Autres opérations de valorisation	177 872	9 090 817
Déchets destinés à être éliminés	804 658	18 978 334
Incinération (avec récupération énergétique)	26 868	1 198
Incinération (sans récupération énergétique)	75 702	260 136
Transfert à la décharge	608 677	18 173 751
Autres opérations d'élimination	93 411	543 249
Destinés à la valorisation	79%	
Total	94 312 288	

La quantité de déchets produits dans le cadre de son activité d'Ecnor est indiquée ci-dessous : **GRI 306-3**

Production de déchets, par type	2022	2023
Déchets dangereux	338 667	1 065 370
Déchets non dangereux	35 565 440	93 246 918
Total	35 904 107	94 312 288

Les déchets générés dans l'Union européenne sont classés d'après le Code CED (Catalogue européen des déchets), un système de classification des différents types de déchets, en fonction de leur origine et de leur composition. Il s'agit d'une hiérarchie de catégories associées à un code, chacune correspondant à un type de déchet particulier, avec une description détaillée de ses caractéristiques et de sa composition.

L'augmentation de la production totale de déchets par rapport à l'exercice précédent est principalement liée à la

multiplication du nombre de grands projets au Brésil. Ces projets sont à l'origine de 48 % du total des déchets produits.

Lors de l'exercice 2023, les projets au Brésil comprenaient la construction de lignes de transmission dans les États de Minas Gerais, Rio Grande do Norte, Pará et Amazonas ; la construction des sous-stations de Mutum, Terminal Rio et Boa Sorte ; et la construction de centrales solaires photovoltaïques, tels que Boa Sorte, Sol do Piauí, Lar do Sol II et Arinos Sul.

L'augmentation de la production de déchets est également due à l'inclusion de l'Australie, du Royaume-Uni et de l'Italie dans le rapport.

Enfin, la méthodologie de reporting des déchets a été améliorée avec l'instauration de la plateforme numérique de gestion des déchets GRel au Brésil, en Uruguay, au Chili et en Argentine.

Autres initiatives GRI 306-2

Certaines des initiatives significatives mises en marche pour éviter la production de déchets (recyclage, réutilisation, etc.) sont présentées ci-dessous.

Enerfin participe en tant que partenaire, aux côtés d'autres promoteurs et entreprises industrielles, au projet Renecycle visant à développer des solutions industrielles et technologiques qui favorisent l'économie circulaire dans le secteur des énergies renouvelables.

La filiale Atersa, quant à elle, a amélioré l'efficacité des panneaux photovoltaïques commercialisés, celle-ci étant définie comme la quantité de watts tirée d'un panneau solaire, exprimé en W/m². Cette amélioration implique que moins d'unités de produit sont nécessaires pour atteindre la même puissance d'installation, d'où la réduction des déchets générés. En outre, le Groupe collabore avec Ecolec, organisation à but non lucratif qui promeut la bonne gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et la protection de l'environnement, afin de garantir le retrait et le recyclage des panneaux solaires au terme de leur durée de vie.

SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

Le Groupe Ecnor implique ses employés et le reste de ses parties prenantes dans des programmes et des campagnes de sensibilisation à l'environnement. Si certaines initiatives ont lieu au niveau du Groupe, et d'autres sont réalisées localement.

Voici certaines des initiatives les plus significatives :

- Campagne *Goodbye Plastic*. Lancée à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, la campagne « *Goodbye Plastic* » vise à promouvoir l'engagement et la responsabilité dans la réduction de la pollution plastique.

- La campagne « Laissons une empreinte positive » a pour but d'encourager les bonnes pratiques environnementales au sein des installations des projets par le biais de différentes activités.

- Premier concours de dessin pour enfants « L'importance de l'eau dans ma vie », au Mexique. L'objectif de la campagne était de sensibiliser les travailleurs et leurs enfants à la protection de l'eau.

- Réalisation de diverses campagnes de sensibilisation axées sur l'optimisation de l'utilisation de l'eau et la réduction de sa consommation, par exemple, en République dominicaine, à Montelecnor et à Ecnor Angola.

- Audeca a mené une campagne de sensibilisation interne pour réduire l'utilisation du plastique en éliminant les bouteilles d'eau fabriquée dans cette matière et en distribuant des bouteilles en verre aux travailleurs.

GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

GRI 2-25, GRI 3-3, GRI 304-1, GRI 304-2, GRI 304-3

L'impact provoqué sur la biodiversité par les activités anthropiques du Groupe Ecnor est susceptible d'affecter la faune et la flore : nuisances, perte d'habitat et même disparition d'espèces. Le Groupe Ecnor identifie et évalue cet impact pour toutes ses activités, que ce soit dans le cadre du respect de la loi ou à sa propre initiative ou à celle des clients. En conséquence, il réalise des activités et prend des mesures visant à réduire au maximum l'impact sur la biodiversité, ou même à avoir un impact positif sur cette dernière.

Certaines des mesures d'atténuation appliquées en 2023 pour minimiser et limiter l'impact sur la biodiversité sont décrites ci-dessous :

En lien avec la conservation de la faune

- Ligne de transmission, Nueva Alto Melipilla - Nueva Casablanca, La Pólvora, Agua Santa (Chili). Mise en œuvre de mesures de protection de l'avifaune, telles que l'installation d'effaroucheurs pour accroître la visibilité des lignes électriques et lutter contre les électrocutions d'oiseaux.

En outre, avant l'exécution des travaux, toute une série de mesures ont été mises en œuvre, telles que l'effarouchement de la faune sauvage à faible mobilité par des perturbations contrôlées, le retrait manuel et progressif des refuges, et des rochers ou de la végétation. Les rochers et la végétation enlevés ont été utilisés pour construire de nouveaux terriers en dehors du site d'activité.

• Centrale solaire photovoltaïque Portón del Sol (Colombie). Déplacement de toute la faune localisée dans la région du projet via des effarouchements, ramassages et relocalisation.

• Parc éolien Santos de la Piedra (Espagne). Les mesures suivantes ont été prises : plan de rétablissement de l'écrevisse commune et retrait des carcasses d'animaux.

• Parc éolien Rivera de Navarra (Espagne). Des caméras de détection de l'avifaune ont été installées pour permettre l'arrêt automatique des éoliennes dans le cas d'identifier une situation dangereuse pour les oiseaux.

• PATE- LT230 kV Oriximiná-Juruti-Parintins e Subestações Associadas (Brésil). Certaines actions sont menées dans le cadre du programme de conservation de la faune sauvage :

– Sauvetage et contrôle des animaux pendant la suppression de la végétation.

– Programme de conservation des rapaces.

– Programme de surveillance des collisions de l'avifaune susceptible de collision.

• Parc éolien Aerosur (Espagne). Enerfin a pris des mesures de conservation du pernoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*) et du busard cendré (*Circus pygargus*). Le suivi passe par la reproduction, le marquage des oiseaux, l'alimentation complémentaire ou l'entretien de parcelles de cultures non moissonnées pour permettre aux différentes espèces de faire leur nid. Des journées de réintroduction et de renfort des oiseaux menacés ont aussi été organisées.

• Centrale solaire photovoltaïque Sigma. Plantas Arco 1-5 (Espagne). L'identification de nids de busard cendré (*Circus pygargus*) a été menée pour les projets Arco 4 et 5, après avoir détecté leur présence dans les environs.

• Lac de Yaoundé (Cameroun). Suivi mensuel de la biodiversité par l'identification des espèces autochtones et envahissantes de la faune et de la flore présentes dans la zone du projet.

• NYOM II (Cameroun). Les mesures suivantes ont été prises :

– Identification des espèces végétales envahissantes dans la zone du projet.

– Travail de défrichage et débroussaillage.

– Séances de sensibilisation des employés pour permettre à l'équipe d'identifier ce type d'espèces.

• Ligne de transmission 230 kV, Sous-stations Sabanitas – Sous-stations Panamá III (Panama). Sauvetage d'un paresseux tridactyle (*Bradypus variegatus*).

• Ligne de transmission 400 kV Segura-Centurión (Espagne). Certaines mesures ont été prises pour réduire l'interaction avec la faune locale :

– Achat de nichoirs polyvalents pour les chouettes effraies, les faucons crécerelles ou les faucons crécerelletes.

– Installation d'effaroucheurs afin d'accroître la visibilité des lignes électriques et lutter contre les électrocutions d'oiseaux.

Enfin, la filiale renouvelable Enerfin, lors de la phase pré-opérationnelle (construction) de ses projets, réalise des études exhaustives d'impact sur l'environnement avec l'accord des autorités. D'une durée minimum d'un an, elles cherchent à identifier les espèce et populations de l'avifaune présentes dans la zone et leur comportement au fil des saisons (lieu de nidification, domaine vital, hauteur de vol, entre autres). Les résultats de ces études sont décisifs en vue de la viabilité des projets.

Une fois que les installations sont en fonctionnement, Enerfin met en œuvre la surveillance de l'avifaune et différents contrôles pour la conservation des écosystèmes existants dans la zone géographique des projets, en transmettant de manière opportune les données de ces suivis aux autorités.

En lien avec la conservation de la flore

Le Groupe Ecnor et Enerfin mènent différentes actions de la protection de la flore dans le cadre des projets développés. Les actions les plus représentatives pour l'année 2023 sont exposées ci-dessous :

• Centrale solaire photovoltaïque Portón del Sol (Colombie). Différentes initiatives ont été prises : séchage des plans d'eau, sauvetage et déplacement des espèces de la flore par catégories selon la réglementation nationales (orchidées, broméliées, bryophytes, lichens).

En outre, le sauvetage des exemplaires de gaules, leur traitement en pépinière jusqu'à leur repiquage, et le sauvetage des plantes épiphytes. Par ailleurs, les arbres de l'espèce *Pseudomalmea boyacana* ont été respectés jusqu'à leur floraison, pour que leurs graines puissent être éparpillées, s'agissant d'une espèce peu présente dans la zone.

• Centrale solaire photovoltaïque Sigma. Plantas Arco 1-5 (Espagne). Des palmiers nains (*Chamaerops humilis*) situés sur les accès aux centrales ont été déplacés. Les arbres et les buissons situés dans les zones affectées par les modules photovoltaïques ont également été déplacés.

• Nouvelle ligne 2x220 Nueva Alto Melipilla – Nueva Casablanca – La Pólvora – Agua Santa (Chili). Les géophytes ont été identifiés pour être sauvés et déplacés.

• PATE- Ligne de transmission 230 kV Oriximiná-Juruti-Parintins e Subestações Associadas (Brésil). Programme de sauvetage de la flore pour la conservation des ressources phytogénétiques, en recueillant le germoplasme et en composant des herbiers avec les espèces forestières collectées dans la zone touchée par le projet.

• Centrale photovoltaïque Boa Sorte (Brésil). Le germoplasme végétal a été recueilli pour atténuer et compenser les effets négatifs sur l'environnement de la suppression de la végétation dans la zone du projet.

• New England Solar Farm (Australie). Un Plan de gestion de la biodiversité a été élaboré au cours de la mise en œuvre du projet. Parmi les actions menées, citons les suivantes :

– Etude de la flore existant dans la zone du projet.

– Contrôle et gestion de la végétation dans la zone du projet.

– Contrôle de la croissance de la végétation en bord de route.

En lien avec les projets de restauration

Le Groupe Ecnor développe et met en œuvre des initiatives de restauration des habitats dans les zones d'influence des projets. Les plus importants sont énumérés ci-dessous :

• Centrale solaire photovoltaïque Portón del Sol (Colombie). Les initiatives de restauration suivantes ont été menées : plantation de 405 arbres hôtes en plus de ceux requis par le Plan de gestion environnementale, afin d'assurer une plus grande survie des spécimens dans la zone de réhabilitation écologique consacrée à la croissance des épiphytes non vasculaires. De la même manière, des travaux d'entretien supplémentaires ont été prévus pour assurer la survie des arbres plantés.

• La filiale Audeca poursuit son intervention d'urgence pour atténuer les effets de l'incendie de mai 2023 dans les montagnes de Las Hurdes et de la Sierra de Gata en Estrémadure. Elle inclut le retrait du bois brûlé et de nombreux travaux de restauration de l'écosystème, afin

de minimiser les risques de déplacement des cendres et de la terre vers la population et l'environnement.

• La filiale Audeca a procédé à la restauration du fleuve Zapardiel dans la province d'Avila, jusqu'à l'embouchure de Tordesillas, à Valladolid. Le projet permettant d'ordonner les ressources hydriques du bassin du fleuve Duero grâce à des solutions innovantes, durables, participatives et transposables au reste des bassins hydrographiques. Ce projet a démarré en 2018 et durera jusqu'à 2027.

Par ailleurs, le Groupe Ecnor prend note des projets situés dans les zones protégées et de grande valeur, ou à proximité, lesquels sont détaillées à l'annexe I de ce rapport.

De même, le Groupe et ses filiales réalisent le suivi des espèces figurant sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et sur les listes nationales de conservation et dont les habitats sont situés dans des zones affectées par ses opérations, selon l'importance de leur risque d'extinction. Les projets réalisant ces suivis figurent à l'annexe I de ce rapport.

Taxonomie de l'UE en ce qui concerne les activités économiques durables sur le plan environnemental

La taxonomie européenne s'inscrit dans le cadre d'un ensemble d'actions visant à réorienter les flux de capitaux vers des activités durables dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe de l'Union européenne. Celui-ci définit un ensemble d'initiatives politiques pour le respect des engagements contractés lors de l'accord de Paris, et plus concrètement des objectifs fixés dans le Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable, adopté en 2015.

En vertu du Règlement européen relatif à la taxonomie (Règlement UE 2020/852) (ci-après RT), la taxonomie prend la forme d'un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental, destiné à informer les investisseurs, via un seul critère officiel, des investissements considérés comme durables, en dotant le marché de transparence et de clarté.

En vertu de cette réglementation, le Groupe Ecnor publie dans l'État de l'information non financière (EINF) les informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental en lien avec les objectifs d'atténuation du changement climatique ou d'adaptation à celui-ci. En particulier, le Groupe publie la proportion de son chiffre d'affaires total, ses dépenses d'investissement de capital

(CapEx) et ses dépenses opérationnelles (OpEx) associées à des activités économiques durables sur le plan environnemental. En outre, et pour la première fois lors de cet exercice, le Groupe a analysé la mesure dans laquelle ses activités peuvent être considérées comme éligibles au titre de ces réglementations par rapport aux autres objectifs environnementaux, tels que l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution et la protection et le rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes.

À cet égard, il existe deux niveaux de classification des activités économiques, en fonction de leur contribution aux objectifs environnementaux :

- Au premier niveau, une activité économique est considérée comme **éligible** à la taxonomie dans la mesure où elle correspond à certaines descriptions d'activité comprises dans les actes délégués qui transposent cette réglementation¹ (1er acte délégué, étendu en vertu du 3e acte délégué et partiellement modifié par le 4e acte délégué, en lien avec les objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci et par le 5e acte délégué en lien avec le reste des objectifs environnementaux), que cette activité remplisse ou non certains ou la totalité des critères techniques de sélection établis pour être en plus considérée comme durable sur le plan environnemental. Par conséquent, le fait d'être éligible d'après la taxonomie n'offre aucune indication sur les performances environnementales ou la durabilité d'une activité économique.
- Au second niveau, une activité économique éligible est considérée en plus comme une activité **durable sur le plan environnemental** lorsqu'elle remplit les critères techniques de sélection définis pour chaque activité dans les annexes desdits actes délégués, c'est à dire, lorsque :
 - Elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis à l'article 9 du RT.
 - Elle ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9.
 - Et elle est exercée dans le respect des garanties minimales sociales assurant que l'activité est en accord avec les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et avec les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits établis dans les huit conventions fondamentales auxquelles fait référence la Déclaration de l'Organisation internationale du travail

sur les principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme.

Note 1. À l'annexe I de ce rapport, la principale législation de transposition du Règlement européen relatif à la taxonomie est indiquée plus en détail.

Méthodologie pour l'identification des activités éligibles

Catalogage des activités en activités éligibles et non éligibles

Le Groupe Ecnor a déterminé que les activités qu'il réalise peuvent contribuer principalement à atténuer les effets du changement climatique, plus qu'à s'adapter à ce changement et à ses conséquences et qu'à contribuer à l'utilisation durable et à la protection des ressources hydriques et marines, à une économie circulaire, à la prévention et au contrôle de la pollution ou à la biodiversité (sans préjudice des effets favorables que les activités peuvent aussi provoquer dans ces domaines). En conséquence, bien que tous les objectifs environnementaux aient été pris en compte dans l'analyse de l'éligibilité de ses activités au regard de la réglementation sur la taxonomie, l'analyse ultérieure de sa durabilité environnementale a été axée sur l'évaluation de sa contribution à l'objectif de **l'atténuation du changement climatique**.

Le Groupe Ecnor classe les activités et sous-activités qu'il réalise en utilisant un système de codification interne.

Ces activités et les sous-activités correspondantes ont été analysées en utilisant la classification des activités économiques figurant dans les actes délégués du règlement correspondant aux différents objectifs environnementaux, basés sur la classification NACE (nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne).

Cela a permis de conclure que les activités et sous-activités suivantes du Groupe Ecnor sont considérées comme éligibles au regard de la taxonomie :

- Électricité. Sous-activités : réseaux de distribution et transport, sous-stations, centres de transformation et travaux sous tension.
- Efficacité énergétique. Sous-activité : éclairage publique.
- Génération d'énergie. Sous-activités : parcs éoliens, solaire photovoltaïque, centrales de production d'énergie et autoconsommation.
- Chemins de fer. Sous-activités : caténaire, sous-stations traction, signalisation et verrouillages et communications.

- Maintenance. Sous-activités : services urbains.
- Installations. Sous-activités : électricité et instrumentation, climatisation, PCI et plomberie et installations complètes.
- Construction. Sous-activités : bâtiments non résidentiels.
- Environnement et eau. Sous-activités : ouvrages hydrauliques, réseaux de distribution et stations de traitement des eaux et travaux environnementaux.

À l'annexe I de ce Rapport figure une liste détaillée des activités et sous-activités du Groupe Ecnor éligibles et non éligibles, ainsi que les codes NACE correspondants et les activités durables sur le plan environnemental selon le Règlement relatif à la taxonomie et à la législation de transposition.

Méthodologie pour l'identification des activités durables sur le plan environnemental : analyse de la conformité avec les critères techniques de sélection

Pour identifier les activités ou projets remplissant les critères techniques de sélection fixés dans le Règlement relatif à la taxonomie, ce qui permettrait leur classification comme durables sur le plan environnemental, le Groupe Ecnor effectue une première identification et un premier examen de tous les projets en cours enregistrés dans son système de travaux et détermine l'étendue de cette analyse. L'analyse de la conformité avec les critères de sélection est réalisée au niveau du projet lorsque, de par sa nature (type d'activité et exigences de la taxonomie, localisation géographique et déploiement et exécution des procédures de gestion et contrôle applicables, principalement) et de par son importance, il est considéré comme nécessaire d'apporter la preuve de cette conformité de manière individualisée. Au contraire, lorsque la nature des projets inclus dans une certaine activité s'avère homogène, les procédures de gestion établies y sont appliquées de manière transversale, et si volume individuel de ces derniers n'est pas significatif, l'analyse est réalisée au niveau de l'activité.

Les critères techniques de sélection applicables à chaque activité éligible en vertu de la taxonomie étant substantiellement différents, l'évaluation de leur respect varie en grande mesure d'une activité à l'autre. Tel que développé plus bas, une partie très significative de l'activité du Groupe Ecnor correspond à la construction et à la prestation de services en lien avec l'exploitation de systèmes de transmission ou de distribution d'électricité et avec la construction ou exploitation (dans ce dernier cas via l'activité du Sous-groupe Enerfín) des installations de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne ou via la technologie solaire photovoltaïque. Les aspects les

plus significatifs en lien avec ce processus d'analyse de ces activités sont décrits par la suite.

Contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique

L'évaluation de la contribution substantielle à l'objectif d'atténuation du changement climatique par les projets de **construction ou prestation de services en lien avec l'exploitation de systèmes de transmission ou distribution d'électricité** se déroule dans la pratique de la manière suivante, principalement :

- Identifier si l'infrastructure ou les équipements de transport et distribution faisant l'objet du projet s'inscrivent dans le cadre du système européen interconnecté.
- Si ce n'est pas le cas, identifier si l'infrastructure en question est connectée ou est destinée à créer une connexion ou à élargir une connexion pré-existante avec une installation de production d'énergie ayant un niveau d'émissions de gaz à effet de serre inférieur aux seuils établis dans la réglementation sur la taxonomie (production à faibles émissions de carbone) ou si l'objectif principal de l'infrastructure est d'augmenter la production ou l'utilisation de l'électricité renouvelable.
- Et, en dernier recours, faute de pouvoir démontrer les circonstances précédentes, analyser les caractéristiques du système d'électricité sur lequel est situé l'infrastructure et, plus concrètement, si le facteur d'émission moyen du réseau ou si plus de 67 % de la capacité récemment connectée au réseau sont inférieurs à certains seuils d'émission, au cours d'une période glissante de cinq ans dans un cas comme dans l'autre.

À titre général, et d'après le rapport « Statistiques sur l'énergie renouvelable 2023 » de l'Agence internationale de pour les énergies renouvelables (IRENA), la part d'énergie renouvelable dans la production et dans la capacité de production installée d'électricité, dans les principaux pays où le Groupe Ecnor est présent, via l'exécution de projets de construction de systèmes de transport et de distribution, est très élevée et des efforts importants sont systématiquement déployés ces dernières années pour augmenter le pourcentage d'énergie renouvelable dans sa capacité de production installée d'électricité.

Concernant les projets en lien avec la **construction ou l'exploitation d'installations de production d'électricité via des sources d'énergies renouvelables (éolienne et solaire)**, leur propre nature suffit à démontrer qu'ils contribuent de manière substantielle à cet objectif d'atténuation.

Les activités **de construction et de maintenance de l'infrastructure de transport ferroviaire** désignent des actions

sur les installations électriques et les sous-systèmes associés, ce qui démontre également qu'elles contribuent de manière substantielle à cet objectif d'atténuation.

Enfin, la contribution substantielle de l'activité de **rénovation de bâtiments et autres activités connexes** est démontrée par l'évaluation de l'efficacité énergétique des bâtiments ou des installations concernés.

Ne pas causer de préjudice important au reste des objectifs environnementaux

Compte tenu de la nature des principales activités éligibles du Groupe Eecnor, l'analyse de la conformité avec ces critères de sélection s'est tout spécialement concentrée sur les objectifs d'adaptation au changement climatique, de transition vers une économie circulaire et de rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes. Bien que les exigences réglementaires sur la taxonomie pour démontrer que les activités économiques ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis soient différentes selon les activités éligibles, les activités de transport et distribution d'électricité, et de construction et exploitation des installations de production à partir de sources renouvelables, et de construction et maintenance de l'infrastructure pour le transport ferroviaire, et de rénovation de bâtiments et autres activités connexes présentent généralement d'importants éléments en commun pour démontrer leur conformité avec lesdites exigences.

La nature des principales activités déployées par le Groupe Eecnor limite parfois sa capacité à avoir une influence significative sur certains de ces objectifs environnementaux, et tout particulièrement sur ceux d'adaptation au changement climatique et de transition vers l'économie circulaire, car le Groupe n'est pas propriétaire ni responsable de l'exploitation au fil de la durée de vie des infrastructures qu'il construit, sauf en ce qui concerne les installations de production d'énergie, principalement éolienne, qu'il exploite via le sous-groupe Enerfín. À titre général, l'étude d'exécution et les spécifications techniques des projets sont établies par le client et le Groupe n'a aucune capacité de gestion sur ces actifs à l'issue de la construction et de la livraison.

Dans tous les cas, en ce qui concerne l'objectif de **l'adaptation au changement climatique**, les spécifications techniques tiennent généralement compte des conditions climatiques les plus défavorables et les solutions d'adaptation opportunes sont établies, habituellement via la mise en place de la meilleure technologie au sein des installations et de l'utilisation de matériaux d'une grande durabilité et résistants aux milieux extrêmes, et surtout via la localisation des différents soutiens des lignes de transport et distribution et des centrales photovoltaïques et éoliennes, et des fondations et tours des éoliennes.

Par ailleurs, tel que décrit dans la section Action climatique du présent rapport, le Groupe Eecnor est doté d'une Stratégie de changement climatique qui établit les objectifs en la matière pour la période 2020-2035 et pose le cadre dans lequel s'inscrivent toutes ses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'adaptation aux impacts du changement climatique et d'exploitation des opportunités associées. Une partie essentielle de la conception et de la mise en œuvre de cette stratégie a été l'identification par le Groupe des risques et des opportunités liés au changement climatique dans le cadre de ses activités, d'après les recommandations de *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD), et conformément aux critères énoncés à l'appendice A (« *Critères génériques du principe consistant à ne pas causer de préjudice important en vue de l'adaptation au changement climatique* ») de l'annexe I relative à l'objectif d'atténuation du changement climatique du 1er acte délégué. En particulier, il a été procédé à évaluer l'impact du changement climatique sur les actifs corporels du Groupe Eecnor et sur l'activité de construction d'infrastructures dans les pays où il est le plus présent actuellement ou présentant des opportunités d'affaires significatives à moyen et long terme. Sur la base des conclusions de cette analyse, des solutions d'adaptation visant à réduire l'impact des risques climatiques physiques les plus importants sur les activités du Groupe ont été identifiées et appliquées, en tenant compte du contexte des activités du Groupe et de leur position dans la chaîne d'approvisionnement.

Tel que décrit également dans la section Performances environnementales, le Groupe Eecnor exerce ses activités selon les procédures établies dans son Système de gestion environnementale certifié selon la norme ISO 14001:2015. En particulier, concernant l'objectif de **transition vers une économie circulaire**, et tel que détaillé au paragraphe « *Gestion des déchets* » de ladite section sur les performances environnementales, le Groupe Eecnor promeut l'économie circulaire en réduisant et valorisant dès que possible les déchets générés et en optimisant les ressources utilisées sur tous les chantiers et lieux de travail. En ce sens, il dispose de procédures spécifiques de gestion des déchets afin d'assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement et le respect de la législation applicable, en recherchant les meilleures techniques de recyclage disponibles. Par ailleurs, dans le cadre des Plans de contrôle des interventions environnementales, les caractéristiques essentielles des opérations et activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement sont contrôlées et mesurées, et le respect des exigences légales est vérifié.

D'autre part, tel que décrit en détail dans ledit paragraphe du rapport consacré à la gestion des déchets, le Groupe est pleinement engagé et travaille intensément autour de certaines initiatives destinées à prévenir la production de déchets et à encourager l'économie circulaire,

spécialement en ce qui concerne les installations de production d'énergie éolienne.

Enfin, en lien avec l'objectif de **protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes**, et tel qu'exposé dans le paragraphe Gestion de la biodiversité et protection de l'environnement naturel de ladite section Performances environnementales, le Groupe Eecnor identifie et évalue systématiquement l'impact que ses activités peuvent produire sur la faune et la flore, en adoptant des mesures visant à l'atténuer, ou même à produire un impact positif sur l'environnement. La plus grande partie des projets exécutés par le Groupe disposent des rapports d'évaluation de l'impact environnemental obligatoires et des déclarations d'impact environnemental correspondantes, sur la base desquels sont élaborés les plans de surveillance environnementale, en vue de l'application des mesures d'atténuation et compensation opportunes.

À l'issue de l'évaluation réalisée concernant ces critères de sélection, le Groupe a conclu qu'à titre général, ses activités éligibles ne causent de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux définis par la réglementation sur la taxonomie.

En ce qui concerne l'analyse de l'absence de préjudice important aux objectifs de durabilité et de protection des ressources hydriques et marines, ainsi que de prévention et de contrôle de la pollution, l'exposition des principales activités du Groupe est faible. Dans tous les cas, le Groupe applique des procédures de travail appropriées pour atténuer tout impact négatif éventuel.

Garanties sociales minimales

Afin d'évaluer si les activités déployées par le Groupe Eecnor sont menées à bien en assurant des garanties sociales minimales, il a été principalement tenu compte du résultat du rapport final sur les critères minimaux définis par la Plateforme européenne sur la finance durable en octobre 2022. Conformément à ce rapport, l'analyse a porté sur la gestion et les performances du Groupe dans les quatre domaines suivants :

- a. Lutte contre la corruption et les commissions illicites.
- b. Droits de l'homme.
- c. Fiscalité.
- d. Libre concurrence.

Afin de prévenir et gérer correctement les risques associés à ces quatre domaines et afin de garantir une gestion adéquate et pleinement respectueuse de la légalité et des principes et valeurs d'Eecnor, le Groupe Eecnor possède un système de conformité pleinement opérationnel, conçu et fonctionnant

selon les bonnes pratiques nationales et internationales. Le système de conformité du Groupe Eecnor est certifié selon les normes UNE-ISO 37001 de Systèmes de management anti-corruption et UNE 19601 de Systèmes de gestion de la conformité pénale. Dans la section Gestion éthique et Conformité réglementaire de ce rapport, sont exposés les principaux éléments de ce système et la manière dont les initiatives du Groupe dans ces domaines de gestion sont développées.

La section Droits de l'homme du chapitre Gestion responsable de ce rapport explique tout particulièrement l'engagement du Groupe Eecnor pour la défense, le respect et la protection des droits de l'homme sous toutes leurs facettes et les mécanismes dont il dispose pour veiller au respect de ces principes dans l'exercice de toutes ses activités.

Enfin, dans la section Transparence fiscale dudit chapitre sur la gestion responsable, sont exposés les principaux aspects et éléments de gouvernance en matière fiscale, permettant de garantir le respect de la législation en la matière.

Ni Eecnor, S.A. ni aucune de ses filiales n'ont été condamnées pour un quelconque délit, en 2023, en matière d'évasion fiscale ni de droits de l'homme après qu'un jugement ait été prononcé en ce sens. De la même manière, ni Eecnor, S.A., ni aucune de ses filiales ni son équipe de dirigeants n'ont été condamnés en vertu d'un jugement en matière de corruption, commissions illicites ou manquement au droit de la concurrence. **GRI 2-27**

Estimation des indicateurs d'activités éligibles et durables sur le plan environnemental : chiffre d'affaires, dépenses d'investissement de capital (CapEx) et dépenses d'exploitation (OpEx)

Après avoir classé les activités du Groupe Eecnor comme éligibles et non éligibles et évalué le respect des critères techniques de sélection pour les projets et activités qualifiés d'éligibles, les indicateurs (KPI) exigés par la réglementation indiquée précédemment ont été calculés selon la méthodologie décrite ci-après.

À cet effet, conformément à la réglementation applicable, les éléments pris en compte ont été les sociétés et organisations du Groupe Eecnor composant son périmètre de consolidation aux fins de la préparation des comptes annuels consolidés, en intégrant toutes celles ayant été consolidées via la méthode de consolidation globale ou proportionnelle, en excluant donc les chiffres correspondant à d'autres organisations dans lesquelles le Groupe Eecnor exerce un contrôle conjoint ou une influence significative, lesquels ont été intégrés dans les comptes annuels en suivant la méthode de la mise en équivalence. En conséquence, les chiffres correspondant au Sous-groupe

Celeo n'ont pas été pris en compte dans le calcul de ces indicateurs, même si ses activités, consistant principalement en la promotion, le financement extérieur, la construction et l'exploitation et gestion des lignes de transmission électrique et centrales photovoltaïques et solaires thermodynamiques, sont considérées comme des activités éligibles et potentiellement durables.

D'autre part, en raison de l'aboutissement du processus de recherche d'un investisseur pour une prise de contrôle du sous-groupe Enerfin, avec la signature en novembre du présent exercice d'un accord de cession de toutes les actions de ce sous-groupe à la société norvégienne Statkraft European Wind and Solar Holding AS, tous les produits et charges de 2023 relatifs au sous-groupe Enerfin ont été comptabilisés dans le poste « Activités abandonnées » du compte de résultat consolidé du Groupe Ecnor. Par ailleurs, à partir de la date à laquelle il a été considéré qu'étaient réunies les conditions de transfert des actifs nets de ce sous-groupe aux « Actifs non courants détenus en vue de la vente » (31 août 2023), l'ensemble de ses actifs et passifs ont été comptabilisés sous cette rubrique dans l'état de situation financière consolidée.

Proportion de la facturation/du chiffre d'affaires issue de produits ou services liés à des activités économiques durables sur le plan environnemental

Les systèmes de travaux des différentes filiales et organisations composant le Groupe Ecnor intègrent toutes les informations concernant les chiffres économiques des travaux en cours d'exécution (principalement le chiffre d'affaires, la marge attendue à la fin des travaux et les coûts comptabilisés). Les ventes (production) enregistrées dans ces systèmes (conformément à la méthode du pourcentage d'exécution ou degré d'avancement, tel que prévu dans la réglementation comptable applicable) et qui sont intégrées aux systèmes comptables du Groupe représentent pratiquement la totalité du chiffre d'affaires de l'organisation.

Chacun des travaux enregistrés dans le système est associé à un code d'activité, ce qui facilite le processus d'identification et de calcul de la part de production associée à des activités durables sur le plan environnemental.

Sachant cela, lors de l'exercice 2023, le Groupe Ecnor a calculé l'indicateur du chiffre d'affaires issu des activités éligibles et durables sur le plan environnemental en divisant le chiffre d'affaires agrégé des activités et projets considérés comme conformes aux critères d'éligibilité et d'alignement sur les objectifs environnementaux (critères techniques de sélection), respectivement, par le chiffre du « Montant net du chiffre d'affaires » du Groupe Ecnor inclus dans les comptes annuels consolidés correspondant à l'exercice 2023 dressés

par le Conseil d'administration le 28 février 2024 – 3 792 906 milliers d'euros. Ce calcul a abouti aux résultats suivants :

- Proportion du chiffre d'affaires correspondant aux activités éligibles : 67,76 %.
- Proportion du chiffre d'affaires correspondant à des activités ou projets durables sur le plan environnemental (sur la base du chiffre d'affaires total consolidé) : 54,57 %.

Comme indiqué précédemment, le calcul de ces pourcentages ne tient pas compte du chiffre d'affaires pour 2023 correspondant au sous-groupe Enerfin, qui s'élève à 193 814 milliers d'euros et qui est entièrement associé à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental, à savoir l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables, et principalement l'énergie éolienne.

Dans l'annexe I du présent rapport figurent les informations détaillées correspondant au chiffre d'affaires du Groupe Ecnor pour les actifs ou processus associés à des activités durables sur le plan environnemental.

Proportion des dépenses d'investissement de capital (CapEx) liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental

La nature des principales dépenses d'investissement de capital du Groupe Ecnor, hors investissements réalisés via le sous-groupe Celeo (principalement des lignes de transmission électrique et installations de production d'énergie photovoltaïque et thermosolaire), est la suivante :

- Installations de production d'énergie éolienne et droits d'utilisation des actifs associés.
- Machines, outils, éléments de transport et autres actifs nécessaires à la prestation de services et à l'exécution de travaux et projets, ainsi que les droits d'utilisation sur les actifs de cette nature (ci-après « actifs pour l'exécution de projets »).
- Autres immobilisations de support sans lien direct avec les activités d'affaires, comme les systèmes informatiques ou le mobilier et les objets.

Ces actifs ne sont assignés de manière individualisée à aucune activité parmi celles établies dans le système de codification interne des activités ni aux différents travaux en cours d'exécution, car ils sont utilisés de manière transversale dans différents travaux et activités, en particulier les actifs pour l'exécution de projets. Le coût d'utilisation de ces actifs, concrétisé à travers l'amortissement systématique et les autres coûts en lien direct avec lesdits actifs, est comptabilisé dans

les différents travaux par le biais des bulletins d'utilisation d'équipements et bulletins d'utilisation de véhicules (taux de comptabilisation des coûts des équipements par jour d'utilisation) que les travailleurs remplissent chaque mois.

Dans ces circonstances, le Groupe Ecnor estime que pour évaluer la mesure dans laquelle ses dépenses d'investissement dans ce type d'actifs sont liées aux activités durables, la meilleure solution est l'affectation de leur consommation (amortissement et autres coûts liés à leur utilisation) aux différents projets et travaux, en pouvant considérer, avec toutes les précautions nécessaires, que le pourcentage de ces coûts associé aux activités éligibles est représenté par l'indicateur correspondant au chiffre d'affaires estimé dans la section précédente. Par conséquent, pour éviter les doublons dans le calcul des différents indicateurs, tel que prévu dans la réglementation applicable, les dépenses d'investissement de capital pour l'exécution de projets n'ont pas été incluses dans le numérateur pour calculer le présent indicateur, même si, tel qu'indiqué précédemment, elles sont en grande partie consommées dans des projets en lien avec des activités éligibles et du plan environnemental.

Parmi les objectifs stratégiques du Groupe Ecnor en matière de changement climatique figure tout particulièrement le renouvellement de la flotte au profit de véhicules plus performants et le développement de projets par pays en vue du passage à des carburants plus durables.

Par ailleurs, les investissements dans des installations de production d'énergie éolienne et dans les droits d'utilisation associés, réalisés dans leur totalité par le Sous-groupe Enerfin, ont été classés comme en lien avec les activités durables.

Sachant cela, le Groupe Ecnor a calculé l'indicateur des dépenses d'investissement de capital (CapEx) correspondant à l'exercice 2023 associées aux activités éligibles et durables sur le plan environnemental en divisant le montant correspondant aux investissements de capital réalisés durant l'exercice 2023 par le sous-groupe Enerfin (investissements dans des installations de production d'électricité à partir de source d'énergie renouvelable (éolienne et solaire) et dans les droits d'utilisation associés) jusqu'à la date à laquelle, tel qu'indiqué précédemment, l'ensemble de ses actifs et passifs ont été transférés à la rubrique « Actifs non courants détenus pour la vente » de l'état de situation financière consolidée, investissements calculés comme la somme des « Entrées » consolidées de l'exercice aux paragraphes « Actifs incorporels - Autres actifs incorporels », « Actifs au titre du droit d'utilisation » et « Immobilisations corporelles » du Sous-groupe Enerfin qui sont intégrés dans la consolidation du Groupe Ecnor, et qui sont élevés à 155 639 milliers d'euros, par la somme des « Entrées » de l'exercice dans les paragraphes « Actifs incorporels - Autres actifs incorporels », « Actifs au titre du droit d'utilisation » et « Immobilisations corporelles » du Groupe

Ecnor incluses dans les notes explicatives correspondantes des comptes annuels consolidés de l'exercice 2023 dressés par le Conseil d'administration le 28 février 2024 – 251 510 milliers d'euros. Ce calcul a abouti aux résultats suivants :

- Proportion des dépenses d'investissement de capital (CapEx) correspondant à des activités éligibles : 61,88 %.
- Proportion des dépenses d'investissement de capital (CapEx) correspondant à des activités ou projets durables sur le plan environnemental (sur la base du montant du total des dépenses d'investissement de capital consolidées) : 61,88 %.

Dans l'annexe I du présent rapport figurent les informations détaillées correspondant aux dépenses d'investissement de capital (CapEx) du Groupe Ecnor pour les actifs ou processus associés à des activités durables sur le plan environnemental.

Proportion des dépenses d'exploitation (OpEx) liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques durables sur le plan environnemental

La réglementation sur la taxonomie stipule qu'en vue du calcul de cet indicateur, il faut exclusivement tenir compte du pourcentage des dépenses d'exploitation liées aux actifs ou aux processus associés à des activités éligibles par rapport à la totalité des dépenses d'exploitation. En particulier, comme base pour le calcul de l'indicateur, seuls doivent être pris en compte les coûts de recherche et de développement, de rénovation de bâtiments, de location, de maintenance et réparation et le reste des coûts directs liés à l'exploitation quotidienne des actifs fixes (exclusivement les immobilisations corporelles) qui sont nécessaires à leur fonctionnement continu et adéquat. Le Groupe Ecnor inscrit ces coûts dans les rubriques « Coûts de recherche et de développement », « Locations » et « Réparation et conservation », tel qu'identifiées dans la note correspondante de ses comptes annuels, dans la rubrique « Autres charges d'exploitation » du compte de résultat.

Tel qu'indiqué dans la section précédente, les filiales et les organisations comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Ecnor ne disposent généralement pas d'actifs fixes en propriété autres que les actifs nécessaires à l'exécution des projets, les installations de production d'énergie éolienne et autres actifs de soutien sans lien direct avec les activités d'affaires.

En ce qui concerne les actifs nécessaires à l'exécution des projets, tel qu'indiqué précédemment en lien avec leur amortissement, les différents coûts d'exploitation sont comptabilisés dans les projets via les *bulletins d'utilisation d'équipements et bulletins d'utilisation de véhicules*. En conséquence, une nouvelle fois, le Groupe Ecnor considère

que cette comptabilisation constitue la meilleure manière de mesurer si les dépenses d'exploitation mentionnées dans cette section sont associées à des activités durables, ce qui est déjà représenté par l'indicateur correspondant au chiffre d'affaires.

Par ailleurs, la totalité des dépenses d'exploitation de cette nature engagées par le sous-groupe Enerfin sont directement liées aux installations de production d'énergie éolienne lui appartenant. Cependant, comme nous l'avons mentionné plus haut, tous les produits et les charges de 2023 relatifs au sous-groupe Enerfin ont été comptabilisés dans la rubrique « Activités abandonnées » du compte de résultat consolidé du Groupe Ecnor et, par conséquent, les rubriques « Frais de R&D&I », « Locations » et « Réparation et conservation » du compte de résultat consolidé n'incluent aucun montant relatif aux frais engagés par le sous-groupe Enerfin à ce titre.

Dans l'annexe I du présent rapport figurent les informations détaillées correspondant au chiffre d'exploitation (OpEx) du

Groupe Ecnor pour les actifs ou processus associés à des activités durables sur le plan environnemental.

15.8 Technologie et innovation

La transformation numérique chez Ecnor : processus, technologie et personnes

GRI 3-3

Le projet stratégique de transformation numérique est axé sur la conception, la numérisation et le déploiement d'un modèle de gestion novateur, en mettant l'accent sur l'amélioration des processus, l'efficacité opérationnelle, le changement de culture et la compétitivité.

Dans cette optique, Ecnor a développé un processus transversal d'innovation technologique pour la gestion, actuellement parvenu à sa phase de maturité.

Ce nouvel indice unifie les précédents indices de développement numérique et d'implantation.

À travers ces différentes initiatives, le Bureau de numérisation coordonne l'avancement de l'innovation en lien avec les processus, les technologies et les personnes. Chaque initiative implique le nombre de personnes de l'organisation nécessaire à aboutir à une décision sur le processus à mettre en place et son soutien informatique.

Les décisions prises sont évaluées par le Comité de transformation numérique, dans lequel est représentée toute

l'entreprise et qui apporte ainsi une vision transversale. Lors de l'exercice 2023, le comité s'est réuni 11 fois. À ces occasions, les progrès et les enjeux les plus significatifs de l'année ont été analysés et mis en avant.

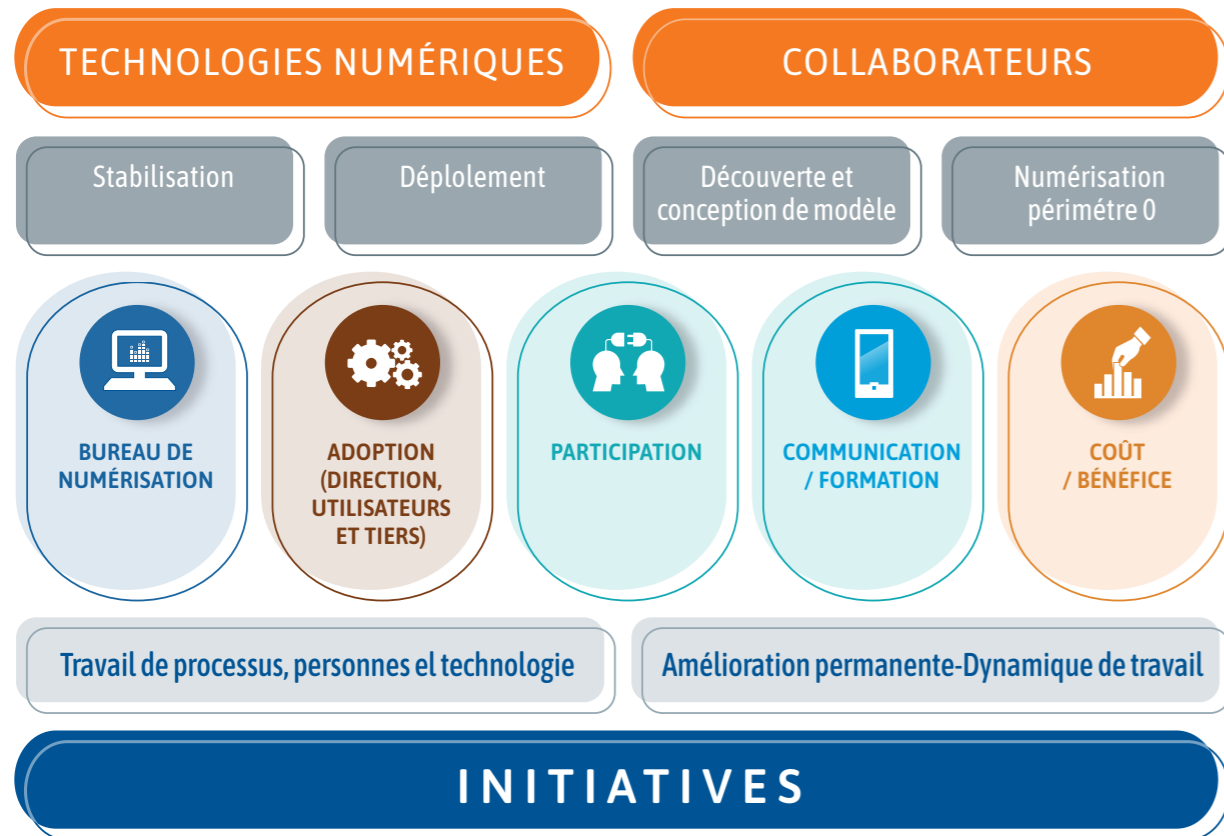
RÉALISATIONS 2023

Au cours de l'année 2023, des progrès ont été réalisés autour de deux axes principaux : le Plan de transformation, avec 25 initiatives, et la promotion des compétences numériques en vue d'un changement de culture. Plus concrètement :

- Amélioration de l'efficacité opérationnelle, réduction des coûts et augmentation des recettes grâce à l'automatisation des processus et à la mise en place d'outils numériques qui augmentent l'efficacité dans différents domaines, en réduisant les temps de production, en optimisant la chaîne d'approvisionnement, en simplifiant les processus administratifs, entre autres.
- Amélioration de l'expérience client en facilitant l'interaction avec les clients par le biais de plateformes en ligne, d'applications mobiles et de systèmes de service clientèle plus efficaces, afin d'offrir une prise en charge plus satisfaisante et personnalisée.
- Prise de décision basée sur les données, via l'accès à de grands volumes de données. La capacité de collecter et d'analyser ces données, et d'agir en conséquence, a considérablement amélioré la prise de décision stratégique et opérationnelle.
- Plus de flexibilité et de réactivité, afin de s'adapter à l'évolution du marché et aux demandes des clients. La mise en œuvre des technologies permet une plus grande flexibilité dans la manière d'exécuter les tâches et de répondre à l'évolution des besoins.
- Changement de culture et formation interne, favorisant la collaboration, l'innovation et la formation continue du personnel en vue de son adaptation aux nouvelles technologies et modes de travail.
- Amélioration de la sécurité. L'adoption de solutions numériques appropriées a permis de renforcer la sécurité des systèmes et des données, avec une protection accrue contre les cybermenaces et les risques associés.

SÉANCES D'OFFICE ET GOOGLE

	 25 Sessions	 1.698 Membres Chat	 1.000 Personnes participantes
	 12 Sessions	 273 Membres Chat	 420 Personnes participantes



Largement consolidé, le Bureau de numérisation dirige cette innovation et est chargé de lui fournir une structure, une méthode et un modèle de gouvernance en vue de la satisfaction des objectifs établis et de la mesure des progrès accomplis, à l'aide de l'Indice de transformation numérique, qui s'élève à 97,1 % en 2023.

DONNÉES PHARES DE FORMATION EN TRANSFORMATION NUMÉRIQUE



Sécurité de l'information GRI 3-3

Le Groupe Ecnor inclut le volet Sécurité des informations dans son système intégré de gestion et dans la politique intégrée. En 2023, le certificat du système de gestion de la sécurité des informations de la norme ISO 27001 a également été renouvelé. Ce système permet d'articuler différentes mesures de sécurité pour réduire la possibilité de matérialisation des menaces et permettre la résolution des incidents de sécurité détectés dans les meilleurs délais, évitant ainsi que les informations détenues ou les services fournis par le Groupe Ecnor ne s'en trouvent affectés.

À ce titre, citons le Plan de continuité de l'activité, qui établit les normes à suivre pour garantir la continuité de tous les systèmes, processus et services d'Ecnor développés dans tous ses sièges. À cet effet, une série de plans d'action visant à régler les incidents susceptibles d'affecter l'exercice de l'activité sont définis.

Au sein du Groupe Ecnor, la cybersécurité est fondée sur une politique « zero trust ». C'est un autre aspect important pour le Groupe Ecnor, au vu de l'augmentation des attaques aux entreprises des économies les plus numérisées et du besoin croissant de connectivité des entreprises.

En 2023, le Groupe Ecnor a lancé les projets suivants :

- Mise en œuvre du Plan de cybersécurité international.
- Initiatives de sensibilisation et de formation des effectifs, essentielles pour conserver un degré élevé de protection face aux menaces externes. La sensibilisation repose à la fois en des campagnes auprès de l'ensemble des effectifs et sur des formations spécialisées, destinées à certains utilisateurs en quête de connaissances plus profondes, comme :
 - Campagne de ludification sur la plateforme Digflix, à laquelle ont participé 1 530 employés.

- Campagne de sensibilisation Cyber destinée au bureau du Brésil, avec un taux de participation de 76 %.

- Campagne spécifique de sensibilisation au RGPD du personnel des ressources humaines.

- Capsules sur la sécurité envoyées par e-mail à tous les employés de l'organisation (+23 000 employés)

- Simulation de phishing. Une campagne de lutte contre le phishing a été déployée auprès de 20 476 utilisateurs.

- Projets visant à garantir la sécurité des installations et usines.

- Réalisation d'audits internes et externes, obtention de la certification ISO/IEC 27001:2013.

- Protection active des postes de travail grâce au déploiement d'une nouvelle solution EDR.

Innovation et nouvelles perspectives commerciales

En encourageant l'innovation, le Groupe Ecnor apporte davantage de valeur ajoutée aux services qu'elle fournit à ses clients, avec une garantie de durabilité, la compétitivité et la différenciation de l'entreprise.

L'innovation fait partie du Système intégré de gestion du Groupe. Aujourd'hui, Ecnor, S.A. et la filiale Audeca sont certifiées selon la norme UNE 166002.

En 2023, le chiffre du total des investissements de l'ensemble des projets de R&D&I du Groupe pour 2022 a été reflété, lequel a atteint 23,3 millions d'euros. En outre, un total de 4,5 millions d'allègements, subventions et déductions a été distribué.

Les principales lignes stratégiques de R&D&I du Groupe sont axées sur les domaines d'activité suivants :

Infrastructures

- > Chemins de fer
- > Transmission/alimentation électrique
- > Transmission/alimentation gaz
- > Routes
- > Solutions de construction et bâtiment

Énergie

- > Génération d'énergie renouvelable/conventionnelle
- > Sous-stations
- > Systèmes de stockage d'énergie
- > Systèmes hybrides fossiles + photovoltaïque
- > Biomasse
- > Solutions de construction
- > Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion

Installations

- > Installations électriques
- > Services énergétiques
- > Sécurité
- > Bâtiments et grandes installations (ports, aéroports, industrie, hôpitaux...)
- > Solutions de construction
- > Smart Cities

Environnement

- > Gestion, traitement et valorisation des déchets
- > Système de capture de CO₂ (CCS)
- > Décontamination des sols
- > Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des centrales

Eau

- > Systèmes de dessalement de l'eau de mer et saumâtre
- > Systèmes d'épuration des eaux usées
- > Systèmes de traitement de l'eau potable
- > Réseaux de transport et alimentation en eau
- > Amélioration de l'efficacité, exploitation et maintenance et gestion des stations et réseaux d'eau

Projets singuliers

- > Développement de projets dans lesquels l'innovation représente un important saut qualitatif

Le Groupe Ecnor travaille à instaurer un climat propice aux idées innovantes via la création de comités d'experts par activité et la réalisation d'ateliers de créativité ou monographiques spécifiques. Voici quelques données significatives à ce sujet :

RÉALISATIONS 2023

- > Maintien des certifications UNE 166002 des systèmes de gestion de R&D&I d'Ecnor et d'Audeca.
- > Lancement de l'appel INNOVA 2023 pour le financement de projets de R&D&I.
- > Standardisation des KPI en R&D&I pour le Groupe Ecnor et ses organisations.
- > Octroi d'abattements fiscaux au titre de la R&D&I.
- > Internationalisation des avantages fiscaux liés à la R&D&I dans les filiales étrangères.
- > Réalisation d'ateliers sur l'innovation collaborative/ouverte aux côtés de Tecnia, le plus grand centre de recherche appliquée et de développement technologique d'Espagne.
- > Subvention versée par la Députation du Fuero de Bizcaye pour l'atelier spécialisé sur l'innovation collaborative avec les *start-ups*.
- > Approbation par la Députation du Fuero de Bizcaye de deux projets innovateurs dans le cadre de la convocation Hazitek : les projets Aria de Ferrocarriles (lancé en 2023) et Popin de Sistemas.
- > Présentation de nouvelles propositions d'Ecnor Deimos, filiale technologique du Groupe, dans le cadre de programmes nationaux et européens.
- > Présence sur le marché des installations de production d'hydrogène vert.
- > Développement de projets d'hybridation éolienne et photovoltaïque, et de systèmes de stockage.
- > Mise en place du système freecooling en salles FTTH à 150 emplacements répartis dans la moitié nord de l'Espagne, avec des analyseurs de réseau pour comptabiliser les économies d'énergie, tout ceci avec une connexion de commande à distance et la visualisation des salles.
- > Finalisation de la conception du système de contrôle Sigidel 4.0, basé sur le système historique Sigidel tout en étant à la pointe des innovations technologiques et conforme aux standards de cybersécurité.
- > Finalisation du projet de viabilité relatif à un véhicule autonome, subventionné par l'Agence publique catalane pour la compétitivité des entreprises (Acció), en partenariat avec l'UPC et l'entreprise Sorigué.
- > Avancées d'un projet de plateforme d'optimisation des processus pour les infrastructures sportives par le biais de modèles prédictifs et de solutions de valorisation énergétique, aux côtés de Tecnia, Tecman, Sedical et Laenk, et subventionnée par Hazitek.

PROJETS D'INNOVATION

Au cours de l'année, le Groupe Ecnor a pris part à de nombreux projets d'innovation réalisés dans de multiples chances en partenariat avec différentes universités, ainsi que des centres et instituts technologiques : Railway Innovation Hub, Université Carlos III, Université Polytechnique de Madrid, Université de León, CENES en France, UKSA au Royaume-Uni, POLSA en Pologne, CENER (Centre national des énergies renouvelables) ; l'entreprise Tekinker ou les agences d'instituts aérospatiaux comme l'INTA et Tecnia, entre autres.

Projets signalés

Développement de projets d'efficacité énergétique dans les salles techniques et les centres de données

Le système Freecooling enthalpique ou direct consiste à refroidir des salles techniques en introduisant de l'air froid de l'extérieur vers l'intérieur, par ventilation forcée, à l'aide de capteurs, de conduits et de régulateurs, de sorte à obtenir le volume d'air extérieur suffisant à répondre aux besoins de refroidissement de ce genre de locaux.

L'objectif est de diminuer la consommation d'électricité en contrôlant correctement le système de climatisation et en réduisant les heures de fonctionnement des machines, ce qui prolonge leur durée de vie.

Intégration de critères propres à l'économie circulaire

L'objectif d'Ecnor, la filiale renouvelable du Groupe, est de développer et de perfectionner les stratégies d'économie circulaire applicables aux pales éoliennes, en tenant compte d'aspects comme la composition des matériaux, la législation en vigueur, les principales technologies et les possibilités de leur réutilisation et de leur recyclage dans les parcs où l'entreprise prévoit un accroissement de la capacité à court terme. Le travail s'est déroulé autour des axes suivants :

- > Soutien et participation à des stratégies avancées d'économie circulaire pour savoir que faire des éoliennes désinstallées.
- > Participation au projet Ain Circular Platform promu par l'Asociación Industrial de Navarra, dans le but d'identifier les opportunités de transformation dans le cadre de l'économie circulaire, en analysant les nouvelles approches et développements éventuels à l'intérieur de la chaîne de valeur.
- > Participation au lancement du projet Renecycle qui abordera trois possibles lignes d'activité dans le domaine de l'économie circulaire pour les parcs éoliens : démantèlement et rénovation industrielle des principaux composants des éoliennes, récupération de certaines matières premières et recyclage des matériaux composés de fibre de verre et résine non réutilisables.

Transformation numérique de l'activité des sites éloignés

L'objectif principal du projet est de se concentrer sur la gestion et l'optimisation des itinéraires des travailleurs. À cet effet, une plateforme de télégestion centralisée utilisant des technologies avancées de géolocalisation et d'analyse de données sera mise en place.

Cette plateforme permettra d'attribuer efficacement des itinéraires aux travailleurs, en améliorant la logistique et en réduisant les temps de déplacement. En outre, des outils d'intelligence artificielle seront intégrés pour anticiper et gérer les obstacles potentiels sur les itinéraires, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle et optimisant les ressources.

Parmi les avantages attendus, citons l'amélioration de l'efficacité opérationnelle sur les sites distants, la réduction des coûts liés aux déplacements et l'augmentation de la satisfaction des travailleurs et des utilisateurs finaux, grâce à une prestation de services plus efficace et plus rapide.

Conception et mise en œuvre d'un système de surveillance et de contrôle pour les stations de recharge de véhicules électriques

Le Groupe Ecnor a développé un système SCADA pour la recharge des véhicules électriques, facilitant le déploiement de l'infrastructure nécessaire au contrôle de la recharge, à la détection des pannes et au contrôle de l'alimentation électrique de ces systèmes de recharge. D'une manière générale, le projet est articulé autour des interventions suivantes :

- Collecte d'informations sur les installations dans lesquelles développer le système.
- Spécification des exigences en vue de la conception et de la mise en œuvre.
- Conception et déploiement du système de surveillance et de contrôle de la recharge électrique.

L'objectif du projet est donc de développer un système qui intègre les informations des différents composants du sous-système de recharge des véhicules électriques destinés aux transports publics, en encourageant l'utilisation de flottes de véhicules moins polluants, en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles et l'émission de gaz à effet de serre.

Nouveau système de caténaire et d'électrification pour le secteur ferroviaire dans les États baltes (Elecatenar)

Ce projet appartient au secteur ferroviaire, une industrie en plein essor en termes de développement innovant et, plus particulièrement, au domaine de l'alimentation électrique des lignes de chemin de fer, qui nécessitent des infrastructures et des systèmes de plus en plus sophistiqués, capables de répondre à la demande d'énergie d'un service sans interruptions.

L'objectif principal du projet est l'électrification d'une ligne s'étendant sur 350 km (160 km/h) au moyen de convertisseurs statiques (SFC) pour l'exploitation de sous-stations parallèles et synchronisées, c'est-à-dire sans zones neutres.

Ce besoin répond à un contexte technologique spécifique, à savoir le faible développement de ce type de systèmes dans les pays baltes, et aux contraintes de la zone géographique, qui exigent un degré élevé de spécification au niveau de l'infrastructure. En effet, le climat très particulier (froid, verglas, vent) pose un défi majeur en matière d'ingénierie.

Avec l'arrivée, une solution unique qui combine un nouveau concept d'électrification au moyen de convertisseurs statiques pour le fonctionnement de sous-stations parallèles et synchronisées, la conception d'infrastructures spécifiques en réponse à la fois aux contraintes climatiques et orographiques de la région et aux exigences associées à l'ensemble des convertisseurs, et la définition d'un sous-système de transmission spécifique pour SFC qui permet l'alimentation à partir du réseau électrique.

Conception et mise en œuvre d'un nouvel équipement d'installation de lignes électriques à l'aide de drones

Ce projet vise à améliorer et à optimiser le processus de construction des lignes électriques, pour des infrastructures plus efficaces, plus sûres et plus durables. Actuellement, la construction de lignes électriques est un processus complexe et onéreux, qui comporte des risques liés à la sécurité des travailleurs et à d'éventuelles interruptions de l'alimentation électrique.

L'approche principale du projet repose sur l'utilisation de technologies innovantes et de méthodes de construction avancées pour accélérer le processus d'installation des lignes électriques. Différentes solutions sont explorées, telles que l'utilisation de drones pour l'inspection et la cartographie des zones d'installation, la mise en œuvre de techniques de construction préfabriquées pour réduire les temps d'installation et l'utilisation de matériaux plus efficaces et plus résistants.

L'objectif est également d'intégrer des systèmes de surveillance et de contrôle dans les lignes électriques, en vue d'une gestion plus efficace du réseau et une détection précoce des éventuelles anomalies ou pannes. Cela permet de réduire les délais de réponse aux incidents et d'améliorer la qualité du service électrique.

i-Signal

Audeca, filiale du Groupe spécialisée dans l'entretien complet des infrastructures routières et la préservation du milieu naturel, a développé un prototype innovant de signalisation mobile, qui lui a permis d'automatiser les tâches de signalisation des travaux routiers. Ces travaux de signalisation étaient traditionnellement réalisés par les agents des routes, contraints de garer leur camionnette et de marcher sur la bande d'arrêt d'urgence, avec les risques que cela comporte pour leur propre sécurité et celle des automobilistes.

Le nouveau signal mobile autonome voyagera dans le véhicule d'entretien routier. Son fonctionnement est basé sur des commandes lancées à partir de l'interface utilisateur maniée par l'agent des routes. Les capteurs installés et les systèmes de communication conçus et mis en œuvre dans le signal permettent également à l'agent d'être informé en temps réel de la situation, aussi bien du signal lui-même que de son environnement.

Suite à la page suivante

Alhambra

Deimos a développé Alhambra, une plateforme logicielle de services aux voyageurs conçue pour répondre à la demande d'informations actualisées qu'exige la société ultra-connectée actuelle, en promouvant l'utilisation des transports publics ferroviaires et en améliorant la perception publique de la qualité offerte, de l'image et de la crédibilité.

En 2023, un nouveau produit a été intégré à la plateforme Alhambra : Alhambra DS, un système d'affichage numérique qui permet la gestion des bibliothèques de contenu, des modèles, de la programmation et des campagnes, des panneaux, des alarmes, etc.

De nouvelles fonctionnalités ont également été ajoutées à SIS-PIS Alhambra : gestion du catalogue de messages pour les annonces sonores et moniteurs, possibilité de les classer à l'aide d'étiquettes, amélioration des annonces (incidents et urgences), mode TAP...

Maritime Surveillance and Control System (MSCS)

Système de contrôle et de surveillance maritime. Il s'agit d'une plateforme de commande et de contrôle SW C2 entièrement développée par Deimos Space et qui constitue le noyau des solutions maritimes.

Conçu de manière flexible, l'outil MSCS est basé sur une architecture de système ouvert (OSA) modulaire et évolutive, et fait largement appel à des éléments COTS.

Enfin, ce système de contrôle peut être utilisé aussi bien dans un contexte civil que militaire.

GISAL

Cette plateforme SmartCity permet de surveiller et de contrôler les infrastructures d'éclairage public, en détectant d'éventuels écarts de consommation ou pannes au niveau opérationnel et en émettant des rapports sur la consommation et les économies.

GISAL permet aux responsables de l'éclairage public de créer plus facilement des inventaires géoréférencés et d'effectuer la maintenance préventive et corrective des infrastructures.

La solution est proposée en deux modalités : via la télégestion en tête du tableau électrique (tableau de commande) et via la télégestion point à point, avec la possibilité d'intégrer des plateformes commerciales telles que Citytouch, Cimelux, Arelsa, etc.

En 2023, des mises à niveau majeures ont été apportées au système, principalement sur l'interface utilisateur, et l'application a été significativement améliorée, avec par exemple, l'introduction de nouvelles API. Dans l'application mobile, des améliorations ont été apportées à l'expérience utilisateur.

Toutes ces initiatives ont contribué à renforcer la continuité et la compétitivité du système, qui fait actuellement figure de référence en matière de systèmes de maintenance de l'éclairage public.

APPEL POUR INNOVA 2023

Dans le cadre d'Innova, appel au financement de projets de R&D&I, le Groupe Ecnor prétend faire correspondre la R&D&I avec le développement de nouvelles activités du Groupe, améliorer la compétitivité, réaliser une identification précoce des projets de R&D&I et encourager la collaboration interne.

Toutes les organisations et filiales du Groupe Ecnor peuvent demander le financement de leurs projets de R&D&I.

Principaux indicateurs :

> **Nombre de propositions soumises** : 3

> **Nombre de projets approuvés** : 1, plus 1 en cours d'approbation à la suite d'une demande d'informations complémentaires par le comité de R&D&I.

Projets phares d'Innova 2023

Système de collecte de données pour une plateforme d'optimisation des processus d'infrastructure utilisant la modélisation prédictive et les solutions de valorisation énergétique (POPIN)

Le projet POPIN est axé sur la valorisation de l'énergie résiduelle des complexes omnisports. Il inclut la conception d'une sous-station de récupération de chaleur robuste, modulaire, compacte et adaptable à différents types de complexes sportifs. La sous-station intégrera tous les flux d'énergie résiduelle à basse température disponibles (renouvellement des eaux de piscine, eaux grises, énergie de condensation des refroidisseurs, etc.) pour les utiliser comme source d'énergie dans les pompes à chaleur consacrées à la production thermique.

Par rapport aux solutions ad hoc existantes, la sous-station constitue une solution industrialisée et facilement intégrable, dotée d'un contrôle optimisé et qui répondra simultanément aux exigences d'efficacité énergétique et d'optimisation des processus dans les complexes omnisports.

En outre, dans le prolongement de la sous-station, une solution de pompe à chaleur sera développée, afin d'utiliser l'énergie et d'alimenter l'éclairage à des températures supérieures aux limites actuelles (20 °C), en augmentant ainsi ses performances.

Les solutions POPIN contribueront à la réduction de la dépendance énergétique extérieure et à la décarbonisation du parc immobilier. Elles faciliteront également la réalisation des objectifs de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments, conformément à la directive européenne.

INNOVATION VIA LES START-UPS

La collaboration avec les start-ups permet au Groupe Ecnor d'accéder à une meilleure connaissance, de développer des solutions innovantes et de créer de nouvelles opportunités d'affaires capables d'offrir de la valeur ajoutée à ses clients.

Ecnor a collaboré avec Multiverse Computing dans le cadre de l'initiative publique-privée BIND 4.0, qui promeut

l'innovation ouverte pour favoriser l'interaction entre les start-ups à la pointe et les entreprises.

La start-up a fourni un générateur quantique de mots de passe aléatoires, accessible par le biais d'une API en temps réel et à la demande. L'utilisation des technologies quantiques pour la génération de mots de passe aléatoires permet d'améliorer la cybersécurité, grâce aux propriétés de la mécanique quantique.

En outre, nous avons participé aux projets suivants aux côtés de start-ups :

- Développement de tests de R&D&I pour l'entretien des routes de la communauté autonome de Madrid, en partenariat avec l'entreprise d'intelligence artificielle Asimob et IoT : surveillance routière, signalisation et nids-de-poule. Le logiciel permet la signalisation verticale, la mise à jour automatique de l'inventaire par reconnaissance d'image, la vérification de la bonne visibilité de chaque panneau, la détection automatique par capteurs et la géolocalisation, entre autres.

Au cours de l'année 2023, le projet a suivi son cours jusqu'à parvenir au développement complet du module de surveillance du marquage routier et des barrières de sécurité. Les résultats de cet accord de partenariat ont été présentés lors de la 32e Semaine routière de Madrid, organisée par l'Asociación Española de la Carretera (AEC) et promue par la communauté autonome de Madrid.

- Presentys. Utilisation de la technologie VR (réalité virtuelle) en vue de l'acquisition d'un simulateur de centre de transformation standard.
- Datatons. Il s'agit d'appliquer un outil avancé d'analyse de données et l'intelligence artificielle pour les évidences graphiques aux trois outils de sécurité et santé du Groupe Ecnor : PRP, SegurT et Notific@.

Appartenance à des associations et plateformes de R&D&I

GRI 2-28

- Membre du cluster de l'Energia Eficient de Catalunya dans la catégorie Platine.
- Membre du cluster IAQ (Interior Air Quality), association d'entreprises qui collaborent et partagent des synergies dans le but principal de se placer à la tête des futures décisions sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments et infrastructures.
- Membre du sous-comité UNE-CTN140/SC7 dont l'objectif principal est l'adaptation de l'Eurocode EC-07 au niveau national.

- Membre du comité CTN133/SC1 - Infrastructures en tant que partie prenante pour la définition des spécifications techniques des poteaux en polyester armé de fibres de verre pour les lignes de télécommunication.

- Membre de l'Asociación Nacional de Derivados del Cemento Andece.

- Membre de l'Asociación Española de Fabricantes de Bienes de Equipo Eléctrico de Alta y Media Tensión (Afbel), membre du conseil d'administration et président du comité des nouvelles technologies.

- Participation aux commissions de R&D de TEDAE (Association patronale espagnole de entreprises technologiques d'aéronautique, espace et défense), de l'Association européenne des entreprises de télé-détection (*European Association of Remote Sensing Companies*), d'Eurospace, Association européenne de l'industrie spatiale et de l'*Open Geospatial Consortium*. Ecnor Deimos préside le comité R&D du secteur spatial.

- Ecnor Deimos est membre de la Plateforme aérospatiale espagnole, regroupant tous les acteurs du secteur, entreprises, centres de recherche publics et privés, ainsi que les universités, et elle propose aux administrations le programme stratégique de R&D&I.

- Enerfin est membre et participe activement à différents groupes de travail chez Aepibal, Asociación Empresarial de Pilas, Baterías y Almacenamiento Energético ; d'AIN, Asociación de Industria de Navarra ; AEE, Asociación Empresarial Eólica et REOLTEC, Plataforma de Innovación dentro de la Asociación Eólica Española.

L'Asociación Gallega del Hidrógeno (AgH2) a vu le jour cette année pour concevoir et mener des projets autour de l'hydrogène. Enerfin en est l'un des premiers membres et participe aux groupes de travail Technologie et marché et au brouillon des mesures d'intervention du Programme sectoriel de l'industrie de l'hydrogène.

- Asociación Eólica de Galicia (EGA).
- Asociación de Promotores de Energía Eólica de Castilla y León, (Apeycl).
- Enercluster (Cluster Eólico de Navarra).
- Plataforma Enertic.

Participation à des forums et à des congrès

- Participation à la conférence sur l'innovation ouverte de l'IESE, rencontre entre experts et leaders de l'innovation.

- Congrès Rail Live, événement rassemblant tous les acteurs de la chaîne de valeur ferroviaire.

- Congrès South Summit Brésil et Madrid, espace de collaboration pour les acteurs clés du progrès et de la croissance des entreprises.

- Participation à la septième édition du programme BIND 4.0.

- Participation au Congrès international euro-latino-américain et caribéen, dont l'objectif principal est d'étudier et d'analyser les synergies entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Union européenne pour la création d'un espace culturel euro-latino-américain.

- Participation à DCD Connect Madrid, l'un des principaux forums destinés aux grands acteurs du monde des centres de données.

- La Consultation préliminaire du marché est la première initiative du Programme de marchés publics d'innovation lancé par la Direction générale des routes espagnole. Il s'agit d'offrir des solutions innovantes pour relever certains enjeux définis par le ministère espagnol des Transports, de la Mobilité et de l'Urbanisme, tels que les technologies et l'intelligence artificielle pour l'inspection des actifs routiers, la gestion avancée de la sécurité routière ou la proposition de mesures de protection pour les usagers vulnérables.

- Audeca a participé à la 32e Semaine routière de Madrid, sponsorisée par l'Asociación Española de la Carretera (AEC) et la communauté autonome de Madrid. Elle y a présenté les résultats de sa collaboration avec Asimob autour de l'automatisation de l'inspection des routes grâce à la vision artificielle.

- Séminaire technique « Pose et retrait de la signalisation de chantier », au cours duquel a été exposée l'expérience du Groupe Ecnor dans des cas comme la signalisation lumineuse autonome, un nouveau mode de gestion du trafic plus sûr pour les travailleurs.

15.9 Gestion responsable

Gouvernement d'entreprise GRI 3-3

Le Groupe Ecnor respecte les exigences prévues dans la loi espagnole sur les sociétés de capitaux et est soumis au code de gouvernance des sociétés cotées de la Commission nationale du marché des valeurs (« Code de bonne gouvernance »)⁶.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Ecnor, S.A. est la société faitière cotée du Groupe, dont dépendent les filiales à la tête de l'activité Ecnor Servicios y Proyectos, S.A.U. et Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U., ainsi que la filiale Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.



(6) Ces informations sont disponibles dans la rubrique Gouvernance d'entreprise dans la section Rapport annuel de gouvernance d'entreprise (IAGC) de la rubrique Actionnaires et investisseurs de la page web du Groupe Ecnor.

Le Conseil d'administration de la Société a notifié au marché, en tant qu'information privilégiée, le 17 novembre 2023, la signature de l'accord de vente de 100 % du capital social d'Enerfin Sociedad de Energía, S.L.U. (« Enerfin »), avec Statkraft

European Wind and Solar Holding AS (société appartenant au groupe Statkraft), en vue de la cession de la totalité des parts d'Enerfin, ce qui, une fois cet achat réalisé, lui confèrera le statut d'actionnaire unique d'Enerfin.

À cet effet, Enerfin étant un actif essentiel au sens de l'article 160.f du texte remanié de la loi espagnole sur les sociétés de capitaux, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a approuvé le 24 janvier 2024 l'opération susmentionnée, avec 99,9997 % des voix en faveur, correspondant au capital social présent et représenté.

STRUCTURE DE PROPRIÉTÉ

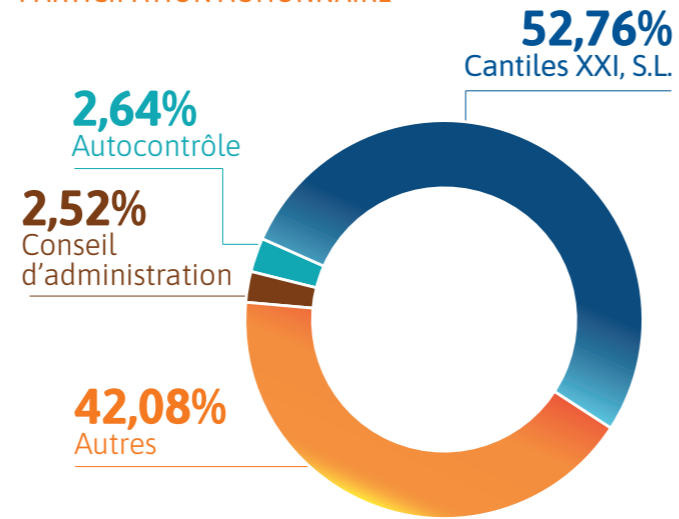
La société Cantiles XXI, S.L., intégrée par différents groupes familiaux, détenait une participation de 52,76 % dans Ecnor, S.A., qui lui confère le contrôle de la société au sens de l'article 42 du code du commerce espagnol.

Dans le poste « Autres » du graphique sont inclus les actionnaires au pourcentage de participation non significatif (inférieur à 3 %).

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Les organes de gouvernance de la Société mère (Ecnor, S.A.) sont l'Assemblée générale des actionnaires et le Conseil

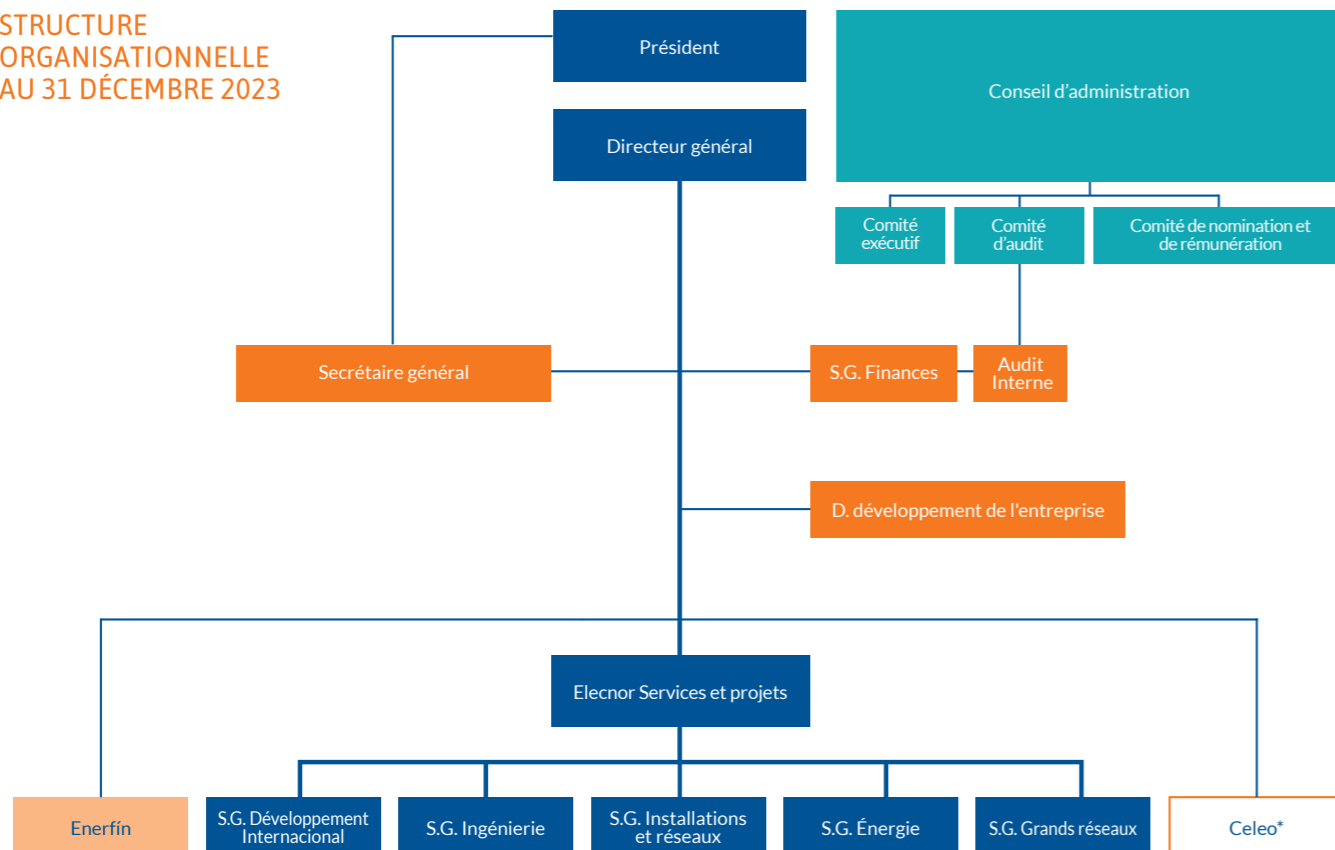
PARTICIPATION ACTIONNAIRE



d'administration. Le Conseil d'administration a constitué en son sein la Commission exécutive, la Commission d'audit et le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité.

Pour la deuxième année consécutive, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'année 2023 s'est tenue en deuxième convocation et en mode « hybride », c'est à dire à la fois en présentiel et en ligne, pour les actionnaires et leurs représentants, avec un taux d'assistance de 82,53 % du capital social.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE AU 31 DÉCEMBRE 2023



(*) Société cogérée 51 % Groupe Ecnor et 49 % APG.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

GRI 2-9, GRI 2-10, GRI 2-11

14 Administrateurs

3 Administratrices

9 Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs

4 Administrateurs indépendants

1 Administrateurs exécutif

14 réunions

Conseil d'administration

99% d'assistance

Nom de l'administrateur	Fonction au sein du conseil	Catégorie	Date de la dernière nomination
Jaime Real de Asúa Arteche	Président (non exécutif)	En représentation d'actionnaires significatifs	18/05/2022
Ignacio Prado Rey-Baltar	Vice-président	En représentation d'actionnaires significatifs	18/05/2022
Rafael Martín de Bustamante Vega	Membre et Directeur général	Cadres	23/06/2021
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo*	Vice-secrétaire	En représentation d'actionnaires significatifs	17/05/2023
Miguel Cervera Earle	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	18/05/2022
Isabel Dutilh Carvajal*	Membre	Indépendant	17/05/2023
Joaquín Gómez de Olea y Mendaro	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	20/05/2020
Irene Hernández Álvarez	Membre	Indépendant	18/05/2022
Juan Landecho Sarabia	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	18/05/2022
Santiago León Domecq	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	23/06/2021
Miguel Morenés Giles	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	18/05/2022
Francisca Ortega Hernández-Agero	Membre	Indépendant	18/05/2022
Rafael Prado Aranguren	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs	18/05/2022
Emilio Ybarra Aznar*	Membre	Indépendant	17/05/2023
Pedro Enrile Mora-Figueroa	Secrétaire non administrateur		24/06/2020

(*) Réélu pour un nouveau mandat de quatre ans sur décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2023.

COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GRI 2-9, GRI 2-12

Commission exécutive

La mission de la commission exécutive consiste essentiellement à préparer les informations sur les thèmes à aborder lors du Conseil d'administration et à élaborer les propositions de décision, d'assurer le suivi de l'application des politiques du Groupe Ecnor et des affaires de la société et son Groupe. Il s'agit d'informations confidentielles, étant donné leur sensibilité en cas de divulgation à la concurrence, et elles doivent être traitées avec un maximum de précaution. Tout ceci conformément aux règles de fonctionnement de ladite commission, énoncées dans son acte authentique de constitution.

Au cours de l'exercice 2023, le Conseil d'administration de la Société, lors de la séance tenue après l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2023 ayant décidé de réélire Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo en tant que membre de ladite Commission exécutive pour un mandat de quatre ans.

Nom	Poste	Catégorie
Jaime Real de Asúa Arteché	Président	En représentation d'actionnaires significatifs
Joaquín Gómez de Olea Mendaro	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo*	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Rafael Martín de Bustamante Vega	Membre	Cadres
Miguel Morenés Giles	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Ignacio Prado Rey-Baltar	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Pedro Enrile Mora-Figueroa	Secrétaire non administrateur	

(*) Réélu le 17/05/2023.

Commission exécutive	Nombre	% total
Administrateurs exécutifs	1	16,7%
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	5	83,3%
Réunions de la commission	20	

La Commission exécutive s'est réunie 20 fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assistance de tous les membres à toutes les séances.

Lors de ces séances, des sujets clés pour le Groupe comme les principales opérations d'investissement et de désinvestissement, la marche des affaires des filiales, et le

Plan stratégique 2023-2025 ou encore les initiatives en matière de durabilité et de changement climatique ont été abordés.

Les informations complètes relatives à la composition et aux interventions de la Commission exécutive au cours de l'exercice 2023 sont recueillies dans le Rapport d'activités de ladite Commission et dans le Rapport annuel de gouvernance d'entreprise. Ces documents sont tous deux disponibles dans la section « Actionnaires et investisseurs » sur le site web du Groupe.

Commission d'Audit GRI 2-16, GRI 2-27

La Commission d'audit soutient le Conseil dans la supervision des informations financières et non financières, dans le contrôle interne et de l'audit, aussi bien interne qu'externe, dans la gestion et le contrôle des risques, du respect des règles de gouvernance de la Société et des codes internes de conduite, et elle informe, entre autres matières, des opérations entre parties liées.

En 2023, la composition de la Commission d'audit n'a pas changé en termes de membres, mais certains d'entre eux ont exercé des mandats différents. En effet, lors de la séance postérieure à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2023, le Conseil d'administration de la société a décidé, d'une part, de réélire Isabel Dutilh Carvajal en tant que membre de la commission pour une période de quatre ans et, d'autre part, de nommer Francisca Ortega Hernández-Agero en tant que présidente de la commission pour un mandat de quatre ans.

En conséquence, à compter du 17 mai 2023, la composition de la Commission d'audit est la suivante :

Nom	Poste	Catégorie
Francisca Ortega Hernández-Agero**	Président	Indépendant
Miguel Morenés Giles	Secrétaire	En représentation d'actionnaires significatifs
Isabel Dutilh Carvajal*	Membre	Indépendant
Ignacio Prado Rey-Baltar	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Irene Hernández Álvarez	Membre	Indépendant

(*) Réélue le 17/05/2023.

(**) Nommée présidente le 17/05/2023 en remplacement d'Irene Hernández Álvarez, à l'expiration du mandat maximum de quatre ans prévu par la loi et les statuts, celle-ci étant désormais membre de la commission.

Commission d'audit	Nombre	% total
Administrateurs indépendants	3	60%
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	2	40%
Administratrices	3	60%
Réunions de la commission	12	

La Commission s'est réunie 12 fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assistance de 100 %. Par ailleurs, dès que jugé pertinent, la Commission a demandé à différentes personnes issues de la société ou de son Groupe ainsi qu'à des professionnels externes d'assister aux séances, en fonction des thèmes à traiter, sur invitation préalable du Président de la Commission et dans le but de traiter uniquement les points de l'ordre du jour figurant dans la convocation.

Au cours de l'exercice 2023, la Commission d'audit a mis en pratique toutes les fonctions qui lui sont attribuées en vertu de l'article 5 de son règlement, dans le cadre des interventions suivantes :

- Suivi et évaluation du processus de préparation et d'élaboration des informations financières et non financières et des principaux risques susceptibles d'affecter l'exhaustivité et l'exactitude de ces informations, et vérification des informations à publier sur les marchés.
- Supervision de l'audit interne et du contrôle interne.
- Supervision et évaluation du système de gestion des risques, tant financiers que non financiers.
- Supervision et évaluation de l'intervention et de l'indépendance du commissaire aux comptes externe, et soumission au Conseil d'administration de sa proposition d'honoraires.
- Supervision du système de conformité et de l'activité du Comité de conformité.
- Supervision du respect des règles de gouvernance d'entreprise de la Société et des codes internes de conduite.
- Supervision des actions menées dans le cadre de la procédure interne sur les opérations entre parties liées.
- Examen des principales conditions économiques et des impacts comptables de la vente du groupe Enerfin.
- Information de l'Assemblée générale des actionnaires sur les questions relevant de sa compétence.

Les informations complètes relatives à la composition et aux interventions de la Commission d'audit au cours de l'exercice 2023 sont recueillies dans le Rapport d'activités de ladite commission et dans le Rapport annuel de gouvernance d'entreprise. Ces documents sont tous deux disponibles dans la section « Actionnaires et investisseurs » sur le site web du Groupe.

Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité

Ce comité est chargé, entre autres fonctions, d'évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires au Conseil. En outre, il propose et examine la Politique de rémunération des administrateurs et de la direction, et il vérifie le système de gouvernance de la Société et sa viabilité.

Au cours de l'exercice 2023, le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a convenu de réélire deux de ses membres, à savoir Isabel Dutilh Carvajal et Emilio Ybarra Aznar, ce dernier exerçant le mandat de président. Sa composition n'a donc pas varié pendant l'exercice :

Nom	Poste	Catégorie
Emilio Ybarra Aznar*	Président	Indépendant
Jaime Real de Asúa Arteché	Secrétaire	En représentation d'actionnaires significatifs
Miguel Cervera Earle	Membre	En représentation d'actionnaires significatifs
Isabel Dutilh Carvajal*	Membre	Indépendant

(*) Réélus le 17/05/2023.

Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité	Nombre	% total
Administrateurs en représentation d'actionnaires significatifs	2	50%
Administrateurs indépendants	2	50%
Administratrices	1	25%
Réunions de la commission	11	

Le Comité s'est réuni 11 fois au cours de l'exercice 2023, avec un taux d'assistance de tous les membres à toutes les séances, dont l'une s'est déroulée par écrit, sans être tenue. Par ailleurs, dès que jugé pertinent, le Comité a demandé la présence de l'administrateur délégué et des autres membres de l'équipe de dirigeants, sur invitation préalable du Président du Comité et dans le but de traiter uniquement les points de l'ordre du jour figurant dans la convocation. Plus concrètement, la directrice du Département de développement de l'entreprise, le directeur des ressources humaines, la coordinatrice du Comité de durabilité, le secrétaire général et le secrétaire du conseil d'administration ont participé à certaines réunions du Comité. De même, le cas échéant, les conseillers ou les fournisseurs externes ont participé, en lien avec certains sujets spécialement complexes relevant de la compétence du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité.

Pendant l'exercice 2023, la Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité a mis en pratique toutes les fonctions qui lui ont été attribuées, et avec les sujets suivants :

- Les membres du Conseil d'administration et des commissions ayant examiné la catégorie de chacun des administrateurs, ils sont parvenus à la conclusion que les catégories actuelles reflètent parfaitement leurs caractéristiques.
- La sélection des administrateurs et des membres de l'équipe de direction, via une analyse préalable des besoins du Conseil d'administration, en incluant les compétences, connaissances et l'expérience nécessaires en son sein, dont il a été tenu compte pour l'élaboration des propositions et rapports servant à la réélection des administrateurs, transmis au Conseil d'administration. Par ailleurs, en ce qui concerne les membres de l'équipe de direction, le Comité a approuvé la proposition de nomination du nouveau sous-directeur financier et de l'audit interne (CFO) du groupe Ecnor, et a émis un rapport favorable sur la proposition de nomination d'un administrateur représentant la Société au Conseil d'administration de Celeo Concesiones e Inversiones, S.L.
- Concernant les mandats au sein du Conseil et du Comité, la réélection d'Emilio Ybarra Aznar en tant que président du Comité a été approuvée. Par ailleurs, le plan de succession du président du Conseil d'administration et du directeur général a été mise à jour, et le plan de succession de l'équipe de direction a été réexaminé.
- Les rémunérations des administrateurs et des membres de l'équipe de direction ont été examinées, en proposant une rémunération annuelle fixe et variable pour l'administrateur exécutif et le système d'avantages à long terme associé au plan stratégique 2023-2025. Le rapport annuel sur les rémunérations des administrateurs pour l'exercice 2022 a également été dressé puis soumis par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale ordinaire, en vue d'un vote consultatif. Il a été approuvé à une large majorité lors de la séance du 17 mai 2023. Le degré d'exécution du Plan stratégique 2020-2022 a été analysé aux fins du calcul des avantages qui en découlent et de leur répartition par groupes de participants, ainsi que de l'allocation individuelle correspondante. Et divers aspects liés à la rémunération des employés et des membres de l'équipe de direction ont été analysés.
- Le Comité a examiné la gouvernance d'entreprise et la durabilité, en supervision les interventions du Comité de durabilité et en analysant le degré d'exécution du Plan de durabilité 2020-2022 et il a rendu un avis favorable au Conseil d'administration concernant le nouveau Plan stratégique de durabilité 2023-2025. Et il a émis un rapport sur les fonctions de supervision de la conformité

des politiques d'entreprise relevant de sa compétence et sur les fonctions d'examen du système de gouvernance d'entreprise.

Les informations complètes relatives à la composition et aux interventions du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité pendant l'exercice 2023 sont recueillies dans le Rapport d'activités de ladite commission et dans le Rapport annuel de gouvernance d'entreprise. Ces documents sont tous deux disponibles dans la section « Actionnaires et investisseurs » sur le site web du Groupe.

DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le Groupe Ecnor possède une « Politique de Diversité du conseil d'administration et de Sélection des administrateurs », consultable sur le site web du Groupe, recueillant toutes les mesures relatives à la sélection des administrateurs, les politiques de diversité des sexes, d'âge, d'expérience, etc. Dans le cadre des procédures de sélection, il faut veiller à favoriser la diversité des expériences, connaissances, compétences et sexes ; et en général, à ne pas reproduire de biais implicites susceptibles d'impliquer des discriminations.

Ladite politique a été modifiée en décembre 2020 en vue de son adaptation à la réforme du Code de bonne gouvernance approuvée en juin 2020 par la CNMV et elle est régulièrement revue par le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité afin de progresser dans ce domaine.

La politique est soumise aux principes fondamentaux suivants :

- Composition adéquate du Conseil d'administration. À cet effet, les processus de sélection des administrateurs doivent être fondés sur une analyse préalable des compétences requises au sein du Conseil d'administration.
- Encouragement de la diversité dans la composition du conseil et ses commissions, entre autres aspects, au niveau des connaissances, de l'expérience, de l'âge et du sexe.
- Non-discrimination et égalité de traitement, que ce soit pour des motifs de race, de sexe, d'âge, de handicap ou pour toute autre raison.
- Transparence dans la sélection des candidats administrateurs, le conseil d'administration étant tenu de fournir toutes les informations pertinentes à ce sujet, en laissant une trace écrite des processus de sélection et en faisant figurer ses principales conclusions dans les rapports et propositions des organes compétents, lesquels doivent être mis à la disposition des actionnaires en vue de la tenue de l'assemblée générale.

- Respect de la réglementation applicable et des principes de bonne gouvernance de l'entreprise.

Les organes responsables de veiller à la diversité du Conseil d'administration et de ses commissions ainsi que des processus de sélection des membres du Conseil seront le Conseil d'administration et le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité, sans préjudice des pouvoirs de nomination de l'Assemblée générale.

Par ailleurs, la Société dispose depuis février 2018 d'un Plan d'égalité, mise à jour en janvier 2022, applicable au Conseil d'administration, à l'équipe de direction et à tout le personnel du Groupe, dans lequel sont définies des mesures particulières à développer par les personnes aux postes de responsabilité, dans chaque domaine de travail indiqué.

Ce Plan d'égalité est l'une des principaux outils utilisés par le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité en vue de promouvoir l'inclusion et la diversité chez les employés du Groupe, y compris les dirigeants.

En ce qui concerne la recommandation 15 du Code de bonne gouvernance d'atteindre un nombre d'administratrices représentant au moins 40 % des membres du Conseil d'administration la société a l'intention de continuer à agir en vue de l'augmentation de la présence féminine au sein du Conseil d'administration. Il s'agit de satisfaire la dite recommandation sans altérer le fonctionnement normal du Conseil et l'adéquation de ses membres en vue du bon exercice de leurs fonctions.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATIONS GRI 2-19, GRI 2-20

Le 18 mai 2022, l'assemblée générale des actionnaires d'Ecnor, sur proposition du Conseil d'administration et du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité de la Société, a approuvé la nouvelle politique de rémunération des administrateurs pour le reste de l'exercice 2022 à compter de son approbation et pour les exercices 2023, 2024 et 2025, avec 96,79 % des voix en faveur, correspondant au capital social présent et représenté.

La Politique actuelle, formulée dans la continuité de la Politique de rémunérations précédente, prétend que le système de rémunération de tous les administrateurs, au titre de l'exercice de leurs fonctions non exécutives et exécutives, s'inscrive dans le nouveau système de rémunération des statuts (article 12 des statuts de la Société), également approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2022. L'objectif est aussi de favoriser l'attraction, la fidélisation et l'épanouissement des meilleurs talents, ce qui profite à la

stratégie d'entreprise, aux intérêts et à la durabilité à long terme de la Société.

En ce sens, la politique est soumise aux principes fondamentaux suivants :

- a. Modération :** les rémunérations doivent être raisonnables, en accord avec les tendances et références de sociétés similaires, et rester raisonnablement proportionnelles à la situation de la Société, et à la conjoncture économique, en tenant compte, dans le cas des rémunérations associées aux résultats de la Société, des éventuelles réserves susceptibles de figurer dans le rapport du commissaire aux comptes externe et obligent à revoir ces résultats à la baisse.
- b. Proportionnalité :** la rémunération des administrateurs doit être raisonnablement proportionnelle à l'importance de la Société, de la situation économique propre à chaque moment et à l'évolution des bénéfices consolidés, ainsi qu'aux standards du marché pour des entreprises comparables.
- c. Adéquation :** la rémunération des administrateurs devra être suffisamment élevée pour attirer et fidéliser les administrateurs ayant le profil souhaité et à rétribuer l'implication, les compétences et la responsabilité exigées par cette fonction, mais pas assez élevée pour compromettre l'indépendance de jugement des administrateurs non exécutifs.
- d. Rentabilité et durabilité :** les rémunérations du directeur général sont destinées à favoriser son implication et ses performances professionnelles et à récompenser la création de valeur à long terme, en veillant à ce qu'elle aille dans le sens des intérêts de la société et de ses actionnaires.
- e. Transparence :** la conception, l'approbation et l'application de la politique se déroulera de manière à assurer la transparence souhaitée. En particulier, la société mettra à la disposition des actionnaires, à l'occasion de la convocation de l'assemblée générale, la proposition motivée concernant la présente politique, le Rapport spécifique du Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité. Elle devra indiquer toutes les informations sur leur élaboration, approbation ou, le cas échéant, sur la modification et mise en place de la politique, à la fois dans l'Annexe des comptes annuels et dans le Rapport annuel des rémunérations des administrateurs de la société.
- f. Protection des intérêts des actionnaires :** la politique actuelle vise à établir un système de rémunération des administrateurs protégeant l'intérêt des actionnaires à court, moyen et long terme.

La rémunération totale à verser, aussi bien dans la Société que dans les sociétés du Groupe, pendant l'exercice 2023 aux membres du Conseil d'administration du Groupe Ecnor s'est élevée à 5 404,6 milliers d'euros (contre 4 809,8 milliers d'euros en 2022, incluant aussi bien les rémunérations correspondant à l'exercice de leurs fonctions exécutives (Directeur général) que non exécutives.

Cette somme est détaillée dans le tableau suivant en milliers d'euros, pour chaque membre du Conseil d'administration d'Ecnor, S.A. et elle figure dans le Rapport annuel des rémunérations des administrateurs de la Société relatif à l'exercice 2023, publié dans la CNMV et sur le site web officiel du Groupe.

Nom de l'administrateur	Rémunération à verser dans la Société				Rémunération à verser dans les sociétés du Groupe				Total exercice 2023 Société + Groupe	
	Rémunération totale en espèces	Bénéfice des brut actions ou instruments financiers consolidés	Rémunération par systèmes d'épargne	Rémunération à d'autres titres	Rémunération totale en espèces	Bénéfice des brut actions ou instruments financiers consolidés	Rémunération par systèmes d'épargne	Rémunération à d'autres titres		
Jaime Real de Asúa Arceche EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	494,5				20,0				20,0	514,5
Ignacio Prado Rey-Balta EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	227,0				20,0				20,0	247,0
Rafael Martín de Bustamante Vega / EXÉCUTIF	2 362,5			6,7	2 369,2				20,0	2 389,2
Joaquín Gómez de Olea y Mendaro / EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	207,0				20,0				20,0	227,0
Cristóbal González de Aguilar Alonso-Urquijo / EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	207,0				20,0				20,0	227,0
Miguel Cervera Earle EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	194,5				20,0				20,0	214,5
Isabel Dutilh Carvajal INDÉPENDANT	202,0									202,0
Irene Hernández Álvarez INDÉPENDANT	186,5									186,5
Juan Landecho Sarabia EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	164,5				20,0				20,0	184,5
Santiago León Domecq EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	174,0				20,0				20,0	194,0
Miguel Morenés Giles EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	227,0				20,0				20,0	247,0
Francisca Ortega Hernández-Agero INDÉPENDANT	187,4									187,4
Rafael Prado Aranguren EN REPRÉSENTATION D'ACTIONNAIRES SIGNIFICATIFS	164,5				20,0				20,0	184,5
Emilio Ybarra Aznar INDÉPENDANT	199,5									199,5
Total	5 197,9			6,7	5 204,6	200,0			200,0	5 404,6

Valeurs en milliers d'euros.

ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GRI 2-18

Par l'intermédiaire de différents questionnaires soumis à tous ses membres, le Conseil d'administration de la Société évalue son activité et celle de toutes ses commissions, ainsi que l'activité et les interventions du président, secrétaire et directeur général, en détectant les points forts et les points à améliorer et en appliquant les mesures correctrices adéquates. Les résultats de ces évaluations sont examinés par le Conseil et les Commissions, chacun examinant ses propres résultats. Le Comité des nominations, des rémunérations et de la durabilité examine également les résultats de l'évaluation du Conseil, du Président, du directeur général et du secrétaire.

Les questionnaires indiqués plus haut incluent l'évaluation de domaines comme la préparation, la dynamique et la culture des réunions, le suivi des thèmes traités (enjeux stratégiques, ESG), la composition du Conseil et de ses Commissions, la formation de ses membres, la communication entre les organes de gouvernance, l'exercice des fonctions du président, secrétaire et directeur général, etc.

Conformément à la recommandation 36 du Code de bonne gouvernance, il convient de souligner que l'évaluation de l'exercice 2021 réalisée en 2022 a été confiée au cabinet de conseil externe Russell Reynolds, chargé d'examiner et de mettre à jour le système d'évaluation.

L'évaluation annuelle pour l'exercice 2022, réalisée par les membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2023, a été menée en interne, sans l'aide d'aucun consultant externe, mais en utilisant toutefois les questionnaires examinés et utilisés par Russell Reynolds au cours de l'exercice précédent, et a abouti à l'élaboration d'une proposition de Plan d'action pour l'exercice 2023, dont les mesures les plus importantes sont détaillées ci-dessous :

- Analyse régulière des informations sur le marché et les concurrents.
- Progresser dans la matrice des compétences du Conseil d'administration et dans la sensibilisation à la Cartographie des risques, en améliorant le suivi des principaux risques (KPI).
- Approfondissement du débat sur la stratégie du Groupe à moyen et long terme.
- Évaluation de l'adéquation de la composition du Conseil d'administration et de ses Commissions, en tenant compte des recommandations du Code de bonne gouvernance et des futures réglementations en matière de parité.

- Amélioration continue dans la mise à disposition des informations à traiter lors des séances du Conseil d'administration et de ses Commissions.

L'entreprise renforce également la coordination nécessaire entre les différentes Commissions du conseil d'administration.

PROGRÈS DANS LE DOMAINE DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE

Le Groupe Ecnor a constamment à cœur de s'améliorer et de progresser dans la direction indiquée par les recommandations du Code de bonne gouvernance. Nous informons donc qu'au 31 décembre 2023, le degré de suivi des recommandations dudit Code était de 95 %, le niveau de 2022 étant ainsi maintenu.

Depuis 2021, le Groupe Ecnor dispose d'une *Equity Story* en tant qu'outil de transparence et de positionnement sur le marché, qui synthétise son projet de valeur et sa proposition d'investissement pour l'avenir. Ce document est régulièrement mis à jour et publié dans la CNMV et sur le site web officiel du Groupe.

En décembre 2023, le Conseil d'administration de la société a approuvé la modification de la Politique de transmission des informations, contacts et implication auprès des actionnaires, investisseurs institutionnels, gestionnaires d'actifs, conseillers en vote et autres parties prenantes, afin de l'adapter au nouveau Code de bonnes pratiques pour les investisseurs institutionnels, les gestionnaires d'actifs et les conseillers en vote en ce qui concerne leurs obligations relatives aux actifs acquis ou aux services fournis, approuvé en février 2023 par la CNMV.

Gestion des risques GRI 205-1, GRI 2-13

Le Groupe Ecnor est exposée à différents facteurs de risque liés aussi bien aux secteurs dans lesquels elle intervient qu'au grand nombre de pays dans lesquels elle exerce son activité, que ce soit de manière stable ou dans le cadre de projets ponctuels.

Le Groupe mène une gestion continue et préventive de ces risques, de manière à réduire à des niveaux acceptables la probabilité qu'ils se réalisent et leur impact potentiel, le cas échéant, en termes de chiffre d'affaires, rendement et efficacité, réputation et durabilité.

La responsabilité ultime quant à l'identification des principaux risques et à la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne et d'information incombe au Conseil d'administration du Groupe, lequel s'appuie sur la Commission d'audit pour exercer sa fonction de supervision et d'évaluation des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.

Sans préjudice de ce qui précède, la gestion ordinaire et la direction efficace des affaires et activités du Groupe Ecnor est assumée par le Directeur général et l'équipe de direction, qui dans le cadre de l'exercice ordinaire de ces responsabilités et via leurs différentes unités d'activité et structures organisationnelles, identifient, évaluent, estiment et gèrent les différents risques affectant le déploiement des activités du Groupe.

Le Système de gestion des risques du Groupe Ecnor est donc configuré comme un système intégré, structuré et dynamique, autour des principes suivants :

- Identification des risques de manière continue, évaluation et définition de priorités en termes d'impact et de probabilité de réalisation.
- Évaluation et mise en œuvre des stratégies les plus adéquates pour la gestion des principaux risques identifiés, en fonction de leurs niveaux de tolérance au risque.
- Identification et mise en place des mécanismes et outils de gestion et de contrôle des principaux risques, et évaluation permanente de leur efficacité.
- Amélioration permanente de la gestion des risques, via le développement et la création d'initiatives et de projets destinés à l'amélioration des mécanismes et des outils de gestion.
- Supervision et suivi permanent du système.

Afin d'assurer la bonne identification des risques et l'intégration et la coordination de leur gestion à tous les niveaux et dans toutes les sphères de l'organisation, le Groupe Ecnor possède une Cartographie des risques de l'entreprise, prenant la forme d'une liste structurée des risques, chacun d'entre eux étant évalué en fonction de son impact potentiel (mesuré en termes de chiffres d'affaires, rentabilité et efficacité, réputation et durabilité) et de la probabilité de sa survenance. Cela permet d'aboutir à la mesure du risque inhérent associé à chaque événement et de l'efficacité des mesures de contrôle établies. Le résultat final obtenu correspond à l'évaluation du risque résiduel. Le résultat de cet exercice d'évaluation, réexaminé annuellement, permet de bien prioriser ces risques et de destiner les ressources de l'organisation à la supervision des risques les plus significatifs et à l'amélioration de leur gestion.

Afin d'assurer une meilleure identification et gestion des risques, la Cartographie des risques est articulée autour de cinq grandes catégories :

- **Risques de gouvernance.** Il s'agit principalement des risques relatifs à la structure et au mode de gouvernance de l'organisation (structure et composition de l'organe d'administration, gestion des risques, stratégie de responsabilité sociale et durabilité, identification et gestion des attentes des parties prenantes et de la réputation).
- **Risques de stratégie, planification et environnement.** Ce sont ceux liés aux principales variables et décisions de type stratégique, à la manière dont la stratégie est exécutée et aux mouvements ou changements dans l'environnement susceptibles d'avoir un impact significatif sur les activités et l'accomplissement des objectifs de l'organisation. Citons tout particulièrement ceux relatifs à la gestion et prise en charge des besoins des clients, en constante évolution, et à leur satisfaction, à la stratégie et gestion des partenaires commerciaux, aux changements sur le marché, au sein de l'industrie et de la concurrence, aux lois et réglementations, à la situation politique ou sociale (géopolitique), à l'évolution des taux de change et taux d'intérêt ou encore au changement climatique
- **Risques opérationnels.** Dans ce chapitre, figurent les risques liés à la manière dont l'organisation exerce son activité et administre ses ressources conformément aux processus et procédures établis. Cette catégorie comprend les risques liés à la gestion des projets, gestion et entretien des actifs, chaîne d'approvisionnement, gestion commerciale, financement, crédit, liquidité, planification et établissement de budgets financiers, conformité, ressources humaines, systèmes d'information, entre autres.
- **Risques en matière de reporting.** Il s'agit des risques liés à la gestion des informations, aussi bien au niveau interne qu'externe, comprenant des risques allant de la saisie des informations et leur traitement à l'élaboration de rapports et leur transmission aux destinataires correspondant, qu'il s'agisse de rapports de gestion ou à caractère obligatoire (comptes annuels, rapports et déclarations fiscales, etc.). Parmi les risques figurant dans ce chapitre, citons ceux relatifs au processus de préparation des informations financières et non financières à publier sur les marchés.
- **Risques de conformité.** Ces risques sont ceux relatifs aux mécanismes établis pour garantir le respect des lois et réglementations et des politiques et procédures de l'organisation, et notamment dans des domaines

comme la promotion ou la consolidation de la culture de la conformité, la gestion des risques de cette nature en elle-même, les communications ou la gestion des incidents. Parmi les principaux risques gérés dans le cadre du Système de conformité, soulignons les risques relevant du domaine de la corruption, du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, du domaine du droit de la concurrence, du domaine fiscal, du domaine environnemental ou du domaine des droits de l'homme et des droits sociaux ou du travail.

Dans le cadre du processus d'examen permanent des risques auxquels le Groupe est exposé, lors cet exercice, le Groupe a revu certains risques à la hausse en termes d'impact et de probabilité, comme ceux liés à la durabilité, aux risques physiques climatiques, à la géopolitique, à l'instabilité et l'insécurité juridique et à la gestion des ressources humaines, entre autres.

Sur la base de la Cartographie des risques de l'entreprise et de ceux intégrés dans le Systèmes de gestion des risques, le Groupe Ecnor a développé et mis en place différents systèmes de gestion et de contrôle permettant d'identifier avec plus de précision les risques associés à certains domaines concrets de gestion, ainsi qu'un déploiement, suivi et amélioration adéquats des mesures établies en vue de leur prévention, détection et atténuation. Concernant ces systèmes, lors du présent exercice, le Groupe a continué à progresser dans la systématisation et l'amélioration de la gestion des risques liés au processus d'élaboration des informations non financières.

De même, dans le cadre de son Système intégré de gestion, le Groupe Ecnor a développé une organisation systématique, pleinement en accord avec la méthodologie décrite pour la création, la mise à jour et la gestion de la Cartographie des risques. Via un examen périodique et des plans d'action, elle permet la bonne identification et gestion des principaux risques liés à certains processus. Ce système vient compléter les initiatives et interventions mises en œuvre en vertu de la Cartographie des risques de l'entreprise.

Parmi les principaux domaines de gestion sur lesquels portent lesdits systèmes de gestion et de contrôle spécifique, citons la gestion de projets, la conformité (ou compliance), la fiscalité, la gestion environnementale et de la sécurité et la santé, la préparation des informations financières et non financières et les systèmes d'information.

Les mécanismes et outils de gestion et contrôle identifiés et mis en place en vue de la bonne gestion des risques sont intégrés dans différents processus de l'organisation, en vue de leur fonctionnement constant pendant le déroulement quotidien des opérations, sans préjudice d'autres initiatives ou mesures ponctuelles susceptibles d'être établies selon le cas. Ils partagent une série de caractéristiques qui définissent la manière dont le Groupe Ecnor gère, exploite et contrôle ses activités :

- Supervision continue des risques et des opérations par l'organe de gouvernance et les cadres dirigeants.
- Structure organisationnelle et répartition des rôles et responsabilités de manière claire et précise, connues de toute l'organisation.
- Division des fonctions.
- Structure de pouvoir parfaitement définie, conforme aux fonctions assignées aux différents niveaux de l'organisation.
- Élaboration et diffusion de politiques et de procédures.
- Suivi et le contrôle permanents des opérations par les services en charge de la fonction d'audit et de contrôle internes.

Le Conseil d'administration du Groupe Ecnor, dans le cadre de sa fonction générale de supervision, examine lors de ses séances mensuelles l'évolution des principaux chiffres économiques du groupe, la situation générale du marché, ainsi que la position et la stratégie commerciale du groupe, afin d'identifier les risques du contexte économique et commercial et d'ajuster son orientation stratégique en conséquence.

Gestion éthique et conformité réglementaire

GRI 3-3, GRI 2-23, GRI 2-24

La gestion responsable et le comportement éthique, honnête et transparent à l'égard des parties prenantes du Groupe Ecnor reposent sur une détermination ferme, de solides

valeurs d'entreprise et la mise en place de systèmes robustes de gestion éthique et conformité réglementaire. Aujourd'hui, la société dispose ainsi des outils nécessaires à garantir le respect de la législation en vigueur et une gestion responsable dans ses relations avec les actionnaires, les employés, les clients, les fournisseurs, ses concurrents et les représentants de la société.

Depuis le début de son histoire, il y a plus de 65 ans, le Groupe Ecnor maintient un engagement irrévocable d'assumer les normes éthiques les plus élevées dans le cadre du développement de ses activités. C'est sur cet engagement consubstantiel à sa culture et philosophie d'entreprise et aux fortes valeurs sur lesquelles s'appuie sa manière de conduire ses affaires et d'être en relation avec son environnement qu'il a développé son prestige national et international, lequel lui permet de mener ses projets dans le monde entier et pour des clients aussi bien public que privés, au plus haut niveau.

Le système de conformité est certifié selon les normes UNE-ISO 37001 de Systèmes de management anti-corruption et UNE 19601 de Systèmes de gestion de la conformité pénale.

Notre objet

Porteurs de changement et bien-être, nous dotons d'infrastructures, d'énergie et de services des territoires du monde entier leur permettant de développer leur potentiel.

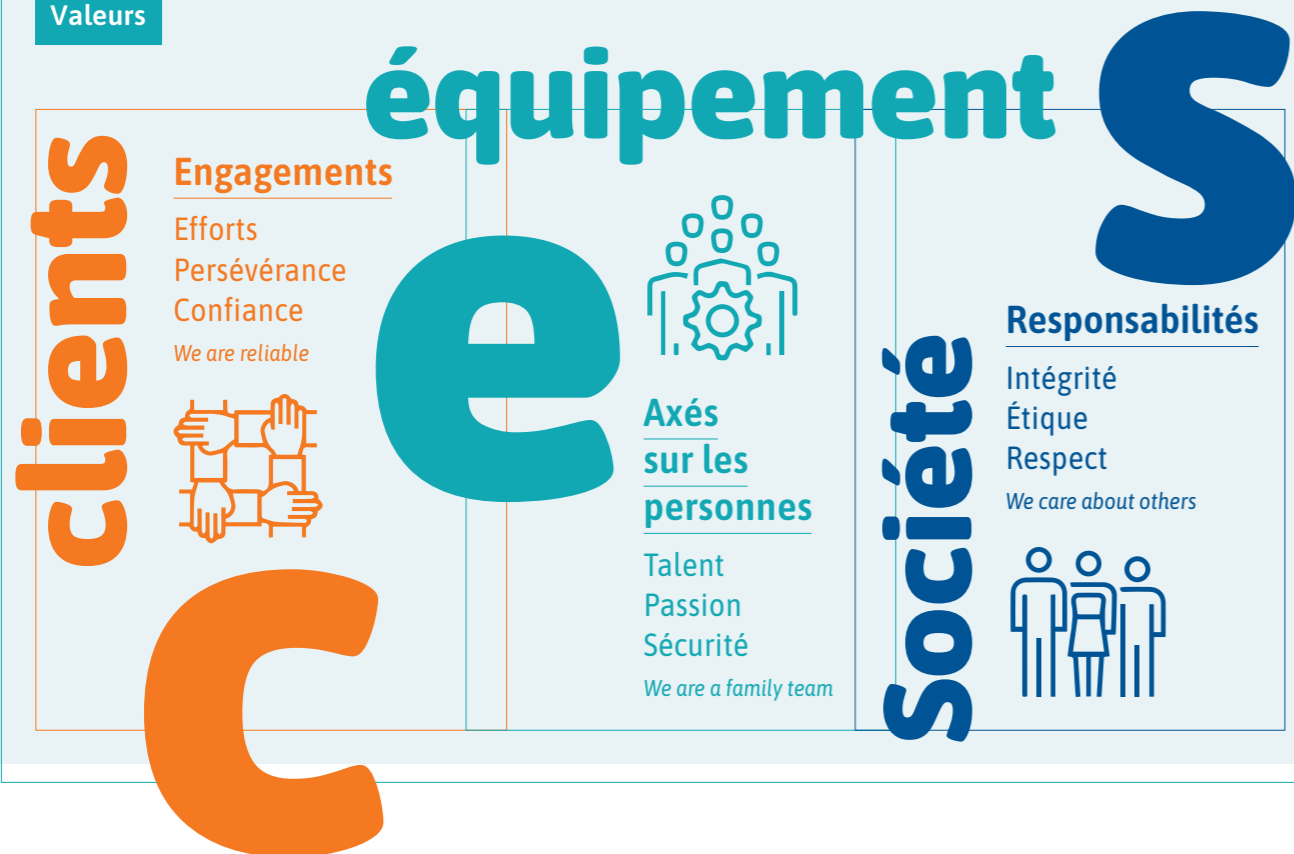
Nous mettons l'ingénierie et la technologie au service des personnes.

Vision

Une entreprise internationale qui déploie son objet dans le cadre d'un modèle d'affaires basé sur les personnes et qui a à cœur la création de valeur partagée et la durabilité.

L'efficacité, la diversification et la solidité sont les leviers de notre croissance et de notre expansion.

Valeurs



Ce succès ne serait pas possible sans un engagement absolu, à tous les niveaux, à respecter les normes éthiques et de conformité les plus élevées, ainsi que les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise. C'est là une priorité stratégique à laquelle le Groupe consacre tous ses efforts et toutes les ressources disponibles. L'environnement international dans lequel il opère, les standards exigés par ses parties liées et ses obligations en tant qu'entité cotée l'amènent à renouveler cet engagement en permanence.

Le Code éthique et de conduite du Groupe Ecnor constitue la base de sa culture éthique et de conformité. Il doit guider le comportement personnel et professionnel de tous les membres de l'organisation, ainsi que de celui des autres personnes et entreprises qui collaborent et sont en relation avec le Groupe lors du développement de ses activités.

Cet engagement avec l'éthique et de faire ce qui est correct n'est pas optionnel. Aucune circonstance particulière des activités ne saurait être opposée comme une justification pour agir en marge de la loi ou pour se comporter de façon contraire à nos valeurs et normes éthiques. Tous les membres du Groupe Ecnor doivent assumer et promouvoir les valeurs et principes établis dans ce Code éthique. Le Groupe Ecnor applique le principe de tolérance zéro envers les mauvaises pratiques en matière d'éthique et d'intégrité.

SYSTÈME DE CONFORMITÉ (OU COMPLIANCE)

GRI 2-16, GRI 205-1, GRI 205-3, GRI 407-1, GRI 408-1, GRI 409-1

Afin de prévenir et gérer correctement les risques associés au domaine de la conformité (ou compliance), le Groupe Ecnor possède un Système de conformité pleinement opérationnel, conçu et fonctionnant selon les bonnes pratiques nationales et internationales, applicable à toutes les filiales et employés du Groupe. De même, l'entreprise attend de tous ses partenaires commerciaux qu'ils agissent dans le respect de ses principes et valeurs, principalement regroupés dans le Code éthique et de conduite et dans la Politique de conformité du Groupe, consultables sur les différents sites de l'organisation et sur l'intranet Buenos días.

Certification de la norme UNE-ISO 37001 du système de management anti-corruption

Norme internationale conçue comme l'expression la plus à jour et la plus exigeante au niveau mondial quant aux systèmes de gestion pour la prévention de la corruption et à la conformité en général.



Certification de la norme UNE 19601 pour le système de gestion de conformité pénale

Standard national inspiré par les exigences de la norme UNE-ISO 37001. Cette norme énonce les exigences relatives à la mise en œuvre, au maintien et à l'amélioration continue d'un système de gestion de la conformité pénale, aux fins de prévenir la commission d'infractions en son sein et de réduire le risque pénal, à travers la promotion d'une culture de l'éthique et du respect des règles.



PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU SYSTÈME DE CONFORMITÉ



Les principales politiques et documents liés au Système de conformité sont disponibles sur les différents sites web du Groupe et sur l'intranet des entreprises (« Buenos Días »).

Le Système de conformité du Groupe Ecnor est basé et structuré selon la bonne identification des risques en matière de conformité et des contrôles établis ou nécessaires pour assurer leur bonne gestion.

Pour identifier ces risques, le Groupe analyse d'abord les situations dans lesquelles les personnes morales peuvent être pénalement responsables de certaines infractions commises par leurs employés ou par certaines parties liées, en vertu

des dispositions du Code pénal espagnol en vigueur et des réglementations locales équivalentes.

Dans chacune de ces situations, les principaux domaines d'exposition aux risques de l'organisation sont également identifiés, en menant une analyse en termes d'impact et de probabilité, dans le but d'établir le niveau de criticité associé à chaque domaine d'exposition, ce qui facilite la conception des procédures et contrôles correspondants et l'allocation efficace des ressources en vue de leur gestion. En ce sens, concernant les risques associés à la corruption, par exemple, une attention toute spéciale est portée aux processus d'appel d'offres, à ceux liés à la gestion des réclamations ou des démarches de recouvrement (par exemple, auprès des clients) ou en lien

avec des démarches administratives ou des réclamations face aux administrations publiques ou judiciaires, entre autres, qu'ils s'agissent de procédures engagées exclusivement par les propres employés du Groupe ou avec le soutien de tiers.

En ce que concerne les droits de l'homme, le Groupe est tout particulièrement attentif au domaine des conditions professionnelles, qu'il s'agisse de celles des employés du Groupe ou de celles des travailleurs des sous-traitants qui réalisent des

travaux dans les différents projets en cours. Et dans le domaine de la défense du droit à la concurrence, la vigilance se concentre autour du contrôle et de la supervision des processus d'appel d'offres, des relations et des accords avec la concurrence et de la participation dans des organismes professionnels.

Dans le tableau suivant figurent les principaux risques associés à ces infractions pouvant être potentiellement reprochées à des personnes morales et affecter le Groupe :

Type de risque	Impact
Ressortissants étrangers et traite des êtres humains	Imposer un travail ou des services forcés, l'esclavage ou des pratiques similaires et aider des personnes à résider illégalement.
Subornation et corruption	Incitation à un manque d'impartialité ou obtention de faveurs indues par la remise ou la promesse de cadeaux, de faveurs...
Intégrité et harcèlement sexuel	Infliger un traitement dégradant ou réaliser de manière répétée des actes hostiles ou humiliants relevant du harcèlement grave et demander des faveurs sexuelles, provoquant ainsi une situation objectivement et gravement intimidante, hostile ou humiliante.
Ressources naturelles et environnement	Manquement aux lois, dispositions et réglementations.
Trésor public et Sécurité sociale	Frauder le Trésor public ou la Sécurité sociale (y compris la falsification de comptes) et obtenir indûment des subventions, des aides ou des fonds.
Blanchiment de capitaux	Utiliser, effectuer des transactions ou dissimuler l'origine illicite de biens d'origine criminelle.
Financement du terrorisme	Réaliser des activités avec des biens ou des valeurs mobilières, en sachant qu'ils seront utilisés dans des activités terroristes.
Escroquerie, marché et consommateurs	Réaliser des pratiques anti-concurrentielles, tromper à des fins lucratives, altérer les prix, diffuser, révéler ou céder des secrets d'affaires et utiliser des informations privilégiées.
Propriété industrielle et intellectuelle	Exploiter des biens protégés par des droits de propriété industrielle et/ou intellectuelle sans le consentement du titulaire.
Révélation et divulgation de secrets	Révéler des secrets ou porter atteinte à la vie privée ou utiliser des données confidentielles sans autorisation.
Dommages informatiques	Effacer, endommager, etc. des données informatiques ou entraver le fonctionnement des systèmes.
Financement illégal de partis politiques	Effectuer des dons ou des contributions à des partis politiques ou similaires, en violation de la loi.

En raison de la nature même de ces risques, dans la mesure où ils impliquent une responsabilité pénale potentielle, les possibles impacts auraient un effet à court terme et à long terme, de sorte que le Groupe Ecnor met tout spécialement l'accent sur leur gestion préventive.

Désireux de réduire à un niveau acceptable son exposition à ces risques et domaines, le Groupe Ecnor possède des contrôles spécifiques, comme la publication et diffusion du Code éthique et de conduite et des Politiques en matière de conformité, anticorruption et défense de la concurrence ; une formation spécifique en matière de conformité ; le canal du Code éthique ; l'établissement de procédures d'achat et de gestion des risques

de conformité dans la chaîne d'approvisionnement, de gestion des paiements, de gestion intégrale de grands projets, de constitution de coentreprises/consortium/Joint-Ventures/etc. ; des modèles obligatoires de contrats avec les sous-traitants et de conventions de partenariat pour appels d'offre conjoints ; la gestion et le contrôle centralisés des délégations de pouvoirs ; différentes politiques d'entreprises ; un processus structuré et homogène de sélection et intégration de personnel ; le système d'évaluation de fournisseurs, etc.

Toutes ces procédures et contrôles peuvent être classés en financiers et non financiers. Dans cette dernière catégorie s'inscrivent certaines procédures de diligence raisonnable, aussi bien concernant les employés du Groupe que des tiers.

En ce qui concerne les employés, les principales mesures de diligence raisonnable prévues sont principalement appliquées à la conception du processus de sélection du personnel et aux actions de formation et sensibilisation en matière de conformité. De même, le Groupe Ecnor possède une structure de pouvoirs et responsabilités parfaitement définis.

En ce qui concerne les tiers auxquels le Groupe est lié (partenaires d'affaires), les mesures de diligence raisonnable correspondantes sont établies en fonction de l'évaluation du risque associé à chacun d'entre eux. De cette manière, à l'heure actuelle, les principales mesures de diligence raisonnable avec des tiers concernent d'éventuels partenaires avec lesquels signer des accords de collaboration, de coentreprise ou de joint venture, les consultants de nature commerciale ou en matière de développement d'entreprise et les sous-traitants. Quoi qu'il en soit, tous les tiers en lien avec le Groupe Ecnor doivent expressément confirmer par écrit qu'ils ont pris connaissance du contenu du Code éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs du Groupe Ecnor et qu'ils s'engagent à le respecter. Ce Code d'éthique et de conduite des fournisseurs fait donc figure d'outil essentiel du Groupe Ecnor, en vue de promouvoir les meilleures pratiques commerciales et normes éthiques auprès de ses propres fournisseurs, sous-traitants et partenaires dans le développement de leurs activités.

Pour les deux premiers collectifs cités au paragraphe précédent, le Groupe Ecnor dispose dans chaque cas d'une procédure spécifique de demande de contrat ou accord, due diligence, approbation et signature du contrat ou accord, dont les principales caractéristiques sont les suivantes : demande de souscription ou d'accord centralisée via le service d'assistance juridique ; obtention de rapports de conformité sur le tiers en question par le biais de bases de données externes spécialisées ; obtention et analyse de questionnaires spécifiques sur la conformité ; obtention de déclarations expresses du tiers concernant son adhésion au Code d'éthique et de conduite des fournisseurs du Groupe Ecnor et aux normes éthiques les plus strictes ; modèles de contrats et conventions contenant

des clauses spécifiques en matière d'intégrité et de conformité réglementaire ; approbation de la signature de contrat ou accord au plus haut niveau, après un rapport dressé par le service d'assistance juridique ; et établissement de procurations restrictives pour la signature des contrats ou conventions correspondants.

En ce qui concerne les sous-traitants, le Groupe Ecnor dispose d'une procédure spécifique de signature de contrat, contrôle et suivi, dont les principales caractéristiques sont les suivantes : demande de préparation des contrats centralisée via les services administratifs respectifs des différentes unités d'affaires ; modèles de contrats et conventions contenant des clauses spécifiques en matière d'intégrité et de conformité réglementaire ; établissement de procurations restrictives pour la signature des contrats ou conventions correspondants ; et contrôle, validation et suivi centralisés des documents à fournir par les sous-traitants.

En ce qui concerne le reste des fournisseurs, les Conditions générales d'achat et de contrat du Groupe Ecnor, qu'ils sont tous tenus de signer, comprennent une clause spécifique en matière d'intégrité et de conformité, régulièrement réexaminée et mise à jour.

De même, et lorsque les circonstances permettent d'identifier un risque plus élevé que la normale en rapport avec la chaîne d'approvisionnement, Ecnor évalue au cas par cas s'il est judicieux de renforcer ces procédures pour les fournisseurs et sous-traitants, en demandant, le cas échéant, que des questionnaires spécifiques en matière de conformité soient remplis et en analysant, par le biais de plateformes spécialisées ou autres sources publiques, son profil dans des domaines en lien avec l'intégrité et la conformité.

Le Système de conformité du Groupe Ecnor fait l'objet d'un processus d'amélioration continue pour assurer la bonne gestion des risques identifiés, aussi bien dans le domaine de la prévention que de la détection, correction et suivi, ce qui implique, entre autres, la mise en place et/ou examen et amélioration permanente de ses procédures et contrôles. Le Groupe Ecnor utilise certains indicateurs (KPI) pour effectuer un meilleur suivi du fonctionnement et des performances de son Système de conformité. Les principaux indicateurs portent sur des aspects comme la formation ou la sensibilisation, la portée de l'examen de procédures et contrôles, l'activité du Canal d'alerte éthique ou la gestion du risque de conformité associé à des tiers. Le Groupe utilise également certains indicateurs pour les principaux risques de conformité identifiés.

Le Comité de conformité, fonctionnellement dépendant de la Commission d'audit, a pour mission l'amélioration permanente et le bon fonctionnement du Système de gestion de la conformité, en assurant sa supervision, sa surveillance

et son contrôle. Le Comité est dirigé par le Responsable de la conformité du Groupe Ecnor et, à l'heure actuelle, il est composé par ce dernier et neuf autres membres représentant les domaines de services généraux, ressources humaines et les différentes directions du Groupe, principalement via les services juridiques correspondants. En 2023, le Comité de conformité s'est réuni à 5 reprises.

Les principales interventions garantissant l'amélioration permanente et le bon fonctionnement du Système de conformité sont les suivantes :

- Définition annuelle et suivi continu des objectifs en matière de conformité, transmis et approuvés par la Commission d'audit.
- Rapport périodique de la Commission d'audit concernant tout aspect ou toute question en lien avec la conformité (projets en cours, initiatives, etc.).
- Conception, développement et déploiement du plan annuel de formation en matière de conformité et sensibilisation.
- Fonctionnement du Canal d'alerte éthique et rapport périodique à la Commission d'audit sur les communications reçues et, le cas échéant, les recherches en cours et les conclusions tirées.
- Examen et vérification permanents des principaux contrôles identifiés en matière de risques de conformité.
- Deux audits externes annuels du Système de conformité, réalisés par deux sociétés/cabinets d'audit différents.

Le Comité de conformité élabore un mémoire annuel décrivant les principales initiatives déployées pendant l'exercice en matière de prévention, surveillance et réponse aux risques de conformité. Ce mémoire est présenté au Commission d'audit et à l'équipe de direction pour faciliter leur travail de supervision du système.

GRI 2-26 Le Groupe Ecnor estime que pour qu'une culture d'entreprise solide en matière d'intégrité et de conformité se manifeste au quotidien de manière efficace dans la prise de décisions, il est primordial d'instaurer un climat et des conditions propices permettant à toutes les personnes de se sentir motivées et confiantes lorsqu'elles font part de leurs points de vue, de leurs doutes ou de leurs préoccupations concernant toute situation qui leur arrive ou dont elles sont témoins dans leurs relations avec le Groupe Ecnor.

Afin de faciliter cette démarche d'échange et de signalement, le Groupe Ecnor s'est doté d'un Dispositif d'alerte interne en matière d'intégrité et de conformité réglementaire (intégré

dans le Système de conformité du Groupe), qui est conçu et intervient conformément à des principes d'action et à des engagements assumés par le Groupe Ecnor qui sont exposés dans la « *Politique relative au Dispositif d'alerte interne en matière d'intégrité et de conformité réglementaire du Groupe Ecnor* ».

Sous réserve d'autres mécanismes et moyens de communication auxquels les personnes intéressées peuvent avoir recours dans cette même finalité, depuis 2011, le Canal d'alerte éthique du Groupe Ecnor est le principal canal de signalement confidentiel que ses employés et/ou tierces parties ayant un intérêt légitime peuvent utiliser non seulement pour rapporter et signaler, de bonne foi, des comportements irréguliers ou contraires à la législation en vigueur ou à ce qui est stipulé dans son Code éthique et de conduite, dans les dispositions réglementaires sur lesquelles ledit code est basé, ainsi que dans les politiques et les procédures qui le développent, mais aussi pour soulever tout doute en la matière ou proposer des améliorations aux dispositifs de contrôle interne mis en place. Tous les professionnels du Groupe Ecnor sont tenus de signaler immédiatement toute pratique irrégulière, comportement illicite ou non éthique dont ils pourraient prendre connaissance ou être témoins. Ce canal d'alerte est accessible à l'adresse électronique codigoetico@ecnor.com ou à l'adresse postale : Apartado de correos no 77-48008 (Bilbao, Biscaye - Espagne) (à l'attention de : « Canal Ético » [Canal d'alerte éthique]).

Pendant l'exercice 2023, aucune plainte n'a été reçue via le Canal d'alerte éthique ou d'autres canaux disponibles en lien avec une quelconque violation des droits de l'homme, et plus concrètement avec le respect de la liberté d'association et le droit à la négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants, la discrimination ou la violation des droits des peuples autochtones. De même, aucune plainte concernant la corruption, les commissions illicites ou le blanchiment d'argent transmise via le Canal d'alerte éthique n'est à signaler.

Les six plaintes reçues cette année par l'intermédiaire du Canal d'alerte éthique concernent principalement le domaine du travail et ont été traitées par les membres pertinents du Comité de conformité. À la clôture de ce rapport, il n'existait aucune plainte en attente d'être réglée.

Interventions 2023

- Renouvellement pour 3 ans supplémentaires (nouvelle date effective jusqu'en avril 2026) des certificats émis par AENOR attestant que le Système de conformité du Groupe Ecnor respecte les exigences des normes UNE-ISO 37001 « Systèmes de management anti-corruption » et UNE 19601 « Systèmes de management pour la compliance pénale ».

• Suite du processus d'amélioration des procédures de gestion des risques de conformité et de diligence raisonnable de tiers (partenaires commerciaux, fournisseurs et sous-traitants, principalement), et tout particulièrement :

- Lancement et déploiement de la plateforme numérique pour la demande et l'autorisation des UTE (coentreprises), des consortiums et des joint-ventures (e-coentreprises), ayant permis d'intégrer en tant qu'élément incontournable du processus les outils et les procédures destinés à l'analyse des partenaires commerciaux du point de vue de la conformité réglementaire et de l'intégrité.

- Intégration d'une nouvelle solution d'information commerciale sur les entreprises qui améliore les capacités d'analyse des tiers et, en particulier, des personnes liées (groupe de sociétés, actionnaires, administrateurs, personnel clé, etc.).

- Consolidation et amélioration progressives des capacités d'analyse du risque de conformité des tiers (utilisation étendue de la solution spécialisée d'information sur les profils de risque de conformité chez les tiers et amélioration de la structure des analyses et rapports).

- Demande (depuis janvier 2022) aux fournisseurs et sous-traitants inscrits sur la plateforme d'achats du Groupe d'accepter et de respecter expressément le Code d'éthique et de conduite des fournisseurs, sous-traitants et partenaires du Groupe Ecnor, ceux-ci ayant répondu positivement à cette demande. À la clôture de l'année 2023, plus de 19 300 fournisseurs avaient manifesté leur acceptation et leur adhésion à ces règlements.

• Adaptation du Dispositif d'alerte interne en matière d'intégrité et de conformité réglementaire du Groupe Ecnor (« Canal d'alerte éthique ») aux exigences de la loi 2/2023 sur la protection des lanceurs d'alerte (transposition de la « Directive Whistleblowing » de l'UE), et en particulier :

- Réexamen des principes d'action et des engagements qui régissent et inspirent le fonctionnement du dispositif, et élaboration, approbation et diffusion de la *Politique relative au Dispositif d'alerte interne en matière d'intégrité et de conformité réglementaire* du Groupe Ecnor.

- Réexamen du système de gestion des communications reçues par le biais du canal d'alerte éthique du Groupe Ecnor et élaboration, approbation et diffusion de la *Procédure de traitement des signalements effectués via le canal d'alerte éthique* du Groupe Ecnor.

- Nomination par l'organe d'administration du responsable du Dispositif d'alerte interne en matière d'intégrité et de conformité réglementaire du Groupe Ecnor.

- Nouveau design du site web officiel, afin d'améliorer la visibilité et de faciliter l'accès au canal d'alerte éthique.

• Formation à la conformité : **GRI 205-2**

Le Groupe Ecnor investit de manière importante dans la sensibilisation et formation de son personnel en matière de conformité. Le nombre d'employés faisant partie des effectifs du Groupe et ayant reçu une formation de ce type au cours des 3 dernières années (de fin 2020 à aujourd'hui) est détaillé ci-dessous, ventilé par catégorie professionnelle et zone géographique :

2023

Zone géographique	Adresse			Cadres			Techniciens		
	N° employés	%	Heures	N° employés	%	Heures	N° employés	%	Heures
Espagne	4	1	8	60	0,94	120	334	0,89	668
Europe	0	0	0	1	0,01	2	9	0,03	18
Amérique	0	0	0	3	0,05	6	16	0,04	32
Afrique	0	0	0	0	0	0	16	0,04	32
Asie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Océanie	0	0	0	0	0	0	1	0	2
Total (*) (**)	4	1	8	64	1	128	376	1	752

(*) La formation sur la conformité est destinée au personnel de Structure. Étant moins exposé aux risques de conformité, le personnel de Chantiers n'est pas inclus dans ces plans de formation spécifiques.

(**) Inclut un total de 385 employés en 2023 (287 en 2022 et 264 en 2021), principalement situés dans la zone géographique « Espagne » et dans la catégorie professionnelle « Technicien », ayant rejoint le Groupe Ecnor en Espagne lors de chacune de ces années et ayant reçu la formation spécifique en matière de conformité dans le cadre de la formation de la phase d'intégration.

2022

Zone géographique	Adresse			Cadres			Techniciens		
	N° employés	%	Heures	N° employés	%	Heures	N° employés	%	Heures
Espagne	7	0,87	11	201	0,97	260	299	0,96	574
Europe	0	0	0	2	0,01	3	2	0,01	4
Amérique	1	0,13	1	2	0,01	3	2	0,01	4
Afrique	0	0	0	2	0,01	3	7	0,02	14
Asie	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Océanie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total (*) (**)	8	1	12	208	1	270	310	1	596

2021

Zone géographique	Adresse			Cadres			Techniciens		
	N° employés	%	Heures	N° employés	%	Heures	N° employés	%	Heures
Espagne	126	96%	158	108	89%	154	224	93%	446
Europe	2	2%	3	3	2%	5	5	2%	10
Amérique	1	1%	1	6	5%	8	2	1%	4
Afrique	1	1%	1	1	1%	1	8	3%	16
Asie	0	0%	0	2	2%	3	0	0%	0
Océanie	0	0%	0	1	1%	1	2	1%	4
Total (*) (**)	130	100%	163	121	100%	173	241	100%	480

(*) La formation sur la conformité est destinée au personnel de Structure. Étant moins exposé aux risques de conformité, le personnel de Chantiers n'est pas inclus dans ces plans de formation spécifiques.

(**) Inclut un total de 385 employés en 2023 (287 en 2022 et 264 en 2021), principalement situés dans la zone géographique « Espagne » et dans la catégorie professionnelle « Technicien », ayant rejoint le Groupe Ecnor en Espagne lors de chacune de ces années et ayant reçu la formation spécifique en matière de conformité dans le cadre de la formation de la phase d'intégration.

Au cours de l'exercice 2023, en plus d'autres actions développées par les différentes organisations et filiales du Groupe, les initiatives de formation suivantes ont été réalisées :

- i. Au total, 59 professionnels du Groupe Ecnor (principalement dans les domaines de l'assistance juridique, l'administration, les achats et le processus de demande et d'autorisation des UTE (coentreprises), des consortiums et des Joint-Ventures) ont reçu une formation spécifique sur l'analyse et la gestion des risques de conformité des tiers.
- ii. Par ailleurs, un total de 385 employés récemment recrutés a suivi au cours de leur phase d'intégration (« on boarding ») la formation spécifique en matière de conformité via la plateforme en ligne correspondante, celle-ci étant obligatoire pour le nouveau personnel de Structure qui rejoint n'importe laquelle des organisations présentes en Espagne. Cette formation expose les principaux concepts de la conformité, les risques dans ce domaine auxquels

l'organisation peut être exposée, et notamment ceux en matière de corruption, de concurrence de droits de l'homme, ainsi que les principaux éléments qui composent le Système de conformité du Groupe Ecnor.

Par ailleurs, au cours des exercices 2021 et 2022, environ 465 professionnels travaillant en Espagne et dans des organisations à l'étranger ont reçu une formation spécifique en matière de défense de la concurrence. Pour préparer et dispenser ces séances de formation, le Groupe a fait appel à la collaboration d'une société spécialisée (Deloitte).

De même, au cours de la période 2021-2022, un total d'environ 550 nouveaux employés des organisations présentes en Espagne ont suivi le module de formation à la conformité spécialement conçu pour cette phase d'intégration au sein du Groupe Ecnor.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une formation régulière dans les différents domaines de leur responsabilité. En matière de conformité, et sans préjudice des séances de formation spécifiques qui pourraient être organisées, en 2023 des « capsules sur la conformité » ont été partagées lors de 4 de ses réunions, autour de différents sujets de ce domaine (corruption, personnes particulièrement exposées, etc.). **GRI 2-17**

- Le lancement et l'achèvement de la première phase de la campagne de confirmation de l'engagement/adhésion aux principes et valeurs du Groupe (Code éthique et de conduite et politiques liées) par le personnel de Structure national et international. En janvier 2023, le Directeur général du Groupe a lancé la communication correspondante à l'intention du groupe destinataire de cette campagne et près de 3 600 membres de l'organisation ont officiellement renouvelé au cours de l'année leur engagement à exercer leurs responsabilités conformément aux normes éthiques et de conformité les plus élevées. Le Groupe planifie des campagnes de ce type de manière pluriannuelle, avec la portée jugée pertinente selon le moment, pour renforcer l'engagement de ses employés envers l'éthique, l'intégrité et la conformité réglementaire.
- Création, développement et publication sur le site web du Groupe et sur l'intranet des entreprises (« Buenos días ») d'une infographie interactive résumant les principaux aspects du Système de conformité du Groupe Ecnor (« La conformité en un coup d'œil »), pour faciliter et soutenir la diffusion et la promotion des principes et des valeurs du Groupe, et des principaux composants dudit système, aussi bien auprès de son personnel que des tiers.
- Lancement du projet de conception d'un plan de formation à long terme en matière de conformité, et de développement de matériel de formation dynamique et interactif pour faciliter le processus de compréhension et d'assimilation des principaux risques et des règles de conduite à adopter dans ce domaine.
- Dans le cadre de son engagement pour l'amélioration continue et le respect des bonnes pratiques en matière de conformité et de prévention des risques dans le domaine du droit de la concurrence, une évaluation a été réalisée, avec l'aide d'une société spécialisée (Deloitte), de la conception, du déploiement et de la mise en œuvre des différents processus, procédures et contrôles spécifiques pour la prévention et la détection des risques liés à la concurrence existant à l'heure actuelle, en identifiant les nouvelles opportunités d'amélioration qui sont en cours

d'introduction. L'expertise de Deloitte a également été mise à profit pour améliorer et mettre à jour les connaissances sur les dernières tendances, normes et exigences en matière de systèmes de conformité aux règles de concurrence.

- Examen et renforcement de la procédure de participation aux associations.
- Diagnostic, avec l'appui d'une société spécialisée, du degré d'exposition du Groupe Ecnor aux risques en lien avec les sanctions internationales et les contrôles des exportations, et amélioration des procédures existantes en vue de la bonne identification et gestion de ces risques.
- Amélioration permanente de la procédure de gestion complète des grands projets (opportunité, offre et contrat), dont l'objectif est d'améliorer l'organisation, l'évaluation des risques (y compris concernant la conformité) et de la coordination entre services dès l'apparition d'une opportunité de projet importante jusqu'à la signature du contrat correspondant.
- Poursuite du processus de consolidation et amélioration du système de conformité au sein des différentes filiales et organisations du Groupe, conformément au « Plan de déploiement du système de conformité ».
- Exécution du plan de travail d'*IE-Ecnor Observatory on Sustainable Compliance Cultures*, de la Fondation Ecnor, et notamment :
 - Publication et présentation de l'étude « *Pratiques et politiques de conformité et de durabilité en Amérique latine - études de cas au Brésil, au Chili et au Mexique* ».
 - Enregistrement et diffusion de nouveaux vidéopodcasts (« *Compliance Matters : We care about sustainable future* ») avec différentes personnalités du monde de l'entreprise ou du secteur universitaire, judiciaire, etc., afin de débattre de différents aspects de l'éthique des affaires, de conformité, de durabilité, de culture des organisations, etc. 3 podcasts vidéo ont été publiés au cours de l'année 2023.
 - Amélioration permanente des contenus du site web de l'Observatoire (articles écrits par des experts en conformité ou « capsules sur la conformité », etc.).

OBJECTIFS 2024

En 2024, le Groupe Ecnor continuera à travailler, entre autres, autour des objectifs suivants en matière de conformité :

- Conclusion du processus de déploiement dans les différentes organisations des améliorations établies en 2022 et 2023, concernant l'analyse des risques de conformité et les procédures de diligence raisonnable de tiers.
- Élaboration et déploiement du plan de formation à la conformité à long terme et conception, développement et mise en œuvre des initiatives de formation prévues pour 2024 (élaboration de nouveau matériel de formation et mise en œuvre d'au moins une campagne de formation).
- Examen et mise à jour du module de formation à la conformité destiné à la phase d'intégration et du système permettant le suivi de son bon fonctionnement
- Amélioration des méthodes de conception, développement et mise en œuvre des initiatives de sensibilisation dans le domaine de la conformité.
- Développement, mise en œuvre et déploiement des opportunités d'amélioration identifiées en 2023 en ce qui concerne les processus, procédures et contrôles en place pour la gestion des risques dans le domaine du droit de la concurrence, des sanctions internationales et des contrôles des exportations.
- Analyse et adaptation du système de conformité en matière de défense de la concurrence aux exigences de la norme UNE 19603 *Systèmes de gestion de la conformité en matière de liberté de concurrence* publiée à la fin de l'année 2023.
- Amélioration du système de gestion des risques liés à la défense et à la protection des droits de l'homme.
- Poursuite du processus de consolidation et d'amélioration du Système de conformité du Groupe au sein des différentes filiales, conformément au Plan de déploiement du système de conformité.
- Développement et réalisation des activités programmées dans l'*IE-Ecnor Observatory on Sustainable Compliance Cultures*.

Le Groupe Ecnor collabore avec les différentes associations du secteur dans l'objectif de continuer à stimuler les secteurs d'activité auxquels il participe. Conformément à son système de conformité, il ne réalise pas de contributions économiques contraires à la loi ou visant à obtenir un traitement de faveur. En 2022 et 2023, le Groupe a renforcé les contrôles concernant sa participation aux organisations professionnelles, afin de prévenir et de réduire les risques en lien avec le droit de la concurrence, comme l'acceptation ou l'application des recommandations ou décisions collectives susceptibles de limiter la concurrence ou de transmettre des informations commercialement sensibles, principalement. **GRI 2-28**

ENGAGEMENT POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LES COMMISSIONS ILLICITES ET LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX GRI 205-1

Le Système de conformité du Groupe Ecnor est le principal outil de lutte contre la corruption, les commissions illicites et le blanchiment de capitaux que possède l'organisation. L'efficacité du Système a valu à l'entreprise d'être certifiée selon les normes UNE-ISO 37001 y UNE 19601, tel que cité précédemment.

En accord avec les principes et valeurs adoptés depuis sa fondation en 1958, le Groupe Ecnor assume le ferme engagement de s'assurer du respect rigoureux des règles de lutte contre les commissions illicites et la corruption. L'une de ses priorités est de développer une forte culture d'entreprise de conformité réglementaire en l'intégrant dans

Le processus de prise de décisions quotidiennes de la part de ses administrateurs, dirigeants ou employés ainsi que des autres personnes physiques ou morales intervenant au nom et pour le compte de fait ou de droit du Groupe Ecnor, en facilitant que dans le domaine de leurs fonctions et responsabilités respectives ceux-ci soient en mesure de détecter et prévenir les pratiques susceptibles de constituer des actes de corruption ou des commissions illicites.

Le Groupe Ecnor applique le principe de tolérance zéro face aux pratiques contrevenant une quelconque disposition en matière d'éthique et d'intégrité et, notamment, face aux commissions illicites et à la corruption, et attend de ses professionnels et des tiers avec lesquels il est en relation que leurs comportements et interventions soient en permanence alignés sur les principes et valeurs établis dans son Code éthique et de conduite, sa Politique de conformité et, en particulier, dans la Politique de lutte contre la corruption du Groupe.

En aucun cas les employés du Groupe Ecnor et ses partenaires commerciaux n'auront recours à des pratiques non éthiques susceptibles d'être considérées comme induisant un manque d'impartialité, de transparence et de rectitude dans les décisions de tiers avec lesquels ils seraient en relation, qu'ils appartiennent au secteur public (autorités, fonctionnaires publics ou toute autre personne prenant part au développement de la fonction publique) ou au secteur privé.

Le Groupe Ecnor, tel qu'établi dans sa Politique de lutte contre la corruption, maintient une position de stricte neutralité politique et n'effectue aucun don, que ce soit à un parti, un candidat politique, une fédération, une coalition ou un groupe d'électeurs ou à une fondation utilisée comme véhicule pour les contributions politiques. **GRI 415-1**

En particulier, le Groupe Ecnor interdit strictement ce qui suit :

- Proposer, promettre ou accorder, directement ou indirectement, des commissions illicites à un tiers, qu'il appartienne au secteur public ou au secteur privé.
- Proposer, promettre ou accorder, directement ou indirectement, des paiements de facilitation afin d'entamer ou de faciliter des processus ou procédures administratifs.
- Proposer, promettre ou accorder à un tiers, directement ou indirectement, des cadeaux, présents ou attentions enfreignant ce qui est établi dans la « Politique relative aux cadeaux, présents et attentions » du Groupe Ecnor.
- Offrir, promettre ou effectuer, directement ou indirectement et au nom du Groupe Ecnor, des contributions à des fins politiques.
- Obtenir un traitement de faveur en recourant à un parrainage ou à un don.

- Demander, accepter ou recevoir un quelconque type de bénéfice ou d'avantage non justifié dans le but de favoriser indûment un tiers lors de l'achat ou de la vente de produits, de la passation d'un contrat de services ou de toute autre relation commerciale ou d'affaires.
- Établir des relations d'affaires avec des parties tierces sans respecter les devoirs minimaux de diligence raisonnable quant à la connaissance de tiers.

Dans le but de promouvoir le respect de ces principes d'action de la part de ses employés et partenaires commerciaux, le Groupe Ecnor s'engage fermement à :

- Agir et exiger d'agir en tout temps conformément aux dispositions de la législation en vigueur en matière de lutte contre les commissions illicites et la corruption, à sa Politique de lutte contre la corruption et à toute autre réglementation, politique et procédure interne complémentaire, en appliquant le cas échéant, face à un quelconque manquement dans ce domaine, le régime disciplinaire établi en vertu de la réglementation du travail et des conventions collectives applicables.
- Diffuser l'engagement de l'organisation concernant le strict respect de la législation et, notamment, la lutte contre les commissions illicites et la corruption, auprès de ses employés et de ses partenaires commerciaux.
- Diffuser auprès ses employés, à travers des programmes appropriés de communication et formation, l'importance que chacun exerce ses fonctions et responsabilités conformément aux niveaux les plus élevés de standards éthiques et de respect de la légalité.
- Fournir aux employés du Groupe Ecnor les connaissances et outils nécessaires à détecter, prévenir et gérer de façon appropriée les situations pouvant entraîner des infractions à la loi ou qui seraient contraires aux principes et valeurs du Groupe Ecnor et à sa Politique de lutte contre la corruption.
- Promouvoir auprès de ses partenaires commerciaux et leur exiger un respect absolu des principes et valeurs du Groupe Ecnor.
- Mettre à disposition de ses employés, ainsi que de tout tiers intéressé de bonne foi, les canaux de communication adéquats afin qu'ils puissent transmettre leurs doutes concernant la Politique de lutte contre la corruption et se conformer au devoir de signaler et de dénoncer de bonne foi un quelconque comportement irrégulier connu ou suspecté.

En ce sens, parmi les dynamiques et pratiques établies pour promouvoir et diffuser cet engagement auprès des employés, soulignons que dans les séances du Conseil d'administration, de la Commission exécutive, du Comité de direction et autres

comités importants, un point spécifique est inclus dans l'ordre du jour depuis fin 2018, selon un calendrier préétabli, concernant les aspects liés à la conformité.

Les risques associés au blanchiment de capitaux sont identifiés parmi les risques suivis dans le cadre du Système conformité du Groupe Ecnor, tel qu'indiqué précédemment. À cet égard, le Code éthique et de conduite du Groupe Ecnor stipule expressément que « Le Groupe Ecnor est fermement engagé avec la prévention du blanchiment de capitaux. Nous ne prenons en aucun cas part à des activités visant à revêtir d'une apparence de légitimité ou légalité des biens ou actifs d'origine criminelle ».

De même, la Politique de conformité établit que « sous aucun prétexte le personnel du Groupe Ecnor et les personnes associées ne peuvent acheter, posséder, utiliser, transformer ou transmettre des biens s'ils sont conscients que ces biens sont issus d'une activité délictueuse, que celle-ci ait été réalisée sur le territoire national ou à l'étranger. En outre, il est expressément interdit de réaliser des actions visant à dissimuler ou masquer cette origine illicite, ou à aider la personne ayant participé à l'infraction à se soustraire aux conséquences légales de leurs actes. Le personnel du Groupe Ecnor est donc tenu de faire preuve d'une précaution et d'un soin tout particuliers lors de transactions avec des fournisseurs de biens et de services tiers, afin de veiller à ce que ces derniers ne soient pas issus d'une activité délictueuse ».

Le Groupe Ecnor dispose de procédures et de contrôles pour prévenir et gérer ces risques, qui sont soumis à des examens et améliorations continus pour garantir leur bon fonctionnement. Dans le cadre de ces procédures, le Groupe identifie les situations et les transactions susceptibles d'entraîner une plus grande exposition aux risques de corruption et applique des mesures de diligence raisonnable renforcées dans ces cas.

En 2023, aucun incident a été identifié en matière de corruption ou de blanchiment de capitaux. Quoi qu'il en soit, dans le cas d'identifier de potentiels indices de mauvaises pratiques chez des tiers à l'issue de ses procédures de diligence raisonnable, le Groupe évalue s'il est judicieux d'engager ou de poursuivre la relation commerciale correspondante, en adoptant les mesures opportunes.

ENGAGEMENT POUR LA DÉFENSE DU DROIT DE LA CONCURRENCE GRI 415-1, GRI 206-1

Le Groupe Ecnor vise à entrer en concurrence d'une manière effective dans tous les pays où il opère, au sein du cadre légal et sans s'exposer à un risque de commettre des infractions au droit de la concurrence.

En aucun cas, le Groupe Ecnor et/ou ses employés ne prendrons une quelconque initiative, isolée ou concertée,

enfreignant la législation relative à la défense de la concurrence. Ce principe s'applique également à toute personne physique ou morale avec laquelle le Groupe établit une relation commerciale. En particulier, et comme le prévoit sa Politique en matière de défense de la concurrence, le Groupe Ecnor interdit strictement :

- Conclure des accords ou recourir à des pratiques concertées ou consciemment parallèles avec des concurrents qui, du fait de leur objet ou effet, seraient susceptibles de restreindre la concurrence entre des opérateurs économiques (par ex., fixation de prix ou d'autres conditions commerciales, répartition de marchés ou clients, limitation ou contrôle de la production, etc.).
- Manipuler de façon anticoncurrentielle des appels d'offres publics ou privés, que ce soit par le biais d'UTE (coentreprises) ou de sous-traitances injustifiées, de la présentation d'offres de couverture, d'accompagnement, de courtoisie, etc. ou de tout autre moyen.
- Accepter ou mettre en œuvre des recommandations ou décisions collectives émises ou adoptées par ou au sein d'associations et qui seraient susceptibles de restreindre la concurrence entre des opérateurs économiques.
- Échanger des informations commercialement sensibles avec des concurrents ou des tiers, comme par exemple des données individualisées et désagrégées sur des variables stratégiques telles que des prix, remises, quantités, volumes de vente actuels ou futurs.
- Agir de telle sorte que cela pourrait impliquer d'exploiter de façon abusive une position dominante au moyen, entre autres, de l'imposition de prix ou conditions commerciales non équitables ou discriminatoires, d'un refus injustifié de fourniture ou d'une limitation de l'offre.
- Recourir à des actes de concurrence déloyale qui du fait de porter atteinte à l'intérêt public seraient susceptibles d'affecter l'intérêt général (par exemple, actes de tromperie et confusion, pratiques agressives, vente à perte, violation de secrets, publicité illicite, etc.).

Dans le but de promouvoir le respect de ces principes d'action de la part de ses employés et partenaires commerciaux, le Groupe Ecnor s'engage fermement à diffuser ses engagements et ses exigences et à offrir une formation dans ce domaine, et à établir des canaux de communication appropriés avec ses employés et autres tiers intéressés.

De même, et en particulier dans ce domaine, le Groupe Ecnor s'engage à garantir le plus haut niveau possible de diligence dans le contexte des marchés publics, en évitant un quelconque type d'irrégularité pouvant être interprété par les autorités compétentes comme une manipulation de la procédure, et

s'engage à collaborer avec les organismes officiels, tels que la Commission nationale des Marchés et de la Concurrence (CNMC) et autres autorités de concurrence.

Dans le but de prévenir, détecter et gérer de façon appropriée les risques en matière de concurrence auxquels l'organisation pourrait être exposée, le Groupe Ecnor dispose d'un système de conformité en matière de défense de la concurrence (intégré dans le Système de conformité du Groupe), pleinement efficace et soumis à un processus de vérification et d'amélioration permanent, visant à garantir son bon fonctionnement et son adéquation aux bonnes pratiques en la matière.

Droits de l'homme

GRI 3-3, GRI 407-1, GRI 408-1, GRI 409-1, GRI 411-1

Dès le démarrage de ses activités, le Groupe Ecnor s'est pleinement engagé à soutenir, respecter et protéger les droits de l'homme dans le cadre de tous ses domaines d'activité, dans le respect de ses principes éthiques et de sa responsabilité sociale d'entreprise.

Tel que cela figure dans sa politique des droits de l'homme, toutes les entreprises du Groupe sont résolument engagées pour le respect et la défense des droits de l'homme dans le cadre du déploiement de leurs activités, dans tous les pays dans lesquels elles interviennent. Cette politique est également applicable à toutes les parties prenantes de l'entreprise afin de partager et exiger le respect de cet engagement dans les relations qu'elle entretient avec elles.

Cette politique s'aligne sur la politique de durabilité et le Code éthique et de conduite du Groupe, ainsi que sur la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les objectifs de développement durable, la déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail ; et les lignes directrices destinées aux entreprises multinationales de l'OCDE.

Dans le cadre de sa gestion continue des risques auxquels il est exposé, le Groupe Ecnor procède à identifier les principaux domaines dans lesquels les risques en matière de droits de l'homme peuvent se réaliser, afin d'établir les mesures nécessaires à prévenir d'éventuelles violations de ces droits et de réduire tout impact susceptible d'en découler. À la suite de cette analyse, le Groupe a tout particulièrement à cœur d'encourager et de défendre la non-discrimination et l'égalité des chances, quelles que soient les caractéristiques des individus, ainsi que l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, la sécurité et la santé, le respect des droits des communautés locales, avec une attention toute spéciale pour les groupes les plus vulnérables, comme les minorités ethniques et peuples autochtones, et la reconnaissance et la défense de la liberté d'association et d'affiliation de ses travailleurs.

En particulier, et en ce qui concerne les communautés locales, le Groupe est doté d'une *Politique relative aux relations avec les communautés locales*, recueillant son engagement pour une culture du respect, l'instauration de rapports de confiance et la création de valeur, via des initiatives concrètes et un dialogue permanent avec ces dernières dans les pays et milieux où se déroule l'activité du Groupe. En ce sens, le Groupe s'efforce tout particulièrement d'identifier les communautés affectées par les projets ; d'évaluer les aspects environnementaux, sociaux et économiques pouvant découler de son activité et produire un impact sur ces communautés ; de dialoguer, informer et encourager la participation des communautés lors des différentes phases des projets via les différents processus de consultation ; de respecter les valeurs, traditions et cultures des communautés locales ; et de gérer de manière responsable les impacts positifs et négatifs susceptibles de se réaliser.

Le Groupe gère ces risques en lien avec les droits de l'homme à travers différentes initiatives et procédures intégrées à ses opérations et activités. Parmi ces mécanismes, il convient de souligner les procédures dans le domaine du travail, dont l'objectif principal est d'établir un dialogue fluide et honnête avec ses travailleurs, de garantir des conditions de travail justes et conformes à la législation applicable et de garantir la non-discrimination et l'égalité des chances ; les procédures et contrôles établis dans le domaine de la sécurité et de la santé reposant sur le principe « Zéro accident » ; l'identification et l'enregistrement des travailleurs et personnes collaborant dans ses projets via les agences de sous-traitance correspondantes, ainsi que leur formation continue et adéquate ; et le dialogue avec les communautés locales, la mise en place des initiatives pour les protéger des effets provoqués par les projets et améliorer leur situation.

Par ailleurs, en ce qui concerne les tiers collaborant aux activités de l'organisation, le Groupe Ecnor établit différentes mesures de diligence raisonnable, exposées précédemment, dont les principaux objectifs sont, entre autres, de connaître la gestion de ses partenaires commerciaux en matière de droits de l'homme et de promouvoir le respect de ces droits au fil de toute la chaîne d'approvisionnement.

Concrètement, dans le Code éthique des fournisseurs, sous-traitants et collaborateurs, il est établi, entre autres, que les partenaires commerciaux du Groupe doivent adopter des pratiques et conditions de travail respectueuses de la réglementation nationale et internationale de référence à l'égard de leurs employés et reconnaître la liberté d'association et d'affiliation, et le droit à la négociation collective de ces derniers, mais aussi condamner le travail forcé sous toutes ses formes, et tout comportement relevant de l'abus d'autorité ou l'utilisation de main-d'œuvre infantile.

En 2023, aucune situation ayant impliqué la violation ou restriction de ces droits n'a été identifiée.

Bien que, tel que mentionné dans cette section, le Groupe Ecnor gère de manière adéquate les risques liés aux droits de l'homme, au cours de l'année 2024, dans le cadre de l'amélioration continue de ses processus et procédures, il prévoit d'effectuer une analyse plus systématique de ceux-ci, afin d'identifier les améliorations potentielles à apporter à ces procédures conformément aux bonnes pratiques en la matière.



De même, en tant que signataire du Pacte mondial des Nations unies, le Groupe s'engage à intégrer à sa stratégie d'entreprise les 10 principes en matière de droit de l'homme, de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, et de promouvoir les objectifs de développement durable (ODD).

En outre, les sociétés codépendantes du Groupe Ecnor, Celeo Redes au Chili et au Brésil, ont également adhéré au Pacte mondial.

Transparence fiscale

GRI 207-1, GRI 207-2, GRI 207-3

Le Groupe Ecnor est doté d'un cadre de gouvernance en matière fiscale visant à garantir que les actions et opérations du Groupe sont régies par des principes, valeurs et normes claires permettant à n'importe quel employé et à toute personne ou entité liée au Groupe, le cas échéant, et au Conseil d'Administration lui-même, de prendre les décisions nécessaires au respect de la législation fiscale. Ce cadre est en adéquation avec les principes et critères sur lesquels est fondé le Système de gestion et contrôle des risques du Groupe.

Le Groupe Ecnor dispose ainsi d'une politique fiscale qui reflète la stratégie fiscale du Groupe et son engagement pour l'application de bonnes pratiques fiscales, lesquelles peuvent être consultées sur la page officielle du Groupe. La stratégie consiste à veiller au respect de la réglementation fiscale applicable et à la bonne coordination des pratiques suivies par les sociétés du Groupe en matière fiscale, tout ceci dans l'intérêt de l'entreprise et du soutien d'une stratégie d'entreprise à long terme évitant les risques et inefficacités fiscales dans l'exécution des décisions d'affaires.

Cette stratégie fiscale du Groupe repose sur les principes suivants :

1. Mettre le plus grand soin au respect de ses obligations dans les différents pays et territoires dans lesquels le Groupe intervient.
2. Réaliser toutes les déclarations d'impôt du Groupe dans les délais, même si elles n'entraînent le paiement d'aucun impôt.
3. Verser dûment et dans les délais stipulés tous les impôts exigibles en vertu des lois en vigueur.
4. Adopter les décisions en matière fiscale sur la base d'une interprétation raisonnable de la réglementation, en évitant d'assumer des risques fiscaux importants, sans renoncer pour autant à la recherche d'une fiscalité efficace conforme à la légalité, permettant d'optimiser la valeur du Groupe pour ses actionnaires.
5. Faire particulièrement attention dans l'application des lois fiscales à l'interprétation de chaque opération ou question en lien avec la fiscalité faite par les tribunaux.
6. Prévenir et réduire dans la mesure du possible les risques fiscaux associés aux opérations et décisions stratégiques du Groupe.
7. Définir et mettre en place des cadres de supervision, révision et contrôle de la fonction fiscale.
8. Informer les organes d'administration des principales implications fiscales des opérations ou questions soumises à leur approbation, lorsqu'elles représentent un facteur à prendre en compte dans leur prise de décision.
9. Encourager une relation ouverte avec les administrations fiscales, basée sur le respect de la loi, la loyauté, la confiance, le professionnalisme, la collaboration, la réciprocité et la bonne foi, sans préjudice des différends susceptibles de naître avec lesdites autorités concernant l'interprétation des normes applicables, qui seront réglés en respectant les principes précédents et en défendant l'intérêt de l'entreprise.

La Politique fiscale du Groupe Ecnor est disponible sur le site web et l'intranet des entreprises.

Le Groupe Ecnor publie ses informations fiscales dans un souci de transparence informative. Les impôts payés par le

Création d'emplois

Forte d'une équipe de plus de 22 000 personnes dans plus de 40 pays, Ecnor considère les personnes comme son atout principal, la clé du développement optimum de ses activités.

À la fin de l'année 2023, les effectifs du Groupe avaient augmenté de 215 personnes, soit 1 % par rapport à la clôture de l'exercice précédent.

Effectifs	2022	2023	Variation
National	11 210	11 746	5%
International	11 138	10 817	-3%
Total	22 348	22 563	1%

Le Groupe Ecnor contribue à l'emploi, au développement et au bien-être des communautés locales via la création d'emploi direct grâce au recrutement d'employés et de fournisseurs locaux.

EMPLOI LOCAL

Localisation	2022		2023	
	Employés	Emploi local	Employés	Emploi local
Espagne	10 425	93%	10 914	93%
Europe	1 140	78%	1 340	77%
Amérique	6 694	98%	5 988	91%
Afrique	2 259	94%	1 572	92%
Asie	93	45%	12	36%
Océanie	203	86%	715	96%
Total	20 814	93 %	20 541	91%

ACHATS AUX FOURNISSEURS LOCAUX GRI 204-1

Tel que décrit dans le chapitre Excellence opérationnelle de cet État de l'information non financière, le Groupe Ecnor se concentre sur l'optimisation constante de la chaîne d'approvisionnement. En ce sens, et dès que possible, la priorité est accordée aux contrats avec des fournisseurs locaux des pays où se déroulent ses projets, afin de promouvoir leur économie.

Le pourcentage de volume d'achats aux fournisseurs locaux est indiqué ci-dessous :

	2022	2023
Espagne	92%	86%
Brésil	100%	100%
Chili	74%	75%
États-Unis	100%	100%
Mexique	83%	100%
Royaume-Uni	79%	85%
Autres	77%	80%
Total	89%	86%

RENTABILITÉ POUR L'ACTIONNAIRE

Les actions d'Ecnor, S.A. sont cotées selon le modèle SIBE (système d'interconnexion boursière) sur le marché continu, là où se concentre les échanges des actions des entreprises les plus importantes de l'économie espagnole et où le volume d'échanges est le plus important.

La société a été capable de créer de la valeur pour ses actionnaires d'une manière stable au cours des derniers exercices. En 2023, le rendement des dividendes a augmenté par rapport à l'exercice précédent. Le rendement des dividendes est calculé sur la base du prix de clôture de l'action lors de l'exercice précédent.

Indicateurs boursiers	2022	2023
Prix de l'action à la clôture (€)	10,60€	19,55€
Rendement des dividendes	3,50%	4,10%

Pendant l'exercice 2023, deux dividendes ont été versés aux actionnaires : un dividende complémentaire imputé aux résultats de l'exercice 2022 pour une valeur brute par action de 0,36053065 euros (0,37040598 euros, en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle) ; et un acompte sur dividendes des résultats de l'exercice 2023 pour un montant brut par action de 0,06572862 euros (0,06751654 euros, en incluant le calcul au prorata des actions d'autocontrôle).

Action sociale du Groupe Ecnor

GRI 203-1, GRI 203-2, GRI 413-1

La Fondation Ecnor est le principal instrument par lequel le Groupe mène à bien son action sociale.

En 2023, le Groupe Ecnor a fait don d'un total de 534 089 euros à différentes associations, fondations et organisations à but non lucratif pour soutenir diverses causes sociales (contre 779 126 euros en 2022). 400 000 euros de ce don ont été destinés par le Groupe à la Fondation Ecnor.

FONDATION ECNOR. ACTEURS DE CHANGEMENT ET BIEN-ÊTRE

Depuis ses débuts, la mission de la Fondation a été étroitement liée à l'activité du Groupe Ecnor, dans le but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes et au progrès économique et social dans les endroits où l'entreprise possède une présence stable.

Au fil de ses plus de 60 ans d'histoire, le Groupe Ecnor a bâti une culture d'entreprise basée sur l'exercice responsable et engagé de son activité, en intégrant volontairement des critères sociaux et environnementaux à sa pratique.

À travers la Fondation Ecnor, l'entreprise a franchi une nouvelle étape dans cette stratégie, en élargissant la portée de son engagement aux environnements dans lesquelles elle intervient et à des aspects clés de la société actuelle, comme la formation et la recherche. En ce sens, la mission de la Fondation est intimement liée à l'activité du Groupe Ecnor, ses domaines d'intervention prioritaires étant les pays où le Groupe est présent, dans des projets liés à ses branches d'activité.

Depuis sa création en 2008, la Fondation Ecnor a pour mission de contribuer au progrès de la société à travers la mise en œuvre de projets favorisant l'amélioration des conditions de vie des personnes et la préservation de l'environnement, autour de solides valeurs communes à l'ensemble de ses interventions, axées sur :

- La conception et la construction d'infrastructures d'eau et d'énergie dans les communautés qui en ont le plus besoin, toujours dans le respect de l'environnement et en mettant l'accent sur l'innovation et la durabilité.
- Le soutien à la formation et à la recherche afin de promouvoir la projection professionnelle des jeunes, en favorisant les relations entre les entreprises, les institutions publiques et le secteur de l'éducation.

Signalons que, depuis sa création, la Fondation Ecnor a signé de nombreux accords de collaboration avec des ONG, des universités et des centres de formation, des entreprises privées et des organismes publics dans le but d'allier les efforts, les connaissances et l'expérience afin d'atteindre les meilleurs résultats et de progresser dans le respect des ODD.

Ainsi, la Fondation a été présente en Espagne, au Honduras, en République dominicaine, au Chili, en Uruguay, au Pérou, au Nicaragua, au Mexique, au Brésil, au Cameroun, au Ghana, en Angola, au Sénégal et en République démocratique du Congo.

Depuis ses débuts, le Groupe Ecnor l'a dotée de fonds à hauteur de 8,3 millions d'euros. En outre, la Fondation s'est assurée des autres ressources d'un montant de 5,9 millions d'euros. La Fondation Ecnor a ainsi dirigé des projets d'une valeur totale de 14,2 millions d'euros.

En 2023, la Fondation a destiné 1,4 millions d'euros (622 195 en 2022) aux différents projets.

Projets d'infrastructures sociales

En 2023, la Fondation Ecnor s'est concentrée sur les projets suivants :

> Health Energy, Sénégal

Aux côtés de l'ONG Manos Unidas, la Fondation Ecnor a exécuté ce projet à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, à Thiès (Sénégal) afin de mettre en place un système de consommation d'énergie plus efficace permettant des économies de coût, qui rendraient possible l'acquisition de nouvelles machines de détection et traitement des maladies.

Cet hôpital est particulièrement réputé pour l'universalité de ses soins, car il traite gratuitement tous les patients sans distinction, en évitant toute forme de discrimination et en promouvant le respect et l'égalité. Toutefois, l'obsolescence de ses installations entraînait un risque élevé d'interruption de l'alimentation électrique, ce qui compliquait le travail des médecins et des infirmières, mettait la vie et la santé des patients en danger et générerait de plus d'importants coûts de maintenance.

Inauguré en janvier 2023, ce projet consiste en une installation solaire photovoltaïque de 250 kilowatts permettant une réduction de la facture mensuelle d'électricité de l'hôpital grâce à des panneaux fixés sur le toit. Entre 40 % et 50 % de la consommation mensuelle d'électricité de l'hôpital sont ainsi couverts par ces installations. Dotées d'un système de télégestion qui permet de visualiser en temps réel le niveau de consommation d'électricité et la part de chaque service, elles entraînent d'importantes économies, réinjectées par la suite dans d'autres investissements.

Pendant la construction, l'équipe d'entretien de l'hôpital a reçu une formation en vue de la maintenance et l'utilisation du système photovoltaïque dans les meilleures conditions possibles et de l'optimisation du rendement des panneaux.

> **H2OMe, Brésil. Eau, électricité, santé et éducation pour la communauté Quilombola**

La communauté Quilombola compte 290 personnes qui vivent dans la commune d'Óbidos, dans l'état brésilien de Pará. Son école publique, qui accueille 95 enfants, se voit obligée de recourir manuellement à l'eau d'un affluent de l'Amazone et subit un grave manque d'énergie.

Inauguré en juin 2023, H2OMe Muratubinha est un projet innovant qui améliore la qualité de vie des familles de la communauté Muratubinha. Ses principaux objectifs sont de fournir un accès à l'énergie renouvelable et à l'eau potable, de mettre en place un dispensaire pour les familles, et de construire un espace social accueillant diverses activités éducatives et audiovisuelles.

> **Sunpower health, Mozambique. Accès à l'énergie photovoltaïque de l'hôpital Carmelo**

La Fondation Ecnor va développer ce projet aux côtés des sœurs de la charité de Saint Vincent de Paul, avec le cofinancement de l'ONG Manos Unidas. L'objectif est d'améliorer la prise en charge sanitaire dans les provinces de Gaza et d'Inhambane, ainsi que d'assurer la durabilité économique de l'hôpital Carmelo de Chokwe grâce à la construction d'installations d'énergie photovoltaïque.

Créé pour le traitement de la tuberculose, l'hôpital Carmelo est devenu un établissement de référence pour l'ensemble du pays. Ses médecins luttent au quotidien contre la malnutrition, le paludisme, le sida et la tuberculose, ainsi que contre les maladies chroniques telles que le diabète. À l'heure actuelle, 8 900 patients souffrant de diverses maladies y reçoivent un traitement, plus 3 000 personnes atteintes de maladies chroniques et 1 700 malades de tuberculose.

Il est prévu que les installations photovoltaïques sur les toits de l'hôpital et des laboratoires permettent une réduction de la consommation d'énergie, avec à l'arrivée une réduction de la dépendance à l'égard du réseau électrique instable, des économies sur les coûts liés à la consommation du réseau (estimées à 68 %), une amélioration de l'efficacité énergétique et une réduction des émissions de carbone.

Projets de formation et de recherche

Dans le domaine de la formation et de la recherche, la Fondation Ecnor a lancé les initiatives suivantes:

> **IE-Ecnor Observatory on sustainable compliance cultures**

Cet Observatoire a été créé fin 2019 par la Fondation Ecnor et la Fondation Instituto de Empresa. Il est destiné à la promotion de la culture de la conformité et de la durabilité, en mettant tout spécialement l'accent sur les petites et moyennes entreprises.

Suite à la page suivante

Les actions suivantes ont été réalisées pendant cet exercice :

- Poursuite de l'initiative *Compliance Matters*, chaîne vidéo de podcasts ayant pour mission d'offrir une vision à 360 degrés de l'univers de la conformité, avec l'aide de figures de référence. Cette chaîne est disponible sur les plateformes audio en ligne.
- Publication d'articles et de capsules informatives autour de la conformité sur la page web de l'Observatoire.
- Publication et présentation du rapport « Conformité et durabilité en Amérique latine », qui met en évidence le niveau élevé de respect des réglementations en matière de conformité et de durabilité dans les principales entreprises du Brésil, du Chili et du Mexique.
- Organisation de l'événement « L'IA dans les affaires : opportunités et enjeux éthiques ».

> **Leadership d'entreprise : entrepreneuriat et innovation, Deusto Business School Espagne**

La Fondation Ecnor a conclu un accord de collaboration avec Deusto Business School et Icade Business School pour le développement de ce programme, qui met en avant les initiatives d'entrepreneuriat les plus avant-gardistes des grandes entreprises, expliquées par les cadres qui les ont dirigées.

Cette année s'est déroulée la remise des diplômes de la promotion 2021/2022 du programme Executive Education, dont deux personnes d'Ecnor. Ce programme a été parrainé par le Directeur général du Groupe Ecnor.

> **La prévention émotionnelle pour bien grandir**

Ce projet éducatif de prévention des risques émotionnels se déroule en ligne et via des activités en classe. La prévention pour bien grandir consacrée aux émotions s'adresse aux élèves de CE2, CM1 et CM2 et à leurs enseignants.

En décembre 2023, près de 40 100 enfants de la communauté autonome de Madrid, de Castille-La Manche, d'Estrémadure et de Navarre avaient déjà bénéficié de ce projet éducatif, répondant aux objectifs suivants :

- Sensibiliser les élèves et la communauté éducative à l'importance de l'orientation éducative et la prévention des risques émotionnels, dans tous les domaines et aspects de la vie, afin qu'ils puissent intégrer ces apprentissages à leur quotidien et leur avenir professionnel.
- Fournir des ressources éducatives aux enseignants et aux élèves afin de travailler l'importance de la prévention des risques émotionnels dans les contextes quotidiens : à la maison, à l'école et à l'extérieur.
- Promouvoir la prévention des risques émotionnels dans le contexte familial via l'implication et la participation des familles au processus éducatif et de formation des élèves.

> **Cours de spécialiste en installations électriques à moyenne et basse tension. Formation professionnelle du Collège salésien Deusto**

La onzième édition de ce cours a été organisée cette année, d'une durée de 131 heures.

Il convient de signaler que les installations qui accueillent la formation sont également utilisées pour la formation et le perfectionnement professionnel des travailleurs d'Ecnor.

> **Ingenia store - Université polytechnique de Madrid. Espagne**

Collaboration entre la Fondation Ecnor et la Fundación para el Fomento de la Innovación Industrial afin de soutenir la recherche sur les systèmes électriques basés sur les énergies renouvelables « ingenia-store ».

Dans le cadre de la collaboration entre la Fondation Ecnor et le département d'ingénierie électrique de l'École technique d'ingénieurs ETSII-UPM autour de la matière « Ingénierie d'un système électrique », il a été convenu de réaliser un projet de trois ans visant à intégrer dans cette matière l'étude des systèmes de stockage avec des batteries au lithium pour la production d'énergie électrique à partir de sources renouvelables.

Suite à la page suivante

> Formation professionnelle supérieure en énergies renouvelables. Formation professionnelle double

L'objectif de cette initiative est de former les étudiants pour en faire des professionnels spécialisés dans les activités propres à Ecnor, et à plus long terme, des contremaîtres. Cette formation professionnelle vise à doter les élèves de connaissances nécessaires via un apprentissage dans l'établissement et dans les entreprises.

En 2023, trois étudiants ont terminé ce cursus, en ayant effectué les stages correspondants dans la centrale solaire thermodynamique d'Astexol et dans diverses sous-stations. Deux d'entre eux ont été embauchés par la délégation Sud d'Ecnor.

> Bourses pour les travaux de fin de master. Université polytechnique de Valence (UPV)

Dans le cadre d'un partenariat de plus de 30 ans avec l'UPV, la Fondation Ecnor a accordé trois bourses en reconnaissance du talent des élèves qui ont réalisé des travaux dans différents domaines de connaissance liés aux activités du Groupe Ecnor.

> Chaire agrivoltaïque ETSIAMN, Université polytechnique de Valence

La création de cette chaire agrivoltaïque a été promue par deux institutions : l'École technique supérieure d'ingénierie agronome et du milieu naturel (ETSIAMN) de l'Université polytechnique de Valence et le ministère régional de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Urgence climatique et de la Transition écologique.

Il s'agit principalement de promouvoir la recherche sur les systèmes agrivoltaïques, ainsi que leur développement et mise en place. Ces systèmes combinent la production d'énergie solaire photovoltaïque et l'activité agricole, de sorte à aboutir à une double utilisation des terres et donc une optimisation de leur productivité.

Certains des objectifs spécifiques de la chaire sont les suivants :

- Rechercher et développer des technologies et des méthodologies pour la mise en œuvre de systèmes agrivoltaïques efficaces et durables.
- Promouvoir la formation de professionnels dans le domaine de l'agrivoltaïque.
- Promouvoir le transfert de connaissances et de technologies entre le monde universitaire, les entreprises et les agriculteurs.
- Réaliser des études et des analyses de viabilité économique, sociale et environnementale des systèmes agrivoltaïques.
- Collaborer avec d'autres institutions et organisations nationales et internationales autour de projets liés à l'agrivoltaïque.

La Fondation Ecnor y participe aux côtés d'Emin Energy, société d'ingénierie et de conseil, de Vaos Sistemas, entreprise spécialisée dans l'automatisation des systèmes d'irrigation, de la Comunidad de Regantes de Liria, de Gestión y Administración Técnica Agraria S.L., société de conseil agricole et de GSFI Energía, installateur de panneaux solaires.

> Accord de collaboration entre la Fondation Ecnor et la Fondation Integra

La Fondation Ecnor a signé un accord-cadre de collaboration avec la Fondation Integra pour améliorer les conditions et les moyens utilisés dans ses nouvelles salles de classe. Au bout du compte, il s'agit d'optimiser et de renforcer la formation dispensée aux groupes vulnérables.

Projets de bénévolat de l'entreprise

En 2023, il a été décidé que les employés du pays où sont réalisés les projets d'infrastructure sociale deviennent les acteurs du bénévolat d'Ecnor. Cette nouvelle approche débute donc au Brésil avec le projet H₂OMe : les bénévoles brésiliens contribuent ainsi directement à la réussite et à la durabilité du projet, ainsi qu'au bien-être des communautés locales.

Les bénévoles soutiendront les initiatives suivantes :

- Jumelage avec la communauté Quilombola dans le but de promouvoir la coopération.
- Supervision technique des intervenants du projet H₂OMe dans le cadre de la maintenance préventive.
- Fourniture de matériel scolaire aux enfants.
- Parrainage de l'éducation des enfants à l'école et, le cas échéant, dans l'enseignement supérieur.
- Fourniture de matériel pour améliorer le fonctionnement du dispensaire.
- Organisation de formations en présentiel pour les enfants une fois par an.

AUTRES PROJETS SOCIAUX

Le Groupe Ecnor réaffirme son engagement à l'égard des communautés dans lesquelles elle intervient. Les programmes de développement social, environnemental et économique sont donc spécialement importants dans cette perspective.

Quelques initiatives mises en marche par Ecnor et les sociétés Enerfín et Celeo sont détaillées ci-dessous.

Angola

Ecnor a lancé de multiples initiatives dans ce pays, et notamment, pour n'en citer que quelques-unes :

- Don de différents produits à la communauté de Banderia et Sociedad (Zavula)-Ndatando

Pendant les travaux effectués sur la ligne de transmission Zavula, il a été remarqué que certains membres des communautés Sociedade et Bandeira vivaient dans une grande précarité. Une campagne de collecte de divers produits périssables et non périssables a donc été menée afin d'aider certaines de ces familles, en mettant l'accent sur les personnes âgées et les enfants.

En plus des dons collectés, certains EPI ont également été apportés, soit au total 64 paires de bottes de sécurité et 27 bottes de pluie.

- Don d'ordinateurs et d'écrans à l'IMNE-Marista

Ce matériel est mis à la disposition des élèves dans la bibliothèque de l'école tout au long de leur parcours scolaire, leur apportant ainsi le soutien nécessaire à leur éducation.

- Fourniture d'équipements médicaux offerts par Ecnor pour améliorer les services de santé de l'hôpital provincial Namibe Ngola Kimbanda.

Don de matériel utile pour améliorer les services de santé de l'hôpital, créant un impact très positif sur la communauté rattachée.

Brésil

Ecnor do Brasil a lancé toute une série de projets visant à améliorer la qualité de vie des habitants des zones où elle intervient, soulignant ainsi son engagement en la matière.

- Oficina dos Sonhos - Troisième édition

Le projet « Atelier des rêves » vise à instaurer des conditions idéales, innovantes et créatives pour le développement des arts visuels et du design, auprès des jeunes de plus de 18 ans issus de familles défavorisées des nouvelles villes brésiliennes.

- Informatique pour les seniors

Valorisation et renforcement des liens avec les personnes âgées en situation de vulnérabilité, par le biais d'ateliers spécifiques tels que l'initiation à l'informatique dans la ville de Pirapora MG.

Le projet prétend transmettre des notions élémentaires d'informatique via l'utilisation des médias et les réseaux sociaux, en fournissant ainsi un apprentissage général à l'utilisation de smartphones et autres appareils technologiques.

- Opération Garboggini

Opération de collecte alimentaire au profit de la communauté locale démunie dans laquelle nos projets se déroulent et au profit du peuple autochtone Yanomami.

- Campagne de vêtements chauds

En prévision de l'arrivée de l'hiver au Brésil, la campagne est destinée à la collecte de vêtements chauds auprès des employés. Et pour 10 vêtements chauds collectés, Ecnor do Brasil achète une couverture.

- Fourniture de fauteuils roulants et de chaises de bain au Rotary Club d'Arinos

Fourniture d'un total de 10 fauteuils roulants et de 10 chaises de douche au Rotary Club de la commune d'Arinos. L'objectif principal du Rotary Club Arinos est d'aider la population locale, aussi bien urbaine que rurale, en fournissant ces équipements dans le cadre de contrats de prêt.

La filiale renouvelable du Groupe, Enerfin, contribue au développement social, culturel et sportif, avec l'homologation du gouvernement brésilien et dans le cadre de la loi sur les avantages fiscaux.

Par l'intermédiaire de sa filiale Ventos do Sul, elle a approuvé plusieurs projets sociaux en 2023 liés à la promotion du sport, de la culture, et de la prévention et protection de la santé des enfants et des personnes âgées.

De son côté, Celeo a poursuivi plusieurs de ses initiatives afin de contribuer à la qualité de vie et au développement du capital humain local par le biais de projets sociaux, et notamment les suivants :

- Proyecto Quipá - cultivons les savoirs. Il s'agit d'un projet éducatif destiné aux jeunes de la communauté Quilombola, à São João do Piauí.
- Projet Ecoe verde. Projet dont l'objectif est d'assurer l'organisation de l'espace communautaire Esmeralda et la participation des habitants du quartier : entretien du potager, activités culturelles qui se déroulent sur les terrains de CANTE, promotion de l'éducation à l'environnement et des habitudes durables.
- Projet Restaura Caatinga (2022-2024). Développé en collaboration avec l'association Caatinga, Vbio, Universidade Federal do Rio grande do norte, FIEC, Prefeitura de Carteus e PPPN Neném Barrios. Ce projet promeut la reconstitution de 20 hectares de forêt dans une région semi-aride mais aussi la diffusion de technologies durables adaptées à l'écosystème, un soutien à la recherche, le développement communautaire via la formation de travailleurs ruraux indépendants, sur le modèle des 40 communautés rurales installées aux alentours, entre autres.
- Projet Iniciativa verde. Ce projet vise à protéger les restes de végétation indigène et à améliorer la qualité et la quantité des eaux superficielles et souterraines de la région d'Itirapina.

Canada

Enerfin a apporté un soutien financier à différentes initiatives sociales, sportives et culturelles dans les communes incluses dans ses domaines d'action.

Chili

Les projets sociaux de Celeo sont principalement axés sur l'éducation environnementale. Dans le cadre du programme consacré aux réseaux scolaires, des initiatives en lien avec l'environnement sont développées dans les écoles rurales. Chaque école dispose d'un programme adapté à sa réalité et à ses besoins.

En outre, Celeo Chili a mené diverses initiatives d'investissement social à Rincón de Pataguas et dans la commune de Colbún : don d'un groupe électrogène fournissant l'électricité de secours nécessaire au fonctionnement permanent de l'eau potable rurale, fourniture d'équipements aux pompiers de Colbún dans le cadre d'une alliance permanente avec cette institution, équipement du centre d'accueil et de loisirs pour seniors et organisation d'un cours de soudure, entre autres.

Colombie

Dans le cadre du plan de gestion sociale du projet Portón del Sol, Ecnor a fait don à la communauté de Santa Helena de matériel en bois valorisable (palettes, planches), afin d'améliorer ses zones rurales et ses résidences.

Enerfin a mené différentes activités :

- Dons de matériel aux établissements scolaires des communautés, améliorant ainsi les conditions et les installations de l'école de Purnio, qui accueille plus de 100 élèves.
- Don de matériel pour équiper le centre social de Purnio, qui compte 200 membres.
- Formation aux petits entrepreneurs offerte aux communautés de Purnio et Santa Helena, cofinancée par le Service national d'apprentissage (SENA), à laquelle 30 personnes ont participé.
- Formation à la gestion du recrutement pour un total de 33 fonctionnaires municipaux de La Dorada.
- Don pour l'organisation de la fête des enfants, à laquelle ont participé 250 enfants, cofinancée par l'Agence nationale des infrastructures (ANI).

Espagne

Les différentes organisations d'Ecnor ont participé à de nombreuses initiatives sociales en collaboration avec différentes associations locales : campagnes de collecte d'aliments, de vêtements, de jouets...

Celeo Espagne a collaboré financièrement avec la fondation ECODES dans le cadre du projet « Ni un hogar sin energía », en aide aux familles vulnérables subissant la précarité énergétique. Elle a également collaboré avec la Fondation Padre Piquer au financement de bourses scolaires et d'aides pour la cantine destinées aux élèves les plus défavorisés de son centre de Madrid.

Dialogue avec les communautés locales

GRI 2-25 GRI 3-3, GRI 203-2, GRI 413-2

La communication, le dialogue permanent et une gestion adéquate des impacts sur les communautés locales sont essentiels afin de maintenir la légitimité sociale et de garantir l'aboutissement des projets du Groupe.

Dans le cadre des études d'évaluation environnementale des projets, il existe des processus de rapprochement avec les parties prenantes, dans le but d'expliquer aux communautés susceptibles d'être affectées par les projets leurs principales caractéristiques, leur conception et leur planification. C'est également l'occasion de répondre à leurs questions et de recueillir leurs commentaires, afin d'essayer de minimiser l'impact des projets sur leur territoire.

Brésil

Au Brésil, la participation citoyenne est un processus clé des autorisations environnementales, permettant aux parties affectées par les projets d'être écoutées, que ce soit lors d'audiences publiques ou de réunions techniques d'information. Celeo dispose d'un projet de relation avec les groupes d'intérêt dénommé Projet Integra. De type volontaire, il vise principalement à :

- Minimiser les risques.
- Promouvoir la sensibilisation des parties intéressées sur la conservation de l'environnement, les brûlages et les incendies forestiers.
- Former les équipes d'opération et de maintenance au rapprochement et à la communication avec les acteurs locaux.
- Augmenter la transparence.
- Comprendre les inquiétudes et les intérêts des parties intéressées et les intégrer à leurs processus et activités.

- Améliorer la manière de communiquer et d'interagir avec les parties prenantes.

Les réunions ouvertes avec la communauté locale, les propriétaires et autres personnes affectées par les projets constituent les principaux canaux de communication.

Canada

Dans le cadre du projet éolien Citadelle, développé par Enerfin dans la province de Québec, un accord préliminaire a été conclu avec les communautés locales en vue de permettre leur participation significative à l'actionnariat. Cet accord prévoit également une participation minoritaire de la communauté autochtone présente dans la région.

Par ailleurs, des journées portes ouvertes ont été organisées dans les principales communes concernées et un site web a été créé pour permettre au public de s'informer sur l'avancement du projet et de faire part de ses inquiétudes ou commentaires. Et un plan de communication a été créé et soumis à l'approbation des instances locales pour assurer l'information et la participation des citoyens au fur et à mesure de l'avancement du projet.

En 2023, Enerfin a également achevé l'évaluation de l'impact environnemental de deux projets de production d'énergie solaire dans la province d'Alberta. Le processus de consultation publique a ainsi été lancé.

Chili

Dans le cadre du projet Los Lagos del Sur, Enerfin a lancé le Plan de relations communautaires permanentes avec les communautés locales et les populations autochtones. Les 20 communautés locales et groupes de peuples autochtones situés dans la zone d'influence du projet ont été contactés au cours de ce processus.

Par ailleurs, des réunions ont été organisées avec deux des trois municipalités accueillant le projet, afin d'aborder l'échéancier de la procédure d'obtention de la licence environnementale, la présentation, l'analyse et l'accord des engagements environnementaux volontaires, ainsi que les mesures de compensation incluses dans l'étude d'impact environnemental.

Afin de renforcer la communication, un nouveau bulletin d'information a été envoyé à toutes les communautés, concernant l'avancement du projet, les mesures de compensation et les engagements environnementaux volontaires acquis.

Citons également les dons pour le développement d'activités locales et de festivals traditionnels aux communautés dans les zones d'influence.

Au Chili, Celeo dispose d'une Stratégie de relations communautaires, qui montre comment se rapprocher des communautés, réaliser les diagnostics et élaborer la prise en charge des besoins ainsi que la gestion des actions sociales. En 2023, cette stratégie a été mise en œuvre dans les projets CASTE et MATE.

Celeo a ainsi organisé plusieurs réunions avec les autorités de la commune de Cauquenes située à proximité de la zone du projet MATE. Dans le cadre du projet CASTE, un plan de relations communautaires a été déployés auprès de la communauté, en activant des canaux de communication permanents et en organisant des réunions explicatives permettant de répondre aux questions de la communauté sur le projet. Par ailleurs, le premier groupe de travail a été créé avec les habitants de Lomas de Manso (SE Nueva Melipilla).

Colombie

Le projet Parque solar Portón del Sol récemment lancé dispose d'un comité pour l'emploi composé des associations de résidents de la zone d'influence du projet et de la commune de La Dorada (Caldas). À ce jour, 1 200 emplois ont été créés, dont 75 % au profit de membres des communautés de Purnio et de Santa Helena, dans la zone d'influence du projet, et de la commune de La Dorada.

De même, une communication ouverte et permanente est entretenue avec la communauté et les différents acteurs par le biais d'un point d'accueil et d'un système de réponse aux demandes, plaintes, réclamations et requêtes.

Des réunions ont également été organisées avec les communautés situées dans la zone d'influence des projets El Espino, El Roble et La Cayena.

États-Unis

Dans le cadre du développement du projet Mantle Rock Solar (Kentucky), deux réunions ont été organisées avec la population locale pour l'informer du projet et de ses avantages potentiels au niveau local.

RESPECT DES COMMUNAUTÉS INDIGÈNES GRI 2-25

Le Groupe Ecnor exécute dans de multiples chances des projets dans des zones proches de communautés indigènes ou autres minorités sociales. Dans ces cas, l'impact social et/ou environnemental sur les zones affectées est analysé, et, le cas échéant, les mesures nécessaires à le réduire sont mises en place.

Canada

En 2023, Enerfin a mené plusieurs actions avec des communautés autochtones. D'une part, dans le cadre du projet Citadelle, un accord a été conclu avec la nation autochtone présente dans la zone d'étude, comprenant la réalisation d'une étude sur les usages traditionnels du territoire et des éventuels impacts du projet à ce niveau. L'objectif était de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour les éviter ou les minimiser à un stade précoce du développement du projet.

D'autre part, dans le cadre du projet Winnifred, la nation Pikania a mené une enquête de terrain sur le tracé de la ligne d'interconnexion du parc éolien. Enerfin a accompagné ses représentants lors de la visite.

Chili

L'étude d'impact environnemental du P.E. Los Lagos del Sur, présentée par Enerfin au Service d'évaluation environnementale, inclut des études anthropologiques indiquant si la présence de communautés autochtones et groupes de population d'intérêt a été détectée dans la zone d'influence du projet et le degré d'impact sur ces dernières, le cas échéant. De plus, l'étude d'impact recueille une série de mesures d'atténuation pour les communautés subissant un impact significatif déclaré et d'engagement environnemental et social volontaire pour celles sans impact significatif.

Au début de l'année 2023, le processus de consultation des populations autochtones a été lancé auprès de trois communautés potentiellement affectées par la phase de construction et d'exploitation du projet Los Lagos. Dans le cadre de ce processus, dirigé par le Service d'évaluation environnementale, les mesures compensatoires proposées ont été expliquées, modifiées et adaptées en concertation avec ces communautés.

Parallèlement au processus de consultation des populations autochtones et dans le cadre des relations avec ces dernières, des réunions ont été organisées pour expliquer l'évolution du projet.

Colombie

Les projets d'Enerfin situés en Colombie s'inscrivent dans une politique de dialogue et de respect des us et coutumes des communautés autochtones voisines. Ainsi, en 2023, plus de 20 réunions de consultation préalable ont été organisées pour les projets El Espino et El Roble, ainsi que plusieurs réunions de participation et d'accord en vue des autorisations environnementales du projet Trupillo avec les 14 communautés autochtones implantées dans sa zone d'influence. Parallèlement, des canaux de communication permanents ont été mis à la disposition des communautés situées dans la zone d'influence du parc éolien de Brisas.

Brésil

Dans le cadre de sa législation environnementale, Celeo Brasil réalise des Études des éléments indigènes (ECI) ou quilombola (ECQ), évaluant les impacts spécifiques des projets sur ces communautés. Des mesures de contrôle et d'atténuation sont ensuite développées pour chaque impact identifié, au sein d'un Plan indigène essentiel sur la composante environnementale (PBAI) ou Quilombola (PBAQ).

Au cours de l'exercice, Celeo Brésil a réalisé le suivi des études et plans en attente d'évaluation et approbation par les organismes correspondants (PBAI CAIUA, PBAQ IMTE, PBAI JTE JAURÚ, ECI et ENTE).

En 2023, plusieurs initiatives ont été menées auprès des communautés autochtones, et notamment un programme de soutien au renforcement culturel dans le cadre du PBAI CAIUA. Il s'agit de l'élaboration de 17 projets architecturaux visant à la construction d'espaces polyvalents répartis sur les territoires des populations autochtones. Tel que convenu lors de la réunion de présentation du plan de travail, il est fait don aux territoires autochtones des matériaux de construction des maisons de prière. D'autre part, dans le cadre d'ENTE, une cuisine communautaire y a été bâtie, ce qui a permis de renforcer les relations avec la communauté et de faciliter les activités de maintenance de la ligne dans la partie du territoire occupée par les peuples autochtones.

Mexique

Enerfin organise régulièrement des réunions avec les comités de suivi des accords conclus dans le cadre de la

consultation des populations autochtones situées dans la zone d'influence du projet de complexe éolien Panabá-Sucilá, dans l'État du Yucatán. Plusieurs réunions ont été organisées au fil de l'année, afin de rendre compte de l'avancement du projet et de répondre aux questions soulevées par les comités.

Enerfin a poursuivi le financement d'ateliers destinés aux communautés autochtones de la zone d'influence du projet de complexe éolien Panabá-Sucilá dans l'État du Yucatán. C'est l'occasion pour elles de développer des compétences en vue de générer des revenus alternatifs et de diversifier leurs moyens de subsistance. Tout au long de l'année, des ateliers de tissage de hamacs et de peinture textile ont été organisés à l'intention de 40 et de 25 femmes, respectivement.

Ecnor, alliée avec des ODD

L'objectif du Groupe Ecnor est que ses interventions, ainsi que celles de la Fondation, soient alignées sur les enjeux énoncés dans l'agenda 2030 des Objectifs de développement durable.

En raison de son activité, le Groupe Ecnor est l'un des agents clés dans le développement et le progrès de la société. Les projets d'infrastructure, énergies renouvelables, eau ou environnement fournissent des solutions pour relever certains défis actuels et à venir, tels que le changement climatique, les inégalités réduites des inégalités, et notamment les inégalités sur le plan énergétique, entre autres.

CONTRIBUTION AUX ODD DÉCOULANT DES ACTIVITÉS PRINCIPALES



CONTRIBUTION AUX ODD DÉCOULANT DE L'ACTION SOCIALE DE LA FONDATION EECNOR



ODD

Quelques projets et initiatives du Groupe Ecnor et de la Fondation Ecnor



Enerfín
Projets sociaux

Celeo
Projets sociaux

Fondation Ecnor
Projets d'infrastructures sociales



Celeo
Projets sociaux



Groupe Ecnor
Projet Excellence en sécurité
Certification ISO 45001
Campagnes de sensibilisation
Plan de formation en santé et sécurité

Fondation Ecnor
Projets d'infrastructures sociales



Groupe Ecnor
Collaboration avec des universités et des établissements de formation professionnelle

Enerfín
Programmes de formation en différents projets

Celeo
Initiatives sociales

Fondation Ecnor
Projets d'éducation



Groupe Ecnor
Plan d'égalité
Initiative CEO pour la diversité

ODD

Quelques projets et initiatives du Groupe Ecnor et de la Fondation Ecnor



Groupe Ecnor
Services spécialisés en infrastructures d'eau

Audeca
Projet d'épuration et traitement de l'eau
Hidroambiente
Solutions pour le traitement de l'eau

Fondation Ecnor
Projets d'infrastructures sociales



Groupe Ecnor
Projets de génération d'énergies renouvelables
Promotion des énergies renouvelables
Projets et initiatives d'amélioration d'efficacité énergétique

Atersa
Développement, production et distribution de produits solaires photovoltaïques

Enerfín
Parcs éoliens

Celeo
Projets de transport d'énergie électrique
Centrales solaires photovoltaïques
Centrales solaires thermodynamiques

Fondation Ecnor
Projets d'infrastructures sociales



Groupe Ecnor
Création e stimulation de l'emploi local
Recrutement de fournisseurs locaux
Signataires du Pacte mondial des Nations Unies

Fondation Ecnor
Projets de formation et de recherche



Groupe Ecnor
Développement d'infrastructures
Initiatives avec des *start-ups*
Plan de transformation numérique
Appel Innova
Projets d'innovation

ODD

Quelques projets et initiatives du Groupe Ecnor et de la Fondation Ecnor



Groupe Ecnor
Plan d'égalité

Enerfín
Projets sociaux

Celeo
Projets de transport d'énergie électrique
Projets sociaux

Fondation Ecnor
Projets d'infrastructures sociales
Projets de formation et de recherche



Groupe Ecnor
Projets d'efficacité énergétique
Projets Smart Cities
Gestion de l'éclairage public

Audeca
Projet de collecte des déchets municipaux



Groupe Ecnor
Projets d'efficacité énergétique
Projets Smart Cities
Gestion de l'éclairage public

Audeca
Projet de collecte des déchets municipaux

Enerfín
Parcs éoliens

Celeo
Projets de transport d'énergie électrique
Centrales solaires photovoltaïques



Groupe Ecnor
Projets d'énergie renouvelable : éoliens, photovoltaïques, solaires thermodynamiques, hydroélectriques et biomasse

Stratégie en matière de changement climatique
Analyse des risques et opportunités associés au changement climatique
Calcul et vérification de l'empreinte carbone
Plan de réduction des émissions

ODD

Quelques projets et initiatives du Groupe Ecnor et de la Fondation Ecnor



Audeca
Projet d'épuration et traitement de l'eau
Projets de préservation des espaces naturels

Hidroambiente
Solutions pour le traitement de l'eau



Groupe Ecnor
Initiatives de promotion de la biodiversité

Audeca
Projets de préservation des espaces naturels

Enerfín
Plans de surveillance de l'avifaune dans le cadre des projets éoliens

Celeo
Initiatives à caractère environnemental



Groupe Ecnor
Certificat de la norme UNE-ISO 37001 du système de management anti-corruption
Certification de la norme UNE 19601 pour le système de gestion de conformité pénale
Formation à la conformité

Fondation Ecnor
Observatoire IE-Ecnor Observatory on Sustainable Compliance Cultures



Groupe Ecnor
Partenariats et collaborations avec des entités et associations
Participation à des forums

Fondation Ecnor
Partenariats et collaborations avec des entités et associations

Autres voies d'implication dans la société

PARTICIPATION À DES ASSOCIATIONS

GRI 2-28

Le Groupe Eecnor participe activement aux associations de référence dans les secteurs et les pays où il mène des activités. Les associations les plus significatives pour le Groupe sont détaillées ci-dessous :

Espagne

AAEF Asociación Andaluza de Empresas Forestales
 ACEX, Asociación de Empresas de Conservación y Explotación de Infraestructura
 ADEMI, Asociación de Empresas de Ingeniería, Montajes, Mantenimientos y Servicios Industriales
 AEDYR, Asociación de Desalación y Reutilización del Agua
 AEE, Asociación Empresarial Eólica
 AeH2, Asociación Española del Hidrógeno
 AESPLA, Asociación Española de Servicios de Prevención Laboral
 AEPIBAL, Asociación Empresarial de Pilas, Baterías y Almacenamiento Energético
 AIN, Asociación de Industria de Navarra
 AgH, Asociación Gallega del Hidrógeno
 ANCI Asociación Nacional de Constructores Independientes
 ANESE, Asociación Nacional de Empresas de Servicios Energéticos
 APECYL, Asociación de Promotores de Energía Eólica de Castilla y León
 APIEM, Asociación Profesional de Instaladores Eléctricos y de Telecomunicaciones de Madrid
 APPA Renovables - Asociación de Empresas de Energías Renovables
 ARPHO Asociación de Reparación, refuerzo y Protección del Hormigón
 ASAGUA, Asociación Española de Empresas de Tecnologías del Agua
 ASEJA Asociación de Empresas de Gestión de Infraestructura Verde
 ASERPMA Asociación de Empresas Restauradoras del Paisaje y Medio Ambiente
 Asociación de Acción Ferroviaria
 ATC, Asociación Técnica de Carreteras
 CEOE, Confederación Española de Organizaciones Empresariales
 CONFEMETAL, Confederación Española de Organizaciones Empresariales del Metal
 Enercluster, Cluster Eólico de Navarra
 EGA, Asociación Eólica de Galicia
 FEMEVAL, Federación Metalúrgica Valenciana
 PROTERMOSOLAR
 Sedigás, Asociación Técnica Española de la Industria del Gas
 SEPREM, Sociedad Española de Presas y Embalses
 UNEF, Unión Española Fotovoltaica

Brésil

ABEOLICA Associação Brasileira de Energia Eólica
 ABRACEEL Associação Brasileira de Comercializadores de Energia
 ABRATE, Associação Brasileira das Empresas de Transmissão de Energia Elétrica
 ABSOLAR, Associação Brasileira de Energia Solar Fotovoltaica
 ABRAMAN, Associação de Manutenção e Gestão de Ativos
 Associação Comercial de Osório
 AUI Cultural Produção Cultural e Artes Cênicas EIRELI
 Câmara Oficial Española de Comercio en Brasil
 CIGRE, Comitê Nacional Brasileiro de Produção e Transmissão de Energia Elétrica
 ICRIO - Instituto Compliance Rio
 IDEC, Instituto Para o Desenvolvimento do Esporte e da Cultura
 CERNE, Centro de Estratégias em Recursos Naturais e Energia
 FIERGS, Federação das Indústrias do Estado do Rio Grande do Sul

Canada

CCIBF Cámara de Comercio y de Industria de la región de Bois-Francs
 AQPER Association des Producteurs d'Énergie Renouvelable du Québec
 CANREA Canadian Renewable Energy Association
 Cámara de Comercio España-Canadá

Chili

Asociación Gremial de Transmisoras de Chile
 Asociación Chilena de Energías
 CIGRE, Consejo Internacional de Grandes Sistemas Eléctricos
 Asociación Avanza de Inclusión Socio - Laboral

Colombie

ACOLGEN, Asociación Colombiana de Generadores de Energía Eléctrica
 Asociación de Hidrógeno
 Chambre de commerce de l'Espagne en Colombie Comité des infrastructures et des énergies renouvelables

États-Unis

ACP, American Clean Power
 WRISE, Women of Renewable Industries and Sustainable Energy Asociación
 NAEMA, North American Energy Markets Association

Mexique

Cámara nacional Manufacturas Eléctricas
 Cámara Española de Comercio
 AMDEE, Asociación Mexicana de Energía Eólica
 APER, Agrupación Peninsular de Energías Renovables

Portugal

AECOPS, Associação Emp. Construção Obras Publicas e Serviços
 APIEE, Associação Portuguesa Ind. Eng. Energética

PARTICIPATION À DES FORUMS

Tout au long de l'année 2023, le Groupe Eecnor a participé à différents forums et événements liés à ses domaines d'activités. Les forums et événements les plus significatifs sont énumérés ci-dessous :

- Premier forum sur l'autoconsommation organisé par le journal El Economista, au cours duquel le Groupe Eecnor a analysé les clés du lancement de ce modèle d'énergie renouvelable et sa culmination au sein de l'entreprise.
- Rendez-vous des entrepreneurs autour du thème Construire ensemble l'avenir, en Angola. Jaime Real de Asúa, président du Groupe Eecnor, a accompagné le roi et la reine d'Espagne lors de leur voyage d'État dans le pays africain et a participé à plusieurs rencontres d'affaires au nom du Groupe, celui-ci représentant l'une des principales organisations actives dans cette région.
- Journées co-responsables. Le leadership et l'innovation, notions clés en matière d'ESG et de communication responsable. Plus de 45 000 spectateurs ont assisté en ligne aux Journées co-responsables de présentation du rapport annuel 2023.
- Forum des rencontres durables, organisé par Twenergy, à Madrid. L'objectif était l'échange et le partage d'expériences et de savoir-faire entre les différentes fondations travaillant actuellement dans le domaine de la durabilité et de l'environnement. Et parmi elles, la Fondation Eecnor.

- 11^e édition des prix Dux de Canal CEO. Rafael Martín de Bustamante, PDG du groupe Eecnor, a participé à la remise de ces prix, qui mettent à l'honneur les personnes et initiatives favorisant la construction d'entreprises plus humaines et plus durables
- « Efficacité énergétique et investissement dans les logements », organisé par Cinco Días et BBVA. Eecnor est intervenue afin d'exposer les clés pour économiser et augmenter la valeur énergétique des habitations.
- Spain-Denmark Business Summit. Cette rencontre s'est tenue à Copenhague, où Jaime Real de Asúa, président du groupe Eecnor, a accompagné la famille royale espagnole lors de son voyage d'État au Danemark, dans le but de renforcer les relations commerciales entre les deux pays. Eecnor construit actuellement le tunnel sous-marin qui reliera le Danemark à l'Allemagne, soit l'un des plus grands projets européens.
- Table ronde sur la remise en état énergétique, organisée par le journal La Razón, avec six experts dans différents domaines liés au secteur, parmi lesquels Eecnor.
- Foro MedCap. Sur ce forum, organisé par le Groupe BME, le Groupe a eu l'occasion d'échanger avec investisseurs et analyses la stratégie et l'avenir de l'entreprise.

De même, les différentes filiales du Groupe ont été présentes dans des forums de leurs secteurs d'activité. En voici quelques-uns des plus significatifs :

Afrique

Enerfin a participé aux réunions régulières organisées par l'African Task Force du Conseil mondial de l'énergie éolienne (GWEC), ainsi qu'à la 2nd Annual Electricity Wheeling Conference à Cape Town.

Brésil

Enerfin a participé aux événements suivants :

- Congrès « Hidrogênio Verde - um novo caminho para o Rio Grande do Sul » promu par le gouvernement de l'État

de Rio Grande do Sul, avec la participation d'Enerfin en tant qu'intervenant.

- > Rencontre des entrepreneurs autour de l'ESG, promue par ABEEOLICA.
- > Brazil Wind Power - Congrès d'affaires sur la production d'énergie éolienne organisé par ABEEOLICA.
- > ENASE - Rencontre nationale du secteur de l'électricité.
- > INTERSOLAR - Salon des entreprises de production d'énergie solaire organisé par ABSOLAR.
- > Conférence annuelle du plan stratégique de l'Associação Brasileira dos Comercializadores de Energia - Abraceel.

Canada

Enerfin a participé au congrès Electricity Transformation Canada qui s'est tenu à Calgary.

Colombie

Participation remarquable d'Enerfin aux événements suivants :

- > 6^e Rencontre et salon des énergies renouvelables Latam organisé par Ser Colombia, Barranquilla.
- > 15^e congrès annuel de l'énergie organisé par Acolgen, Bogota.
- > Latam Future Energy, Bogotá.
- > H2 Tour Colombia, Barranquilla.
- > 28^e Congrès de l'énergie MEM, Barranquilla.
- > Colombia Investment Summit 2023, Bogotá.
- > Groupe de travail avec Ser Colombia (Asociación Energías Renovables) et les entreprises affiliées du secteur, pour proposer des améliorations dans les processus de connexion au réseau.
- > Groupe de travail du secteur de l'énergie avec l'Autorité nationale des licences environnementales, dans le but d'exposer les obligations et les expériences du secteur en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci.
- > Atelier de renforcement des compétences pour la préparation d'études environnementales dans le secteur de l'énergie, organisé par l'Autorité nationale des licences environnementales en collaboration avec l'Unité de planification de l'exploitation minière et de l'énergie.

- > Participation au Congrès sur le marché de gros de l'énergie, Barranquilla.

Espagne

En Espagne, Enerfin a tout particulièrement participé aux événements suivants :

- > Congrès éolien espagnol 2023 de l'AAE, l'Asociación Eólica Empresarial.
- > III^e Congrès international de l'industrie pour la transition énergétique en Navarre, CITE23.
- > Rendez-vous du secteur éolien GE Vernova.
- > Vestas Wind Forum Espagne.

De son côté, la filiale Audeca a participé aux initiatives suivantes :

- > Journées de l'environnement Tecma 2023 et Traficc 2023.
- > 32^e Semaine routière de Madrid, organisée par l'Asociación Española de la Carretera (AEC) et promue par la communauté autonome de Madrid.
- > IX^e Encuentros da Enxeñaría de Camiños, Canais e Portos de Galice.

Enfin, Atersa a assisté au salon Gebera 2023 à Madrid et à la conférence européenne PV SEC tenue à Munich.

États-Unis

Enerfin a été présente lors des événements suivants :

- > Infocast Finance and Investment Conference.
- > ACP Siting and Environmental Conference.
- > CleanPower 2023.
- > Texas Clean Energy Conference.
- > RE+ 2023.
- > REM 2023.

Mexique

Enerfin a participé à l'événement WindPower México 2023.

RECONNAISSANCES

- > Prix Aster, décerné par l'ESIC Business&Marketing School.
- > Prix « Planification Leader Award » pour le projet Vilnius Klaipeda en Lituanie, essentiel au développement du secteur ferroviaire dans ce pays, qui représente l'un des principaux modes de transport de passagers et de marchandises dans les pays baltes.
- > Reconnaissance en matière de prévention et de santé par Orange Salud Laboral.
- > Prix DUX Canal Ceo.
- > Prix de l'Anese (Asociación Nacional de Empresas de Servicios Energéticos) décerné à Ecnor en reconnaissance de sa fidélité et en remerciement de son soutien à l'institution.
- > Le *Financial Times* élit Ecnor comme l'un des leaders climatiques de l'année.
- > La contribution de Renecycle (société à laquelle Enerfin participe) à l'économie circulaire a été récompensée par le *Periódico de la Energía* pour la meilleure initiative « net zéro » au niveau national. Enerfin participe à Renecycle en tant que partenaire aux côtés d'autres promoteurs et entreprises industrielles afin de développer des solutions industrielles et technologiques qui favorisent l'économie circulaire dans le secteur des énergies renouvelables.
- > Celeo Chile et Celeo Brasil occupent le premier poste du ranking GRESB des entreprises de transmission d'énergie en Amérique.

Licencement

Ce terme étant compris comme l'expiration non volontaire du contrat de travail pour une cause liée au code disciplinaire auquel est soumis le travailleur, indépendamment du fait qu'elle ait été déclarée comme justifiée, que l'entreprise ait reconnu son caractère abusif ou que ce caractère abusif ait été prononcé par la justice.

Les données suivantes proviennent d'Espagne, Angola, Argentine, Brésil, Cameroun, Chili, Côte d'Ivoire, Ghana, Italie, Mexique, Mozambique, Panama, Pérou et Uruguay.

Par sexe et par catégorie professionnelle

Catégorie	2002			2003			Variation
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Structure	62	31	93	116	62	178	91%
Adresse	0	1	1	0	0	0	-100%
Cadres	7	3	10	17	1	18	80%
Techniciens	55	27	82	99	61	160	95%
Chantiers	986	44	1 030	1 257	77	1 334	30%
Base	986	44	1 030	1 257	77	1 334	30%
Total	1 048	75	1 123	1 373	139	1 512	35%

Par sexe et par âge

Personnel de Structure							
Âge	2002			2003			Variation
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
>50	8	2	10	14	6	20	10%
De 30 à 50	40	16	56	71	38	109	95%
<30	14	13	27	31	18	49	81%
Total	62	31	93	116	62	178	91%

Personnel de Chantiers							
Âge	2002			2003			Variation
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
>50	105	5	110	158	4	162	47%
De 30 à 50	591	26	617	743	41	784	27%
<30	290	13	303	356	32	388	28%
Total	986	44	1 030	1.257	77	1 334	30%

Politique de rémunération

Comme indiqué dans le chapitre Nos personnes, notre meilleur atout, la politique de rémunération du Groupe Ecnor est conforme aux critères d'objectivité, équité et non-discrimination. Elle veille à reconnaître et récompenser le mérite.

La rémunération moyenne fixe théorique par sexe, âge et catégorie professionnelle est indiquée ci-dessous :

2022	Âge	Structure							
		Adresse		Cadres		Techniciens		Chantiers Base	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne									
>50		138 963	116 834	56 950	57 408	33 724	30 547	24 342	24 309
De 30 à 50		101 773	98 391	49 849	49 758	33 626	29 203	22 718	22 740
<30		-	-	40 233	44 219	29 605	28 572	20 584	21 336
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)									
>50		-	-	88 764	-	45 236	32 787	25 636	19 618
De 30 à 50		-	-	44 136	41 153	36 926	31 750	26 564	26 122
<30		-	-	24 352	22 925	27 703	24 618	22 533	19 618
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)									
>50		208 696	-	133 694	89 694	129 734	60 793	100 610	73 491
De 30 à 50		199 225	*	125 200	88 631	73 182	57 504	98 737	71 264
<30		-	-	87 061	67 995	63 839	51 182	81 644	49 849
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép dominicaine et Uruguay)									
>50		-	-	63 844	34 577	31 599	22 888	10 817	10 588
De 30 à 50		-	-	47 088	44 468	20 940	14 982	8 647	5 656
<30		-	-	-	*	9 743	8 283	5 569	4 935
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)									
>50		-	-	48 798	-	31 476	16 824	7 765	2 833
De 30 à 50		-	-	40 051	28 574	17 130	10 166	5 865	2 491
<30		-	-	13 028	-	4 843	5 450	2 637	2 120
Asie (Jordanie et Oman)									
>50		-	-	-	-	48 833	-	35 869	-
De 30 à 50		-	-	64 888	*	32 940	23 602	18 240	14 634
<30		-	-	-	-	21 121	14 449	15 434	-
Océanie (Australie)									
>50		-	-	204 697	-	105 801	70 767	99 966	-
De 30 à 50		-	-	105 883	-	89 972	58 169	79 606	79 618
<30		-	-	-	-	61 348	46 406	67 978	-

(*) Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

2023	Structure						Chantiers	
	Adresse		Cadres		Techniciens		Base	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne								
>50	138 652	130 953	59 483	57 258	35 729	31 705	25 514	25 994
De 30 à 50	114 447	102 996	52 242	52 005	35 439	30 439	23 912	23 276
<30	-	-	37 794	39 333	31 429	30 543	21 708	21 132
Europe (Allemagne, Finlande, Hollande, Italie, Lituanie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)								
>50	-	-	106 092	-	45 618	29 047	27 175	*
De 30 à 50	-	-	56 811	50 868	41 651	32 493	27 748	26 044
<30	-	-	-	-	33 027	29 496	24 739	22 894
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)								
>50	205 261	*	129 886	91 795	126 688	57 730	100 435	77 723
De 30 à 50	200 030	-	126 127	89 222	110 581	57 770	98 691	84 288
<30	-	-	76 135	81 233	66 142	63 803	86 832	74 096
Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)								
>50	-	-	69 839	48 597	37 777	21 039	13 107	10 201
De 30 à 50	-	-	50 491	45 598	26 049	17 292	11 073	6 917
<30	-	-	-	*	13 107	10 555	7 799	6 310
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie)								
>50	-	-	40 596	-	38 295	10 521	6 720	2 356
De 30 à 50	-	-	36 663	35 879	18 483	6 697	5 991	3 081
<30	-	-	*	-	4 233	7 444	3 174	2 239
Asie (Jordanie et Oman)								
>50	-	-	-	-	-	-	13 850	-
De 30 à 50	-	-	94 068	-	37 935	33 247	21 013	-
<30	-	-	-	-	18 434	*	11 039	-
Océanie (Australie)								
>50	-	-	146 398	*	101 366	62 716	59 338	58 483
De 30 à 50	-	-	130 334	115 922	85 603	63 786	55 221	55 418
<30	-	-	-	-	61 633	56 370	50 293	55 386

(*) Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

Rémunération moyenne fixe par zone géographique, sexe et type d'employé

2022	Structure		Chantiers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne	42 034	33 092	23 001	22 932
Europe (Italie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)	35 923	28 893	25 465	22 870
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	125 918	73 073	94 736	64 621
Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Honduras, Mexique, Panama, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)	23 599	13 900	7 917	5 701
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Ghana, Mauritanie et Sénégal)	17 637	9 458	5 088	2 383
Asie (Jordanie et Oman)	35 479	20 170	19 737	-
Océanie (Australie)	92 021	58 315	82 069	79 618

(*) Cette information n'est pas divulguée, en vertu de la protection des données des personnes concernées, cette catégorie professionnelle n'incluant qu'un seul employé.

2023	Structure		Chantiers	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Espagne	44 105	34 754	24 174	23 561
Europe (Allemagne, Finlande, Hollande, Italie, Lituanie, Norvège, Portugal, Royaume-Uni et Roumanie)	42 470	31 790	26 890	24 142
Amérique du Nord (États-Unis et Canada)	124 243	75 354	96 377	79 718
Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, El Salvador, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Rép. dominicaine et Uruguay)	28 975	16 955	10 383	6 961
Afrique (Angola, Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie)	17 788	9 234	5 420	2 875
Asie (Jordanie et Oman)	45 261	29 213	17 852	-
Océanie (Australie)	91 053	64 079	55 679	56 434

Ratio de rémunération totale annuelle GRI 2-21

Le ratio de rémunération annuelle de la personne la mieux payée de l'organisation par rapport à la médiane de la rémunération annuelle de tous les employés (en excluant la personne la mieux payée) est de 26,4 (27,8 en 2022). Ce ratio ne tient compte que de la rémunération fixe du directeur général au titre de ses fonctions exécutives. Le Groupe Ecnor travaille autour de ses systèmes de rapport, dans le but de pouvoir transmettre le ratio de rémunération total avec tous les concepts variables d'ici 2025.

NOUS PRENONS SOIN DES PERSONNES

Taux d'accidents chez les employés

2023	Nombre enregistrable de lésions pour cause d'accident du travail			Nombre de lésions dues à des accidents du travail ayant eu des conséquences graves ¹			Heures travaillées			
	Localisation	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	54	0	54	2	0	2	20 162 632	3 079 595	23 242 227	
Europe	11	0	11	0	0	0	3 142 903	383 716	3 526 619	
Amérique du Nord	0	0	0	0	0	0	1 561 753	126 274	1 688 027	
Amérique latine	19	1	20	0	0	0	14 826 088	2 052 311	16 878 399	
Afrique	3	1	4	0	0	0	4 352 370	651 252	5 003 622	
Asie	0	0	0	0	0	0	271 242	13 101	284 343	
Océanie	0	0	0	0	0	0	518 027	222 012	740 039	
Total extérieur	33	2	35	0	0	0	24 672 383	3 448 666	28 121 049	
Total	87	2	89	2	0	2	44 835 015	6 528 261	51 363 276	

(1) Lésion produite par un accident du travail entraînant un décès ou des dommages empêchant le travailleur de retrouver totalement ou partiellement l'état de santé antérieur à l'accident, ou suite auquel il est attendu que le travailleur ne retrouve pas totalement l'état de santé antérieur à l'accident dans un délai de 6 mois.
Seuls sont inclus les accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet.

2022	Nombre enregistrable de lésions pour cause d'accident du travail			Nombre de lésions dues à des accidents du travail ayant eu des conséquences graves ¹			Heures travaillées			
	Localisation	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	58	0	58	1	0	1	19 200 469	2 894 432	22 094 901	
Europe	8	0	8	0	0	0	2 335 312	472 874	2 808 186	
Amérique du Nord	2	0	2	0	0	0	1 520 278	136 515	1 656 793	
Amérique latine	14	0	14	2	0	2	16 988 232	1 697 463	18 685 695	
Afrique	8	0	8	0	0	0	4 940 318	730 714	5 671 032	
Asie	0	0	0	0	0	0	682 933	19 390	702 323	
Océanie	0	0	0	0	0	0	453 644	69 580	523 224	
Total extérieur	32	0	32	2	0	2	26 920 717	3 126 536	30 047 253	
Total	90	0	90	3	0	3	46 121 186	6 020 968	52 142 154	

(1) Lésion produite par un accident du travail entraînant un décès ou des dommages empêchant le travailleur de retrouver totalement ou partiellement l'état de santé antérieur à l'accident, ou suite auquel il est attendu que le travailleur ne retrouve pas totalement l'état de santé antérieur à l'accident dans un délai de 6 mois.
Seuls sont inclus les accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet.

Taux d'accident chez les sous-traitants

2023	N° de lésions pour cause d'accident du travail			Heures travaillées			
	Zone géographique	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	38	0	38	10 759 546	0	10 759 546	
Europe	4	0	4	821 915	0	821 915	
Amérique du Nord	0	0	0	4 446	0	4 446	
Amérique latine	9	0	9	5 112 837	0	5 112 837	
Afrique	1	0	1	2 338 001	0	2 338 001	
Asie	0	0	0	435 004	0	435 004	
Océanie	0	0	0	680 236	0	680 236	
Total extérieur	14	0	14	9 392 439	0	9 392 439	
Total	52	0	52	20 151 985	0	20 151 985	

Sur le nombre total d'accidents cinq ont été enregistrés en tant qu'accidents du travail ayant eu des conséquences graves. Seuls sont inclus les accidents avec arrêt de travail de plus d'un jour ouvré sans compter les accidents de trajet.

2022	N° de lésions pour cause d'accident du travail			Heures travaillées			
	Zone géographique	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	50	0	50	12 223 641	0	12 223 641	
Europe	1	0	1	125 385	0	125 385	
Amérique du Nord	0	0	0	4 205	0	4 205	
Amérique latine	2	0	2	5 327 394	0	5 327 394	
Afrique	7	0	7	3 587 178	0	3 587 178	
Asie	0	0	0	1 435 823	0	1 435 823	
Océanie	0	0	0	1 012 755	0	1 012 755	
Total extérieur	10	0	10	11 492 740	0	11 492 740	
Total	60	0	60	23 716 381	0	23 716 381	

Maladies professionnelles chez les employés

2023 Zone géographique	N° d'affections et maladies du travail			Heures travaillées		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	4	0	4	20 162 632	3 079 595	23 242 227
Europe	0	0	0	3 142 903	383 716	3 526 619
Amérique du Nord	0	0	0	1 561 753	126 274	1 688 027
Amérique latine	0	0	0	14 826 088	2 052 311	16 878 399
Afrique	0	0	0	4 352 370	651 252	5 003 622
Asie	0	0	0	271 242	13 101	284 343
Océanie	0	0	0	518 027	222 012	740 039
Total extérieur	0	0	0	24 672 383	3 448 666	28 121 049
Total	4	0	4	44 835 015	6 528 261	51 363 276

2022 Zone géographique	N° d'affections et maladies du travail			Heures travaillées		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Espagne	2	0	2	19 200 469	2 894 432	22 094 901
Europe	0	0	0	2 335 312	472 874	2 808 186
Amérique du Nord	0	0	0	1 520 278	136 515	1 656 793
Amérique latine	0	0	0	16 988 232	1 697 463	18 685 695
Afrique	0	0	0	4 940 318	730 714	5 671 032
Asie	0	0	0	682 933	19 390	702 323
Océanie	0	0	0	453 644	69 580	523 224
Total extérieur	0	0	0	26 920 717	3 126 536	30 047 253
Total	2	0	2	46 121 186	6 020 968	52 142 154

GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

GRI 304-1

Projets situés dans ou à proximité de zones protégées et à grande valeur

Pays	Projet /activité	Type et nom de la zone protégée affectée	Proximité de zones protégées ou +a grande valeur pour la biodiversité	
			Situation par rapport la zone protégée (dans la zone, à côté de la zone ou avec des parcelles dans la zone protégée)	Surface /longueur affectée
Australie	New England Solar Farm	PCT 510 - Blakely's Red Gum - Yellow Box grassy woodland	Adjacent	N/A
Brésil	PATE- LT230 kV Oriximiná- Juruti-Parintins e Subestações Associadas	Áreas Prioritárias para a Conservação da Biodiversidade: Várzeas do Médio Amazonas, Rio Amazonas, Várzea Médio Amazonas e Cachoeira do Aruã	Adjacent	N/A
Brésil	Centrale photovoltaïque Boa Sorte	Área de Preservação Permanente (APP), zona de Reserva Legal y cuenca del río São Marcos	Intérieur	900 ha
Colombie	Portón del Sol	Distritos Regionales de Manejo Integrado	Intérieur	200 ha
Espagne	Parc éolien Ribera de Navarra	Hábitats de interés comunitario Aicaena (Áreas de Interés para la conservación de las aves esteparias de Navarra)	Adjacent	N/A
Espagne	Parc éolien Aerosur	Laguna "La Janda", Ruta migratoria entre África y Europa (estrecho de Gibraltar)/ Área importante para la conservación de las aves y la biodiversidad (IBA).	Adjacent	N/A
Espagne	Centrale solaire photovoltaïque SIGMA. Plantas ARCO 1-5	Los espacios naturales protegidos más cercanos son el ZEC Rio Guadalete, el IBA de Medina Sidonia y el parque periurbano La Sauna.	Adjacent	N/A
Espagne	Ligne de transmission 400 kV Segura-Centurión	ZEC Río Ardila Alto	À temps partiel	5 km
Espagne (Audeca)	Travaux de régénération en forêt dans la région de Padluengo	ZEC ES4120092 Sierra de la Demanda; ZEPA ES4120012 Sierra de la Demanda; ZEC ES4120075 Riberas del Río Tiron	Intérieur	326 ha
Espagne (Audeca)	Travaux de régénération en forêt dans la région de la Sierra de Ávila	LICY REN, Sierra Paramera y Serrota (ES4110034) (Sotalbo Monte 47)	Intérieur	27,2 ha
Espagne (Audeca)	Travaux de régénération en forêt dans la région de Las Hurdes	ES4320011 ZEC Las Hurdes; ES0000355 ZEPA Hurdes; ES4320047 ZEC Sierras de Risco Viejo	Intérieur	81 ha
Espagne (Audeca)	Urgence dans la région de Las Hurdes et Gata à la suite d'incendies de forêt	ES0000370 ZEPA Sierra de Gata y Valle de las Pilas; ES4320037 ZEP Sierra de Gata	Intérieur	953 ha

Projets incluant le suivi d'espèces figurant dans la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

GRI 304-4

Pays	Projet	Classement d'après l'UICN					Autres
		CR*	EN*	VU*	NT*	LC*	
Australie	New England Solar Farm			1		6	
Brésil	Centrale photovoltaïque Boa Sorte			1	2	1	1
Brésil	PATE- LT230 kV Oriximiná-Juruti-Parintins e Subestações Associadas		1	12	3	2	
Cameroun	Lac de Yaoundé					3	
Chii	Nouvelle ligne 2x220 Nueva Alto Melipilla - Nueva Casablanca - La Pólvara - Agua Santa	1	4	5	1	2	
Colombie	Portón del Sol					74	
Espagne	Parc éolien Santos de la Piedra		1			4	
Espagne	Parc éolien Aerosur		1	1		1	
Espagne	Centrale solaire photovoltaïque SIGMA. Plantas ARCO 1-5					2	
Espagne	Ligne de transmission 400 kV Segura-Centurión					1	
Espagne	Urgence dans la région de Las Hurdes et Gata à la suite d'incendies de forêt				1		
Panama	Ligne de transmission 230 kV Sous-stations Sabanitas - Sous-stations Panamá III					1	
Total		1	7	20	7	97	1

(*) **CR**: en danger critique
 (*) **EN**: en danger
 (*) **VU**: vulnérable
 (*) **NT**: presque menacée
 (*) **LC**: moins grave

TAXONOMIE DE L'UE EN CE QUI CONCERNE LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont adopté en 2020 le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (RSFDR) (ci-après dénommé *Règlement sur la taxonomie* (RT)).

Les exigences relatives à la manière et la mesure dans laquelle les activités des entreprises sont associées à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental sont spécifiées à l'article 8 du RT, lequel indique dans ses deux premiers paragraphes :

1. Toute entreprise soumise à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE inclut dans sa déclaration non financière ou sa déclaration non financière consolidée des informations sur la manière et la mesure dans laquelle les activités de l'entreprise

sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 du présent règlement.

2. En particulier, les entreprises non financières publient les informations suivantes :

- a. La part de leur chiffre d'affaires provenant de produits ou de services associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9 ;
- b. La part de leurs dépenses d'investissement de capital et la part de leurs dépenses d'exploitation liée à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au titre des articles 3 et 9.

Par ailleurs, dans le cadre du développement du RT, cinq règlements délégués ont été publiés :

- Règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen

technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (1^{er} acte délégué).

- Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information (2^{er} acte délégué).

- Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission du 9 de mars 2022, modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 relatif aux activités économiques sur certains secteurs de l'énergie et le règlement délégué (UE) 2021/2178 sur la diffusion publique d'informations spécifiques sur ces activités économiques. Plus concrètement, ce règlement délégué inclut des critères techniques de sélection qui permettent de considérer comme des activités durables sur le plan environnemental certaines activités du secteur du gaz fossile et de l'énergie nucléaire (3^{er} acte délégué).

- Règlement délégué (UE) 2023/2485 de la Commission du 27 juin 2023 modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2139 par des critères d'examen technique supplémentaires permettant de déterminer à quelles

conditions certaines activités économiques peuvent être considérées comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si ces activités ne causent de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux (4^{er} acte délégué).

- Règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines, à la transition vers une économie circulaire, à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux, et modifiant le règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission en ce qui concerne les informations à publier spécifiquement pour ces activités économiques (5^{er} acte délégué).

De cette manière, la Taxonomie européenne est configurée comme un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental qui aide à informer les investisseurs, via un seul critère officiel, des investissements durables.

Activités éligibles et non éligibles

Dans le tableau suivant figure la liste des activités et sous-activités que le Groupe Ecnor a considéré comme éligibles et non éligibles en vertu de la réglementation :

Taxonomie					
Activité	Sous-Activités	Code NACE	Activité de la taxonomie	Description de l'activité	Objectif et type d'activité
Électricité	Réseaux de distribution et transport, sous-stations, centres de transformation et travaux sous tension	3512: Transport d'électricité 3513 : Distribution d'électricité	4.9. Transport et distribution d'électricité	Construction et exploitation de systèmes de transmission qui transportent de l'électricité dans le système interconnecté de très haute tension et haute tension, et construction et exploitation de systèmes de distribution qui transportent de l'électricité dans des systèmes de distribution de haute, moyenne et basse tension	Atténuation (activité habilitante)
Efficacité énergétique	Éclairage public	3312: Reparación de maquinaria	7.3. Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique	Mesures individuelles de renouvellement consistant en l'installation, la maintenance ou la réparation d'équipements d'efficacité énergétique	Atténuation (activité habilitante)

Suite à la page suivante

Activité	Sous-Activités	Code NACE	Taxonomie		
			Activité de la taxonomie	Description de l'activité	Objectif et type d'activité
Génération d'énergie	Parcs éoliens, solaire photovoltaïque, centrales de production d'énergie et autoconsommation	3511 : Production d'électricité d'origine éolienne, hydroélectrique et d'autres types 4321 : Installation électrique 2711 : Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	4.1. Production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque 4.3. Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne 4.5. Production d'électricité à partir de l'énergie hydroélectrique 4.8. Production d'électricité à partir de la bioénergie 4.10. Stockage de l'électricité 7.6. Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable	Construction et exploitation d'installations de production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque, l'énergie solaire à concentration, à partir d'énergie éolienne, hydroélectrique ou exclusivement de biomasse, biogaz ou bioliquides, installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable, in situ, et fabrication de technologies d'énergie renouvelable	4.1. 4.3 et 7.6 Atténuation (activité de contribution directe) 4.5. 4.8 et 4.10 Atténuation (activité habitante)
Chemins de fer	Caténaire, sous-stations traction, signalisation et verrouillages et communications	4212 : Construction de voies ferrées de surface et souterraines 4321 : Installations électriques	6.14. Infrastructure pour le transport ferroviaire	Construction, modernisation, exploitation et maintenance de voies ferrées de surface et souterraines, ainsi que de ponts et tunnels, stations, terminales, installations de service ferroviaire et systèmes de sécurité et gestion du trafic, y compris la prestation de service d'architecture, ingénierie, dessin, inspection des bâtiments, topographie et cartographie, ainsi que les services d'essais physiques, chimiques et autres essais analytiques de tout type de matériaux et produit	Atténuation (activité habitante)
Maintenance	Services urbains	3811 : Collecte de déchets non dangereux	5.5. Collecte et transport de déchets non dangereux en fractions triées à l'origine	Collecte et transport séparé de déchets non dangereux en fractions individuelles ou mixtes dans l'optique de leur préparation pour être réutilisés ou recyclés	Atténuation (activité de contribution directe)
Installations	Électricité et instrumentation, climatisation, PCI et plomberie et installations complètes	4120 : Construction de bâtiments 4321 : Installation électrique 4322 : Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air 4531 : Installations électriques	7.1. Construction de bâtiments nouveaux 7.2. Rénovation de bâtiments existants	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels complets Travaux de construction et génie civil, ou préparation de ces travaux	7.1. Atténuation (activité de contribution directe) 7.2. Atténuation (activité de transition)

Suite à la page suivante

Activité	Sous-Activités	Code NACE	Taxonomie		
			Activité de la taxonomie	Description de l'activité	Objectif et type d'activité
Construction	Bâtiments non résidentiels	4120 : Construction de bâtiments	7.1. Construction de bâtiments nouveaux 7.2. Rénovation de bâtiments existants	Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels complets Travaux de construction et génie civil, ou préparation de ces travaux	7.1. Atténuation (activité de contribution directe) 7.2. Atténuation (activité de transition)
Environnement et eau	Ouvrages hydrauliques, réseaux de distribution et stations de traitement des eaux et travaux environnementaux	4291 : Ouvrages hydrauliques 4299 : Construction d'autres ouvrages de génie civil nca	5.1. Construction, agrandissement et exploitation de systèmes de captage, épuration et distribution d'eau	Construction, agrandissement et exploitation des systèmes de captage, épuration et distribution d'eau et des systèmes centralisés d'eaux usées, y compris la collecte (réseau d'égouts) et le traitement, ainsi que leur rénovation.	Atténuation (activité de contribution directe)

Par ailleurs, les activités suivantes du Groupe Ecnor ne sont pas décrites pas dans les actes délégués qui développent le RT ont donc été cataloguées en tant qu'activités non éligibles :

Activité	Sous-Activités	Code NACE
Génération d'énergie	Centrales thermiques cycle combiné et vente en ligne d'équipements solaires photovoltaïques	3516 : Production d'énergie électrique d'origine thermique conventionnelle 2711 : Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
Oil & Gas	Distribution et transport, opérations infrastructure (réseau domestique), services domestiques et installations diverses de gaz et oil	3522 : Distribution de combustibles gazeux par conduites 3523 : Commerce de combustibles gazeux par conduites 4950 : Transports par conduites 0610 : Extraction de pétrole brut
Télécommunications et systèmes	Création de réseau, inscription de clients, équipements et centrale interne, ingénierie et maintenance de réseau, projets et maintenance de systèmes de communications, de sécurité et d'automatisation et contrôle, installations spéciales et singulières, ingénierie et développement de produit et smart cities (systèmes)	2630 : Fabrication d'équipements de télécommunications 4222 : Construction de réseaux électriques et de télécommunications 6110 : Télécommunications filaires 6120 : Télécommunications sans fil 6130 : Télécommunications par satellite 6190 : Autres activités de télécommunication 8020 : Activités liées aux systèmes de sécurité
Maintenance	Maintenance complète de bâtiments, électrique et d'instrumentation, climatisation, PCI et plomberie, mécanique, complète du secteur industriel et entretien d'infrastructures de transport et d'espaces verts	3314 : Réparation d'équipements électriques 3320 : Installation de machines et d'équipements industriels 4211 : Construction de routes et autoroutes 4213 : Construction de ponts et tunnels 4322 : Travaux de plomberie, installations de systèmes de chauffage et conditionnement d'air 8130 : Services d'aménagement paysager 9104 : Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Installations	Architecture d'intérieur	7410 : Activités spécialisées de design
Construction	Poteaux en polyester armé de fibres de verre	4211 : Construction de routes et autoroutes 4213 : Construction de ponts et tunnels 4299 : Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.o.p. 2361 : Fabrication d'éléments en béton pour la construction
Environnement et eau	Usines de traitement des déchets, ouvrages hydrauliques et réseaux de distribution d'eau	4299 : Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.o.p. 4291 : Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux 4221 : Construction de réseaux pour fluides
Espace	Espace	6190 : Autres activités de télécommunication 8030 : Activités de recherche

PROPORTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ISSUE DE PRODUITS OU SERVICES LIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (EN MILLIERS D'EUROS)

Exercice 2023	Année		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« Ne cause pas de préjudice important »)										
	Codes	Chiffre d'affaires (milliers d'euros)	Part du chiffre d'affaires, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1.) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habitante	Catégorie activité de transition
Activités économiques																			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque																			
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne																			
Transport et distribution d'électricité																			
Stockage de l'électricité																			
Collecte et transport de déchets non dangereux en fractions triées à l'origine																			
Infrastructure pour le transport ferroviaire																			
Construction de bâtiments nouveaux																			
Rénovation de bâtiments existants																			
Installation, maintenance et réparation d'équipements d'efficacité énergétique																			
Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)																			
Dont : habitantes																			
Dont : de transition																			
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																			
Production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque																			
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne																			
Production d'électricité à partir de l'énergie hydroélectrique																			
Production d'électricité à partir de la bioénergie																			
Transport et distribution d'électricité																			
Construction, agrandissement et exploitation de systèmes de captage, épuration et distribution d'eau																			
Infrastructure pour le transport ferroviaire																			
Construction de bâtiments nouveaux																			
Rénovation de bâtiments existants																			
Installation, maintenance et réparation de technologies d'énergie renouvelable																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2.)																			
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1.+A.2.)																			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)																			
TOTAL																			

Suite à la page suivante : " art du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total"

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total			Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	alignée sur la taxonomie par objectif	éligible à la taxonomie par objectif		alignée sur la taxonomie par objectif	éligible à la taxonomie par objectif
CCM	54,57%	67,76%	CE	0,00%	0,00%
CCA	0,00%	0,00%	PPC	0,00%	0,00%
WTR	0,00%	0,00%	BIO	0,00%	0,00%

PROPORTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE CAPITAL (CAPEX) LIÉES À DES ACTIFS OU À DES PROCESSUS ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (EN MILLIERS D'EUROS)

Exercice 2023	Année	Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« Ne cause pas de préjudice important »)												
		Codes	CapEx (milliers d'euros)	Part des CapEx, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habitante	Catégorie activité de transition
Activités économiques																				
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne																				
	CCM 4.3	80 094	31,85%	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	O	42,77%		
Production d'électricité via la technologie solaire photovoltaïque																				
	CCM 4.1	75 545	30,04%	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	O	0,00%		
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)																				
		155 639	61,88%	61,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	42,77%		
Dont : habitantes																				
		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	O	O	O	O	O	O	O	O	0,00%	H	
Dont : de transition																				
		0	0,00%	0,00%						O	O	O	O	O	O	O	O	0,00%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																				
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)																				
		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									0,00%		
A. CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)																				
		155 639	61,88%	61,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%									42,77%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																				
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)																				
		95 871	38,12%															57,23%		
TOTAL																				
		251 510	100,00%															100,00%		

	Part des CapEx/Total CapEx			Part des CapEx/Total CapEx	
	alignée sur la taxonomie par objectif	éligible à la taxonomie par objectif		alignée sur la taxonomie par objectif	éligible à la taxonomie par objectif
CCM	61,88%	61,88%	CE	0,00%	0,00%
CCA	0,00%	0,00%	PPC	0,00%	0,00%
WTR	0,00%	0,00%	BIO	0,00%	0,00%

PROPORTION DES DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX) LIÉES À DES ACTIFS OU À DES PROCESSUS ASSOCIÉS À DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DURABLES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL (EN MILLIERS D'EUROS)

Exercice 2023	Année			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (« Ne cause pas de préjudice important »)									
	Codes	OpEx absolues (milliers d'euros)	Part des OpEx, année 2023	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Pollution	Économie circulaire	Biodiversité	Garanties minimales	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1.) ou éligibles à la taxonomie (A.2.), année 2022	Catégorie activité habitante	Catégorie activité de transition
Activités économiques																			
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
Production d'électricité à partir de l'énergie éolienne	CCM 4.3	0	0,00%	O	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	O	O	O	O	O	O	O	4,02%		
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)				%	%	%	%	%	%	O	O	O	O	O	O	O	104,02%		
Dont : habitantes		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	O	O	O	O	O	O	O	0,00%	H	
Dont : de transition		0	0,00%	0,00%						O	O	O	O	O	O	O	0,00%		T
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (activités non alignées sur la taxonomie) (A.2)		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								0,00%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1+A.2)		0	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%								104,02%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		194 105	100,00%														95,98%		
TOTAL		194 105	100,00%																

	Part des OpEx/Total OpEx	
	alignée sur la taxonomie par objectif	éligible à la taxonomie par objectif
CCM	0,00%	0,00%
CCA	0,00%	0,00%
WTR	0,00%	0,00%
CE	0,00%	0,00%
PPC	0,00%	0,00%
BIO	0,00%	0,00%

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET FOSSILE

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible. NON

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles. NON

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté. NON

Activités liées aux gaz fossiles

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. NON

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux. NON

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux. NON

Annexe II

Index des contenus exigés par la Loi 11/2018, du 28 décembre, en matière d'information non financière et de diversité

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Information générale			
Une courte description du modèle d'affaires incluant son environnement d'entreprise, son organisation et sa structure	Matériel	43-44	GRI 2-6 (2021)
Marchés d'activité	Matériel	3, 45	GRI 2-1 (2021) GRI 2-6 (2021)
Objectifs et stratégies de l'organisation	Matériel	43-44	GRI 2-6 (2021)
Principaux facteurs et tendances susceptibles d'influer sur l'évolution future	Matériel	24, 35-37	GRI 3-3 (2021)
Cadre de déclaration utilisé	Matériel	30	GRI 1 (2021)
Principe de matérialité	Matériel	35-40	GRI 3-1 (2021)
Questions environnementales			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	77-101	GRI 3-3 (2021)
Informations générales détaillées			
Informations détaillées sur les effets actuels et prévisibles des activités de l'entreprise sur l'environnement et, le cas échéant, la santé et la sécurité	Matériel	91-92	GRI 3-3 (2021)
Procédures d'évaluation ou certification environnementale	Matériel	91	GRI 3-3 (2021)
Ressources consacrées à la prévention de risques environnementaux	Matériel	91	GRI 3-3 (2021)
Application du principe de précaution	Matériel	72-73, 92	GRI 3-3 (2021)
Quantité de prévisions et garanties pour risques environnementaux	Matériel	92	GRI 3-3 (2021)
Pollution			
Mesures pour prévenir, réduire ou inverser les émissions qui affectent gravement l'environnement, en tenant compte de n'importe quelle forme de pollution atmosphérique spécifique à une activité, y compris le bruit et la pollution lumineuse	Non matériel	Non matériel	
Économie circulaire et prévention et gestion des déchets			
Mesures de prévention, recyclage, réutilisation, autres formes de ramassage et élimination des déchets	Matériel	96-98	GRI 306-1 (2020) GRI 306-2 (2020) GRI 306-3 (2020) GRI 306-4 (2020) GRI 306-5 (2020)
Actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire	Non matériel	Non matériel	
Utilisation durable des ressources			
Consommation d'eau et approvisionnement en eau avec les limitations locales	Matériel	95-96	GRI 303-5 (2018)
Consommation de matières premières et mesures adoptées pour améliorer l'efficacité de son utilisation	Non matériel	96	
Consommation directe et indirecte d'énergie	Matériel	92-93	GRI 302-1
Mesures prises afin d'améliorer l'efficacité énergétique	Matériel	93	GRI 3-3 (2021)
Utilisation d'énergies renouvelables	Matériel	94	GRI 302-1

Suite à la page suivante

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Changement climatique			
Émissions de gaz à effet de serre produites à cause des activités de l'entreprise, y compris l'utilisation des biens et services qu'elle produit	Matériel	88-90	GRI 305-1 GRI 305-2 GRI 305-3 GRI 305-4
Mesures prises pour s'adapter aux conséquences du changement climatique	Matériel	77-87	GRI 3-3 (2021) GRI 201-2
Objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les mesures mises en place à cet effet	Matériel	77-87	GRI 305-5
Protection de la biodiversité			
Mesures prises afin de préserver ou restaurer la biodiversité	Matériel	98-101	GRI 304-3
Impact des activités ou opérations dans des zones protégées	Matériel	98-101	GRI 304-2
Questions sociales et relatives au personnel			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	44-62, 62-72 179-199	GRI 3-3 (2021)
Emploi			
Nombre total et répartition des employés par pays, sexe, âge et classification professionnelle	Matériel	44-47, 179-180	GRI 2-7 (2021)
Nombre total et répartition des modalités de contrat de travail et moyenne annuelle des contrats à durée indéterminée, des contrats temporaires et des contrats à temps partiel par sexe, âge et classification professionnelle	Matériel	181-185	GRI 2-7 (2021)
Nombre de licenciements par sexe, âge et classification professionnelle	Matériel	47, 192	GRI 3-3 (2021) GRI 401-1
Rémunérations moyennes et leur évolution ventilées par sexe, âge et classification professionnelle ou même valeur	Matériel	54-55-193-194	GRI 3-3 (2021)
Écart de salaire, la rémunération de mêmes postes de travail ou moyenne de la société	Matériel	55	GRI 3-3 (2021) GRI 405-2
Rémunération moyenne des administrateurs et cadres, comprenant la rémunération variable, les indemnités de mission, les indemnités, les versements systèmes de prévoyance d'épargne à long terme et toute autre somme touchée, ventilés par sexe	Matériel	54-55, 130-132	GRI 2-19 (2021) GRI 3-3 (2021) GRI 405-2
Mise en œuvre de politiques de déconnexion du travail	Matériel	56-57	GRI 3-3 (2021)
Nombre d'employés handicapés	Matériel	59-60	GRI 3-3 (2021)
Organisation du travail			
Aménagement du temps de travail	Matériel	56	GRI 3-3 (2021)
Nombre d'heures d'absentéisme	Matériel	47	GRI 3-3 (2021)
Mesures destinées à faciliter la conciliation et encourager son exercice responsable de la part des deux parents	Matériel	56-57	GRI 3-3 (2021)

Suite à la page suivante

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Santé et sécurité			
Conditions de santé et sécurité au travail	Matériel	62-72	GRI 403-1 (2018) GRI 403-2 (2018) GRI 403-3 (2018) GRI 403-4 (2018) GRI 403-5 (2018) GRI 403-6 (2018) GRI 403-7 (2018) GRI 403-8 (2018)
Accidents du travail, en particulier leur fréquence et gravité, ainsi que les maladies professionnelles, ventilées par sexe	Matériel	67-71	GRI 403-9 (2018) GRI 403-10 (2018)
Relations sociales			
Organisation du dialogue social, y compris les procédures pour informer et consulter le personnel et négocier avec lui	Matériel	61-62	GRI 3-3 (2021)
Pourcentage d'employés couverts par des conventions collectives par pays	Matériel	61	GRI 2-30 (2021)
Bilan des conventions collectives, et notamment dans le domaine de la santé et la sécurité au travail	Matériel	65	GRI 403-4 (2018)
Mécanismes et procédures dont dispose l'entreprise pour promouvoir l'implication des travailleurs dans la gestion de l'entreprise, en termes d'information, consultation et participation.	Matériel	62	GRI 3-3 (2021)
Formation			
Politiques mises en œuvre dans le domaine de la formation	Matériel	49-41	GRI 3-3 (2021)
Montant total heures de formation par catégorie professionnelle	Matériel	51-54	GRI 404-1
Accessibilité universelle			
Accessibilité universelle des personnes handicapées	Matériel	60	GRI 3-3 (2021)
Égalité			
Mesures adoptées pour promouvoir l'égalité de traitement et des chances entre les hommes et les femmes	Matériel	57-58	GRI 3-3 (2021)
Plan d'égalité, mesures adoptées pour promouvoir l'emploi, protocoles contre le harcèlement sexuel et fondé sur le sexe	Matériel	57	GRI 3-3 (2021)
Politique contre tout type de discrimination et, le cas échéant, de gestion de la diversité	Matériel	57	GRI 3-3 (2021)
Respect des droits de l'homme			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	151-152	GRI 3-3 (2021)
Application des procédures de diligence			
Application de procédures de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et prévention des risques de violation des droits de l'homme et, le cas échéant, mesures pour atténuer, gérer et réparer les éventuels abus commis	Matériel	151-152	GRI 2-23 (2021) GRI 2-26 (2021)
Plaintes pour violations des droits de l'homme	Matériel	57, 143	GRI 3-3 (2021)
Mesures mises en place en vue de la promotion et du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT, relatives au respect de la liberté d'association et au droit à la négociation collective, à l'élimination de la discrimination dans l'emploi et l'occupation, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire et à l'abolition effective du travail des enfants	Matériel	151-152	GRI 3-3 (2021)

Suite à la page suivante

Informations requises en vertu de la loi 11/2018	Matérialité	Page ou paragraphe du rapport satisfaisant les exigences de la loi 11/2018	Critère de déclaration : GRI (Version 2016 sauf indication contraire)
Lutte contre la corruption et les commissions illicites			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	138-143, 148-150	GRI 3-3 (2021)
Mesures prises afin de prévenir la corruption et les commissions illicites	Matériel	138-143, 148-150	GRI 3-3 (2021) GRI 2-23 (2021) GRI 205-3
Mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux	Matériel	138-143, 148-150	GRI 3-3 (2021) GRI 2-23 (2021) GRI 205-3
Contributions à des fondations et entités à but non lucratif	Matériel	148, 160	GRI 2-28 (2021) GRI 201-1
Information sur la société			
Approche de gestion : description et résultats des politiques concernant ces questions ainsi que des principaux risques associés dans le cadre des activités du groupe	Matériel	157-178	GRI 3-3 (2021)
Engagements de l'entreprise avec le développement durable			
Impact des activités de la société sur l'emploi et le développement local	Matériel	158-170	GRI 3-3 (2021) GRI 203-2 GRI 204-1
Impact des activités de la société sur les populations locales et le territoire	Matériel	35-37, 158-170	GRI 2-29 (2021) GRI 203-2
Les relations entretenues avec les acteurs des communautés locales et les modalités de dialogue avec ces derniers	Matériel	5-37, 41-43, 169-170	GRI 2-29 (2021)
Les initiatives d'association ou de parrainage/sponsoring	Matériel	121, 158, 174-175	GRI 2-28 (2021) GRI 3-3 (2021) GRI 201-1
Sous-traitance et fournisseurs			
Inclusion dans la Politique d'achat des questions sociales, d'égalité entre les sexes et environnementales	Matériel	75-76	GRI 3-3 (2021)
Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Matériel	75-76	GRI 2-6 (2021) GRI 308-1
Systèmes de supervision et d'audits et leurs résultats	Matériel	75-76	GRI 2-6 (2021)
Consommateurs			
Mesures pour la santé et la sécurité des consommateurs	Matériel	72-74	GRI 3-3 (2021)
Systèmes de réclamation, plaintes reçues et leur traitement	Matériel	74	GRI 3-3 (2021)
Information fiscale			
Bénéfices obtenus pays par pays	Matériel	154-155	GRI 207-1 (2019) GRI 207-2 (2019) GRI 207-3 (2019)
Impôts sur le résultat payés	Matériel	156	GRI 207-1 (2019) GRI 207-2 (2019) GRI 207-3 (2019)
Subventions publiques reçues	Matériel	157	GRI 201-4

Règlement UE (2020/852) - Taxonomie

Exigences du règlement	Matériel	101-110, 203-210	Méthodologie propre au Groupe Ecnor élaborée d'après l'article 8 de la taxonomie européenne
------------------------	----------	------------------	---

Annexe III

Index des contenus GRI

Déclaration d'utilisation	Ecnor a dressé le rapport conformément aux GRI Standards pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre de 2023
GRI 1 usée	GRI 1: Fondements 2021
Standards sectoriels GRI applicables	Non applicable

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
GRI 1: Fondements 2021			
GRI 2: Contenus généraux 2021			
2-1	Détails organisationnels	30, 179-180 Arturo Soria, 343 28033- Madrid Espagne	
2-2	Organisations incluses dans la présentation des rapports sur la durabilité	30 Annexe I des comptes annuels d'Ecnor, S.A. et des sociétés dépendantes	
2-3	Période objet du rapport, fréquence et point de contact	Année 2023 Présentation annuelle Point de contact ecnor@ecnor.com	
2-4	Mise à jour des informations	Il n'y a pas eu de changements significatifs	
2-5	Vérification externe	225-227	
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	43-44, 75-76	
2-7	Employés	45-47, 179-180 Ecnor n'a pas d'employés pour les heures non garanties Données d'effectifs communiquées critère Head Count	
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	47	Informations du 2-8, a), i) et a), ii) non disponibles ou incomplètes. Les informations, ainsi que la ventilation requise, sur le nombre total de travailleurs non employés contrôlés par le Groupe Ecnor ne sont pas disponibles dans les systèmes de la compagnie. Les améliorations en cours de ces systèmes permettront au Groupe Ecnor de fournir ces informations en 2027
2-9	Structure de gouvernance et composition	124-125 IAGC C.1.3.	
2-10	Désignation et sélection de l'organe de gouvernance le plus élevé	124 IAGC C.1.16.	
2-11	Président de l'organe de gouvernance le plus élevé	124-125	
2-12	Fonction de l'organe de gouvernance le plus élevé pour la supervision de la gestion des impacts	125-129 IAGC C.2.1	
2-13	Délégation de la responsabilité de gestion des impacts	31, 134 IAGC C.1.3, C.2.1	
2-14	Fonction de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la présentation des rapports de durabilité	31-32	
2-15	Conflits d'intérêt	IAGC D6	
2-16	Communication d'inquiétudes critiques	31-32, 126-127, 138-143	

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
2-17	Connaissances collectives de l'organe de gouvernance le plus élevé	146 IAGC C.1.3	
2-18	Évaluation des performances de l'organe de gouvernance le plus élevé	133 IAGC C.1.17	
2-19	Politiques de rémunérations	54-55, 130-132 Politique de rémunérations 2022-2025	
2-20	Processus pour déterminer la rémunération	130-131 Politique de rémunérations 2022-2025 Aucun consultant spécialiste en rémunération n'est impliqué dans le processus de détermination de la rémunération	
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	196	Information non disponible ou incomplète. Paragraphe a). Dans ce ratio, seule la rémunération fixe correspondant à la compensation de l'administrateur délégué au titre de ses fonctions exécutives a été envisagée. Le Groupe Ecnor améliore ses systèmes de rapport afin d'être en mesure de fournir le ratio de compensation total incluant toutes les variables en 2025. Dans la mesure où l'information du paragraphe a) conditionne celle du paragraphe b), cette dernière n'a pu être fournie
2-22	Déclarations sur la stratégie de développement durable	3-4	
2-23	Engagements et politiques	30, 72-73, 91-92, 136-143	
2-24	Intégration des engagements et politiques	30, 72-73, 91-92, 136-143	
2-25	Processus pour résoudre les impacts négatifs	41-43, 57, 73-74, 98-101, 167-169	
2-26	Mécanismes pour demander conseil et manifester des inquiétudes	142-143	
2-27	Non-respect de la législation et des réglementations	107, 126-128	
2-28	Appartenance à des associations	121, 148, 158, 174-175	
2-29	Approche pour la participation des parties prenantes	35-37, 41-43	
2-30	Conventions de négociation collective	61-62	
GRI 3: Contenus généraux 2021			
3-1	Processus de détermination des enjeux significatifs	35-37	
3-2	Liste des enjeux significatifs	35-37	

CONTENUS THÉMATIQUES

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Gestion du personnel qualifié			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	47-54	
GRI 401: Emploi 2016			
401-1	Embauches de nouveaux employés et roulement du personnel	47, 186-192	
401-3	Autorisation parentale	57-58	

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
GRI 404: Formation et enseignement 2016			
404-1	Moyenne des heures de formation par an par employé	53	
404-2	Programmes visant à améliorer les compétences des employés et programmes d'aide à la transition	49-51 Note : À l'heure actuelle, le Groupe Ecnor ne dispose pas de programmes d'aide à la transition fournis pour faciliter l'employabilité	
404-3	Pourcentage d'employés soumis à des évaluations périodiques de leurs performances et de leur développement professionnel	54	
Sécurité et santé au travail			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 63-72	
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018			
403-1	Système de gestion de la santé et la sécurité au travail	62-63	
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et recherche d'incidents	63-64	
403-3	Services de santé au travail	63-64, 66-67	
403-4	Participation des travailleurs, consultations et communication autour de la santé et sécurité au travail	65	
403-5	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	65-66	
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	66-67	
403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité des travailleurs directement affectés aux relations commerciales	63-64, 69-70	
403-8	Couverture du système de gestion de la santé et la sécurité au travail	63-64, 65, 69-70	
403-9	Lésions pour cause d'accident du travail	67-70	
403-10	Affections et maladies du travail	67-72	
Éthique et conformité			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38,136-151, 153-157	
GRI 201: Performances économiques 2016			
201-4	Aide financière reçue du gouvernement	157	
GRI 205: Lutte contre la corruption 2016			
205-1	Opérations évaluées dans le cadre des risques liés à la corruption	134-136, 138-143, 148-150	
205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures de lutte contre la corruption	144-146	
205-3	Cas de corruption confirmés et mesures prises	138-143	
GRI 206: Concurrence déloyale 2016			
206-1	Actions en justice en lien avec la concurrence déloyale et les pratiques de monopole et contraires à la libre concurrence	150-151 Note 18. comptes annuels Ecnor S.A. et des sociétés dépendantes	
GRI 207: Fiscalité 2019			
207-1	Explication du thème matériel et de sa portée	153-157	
207-2	Approche de gestion et ses composants	153-157	
207-3	Évaluation de l'approche de gestion	153-157	
207-4	Présentation des rapports pays par pays	154-155, 211	
GRI 415: Politique publique 2016			
415-1	Contributions à des partis et/ou représentants politiques	148, 150-151	

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Efficacité des ressources			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 91-98	
GRI 302: Énergie 2016			
302-1	Consommation énergétique dans l'entreprise	92-93	
302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	90	
302-3	Intensité énergétique	92	
302-4	Réduction de la consommation énergétique	86-87	
302-5	Réduction des exigences énergétiques de produits et services	90-91, 93	
GRI 303: Eau et effluents 2018			
303-1	Interaction avec l'eau en tant que ressource partagée	95	
303-3	Extraction d'eau	95	
303-5	Consommation d'eau	95	
GRI 306: Déchets 2020			
306-1	Production de déchets et d'impacts significatifs liés aux déchets	96	
306-2	Gestion de d'impacts significatifs liés aux déchets	96, 98	
306-3	Déchets produits	96	
306-4	Déchets non destinés à être éliminés	97	
306-5	Déchets destinés à être éliminés	97	
Biodiversité			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 98-101	
GRI 304: Biodiversité 2016			
304-1	Centres d'exploitation en propriété, en location ou gérés situés à l'intérieur ou à proximité de zones protégées ou dans des zones à grande valeur pour la biodiversité hors des zones protégées	98-101 200-201	
304-2	Impacts significatifs des activités, des produits et des services sur la biodiversité	98-101	
304-3	Habitats protégés ou restaurés	98-101	
304-4	Espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN et sur les listes nationales de conservation et dont les habitats sont situés dans des zones affectées par ses opération	202	
Changement climatique			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 77-91	
GRI 201: Performances économiques 2016			
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités en lien avec	79-86	Informations des paragraphes 201-2, a), iii) et a), v) non disponibles ou incomplètes, dès lors que les données de l'année 2023 n'ont pas été communiquées. Les implications financières du risque ou l'opportunité, ainsi que les coûts associés aux mesures, seront calculés au cours de l'exercice 2024
GRI 305: Émissions 2016			
305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	88-90	
305-2	Émissions indirectes de GES en générant de l'énergie (scope 2)	88-89	
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	88-90	
305-4	Intensité des émissions de GES	89	
305-5	Réduction des émissions de GES	86-87	

Suite à la page suivante

Standard GRI	Contenus	Page du rapport fournissant la réponse	Omissions
Dialogue avec les communautés locales			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 167-170	
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016			
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	160-162, 167-169	
GRI 413: Communautés locales 2016			
413-2	Opérations avec des impacts négatifs significatifs -réels et potentiels- sur les communautés locales	167-169	
Développement local			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 157-167	
GRI 201: Performances économiques 2016			
201-1	Valeur économique directe générée et répartie	158-160	
GRI 203: Impacts économiques indirects 2016			
203-1	Investissements dans des infrastructures et services connexes	160-164	
GRI 204: Pratiques d'achat 2016			
204-1	Proportion de dépenses dans les fournisseurs locaux	159	
GRI 413: Communautés locales 2016			
413-1	Opérations via des programmes impliquant la communauté locale, évaluations de l'impact et développement	160-167	
Droits de l'homme			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 138-143, 151-152	
GRI 406: Non-discrimination 2016			
406-1	Cas de discrimination et mesures de correction prises	57	
GRI 407: Liberté d'association et négociation collective 2016			
407-1	Opérations et fournisseurs dont le droit à la liberté d'association et à la négociation collective pourrait être menacé	138-143 151-152	
GRI 408: Travail des enfants 2016			
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de cas de travail des enfants	138-143 151-152	
GRI 409: Travail forcé ou obligatoire 2016			
409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque important de cas de travail forcé ou obligatoire	138-143 151-152	
GRI 411: Droits des peuples autochtones 2016			
411-1	Cas de violation droits des peuples autochtones	151-152	
Qualité du service et orientation client			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 72-74	
Transformation numérique			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	38, 111-113	
Protection des données et cybersécurité			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	113-114	
Financement durable			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	94	
Gouvernement d'entreprise			
GRI 3: Thèmes matériels 2021			
3-3	Gestion des enjeux significatifs	302-303 (correspondant aux GRI du 2-9 au 2-20)	

Annexe IV

Index de contenus d'après les recommandations du Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)

Les contenus de ce rapport sont en accord avec les recommandations du TCFD. La localisation des contenus suggérés par l'initiative peut être consultée dans cet index :

Départements	Contenus	Pages
Gouvernance	Décrire la vision générale de l'assemblée générale concernant les risques et opportunités liés au climat	78-79
	Décrire le rôle des dirigeants dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	78-79
Stratégie	Décrire les risques et les opportunités liés au climat identifiés par l'organisation à court, moyen et long terme	77-86
	Décrire l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités de l'organisation, la stratégie et la planification financière	77-86
	Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte des différentes situations climatiques à venir, et notamment une situation de 2 °C ou moins	77-86
Risques	Décrire les processus de l'organisation pour identifier et évaluer les risques liés au climat	79-80, 134-136
	Décrire les processus de l'organisation pour gérer les risques liés au climat	79-80, 134-136
	Décrire la manière dont s'intègrent les processus d'identification, évaluation et gestion des risques liés au climat avec la gestion générale des risques de l'organisation	79-80, 134-136
Mesures	Décrire les indicateurs utilisés par l'organisation afin d'évaluer les risques et les opportunités en lien avec le climat et le processus de gestion des risques	86-87
	Détailler les émissions de gaz à effet de serre Scope 1, Scope 2 et, si pertinent, Scope 3, et les risques associés	88-90
	Décrire les objectifs fixés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités en lien avec le climat et les performances correspondant à ces objectifs	77



Ecnor, S.A. and subsidiaries

This version of our report is a free translation of the original, which was prepared in Spanish. All possible care has been taken to ensure that the translation is an accurate representation of the original. However, in all matters of interpretation of information, views or opinions, the original language version of our report takes precedence over this translation.

Independent verification report

To the shareholders of Ecnor, S.A.:

Pursuant to article 49 of the Code of Commerce, we have verified, with the scope of a limited assurance engagement, the consolidated Non-Financial Information Statement ("NFIS") for the year ended 31 December 2023 of Ecnor, S.A. (Parent company) and subsidiaries (hereinafter Ecnor or the Group) included in the Ecnor Group's consolidated Directors' report.

The content of the NFIS includes information additional to that required by current mercantile legislation in relation to non-financial information, which has not been covered by our verification work. In this respect, our work was limited solely to verifying the information identified in the sections 'Appendix II: Index of content required by Law 11/2018, of 28 December, concerning non-financial information and diversity' and 'Appendix III: GRI Content index' included in the accompanying NFIS.

Responsibility of the directors of the Parent company

The preparation of the NFIS included in Ecnor Group's directors' report and the content thereof, are the responsibility of the directors of Ecnor, S.A. The NFIS has been drawn up in accordance with the provisions of current mercantile legislation and in accordance with the criteria of the *Sustainability Reporting Standards* of the *Global Reporting Initiative* ("GRI Standards") as per the details provided for each matter in the sections 'Appendix II: Index of content required by Law 11/2018, of 28 December, concerning non-financial information and diversity' and 'Appendix III: GRI Content index' of the aforementioned Statement.

This responsibility also includes the design, implementation and maintenance of the internal control considered necessary to allow the NFIS to be free of material misstatement due to fraud or error.

The directors of Ecnor, S.A. are also responsible for defining, implementing, adapting and maintaining the management systems from which the information required to prepare the NFIS is obtained.

Our independence and quality management

We have complied with the independence requirements and other ethical requirements of the International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) of the International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code of Ethics) which is founded on fundamental principles of integrity, objectivity, professional competence and due care, confidentiality and professional behaviour.

Our firm applies International Standard on Quality Management (ISQM) 1, which requires the firm to design, implement and operate a system of quality management including policies or procedures regarding compliance with ethical requirements, professional standards and applicable legal and regulatory requirements.

PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L., Torre PwC, Pº de la Castellana 259 B, 28046 Madrid, España
Tel.: +34 915 684 400 / +34 902 021 111, Fax: +34 915 685 400, www.pwc.es

1

The engagement team consisted of professionals specialising in Non-financial Information reviews, specifically in information on economic, social and environmental performance.

Our responsibility

Our responsibility is to express our conclusions in a limited assurance independent report based on the work we have performed. We carried out our work in accordance with the requirements laid down in the current International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 Revised, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information (ISAE 3000 Revised) issued by the International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) of the International Federation of Accountants (IFAC) and in the Guidelines for verification engagements of the Statement of Non-Financial Information issued by the Spanish Institute of Auditors ("Instituto de Censores Jurados de Cuentas de España").

In a limited assurance engagement, the procedures performed vary in nature and timing of execution, and are less extensive, than those carried out in a reasonable assurance engagement and accordingly, the assurance provided is also lower.

Our work consisted of posing questions to management as well as to the various units of Ecnor or the Group that were involved in the preparation of the NFIS, of the review of the processes for compiling and validating the information presented in the NFIS, and in the application of certain analytical procedures and review procedures on a sample basis, as described below:

- Meetings with the Ecnor, S.A. personnel to understand the business model, policies and management approaches applied, principal risks relating to these matters and to obtain the information required for the external review.
- Analysis of the scope, relevance and integrity of the content of the NFIS for the year 2023, based on the materiality analysis carried out by Ecnor, S.A. and described in section 'Ecnor Group material topics', taking into account the content required by current mercantile legislation.
- Analysis of the procedures used to compile and validate the information presented in the NFIS for the year 2023.
- Review of information relating to risks, policies and management approaches applied in relation to material matters presented in the NFIS for the year 2023.
- Verification, by means of sample testing, of the information relating to the content of the NFIS for the year 2023 and that it was adequately compiled using data provided by the sources of the information.
- Obtaining a management representation letter from the directors and management.

Conclusion

Based on the procedures performed in our verification and the evidence we have obtained, nothing has come to our attention that causes us to believe that the NFIS of Ecnor, S.A., for the year ended 31 December 2023 has not been prepared, in all material respects, in accordance with the provisions of current mercantile legislation and in accordance with the criteria of GRI as per the details provided for each matter in the sections 'Appendix II: Index of content required by Law 11/2018, of 28 December, concerning non-financial information and diversity' and 'Appendix III: GRI Content index' of the aforementioned Statement.

2



Elecnor, S.A. and subsidiaries

Emphasis of matter

Regulation (EU) 2020/852 of the European Parliament and of the Council of 18 June 2020 relating to the establishment of a framework to facilitate sustainable investments, as well as the Delegated Acts promulgated in accordance with the provisions of the aforementioned Regulation, establish the obligation to disclose information on the manner and extent to which the company's activities are associated with eligible economic activities in relation to the environmental objectives of sustainable use and protection of water and marine resources, transition to a circular economy, prevention and control of pollution and protection and restoration of biodiversity and ecosystems (the rest of the environmental objectives), and with respect to certain new activities included in the objectives of mitigation and adaptation to climate change, for the first time for the 2023 financial year, in addition to the information referring to eligible and aligned activities already required in the 2022 financial year in relation to the objectives of climate change mitigation and climate change adaptation. Consequently, comparative information on eligibility in relation to the rest of the environmental objectives indicated above or on new activities included in the objectives of climate change mitigation and climate change adaptation, has not been included in the accompanying NFIS. Furthermore, to the extent that the information relating to the 2022 financial year was not required with the same level of detail as in the 2023 financial year, the information disclosed in the accompanying NFIS is not strictly comparable either. In addition, it should be noted that Elecnor, S.A.'s directors have incorporated information on the criteria that, in their opinion, allow for improved compliance with the aforementioned obligations and which have been defined in the sections 'European taxonomy of environmentally sustainable economic activities' of the accompanying NFIS. Our conclusion has not been modified in relation to this matter.

Use and distribution

This report has been drawn up in response to the requirement established in current Spanish mercantile legislation and therefore may not be suitable for other purposes and jurisdictions.

PricewaterhouseCoopers Auditores, S.L.

Original in Spanish signed by
Sergio Mateos Orcajo

28 February 2024

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ EECNOR, S.A.



Ecnor, S.A.

Bilans de Situation aux 31 décembre 2023 (Milliers d'euros)

ACTIF	Notes de Mémoire	2023	2022
ACTIF NON COURANT:		730 472	959 720
Actif incorporel	7	12 524	8 604
Concessions administratives		32	33
Applications informatiques		12 492	8 571
Immobilisations corporelles	8	11 689	12 544
Terrains et constructions		7 601	7 738
Installations Techniques et autres immobilisations		4 088	4 806
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, long term		681 355	916 644
Instruments de patrimoine	10.3	581 355	812 207
Crédit à regroupements d'entreprises	10.2 et 19	100 000	104 437
Investissements financiers à long terme	10	887	6 761
Dérivés	11	170	6 039
D'autres actifs financiers		717	722
Actifs pour impôts différés	16	24 017	15 167
ACTIF COURANT		463 223	141 850
Actifs non courants maintenus pour la vente	6	328 476	-
Stocks		1 208	603
Avances aux fournisseurs		1 208	603
Créances commerciales et autres comptes à recouvrer	10.2	55 615	45 907
Clients pour ventes et prestations de services		22 361	16 274
Clients, regroupements d'entreprises et entités associées	19.2	11 858	15 150
Créances divers		10 207	-
Personnel		159	233
Actifs pour impôt courant	16	7 424	6 307
Administrations Publiques, débiteurs	16	3 606	7 943
Participations dans des regroupements d'entreprises et les investissements dans des entités associées, court terme	10.2 et 19	56 024	82 439
Crédits avec d'autres entreprises		16 740	52 927
Autres actifs financiers		39 284	29 512
Investissements financiers à court terme	10	4 820	153
Dérivés	11	4 601	-
D'autres actifs financiers		219	153
Comptes de régularisation, court terme		796	394
Trésorerie et autres actifs liquides équivalents		16 284	12 354
Trésorerie		15 484	11 927
Autres actifs liquides équivalents		800	427
TOTAL ACTIF		1 193 695	1 101 570

Le rapport consolidé ci-joint fait partie intégrante des comptes annuels consolidés.

PASSIF ET PATRIMOINE NET	Notes de Mémoire	2023	2022
PATRIMOINE NET		593 763	589 857
FONDS PROPRES		592 094	585 566
Capital	12.1	8 700	8 700
Capital en écritures		8 700	8 700
Réserves	12.2	569 296	567 860
Légale et statutaires		1 743	1 743
Autres réserves		566 553	566 117
Actions et participations sur le patrimoine propres	12.3	(23 422)	(22 430)
Résultat de l'Exercice		43 238	36 882
Dividendes	3	(5 718)	(5 446)
AJUSTEMENT PAR CHANGEMENT DE VALEUR			
D'opérations de couverture	11	1 669	4 291
PASSIF NON COURANT:		324 185	342 325
Provisions à long terme	13	45 069	24 153
D'autres provisions		45 069	24 153
Dettes à long terme	14	272 007	310 745
Dettes avec des entités de crédit		29 672	29 649
Dettes par leasing		240 011	277 923
Dérivés financiers	9	2 324	2 867
Dettes par leasing	11	-	306
Impôts différés passifs	16	7 109	7 427
PASSIF COURANT		275 747	169 388
Provisions à court terme	13	2 516	4 319
Dettes à court terme	14	245 925	119 519
Obligations ou autres titres		238 818	115 438
Dettes avec des entités de crédit		809	365
Créanciers de crédit-bail	9	537	510
Dettes par leasing	11	2 534	-
D'autres passifs financiers	19	3 227	3 206
Dettes regroupements d'entreprises et entités associées, court terme	19	2 704	22 752
Dettes commerciales et autres comptes à payer		24 602	22 798
Fournisseurs		5 764	5 024
Fournisseurs regroupements d'entreprises et entités associées	19.2	6 001	1 942
D'autres dettes		168	77
Personnel		5 069	6 570
Passifs d'impôt courant	16	455	268
Administrations Publiques, créancières	16	2 455	2 308
Avances aux clients		4 690	6 609
TOTAL PASSIF ET PATRIMOINE NET		1 193 695	1 101 570

Le rapport consolidé ci-joint fait partie intégrante des comptes annuels consolidés.

Ecnor, S.A.

Comptes de résultats Correspondant aux exercices clos 2023 (Milliers d'euros)

	Notes de Mémoire	2023	2022
OPÉRATIONS CONTINUES			
Montant net du chiffre d'affaires	17.1	63 816	102 237
Ventes		19 086	14 644
Prestation de services	19.1	20 014	20 249
Dividendes	19.1	18 029	62 728
Produits financiers	19.1	6 687	4 616
Approvisionnements		(7 950)	(7 806)
Achats de matières premières et d'autres approvisionnements		(5 985)	(7 622)
Travaux réalisés pour autres entreprises		(1 965)	(184)
Autres produits d'exploitation		15	(27)
Produits accessoires		15	(26)
Subventions incorporées au résultat d'exploitation		-	(1)
Charges de personnel	17.2	(19 800)	(22 204)
Traitements et salaires		(16 543)	(19 506)
Charges sociales		(3 257)	(2 698)
Autres charges d'exploitation		(23 986)	(27 173)
Services extérieurs		(24 345)	(26 386)
Impôts		(712)	(782)
Pertes dépréciation et variation provisions opérations commerciales	10 y 13	1 071	(5)
Dotations pour amortissements d'actifs	7 y 8	(5 520)	(5 098)
Pertes dépréciation et résultat dans cessions d'actifs		30	-
Résultats par cession d'actifs et d'autres		30	-
Dépréciation et plus ou moins-values sur la cession d'instruments financiers		41 752	965
Dépréciations et pertes	10	(582)	965
Plus ou moins-values sur cessions et autres	10.3	42 334	-
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		48 357	40 894
Charges financières		(14 348)	(9 397)
Par dettes avec regroupement d'entreprises et avec entités associées	19	-	(326)
Par dettes avec tiers		(14 348)	(9 071)
Différences de conversion		(618)	109
RÉSULTAT FINANCIER		(14 966)	(9 288)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		33 391	31 606
Impôts sur les gains	16	9 847	5 276
RÉSULTAT DE L'EXERCICE CORRESPONDANT À LES OPERATIONS CONTINUES		43 238	36 882
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		43 238	36 882

Le rapport consolidé ci-joint fait partie intégrante des comptes annuels consolidés.



Pour toute information ou consultation complémentaire

Arturo Soria, 343

28033 Madrid. Espagne

elecnor@elecnor.com

+34 91 417 99 00

www.grupoelecnor.com

